DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DE PARIS,

CONTENANT

La description circonstanciée de ses Places, Rues, Quais, Promenades, Monumens et Édifices publics, de ses Établissemens en tout genre, de ses Institutions scientifiques et littéraires, de ses Curiosités, etc.; des détails sur les attributions des différens Fonctionnaires publics, et sur toutes les Professions industrielles, depuis leur origine jusqu'à nos jours; l'histoire de toutes les Corporations civiles et religieuses, des Mœurs et usages de Paris à toutes les époques, etc., etc. Orné de 43 vues des Monumens de Paris, de 4 plans de cette ville, le premier 150 ans avant J.-C., le second en 1223, le troisième en 1589, et le dernier de nos jours.

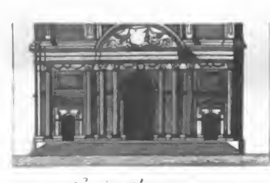
PAR ANTONY BÉRAUD ET P. DUFEY.

TOME I.

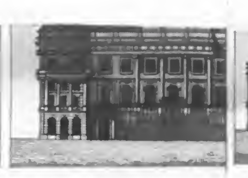
Seconde Édition.

A PARIS,
CHEZ J.-N. BARBA,
COUR DES FONTAINES, N° 7.
1828.





La Sorbonne.



Palais de Ju

AVANT-PROPOS.

PARIS est de toutes les villes de France, et peut-être de l'Europe, celle qui a eu le plus d'historiens. Cependant ce ne fut qu'au seizième siècle que parut le premier ouvrage sur cette capitale. En 1532, le libraire Corrozet fit imprimer sa *Fleur des antiquités, singularités et excellences de la plus noble et triomphante ville et cité de Paris, capitale du royaume de France.*

Dans le même siècle on peut citer aussi parmi les historiens de Paris, l'Étoile qui, dans son journal, ne manque jamais de rendre compte des changemens arrivés dans Paris, et d'en indiquer les causes. Pasquier vint après lui; ses recherches sur la France, recherches que d'ailleurs il pouvait faire plus

facilement qu'aucun autre, en exploitant le greffe de la chambre des comptes, lui ont mérité l'estime et la reconnaissance des savans. En 1607, Pierre Bonfons, Parisien, contrôleur au grenier à sel de Pontoise, publia les *Fastes, Antiquités et choses les plus remarquables de Paris.*

Cinq ans après parut un ouvrage bien plus remarquable; c'est le *Théâtres de Antiquités de Paris*, du savant fondateur de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, le père Dubreul, qui a porté le flambeau d'une sage discussion et d'une critique judicieuse sur les monumens les plus intéressans de la capitale. En 1640, Malingre, historiographe du roi, donna une nouvelle édition de cet important ouvrage avec des rectifications et des augmentations.

Sous Louis XIV, la création de l'académie des inscriptions, l'établissement d'un cabinet des médailles, et le dépôt des estampes, donnèrent à Paris des historiens, des graveurs et des antiquaires. Tous les monumens furent interrogés; bientôt on eut sur des médailles toutes les époques intéressantes de la monarchie. Les médailles nécessitèrent les commentaires; de là naquit une foule de dissertations pleines d'intérêt et d'érudition.

Sauval profita de ces utiles travaux; en 1670, il commença d'écrire ses *Antiquités de Paris*, lesquelles ne furent imprimées qu'en 1724. Avant cette époque, en 1705, Delamarre avait publié son *Traité de la Police*, où l'on trouve huit plans de Paris, marquant ses divers accroissemens depuis Jules César jusqu'en 1705. De 1711 à 1719, Félibien, bénédictin, écrivit son histoire de Paris, que continua dom Lobineau; ouvrage immense où l'érudition abonde, mais où le goût et la saine critique sont trop souvent blessés, et qui est à-peu-près illisible pour les gens du monde.

En 1775, Jaillot, habile géographe, fit imprimer ses *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris;* Jaillot est entré dans les plus grands détails, et son travail est un de ceux que les archéologues consultent le plus volontiers. Avant lui, Piganiol de la Force, après avoir publié une description de la France, en 15 volumes in-12, avait donné la description de Paris en 10 volumes, que l'on a réduits à deux. Cet ouvrage est estimé, et mérite de l'être.

Nous n'avons point parlé de Germain Brice et de Lemaire; ces deux historiens sont trop minutieux et trop crédules. Germain Brice n'est cependant pas sans mérite; il présente

avec exactitude les diverses beautés des édifices de la capitale.

Saint-Foix recueillit tous les matériaux que ses prédécesseurs avaient entassés dans leurs ouvrages. Dirigé par le goût, et retenu par un sain esprit de critique, il fit un choix, et donna non l'histoire de Paris, mais des *Essais*. Il obtint le plus grand succès, et plut à toutes les classes de lecteurs; mais il faut le lire plutôt pour s'amuser que pour s'instruire. Son style, où l'on trouve quelquefois de la noblesse et de la chaleur, est toujours ingénieux, vif et piquant; on doit cependant lui reprocher de finir souvent par des pointes et des jeux de mots. Ce n'est pas de ce style léger que l'abbé Lebœuf, que nous avons oublié de citer, a écrit son *Histoire du diocèse de Paris*, mine abondante où Saint-Foix a puisé ses principaux traits.

Parmi les noms que nous venons de citer, on doit honorablement placer ceux de Hurtaut et de Magny, qui, en 1779, publièrent un *Dictionnaire* dont le style est lourd et incorrect, mais où l'on remarque une riche collection de tous les monumens et de toutes les origines.

C'est sur le plan de cet ouvrage que le nôtre a été tracé. Nous n'avons pu lui emprun-

ter que peu d'articles, et l'on conçoit que les changemens arrivés depuis quarante ans ont exigé, dans les articles mêmes qui nous ont servis, une foule d'additions et de rectifications. C'est donc un ouvrage entièrement neuf que nous offrons au public.

Dans la liste nombreuse des auteurs qui de nos jours ont fouillé les antiquités de la capitale, un seul semble avoir marqué sa place dans les bibliothèques. Il nous est d'autant moins difficile de rendre hommage à l'estimable travail de M. Dulaure, que son ouvrage et le nôtre diffèrent totalement sous le triple rapport du but, de la forme et de l'exécution. Il s'est plus spécialement attaché à la partie historique, et nous à celle des sciences, des arts et du commerce.

On se plaignait avec raison de l'inexactitude de ces livres de tous les formats, qui, sous des titres plus ou moins imposans, promettaient au lecteur des documens qu'il y cherchait en vain; on sentait généralement le besoin d'un ouvrage peu volumineux qui pût satisfaire également aux méditations des philosophes et à l'instruction des citoyens et des étrangers. Nous nous sommes proposé ce double but d'utilité.

Nous avons acquis l'heureuse certitude que

l'histoire de Paris pouvait être traitée sous la forme d'un Dictionnaire. Chaque monument, chaque établissement civil ou religieux exige une description spéciale, depuis son origine jusqu'à nos jours. L'ordre chronologique est le seul convenable au recit des faits ; mais les édifices publics appartiennent à l'histoire des arts, et doivent être l'objet d'un travail particulier, sans les isoler cependant des faits qui ont déterminé leur origine ou dont ils sont devenus le théâtre.

Paris a été la patrie naturelle et adoptive de tous les hommes dont s'honore la France, et le lieu qu'ils habitaient est presque toujours ignoré. Nous nous sommes attachés, dans la description des rues de la capitale, à indiquer les hommes célèbres ou fameux qui les ont habitées. Il en est qu'il nous a suffi de nommer ; nous avons donné quelques détails biographiques sur les autres. Nous avons eu souvent occasion de faire des rapprochemens piquans entre le passé et le présent, et nous croyons n'en avoir négligé aucune. Les dépôts publics, les cabinets de plusieurs savans nous ont été ouverts, et de précieuses découvertes ont récompensé nos efforts.

Le Dictionnaire Historique de Paris ne se borne pas à une simple description des loca-

lités; il indique l'origine et les attributions de toutes les fonctions publiques, des établissemens relatifs aux sciences, aux arts, aux lettres, des corporations civiles et religieuses, et de toutes les professions industrielles.

Pour rendre les recherches plus faciles, quant aux articles qu'il importe le plus souvent de connaître, les rues, carrefours, impasses, etc., etc., ont été réunis dans le même volume et classés dans un ordre alphabétique particulier.

Cet ouvrage était commencé depuis longtemps; mais les nombreux changemens que Paris a subis depuis quelques années, nous ont forcés de mois en mois d'en retarder la publication. Tel article était fini, qui exigeait une rectification; tel autre, dont l'objet s'était renouvelé ou anéanti, devait être entièrement refait. Enfin, le plan des travaux de la capitale semblant être, du moins pour le moment, définitivement arrêté, nous avons pu livrer notre Dictionnaire à l'impression, en ayant le soin, toutefois, de placer à la fin de l'ouvrage les additions et les rectifications nécessaires.

Sans doute nous avons fait quelques omissions. Celles dont nous nous sommes aperçus ou qu'on nous a indiquées depuis notre première édition, ont été réunies dans un *premier Supplément*. Nous avons consacré un *deuxième Supplément*

aux changemens survenus dans Paris pendant la réimpression de cet ouvrage, depuis l'année 1827 jusqu'au 1er février 1828. Il est placé à la fin du Dictionnaire. Quant aux légères erreurs que nous aurions pu commettre, nous prions nos lecteurs de nous les pardonner ; elles étaient presque inévitables dans un si long travail.

INTRODUCTION.

Nous n'avons pas le dessein de tracer ici le tableau des événemens politiques dont Paris a été le théâtre. Ces faits se trouvent chez tous nos historiens; et s'il est vrai de dire que l'histoire de la capitale est, à peu de chose près, celle de la France, on doit comprendre que ce n'est pas dans une simple introduction que nous aurions pu traiter cette importante matière avec l'enchaînement et les développemens nécessaires. Nous avons dû nous contenter de disséminer dans notre ouvrage les principaux souvenirs historiques qui se rattachent aux monumens ou aux diverses localités de Paris; peut-être est-ce ainsi seulement qu'on peut et qu'on doit les présenter pour bien les graver dans la mémoire.

Nous nous contenterons de rappeler, dans cette introduction, les accroissemens successifs qu'a reçus Paris, et d'offrir une rapide esquisse des divers changemens qu'ont subis ses modes, ses usages et ses mœurs.

Paris, autrefois chef-lieu du gouvernement de l'Ile-de-France, est aujourd'hui celui du département de la Seine. Cette capitale s'étend sur les deux rives de ce fleuve; son enceinte est d'à-peu-près huit lieues. Située au 20[e] deg. de long., et au 48[e] deg. 50 min. 10 sec. de lat. septentrionale, elle est à 91 lieues S. E. de Londres, 103 S. O. d'Amsterdam, 60 S. O. de Bruxelles,

100 N. O. de Lyon, 100 O. de Strasbourg, 177 N. O. de Marseille, 315 N. O. de Rome, 160 N. O. de Turin, 361 N. O. de Naples, 250 N. O. de Vienne, 260 N. E. de Madrid, 225 S. O. de Copenhague, 380 S. O. de Stockholm, 500 N. O. de Constantinople, 546 S. O. de Saint-Pétersbourg, 600 S. O. de Moscou, etc.

On ignore son origine aussi bien que l'étymologie de son premier nom, *Lutèce*. Quelques auteurs ont pensé que ce nom venait d'un prince gaulois nommé *Lucus*, ou du mot latin *lutum*, qui signifie de la *boue*, à cause de la situation de la ville au milieu des marais; mais cette étymologie n'a rien de bien vraisemblable, et l'on peut croire que le mot *Leuticia*, *Leucotocie*, *Lutèce*, est dérivé du celtique. Quant au mot *Paris*, il vient, sans aucun doute, des peuples dont cette ville était la capitale, et que César, Julien, Strabon, Ptolomée, Ammien-Marcellin, désignent sous le nom de *Parisii*. Le comte de Caylus pense, avec plusieurs autres étymologistes, que les *Parisii* s'étaient appelés ainsi parce qu'ils avaient été long-temps sous la domination des prêtres du temple d'Isis, situé, à ce que l'on croit communément, à Issy près de Vaugirard. Mais ce n'est point par la seule inspection du nom de Paris, ou par sa décomposition arbitraire, qu'on pourrait parvenir à découvrir sa véritable origine; il faudrait y joindre ses rapports avec la situation de cette ville, avec ses armoiries, avec la divinité païenne qui en était regardée comme la patrone, tous ces objets étant ordinairement réunis chez les anciens.

Paris n'était qu'un bourg, *oppidum*, petite ville, peu connu du temps de Jules César. Son enceinte ne s'étendait pas encore au-delà de la Cité, et elle était

renfermée entre les deux bras de la Seine. Ses maisons, bâties de bois et de terre, étaient basses, rondes et mal construites.

César en fit la conquête par les armes de son lieutenant Labienus, cinquante-six ans avant J.-C. Quelques auteurs prétendent que le vainqueur des Gaules l'embellit en y faisant construire de nouvelles maisons plus solides et plus commodes; et que, pour faciliter la communication au septentrion et au midi, il fit bâtir deux ponts de bois dans les endroits où sont aujourd'hui le Petit-Pont et le Pont-au-Change, et deux tours placées où l'on vit depuis le Grand et le Petit-Châtelet. D'autres historiens avancent que les deux ponts existaient avant la prise de Paris par Labienus. Quoi qu'il en soit, c'est à César qu'on attribue le premier et le second accroissement de Paris. Il paraît que dès lors cette ville tenait un rang distingué parmi les villes de la Gaule, puisque César nous apprend, au sixième livre de ses Commentaires, qu'il y transféra l'assemblée générale ou les états : *Concilium Lutetiam Parisiorum transtulit.*

Devenue le séjour habituel des gouverneurs de la Gaule, Paris s'embellit sous les règnes de Valentinien, de Gratien, de Constantin et de Constance, qui l'habitèrent. Son principal accroissement est rapporté au règne de Julien, dit l'Apostat, qui y passa plusieurs hivers. C'est lui, dit-on, qui fit bâtir le palais des Thermes (*voyez* ce mot).

Clovis, après avoir vaincu et tué Alaric, roi des Visigoths, y établit sa résidence en 508; en 510, il en fit la capitale de ses conquêtes. Depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, chaque règne, pour ainsi dire, apporta quelques accroissemens à cette ville. Clo-

vis, Childebert, et plusieurs des princes qui régnèrent ensuite, firent construire, hors de ses murs, des abbayes qui furent bientôt environnées de maisons, lesquelles formèrent peu à peu de petits bourgs. Tels furent le bourg Saint-Marcel, le nouveau bourg auprès de Saint-Germain-l'Auxerrois, le Bourg-l'Abbé, ainsi nommé parce qu'il était dans la censive de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs; le Beau-bourg, auprès du Temple, etc. C'est là où l'on fixe la troisième époque des accroissemens de Paris.

On rapporte la quatrième époque aux incursions des Normands. Les ravages qu'essuyaient alors ces petits bourgs sans défense, firent sentir la nécessité de les joindre à la ville par de nouvelles murailles. On commença cette enceinte vers l'orient, à la place Baudoyer; elle tournait vers le cloître de Saint-Jean-en-Grève, et se dirigeait sur la *Tour-du-Pet-au-Diable*, gagnant ensuite le lieu où l'on voit la rue des Deux-Portes; elle passait de là près de l'*Archet-Saint-Merri*, et finissait au bout du Pont-au-Change, dans le marché de l'*Apport-Paris*, ou Porte-Paris. Du côté du midi, cette clôture commençait au *Petit-Pont*, renfermait la place Maubert, et finissait au bord de la rivière, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui la rue de *Bièvre*, ainsi appelée de la petite rivière de ce nom, laquelle venait alors se jeter dans la Seine auprès de la place Maubert. Ce fut dans la suite que l'on en changea le cours.

On fixe la cinquième époque des accroissemens de Paris au règne de Philippe-Auguste qui apporta ses soins à l'embellissement de la capitale. Il en fit paver une partie en 1184. Guillaume-le-Breton, qui vivait

sous ce prince, fait ainsi l'éloge de Paris dans son poëme intitulé la *Philippéide*, et donne en même temps sur son nom l'étymologie que nous avons rapportée plus haut.

« Urbibus urbs speciosa magis, bona cujus ad unguem
» Commendare mihi sensus brevitate negatur :
» Quæ caput est regni, quæ grandia germina rerum
» Educat, et doctrix existit totius orbis,
» Cui, quamvis vere toti præluceat orbi
» Nullus in orbe locus : quoniam tunc temporis illam
» Reddebat palus et terræ pinguendo lutosam,
» Aptum Parisii posuere Lutetia nomen.»

Vers l'an 1190, Philippe-Auguste fit commencer une nouvelle enceinte qui fut achevée en 1211. Cette clôture, beaucoup plus étendue que les précédentes, mettait les bourgs dont nous avons parlé en état de résister aux incursions fréquentes des Normands et des Anglais.

Du côté du septentrion, cette clôture commençait au-dessous de Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis l'endroit où est aujourd'hui le Louvre, et traversait le terrain qui forme à présent les rues Saint-Honoré, Coquillère, des Deux-Ecus, Montmartre, Montorgueil, Saint-Denis, Bourg-l'Abbé, Saint-Martin, Sainte-Anne; elle renfermait le bourg de Saint-Germain-l'Auxerrois, une partie du Bourg-l'Abbé, le Beau-Bourg et le Bourg-Thiboust qui devait son nom à Guillaume-Thiboust, prevôt des marchands. Cette enceinte traversait l'endroit où nous voyons maintenant la caserne de l'Ave-Maria, et finissait au pont Marie. Du côté du midi, elle commençait à l'endroit où est le pont de la Tournelle, passait derrière Sainte-Geneviève, l'église Saint-



Jacques, et se terminait au bord de la rivière, près du palais des beaux-arts.

Cette muraille était flanquée, d'espace en espace, de fortes tours. On en distinguait quatre principales : la tour de *Nesle* et la tour de *Bois* ou du *Grand-Prevôt*, gardaient le bas de la rivière ; la tour de la *Tournelle* et la tour de *Barbeau* en défendaient le haut.

Il ne faut pas croire cependant que cette enceinte, qui paraît considérable, fut entièrement remplie de maisons. On y voyait de grands clos ensemencés et des places vagues : on les désignait ordinairement par le nom de *Culture*; de là se sont formées les dénominations de *Culture-Sainte-Catherine*, *Culture-Saint-Gervais*, etc. Philippe-Auguste fit construire plusieurs églises, élever la grosse tour du Louvre et le Château-du-Bois qui en était proche.

Le commerce que faisait Paris, principalement avec les villes du Nord, amena la sixième époque des accroissemens de la capitale; ces accroissemens s'étendirent plus au nord qu'au midi. On avait construit, pour faciliter le commerce, des maisons qui formèrent des faubourgs, et, pour les garantir des incursions des Anglais, on les entoura de fossés et de murailles. C'est à-peu-près au règne de Charles V qu'il faut rapporter cette quatrième clôture. Elle fut commencée vers 1367, et ne fut achevée qu'en 1383, sous Charles VI. L'ancienne muraille aboutissait entre le port Saint-Paul et le pont Marie ; la nouvelle fut reculée jusqu'au terrain de lA'rsenal; elle continuait le long des portes Saint-Antoine et Saint-Denis; de la porte Saint-Denis, elle longeait la rue Bourbon-Villeneuve, traversait les rues du Petit-Carreau et Montmartre, la place des Victoires, l'hôtel

de Toulouse, le jardin du Palais-Royal, la rue Saint Honoré, près de l'ancien hospice des Quinze-Vingts, et allait finir au bord de la rivière, au bout de la rue Saint-Nicaise. Du côté du midi, on creusa des fossés au pied des murs de l'ancienne clôture, et les faubourgs qui étaient au-delà furent ruinés, afin d'empêcher les ennemis de s'enrichir de leurs dépouilles.

Paris ne s'agrandit que fort peu sous Charles VIII et Louis XII son successeur, tous deux occupés par les guerres d'Italie. Ainsi, on peut rapporter la septième époque de ses accroissemens au règne de François Ier. Ce monarque fit abattre et rebâtir le Louvre avec plus de régularité; par ses ordres, on releva les hôtels des Ursins, de Bourgogne, d'Artois, de Flandres, de Fécamp et autres, qui tombaient en ruine. Un grand nombre de nouvelles rues facilitèrent, par ses soins, la communication entre la ville et les faubourgs. Corrozet, qui vivait sous François Ier, commence ainsi, dans sa *Fleur des Antiquités de Paris,* la description de cette ville :

« Cette ville est de unze portes
» Avec gros murs, qui n'est pas peu de chose;
» Profonds fossez tout à l'entour s'estendent,
» Ou maintes eaux de toutes pars se rendent;
» Lequel enclos sept lieues lors contient,
» Comme le bruyct tout comman le maintient;
» Puis, après, sont cinq grands ponts,
» Par dessus l'eau, aussy pour passer et repasser
» Depuis la ville en la noble cité,
» De la Cité en l'université, etc., etc. »

Charles IX enferma dans l'enceinte des nouvelles murailles le château des Tuileries, que Catherine de Médicis avait fait élever. Ce prince mit la première

pierre aux fondemens de la *Porte-Neuve*, appelée *Porte de la Conférence* sous Henri IV.

C'est au règne de Henri IV que l'on fixe la huitième époque des accroissemens de Paris. Ce prince fit faire de grands changemens au quartier Saint-Antoine; par ses ordres, on acheva le Pont-Neuf, et il donna au président de Harlay la partie occidentale de l'île du Palais pour y construire des maisons, en se réservant seulement quelques cens. Il avait le projet d'embellir le Marais, en y construisant une place, et en donnant à chacune des rues de ce quartier le nom de l'une des provinces du royaume, ce qui fut exécuté en partie sous Louis XIII. Ce dernier monarque suspendit les travaux par arrêt du conseil du 15 janvier 1638; mais malgré cette défense et quelques autres édits qui n'eurent que peu d'effet, la ville s'agrandissait toujours; et c'est au long règne de Louis XIV qu'il faut fixer la neuvième époque de ses accroissemens.

Louis XIV donna, le 26 avril 1672, des lettres-patentes, par lesquelles il ordonna que de nouvelles bornes seraient plantées à l'extrémité des faubourgs; et pour en fixer les limites, ce prince fit défense de bâtir au-delà. Une nouvelle ville parut alors s'élever sur les ruines de l'ancienne; la clôture de l'Université fut démolie; on joignit la ville aux faubourgs. Le Pont-au-Change, celui de la Tournelle et le Pont-Rouge (depuis pont des Tuileries ou Pont-Royal), qui n'étaient que de bois, furent construits en pierre. Sur l'emplacement des petites portes Saint-Denis et Saint-Martin, on érigea de magnifiques arcs de triomphe. L'hôtel des Invalides, l'Observatoire, le Louvre, des pompes, des quais bordés de maisons, des places, et plusieurs autres

édifices publics et particuliers, furent construits ou achevés sous ce règne.

Les divers accroissemens que l'on avait ajoutés à la ville de Paris sur la fin du règne de Louis XIV, et pendant la minorité de Louis XV, forcèrent d'en régler de nouveau les limites. Louis XV, devenu majeur, rendit une déclaration dont voici le précis :

« La ville de Paris doit être bornée à ce qui est » renfermé d'arbres depuis l'Arsenal jusqu'à la porte » Saint-Honoré, et de là, en suivant le fossé, jusqu'à » la rivière ; et de l'autre côté de la rivière, en suivant » l'alignement du rempart désigné dans un plan, depuis » la rivière jusqu'à la rue de Vaugirard ; et de là, en » suivant le rempart, jusqu'à la rue d'Enfer où il finit ; » de là, en allant le long de la rue de la Bourbe, à côté » du monastère de Port-Royal (ledit monastère étant » hors de l'enceinte) ; et de là, allant aboutir à la rue » Saint-Jacques, et en partie, par une petite rue qui » est attenante des Capucins, allant gagner le boule- » vard qui est derrière le Val-de-Grâce ; et dudit boule- » vard, en suivant la rue des Bourguignons, et en » prenant à gauche au bas de ladite rue, suivant la rue » de l'Oursine jusqu'à la rue Mouffetard ; et de cette rue, » entrant dans la vieille rue Saint-Jacques, autrement » dite la rue Censière ; et suivant cette dernière dans » toute sa longueur, jusqu'à la rue Saint-Victor, autre- » ment nommée la rue du *Jardin-Royal ;* et de là, » côtoyant le Jardin-Royal, jusqu'au boulevard qui » aboutit à la rivière. »

Malgré cette déclaration, en 1762, sous la deuxième prévôté de Camus de Pont-Carré, seigneur de Viarmes, on établit un nouveau boulevard au couchant et au

midi de Paris. Cette nouvelle enceinte s'étendit autour de la partie de la ville qui est sur la rive gauche de la Seine, commençant à la barrière de Grenelle, au quinconce des Invalides, et se terminant à la barrière des Gobelins.

Afin que les faubourgs ne s'étendissent pas davantage, Louis XV défendit, par une déclaration du 16 mai 1765, de construire aucun bâtiment, en quelque manière et sous quelque prétexte que ce fût, au-delà des maisons construites à l'extrémité de chaque rue des faubourgs, du côté de la campagne, de proche en proche, soit que ces maisons se trouvassent sur les paroisses des faubourgs, soit sur celles de la campagne. Par la même ordonnance, il fut aussi défendu d'ouvrir de nouvelles rues dans les faubourgs; il était expressément ordonné que celles qui y étaient ouvertes, et qui avaient moins de trente pieds de largeur, fussent toutes portées à cette largeur de trente pieds, à mesure que les propriétaires des terrains voudraient bâtir ou reconstruire dessus, ou simplement les clore de maçonnerie.

Nous rapporterons la onzième époque des accroissemens de Paris au règne de Louis XVI. Sous ce règne, on commença de construire le quartier de la Chaussée-d'Antin; la Ferme-Générale fit élever l'enceinte actuelle de Paris, et la plupart des bâtimens qui ornent les barrières. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, *Murs d'enceinte*.)

Nous placerons la douzième époque sous le règne de Napoléon. Celle-ci est sans contredit la plus remarquable de toutes.

Paris fut plus embelli en vingt ans de guerre qu'il ne le fut jadis en un demi-siècle de paix. La comptabilité de la ville fut éclairée par des examens qui pro-

mirent à la capitale de nouvelles ressources, et avec elles les moyens de multiplier les entreprises utiles à sa prospérité et à sa splendeur. Tandis que le Musée s'enrichissait de chefs-d'œuvre enlevés aux peuples vaincus, de vastes greniers d'abondance s'élevaient sur l'emplacement de l'Arsenal; on ouvrait au commerce des vins un magnifique entrepôt sur le quai Saint-Bernard; des ponts, des quais nouveaux, multipliaient les communications; et quatre-vingts fontaines allaient porter leurs eaux dans les divers quartiers de la capitale; de vastes marchés assainissaient la ville, facilitaient les communications entre les marchands et les consommateurs, et délivraient notre odorat et nos regards de ces vendeurs subalternes de comestibles qui jadis encombraient les places et les rues. On continuait les constructions immenses du Louvre, celles de la place du Carrousel; et la colonne de la place Vendôme, l'arc de triomphe de l'Etoile, la Bourse, attestaient et nos victoires et notre opulence!

Le plan tracé sous Napoléon pour l'embellissement de Paris a été heureusement suivi depuis le retour des Bourbons; il a même reçu d'importantes améliorations. C'est donc au règne de Louis XVIII que nous fixerions la treizième et dernière époque des accroissemens de Paris.

Nous devons ici rendre hommage à la sage administration de M. de Chabrol, dont les soins actifs et constans n'ont eu pour but que la prospérité de la ville et le bien-être de ses habitans. Des rues nouvelles ont été percées; le canal Saint-Martin s'achève; les constructions du nouveau quartier Poissonnière et du quartier neuf des Champs-Elysées avancent avec rapidité. Ces

deux quartiers, sur lesquels nous n'avons peut-être pas assez donné de détails dans notre Dictionnaire, doivent fixer l'attention de tous les habitans de la capitale. Nous lisons, sur ce sujet, dans les troisième et quatrième livraisons des *Annales des Arts, et spécialement de l'Architecture*, publiées par M. Monin, et dont M. Alexandre Le Noir est un des principaux rédacteurs, deux fort bons articles qui complètent tout ce que nous aurions à dire à cet égard. Nous croyons pouvoir les emprunter aux *Annales*, et les placer ici.

« Le nouveau quartier Poissonnière s'étend, du nord-» est au sud-ouest, depuis la rue du Chemin-de-Pantin » jusqu'à la rue du Faubourg-Poissonnière, et il occu-» pera, outre l'ancien enclos des Lazaristes, une grande » partie des terrains vagues qui se trouvent entre le » haut de la rue du Faubourg-Saint-Martin et le haut de » la rue du Faubourg-Saint-Denis. La grande rue, qui » se continue en ligne droite avec celle du Chemin-de-» Pantin, a, depuis le point où elle commence, dans la » rue du Faubourg-Saint-Martin, jusqu'à celui où elle » aboutit dans celle du Faubourg-Poissonnière, un peu » au-dessus de la caserne, et vis-à-vis de la rue de Belle-» fond, 1,350 mètres de longueur; le projet est de la » conduire jusqu'à la rue de *Montholon*, où elle se ter-» minerait un peu plus bas que la rue de la Rochette; » elle aurait alors, en y comprenant la rue du Chemin-» de-Pantin, qui se continue avec elle en ligne droite, » jusqu'à l'entrée du canal Saint-Martin dans les murs de » Paris, 1,700 mètres de longueur, plus d'une demi-» lieue. Sa largeur est de 19 mètres 50 centimètres; de » chaque côté, elle sera garnie d'un large trottoir; le » long de sa chaussée, qui est entièrement pavée, rè-

» gnent deux rangs d'arbres qui promettent tous un
» prompt accroissement. Ainsi voilà que l'on introduit,
» dans ce nouveau quartier, l'usage salutaire, dès long-
» temps adopté dans presque toute la Hollande, de
» planter des arbres devant les maisons des grandes
» rues.

» Outre cette grande rue dont nous venons de par-
» ler, il y en aura encore deux autres qui traverseront
» le nouveau quartier en entier, l'une du sud-est au
» nord-ouest, et l'autre du sud au nord, en le coupant
» dans sa partie septentrionale. Celle-ci qui commence
» dans la rue du Faubourg-Saint-Martin, après avoir
» traversé la grande rue, en suivant la direction de l'a-
» quéduc, qu'elle traverse au point où il fait une cour-
» be pour descendre vers la rue Pétrelle, va se termi-
» ner dans la rue Rochechouard, vis-à-vis l'auge de
» l'abattoir Montmartre. Celle-là qui prend son origine
» dans la rue du Faubourg-Saint-Denis, après avoir
» coupé la grande rue à angle droit, et traversé celle
» dont nous venons de parler, passe sur l'aquéduc et
» conduit directement à la barrière Poissonnière. Enfin
» une autre rue qui porte le nom de Chabrol, borde
» ce quartier au sud, et conduit de la rue Bellefond
» avec laquelle elle se prolonge, jusqu'à la rue Saint-
» Denis, où elle se termine au-dessous d'une rue proje-
» tée, pour joindre cette partie du faubourg Saint-Denis
» à la partie correspondante du faubourg Saint-Martin.

» Les autres rues de ce nouveau quartier servent
» seulement à la communication tant intérieure qu'ex-
» térieure de ses divisions et de ses divers établisse-
» mens. La place, qui sera hexagone, est traversée par la
» grande rue, de l'un de ses angles à l'angle opposé. Trois

» autres rues du troisième ordre, sans compter celle » qui conduit à l'église, aboutiront aux autres angles » de cette place, et prendront, avant d'y arriver, la » largeur de la rue principale. Quoique ceci ne soit pas » exactement indiqué par le plan que nous donnons, la » chose n'en sera pas moins ainsi si l'on ne s'écarte pas » du projet dont on nous a donné connaissance.

» La rue qui conduira au point élevé où sera l'église, » aura tout au moins la largeur de la grande. Si cet » édifice est d'une belle architecture, on jouira de son » aspect depuis le boulevard de Bonne-Nouvelle, puis- » que la rue Hauteville sera prolongée jusqu'à la » grande place du nouveau quartier, et correspondra » en ligne droite à celle qui conduira à la partie méri- » dionale de la place sur laquelle il s'élèvera.

» Cette place sera un parallélogramme de 100 mètres » sur 353,500 de surface; on peut certainement, en lais- » sant de la place pour circuler autour, y élever un » très-beau temple, et l'on sait qu'il n'existe dans tout » l'ancien quartier Poissonnière que l'église Saint-Vin- » cent-de-Paule, située dans la rue Montholon. Cette » église est digne tout au plus d'un pauvre village. On » fera donc bien de la remplacer par une nouvelle, plus » digne de cette riche partie de la capitale; espérons » qu'elle en sera digne.

» Outre les rues principales dont nous avons parlé, » ce nouveau quartier sera coupé par dix autres, dont » trois conduiront à une promenade qui, selon le projet, » sera établie au-delà de l'aquéduc, dans les champs qui » se trouvent entre la rue du Faubourg-Saint-Denis et » celle qui conduira à la barrière Poissonnière. Il y aura » dans ce quartier un carrefour assez étendu, formé par

» la rencontre de la rue dont nous venons de parler avec » la principale et deux autres, dont l'une traversera » transversalement la cour des Magasins, et ira aboutir » à celle du Faubour-Saint-Denis.

» Cette cour des Magasins sera probablement desti- » née au commerce du détail : elle sera traversée dans » sa longueur par une rue qui conduira de celle de » Chabrol à celle des rues du second ordre dont nous » avons parlé, et qui suit au nord la direction de l'a- » quéduc.

» Ce qui nous a surtout frappé dans le projet de ce » nouveau quartier, c'est qu'aucun bâtiment ne pourra » être élévé sur la rue principale et sur les trois secon- » daires, sans que les plans, les coupes et les élévations » en soient préalablement réglés par un architecte. »

Voici le second article concernant le quartier neuf des Champs-Élysées.

« Le terrain sur lequel est construit ce nouveau quar- » tier est compris entre l'allée des Veuves, l'avenue » d'Antin, et le Cours-la-Reine ; il forme une espèce de » triangle, dont la base est l'avenue d'Antin, et dont le » sommet approche de la pompe Chaillot. Les deux » grands côtés règnent l'un sur le Cours-la-Reine, l'au- » tre sur l'allée des Veuves. Les angles qu'ils forment » avec la base sont coupés l'un par la grande étoile des » Champs-Elysées au point où l'avenue d'Antin prend » naissance ; l'autre l'est de la même manière par la » demi-lune qui termine cette avenue, en sorte qu'ils » présentent en dehors une forme concave. Ce terrain » n'était propre ni au jardinage ni à la culture des grands » végétaux.

» Le nouveau quartier qu'on y bâtit est percé par

» deux rues ; l'une porte le nom de Jean-Goujon et l'au-
» tre celui de Bayard; les chaussées de l'une et de l'au-
» tre ont été construites à grands frais, parce qu'il a
» fallu creuser, pour les établir, sur un fond solide, et
» ensuite les élever au-dessus du niveau du sol : elles
» sont entièrement pavées.

» La rue Jean-Goujon, qui prend naissance sur l'ave-
» nue d'Antin, se dirige vers le sommet du triangle;
» elle le coupe en deux autres triangles presque égaux,
» et aboutit un peu au-dessus de la pompe à feu. Sa
» longueur est de plus de trois cents toises.

» La rue Bayard conduit de l'allée des Veuves au
» Cours-la-Reine, et coupe la rue Jean-Goujon un peu
» obliquement; elle a au moins cent cinquante toises de
» longueur : ces deux rues ont l'une et l'autre quarante-
» cinq pieds de largeur.

» Au point où elles se coupent se trouve, sur les
» quatre angles qu'elles forment entre elles, la place
» circulaire du nouveau quartier.

» Au milieu de cette place on a construit une fontai-
» ne, dont le bassin circulaire a six toises de diamètre.

» La vasque jaillissante aura six pieds de hauteur,
» vingt-un de largeur. Au milieu, s'élevera un piédestal
» orné de trophées et de têtes de lion qui jeteront de
» l'eau. Ce piédestal sera surmonté de trois figures re-
» présentant les lettres, les arts et la guerre, et élevant
» sur un pavois le buste de François Ier.

» L'élévation du socle et du piédestal sera de vingt-
» neuf pieds, et les figures en auront dix.

» On n'exigera pas que les élévations des maisons
» construites sur la place soient sur un plan uniforme;
» mais il faudra que toutes soient précédées d'un jardin

» clos par une grille, en sorte que cette place, parfaite-
» ment régulière pour ceux qui regarderont à terre,
» pourra ne pas l'être pour ceux qui porteront les yeux
» sur les étages supérieurs.

» . . . . Nous terminerons ce que nous avons à
» dire sur le nouveau quartier par quelques réflexions
» sur l'édifice connu à Moret sous le nom de la maison du
» *Tonnelier*.

» Cette maison a été construite sous le règne de Fran-
» çois Ier, probablement par ses ordres, car tout y an-
» nonce le temps et les insignes de ce monarque restau-
» rateur des arts en France; les débris de ce monument,
» dégradé par le temps, ont été amenés à Paris pour y
» servir à la construction d'un des bâtimens du nouveau
» quartier.

» Déjà une partie de ces débris ont été réunis et ré-
» tablis comme ils étaient à Moret, avec autant de goût
» que d'intelligence, par M. Bret. Ils forment sur le
» Cours-la-Reine la façade d'un bâtiment qui s'élève au
» coin de la rue Bayard. Cette façade présente déjà un
» premier composé de trois arcades de l'ancien château;
» elles s'élèvent sur un soubassement d'une solidité re-
» marquable.

» L'entrée du bâtiment, dans lequel ces débris jouent
» un rôle si important et doivent présenter un si grand
» intérêt, ne sera pas placée sur le Cours-la-Reine, mais
» bien à la face opposée; celle-ci sera comme l'autre
» décorée d'une porte qui dépendait aussi des ruines de
» la maison de François Ier.

» On accédera à cette partie par un perron de cons-
» truction neuve, dont le style sera en harmonie avec
» les formes de l'ancien monument. Quant aux faces

» latérales, elles seront entièrement neuves, seulement » on y adaptera des bas-reliefs du temps... etc., etc. »

Peut-être pourrait-on se plaindre de cette foule de constructions entreprises dans l'intérieur de la ville, et qui font disparaître des jardins ou des espaces de terrain utiles à la circulation de l'air; mais elles ont l'avantage d'aider à l'élargissement des rues, avantage doublement important, puisqu'il offre, sous le rapport de la salubrité, une compensation à peu près suffisante, et qu'en outre il est utile au commerce et à la sûreté des habitans.

Quant à la construction des nouveaux quartiers qui s'élèvent aux extrémités de la capitale, on la blâmerait, selon nous, à tort; en se peuplant, ils débarrasseront le centre de la ville d'une population trop nombreuse, et alors on pourra librement ouvrir dans les vieux quartiers de la ville des communications et des agrandissemens que réclame la salubrité publique. On peut voir déjà que la population tend à se porter vers les extrémités de la ville. Le commerce, longtemps concentré dans quelques rues, suit le mouvement de la population; et le Palais-Royal même, ce brillant rendez-vous de toutes les industries et de tous les plaisirs, commence à être abandonné pour les boulevards.

On verra dans le rapport de M. de Chabrol (tome 2, page 181) quels heureux projets ont été conçus pour l'embellissement de la capitale. Sa salubrité n'a pas moins excité la sollicitude de l'administration départementale. Les miasmes qui jadis infectaient Paris ont presque totalement disparu. On a éloigné du centre de la ville ceux dont le commerce a pour objet les os et les autres débris d'animaux. Les magasins où ces débris sont déposés exhalaient une horrible puanteur. Presque

toutes les foules de chapeliers, lisons-nous dans le rapport du conseil de salubrité, année 1822, étaient placées dans des rues populeuses, et la buée qui s'élève continuellement des cuves, s'échappant par les croisées, remplissait ces rues d'une vapeur épaisse et fade qui avait le double inconvénient d'incommoder les hommes et d'effrayer les chevaux. Aucune foule ne s'établit à présent sur la voie publique ni dans des cours trop resserrées. Les fondoirs de suif, d'une odeur nauséabonde et malsaine, ont débarrassé l'intérieur de la ville. On ne néglige aucune mesure pour assainir, pendant les grandes chaleurs, les rues, les puits, les chantiers, leur empilage de bois, etc. On a pris toutes les précautions possibles sur les tanneries, corroyeries, fabriques de noir d'ivoire, teintureries, vinaigreries, fabriques de savon, raffineries, fours à poteries, fabriques de produits chimiques, fabriques d'épuration d'huile, fonderies de suif d'os, fabriques de carton, de vernis, amidonneries, fours à plâtre, fabriques de bleu de Prusse, etc. En général, on remarque aussi maintenant parmi le peuple, ajoute judicieusement le même rapport, plus de propreté et par conséquent un plus grand besoin d'arriver à être propre. Cela tient surtout à ce qu'il devient de jour en jour moins ignorant. Il existe une analogie nécessaire entre le perfectionnement des facultés intellectuelles et celui des facultés physiques, et l'instruction n'améliore pas moins l'homme matériel que l'homme moral.

La population de Paris, en y comprenant les étrangers, est de huit à neuf cent mille habitans. Le nombre des décès s'élève, année commune, à 24,000, celui des naissances à 26 ou 27,000. En 1822, il est mort 1136

personnes de la petite-vérole; en 1821, 112; en 1820, 41 seulement. D'où naît cette augmentation? l'usage de la vaccine est-il moins suivi? doit-on en accuser la renaissance d'un fanatisme religieux aussi funeste au bonheur qu'à la gloire de la patrie? — La syphilis, ce honteux fléau, poursuivie sans cesse avec la plus louable comme la plus persévérante activité, voit chaque année diminuer ses ravages.

Paris, comme nous l'avons déjà dit, a environ huit lieues de tour, en y comprenant les faubourgs. On y entre par 57 barrières, et l'on y compte plus de 1180 rues, 120 impasses, 158 passages, 38 carrefours, 70 places, 22 boulevards, 34 quais, 3 îles, 16 ponts, 80 fontaines, 15 marchés, 6 halles, 1 grenier de réserve, 5 abattoirs, 22 hospices et hôpitaux, 16 établissemens pour les indigens et plus de 30,000 maisons. Ce dénombrement n'est maintenant qu'approximatif, car depuis qu'il a été fait, le nombre des rues, des places, des maisons de Paris s'est augmenté.

Cette ville est le chef-lieu d'une cour suprême de justice, à laquelle ressortissent les départemens de l'Yonne, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, de l'Aube et de la Marne. C'est aussi le siége d'une cour de cassation et d'une cour des comptes pour toute la France, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'une chambre et conseil de commerce et d'une bourse. Elle est divisée en douze arrondissemens, à la tête de chacun desquels sont un maire et deux adjoints. Il y a un juge de paix par arrondissement. Le trésor royal, la caisse d'amortissement, la banque, l'administration des monnaies, des salines, du timbre, des doua-

nes, de l'enregistrement et des domaines, des contributions indirectes, des eaux et forêts, de la loterie, du Mont-de-Piété, y sont établis, ainsi que tous les ministères. C'est le siége du gouvernement : la chambre des pairs et celle des députés des départemens y tiennent leurs sessions.

La police est confiée à un préfet ayant sous ses ordres 48 commissaires de police, 24 officiers de paix, un tribunal de police, un corps de pompiers, 1800 gendarmes à pieds, 600 gendarmes à cheval, et une chambre d'arrêt. 30,000 hommes de garde nationale aident encore au maintien du bon ordre.

La préfecture civile est exerçée par un préfet ayant auprès de lui un conseil général du département et un conseil général pour les hôpitaux. Ce dernier prend le titre *d'Administration des hôpitaux et hospices civils, secours à domicile et enfans abandonnés.* Cette administration, l'une des plus importantes de la capitale, se compose d'un conseil général, qui dirige tous ces établissemens, et d'une commission administrative. Les fonctions administratives sont partagées entre les membres de la commission, lesquels sont surveillés par les membres du conseil général, spécialement désignés pour chaque partie de l'administration. A cet effet, on a formé cinq divisions principales : 1° *hospice, hôpitaux;* 2° *boulangerie centrale, pharmacie centrale;* 3° *domaines;* 4° *secours à domicile;* 5° *comptabilité générale.*

Tous les individus qui ne sont pas assez malades pour être admis d'urgence dans l'hôpital le plus voisin de leurs domiciles, sont obligés de se présenter au bureau central d'admission qui les examine et leur donne, s'il y a lieu, un bulletin d'admission pour l'hôpital où l'on

traite la maladie dont ils sont attaqués. Tous les indigens qui se présentent pour être placés dans les hospices sont aussi examinés par les médecins du bureau central. Il existe un traitement externe établi au bureau central pour les enfans attaqués de la teigne : ce traitement a lieu tous les mardi, jeudi et samedi, depuis neuf heures jusqu'à midi. On donne également des bandages aux personnes munies d'un certificat d'indigence des bureaux de charité, les lundi et vendredi, de neuf heures à midi. Le bureau placé parvis Notre-Dame est ouvert tous les jours depuis neuf heures jusqu'à quatre. A cette organisation générale se rattache, pour chaque hôpital, une organisation particulière (*voyez* leurs noms dans le Dictionnaire).

L'archevêché de Paris a pour suffragans les évêchés de Versailles, de Meaux, d'Amiens, d'Arras, de Cambray, de Soissons, de Troyes et d'Orléans. On compte dans cette ville 2 basiliques, 12 églises paroissiales, 25 succursales, 3 séminaires, 18 maisons de filles religieuses, 2 temples protestans, 3 de luthériens, 3 synagogues.

Elle renferme en outre les archives du royaume, 10 bibliothèques publiques, 5 colléges, 22 académies et sociétés savantes, un musée de peinture et de sculpture, 1 musée d'histoire naturelle, 12 théâtres, etc.

Parmi ses établissemens d'instruction, il faut citer le collége de France, l'institut, l'école de droit, l'école de médecine, l'école de pharmacie, l'école polytechnique, l'école de minéralogie, l'école des ponts et chaussées; et parmi les monumens les plus remarquables, le palais des Tuileries, le Louvre, l'arc de triomphe de l'Etoile, ceux des portes Saint-Denis et Saint-Martin,

la nouvelle église de la Madeleine, la colonne de la place Vendôme, le Garde-Meuble, le Palais-Royal, la nouvelle Bourse, l'église de Notre-Dame, l'hôtel des Monnaies, l'hôtel des Invalides, le Palais-de-Justice, l'Ecole de Médecine, le Luxembourg, l'église Saint-Sulpice, l'Observatoire, le Val-de-Grâce, l'église Sainte-Geneviève, dite Panthéon, etc., etc.

La situation de Paris est aussi avantageuse qu'agréable. Elle occupe en grande partie une vaste plaine que domine au midi une chaîne de collines assez élevées où sont situés les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marcel et Saint-Victor, et au nord les hauteurs de Montmartre, de Belleville, la butte Saint-Chaumont, etc. La Seine la partage en deux parties à-peu-près égales. La Seine, la Marne, l'Yonne, l'Aisne, l'Oise, et quelques autres rivières qui communiquent à celles-ci par les canaux de Briare, d'Orléans et de Picardie, favorisent son commerce intérieur et ses approvisionnemens, dont la consommation est immense. Ses environs, peuplés à plus de dix lieues à la ronde de châteaux et de maisons de plaisance, sont délicieux : Montmorency, Ville-d'Avray, Meudon, Marly, Fontenai-aux-Roses, etc., n'ont d'autre tort, aux yeux des plus ardens admirateurs des paysages pittoresques, que de n'être pas situés sous le ciel chaud et brillant de l'Italie.

Asile heureux des sciences et des beaux-arts, séjour de tous les talens, centre de la civilisation européenne, Paris est la ville de l'univers où chacun peut se procurer le plus aisément tout ce qui peut flatter l'esprit et les sens. Le savant, le littérateur, le philosophe, l'artiste, y trouvent tous les secours que réclament leurs travaux; et pour celui qui ne veut que poursuivre le plaisir, nul



moyen n'a été oublié de le lui vendre. Mais il ne faut pas croire cependant que les plaisirs de la capitale soient seulement le partage du riche. Il est dans cette Athènes des temps modernes des plaisirs pour tous les revenus, pour tous les âges, pour tous les goûts; le tout est de savoir régler ses désirs sur ses rentes, conseil qu'il est bon de suivre, dans quelque ville que ce soit, aussi bien qu'à Paris; et de bien choisir le cercle et le quartier que vous indique la fortune.

Qu'on nous permette de citer à ce sujet le passage suivant d'un poëme que nous publierons peut-être un jour. Ces vers, qui n'ont jamais été imprimés, n'ont d'autre mérite que de présenter peut-être avec quelque vérité quelques-uns des traits dont se compose la physionomie de la capitale :

« D'Elémens opposés incorrect assemblage,
» Du monde en raccourci triste ou brillante image,
» Vaste hospice du pauvre et paradis des grands,
» Paris peut satisfaire à leurs vœux différens.
» L'un, dont la molle enfance au premier fut nourrie,
» Va cacher près des toits son obscure industrie;
» L'autre, qui de valet est devenu commis,
» Tombe au premier, perdu pour ses anciens amis.
» Moi, qu'en tous lieux cent fois la foule m'environne,
» Personne ne me voit, et je ne vois personne.
» Prêtre, rentier, marchand, militaire, robin,
» Riche, pauvre, l'on vit sans penser au voisin,
» Selon le temps, ses goûts, sa fortune et sa mode :
» Paris, enfin, Paris est un cirque commode,
» Où chaque spectateur, inoccupé d'autrui,
» Paye, à des prix divers, le plaisir ou l'ennui.
» Vous donc qui, dans Paris, à mes leçons docile,
» Pour vos dieux casaniers cherchez un domicile,
» Mettez à votre choix un prudent embarras;

» Tel quartier vous plairait qui ne vous convient pas.
» L'or a-t-il éveillé votre âpre inquiétude?
» Voulez-vous conquérir les lauriers de l'étude?
» Montez, en haletant, au haut du mont Latin,
» Ou volez en wiski dans le quartier d'Antin.
» Cherchez-vous les plaisirs? logez votre jeune âge
» Non loin de ces remparts où, du sein du feuillage,
» Le gaz à flots brillans épanchant ses clartés,
» Prête son jour magique à d'errantes beautés.
» Appelez-vous enfin un bonheur plus tranquille?
» Regrettez-vous encore votre petite ville?
» Plongez-vous au Marais; province de Paris,
» Tous les vieux souvenirs y cachent leurs débris.
» C'est là qu'au bon vieux temps on est toujours fidèle;
» Là jamais ne pénètre une mode nouvelle;
» Là se sont retirés le silence et la paix.
» O toi, ma Thébaïde, ô modeste Marais,
» Où je trace ces vers, doux loisirs de mes veilles,
» Le grand siècle jadis a chanté tes merveilles.
» Quand, d'une fille absente implorant le retour,
» Ta plume éternisait ton nom et ton amour,
» Religieux témoin de tes tendres alarmes,
» Sévigné, ce palais a vu couler tes larmes.
» Ah! montrez-moi les lieux qu'embellissait Ninon...
» Qu'au palais de nos rois regretta Maintenon;
» Lieux charmans, rendez-vous d'une cour amoureuse.
» Là, Chapelle enivrait sa muse paresseuse;
» Implacable ennemi des méchans et des sots,
» Là, Molière, entouré de belles, de héros,
» Ecrasait l'imposteur d'une main vengeresse;
» Là, Turenne oubliait ses lauriers; et Lucrèce,
» Ici, riant du Stix et du chien des Enfers,
» Du stoïque Chaulieu venait dicter les vers.
» Vos beaux jours sont passés, ô riantes demeures!
» C'en est fait! maintenant, hélas! le char des Heures
» Roule péniblement sous vos vastes lambris,
» Et n'y ramène plus et les jeux et les ris.

» Sylphide voyageuse, en des lieux plus propices,
» La mode a transporté ses folâtres caprices.
» Ainsi tout passe, ainsi chaque empire à son tour,
S'élève sur la terre et n'a brillé qu'un jour.

Les habitans de Paris ont en général les mœurs douces et faciles, et on les distingue aisément, surtout les femmes, par leurs manières et par des grâces qui ne sont données qu'à eux. Ces grâces, artificielles presque en toute autre qu'une Française, sont en quelque sorte la nature même chez les Parisiennes.

C'est toi seul, ô Paris, qui nourris en ton sein
Ce modèle parfait qu'ailleurs on cherche en vain.
Partout règne l'amour : il est partout des belles.
Mais ce charme puissant qui nous fixe auprès d'elles,
Mais la *grâce plus belle encor que la beauté* (1),
Ce goût exquis, cet art cher à la volupté,
Par qui la laideur même est souvent embellie,
Ce mélange piquant de raison, de folie,
Ces magiques attraits qu'on ne peut définir,
Tous ces dons ravissans, tu sais les réunir,
Jeune et brillant objet que Paris a vu naître....!

Ceux qui ont pris naissance dans la capitale, sans être bien robustes, sont en général d'une constitution saine. On voit rarement des couleurs vives sur les visages. Il faut en accuser l'humidité du climat, laquelle détend la fibre, et l'atmosphère épaisse qui entoure cette ville.

Ils sont naturellement braves, spirituels, généreux. Ce vers de Voltaire,

Les Français sont malins et sont grands chansonniers,

Peut surtout s'appliquer aux Parisiens. On leur repro-

---

(1) Vers de La Fontaine, poëme d'*Adonis*.

che d'êtres vains, légers, inconstans : « Il faut aux Parisiens toujours de la nouveauté, » écrivait le grand Frédéric à d'Alembert; « ils disent beaucoup de bien de Louis XVI à son avènement au trône. Le secret, pour être approuvé en France, c'est d'être nouveau. Votre nation, lasse de Louis XIV, pensa insulter son convoi funèbre. Louis XV également a duré trop longtemps. On a dit du bien du feu duc de Bourgogne, parce qu'il mourut avant de monter sur le trône, et du dernier dauphin par la même raison. Pour servir vos Français selon leur goût, il leur faut tous les deux ans un nouveau roi; la nouveauté est la déité de votre nation; et quelque bon souverain qu'ils aient, ils lui cherchent à la longue des défauts et des ridicules, comme si, pour être roi, on cessait d'être homme. »

C'est un roi qui vient de parler. Peut-être faut-il assigner d'autre cause que l'amour seul de la nouveauté, à cette fatigue que fait éprouver un long règne aux Français et aux Parisiens surtout. Doués de l'esprit le plus vif et le plus pénétrant, habiles à saisir tous les ridicules, amis ardens de la liberté, quoique ne l'ayant jamais possédée peut-être; placés au milieu du foyer de toutes les lumières européennes, et au centre du gouvernement de leur pays, les Parisiens, mieux qu'aucun autre peuple, puevent comprendre et juger les fautes de l'administration publique, et sentir par conséquent le besoin d'un changement qui, sous les anciens règnes, aurait été bien souvent nécessaire. Les plus longs règnes de notre histoire sont aussi les plus féconds en grands désastres. Louis XIV, sur ses derniers jours, n'avait que trop mérité l'animadversion d'un peuple dont



son luxe effréné et son ambition fatale avaient dévoré la substance. Le peuple ne serait-il donc qu'un animal façonné au joug à coups de bâton et de fouet, et qui doit toujours lécher la main de son maître, qu'elle lui refuse ou non sa curée ? Laissez au moins la plainte à celui qui souffre. Le Louis XIV qui avait fait choix de Chamillart et de Villeroi pour organiser et commander ses armées, qui envoyait Villars dans les Cévennes, au lieu de le laisser à l'armée d'Allemagne, n'était plus le grand roi qu'entouraient Turenne, Condé, Luxembourg et Louvois; le Louis XIV du Père Le Tellier n'était plus le Louis XIV de Colbert; il ne méritait donc plus la même admiration ni le même amour. Comme homme ou comme roi, qu'importe que l'on rejette ses fautes sur son grand âge ! le peuple est toujours jeune, et ne doit point souffrir de la vieillesse des rois. Des institutions seules peuvent nous mettre à l'abri des erreurs de l'âge; et voilà ce que ces Parisiens, si légers, ont eu les premiers la gloire de demander au trône.

Quant à Louis XV, dira-t-on que le règne de Pompadour et celui de Du Barry n'aient pas assez justifié les cris joyeux qui escortèrent le cercueil royal ?

Frédéric ne justifie-t-il pas lui-même ce peuple qu'il accuse, lorsqu'il ajoute :

« Tant que les souverains porteront des chaînes théologiques; tant que ceux qui ne sont payés que pour prier pour le peuple lui commanderont, la vérité, opprimée par les tyrans des esprits, n'éclairera jamais les peuples; les sages ne penseront qu'en silence, et la plus absurde des superstitions dominera dans l'empire des Velches. Vos prêtres ont usurpé une autorité qui ba-

lance celle du souverain, et votre roi n'ose rien entreprendre contre un corps aussi puissant; et, s'il n'y prend garde, ils lui feront perdre la couronne »

Les Parisiens (nous ne parlons ici, bien entendu, que de ceux qui sont doués de quelques lumières, et qui peuvent prendre place dans le corps social; car la populace ne doit pas être soumise à la question qui nous occupe; elle est la même dans tous les pays), les Parisiens ne tenaient pas un autre langage. *Ils disaient beaucoup de bien de Louis XVI à son avènement au trône;* ils le pensaient. Ce ne sont pas eux, ni nul autre peuple de la France, qui ont arraché le sceptre au malheureux époux d'Antoinette, c'est la force des choses; ce sont huit siècles d'une attente toujours flattée, toujours trompée; huit siècles écoulés presque tout entiers au bénéfice du trône; huit siècles d'un despotisme peu cruel, mais à la fois dilapidateur et avide. Ne remontons qu'à trois cents ans. François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Louis XIII par Richelieu, Louis XIV, Louis XV, ruinèrent la fortune publique; ils attentèrent à la vie morale de leurs sujets. Leurs sujets n'avaient-ils pas quelques droits de se plaindre? Henri IV seul voulut véritablement le bonheur du peuple; d'infâmes courtisans, quelques fauteurs de la ligue se réjouirent de sa mort; les Parisiens, ainsi que toute la France, lui donnèrent des larmes : ils avaient pleuré à celle de Louis XII.

Louis XVI monta sur le trône à une époque où le plus ferme caractère n'aurait pu lutter contre l'entraînement des choses. Depuis long-temps tout était préparé pour les événemens dont Paris allait devenir le théâtre. Le fruit était mûr; il devait tomber; il tomba. Ceux

qui ont pensé qu'au 10 août, un monarque à cheval aurait pu ressaisir sa couronne, n'ont jamais compris la révolution. Qu'on gémisse sur ces années à la fois si imposantes et si terribles; qu'on déplore des excès que les partisans du despotisme opposent avec une odieuse obstination aux amis de la liberté, comme si la liberté même n'en avait pas été la première victime : mais qu'on ne dise pas que le caractère inconstant des Parisiens a pu modifier en bien ou en mal telle ou telle circonstance; le caractère de cette portion d'habitans que nous voulons seule reconnaître, et qui forme la majorité, resta toujours le même; ils demandèrent toujours *des lois et non du sang*. La différence des événemens tint à la différence des partis; les fédérés du 14 juillet n'étaient pas les assassins du 2 septembre.

Au reste nous ne prétendons pas justifier les Parisiens sur tous les défauts qu'on leur reproche; nous remarquerons seulement que, depuis la révolution, leur caractère a beaucoup changé. La sévérité des circonstances, des événemens prodigieux, des droits conquis et méconnus à défendre, ont fait prendre à leur esprit une gravité, une solidité de principes qu'on aurait vainement cherchée autrefois, à moins de monter jusqu'à quelques sommités de la magistrature, de la littérature ou des sciences. La cour ne donne plus comme autrefois le ton à la ville.

Lorsque le grand Louis brûla d'un tendre amour,
Paris devint Cythère et tout suivit la cour;
Quand il se fit dévôt, ardent à la prière,
Tout zélé citadin marmota son bréviaire.

Épît. du grand Frédéric au P. de Prusse.

Les temps sont changés. Des institutions à protéger

ou a obtenir ont tracé, plus que jamais, une ligne de démarcation entre la haute société de la ville et la cour; et la seule aristocratie que l'on veuille maintenant reconnaître en France est celle des richesses. Les intérêts commerciaux et politiques, en occupant tous les esprits, en ont changé la direction. Le temps n'est plus où le malin Parisien, à son reveil, cherchait dans son journal l'anecdote scandaleuse de la veille; maintenant le budjet et les discussions des chambres occupent pendant six mois les feuilles quotidiennes des deux partis, et pendant les six autres mois, messieurs les rédacteurs remplissent leurs colonnes d'injures, de menaces qu'ils se renvoient poliment chaque matin, de considérations sur la session qui vient de finir, et de suppositions à propos de celle qui doit lui succéder. Les feuilles purement littéraires même sont forcées de prendre la couleur de tel ou tel parti. L'aspect de la société est donc devenu, comme nous l'avons déjà dit, plus grave et plus sévère; les femmes, ne pouvant s'opposer à cette révolution des mœurs, se sont mises à la tête du mouvement; et il n'en est pas une, ayant quelque idée du pouvoir que son sexe peut exercer dans les cercles de la capitale, qui voulût se servir encore du caquetage des Caillettes d'autrefois. Le Parisien, il est vrai, a perdu en grâces ce qu'il a gagné en raison : mais, enfant sous l'ancien régime, il s'est fait homme depuis le jour où il essaya de marcher sans lisières.

Cependant Paris est toujours le séjour du luxe en tout genre. Une moitié de l'univers est tributaire de ses modes. Il serait très-long et très-fastidieux de décrire toutes les révolutions qu'ont éprouvées les modes ainsi que les usages parisiens; nous devons nous conten-



ter de citer sur cette matière quelques-uns des principaux faits.

C'est Charlemagne qui promulgua les premières lois somptuaires, pour régler le prix des étoffes et l'habillement convenable aux particuliers selon leur état. La confusion que le luxe avait introduite dans la société fit paraître ces lois nécessaires.

Plusieurs de nos rois les remirent en vigueur, en les modifiant selon le temps où ils vivaient; et cependant qu'était le luxe de ces temps reculés avec celui qui règne de nos jours, même dans les classes moyennes de la société!

Voici un compte de la maison du roi en 1202, par lequel on peut comparer les dépenses de cette époque avec celles d'aujourd'hui. L'habillement complet d'un page coûtait 107 sous; celui d'une dame du palais, 8 livres; celui des femmes qui étaient au-dessous d'elle, 2 livres et demi; celui des chambrières, 58 sous; la robe d'écarlate qu'eut Philippe-Auguste à Pâques, 16 livres et demi; une robe fourrée de vair qu'il eut à la Toussaint, 8 livres; ses tuniques, 15 sous chacune; la toile pour les chemises des plus hautes dames, un sou 8 deniers l'aune, etc.

En 1294, sous Philippe-le-Bel, une loi somptuaire fixa le nombre des robes qu'on pouvait se donner tous les ans, le prix qu'on pouvait y mettre, et défendit aux bourgeois les chars, les torches, les fourrures. La même loi fixa la quantité de mets qu'on pouvait servir sur les tables; au souper, qui était alors le grand repas, deux mets et un potage au lard; au dîner un mets et un entremets; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes

n'étaient pas autrement servis. Charlemagne avait vécu de la sorte. En Angleterre des moines portèrent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduisait à dix plats. « On ne m'en sert que trois, répondit-il; malheur à votre abbé, s'il vous en permet plus que la sobriété n'en accorde à votre roi. »

Le 17 décembre 1485, Charles VIII rendit à Melun une ordonnance sur la réformation des habits. On s'y soumit pendant quelque temps; mais elle fut bientôt oubliée, comme l'avaient été celles qui l'avaient précédée. « Comme la chose publique de notre royaume, y est-il dit, soit fort endommagée à l'occasion des grands frais et dépenses que plusieurs de nostre royaume font en habillement trop pompeux et trop somptueux, non convenables à leur estat; parquoy et aussi que tels abus sont déplaisans à Dieu nostre Créateur, fut ja pieça par nos prédécesseurs deffendu et prohibé de porter vêtemens et habillemens de drap d'or, d'argent et de soye, dont grand désordre s'en est ensuivy, et griefve foule à nostre peuple, et plus pouroit estre si prompte provision n'y estoit donnée;

» Sçavoir faisons, que Nous désirant mettre ses choses en bon ordre, et faire garder les bonnes ordonnances de nos dits progéniteurs, et eu sur ce l'advis des princes de nostre sang, et gens de nostre grand conseil, avons, par édit perpétuel, deffendu et prohibé, deffendons et prohibons généralement à tous nos sujets, que doresnavant ils n'ayent à porter aucuns draps d'or, d'argent et de soye en robes ou doublures, à peine de perdre lesdits habillemens et de s'amender arbitrairement envers nous, sauf et réservé lesdits nobles vivans noblement, nais et extraits d'ancienne noblesse, non

faisant chose dérogeant à icelle, ausquels nous avons permis et permettons qu'ils se puissent vestir et habiller de drap de soye, sous la modification cy-après déclarée; c'est à savoir que les chevaliers tenans deux mil livres de rente par an, pourront porter tous draps de soye de quelque sorte qu'ils soient, et les escuyers ayant semblablement deux mil livres de revenu chacun an, drap de damas, satin figuré; mais non point veloux tant cramoisy qu'autre figure, à la peine que dessus. »

Un autre réglement plus remarquable, intitulé: *Réglement sur la modestie des habits*, fut rendu par Charles IX, soixante-seize ans après celui que nous venons de citer. Nous allons le rapporter en entier; il donnera, mieux que nous ne pourrions le faire, une idée des modes de ce temps-là.

« Tous gens d'église se vestirons doresnavant d'habits modestes, décens et convenans à leur profession, sans qu'ils puissent porter aucun drap de soye, soit en robes, sayes, pourpoincts ou chausses, ny lesdites chausses aucunement découpées, et si porteront les sayes longs.

» Les cardinaux porteront toutes soyes, et toutesfois discrètement, et sans aucune superfluité ny enrichissement: et les archevesques et évesques en robes, taffetas et damas pour le plus, et veloux et satin plein, en pourpoincts et soutanes.

» Tous nos sujets, de quelque estat, dignité et qualité qu'ils soient, sans exception de personne, fors de nos très-chers et très-amez frères, sœurs et tantes, nostre très-cher et très-amé oncle le roi de Navarre, les princes et princesses, et ceux qui portent titre de ducs,

ne pourront doresnavant se vestir et s'habiller d'aucun drap et toille d'or ou d'argent, user de pourfilleures, broderies, passemens, franges, tortils, cannetilles, recameures, veloux ou soye, barrées d'or ou d'argent, soit en robes, sayes, pourpoincts, chausses ou autres habillemens en quelque sorte ou manière que ce soit; ce que nous leur avons inhibé et deffendu, inhibons et deffendons, et ce sur peine de mille escus d'amende, applicable moitié à Nous, et l'autre aux pauvres du lieu.

» Deffendons en outre à nosdits sujets, soient hommes ou femmes, ou leurs enfans, d'user ès-habillemens qu'ils porteront, soit qu'ils soient de soye, passemens, franges, tortils ou cannetilles, bords ou bandes de quelque soye que ce soit, dont leurs habillemens, ou partie d'iceux, puissent estre couverts ou enrichis, si ce n'est seulement un bord de veloux ou de soye de la largeur d'un doigt, ou pour le plus, deux bords, chenettes ou arrière-poincts au bord de leurs habillemens; et ce sur peine de deux cens livres parisis d'amende pour chacune fois, moitié applicable aux pauvres, et l'autre au dénonciateur, sans aucune rémission.

» Permettons aux dames et demoiselles de maison, qui résident aux champs et hors nos villes, s'habiller de robes et cottes de draps de soye de toutes couleurs, selon leur estat et qualité, pourveu toutesfois que ce soit sans aucun enrichissement.

» Et quant à celles qui sont à la suite de nostre dite sœur, et des princesses et dames, elles pourront porter les habillemens qu'elles ont de présent, de quelque soye ou façon qu'ils soient enrichis, et ce jusqu'à un an prochainement venant, à commencer du premier



jour de juillet prochain, et lors seulement qu'elles seront à notre suite, et non ailleurs, et sans que pendant ledit temps leur soit loisible faire aucuns nouveaux habillemens, d'autre sorte et façon que ceux qu'avons permis aux dames et damoiselles qui résident hors nos villes : ce que nous leur avons inhibé et deffendu, inhibons et deffendons, sur les mêmes peines que dessus.

» Et en semblable aux veufves, l'usage de toutes soyes, hormis de sarge et camelot de soye, taffetas, damas, satin et veloux plein : quant à celles de maison demeurans aux champs et hors nos villes, sans aucun enrichissement, ny autre bord que celui qui sera mis pour arrester la cousture.

» Deffendons en outre à tous seigneurs, gentilshommes, et autres personnes de quelque qualité qu'ils soient, de ne faire porter à leurs pages aucuns draps de soye, broderies, bandes de veloux, n'autres enrichissemens de soye, soit en pourpoincts, chausses, sayes, manteaux, collets, n'autres habillemens, encore que ce fussent les nostres, ceux de nosdits frères et sœurs, et des princes, princesses et ducs.

» Et quant aux présidens, maistres des requestres, et conseillers de nos cours souveraines, et grand conseil, gens de nos comptes, et tous autres officiers et ministres de notre justice (si ce n'est quant auxdits maistres des requêtes, ceux qui seront à notre suite), et généralement tous autres nos officiers, sujets, habitans et résidans ès-villes de nostre royaume, et païs de nostre obéissance, ne pourront porter ès-dites villes, soye ès-bonnets, souliers et foureaux d'espées ; ny semblablement aucuns habillemens de soie, si ce n'est,

quant aux hommes pourpoincts et sayes; et les femmes et filles, devant de cottes, manchons et doublures de manches de leurs robes, et toutesfois sans aucun enrichissement.

» Ne pourront aussi lesdites femmes porter dorures à la teste, de quelque sorte qu'elles soient, sinon la première année qu'elles seront mariées. Et seront les chaisnes, carcans et bracelets qu'elles porteront, sans aucun émail; et ce sur peine de deux cents livres parisis d'amende pour chacune fois; laquelle avons dès à présent donnée aux pauvres, et l'autre au dénonciateur, sans que nos juges la puissent modérer.

» Deffendons aussi, sur pareille peine, aux thrésoriers de France, généraux de nos finances, nos notaires, secrétaires, officiers comptables et autres, nos officiers quelqu'ils soient, l'usage de nos finances, notaires et secrétaires, ceux qui seront à nostre suite tant seulement; tous lesquels toutesfois ne pourront user d'aucuns enrichissemens en leurs habits, selon que dessus est dit.

» Et pour le regard des artisans, gens de mestier, serviteurs et laquais, avons deffendu l'usage de toute soye, en quelques habits qu'ils puissent porter; et mesme en doublure de chausses, sur peine, quant auxdits artians et gens de mestier, de cinquante livres tournois d'amende, applicable aux pauvres; et pour le regard des serviteurs et laquais, de prison et confiscation d'habits. Enjoignons à tous maistres de ne permettre que leurs serviteurs et laquais contreviennent, en quelque sorte que ce soit, à cette ordonnance, sur peine d'en respondre civilement.

Deffendons en outre à tous tailleurs, brodeurs et

chaussetiers, tant de nostre suite, que demeurant aux villes ou ailleurs, de ne faire ou prendre à faire aucuns habillemens, et autres choses ci-dessus deffenduës, sur peine, là où il seront trouvez contrevenir à notre présente, d'estre condamnez en la somme de deux cens livres parisis d'amende, applicable comme dessus pour la première fois; et pour la seconde, d'une autre amende au double de la première et du foüet.

» Et considérant qu'il y a beaucoup de personnes qui ont quantité d'habillemens couverts et enrichis de soye en bords, passemens ou autres choses, lesquels leur demeureroient inutils, leur avons permis et permettons que, durant le temps et terme de trois mois prochainement venant, à commencer du jour et date de la publication de ces présentes, ils les puissent porter et user, pourveu que lesdits enrichissemens ne soient d'or ou d'argent.

» Et d'autant que la facilité de prester draps de soye, a donné l'une des principales occasions d'entrer en telles superfluitez d'habits, enjoignons à tous juges de nier toute actions aux marchands qui, depuis la publication de ces dites présentes, vendront draps de soye à crédit à quelques personnes que ce soient; et au cas que lesdits marchands, leurs facteurs ou serviteurs feront cy-après quelque vente en fraude de cette ordonnance, déguiseront les cédules ou obligations faites pour ventes de marchandise de drap de soye, les avons dès à présent cassées et icelles déclarées nulles, deffendant expressément à tous juges, recevoir lesdits marchands à en faire aucune poursuite.

» Sont exceptez et réservez de cette nostre présente ordonnance, les jours que ferons nostre entrée en la

ville de Rheims, celuy de nostre sacre, et celuy de nostre entrée que nous espérons faire en nostre ville de Paris; èsquels trois jours seulement nous permettons l'usage de toutes sortes d'habits, sans qu'aucuns en puissent faire faire de nouveaux, de la qualité cy-dessus prohibée, sur peine de confiscation d'iceux, et aux tailleurs qui les feront, de la peine que dessus. »

Cette ordonnance est datée de Fontainebleau, le 22 avril 1561.

Enfin, Henri IV fit aussi un édit contre le luxe. Il défendit de porter ni or ni argent sur les habits, « excepté pourtant, dit-il, aux filles de joie et aux filoux, en qui nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner notre attention à leur conduite. »

Quoique ces diverses ordonnances prouvent que la manie de briller fut dans tous les temps un vice national, cependant, aux diverses époques que nous venons de citer, on ignorait tellement les commodités de la vie, qu'en 1457, pendant un hiver rigoureux, les nobles et les gens riches se firent traîner dans des tonneaux. Sous François Ier, et jusqu'au règne de Louis XIII, le luxe avait encore des bornes si étroites, que les plus grands seigneurs menaient leurs femmes en croupe à la campagne. Henri II fut le premier en France qui porta une paire de bas soie aux noces de sa sœur; et la femme de Lopès de Padilla crut faire un présent magnifique à Philippe II, en lui envoyant de Tolède en Flandre une paire de bas semblables. Tout ce qu'on étalait de magnifique, dit Millot, même dans les cérémonies d'éclat, était peu de chose en comparaison des objets qui nous frappent sans cesse.

Dans le douzième, le treizième, le quatorzième et le quinzième siècle, on porta une soutane qui descendait jusqu'aux pieds. Les nobles y firent ajouter une longue queue que portait un page. Les chevaliers seuls avaient le droit de mettre par-dessus cette soutane un manteau, ou plutôt une casaque dont les manches retombaient par-derrière. La coiffure était un *chaperon*, espèce de capuchon, avec un bourlet au haut et une queue qui pendait par-derrière. Il est devenu, dit Saint-Foix, l'épitoge des présidens à mortier, l'aumusse des chanoines, et la chausse qu'on voit aux avocats, conseillers, docteurs et présidens de l'Université. Ainsi, les présidens à mortier portent aujourd'hui leur ancien bonnet autour du cou; les choinoines le portent sur le bras; et les avocats, conseilliers et docteurs l'ont sur l'épaule.

C'est sous le règne de Philippe Ier que furent inventées les armoiries. Sous Charles V, on imagina de les faire broder sur les habits. Sous Charles VI, on porta l'*habit mi-parti*, dont celui des bedeaux peut donner une idée.

Sous François Ier, les habits, de longs qu'ils étaient, devinrent fort courts. Les hommes s'avisèrent de se vêtir en pantalons; c'est-à-dire, que leur habit leur serrait tout le corps depuis les pieds jusqu'au cou, et marquait même ce que la nature enseigne de cacher aux peuples les plus sauvages. Les gens graves (*Voyez* Saint-Foix, t. 4, pag. 115) prirent le large haut-de-chausse à la Suisse; les jeunes gens imaginèrent *les trousses*, espèce de haut-de-chausse court et relevé, qui ne descendait qu'à la moitié des cuisses, et que l'on couvrait d'une demi-juppe: de sorte que sous les règnes

de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, excepté le petit manteau que n'ont point les coureurs du roi, on était vêtu précisément comme ils le sont aujourd'hui; d'autant plus que l'on portait de petites toques, sur le retroussis desquelles on faisait broder ses armoiries. A l'armée, on enfonçait ces toques dans la tête; à la cour et à la ville, on les mettait sur l'oreille droite; l'oreille gauche, à laquelle on attachait une perle en poire, restait découverte.

Sous le règne de Charles VI et jusqu'au règne de François Ier, les femmes portèrent sur la tête un haut bonnet en forme de pain de sucre, auquel s'attachait un voile de différente grandeur, selon le rang et la qualité. Sous Henri II, ce haut bonnet devint un petit chapeau avec une plume. Sous Henri IV et Louis XIII, elles se coiffèrent d'un bonnet connu aujourd'hui sous le nom de *bonnet à la Marie-Stuart*. Du temps de Louis XIV, elles portèrent tour-à-tour des bonnets en dentelles formant sur le front une espèce de diadème à longs tuyaux, et la coiffure dite *coiffure à la Ninon*, que recouvrait un voile.

Sous François II (*voyez* Saint-Foix), les hommes trouvèrent qu'un gros ventre donnait un air de majesté; et les femmes imaginèrent aussitôt qu'il en était de même de la partie postérieure. On avait de gros ventres et de gros derrières postiches : cette ridicule mode dura trois ou quatre ans.

A cette époque, les femmes prirent un *loup*, espèce de masque qui ne venait que jusqu'à la bouche. A cette mode succédèrent les *mouches*. On portait encore le *loup* dans les premières années du règne de Louis XIV; les *mouches* furent plus long-temps en faveur, puis-

qu'on a pu les voir encore peu d'années avant la révolution.

Lorsque les Francs se fixèrent dans les Gaules, ils la trouvèrent barbue. Les Romains y avaient introduit cette mode, et elle se maintint parmi les clercs, c'est-à-dire, parmi ceux qui savaient lire. Les Francs ne portaient que la moustache. Charlemagne, devenu empereur des Romains, mit en honneur la barbe romaine. Sous Louis-le-Jeune, les mentons unis revinrent à la mode. A la fin du onzième siècle et au commencement du douzième, les hommes se mirent à porter de longs cheveux, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant. Cet usage parut alors si opposé à la raison, que les évêques s'élevèrent contre cette nouveauté; ils crurent ne pas trop faire que d'employer, pour la réprimer, toutes les censures de l'Eglise. Un concile (en 1096) ordonna que ceux qui porteraient de longs cheveux, seraient exclus de l'Eglise pendant leur vie, et qu'on ne prierait pas Dieu pour eux après leur mort. En 1104, Serlon, évêque de Séez, prêchant à Carantan devant Henri Ier, roi d'Angleterre, et toute sa cour, parla avec tant de véhémence contre cet usage, que Henri et ses courtisans se firent tous couper les cheveux au même instant.

François Ier ramena la barbe longue. « Ce roi, dit Pasquier, ayant été fortuitement blessé à la tête d'un tison par le capitaine Lorges, sieur de Montgommeri, les médecins furent d'avis de le tondre. » Il laissa croître sa barbe pour regagner d'un côté ce qu'il perdait de l'autre. « Auparavant, ajoute Pasquier, chacun portait longue chevelure et barbe rase; maintenant chacun est tondu, et porte longue barbe. »

Un débiteur, dans quelques occasions, hypothéquait

sa barbe, et s'engageait à l'abandonner à ses créanciers s'il ne payait pas au jour marqué. On conçoit aisément que les plus fortes idées de déshonneur attachaient seules quelque valeur à une garantie de cette nature; dépouillé de l'ornement viril qu'il avait engagé, le débiteur infidèle était livré, par ce fait même, au mépris public : aujourd'hui les créanciers envoient leurs débiteurs en prison : au bout de cinq ans passés à Sainte-Pélagie, le plus éhonté des banqueroutiers frauduleux rentre dans la société sans que rien accuse son infamie; personne n'est censé le connaître que ceux qu'il a volés; et s'il donne de bons dîners et des soirées brillantes, il est visité par les plus grands seigneurs du royaume.

Les ecclésiastiques étaient ceux qui attachaient le plus grand prix à leur barbe. François Ier qui voulait tirer de l'argent du clergé, imagina d'obtenir du pape un bref qui ordonnait à tous les ecclésiastiques de se faire couper la barbe, s'ils n'aimaient mieux se dispenser de cette loi en donnant une certaine somme. Ils la payèrent volontiers. Cependant ce bref étrange contribua à faire diminuer l'usage des longues barbes; on obligea dans la suite ceux qui voulaient occuper les premières places de la magistrature, à se la faire raser. En 1536, François Olivier ne put entrer au parlement, comme maître des requêtes, qu'à la charge de faire couper sa longue barbe. Plusieurs magistrats subalternes la conservèrent; quelques ecclésiastiques la portaient encore sous la minorité de Louis XIV.

Du temps de Henri IV, quoiqu'il ne portât pas la barbe longue, la mode n'était pas uniforme pour les barbes courtes. Sous Louis XIII, les barbes arrondies par les côtés et terminées en pointe furent en grande

vogue, avec la chevelure tombant sur l'épaule gauche et tondue sur l'oreille droite; ce pouvait être pour la commodité de porter le baudrier. On vit ensuite les barbes en feuilles d'artichaud. Sous Louis XIV, on ne porta plus que les moustaches. Cette mode cessa sous la règne suivant. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, *Barbe*, *Perruquiers*.)

A la fin du 16e siècle, les dragées devinrent tellement à la mode, que chacun avait son dragier; on s'en présentait les uns aux autres, comme on fait aujourd'hui du tabac. Le duc de Guise Henri-le-Balafré avait son dragier à la main lorsqu'il fut assassiné à Blois par ordre de Henri III. On en servait sur toutes les bonnes tables. Les écorces de citron et les oranges eurent ensuite leur tour. Sous Louis XIII, parce que ce prince aimait le pain d'épice, tout le monde en portait dans sa poche; on s'en offrait mutuellement; on en vendait dans tous les lieux où il y avait des assemblées soit de plaisir, soit de dévotion. Après vinrent le thé, le café, le chocolat. Les vulnéraires suisses, pris comme le thé, eurent leur temps. Plus tard on fit un usage immodéré des parfums. On en mit sur les habits, sur les gants, sur les perruques. On plaçait aux cannes des pommes d'ivoire creusées, percées de petits trous, et qu'on remplissait d'odeur. Alors ces odeurs ne faisaient de mal à personne; c'était la mode: elles ont causé depuis des maux de tête et des vapeurs. Ensuite est venu l'usage de *l'eau de la reine de Hongrie;* il devint si commun qu'il n'y avait presque personne qui n'eût son flacon. Mais l'usage qui l'a emporté sur tous les autres est celui du tabac.

Le tabac ne fut connu en France que dans les commencemens du 17e siècle. En peu de temps son usage

devint assez commun. On ne se contenta pas de le mâcher, de le fumer, on le réduisit en poudre pour le prendre par le nez. On mit d'abord cette poudre dans de petites boîtes faites en forme de poire ou de poivrière; le tabac s'échappait par un petit trou; on en formait deux petits monceaux sur le dos de la main, et on les portait l'un après l'autre à chaque narine. Dans les commencemens, l'usage du tabac en poudre parut si bisarre, que l'on crut qu'il ne convenait qu'à des soldats ou à des gens de la lie du peuple. Cependant, l'imagination se fit peu à peu à cet usage; les gens comme il faut s'y accoutumèrent. On fabriqua pour eux de riches boîtes, avec une sorte de petit fourniment qui ne prenait dans la boîte qu'autant de poudre qu'il en fallait pour chaque narine; la poudre était toujours placée sur le dos de la main. La répugnance qu'on avait eue d'abord étant levée, chacun se piqua d'avoir du tabac en poudre et d'en user; mais les personnes riches et délicates eurent de la peine à s'habituer à l'odeur de cette plante. On y mit différentes odeurs. Cet usage fut abandonné à son tour. Alors, loin d'être honteux de prendre du tabac, chacun s'en fit une espèce de bienséance. En avoir le nez barbouillé, la cravatte et les jabots marqués et couverts, n'eut plus rien de choquant; l'on porta des rapes d'une longueur démesurée; plusieurs le prirent à pleines mains, non-seulement dans les tabatières, mais jusque dans leurs poches. De nos jours, on ne pousse plus à cet excès l'amour du tabac. Beaucoup de personnes, surtout parmi les femmes, l'ont abandonné.

La plus ridicule de toutes les modes que le caprice put imaginer fut celle du *panier*. Cette bisarre machine qui, pendant quelque temps, resta dans des proportions



assez raisonnables, avait reçu le nom de *panier* à cause de sa forme et de la matière qu'on y employa d'abord. Elle avait été importée d'Angleterre en France au commencement du 18e siècle. Hommes et femmes l'adoptèrent; les antiques *vertugadins* furent convertis en mannequins; et bientôt une modique ampleur parvint à un énorme étalage dont l'incommodité égalait le ridicule. Le panier devint une marque de distinction, de rang ou d'opulence. Chacun, à l'envi, en accrut les dimensions; on étendit tellement ces vastes cerceaux qu'une femme ne pouvait plus passer de front dans plusieurs rues de la capitale. En peu de temps, toutes les dames se trouvèrent plantées jusqu'à la ceinture dans de larges mannequins. Cette mode se maintint beaucoup plus de temps qu'aucune autre, malgré ses incommodités.

Cependant peu à peu on diminua la circonférence des cercles pour la chambre et pour les courses à pied. On en débarrassa tout-à-fait le Théâtre-Français; mais ce fut une entreprise difficile d'accoutumer les femmes, et même une partie des hommes, à croire que, sans un grand panier, Andromaque, Cornélie, Agrippine, Roxane, Alzire, pussent paraître avec quelque dignité sur la scène, et qu'à l'Opéra, Junon et Armide ne fussent pas de franches grisettes. Il fallut persuader des actrices, disputer contre les spectateurs, écrire, parler, faire rougir l'ignorance et le mauvais goût, intéresser l'amour-propre. Racine, Boileau, madame de Sévigné, et toute la cour, allaient tous les jours voir Cinna en perruque carrée, en culottes de velours et en chapeau; il était encore plus ridicule de voir une Cléopâtre en chignon retapé, et étalant sur un panier six aunes d'étoffe à fleurs rouges brochées. Quelques zélés restaurateurs du *cos-*

tume l'emportèrent enfin. Sans doute ils auraient dû se montrer également sévères à l'égard de bien d'autres parties de l'ajustement theâtral; Le Kain nous fait sourire quand nous le voyons dans Gengis-Kan avec une espèce de casque de dragon sur la tête, chargé de plumes comme un cheval de parade, et couvert d'un petit manteau de satin; et de nos jours nous avons vu Vanhove, refusant un pantalon couleur de chair où il ne pouvait mettre, disait-il, ni son mouchoir ni sa boîte, jouer le rôle d'Adam de la *Mort d'Abel* avec une culotte à boucles de jarretières en diamans, et des souliers à boucles. La gloire de rétablir le costume dans toute sa sévérité était réservée à Talma, éclairé par les chefs-d'œuvre de notre grand David. Mais enfin c'était déjà beaucoup, sous l'ancien régime, d'avoir senti la nécessite de cette réforme, et la suppression du panier en était un heureux commencement. Les paniers furent donc bannis du théâtre, au moins dans les pièces dont les personnages étaient étrangers à l'Europe. Ils se maintinrent quelque temps encore à l'Opéra seulement dans les ballets.

Cet appareil, sans lequel nulle femme de distinction ne pouvait paraître, était un fâcheux obstacle au besoin de n'être pas toujours si distinguées. Les hommes, de leur côté, avaient totalement abandonné ces larges éventails que formaient les basques de leurs habits. Quelques femmes diminuèrent le volume de leurs paniers; on trouva un moyen proportionnel entre l'état de cérémonie et la bienséance de simple *considération*. C'est ce dernier nom que portaient certains petits *accoudoirs* ou paniers tronqués qui ne passaient pas les hanches, mais qui les rendaient seulement trois ou qua-



tre fois plus grosses que la nature ne les donne dans ses plus fortes dimensions. Avec une *considération* on pouvait aller partout où le respect n'était pas exigible; et sans doute on la supprimait tout-à-fait dans les occasions qui n'appelaient qu'une douce familiarité. Quand le panier fut proscrit, le sort des modes prépara, dans la coiffure des Françaises, un très-grand moyen de le suppléer pour marquer les distinctions du cérémonial. Ces dames élevèrent sur leur tête des pyramides de cheveux d'une telle hauteur que, toute proportion étant détruite, les femmes les mieux faites étaient comme autant de *bamboches* dont le visage se trouvait placé presque au milieu du corps.

Après la révolution, les Parisiennes prirent le *costume* et la *coiffure grecs;* le *costume* fut bientôt abandonné comme outrageant trop la décence; la *coiffure* est toujours de mode, et elle le sera long-temps encore, il faut l'espérer. Nos dames l'abandonnèrent un moment pour la *Titus;* mais elles comprirent bientôt quel tort elles avaient fait à leurs charmes.

Le luxe de la toilette était porté autrefois à un bien plus haut degré qu'il ne l'est aujourd'hui. Maintenant l'habillement des femmes de tous les rangs (à l'exception cependant des dernières classes) est à-peu-près le même; c'est la même simplicité avec plus ou moins d'élégance.

En 1789, le marquis de Villette proposa de quitter l'habit dit *habit français*. On l'écouta et l'on prit le chapeau rond, la coiffure à la Titus, le frac et les bottes. Cette mode, à quelques changemens près dans la forme des vêtemens, existe encore. Mais depuis quelques années les jeunes gens ont cessé d'aller au bal en

pantalon large; ils ont repris la culotte courte. On n'est reçu à la cour et dans les grands cercles qu'en habit à la française et l'épée au côté.

Dans tous les temps, les spectacles ont été, de tous les plaisirs, ceux que les Parisiens ont poursuivis avec le plus d'ardeur.

On peut faire remonter jusqu'au 12ᵉ siècle l'origine des spectacles en France. Cependant, sous la première race, on parle d'histrions, farceurs, danseurs, ou bateleurs, que Charlemagne fit disparaître en 789.

Malgré l'ordonnance de ce monarque, peu de temps après sa mort, nous voyons s'établir la *fête des fous*, infâmes saturnales dont on établissait le théâtre jusque dans les églises. Plus tard ce sont les *jongleurs* et les *joueurs* (*joculatores*), les uns chantant et récitant des vers, les autres se contentant de mimer quelques scènes burlesques; Philippe-Auguste, à peine monté sur le trône, les chassa de Paris et de la France. Ils reparurent dans la capitale après sa mort.

A la fin du treizième siècle, sous Philippe-le-Bel, on vit à la cour quelques représentations théâtrales, si l'on peut donner ce nom aux farces ridicules que l'on commença de jouer sur les *Mystères*. Mais ce ne fut que sous Charles VI que ces spectacles devinrent populaires, et que se formèrent les premières troupes d'acteurs sous le titre de *Confrères de la Passion*. Ceux qui revenaient de Jerusalem (*Voyez* Hist. du Théâtre-Français, T. 1.), de la Terre-Sainte, de Saint-Jacques-de-Compostelle, de la Sainte-Beaume en Provence, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame-du-Puy et de quelques autres lieux qu'avait sanctifiés la Foi, composaient des cantiques sur leurs voyages,

et y mêlaient le récit de la vie et de la mort du fils de Dieu, ou du jugement dernier, d'une manière grossière, mais que le chant et la simplicité de ces temps-là semblaient rendre pathétique; ils chantaient les miracles des saints, leur martyre, et certaines fables, auxquelles la créance du peuple donnait le nom de visions et d'apparitions. Ces pélerins allaient par troupes, et ils s'arrêtaient dans les rues et dans les places publiques, où ils chantaient, le bourdon à la main, le chapeau et le mantelet chargé de coquilles et d'images peintes de diverses couleurs. Ce spectacle plut à quelques bourgeois de Paris; et l'on se détermina à acheter un lieu propre à élever un théâtre où l'on représenterait ces Mystères les jours de fête (Hist. du Théâtre-Français.).

Le 4 décembre 1402, Charles VI permit aux Confrères de la Passion de faire des représentations en public; et ceux-ci établirent leur théâtre à l'hôpital de la Trinité.

Le spectacle établi par les Confrères se soutint sous les règnes suivans, et il se forma d'autres troupes. On vit paraître les *Enfans-Sans-Souci*, dont le chef prenait le titre de *Prince des Sots* ou de la *Sottise*, et les *Clercs de la Basoche*.

En 1539, sous François I[er], la maison de la Trinité étant devenue de nouveau un hôpital, les Confrères de la Passion allèrent s'établir à l'hôtel de Flandres. Cet hôtel fut démoli en 1543; ils achetèrent alors une vaste portion de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, et y firent construire un théâtre qu'occupèrent après eux les comédiens du roi, et, depuis, la Comédie-Italienne jusqu'en 1762. Ils obtinrent la permission d'y

représenter le 17 novembre 1548; mais il leur fut défendu alors de jouer aucun Mystère de la Passion.

Voici de quelle façon était construit le théâtre des Confrères.

« Il était, sur le devant, de la même forme que ceux d'aujourd'hui, mais le fond était différent; plusieurs échafauds qu'on nommait *établies* le remplissaient : le plus élevé représentait le paradis, celui de dessous l'endroit le plus éloigné du lieu où la scène se passait, le troisième en descendant, le palais d'Hérode, la maison de Pilate, etc.; ainsi des autres jusqu'au dernier, suivant le Mystère qu'on représentait. Sur les côtés de ce même théâtre étaient des espèces de gradins, en forme de chaise, sur lesquels les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils avaient joué leur scène ou qu'ils attendaient leur tour à parler; et jamais ils ne disparaissaient aux yeux des spectateurs qu'ils n'eussent achevé leurs rôles. Ainsi lorsque le Mystère commençait, les spectateurs voyaient tous ceux qui devaient y jouer; les auteurs ni les acteurs n'y entendaient pas plus de finesse, et les derniers étaient censés absens lorsqu'ils étaient assis. A l'endroit où l'on place à présent une trappe pour descendre sous le théâtre, l'enfer était représenté par la gueule d'un dragon qui s'ouvrait et se fermait lorsque les diables en sortaient ou y rentraient. Une espèce de niche, avec des rideaux devant, formait une chambre, et cette chambre servait à cacher aux spectateurs certains détails qu'on ne pouvait leur présenter, tels que l'accouchement de Ste.-Anne, de la Vierge, etc. (*V.* Histoire du Théâtre-Français, Traité de la Pol., etc.) »

Peu de temps après l'établissement des Confrères de la Passion, parut celui des Basochiens (*Voyez* dans le



Dictionnaire, l'art. *Basoche.*) Ceux-ci représentèrent des *Moralités* ou des *Farces* où la satire la plus licencieuse attaquait sans ménagement les mœurs et les personnes. Les clercs de la Basoche ne jouaient ordinairement que trois fois l'année : le jeudi qui précédait ou suivait la fête des rois, le jour de la cérémonie du mai dans la cour du palais, et la troisième fois quelques jours après la *montre générale* (1), sans compter les diverses époques des réjouissances publiques à Paris.

Le 15 mai 1476, un arrêt du parlement interdit à la Basoche la continuation de son spectacle; il fut rétabli sous Louis XII, et tout-à-fait supprimé en 1548.

Les Enfans-Sans-Souci, dont la société se forma à peu près à la même époque que celle des Confrères de la Passion, représentaient leurs *Soties* ou *Sottises* sur des échafauds en place publique. C'était ordinairement à la Halle que ces représentations avaient lieu. Ils se réunirent dans la suite aux Confrères de la Passion.

Le prince des sots ou de la sottise, qui exerça dans les commencemens une sorte de juridiction sans appel sur les vices et les *sottises* de la cour et de la ville, portait pour coiffure un capuchon garni de longues oreilles d'âne. Il faisait tous les ans une entrée à Paris, suivi de tous ses sujets. Celui qui était chargé des détails de cette entrée et des jeux représentés par les Enfans-Sans-Souci, était la seconde personne de la *Principauté de la Sottise*, et prenait le titre de *Mère* ou *Maire Sotte.*

---

(1) On appelait ainsi une espèce de revue générale des Basochiens que faisait tous les ans, au commencement de juillet, le roi de la Basoche.

Pour donner une idée du langage des Enfans-Sans-Souci, nous allons rapporter *le Cri* ou annonce d'une *Sottise* représentée à la Halle en 1511.

LA TENEUR DU CRI.

Sots lunatiques, sots étourdis, sots sages,
Sots de villes, sots de châteaux de village,
Sots rassotés, sots niais, sots subtils,
Sots amoureux, sots privés, sots sauvages,
Sots vieux, nouveaux, et sots de toutes âges,
Sots barbares, étranges et gentils,
Sots raisonnables, sots pervers, sots rétifs,
Votre Prince, sans nulles intervalles,
Le Mardi-Gras jouera ses jeux aux halles.

Sottes dames et sottes damoiselles,
Sottes vieilles, sottes jeunes et nouvelles,
Toutes sottes aimant le masculin,
Sottes hardies, couardes, laides et belles,
Sottes frisques, sottes douces et rebelles,
Sottes qui veulent avoir leur picotin,
Sottes trottantes sur pavé, sur chemin,
Sottes rouges, maigres, grosses et pâles,
Le Mardi-Gras jouera le Prince aux halles.

Sots ivrognes, aimant les bons loppins,
Sots qui aiment jeux, tavernes, ébats,
Tous sots jaloux, sots gardant les patins (1),
Sots qui faites aux dames les choux gras,
Amenez-y sots lavés et sots sales;
Le Mardi-Gras jouera le Prince aux halles.

Mère Sotte sémond toutes ses sottes;
N'y faillez pas y venir bigottes,
Car en secret faites de bonnes chieres;

(1) Sots qui gardent leurs femmes.

Sottes gaies, délicates, mignottes,
Sottes qui êtes aux hommes familières,
Montrer vous faut douces et cordiales;
Le Mardi-Gras jouera le Prince aux halles.

Fait et donné buvant vin à pleins pots,
Par le Prince des Sots et ses suppôts.

Ce morceau, dont nous avons rectifié l'orthographe, est un des moins grossiers de toutes les *Sottises* des Enfans-Sans-Souci. Cette société, qui avait dans la rue Darnetal (maintenant rue Greneta) une maison appelée *Maison des Sots attendans*, exista jusqu'en 1603.

Nous avons dit qu'en 1548, le parlement défendit aux Confrères de la Passion du jouer des *Mystères* sur leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Ils représentèrent donc des sujets profanes jusqu'en 1588 qu'ils louèrent leur privilége et leur hôtel à une troupe de comédiens. Peu de temps après leur établissement à l'hôtel, plusieurs poètes avaient essayé de donner aux Parisiens un spectacle plus régulier, en s'inspirant de la tragédie et de la comédie grecque et latine. En 1552 parurent deux tragédies d'Etienne Jodelle, la *Cléopâtre captive* et *Didon se sacrifiant*, et une comédie, *Eugène* ou *la Rencontre*, pièces fort ridicules sans doute, mais qui, à leur apparition, firent et devaient faire une sensation prodigieuse. On vit paraître, à peu d'années de distance, la *Médée* de Jean de la Péruse; l'*Agamemnon* de Charles Toutain; *la Trésorière*, *la Mort de César* de Jacques Grévin; *la Sophonisbe* de Mellin de Saint-Gelais; *la Sultane* de Bounyn; *l'Agamemnon* de Le Duchat; *les Corrivaux*, *l'Alexandre* de Jacques de la Taille; *l'Achille* de Filleul; *la Reconnue* de Rémy

Belleau; *le Brave* de Baïf; *la Porcie, l'Hippolyte, la Cornélie* de Garnier; etc., etc.

Il se forma plusieurs troupes d'acteurs; une d'elles vint, en 1584, s'établir à l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins; mais elle n'y resta qu'un instant. Après plusieurs tentatives inutiles, une autre troupe parvint enfin, en 1588, à forcer, comme nous l'avons déjà dit, les Confrères de la Passion de leur louer l'hôtel de Bourgogne.

En 1596, des comédiens de province obtinrent la permission d'établir un théâtre à la foire St.-Germain, et d'y jouer pendant le temps de la foire, malgré les réclamations des comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

En 1600, établissement du théâtre du Marais. « Les accroissemens de la ville de Paris, dit Chapuzeau (Théâtre-Français, liv. III), donnèrent occasion à une troupe de comédiens (mais avec le consentement de celle qui représentait à l'hôtel de Bourgogne) d'élever un théâtre dans une maison nommée l'*hôtel d'Argent*, au quartier du Marais du Temple. Cette troupe s'y est maintenue jusqu'en 1673, etc. »

A cette dernière époque, la troupe du Marais abandonna son théâtre; et une ordonnance royale ayant décidé qu'il n'y aurait plus que deux troupes de comédiens à Paris, elle se réunit à celle du Palais-Royal, qui venait de perdre Molière. Les deux troupes n'en firent plus qu'une, sous le titre de *Troupe du roi*; elle alla s'établir dans le jeu de paume de la rue de Saine, presqu'en face de la rue Guénégaud. Elle subsista jusqu'au 21 octobre 1680 que la troupe de l'hôtel de Bourgogne y fut réunie.

Telle est à peu près l'idée générale que l'on peut

prendre des divers établissemens qui ont précédé et déterminé celui du Théâtre-Français. Pour les autres époques de son histoire et pour ce qui concerne les autres théâtres, on peut voir dans le Dictionniare les articles *Théâtre-Français*, *Odéon*, *Académie royale de Musique*, *Opéra-Buffa*, *Opéra-Comique*, etc., etc.

Les salles de spectacle, à l'époque où nous commençâmes à avoir un spectacle permanent, étaient bien loin de ressembler à celles de nos jours. Le théâtre du Marais, entr'autres, était construit, comme tous ceux qu'on élevait à la même époque, dans un jeu de paume qui formait un carré long ; à l'une des extrémités s'élevait une estrade destinée à figurer le *proscenium* des anciens. Trois ou quatre châssis de toile peinte dans le fond, quelques bandes de papier bleu au plancher, pour imiter le ciel, telle était la décoration habituelle qui servait aussi bien pour un palais que pour une prison, pour une forêt que pour un jardin. Quand on voulait faire connaître au spectateur que le lieu de la scène allait changer, on levait ou l'on tirait une tapisserie, et cela se faisait jusqu'à dix ou douze fois dans la même pièce. Aux murailles du jeu de paume étaient appuyés deux ou trois rangs de galeries en charpentes, disposées de manière que la moitié des spectateurs ne voyaient les acteurs que de côté, et que ceux qui occupaient les premières loges, les loges du fond qui étaient considérées comme les meilleures places, étaient si loin de la scène, qu'ils pouvaient à peine distinguer et entendre les acteurs.

Ce fut sur des théâtres à peu près pareils que se jouèrent encore long-temps après les chefs-d'œuvre de Corneille, et que la plupart des pièces de Racine et de

Molière furent représentées. On ne construisit des théâtres plus commodes qu'à la fin du 17e siècle (*Voyez* dans le Dictionnaire, pour les salles de spectacle au 18e siècle, et pour celles qui ont été construites depuis, les articles ci-dessus désignés).

Avant la révolution, il n'y avait que trois théâtres à Paris. On en compte à présent douze; et ils sont à peu près pleins tous les soirs. La marquise de Lambert disait, en parlant des spectacles : « On y reçoit de grandes leçons de vertu, et l'on en rapporte l'impression du vice. » En généralisant ainsi une pensée, on la rend fausse. On peut dire que certaines représentations théâtrales sont dangereuses pour les jeunes personnes du sexe, puisqu'elles leur offrent des tableaux que doivent ignorer leur innocence; remarquons cependant que le public repousse avec indignation les traits qui pourraient trop évidemment outrager la décence; et, au surplus, les jeunes personnes, nous ne dirons pas de la haute, mais de la bonne société de Paris, sont sans contredit tout aussi sages, tout aussi réservées, et beaucoup mieux élevées que les filles de nos petites villes de province, qui ne vont jamais ou bien rarement au spectacle. Une mère doit bien plus redouter un roman qu'une comédie. Quant aux hommes faits, de quel danger est pour eux le théâtre dans l'état de société où nous vivons ? Ils y apportent des vices, des passions qu'ils voient représenter; c'est là tout : car nous avouerons franchement que le *Castigat ridendo mores* de Santeuil nous a toujours paru tout aussi peu prouvé que la pensée de madame de Lambert.

Ce qui nous semble incontestable, c'est que le théâtre, tel qu'il est constitué de nos jours, peut

et doit adoucir les mœurs; il aide à l'instruction du peuple; et j'aime beaucoup mieux voir un honnête artisan au spectacle qu'au cabaret. M. de Sartine disait souvent : « Pendant les trois semaines où il n'y a point de spectacles, je suis obligé de doubler la garde. »

Nous allons maintenant considérer Paris sous le rapport industriel et commercial.

Les Parisiens, avant l'entrée des Romains dans les Gaules, faisaient déjà par eau un commerce assez considérable. Leur ville avait dès-lors le même symbole qu'elle possède encore aujourd'hui. Ce vaisseau était celui d'Isis, qui était une des principales divinités des Parisiens, et qui leur a même donné son nom, si nous en croyons quelques étymologistes. Les images d'Isis furent souvent accompagnées d'un vaisseau. Ce vaisseau est celui des constellations placées au midi de la Vierge ou de l'Isis d'Erathosthène, et qui se lève toujours avec elle. Ces circonstances astronomiques ou cette union d'aspect entre Isis et son vaisseau, firent dire à ceux qui voyaient les images de la déesse, qu'elle avait inventé la navigation, qu'elle disposait en arbitre souveraine des vents et des orages. On lui attribua l'invention des voiles et la construction du premier vaisseau, c'est-à-dire, du Vaisseau Céleste ou du vaisseau Argo. Voilà l'origine du culte que les Égyptiens rendaient au vaisseau d'Isis, et depuis long-temps le culte égyptien avait passé dans le nord de l'Europe. (*Voy.* Dupuis, *Or. des Cultes, p.* 275 *et suiv*).

Dans ces régions encore barbares le symbole d'Isis n'était pas connu seulement des Parisiens. Nous lisons dans Tacite (*Descrip. de la Germanie*) : *Pars Suevorum et Isidi sacrificat. Unde causa et origo peregrino sacro,*

parum comperi, nisi quod signum ipsum, in modum liburnæ figuratum, docet advectam religionem. « Une » partie des Suèves adore aussi la déesse Isis sous la for- » me d'un vaisseau; preuve que ce culte leur est venu » d'au-delà des mers; mais je n'ai pu découvrir comme » il s'est introduit chez eux.»

Domptés par César, les Parisiens durent accepter les lois romaines. Ils furent soumis à un gouvernement municipal; et l'on établit alors à Paris une compagnie de *Nautes*, ou société de navigation qui, exploitant avec zèle et intelligence le privilége exclusif du transport des marchandises sur la Seine, donna quelque activité au commerce de la ville.

Sous la première race, la France, déchirée sans cesse par les guerres civiles, n'offrit presque plus de ressources au commerce et à l'industrie. Charlemagne fut le premier qui les favorisa. Il aida au développement de tous les arts utiles, et surtout à celui de l'agriculture. Paris se ressentit de cette heureuse influence. « Charlemagne, dit Montesquieu (*Esprit des Lois*, liv. 31, chap. 18), fit d'admirables réglemens; il fit plus, il les fit exécuter.... Il mit une règle admirable dans sa dépense; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie : un père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. On voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot : il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins; et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards, et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers. »

Sous ce prince, le génie industriel des Français prit enfin quelque essor; mais on ignorait encore ce grand commerce qui enrichit une nation. Les produits de l'industrie étaient livrés presque bruts aux consommateurs; les serfs ne quittaient point les châteaux de leurs maîtres; les moines habitaient la campagne; les nobles suivaient la cour ou l'armée : il faut le luxe des grandes villes pour alimenter le commerce.

Après la mort de Charlemagne, la France est replongée dans l'abrutissement et l'anarchie dont ce grand homme l'avait tirée. La plus honteuse servitude pèse sur le peuple; le gouvernement féodal, établi sous la seconde race, étouffe toute idée de patrie, tout esprit national; les intérêts généraux sont totalement oubliés; les grands et les moines seuls s'enrichissent, les uns en employant la force, les autres l'adresse; c'est alors une science, et une science révérée, que de pouvoir lire et écrire; elle est le partage du clergé qui n'en profite que pour enflammer le fanatisme et dépouiller l'ignorance; les rois, sans puissance et sans domaines, tremblent et fuient devant leurs grands vassaux; et Paris, qui se réduisait encore à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité, plusieurs fois assiégé par les Normands, plusieurs fois soumis à de lourds et honteux tributs, n'étant plus alors même considéré comme la capitale de l'empire, Paris retombe dans son ancienne barbarie.

Hugues Capet établit son séjour dans cette ville que les rois avaient cessé d'habiter depuis plus de deux cents ans : à dater de cette époque, Paris, à quelques intervalles près, fut le siége du gouvernement; la présence des rois, d'anciens priviléges confirmés, de nouveaux accordés, redonnèrent quelque éclat à son com-

merce qui prit encore plus de consistance lorsque, dans le douzième siècle, on organisa la *hanse parisienne* (*voyez* ce mot dans le Dictionnaire), et que les écoles de Paris attirèrent de toutes les contrées de l'Europe un nombre prodigieux d'étudians.

Le règne de Saint-Louis, remarquable à tant d'égards, est l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire de la capitale. Paris dut à Saint-Louis une police admirable pour le temps, l'abolition du fermage de la prévôté, et la création des communautés des arts et métiers; cette dernière institution fut très-utile dans un temps où les classes laborieuses sentaient le besoin de s'unir contre les vexations des grands; mais elle devint à son tour vexatoire lorsque le pouvoir des grands fut abattu.

En 1311, Philippe-le-Bel attira à Paris les plaideurs et les suppôts de la justice; cette mesure augmenta les richesses de la capitale.

Sous le règne glorieux de Charles V, la prospérité de Paris s'accrut encore. Cependant la plupart des arts agréables ou utiles y étaient encore à peu près inconnus. L'horloge sonnante que Charles V fit placer sur la tour du Palais, parut une merveille. Depuis longtemps les objets de luxe ou de commodité étaient connus en Italie. L'Italie fut le premier pays en Europe qui s'éleva par le commerce à quelque degré considérable d'opulence; en introduisant en France, ainsi que dans les autres pays, les produits de ses manufactures, elle donna le goût de les avoir; ce goût s'étendit peu à peu; les demandes devinrent plus considérables; et les marchands alors, pour épargner des frais de transport, se résolurent à établir dans leurs propres pays des ma-

nufactures du même genre. Mais il devait se passer bien des années avant que les manufactures françaises pussent attirer les regards du commerce étranger.

Louis XI, qui ne fut peut-être un tyran cruel que pour les tyrans du peuple, Louis XI à qui l'on doit des établissemens très-louables, et entre autres celui des postes, s'attacha à favoriser le commerce. Par ses ordres, une foule d'ouvriers de Grèce et d'Italie vinrent en France. Un grand nombre d'entre eux s'établirent dans la capitale. Ils furent exempts de tous droits, taxes et impôts, ainsi que les Français qui travaillèrent avec eux. Les nobles et les ecclésiastiques purent faire le commerce sans déroger. De tels encouragemens donnèrent à l'industrie française une heureuse impulsion; mais la grande lutte du souverain contre les grands était alors dans toute sa force, et la prospérité publique en éprouvait les funestes résultats.

Cependant on avait déjà pu remarquer que l'importance de la classe laborieuse s'était considérablement accrue. On devait en rendre grâce aux intérêts de la royauté.

Lorsque le commerce était encore dans l'enfance, tout ce qui n'était pas propriétaire vivait dans l'abjection et dans la dépendance; et le grand pouvoir, inhérent à la propriété, entraînait avec soi le droit politique, c'est-à-dire le droit de délibération et de décision sur les affaires communes à toute la société. Mais dès que le produit de ses domaines ne suffit plus au souverain, il lui fallut des subsides; il fallut établir des taxes sur les objets de consommation; et par conséquent il fallut soutenir la classe industrieuse dont on voulait partager les produits, et lui donner quelque importance en ra-

baissant le pouvoir des grands propriétaires qui luttaient d'intérêts avec le monarque. Peu à peu les grands propriétaires eux-mêmes, entraînés par l'attrait de mille jouissances nouvelles que leur offrait l'industrie, aidèrent au développement de ce nouvel ordre de choses, et leurs propres besoins servirent les intentions du prince. Alors les richesses commencèrent à circuler plus également dans la nation; la classe *imposable* devint plus respectable à mesure qu'elle fut plus utile; le monarque, en quelque sorte salarié par elle, dut lui accorder son appui : à son tour elle obtint des droits, des priviléges; le droit politique commença d'être séparé du droit de propriété; et c'est ainsi qu'insensiblement se rangèrent sous le même niveau celui qui possédait le sol et celui qui en mettait en œuvre les produits. C'est donc au luxe toujours croissant des monarques et des grands propriétaires que l'industrie et le commerce français durent leurs progrès successifs et le rang qu'ils ont enfin occupé dans l'organisation sociale.

D'autres causes tendirent encore à élever la classe roturière et à rehausser l'importance que lui avaient déjà donnée l'industrie et le commerce. Avec l'industrie naquirent les lumières auxquelles on dût les progrès de la civilisation. Un luxe ruineux, qui provoquait de plus en plus les ressources de l'industrie, et que, sans relâche, provoquait à son tour l'ingénieuse et adroite activité de l'ordre qu'on appela dans la suite le *tiers-état*, l'ostentation, la vanité, les croisades, dépouillèrent une partie des grands des biens de leurs aïeux. Ils tombèrent alors dans une sorte de dépendance du roturier qui s'était enrichi. Une noblesse sans fortune n'était plus que ridicule; il ne lui restait plus que d'in-



justes priviléges qui excitaient la haine, et qui ne lui rendaient pas sa prépondérance; pour se soutenir elle s'allia à la roture; on la vendit dans les besoins de l'état; tombée dans le mépris, elle perdit et ses droits politiques et sa consistance; à quelques sommités près, les rangs furent entièrement confondus; et lorsque la révolution éclata, le *droit politique* ne se retrouva plus que dans le tiers-état.

Sous le règne de Henri IV, l'industrie parisienne, quoique protégée, ne reçut pas de grands accroissemens. Sully préférait l'agriculture au commerce. Plusieurs de ceux qui ont écrit sur l'économie politique lui en ont fait des reproches; d'autres l'en ont loué.

« Ceux qui savent, dit Thomas, que le luxe des soies a parmi nous fait tomber les laines, que l'avilissement des laines a porté sur le nombre des troupeaux, que la diminution des troupeaux a altéré une des sources de la fécondité: ceux qui savent que l'agriculture en France ne rend aujourd'hui qu'un sixième de ce qu'elle rendait alors, et que pour gagner quelques millions à fabriquer et à vendre de belles étoffes, nous avons perdu des milliards sur le produit de nos terres; ceux enfin qui ont calculé que deux millions de cultivateurs peuvent faire naître un milliard de productions, au lieu que trois millions d'artistes ne produiront à l'état que sept cents millions en marchandises de main-d'œuvre; ceux-là sans doute ne seront pas si prompts à condamner un grand homme. »

En effet on peut croire que l'agriculture est pour un pays la seule source d'une opulence durable; mais elle donne nécessairement naissance à de grandes manufactures; il a été prouvé que les manufactures ne peuvent

être découragées sans dommage pour la culture des terres; ainsi ce qu'on peut dire de mieux à cet égard, c'est qu'il faut les encourager toutes, et qu'un système exclusif est toujours un mauvais système.

Sous Louis XIV l'industrie parisienne prit une extension prodigieuse : elle la dut à Colbert, dont le génie s'appliqua surtout au commerce. A sa voix, de riches manufactures en tous genres s'élèvent dans la capitale. C'est alors qu'on voit :

« Nos artisans grossiers rendus industrieux;
« Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
» Que payait à leur art le luxe de nos villes. »

Alors se forme une France nouvelle et une nouvelle capitale à laquelle l'ancienne ne ressemble en rien. Tandis que des génies immortels portent tous les arts à ce haut point de splendeur qui fixe le nom d'un siècle dans la mémoire des générations futures, que l'esprit de société s'établit, que les mœurs s'adoucissent, que Paris, embelli par un grand nombre de monumens admirables ou d'établissemens utiles, reçoit une police qui assure sa tranquillité, Colbert, qu'admire la postérité, et dont un peuple insensé voulut insulter la cendre, Colbert, protecteur de tous les arts et de tous les talens, ferme les plaies de l'état déchiré par tant de guerres civiles, répare les finances, redonne la vie au commerce et crée l'industrie française. On l'accuse d'avoir négligé l'agriculture; Voltaire l'absout de ce reproche. « Son génie et ses soins, dit-il, ne pouvaient négliger cette partie essentielle. On ne peut lui reprocher que d'avoir trop cédé au préjugé qui ne voulait pas que les grains sortissent du royaume. » Ce grand homme

ne fit pas sans doute tout le bien qu'il voulait faire. Ainsi, il ne put abolir les douanes qui séparaient les diverses provinces et qui en faisaient comme autant d'états étrangers l'un à l'autre. Cette gloire était réservée à M. Necker. Mais par quels éminens services Colbert n'a-t-il pas mérité la reconnaissance de la patrie? « Il fit refluer sur notre sol, dit M. C. Dupin, ces sources de richesse et de prospérité qui semblaient couler exclusivement en d'autres contrées et pour d'autres peuples. Les succès les plus brillans récompensèrent ses soins et passèrent ses espérances. Non-seulement notre industrie ne fut plus obligée de mendier à l'étranger les produits grossiers qui manquaient naguère à ses arts imparfaits; bientôt des produits également remarquables par la commodité de leur usage, par l'élégance de leurs couleurs, conquirent à la France le luxe des autres peuples. Alors les chefs-d'œuvres de nos fabriques, portés sur toutes les mers aux nations les plus lointaines, leur apprirent qu'un peuple moderne avait su reproduire l'élégance des arts d'Athènes et l'industrie commerçante de Carthage et d'Alexandrie, etc. (*Dis. au Cons. des Arts et Mét.*) »

On peut voir aussi ce que nous avons dit dans le Dictionnaire, article *Manufactures*, sur cette époque brillante.

Ce vif éclat s'éteignit après la mort de Colbert. La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, porta un coup fatal au commerce; il s'en est long-temps ressenti. « Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de

l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France.... Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitans, une quantité prodigieuse d'espèces, et surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. (Volt., *Siècle de Louis XIV*.) »

En 1664 on avait formé une compagnie des Indes occidentales et celle des Grandes-Indes. La perte du Canada entraîna la ruine de la première. La seconde fut supprimée en 1769. Il fut prouvé alors qu'elle ne s'était jamais soutenue qu'aux dépens du trésor royal, et qu'elle faisait le commerce à perte. Il ne resta aux Français dans cette partie du monde, comme le dit Voltaire, que le regret d'avoir dépensé pendant plus de quarante ans des sommes immenses pour entretenir une compagnie qui ne fit jamais le moindre profit, qui ne paya jamais rien aux actionnaires et à ses créanciers du produit de son commerce, qui, dans son administration indienne, ne subsista que d'un secret brigandage, et qui ne fut soutenue que par une partie de la ferme du tabac que le roi lui avait accordée.

Sous la régence, le plus absurde système financier qui eût pu être présenté à la soif de l'or, répandit sur la nation un esprit de vertige; les véritables sources de la prospérité publique, l'industrie et le commerce, furent abandonnées, et l'antre de la rue Quincampoix

devint le centre de toutes les espérances et de tous les calculs. Law avait d'abord proposé son projet au parlement d'Écosse qui le rejeta. Il vint en France, et se fit écouter du duc d'Orléans. L'opinion de Law était qu'en France, ainsi qu'en Ecosse, l'industrie languissait faute d'argent pour la mettre en activité : il proposa d'établir une banque qui pourrait émettre du papier jusqu'à concurrence de la valeur de toutes les terres du pays. On adopta en partie ce projet extravagant de banque et d'agiotage, et la ruine d'un grand nombre de familles en fut la suite. (Voyez ce que nous disons à ce sujet dans le Dictionnaire, articles *Système de Law, rue Quincampoix,* etc.)

Pendant tout le long règne de Louis XV l'industrie et le commerce sommeillèrent. Cependant, sous ce règne, il se forma une société dont les travaux ont donné naissance à d'heureuses méditations, et ont rendu dans la suite les plus grands services.

Elle rechercha les causes qui peuvent multiplier les richesses d'une nation, et l'on vit paraître un système complet sur la formation et la distribution de ces richesses. Les *économistes*, qui furent tant ridiculisés à l'époque où ils commencèrent d'écrire, aperçurent que les richesses quelconques sortaient d'une source unique, la terre; mais, comme toutes les sectes, ils étendirent trop les conséquences de leur système; ils se complurent trop dans d'oiseuses spéculations; leur théorie négligeait trop le commerce et les manufactures, bien plus occupée qu'elle était des produits que de la manière de les mettre en œuvre. Cependant on doit aux *économistes* une science nouvelle qui, rendue bien plus féconde dans ses conséquences, bien plus utile dans la

pratique, et prenant le *travail* pour base, a rendu les plus grands services à l'industrie française. Avec cette nouvelle théorie d'économie politique, on aurait peu besoin du travail des administrateurs, et l'amour énergique de la liberté, le développement de l'industrie fonderaient la prospérité publique. « Pour élever un » état du dernier degré de barbarie au plus haut de- » gré d'opulence, » a dit Adam Smith, l'illustre auteur des *Recherches sur la nature et la cause des richesses des nations*, « il ne faut guère que trois choses : la » paix, des taxes modérées, et une administration to- » lérable de la justice. Tout le reste est amené par le » cours naturel des choses. Les gouvernemens qui for- » cent ce cours naturel, qui précipitent dans d'autres » canaux les choses destinées à le suivre, ou qui s'ef- » forcent d'arrêter les progrès de la société à certaines pé- » riodes de son avancement, agissent contre le vœu de la » nature, et, pour soutenir leurs plans arbitraires, ils sont » réduits à devenir oppresseurs et tyranniques. »

Sous Louis XVI, Turgot, qui faisait partie de la secte des *économistes*, animé par l'amour du bien public, demanda et obtint pour tous les artisans la liberté de l'industrie, de ce droit que chacun, au nom de la nature, a de disposer à son gré, sans nuire à autrui, de toutes ses facultés. C'est de la liberté absolue, du concours de tous les talens et de tous les travaux, que s'élèvent les progrès des sciences, des arts, dans tous les genres. Le gouvernement n'a rien ici à commander ni à défendre ; il n'a qu'à protéger chaque citoyen dans l'exercice de sa liberté, contre tous les actes de l'injustice et de la violence. Les corporations et les privilèges exclusifs ne s'étaient perpétués qu'à l'aide de cet

esprit de cupidité et de domination qui tend sans cesse à tout envahir. (*V*. Perreau, *El. de Lég.*)

Mais la foule d'intérêts personnels que froissa l'ordonnance qu'avait sollicitée Turgot, s'arma contre lui. Six mois après, l'ordonnance fut rapportée, et le grand citoyen qui ne voulait que le bien de sa patrie, dut quitter le ministère.

Il fallut la révolution pour arracher l'industrie au joug du privilége.

Il fallut la révolution pour affranchir notre industrie de la plupart des tributs qu'elle payait à l'étranger.

C'est à l'époque de la première exposition des produits de nos manufactures qu'il faut placer la nouvelle ère de l'industrie française et du commerce de Paris.

Les ressources de la France paraissaient épuisées par les désastres et les guerres terribles de la révolution; Pitt nous fermait les mers de l'Asie et de l'Amérique. Le génie français triompha de tous les obstacles, et la patrie regagna bien plus qu'elle n'avait perdu.

La vente et le morcellement des biens de la noblesse et du clergé avait multiplié les propriétaires de terres: comme d'ailleurs une partie de ces domaines partagés consistait en parcs, en capitaineries de chasse, la culture avait fait de nouvelles acquisitions. L'effet de la vente de ces domaines (comme le dit un Anglais lui-même, M. Malthus, dans son *Essai sur le principe de population*) avait été de donner la plus heureuse impulsion à l'agriculture, et par conséquent à l'industrie.

Des écoles des arts et métiers furent instituées; à Paris s'éleva un conservatoire des arts et métiers qui offrit à l'industrie un musée riche des productions de

tous les arts, et traçant l'histoire de leurs progrès.

Les mécaniques, en procurant une économie de main-d'œuvre considérable, ajoutèrent à la quantité des tissus. Le tissage du coton et la filature firent d'immenses progrès. La France fut délivrée de l'impôt qu'elle payait aux maîtres de l'Inde.

Le blocus continental même provoqua le génie de l'invention. Lorsque le cabinet de Saint-James, dans une ordonnance du 11 novembre 1809, prononça l'interdiction de tous les ports, en assujettissant les bâtimens des puissances neutres, amies et même alliées de l'Angleterre, à être visités par ses croiseurs, conduits dans les ports britanniques, et taxés à une imposition arbitraire, Napoléon, obligé d'opposer de justes représailles à cette étrange législation, rendit le décret du 23 novembre de la même année, lequel ordonnait la saisie et la confiscation des bâtimens qui, après avoir touché en Angleterre, entreraient dans les ports de France. De ces mesures, provoquées par les lois britanniques, résulta la presque absolue cessation des relations maritimes. Mais alors naquirent aussi mille ressources pour remplacer les objets dont nous manquions.

Un ministre citoyen, M. François de Neufchâteau, avait conçu la noble idée de rassurer la patrie, en exposant à ses yeux les trésors de toutes nos industries. Manufacturiers, artistes, savans, s'empressèrent de seconder les vues patriotiques du ministre, et la plus heureuse émulation produisit les plus brillans résultats. Cette première exposition des produits de l'industrie française eut lieu pendant les jours complémentaires de l'an 6 (1798). On construisit au Champs-de-Mars

soixante arcades ou portiques disposés en un parallélogramme ou carré long autour d'une place, au centre de laquelle s'élevait le temple de l'Industrie. Là, pour la première fois, les Français purent admirer le tableau de toutes leurs richesses industrielles. « Partout les arts associés aux lumières, dit le juri de 1798, se dégagent de cette honteuse routine qui est le caractère de l'esclavage. L'émulation la plus brûlante embrase toutes les têtes des artistes, et le gouvernement n'a qu'à vouloir pour porter les arts au degré où s'est placée la grande nation parmi les peuples de l'Europe. »

Trois ans après, en 1801, sous le ministère de M. Chaptal, la seconde exposition eut lieu dans la grande cour du Louvre; la troisième exposition, en 1802, même emplacement; la quatrième, en septembre 1806, sur la place de l'hôtel des Invalides; la cinquième, en 1819, dans les salles du Louvre; la sixième, en 1823, même emplacement (1). Ces deux dernières ont été les plus belles; elles ont attesté les progrès immenses de notre industrie; on a pu y faire la comparaison victorieuse de nos produits sur les produits étrangers.

» Quel laps de temps put donc suffire à tant de travaux? dit M. C. Dupin, dans son discours sur les *progrès de l'industrie française depuis le dix-neuvième siècle*. « Sont-ils l'ensemble de vingt peuples divers travaillant avec ardeur pendant plusieurs générations? Non, je n'ai voulu parler que des travaux d'un seul

---

(1) Dans le Dictionnaire, à l'article *Exposition des produits de l'industrie*, j'ai commis, sur la date de la seconde de ces expositions et sur leur nombre, une légère erreur que ce passage de l'introduction rectifie.

peuple et d'une seule génération ; et la France et vingt ans d'efforts ont produit tous ces miracles...... Notre cœur se remplit d'une juste fierté à la vue de ces nombreuses conquêtes faites par le génie, l'activité, le courage et la persévérance de nos plus habiles concitoyens. Ce n'est plus du ramas de quelques métiers obscurs que se compose l'industrie d'un peuple tel que le nôtre. Cette industrie embrasse aujourd'hui l'application de toutes les sciences et de tous les beaux-arts aux procédés qui peuvent nous donner les objets que réclament le besoin, le bien-être, le plaisir et la dignité de l'existence d'une nation grande et policée. »

Parmi les causes premières de l'étonnante impulsion qu'a reçue depuis vingt ans l'industrie française, il faut placer l'admirable institution de l'école Polytechnique. Sous la direction des Monge, des Lagrange, des Laplace, des Prony, des Chaptal, des Fourcroy, des Berthollet, des Hassenfratz, les élèves allèrent dans tous les ateliers puiser des connaissances pratiques pour lesquelles ils donnaient en échange une savante théorie. Cet échange de lumières répandit l'instruction dans toutes les classes, rectifia le goût des artistes, et forma d'excellens chefs d'ateliers. Les arts s'étendirent et s'améliorèrent, et c'est par leurs progrès successifs qu'après de si cruelles catastrophes notre France a pu réparer ses pertes.

Il est encore, sur les causes de cette prospérité de notre industrie, des considérations importantes que présente avec beaucoup de talent, dans ses *Annales de l'Industrie*, M. Le Normand, savant aussi estimable que modeste, que je me suis plu à citer plusieurs fois dans le Dictionnaire.

« Autrefois, dit-il, un manufacturier était souvent une espèce d'entrepreneur, un riche capitaliste, qui trouvait que le genre d'industrie le plus beau était celui qui plaçait ses fonds au plus haut intérêt. Il lisait à peine des états de situation qu'on lui envoyait, et ne se rappelait que tel établissement portait son nom que le jour où il donnait quittance au chef de la manufacture.

» Aujourd'hui le manufacturier conçoit son plan, l'exécute, calcule les chances du succès, ses pertes et son gain, choisit ses ouvriers, ses machines, les essaie, les perfectionne, établit ses débouchés, et sait enfin jouir de ses bénéfices en s'entourant de la considération que donne le mérite utile et la richesse bien acquise. Tels sont les Ternaux, les Odiot, les Delessert, les Ravrio, les Gros-Davilliers, etc., etc. Aujourd'hui le noble ne dédaigne pas de parcourir la carrière du plébéien. Il serait à souhaiter que ce bel exemple fût généralement suivi.

» Ceux qui ont suivi la marche de l'industrie, ont dû s'apercevoir qu'autrefois elle semblait être plutôt consacrée au luxe qu'aux besoins du peuple, et devoir satisfaire la vanité plutôt que les usages ou les goûts ordinaires de la société. On confectionnait de fort belles choses, et on aurait pu dire aux fabricans, en parodiant un mot célèbre : Vous les faites riches, ne pouvant les faire commodes. Il résultait de ce système fort mal entendu que le riche n'avait qu'une triste jouissance, celle de la magnificence, et que le peuple était privé du bien-être et des douceurs les plus désirables de la vie.

» Quand on s'aperçut que les étrangers suivaient le

système inverse, que la révolution avait introduit chez toutes les classes le goût du luxe, et avait donné à beaucoup d'entre elles les moyens de le satisfaire; quand on vit des connaisseurs là où l'on avait coutume de voir des ignorans, on commença à s'écarter de ce système, et tout en encourageant l'élégance des formes et l'éclat, on parvint à fabriquer tous les objets qui ajoutent aux douceurs domestiques, et qui sont d'un usage courant et habituel.

» La nouvelle législation, en détruisant les entraves de l'ancienne, a donné d'un côté plus d'essor à l'esprit inventif de nos manufacturiers, et a agrandi le champ des découvertes; de l'autre, elle a créé des réglemens qui concilient la justice et la protection qui sont dues à l'ouvrier, avec les garanties qu'il doit offrir à son chef. Attribuons ces causes à la grande quantité de rivalités qui s'établissent si rapidement, qu'on est surpris, en voyant les produits sortis la veille des mains du manufacturier, et dans un état de perfection tel qu'on regardait comme impossible la moindre addition, paraître le lendemain ornés de plusieurs nouveaux perfectionnemens. »

L'industrie parisienne a acquis encore, depuis plusieurs années, un immense développement. Le nombre des fabriques s'est accru; la création de nouvelles industries a nécessité la formation de nouveaux établissemens. Paris était autrefois le principal marché de toutes ses manufactures, et sa propre consommation était le grand objet de tout le commerce qui s'y faisait. Aujourd'hui il donne plus qu'il ne reçoit; il a pris rang parmi les villes les plus commerçantes de l'univers.

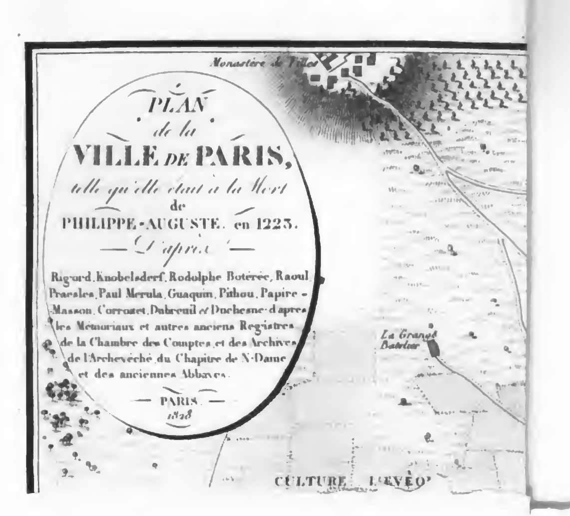
Nous ne pouvons mieux terminer cette Introduction

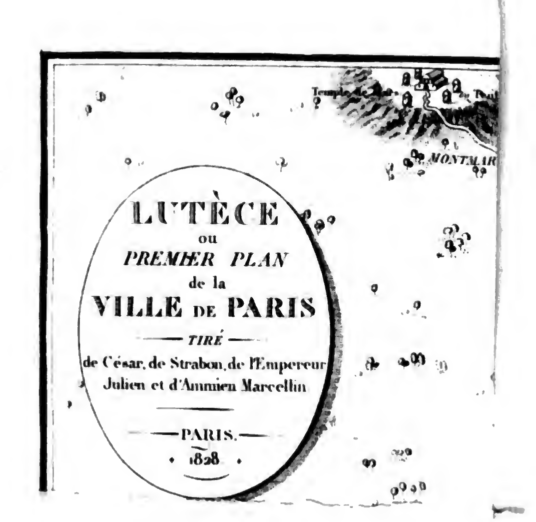
que par ce beau passage de madame de Staël (*Considérations sur la révolution française*, tom. 1, p. 283).

« Si l'on s'étonne que la France a tant de ressources encore, malgré ses revers; si, malgré la perte des colonies, le commerce s'est ouvert de nouvelles routes; si les progrès de l'agriculture sont inconcevables....., c'est aux décrets de l'Assemblée Constituante qu'il faut l'attribuer; la France de l'ancien régime aurait succombé à la millième partie des maux que la France nouvelle a supportés. La division des propriétés par la vente des biens du clergé, a retiré de la misère une très-nombreuse classe de la société. C'est à la suppression des maîtrises, des jurandes, de toutes les gênes imposées à l'industrie, qu'il faut attribuer l'accroissement des manufactures, et l'esprit d'entreprise qui s'est montré de toutes parts. Enfin une nation depuis long-temps attachée à la glèbe, est sortie, pour ainsi dire, de dessous terre; et l'on s'étonne encore, malgré les fléaux de la discorde civile, de tout ce qu'il y a de talens, de richesses et d'émulation dans un pays qu'on délivre de la triple chaîne d'une église intolérante, d'une noblesse féodale, et d'une autorité royale sans limites. »

A. BÉRAUD.


PLAN DE PARIS
et de
ses Accroissemens depuis le commencement du Règne de Charles VII, l'an 1422, jusqu'à la fin du règne d'Henry III, l'an 1589
D'après les lettres patentes ordonn.t, les travaux, les Contrats passés avec les Entrepreneurs, les registres de la Chambre des Comptes, de l'histoire, et des mémoires du temps.
PARIS
1828
2ème CULTURE
L' EVEQUE


Monastère de Villes
PLAN
de la
VILLE DE PARIS,
telle qu'elle était à la Mort
de
PHILIPPE-AUGUSTE. en 1223.
D'après
Rigord. Knobelsderf. Rodolphe Boterée, Raoul
Praesles, Paul Merula, Guaquin, Pithou, Papire-
Masson, Corrozet, Dubreuil et Duchesne d'après
les Mémoriaux et autres anciens Registres
de la Chambre des Comptes et des Archives
de l'Archevêché du Chapitre de N-Dame
et des anciennes Abbayes.
PARIS.
1828
La Grange Batelier
CULTURE L'EVÊQ


LUTÈCE
ou
PREMIER PLAN
de la
VILLE DE PARIS
TIRÉ
de César, de Strabon, de l'Empereur
Julien et d'Ammien Marcellin
PARIS.
1828
MONTMAR

DICTIONNAIRE DE PARIS.

A

ABATTOIRS. Chaque boucher avait autrefois ses étables et sa tuerie. Ces nombreux foyers de miasmes insalubres n'existent plus. Cinq abattoirs ont été élevés hors de l'enceinte intérieure de la capitale. Ils se composent de vastes hangards, de logemens pour les préposés de l'administration, et renferment plusieurs bergeries et bouveries. Ces utiles établissemens ont été construits en 1810 et 1811, sous la direction de différens architectes; l'abattoir de Grenelle par M. Gisors, celui de Ménil-Montant par M. Happe, celui de Montmartre par M. Poitevin, celui du Roule par M. Petit-Radel, celui de Villejuif par M. Leloir.

ABBAYE. On appelait ainsi le lieu où des religieux de l'un ou de l'autre sexe vivaient en communauté sous la direction d'un *abbé* ou d'une *abbesse*. On distinguait deux espèces d'abbaye; l'une, régulière, avait pour supérieur un abbé ou une abbesse du même ordre, assujétis aux règles du monastère; l'autre, commandataire, avait pour supérieur, avec le titre d'abbé, un ecclésiastique séculier, sans autorité spirituelle sur les moines, et dont la manse était séparée. Les principales abbayes de Paris et des environs étaient celles de Montmartre, de Notre-Dame-de-Footel, ou l'Abbaye-aux-Bois, réunie depuis au prieuré de Bon-Secours, faubourg St.-Antoine; Pantemont, faubourg St.-Germain; les deux abbayes de Port-Royal-des-Champs et rue de la Bourbe, Saint-Antoine, Saint-Denis,

Sainte-Geneviève-du-Mont, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor, Valde-Grâce, Chelles, etc. *Voyez* ces divers noms.

ABBAYE (prison de l'), rue Ste.-Marguerite, n° 22, faub. St.-Germain. Le pilori de l'ancienne abbaye St.-Germain existait encore en cet endroit en 1522. Il fut remplacé par une barrière des Sergens, à laquelle succéda une prison destinée aux militaires, et spécialement aux Gardes-Françaises.

Dans le cours de la révolution, cette prison, où l'on renferma une foule de détenus de tout âge et de toute condition, devint le théâtre de plusieurs scènes sanglantes.

Dès le 30 juin 1789, il s'y était passé un événement qui fut comme le prélude du fameux 14 juillet. Onze Gardes-Françaises détenus à l'Abbaye adressèrent une pétition aux groupes du Palais-Royal. Ils accusaient M. le duc du Châtelet, leur colonel, de ne les avoir fait arrêter que parce qu'ils avaient refusé de tourner leurs armes contre les citoyens. Aussitôt le peuple court à la prison, en enfonce les portes, et promène les Gardes-Françaises en triomphe dans les rues de Paris.

Les 2 et 3 septembre 1792, cent soixante-quatre détenus, dont dix-huit prêtres, y furent égorgés. Le fameux Maillard, surnommé depuis *Tappe-dur*, présidait à cette exécution. Au nombre des victimes, nous citerons le comte de Montmorin-de-Saint-Hérem, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI; l'abbé Lenfant, prédicateur de Joseph II, et qui le fut ensuite de Louis XVI; l'abbé Chapt de Rastignac, connu par quelques ouvrages de théologie; etc. C'est là que mesdemoiselles Cazotte et de Sombreuil donnèrent ces touchans exemples d'amour filial qui ont immortalisé leurs noms.

En 1793, le ministre des finances Clavière, renfermé à l'Abbaye, se frappa de trois coups de couteau pour se soustraire à la peine capitale.

Le 18 brumaire an 2 (10 novembre 1794), madame Roland sortit de cette prison pour aller à l'échafaud.

La prison de l'Abbaye est redevenue, comme avant la révolution, une prison militaire.

ABREUVOIRS. Leur nombre et les lieux où ils sont établis ont été déterminés par les nouveaux règlemens, ainsi qu'il suit: à la Râpée, près le passage d'eau de l'Arsenal; au port St.-Paul;

au port de la Grève, vis-à-vis la rue Geoffroi-l'Asnier; à l'arche Pépin; à l'arche Marion; au quai de l'École, vis-à-vis la rue des Poulies; au port St.-Nicolas, en face du guichet Fromenteau; au-dessus du pont Louis XVI; au-dessous du même pont; à Chaillot; au port de l'Hôpital; au quai St.-Bernard, au bas de la rue de Seine; au même quai, en face de la rue des Fossés-St.-Bernard; à la pointe occidentale de l'île St.-Louis; au bas de l'Archevêché; aux grands et petits Degrés; au quai des Orfèvres, en face de la rue de Jérusalem; au quai de la Monnaie; au quai d'Orsay; au port des Invalides; au bas de la rue des Gobelins, derrière St.-Hyppolite: en tout, 21.

ACADÉMIE. On prostituait autrefois ce nom aux maisons de jeux.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE. Elle avait été établie par Colbert le 30 nov. 1671, mais elle ne fut confirmée par lettres patentes du roi qu'en 1717. Elle se divisait en deux classes; la première composée d'un professeur, d'un secrétaire et dix autres architectes; la seconde de douze. Le nombre de chaque classe devait être depuis porté à seize. Tous devaient être établis à Paris. Ceux de la première classe ne pouvaient entreprendre aucune construction; ceux de la seconde ne faisaient construire que pour le roi. François Blondel a été le premier professeur nommé. Deux prix annuels avaient été fondés pour les élèves. *V.* INSTITUT et ÉCOLE SPÉCIALE DES BEAUX-ARTS.

ACADÉMIE D'ARMES, ou *maîtres en fait d'armes de l'académie du roi.* C'est la première corporation privilégiée qui ait pris le titre d'académie; elle date du règne de Charles IX. Les priviléges que leur accorda Henri III furent confirmés par Henri IV, Louis XIII, et obtinrent sous Louis XIV une extension qu'on aurait peine à concevoir aujourd'hui. Des lettres patentes de ce prince, du mois de mars 1656, portent que « le roi, voulant traiter favorablement les vingt-cinq maîtres en fait d'armes qui composent cette compagnie, sa majesté veut que dorénavant ceux qui seront reçus maîtres en fait d'armes aient lettres de son procureur du roi au Châtelet, dans lesquelles mention sera faite du mérite de la profession, et que les maîtres se rendront par-devant sa majesté pour faire nomination entre eux jusqu'au nombre de six, auxquels elle accordera lettres de

noblesse pour porter à l'avenir la qualité de noble, après vingt années d'exercice actuel en la ville de Paris, à compter du jour de leur réception, de laquelle jouiront leurs descendans. Après le décès de l'un des six maîtres, succédera en sa place celui qui aura ledit temps de vingt années d'exercice actuel, du jour de la réception, auquel il sera accordé pareille lettres sur l'information faite des vie et mœurs.

» Que personne ne puisse s'établir dans le royaume pour faire ladite profession qu'il n'ait été prévôt sous lesdits maîtres de Paris.

» Permet en outre sa majesté à ladite compagnie de prendre pour armes le champ d'azur, à deux épées mises en sautoir, es pointes hautes, les pommeaux, poignées et croisées d'or, accompagnées de quatre fleurs de lis avec timbres au-dessus de l'écusson, et trophée d'armes autour; comme aussi de continuer à avoir des gentilshommes chez eux pour leur montrer l'exercice; et veut aussi sa majesté qu'à l'avenir le nombre des maîtres en fait d'armes soit réduit à vingt. »

Ces lettres patentes ont été enregistrées en parlement le 3 septembre 1664.

Une autre ordonnance du même prince déclare le duel, sans nulle exception, crime de lèse-majesté; le roi s'interdit le droit de faire grace aux coupables. (Ordonnance de 1670.) Ainsi sous le même règne, sous l'empire de la même législation, celui que les mœurs, plus puissantes que les lois, obligent, sous peine d'être déshonoré, de défendre en combat singulier son honneur, celui des siens, indignement outragé, est puni de mort; et celui qui fait profession d'enseigner à se battre en duel, reçoit le prix réservé au défenseur des lois et de son pays. Ainsi pour avoir exercé pendant vingt ans une profession moins honorable que lucrative, un spadassin pouvait marcher l'égal de Fabert et de Jean Bart.

Les cours de justice *tenaient* sévèrement *la main* à l'exécution des ordonnances. La moindre atteinte aux priviléges des maîtres en fait d'armes était punie d'amendes, de peines corporelles. La salle ou la chambre où le délinquant avait inducement donné ou paru donner des leçons, devait rester murée pendant six mois. Les chefs des hôtelleries ou autres établisse-

mens publics, qui n'auraient pas dénoncé le délit au procureur du roi, étaient frappés d'interdiction. Louis XV montra la même bienveillance pour MM. de l'académie d'armes. Je n'en citerai qu'nu exemple. Le sieur Dollonneau de la Raye, maitre en fait d'armes, privilégié de S. A. R. le duc de Bourgogne, avait, en vertu d'un brevet spécial de M. le comte de la Vauguyon, ouvert une salle d'armes. Il avait, comme ses nobles confrères, adopté l'enseigne d'usage : un bras colossal, armé d'une longue épée, annonçait l'entrée de la salle. A peine a-t-il commencé ses leçons, qu'un arrêt de la prévôté de l'hôtel, du 12 décembre 1759, ordonne « que dans le jour de la signification de ladite sentence, il sera tenu de fermer la salle qu'il tient ouverte, et d'abattre les bras et enseigne par lui placés au lieu de son domicile; sinon permet aux maitres en fait d'armes des académies du roi de faire abattre lesdits bras et enseigne aux frais et dépens dudit Dallonneau; lui défend de s'aider à l'avenir du brevet par lui obtenu de M. le comte de la Vauguyon le 6 août 1658. » Cette sentence a été confirmée par arrêt du grand-conseil du 23 août 1760; et ce monsieur Dallonneau avait pour protecteur et pour élève un des héritiers du trône. Faut-il s'étonner si depuis un maître de l'académie d'armes, etc., a fait, dans un gros in-4°, l'apologie de l'escrime, qu'il veut bien appeler une science, et de ce qu'il daigne combattre les argumens de J.-J. Rousseau contre le duel?

Notre jurisprudence n'autorise pas les duels, mais les excuse quand il y a loyauté et bonne foi de la part des combattans. C'était le seul moyen de ne pas confondre l'erreur et le crime, l'impulsion d'un préjugé et l'assassinat. Remarquons seulement avec douleur que ce funeste préjugé a, dans ces temps de paix, repris son ancienne influence.

ACADÉMIE DE CHIRURGIE. Nous avons substitué le mot école au mot académie, et nous avons bien fait; mais il y a trente ans, on disait également académie d'armes, de jeux et de chirurgie. Celle-ci, éminemment utile, éminemment honorable, n'a été instituée qu'en 1731. Ses fondateurs sont Maréchal et La Peyronnie, premier chirurgien du roi.

La première séance académique eut lieu le 31 décembre 1731. Le projet de règlement y fut lu, ainsi qu'une lettre de M. de

Maurepas, qui annonçait l'approbation du roi, puis une déclaration où l'on reconnaît le bon esprit et le style de M. Daguesseau. D'autres édits et déclarations ont complété l'organisation de cet utile établissement. La Peyronnie avait fondé un prix annuel ; l'académie des inscriptions détermina le modèle de la médaille, qui est du prix de cinq cents francs. La Peyronnie a légué en outre un fonds nécessaire pour les jetons de présence de quarante membres, et les émolumens d'un secrétaire perpétuel. (*V*. ÉCOLE DE CHIRURGIE.)

ACADÉMIE DE DANSE, établie par Louis XIV en 1661, par lettres patentes enregistrées au parlement de Paris en 1662. Le nombre des académiciens était fixé à treize; ils avaient le droit, pour eux et leurs enfans, d'enseigner sans lettres de maîtrise; celui de *committimus* (1) comme les officiers commençaux de la maison du roi; étaient exempts de taille, de guet, de garde, de tutelle. Ils s'assemblaient une fois par mois, et chaque samedi deux d'entre eux donnaient leçons aux autres maîtres. Chaque candidat devait, avant tout, danser devant toute l'académie, où il ne pouvait être reçu qu'à la pluralité des suffrages. Le droit de réception était de 150 francs pour un fils de maître, et de 300 pour les autres. L'académie de danse était indépendante de l'académie de musique.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE. Un faussaire avait contrefait la signature du roi Charles IX; telle fut la cause de l'établissement de cette académie, sous la protection du chancelier de l'Hôpital. Les académiciens prirent le titre de maîtres-jurés-écrivains-experts-vérificateurs d'écritures contestées en justice. Les lettres patentes d'érection sont du mois de novembre 1570, et ont été confirmées par d'autres, dont les plus récentes datent du 3 décembre 1727.

L'opinion des experts écrivains n'est point considérée comme preuve, mais comme une simple présomption. Les tribunaux désignent eux-mêmes, parmi les maîtres écrivains, ceux qu'ils chargent de la vérification des écritures contestées.

ACADÉMIE D'ÉQUITATION. On donne indistinctement ce titre aux établissemens destinés à enseigner à monter à che-

(1) Droit de décliner les juridictions ordinaires.

val. L'art vétérinaire, d'une utilité plus grande, n'a été bien connu, n'a été légalement constitué que de nos jours. (*V.* ALFORT.) Suivant Guy Allard, la première école d'équitation, en France, a été établie par Pluvinet, qui le premier enseigna les principes de son art à Louis XIII. *V.* ÉCOLE D'ÉQUITATION.

ACADÉMIE DES DEUX SCIENCES (la poésie et la musique), fondée sous Charles IX. Les lettres patentes ne furent présentées à l'enregistrement parlementaire que le 4 décembre 1570. Il parait que cet enregistrement ne fut point accordé. Les musiciens jouissaient d'une telle considération sous Henri II, que ce prince avait donné, en 1556, à Lambert, joueur de violon, à l'occasion de son mariage avec une demoiselle, c'est-à-dire une fille noble, la seigneurie de Ganat en Auvergne, qui dépendait du domaine royal. Le parlement refusa formellement d'enregistrer les lettres patentes.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES Ce titre indique assez l'objet de son institution; c'est encore une création de Colbert. Elle fut d'abord établie en 1663, sous le nom d'*académie des inscriptions et médailles*, appelée la petite académie. Elle était spécialement chargée de rédiger les inscriptions des monumens publics, de déterminer les devises et le type des médailles consacrées à perpétuer le souvenir des grands événemens du règne de Louis XIV. Le nombre des académiciens était d'abord de quatre; il fut porté à huit. Un nouveau règlement, sous le ministère de Pontchartrain et sous la date du 16 mai 1701, fixa le nombre des académiciens à quarante, dont dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Un autre règlement de 1716 changea son premier titre. Ce fut depuis cette époque qu'elle fut appelée académie des inscriptions et belles-lettres. La qualification d'élèves fut supprimée : elle était mal appliquée. La classe des associés fut portée à vingt.

Le premier ouvrage publié par cette académie est l'Histoire métallique de Louis XIV. La première édition, publiée en 1703, comprend deux cent quatre-vingt-six médailles ; la seconde, de 1723, comprend la collection entière de celles qui ont été frappées pour les événemens du règne de ce prince, et qui se compose de trois cent dix-huit médailles. Le monde savant lui doit

le recueil précieux publié sous ce titre : *Mémoires de Littérature, tirés des registres de l'académie des inscriptions et belles-lettres.* (*V.* INSTITUT.)

ACADÉMIE DES SCIENCES. Elle avait pour objet la physique, la chimie, la médecine, la botanique, l'astronomie. Elle commença ses utiles travaux en 1666, sous le ministère de Colbert, qui en fut le premier protecteur. Le règlement du 26 janvier 1699 l'avait divisée en quatre classes, la première composée de dix honoraires, la seconde de vingt pensionnaires, la troisième de vingt associés, la quatrième de vingt adjoints qu'on avait d'abord appelés élèves.

Elle publiait chaque année l'histoire de ses travaux. Pierre-le-Grand, lors de son séjour à Paris, assista à une séance de l'académie des sciences, fit inscrire son nom sur le registre des académiciens honoraires, et peu avant sa mort, il ordonna qu'il serait distribué à chaque académicien une médaille d'or avec son portrait. (*V.* INSTITUT.)

ACADÉMIE FRANÇAISE. Le cardinal de Richelieu la créa en 1635 par lettres patentes enregistrées au parlement en 1637. Elle était (comme elle l'est encore), composée de quarante membres. Le cardinal de Richelieu s'en déclara le protecteur ; le roi ne prit ce titre qu'après la mort du ministre. L'académie commença de travailler au dictionnaire en 1639 ; elle termina son premier travail en 1694. En 1718, elle en a donné une seconde édition corrigée. Dès son origine, l'académie française distribua tous les ans, alternativement, un prix d'éloquence et un prix de poésie. Ils consistaient l'un et l'autre en une médaille d'or de la valeur de six cents livres, qu'on a portée depuis long-temps à douze cents. Le prix d'éloquence avait été fondé par Jean-Louis Guez, sieur de Balzac, dont les lettres, qu'on ne lit plus, contribuèrent cependant à faire acquérir à la prose française de la noblesse et du nombre. Trois académiciens firent d'abord les frais du prix de poésie. Après leur mort, l'académie pourvut elle-même à cette dépense jusqu'à ce que François de Clermont, évêque de Noyon, l'un de ses membres, eut fondé ce prix à perpétuité par un placement de trois mille livres sur l'hôtel-de-ville de Paris. Olivier Patru fut le premier qui prononça un discours de remercîment le jour de sa ré-

ception, et cet usage a été observé depuis. (*V.* INSTITUT.)

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. Elle dut son origine à la rivalité, souvent scandaleuse, qui existait entre les peintres et sculpteurs employés par la famille royale, et les maîtres peintres et sculpteurs de Paris. Ceux-ci présentèrent, le 4 février 1646, une requête pour qu'il fût ordonné que le nombre des peintres de la maison du roi fût réduit à quatre ou six au plus, et auxquels seuls il serait permis, quand ils ne seraient pas employés pour le service du roi, de travailler en chambre pour les maîtres; mais qu'il leur fût défendu de rien entreprendre pour les particuliers ou les églises, à peine de confiscation de leurs ouvrages, et de cinq cents liv. d'amende; qu'ils ne pourraient tenir *boutique ouverte* ni vendre aucun tableau; que l'état des peintres du roi serait enregistré à la cour des aides, et que ceux qui, sans y être portés, prendraient ce titre, encourraient la confiscation de leurs ouvrages, qui seraient vendus au profit de la communauté, et une amende de trois cents livres; qu'au décès de la reine, les peintres attachés à sa maison ne pourraient plus exercer leur profession s'ils n'étaient membres de la maîtrise de Paris. Les requérans offraient de faire les ouvrages qui seraient nécessaires pour la maison du roi et de la reine, toutes les fois qu'il plairait à leurs majestés de les commander.

Cette requête donna lieu à de longues procédures entre les parties. Vainement on essaya de les rapprocher. Decharmois, pour mettre un terme à ces dissentions, imagina de réunir les peintres en académie. Il en rédigea les règlemens qui furent ensuite soumis au chancelier Seguier, et définitivement arrêtés. Les lettres patentes furent bientôt obtenues. Les académiciens consentirent à partager avec les maîtres peintres les soins de l'enseignement, mais non pas de les associer aux priviléges d'académicien. De là plusieurs scissions, plusieurs rapprochemens, enfin rupture sans retour. De nouvelles lettres patentes du 24 décembre 1663, accordèrent à l'académie le privilége exclusif de l'enseignement des principes de peinture et de sculpture. Comment un homme d'état aussi zélé pour les arts, aussi éclairé que Colbert, n'a-t-il pas senti que la concurrence seule pouvait en hâter et perfectionner les progrès? Les règlemens du

moins ont établi quelques usages utiles, entre autres l'exposition annuelle, depuis le 25 août jusqu'au 1er octobre. Des prix avait été fondés. On sait que M. de Caylus avait fondé un quatrième prix de dessin. Des relations honorables et utiles s'étaient établies entre l'académie de St.-Luc à Rome et celle de Paris. Ces deux établissemens ont été réunis en seul corps en 1676.

L'école de peinture établie aux Gobelins n'était considérée que comme une succursale de l'académie royale.

Les seuls professeurs de l'académie royale exposaient leurs ouvrages au Louvre; ceux de l'académie de Saint-Luc n'étaient exposés que tous les deux ans, à l'hôtel Jabac, rue de la Verrerie.

Cet usage, du moins pour les professeurs de l'académie de Paris, n'a cessé qu'à l'époque de la révolution. Depuis, le droit de produire ses ouvrages dans les expositions solennelles n'a plus été le privilége d'une corporation, mais celui du talent. Une commission spéciale règle l'admission et le placement des ouvrages des artistes.

ACADÉMIE DE ST.-LUC, ou *des maîtres peintres et sculpteurs*. Elle est plus ancienne que l'académie royale. Le 12 août 1391, le prévôt de Paris réunit les peintres et les organisa en communauté. Des jurés, des gardes furent pris parmi eux pour veiller à ce qu'aucun artiste qui n'était pas de la communauté, fît des ouvrages pour être vendus. Les maîtres peintres élus gardes ou jurés s'occupèrent exclusivement à découvrir et à poursuivre les *délinquans*. De là des vexations honteuses et funestes pour l'art, des procès intentés aux peintres et sculpteurs du roi, qui, pour se garantir des poursuites des maîtres peintres de Paris, formèrent une autre corporation privilégiée.

La communauté des maîtres sculpteurs de Paris avait été réunie à celle des peintres au commencement du 17e siècle. Enfans du génie et de la liberté, les beaux-arts languissent sous le joug des privilèges. Le gouvernement doit encourager, multiplier les moyens d'instruction; il peut beaucoup pour les progrès des arts; mais si la peinture et la sculpture ont fait depuis trente ans en France des progrès étonnans, si tant de chefs-d'œuvre dans les deux genres ont acquis à notre patrie une incon-

testable supériorité, nous le devons à une méthode d'enseignement plus éclairée, à de plus nobles encouragemens. Le talent seul marque le rang des maîtres et des élèves. L'ambitieuse médiocrité a pu conserver ses prétentions, mais il n'y a de succès durables que ceux qui sont mérités. (*V.* ÉCOLE SPÉCIALE DES BEAUX-ARTS.)

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, appelée simplement dans l'origine *académie de musique*. Jean-Antoine Baïf essaya le premier d'appliquer la musique à des paroles françaises, et établit dans sa maison une académie de musique. Le roi Charles IX l'autorisa par lettres patentes, et s'en déclara le protecteur et le premier auditeur. Henri III accorda à cet établissement une protection toute particulière; mais les successeurs de Baïf furent moins heureux que lui. Mauduit, greffier, poète et musicien, imagina un nouveau plan d'organisation. Suivant l'esprit du temps, il donna à son établissement le titre de confrérie, société et académie de Ste.-Cécile. Ce titre ne fit pas fortune, et depuis le 19 septembre 1589 jusqu'en 1659, on ne cite aucun poëme français mis en musique.

Enfin l'abbé Perrin hazarda une pastorale que Lambert, organiste de St.-Honoré, mit en musique; elle fut successivement représentée à Issi et à Vincennes devant le roi. Des lettres patentes du 28 juin 1669 accordèrent à l'abbé Perrin et à Lambert le privilége de faire chanter en public, à Paris et dans toute la France, des pièces de théâtre mises en musique; ils s'associèrent le marquis de Sourdeac, mécanicien. Ils ouvrirent une nouvelle salle au jeu de paume de la rue Mazarine, au mois de mars 1671, pour la première représentation de l'opéra de *Pomone*. Le marquis de Sourdeac élimina bientôt ses associés, et s'empara de la caisse.

L'abbé Perrin, piqué de ce procédé, fit transférer le privilége à Lulli, alors surintendant de la musique du roi. Les lettres patentes de mars 1672, enregistrées au parlement le 27 juin suivant, peuvent être considérées comme le premier document réglementaire de l'Opéra. Une des clauses portait formellement que les gentilshommes et demoiselles pourraient chanter aux pièces et représentations de ladite académie royale de musique, sans que pour cela ils fussent censés déroger aux

titres de noblesse et à leurs priviléges, droits, charges et immunités. Cette clause n'a rien qui doive étonner. A cette époque le roi et les plus grands seigneurs figuraient dans les ballets sur le théâtre de Versailles. Mais bientôt après, par un scandaleux abus de pouvoir, il fut permis à un séducteur puissant de soustraire à la plus sainte, à la plus légitime des autorités, à l'autorité paternelle, la victime de ses séductions, en la faisant inscrire sur le registre de l'académie royale de musique; et, par une contradiction inconcevable, la puissance sacerdotale frappait d'excommunication celui qui récitait les vers de Molière, de Corneille et de Racine; et cette excommunication n'atteignait point celui qui chantait les vers de Quinault et la musique de Lulli !

Lulli, devenu seul directeur privilégié de l'Académie royale de musique, transféra son théâtre du jeu de paume de la rue Mazarine au jeu de paume du Bel-Air, à l'extrémité de la rue de Vaugirard, près le palais du Luxembourg. Il en fit l'ouverture le 15 novembre 1672 par la représentation des *Fêtes de l'Amour et Bacchus*.

Molière mourut le 17 février 1672. La salle du Palais-Royal, où jouaient sa troupe et celle des Italiens depuis 1661, fut donnée à Lulli, qui en jouit jusqu'à sa mort (7 mars 1687).

Francine, son gendre et son successeur, hérita de son privilége; mais en 1712 ses créanciers s'en emparèrent, et Guinet, leur syndic, administra l'Opéra jusqu'en 1724. Ce spectacle devait alors 300,000 fr. Le roi le fit administrer en son nom, et nomma Destouches directeur, et madame Berthelin caissière. Nouveau changement en 1730. Le privilége fut accordé à Gruer, qui en fut dépossédé l'année suivante; mais s'il perdit son privilége pour avoir permis des *indécences* dans un dîner qu'il avait donné à trois actrices et à quelques musiciens au magasin de la rue St.-Nicaise, son successeur Lecomte, sous-fermier des aides de Paris, éprouva la même disgrâce pour avoir refusé une double gratification à la demoiselle Mariette, danseuse singulièrement protégée par le prince de Carignan. Il fut mis en retraite par le ministre de la maison du roi le 1er avril 1733.

A Lecomte succéda immédiatement Louis-Armand-Eugène de Thuret, ancien capitaine au régiment de Picardie, et qui, onze ans après, demanda et obtint sa retraite avec une pension viagère de 10,000 fr. Son successeur, François Berger, ancien receveur général des finances, géra trois ans et greva l'Opéra d'une dette de 450,000 fr.

On essaya une régie sous la direction de Rébel et Francœur; elle ne put tenir que quelques mois, et le privilége fut rétabli et concédé à M. Detresfontaine, qui, tout en s'engageant à payer les dettes de ses prédécesseurs, comptait sur les revenus de l'Opéra pour arranger ses propres affaires. Sa direction ne dura pas long-temps.

Tout annonçait la ruine et la chute complète de ce spectacle. Le gouvernement du roi ne vit point d'autre parti à prendre, pour s'en débarrasser honorablement que d'en charger le corps municipal de Paris, et un arrêt du conseil du 26 août 1749 en remit l'administration à ces magistrats sous la seule condition d'en rendre compte au ministre de la maison du roi.

Le bureau de la ville, à la tête duquel était alors M. de Bernage, prévôt des marchands, prit possession de la salle de spectacle, de ses dépendances et du magasin de la rue St.-Nicaise. Ce mode d'administration se maintint jusqu'à Pâques 1757. L'Opéra fut alors affermé pour trente ans à MM. Rébel et Francœur, qui en étaient inspecteurs; mais après dix ans, ils demandèrent et obtinrent la résiliation du marché.

Deux autres traités furent conclus avec MM. Trial, Lebreton, Joliveau et Dauvergne, mais leur exécution fut de courte durée. Le corps de la ville en reprit l'administration et nomma successivement pour directeurs MM. Trial, Lebreton, Joliveau, Dauvergne, etc.

M. Rébel étant mort le 7 novembre 1775, MM. Lebreton, Dauvergne et Joliveau continuèrent d'administrer ce spectacle, le premier comme administrateur général, les deux autres comme directeurs.

Pendant le cours de l'année théâtrale expirée à Pâques 1776, le bureau de la ville obtint d'être débarrassé de l'administration de l'Opéra. Le roi nomma une commission qui

commença à gérer au commencement de la nouvelle année théâtrale. M. Berton fut nommé directeur général ; le corps de la ville resta propriétaire du privilége.

Cette nouvelle gestion ne dura pas long-temps. Un arrêt du conseil d'état du roi du 18 octobre 1777 accorda la concession de l'entreprise pour douze années à M. de Visme, à compter du 1er avril 1778, avec tous les droits qu'avait le bureau de la ville.

M. de Visme quitta l'administration de l'Opéra à Pâques 1780. M. Berton reprit la direction et mourut le 14 mai suivant. Il eut pour successeurs MM. Dauvergne et Gossec.

Par arrêt du conseil d'état du roi du 17 mars de la même année, la concession du privilége faite à la ville de Paris cessa à compter du 1er avril. Les dettes de l'Opéra jusqu'à cette époque restèrent à la charge de la ville. M. Berton fut nommé directeur général sous les ordres du secrétaire d'état ayant le département de Paris. Le prix des places du parterre fut porté de 40 à 48 sols. Le caissier fut assujetti à un cautionnement, et la régie du spectacle confiée à un comité nommé par le roi.

Ce spectacle était encore établi au Palais-Royal dans la nouvelle salle construite après l'incendie du 6 avril 1763. Toute la salle avait été consumée avant qu'on pût y apporter du secours ; le Palais-Royal fut menacé d'une entière destruction. Cet événement aurait dû faire sentir la nécessité de construire la nouvelle salle dans un absolu isolement, et on avait eu l'imprudence de la faire sur le même emplacement. Cette seconde salle avait été ouverte le 26 janvier 1770.

L'Académie royale de Musique commença alors à donner trois fois par semaine des représentations sur le théâtre des Tuileries. Le spectacle se composait de concerts et de fragmens d'opéra. L'administration obtint du roi la permission de jouer des opéras en un acte sur le théâtre des Menus-Plaisirs, rue Bergère.

L'ouverture eut lieu le 14 août de la même année par le *Devin du village*, et *Mirtil* et *Licoris*, pastorale en un acte. On continna d'y jouer jusqu'à ce que la nouvelle salle construite près de la porte St.-Martin eut été achevée.

La première représentation fut donnée gratis le 14 octobre même année, en réjouissance de la naissance du Dauphin ; on joua pour la première fois *Adèle de Ponthieu,* opéra en trois actes, paroles de M. de St.-Marc, musique de M. Piccini. Cette salle n'etait encore que provisoire : on avait projeté d'en construire une permanente aux Tuileries, dans la cour des princes. Ce projet n'a point été exécuté.

Le roi avait fondé un prix annuel pour le meilleur poëme d'opéra. On remarqua qu'en 1788, des seize ouvrages envoyés au concours, aucun ne fut jugé digne d'être admis. On n'a représenté, dans le cours des deux années 1787 et 1788, que deux nouveautés. C'était une par année ; ces exemples ne sont pas rares, même aujourd'hui.

En 1791 l'Académie royale de Musique fut appelée Opéra. C'est le nom que le public n'a cessé de lui donner. Mademoiselle Montansier, ancienne directrice du théâtre de Versailles, avait fait construire en 1793, sur les dessins de l'architecte Louis, une vaste salle rue de Richelieu. L'Opéra y fut transféré l'année suivante. L'ouverture eut lieu le 23 juillet 1794. Pendant le cours de la révolution, ce spectacle a été administré, comme les autres théâtres, par les principaux sujets réunis en société.

Un décret impérial du 8 août 1807 fixa l'organisation des théâtres de Paris, et en limita le nombre. Un autre décret du premier novembre même année détermina le réglement de l'Opéra, qui prit le titre d'Académie impériale de Musique. L'établissement fut administré pour le compte du gouvernement. Le directeur, les employés d'administration étaient nommés par l'empereur sur la présentation de son premier chambellan.

En 1814 ce spectacle reprit sa qualification de *royal ;* il est régi par un directeur sous les ordres immédiats de l'intendant des Menus-Plaisirs, qui représente dans cette partie le ministre de la maison du roi.

La salle de la rue de Richelieu a été fermée depuis l'assassinat du duc de Berry, le 13 février 1820.

Les représentations ultérieures ont eu lieu provisoirement au théâtre Favart. Une nouvelle salle plus vaste, plus belle

que toutes celles qui avaient été destinées à ce spectacle, a été construite avec une étonnante rapidité sur l'ancien emplacement de l'hôtel de Choiseul, rue Lepelletier. Le nouvel édifice, qui n'est encore que provisoire, a coûté à l'état dix-huit cent mille francs. On en vante avec raison l'ordonnance et le bon goût. La première représentation eut lieu le 16 août 1821.

ACADÉMIE ROYALE POUR LA NOBLESSE. Vieille rue du Temple; fondée en 1636 par le cardinal de Richelieu, qui donna d'abord vingt-deux mille livres pour cet établissement. Vingt jeunes gentilshommes devaient y être logés et nourris pendant deux années. Ils devaient y recevoir des leçons de stratégie, de mathématiques, d'histoire, etc. On pouvait y admettre des pensionnaires; mais ils devaient être nobles. Cette institution n'eut qu'une existence peu durable.

ACCOUCHEMENT (école d'), rue de la Bourbe, à l'hospice de la maternité. Cette école est destinée aux femmes. Chaque département envoie tous les ans des élèves qui doivent être âgées de dix-huit ans au moins et de trente-cinq ans au plus. La pension est de six cents francs, à la charge des départemens qui les ont envoyées. Elles reçoivent en arrivant les livres nécessaires à leur instruction, et trois francs par mois pour leur blanchissage. Elles sont nourries, logées, etc. aux frais de l'école. Elles subissent un examen à la fin de l'année, devant un jury de chirurgiens et de médecins, et l'on donne aux plus instruites des prix qui consistent en médailles d'or, d'argent, ou en livres. Les cours d'accouchemens avaient lieu autrefois à l'école de chirurgie, qu'on appelait St.-Côme, et dans le quartier de la Cité. Cet art si utile s'est beaucoup perfectionné, et l'on est aujourd'hui plus sévère sur les conditions d'admission. Il faut remarquer que les graves inconvéniens résultant de la faiblesse physique des sages-femmes en général, ont décidé depuis quelques années la plupart des femmes à ne se servir que de chirurgiens-accoucheurs.

ACTEURS, ACTRICES. On appelle ainsi celui ou celle qui remplit un rôle dans les représentations théâtrales. On a créé de nos jours le mot tragédien, pour désigner ceux qui ne jouent que la tragédie. Ils prennent tous le titre d'*artistes*, titre légitimé

par les talens de quelques-uns d'entre eux. La révolution a rendu aux comédiens le droit de cité. On a compris enfin qu'il était non moins odieux que ridicule de flétrir un art enchanteur, dépositaire de la plus belle portion de notre gloire, et qui, depuis le grand siècle de la littérature jusqu'à nos jours, fait les délices de la France. « Peut-on, s'écriait Voltaire, attacher de la honte à bien dire ce qu'il y a eu tant de gloire à bien faire! » Sa voix s'est fait entendre. Molé était membre de l'Institut. Picard, Duval ont été comédiens. Personne, de nos jours, n'aurait un orgueil assez sot pour attacher au nom de Talma une réprobation fanatique. Redevenus citoyens, les comédiens ont reconquis leur propre estime, et dans les deux sexes, beaucoup d'entre eux méritent, par leur conduite, l'estime qu'on n'aurait accordée autrefois qu'à leurs talens.

ADORATION DU SAINT-SACREMENT. Les religieuses de la Conception, obligées, par l'effet des guerres civiles, de quittter Rambervilliers, diocèse de Toul, se réfugièrent d'abord à l'abbaye de Montmartre en 1640. Une dame leur donna une maison d'hospice à St.-Maure-des-Fossés; mais les guerres civiles les contraignirent encore de chercher un asile dans Paris même, d'abord rue du Bac, et ensuite rue Férou.

Leur communauté, fondée en 1654 par Anne d'Autriche, fut transférée, en 1669, rue Cassette. Elle fut supprimée en 1790, et le couvent a été converti en une maison particulière.

Un autre couvent du même ordre existait rue St.-Louis au Marais. C'était auparavant l'hôtel de Turenne que la duchesse d'Aiguillon avait échangé, en 1684, avec le cardinal de Bouillon, contre la châtelenie de Pontoise, et qu'elle donna à ces religieuses. Le couvent et l'église furent bâtis dans le cours de la même année, sur l'emplacement de l'hôtel que Turenne avait habité. Ce couvent fut supprimé en 1790. L'église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse St.-Méry.

ADRESSES *personnelles d'indication* (bureau d'). Avant la révolution, il n'y en avait qu'un seul à Paris. Il servait, comme ceux qui sont établis de nos jours, à procurer la location des maisons, appartemens, chambres garnies, boutiques, etc.; la vente et l'achat de toutes sortes de biens, mai-

sons, meubles, effets, bijoux, livres, etc. (avant la révolution on aurait pu ajouter et *charges*, mais c'est un genre d'affaires qui n'est plus permis); à donner l'indication avec les renseignemens nécessaires des meilleures maisons de commerce de Paris, de la France et des pays étrangers; à placer de l'argent tant dans le prêt que dans l'emprunt; enfin à une foule d'autres opérations qu'il serait trop long d'énumérer ici. L'ancien et unique bureau était autrefois rue Saint-Honoré, à l'hôtel d'Aligre. Maintenant tous les agens d'affaires, et ils sont très-nombreux à Paris, se chargent de ces opérations.

* AFFAIRES (gens d'). On nommait ainsi autrefois les traitans, les partisans intéressés dans les fermes du roi, c'est-à-dire dans le recouvrement des impôts, et de ceux qui, sans caractère public, se font les mandataires des gens qui ont des procès, que souvent ils ont achetés. Nous appelons ces derniers agens d'affaires, et le nombre en est encore considérable à Paris.

AFFICHE, placard imprimé ou manuscrit que l'on colle sur la muraille et dans les lieux les plus fréquentés, pour donner avis au public d'un objet sur lequel on veut appeler son attention. Les affiches doivent être maintenant timbrées, et, malgré les frais du fisc, elles n'ont jamais été aussi multipliées. Rien n'est négligé pour piquer la curiosité des passans par la singularité des caractères typographiques; quelques-unes sont même ornées de dessins lythographiés.

AFFICHES (Petites-), le plus volumineux et le plus véridique de nos journaux. Son format est in-8°. Les Petites-Affiches paraissent tous les jours. C'est le répertoire obligé de tous les gens d'affaires. Leur origine date de deux siècles. Théophraste *Renaudot* peut être considéré comme leur fondateur; il fit paraître une feuille d'annonces sous le titre de *Bureau d'Adresse;* mais elle cessa à l'époque de sa mort, arrivée en 1653, et fut reprise en 1715.

Les Petites-Affiches que l'on publie maintenant sont la continuation de la feuille de Renaudot et Rondet, du moins quant au genre. Elles paraissent tous les jours, en un cahier grand in-8°. On n'y insère plus d'articles littéraires. Le bureau d'abonnement et de rédaction est à l'ancien hôtel des Fermes, rue de Grenelle St.-Honoré.

AFFICHEURS. Le nombre en avait été fixé à quarante par l'arrêt de réglement du conseil du roi, du 13 septembre 1722. Les afficheurs devaient savoir lire et écrire, et être présentés par les syndic et adjoint des libraires et imprimeurs au lieutenant-général de police, et admis par lui sur les conclusions du procureur du roi au Châtelet. Trois jours après leur réception, ils devaient faire enregistrer, par le syndic des libraires et imprimeurs, leur nom et leur domicile sur le livre de la communauté, et faire la même déclaration au commissaire de leur quartier. Une affiche placée à la porte de la maison où ils demeuraient, indiquait leur nom et leur profession; ils portaient sur leur habit une médaille, sur laquelle on lisait le mot *afficheur*. Il leur était défendu, sous peine de punition corporelle, de poser aucune affiche non autorisée, les actes de l'autorité exceptés. Deux exemplaires de chaque affiche qui leur avait été confiée, étaient déposés à la chambre des libraires et imprimeurs de Paris. Ces affiches devaient être signées par eux. Il leur était expressément défendu d'apposer aucune affiche profane sur les murs des établissemens religieux. Le nombre des afficheurs est limité aujourd'hui comme autrefois; ils sont tenus de porter la même médaille, mais ils ne dépendent que de la préfecture de police.

AGATHE (religieuses de Ste.-) Elles étaient plus connues sous le nom de *Filles-du-Silence* ou de la Trappe. Elles suivaient la règle de Citeaux. Elles s'établirent d'abord rue Neuve-Ste.-Geneviève, ensuite au village de la Chapelle. Elles revinrent à Paris habiter l'ancienne maladrerie de Ste.-Valère. En 1700, elles achetèrent, rue de l'Arbalètre, deux maisons contiguës, où elles firent bâtir une chapelle. Elles dirigeaient un pensionnat; mais on les supprima en 1753, époque à laquelle beaucoup d'établissemens religieux éprouvèrent le même sort. La plupart n'avaient pas reçu d'autorisation légale, et avaient contracté des dettes considérables.

AGENT, mandataire d'une corporation. Il y avait autrefois à Paris des agens généraux du clergé, un agent des maîtres-ès-arts de l'université qui les représentait pour l'admission de ceux qui postulaient l'autorisation de tenir un pensionnat., etc., etc.

AGENT DE CHANGE. L'édit royal du mois d'août 1705, qui constitue ceux de Paris en titre d'officiers, les qualifiait de conseillers du roi, agens de change, banque, commerce, finance, etc. Leur remise était fixée à cinquante sols par mille livres pour les effets négociés, et à demi pour cent pour les marchandises. Leur nombre était fixé à quarante; ils étaient en même temps agens de change et courtiers. Leur nombre s'est accru avec les besoins du commerce. Cette profession a été libre pendant la première période de la révolution. Ils ont été rétablis lorsque le gouvernement a pris une forme plus régulière. Leurs attributions sont déterminées par le Code de commerce et par des réglemens spéciaux. Ils se réunissaient chaque jour à la bourse, rue Vivienne, où est maintenant la trésorerie nationale; la bourse s'ouvrait alors à dix heures du matin et fermait à une heure. Leur bureau était établi au Palais de Justice, cour du Mai. *V.* BOURSE.

AGNAN (chapelle Saint-). Cette chapelle, anciennement située rue Chanoinesse, n° 22, quartier de la Cité, avait été bâtie par Etienne de Garlande, chancelier de France. Sa fondation datait du douzième siècle. Elle ne s'ouvrait au public que le 17 novembre, jour de Saint-Agnan. Elle a été détruite en 1795.

AGNÈS (la communauté de Sainte-), établie au mois d'août 1678, ne fut autorisée qu'au mois de mars 1683. Elle se composait de plusieurs filles *de bonne conduite et de bons exemples*, qui se chargeaient d'instruire les pauvres filles de la paroisse, et de leur apprendre un métier. Aux termes des statuts elles devaient rester dans l'état séculier, et la communauté ne pouvait être convertie en maison de profession religieuse. Elles étaient sous la direction spéciale du curé de St.-Eustache. Colbert les dota de cinq cents fr. de rente. Jaillot, dans ses recherches historiques, atteste que les sœurs de Ste.-Agnès s'imposaient des privations volontaires pour fournir aux besoins de leurs pauvres élèves, et que, pendant la famine de 1709, elles vendirent leur contrat de 500 liv. de rente, leur unique propriété, pour subvenir aux besoins des pauvres filles qu'elles instruisaient. Elles recevaient aussi des pensionnaires qui occupaient un local séparé de celui où les externes étaient ad-

mises. Une pareille institution honorait à la fois la religion et l'humanité. Les sœurs de la communauté de Sainte-Agnès n'étaient pas liées par des vœux perpétuels; elles eurent pour institutrice et pour première supérieure la sœur Anne Pasquier, qui mourut en 1738, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Leur maison était rue Plâtrière, depuis appelée J. J. Rousseau, vis-à-vis la rue Verdelet; on a bâti sur cet emplacement plusieurs maisons particulières.

AGRÉÉS au tribunal de commerce. Leurs fonctions sont les mêmes que celles des anciens procureurs aux consuls. Ils représentent les parties dans toutes les causes; ils ont été établis par un décret impérial. Leur nombre est déterminé; ils sont nommés par le tribunal de commerce, auprès duquel ils excercent. *Voy.* TRIBUNAL DE COMMERCE.

AGRÉGÉS (docteurs) de la faculté des arts, institués par Louis XV le 3 mai 1766, au nombre de soixante, et divisés en trois classes, vingt pour la philosophie, vingt pour la rhétorique et vingt pour les études élémentaires. Ces places ne devaient être données qu'au concours; les candidats devaient être maîtres-ès-arts; c'était parmi eux que l'on choisissait les professeurs. Leur traitement annuel n'était que de 200 livres, mais ils recevaient une augmentation quand ils remplaçaient un professeur forcé de suspendre ses cours pour cause légitime. *Voy.* UNIVERSITÉ.

AGRÉGÉS (docteurs) de la faculté de droit. Ils étaient les seuls qui eussent le droit de donner des leçons particulières, de préparer les élèves et de les présenter aux examens. *Voy.* UNIVERSITÉ, ÉCOLE DE DROIT.

AGRÉMINISTES. On appelait ainsi les ouvriers qui fabriquaient ces légères bordures moins élégantes que bizarres, dont nos aïeules bigaraient leurs robes, leurs falbalas, leurs engageantes, leurs fontanges, etc. On en formait des aigrettes, des pompons, des bouquets pour la coiffure, des brasselets. On faisait entrer dans la confection de ces colifichets, qu'on nomma dans l'origine *soucis de hanneton*, les perles, la soie, l'or et l'argent. D'autres noms ont remplacé dans les vocabulaires de la mode celui d'agréministes.

AGRICULTURE (sociétés d'). Celle de Paris n'est point

une institution nouvelle; elle fut autorisée par arrêt du conseil d'état du roi, du 1[er] mars 1761. Elle se divisait en quatre bureaux pour la généralité de Paris; ces bureaux étaient établis à Meaux, Beauvais, Sens et Paris. Ce dernier était composé de dix-sept membres et d'un sécretaire perpétuel ; les associés étaient nombreux. Mais elle cessa d'exister de fait pendant plus de vingt années, et ne tint point d'assemblée. M. Bertin de Sauvigny, intendant de Paris, la rétablit ; elle reprit ses séances le 21 avril 1785, à l'hôtel de l'Intendance, et tint une assemblée publique le 30 mars 1786; il y eut une distribution solennelle de prix. Ses instructions, rédigées avec soin, furent dans la suite publiées et répandues dans le ressort de la généralité. Il paraissait chaque trimestre un cahier de ses mémoires.

Un arrêt du conseil du 30 mai 1788 en fit le point central de correspondance des autres sociétés de ce genre établies en France, et lui donna un nouveau réglement en 23 articles. Elle tenait ses séances dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Elle se composait de quarante associés résidans, cent vingt associés correspondans en France, et d'un nombre illimité d'étrangers. Le prévôt des marchands, le premier et le second échevin, le procureur du roi de la ville, l'intendant de la généralité de Paris, le président de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France, deux membres de la commission intermédiaire de cette assemblée, et les deux procureurs-syndics provinciaux, étaient membres de cette société. Elle était présidée par un directeur ou vice-directeur ; elle avait un agent général et un secrétaire perpétuel.

Elle prenait des vacances au 1[er] septembre jusqu'à la St.-Martin, et aux grandes fêtes. Les membres présens recevaient des jetons. Chaque année, le dernier jeudi du mois, elle distribuait des prix, un programme et une médaille d'or aux cultivateurs qui avaient fait une heureuse application des procédés et améliorations qu'elle avait indiqués.

Suspendue pendant quelque temps au commencement de la révolution, cette utile institution fut rétablie. Elle reçut, comme toutes les institutions publiques, une organisation nouvelle sous le gouvernement impérial. Un décret du 7 fruc-

tidor an XII fixa le nombre des membres résidans à soixante, les associés en France à vingt, et les associés étrangers au même nombre; le nombre des correspondans fut illimité. Placée sous la surveillance du ministre de l'intérieur, elle fut spécialement chargée de tout ce qui est relatif à l'amélioration des produits agricoles. Elle correspond sous le couvert du ministre de l'intérieur. Son président est élu pour un an; les deux vice-présidens, le sécretaire perpétuel, le vice-secrétaire, le trésorier, sont élus pour trois ans, et rééligibles. Elle fait auprès du ministre de l'intérieur les fonctions de commission consultative. Elle s'assemble chaque mercredi à l'hôtel-de-ville; les préfets qui se trouvent à Paris peuvent assister aux séances. Tout membre résidant, qui aura été plus d'une année sans assister aux séances, sera censé démissionnaire, à moins que la société n'ait rendu à cet égard une décision formelle; la même exclusion est applicable à tout associé correspondant qui aurait passé plus d'une année sans correspondre avec la société.

Cet établissement a été maintenu depuis 1814, et ses attributions sont les mêmes.

AIGUILLETIERS, ouvriers qui fabriquent les lacets et aiguillettes dont le bout est ferré. Ils formaient jadis une communauté distincte, mais qui fut réunie, en 1764, aux épingliers et aléniers; chaque maître avait le droit de vendre ou fabriquer les ouvrages de ces diverses professions.

AIGUILLIER, ÉPINGLIER. On fabrique maintenant à Paris des épingles et des aiguilles en tout genre; autrefois cette fabrication se bornait aux grandes aiguilles à broder et aux métiers à bas. Le brevet coûtait 30 liv., la maitrise 700 liv.; le nombre des maîtres était limité; mais ceux qui pouvaient payer la maîtrise 1200 liv., étaient reçus sans beaucoup de difficulté. Maintenant c'est le talent qui d'un ouvrier fait un maître.

AGUESSEAU (marché d'), rue de la Madeleine, troisième arrondissement, quartier de la place Vendôme. Il doit son nom et son origine à J. A. d'Aguesseau, conseiller honoraire au parlement. Etabli, en 1723, entre les rues de Surêne et du Faubourg-St.-Honoré, il fut transféré, le 2 juillet

1646, dans le lieu qu'il occupe encore maintenant. Le propriétaire de ce terrain, *Mol de Lurieux,* avocat au conseil, le céda, sous la réserve d'un quart dans le privilége. Il n'y avait dans l'origine que six étaux de bouchers et quelques baraques pour les boulangers, fruitiers et poissonniers.

AMBIGU-COMIQUE (théâtre de l'), 6ᵉ arrond., Q. du Temple. Audinot, qui en fut le premier directeur, y faisait représenter de petites comédies que jouaient des enfans. L'inscription de la toile l'indiquait assez : *Sicut infantes audi nos.* On y représente maintenant des mélodrames, des comédies et des vaudevilles. La modeste inscription n'existe plus. L'ancienne toile a été remplacée par un véritable tableau de perspective. Ce théâtre, qui est l'un des plus fréquentés du boulevard, après avoir été long-temps administré par feu Corse, était rentré sous l'administration de M. Audinot fils, qui vient de céder la moitié de la propriété à M. Minette-Franconi.

AMBROISE (église Saint-), rues Popincourt et de Saint-Ambroise. Jean de Popincourt, premier président au parlement de Paris sous Charles VI, possédait dans cet endroit une maison de plaisance. Les calvinistes s'assemblèrent sur ce terrain pour y faire la Cène et leur prêche. Le connétable de Montmorency s'y rendit à la tête d'une troupe considérable, et fit tout brûler. Les calvinistes lui donnèrent, depuis cette expédition, le sobriquet de *capitaine Brûlebancs.* M. de Rhodes y réunit en 1639 les Annonciades du St.-Esprit. Ce fut pour ces religieuses que fut bâtie l'église nommée depuis Saint-Ambroise. Les Annonciades furent sécularisées en 1782. Le couvent fut occupé par une manufacture de cordes, de lacets et de sparterie. L'église a été conservée, et c'est aujourd'hui une succursale de la paroisse Sainte-Marguerite.

AMENDE. On appelle ainsi une peine pécuniaire prononcée pour contravention aux lois et règlemens de police, pour rejet d'appel ou de pourvoi en cassation. Celles prononcées en matière criminelle étaient autrefois considérées comme infamantes. Des receveurs spéciaux étaient établis pour les recevoir ; c'est aujourd'hui une des attributions des préposés de l'enregistrement et des contributions indirectes.

AMIDONNIERS. On comptait autrefois à Paris trente-cinq à quarante fabriques de ce genre. C'était une branche de commerce assez importante, mais qui est presque nulle aujourd'hui. L'usage de poudrer les cheveux est presque entièrement oublié, et l'amidon n'est plus employé que pour l'empesage du linge, et beaucoup moins encore qu'anciennement. Les amidonniers ne formèrent une corporation qu'en 1744.

AMIRAL (grand-). Florent de Varennes fut le premier nommé à cette dignité, pour laquelle on n'exigea jamais de connaissances nautiques; car, entre autres preuves, une femme, Anne d'Autriche mère de Louis XIV, en fut décorée en 1646, sous le titre de surintendante des mers de France. Supprimée à l'époque de la révolution, cette dignité fut rétablie par Napoléon en faveur du prince Joachim Murat. Une ordonnance du roi, en date du 18 mai 1814, a nommé grand-amiral de France le duc d'Angoulême.

AMIRAUTÉ (tribunal de l'). Le grand-amiral en était le chef. Les officiers de ce siége étaient pourvus par le roi, sous la nomination du grand-amiral. Cette juridiction supérieure prononçait par appel sur les sentences des juges particuliers établis dans les villes maritimes. Suivant la nouvelle organisation judiciaire, ces attributions ont été dévolues aux tribunaux de commerce, et l'appel est déféré aux cours supérieures, comme dans les autres causes purement civiles.

AMORTISSEMENT (caisse d'), rue et maison de l'Oratoire, 4e arrond., Q. St.-Honoré. Cet établissement appartient au nouveau système d'administration financière. Elle est en même temps caisse de consignation de dépôt judiciaire. Comme caisse d'amortissement, son objet est d'éteindre la dette publique au moyen des allocations de fonds qui sont spécialement affectés à ce service. Une commission composée d'un pair de France, deux membres de la chambre des députés, etc., en surveille les opérations.

ANASTASE (Hospitalières de Sainte-), ou Filles-Saint-Gervais. C'était un hôpital fondé en 1171 par Guérin Masson et Harcher son fils, qui consacrèrent à cette institution charitable leur propre maison, rue de la Tixeranderie, près du cimetière Saint-Jean. Dans le 14e siècle, Foulques II, évêque de Paris,

confia l'administration de cet hôpital à quatre religieuses. En 1608, Pierre de Gondi, oncle du cardinal de Retz, les fit remplacer par quatorze religienses de l'ordre de Saint-Augustin. Ces religieuses, dont le nombre s'était de beaucoup augmenté, quittèrent leur hôpital de Saint-Gervais, et vinrent s'établir en 1656 à l'hôtel d'O, rue Vieille-du-Temple, qu'elles avaient acheté l'année précédente. L'ancien hôpital Saint-Gervais et la chapelle furent détruits en 1658, et convertis en boutiques au profit des Hospitalières. Elles furent supprimées en 1790, et en 1818, l'hôtel d'O a été démoli. Sur le terrain qu'il occupait, on a construit un marché.

ANATOMIE (amphithéâtre d'). Il est spécialement destiné à l'instruction des étudians en médecine. Il est établi près l'hôpital de la Pitié, 12e arrond., Q. Saint-Marcel.

ANDRÉ-DES-ARCS (église Saint-). Une portion de terrain dépendante de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avait été comprise dans la nouvelle enceinte de Paris, ordonnée par Philippe-Auguste. Une contestation s'éleva à ce sujet entre l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et l'évêque de Paris. Une sentence arbitrale du mois de janvier 1210 décida que la juridiction spirituelle appartiendrait à l'évêque de Paris, mais que l'abbé de Saint-Germain pourrait faire bâtir dans les lieux compris dans la nouvelle enceinte, une ou deux paroisses dont les cures seraient à sa nomination, et grevées, en faveur de l'abbaye, d'une rente annuelle et perpétuelle de trente sols. Jaloux d'acquérir un droit de patronage dans la ville, l'abbé de Saint-Germain se se hâta de faire bâtir l'église de Saint-André et celles de Saint-Côme et de Saint-Damien. Elles furent achevées en 1212. L'abbaye a joui de ce patronage jusqu'en 1345, qu'il fut, par transaction, cédé à l'université.

L'église de Saint-André fut bâtie sur un emplacement où subsistait, depuis le 6e siècle, un oratoire sous l'invocation de saint *Andeol* ou *Andiol*.

Le rond-point était orné de tableaux peints par Restout, Sanson et Hallé père. On remarquait au-dessus de l'œuvre un médaillon de saint André, en marbre, encadré dans la boiserie. C'était un présent de M. Arouet, frère de Voltaire.

La chapelle de la famille de Thou renfermait les monumens

tumulaires de Christophe de Thou, mort en 1582; de Jacques-Auguste de Thou, l'historien, son frère, et de leurs épouses. Ce dernier était père de l'infortuné François-Auguste de Thou, qui eut la tête tranchée à Lyon avec Cinq-Mars, en 1642.

Cette église renfermait aussi les tombeaux de quelques hommes célèbres, entre autres du président Séguier, d'André Duchesne, historien; du graveur Nanteuil, du spirituel Houdard de la Motte, du jurisconsulte C. Dumoulin, et de Lebatteux. Elle a été démolie depuis la révolution, et l'espace qu'elle occupait forme aujourd'hui la place Saint-André.

ANNE (chapelle de Sainte-), faubourg Montmartre, bâtie sur l'emplacement d'une maison appartenante à Roland Debure, confiseur. L'abbesse de Montmartre l'autorisa, le 19 mars 1665, à la faire construire avec un logement pour le chapelain. Elle fut inaugurée le 27 juillet 1657, sous le titre de Sainte-Anne, et donna son nom à la longue rue qui sépare le faubourg Poissonnière du faubourg Montmartre, et que jusqu'alors on appelait chaussée de la Nouvelle-France. Cette chapelle a été démolie au commencement du règne de Louis XV.

ANGLAIS (séminaire), rue des Postes, 12e arron., Q. de l'Observatoire. Il fut fondé par Louis XIV, sur la demande de plusieurs ecclésiastiques anglais, écossais et irlandais, qui étaient venus chercher un asile en France à la suite du roi Jacques II, en 1684. Ce séminaire ne fut institué qu'en 1687, sous l'invocation de saint Grégoire-le-Grand. Cette maison dépendait du collége des Irlandais. Elle fut supprimée en 1792, et démolie depuis. C'est sur son emplacement qu'a été bâtie une maison particulière, n° 22.

ANGLAISES (les religieuses), rue des Anglaises, Q. des Quinze-Vingts, 8e arrond. Ces religieuses, venues d'Angleterre en 1625, s'établirent successivement à Cambrai, puis en 1652, à Paris, au faubourg Saint-Germain; peu de temps après, au faubourg Saint-Jacques; ensuite rue des Anglaises, où elles restèrent jusqu'en 1792, époque de la suppression de cette communauté. Elles suivaient la règle de saint Benoît.

ANGLAISES, ou *Augustines des Fossés-Saint-Victor* (les chanoinesses régulières), rue de Charenton, 8e arrond. Q. St-Antoine. Des lettres patentes enregistrées le 30 août 1655, les

autorisèrent à s'établir dans les faubourgs de Paris. Elles achetèrent quelques propriétés particulières rue de Charenton, en 1637. M. de Gondy, archevêque de Paris, n'autorisa leur établissement qu'à condition qu'elles ne recevraient que des filles nées de père et mère anglais. Toutefois leur abbesse, MarieTresdurai, obtint en 1655 des lettres patentes qui autorisèrent sa communauté à recevoir des filles françaises et d'autres États alliés de la France, mais en maintenant la condition imposée par l'archevêque de Paris, de n'avoir pas plus de dix Françaises professes.

M. Jaillot, dans ses recherches, fait remarquer que la maison qu'elles avaient achetée, et sur l'emplacement de laquelle elles avaient fait bâtir leur couvent, avait appartenu au poète Baïf, qui y avait établi au 16e siècle une académie de musique, berceau de l'Opéra. Charles IX et Henri III assistèrent souvent aux concerts qu'y donnait Baïf. Sa maison était aussi le lieu d'assemblée d'une société de savans, qu'on peut regarder comme l'origine de l'académie française.

Le couvent des Filles-Anglaises, qu'on nommait Notre-Dame-de-Sion, fut supprimé en 1792, et remplacé par les maisons nos 23 et 25. Rendu à son ancienne destination depuis quelques années, il se trouve occupé par les *Dames-Bénédictines-anglaises.*

ANJOU (quai d'), île St.-Louis, 9e arrond., de la pointe de l'île au quai Bourbon; construit de 1614 à 1646. La partie occidentale fut nommée quai d'Alençon jusqu'en 1780. Tout le quai prit le seul nom d'Anjou, auquel on substitua, en 1792, celui de l'Union. Le quai a repris le nom d'Anjou depuis 1815. L'édifice le plus remarquable est l'ancien hôtel Primodan.

ANNONCIADES CÉLESTES (les) ou *Filles-Bleues*, rue Culture-Ste.-Catherine, n° 29, 8e arrondissement, quartier du Marais. Ce couvent avait été fondé en 1626 par la marquise de Verneuil, l'une des maîtresses de Henri IV. La ceinture et le manteau bleu que les Annonciades portaient, les avaient fait surnommer *Filles-Bleues*. Supprimé en 1790, ce couvent est aujourd'hui une maison de roulage.

ANNONCIADES *du St.-Esprit*. C'est aujourd'hui l'église St.-Ambroise, succursale de la paroisse Ste.-Marguerite. Elle

est située rues de Popincourt et de St.-Ambroise, 8e arrond., Q. Popincourt. Elle a été bâtie en 1659.

ANNONCIADES (Bénédictines), couvent nouvellement institué passage St.-Pierre, 9e arrond., Q. de l'Arsenal.

ANTIN (fontaine d'), carrefour Gaillon, entre les rues Port-Mahon et de la Michodière, Q. Feydeau, 2e arrond. Construite en 1712 : elle se compose d'une décoration d'ordre dorique, et d'un attique plutôt chargé qu'orné de sculpture. On a rétabli sur une table de marbre l'ancienne inscription :

Rex loquitur, cadit è Saxo fons, omen amemus :
Instar aquæ, o Cives ! omnia sponte fluent.

Nous ferons remarquer, une fois pour toutes, que les inscriptions de nos fontaines sont en latin, que peu de gens comprennent, et que le nom de ces monumens n'est pas même indiqué ni dans l'une ni dans l'autre langue : aussi plusieurs fontaines ont-elles reçu de tradition populaire des noms absolument différens de ceux que leur ont assignés les actes publics et les livres des historiens. La fontaine dont nous parlons n'est connue dans le quartier que sous le nom du carrefour où elle est située.

ANTIQUAIRES (société royale des), ainsi appelée depuis 1814. Elle portait auparavant le nom d'Académie Celtique. Elle se compose d'un président, d'un secrétaire-général, d'un archiviste et d'un trésorier, et d'un nombre d'associés illimité résidens et correspondans. Son objet est la recherche des anciens monumens de la France : elle tient ses séances aux Petits-Augustins, les 9, 19 et 29 de chaque mois, à sept heures du soir.

ANTOINE (boulevart St.-). Il commence à la rue St.-Antoine, et finit au boulevard des Filles-du-Calvaire. On commença à y faire des plantations d'arbres en 1668. Ces plantations, qui occupent un espace de 400 toises, ne furent achevées qu'en 1761.

ANTOINE (hôpital St.-), rue du Faubourg-Saint-Antoine, nos 206 et 208, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts. Cet hôpital était autrefois l'abbaye St.-Antoine, fondée en 1198 pour des filles repenties. Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, voulant signaler par un monument pieux la joie que lui causa la naissance d'un fils (St. Louis), fonda cette église, donna aux religieuses environ quinze arpens de terrain, et y ajouta la propriété de deux cent soixante-dix arpens situés entre Paris et

Vincennes. Ce fut sur une partie de ce terrain qu'ont été bâties les maisons du faubourg St.-Antoine. L'abbesse prenait le titre de dame du faubourg St.-Antoine, et jouissait de tous les priviléges attachés à cette seigneurie. On avait conservé l'ancienne chapelle extérieure, sous l'invocation de saint Pierre. L'église n'a été achevée que sous le règne de saint Louis. De nouvelles constructions et les ornemens du sanctuaire ont été exécutés depuis sous la direction et sur les plans de l'architecte Lenoir. On remarquait au-dessus d'une des portes de clôture, un tableau qu'on avait eu soin de faire repeindre, et au bas duquel on lisait cette singulière inscription : « L'an 1257, par la permission de MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, fut envoyé un nommé Pierre de Mansiaux, maître des œuvres de la ville, pour abattre l'église de céans, disant par eux, avoir affaire de pierres pour ladite ville. Mais sitôt que ledit de Mansiaux eut frappé les premiers coups de marteau sur l'un des piliers du portail de ladite église, ledit de Mansiaux fut embrasé du feu de saint Antoine. » Devant le tableau était suspendu l'os du bras qui avait frappé le saint édifice. Cette abbaye fut supprimée en 1790, et est devenue, comme nous l'avons dit, l'hôpital St.-Antoine. Les malades y sont reçus comme à l'Hôtel-Dieu. Le nombre des lits est de 250.

ANTOINE (abbaye St.-). *Voyez* HÔPITAL ST.-ANTOINE.

ANTOINE (faubourg St.-), est compris dans la mairie du 8ᵉ arrond. Il s'étend de la barrière Fontarabie à celle de Vincennes, et se compose des différentes rues du faubourg, de la place et du boulevard de ce nom, des rues adjacentes jusqu'à la rivière; et de l'autre côté, des rues Daval, de Lappe, de Charonne jusqu'à la barrière. Il a été nommé en 1815 faubourg Royal.

ANTOINE (place de la Porte-St.-). Elle fait maintenant partie de la grande place de la Bastille.

ANTOINE (place de l'Hôpital St.-). Elle est située en face de l'hôpital de ce nom.

ANTOINE (le port St.-), faisait partie des murs de clôture sous Charles V et Charles VI; entre les rues Jean-Beausire et des Tournelles. Ce fut près de cette porte, en 1358, que Marcel, prévôt des marchands, fut tué d'un coup de hache d'armes par Maillard. Elle fut reconstruite au-delà des murs de la Bas-

tille par Mazeteau, sous Henri II, pour renfermer cette forteresse dans la nouvelle enceinte de la ville. Sa forme était celle d'un arc de triomphe, surmonté de la statue de saint Antoine. On y remarquait divers ouvrages de sculpture de Jean Goujon, et surtout les deux fleuves qu'on a vu depuis à l'entrée du jardin Beaumarchais. Henri III fit son entrée par cette porte comme roi de Pologne, en 1573. Sous Louis XIV, en 1670 et 1671, elle fut restaurée sur les dessins de l'architecte Blondel. Elle a été démolie en 1778.

APOTHICAIRES. Ils ne se trouvent mentionnés dans aucun titre avant 1484. Tous les actes postérieurs les confondent avec les épiciers; il est certain qu'ils ne formaient qu'un même corps, et ils ont été presque toujours en procès jusqu'à l'époque de la révolution. En 1514, les apothicaires avaient obtenu des lettres patentes qui leur conféraient le droit de nommer des gardes, sans y appeler les épiciers; et, au mois d'août de la même année, le prévôt des marchands fit défense de se prévaloir des lettres patentes du roi. En 1634, après plus d'un siècle de débats, il fut arrêté, par forme de transaction, que les gardes et droits honorifiques devaient être partagés et alternatifs; mais les prétentions ne furent que suspendues. Il en était de même de toutes les professions mercantiles, dont se composaient les divers corps des marchands de la capitale.

Nul ne pouvait être reçu maître apothicaire qu'après un apprentissage de quatre ans, et après avoir été dix ans garçon. Le brevet coûtait 88 liv. et la maîtrise 6000. Aujourd'hui les apothicaires ont pris la dénomination de pharmaciens, et c'est ainsi qu'ils sont appelés dans les actes d'administration qui concernent l'exercice de leur profession. En changeant de nom, ils ont beaucoup aggrandi leurs attributions, et rien ne ressemble moins à un apothicaire du temps de Molière qu'un pharmacien de nos jours.

APOTHICAIRES (maisons et jardins des), rue de l'Arbalètre, n°. 3, quartier de l'Observatoire, 12ᵉ arr. Nicolas Houel, marchand épicier et apothicaire, avait obtenu en 1576 la permission d'établir un hôpital *pour un certain nombre d'enfans orphelins, qui seraient instruits dans la piété et dans les lettres; et pour y préparer, fournir et administrer gra-*

tuitement toutes sortes de médicamens et remèdes convenables aux pauvres honteux de la ville de Paris. Cet établissement philantropique a subi plusieurs mutations. (*Voy*. HÔPITAL DES ENFANS ROUGES). Le jardin, fondé et acquis par Nicolas Houel, était destiné à la culture des plantes médicinales, indigènes et exotiques. La propriété du jardin fut adjugée à la communauté des apothicaires, par arrêt du conseil du 7 septembre 1624. La maison qui en dépend fut achetée le 2 décembre 1626.

Cet utile établissement a reçu de grandes améliorations ; les plantes y sont classées suivant la méthode de Tournefort. Il est ouvert tous les jours, le dimanche excepté. C'est une dépendance de l'école de pharmacie.

APPARITEURS. On appelait ainsi les bedeaux qui portaient la masse devant le recteur de l'université de Paris, et les huissiers des juridictions ecclésiastiques. *Voy*. BEDEAUX.

AQUEDUCS. En creusant les fondemens du monument qui était sur la place Louis XV, on découvrit en 1763 les tuyaux d'un aqueduc qui commençait sur les hauteurs de Chaillot. M. de Caylus en a donné la description dans le second volume de son recueil d'antiquités, pag. 375, etc. Des fouilles faites au Palais-Royal en 1781, ont fait découvrir un bassin de construction romaine, où aboutissait l'aqueduc de Chaillot. Un autre bassin fut découvert dans le même jardin à la même époque ; il occupait l'espace des bâtimens et du jardin, depuis le café de Foy jusqu'au passage de Radziwill.

L'aqueduc St.-Gervais reçoit les eaux des hauteurs de Romainville et de Ménil-Montant, qui, réunies dans un réservoir du village du Pré-St.-Gervais, sont dirigées par des tuyaux de plomb aux fontaines de St.-Lazare, des Innocens, du Ponceau, de la Reine, etc. Sa construction date du 13e siècle, sous le règne de Philippe-Auguste.

C'est à la même époque que fut construit l'aqueduc de Belleville. Il reçoit ses eaux des hauteurs de Belleville, d'où elles sont dirigées jusqu'à l'abbaye St. Martin-des-Champs, et alimentent les fontaines de ce quartier.

Marie de Médicis, régente, et Louis XIII, posèrent la première pierre de l'aqueduc d'Arcueil, le 15 juillet 1613. Il ne fut achevé qu'en 1624. Voyez *Arcueil* dans le Dictionnaire des environs de Paris.

Les pompes du pont Notre-Dame et de la Samaritaine furent établies pour alimenter quelques autres fontaines.

ARBALÉTRIERS, ARQUEBUSIERS ou ARCHERS DE VILLE. Une confrérie d'arbalétriers se réunissait depuis longtemps rue St.-Denis, près la Porte-aux-Peintres, hors de l'enceinte de Philippe Auguste. Elle avait son *roi*, son *connétable* et ses maîtres. Charles VI les autorisa à s'exercer et à contribuer à la défense de la ville; il fut ordonné, par lettres patentes de ce prince du 11 août 1410, que soixante des plus habiles formeraient une compagnie; qu'ils s'habilleraient et s'armeraient à leurs frais; qu'ils seraient exempts de payer le quatrième du vin, les impôts de guerre, les tailles, subsides, gabelle, guet et arrière-guet. La paye journalière du capitaine était de *cinq sols*, *sans compter la dépense de bouche pour l'homme et le cheval.* Le chef des arbalétriers substitua à son titre de *roi* celui de *grand-maître*; il habitait, aux 15e et 16e siècles, un hôtel rue de Grenelle St.-Honoré, presqu'en face de l'Hôtel-des-Fermes.

Les archers, au nombre de cent vingt, avaient une même origine, une même organisation, et jouissaient des mêmes privilèges.

Les arquebusiers remontent au règne de Louis-le-Gros; le nombre des chevaliers de l'arquebuse fut fixé par St. Louis à cent quatre-vingts. Ce nombre fut porté à deux cents en 1369. Leurs fonctions, leurs privilèges étaient les mêmes que ceux des arbalétriers; ils se réunissaient d'abord, pour leurs exercices, rue des Francs-Bourgeois au Marais. Leur dernière demeure était rue de la Roquette, nº 90.

Ces compagnies, qui n'étaient qu'une association d'amusemens, s'étaient multipliées dans toute la France; elles n'ont réellement cessé d'exister qu'à l'époque de la révolution.

ARCADE ST.-JEAN EN GRÈVE. Ouverture cintrée pratiquée dans l'Hôtel-de-Ville pour le passage des voitures et des piétons.

ARCHET-SAINT-MERRY. On appelait ainsi une porte située rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue Neuve-Saint-Merry. Dagobert la donna à l'abbaye de Saint-Denis, qui y faisait recevoir à son profit les droits d'entrée. V. PORTE SAINT-MARTIN.

ARCHET-SAINT-PAUL. On nommait ainsi l'extrémité de la rue des Prêtres-Saint-Paul, qui aboutissait à une fausse porte des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. *V.* RUE DES PRÊTRES SAINT-PAUL.

ARCHEVÊCHÉ (quai de l'). *V.* CATINAT (quai).

ARCHEVÊCHÉ (l') se divisait autrefois en trois archidiaconés, Paris, Josas (1) et Brie. Ces archidiaconés se subdivisaient en sept doyennés, Chelles, Corbeil, Champeaux, Châteaufort, Lagny et Montlhéry, sans y comprendre la ville et la banlieue de Paris. L'archevêque jouissait de deux cent mille livres de rente; le chapitre de Notre-Dame, de cent quatre-vingts, sans y comprendre les maisons canoniales. L'évêché de Paris fut érigé en archevêché en 1622, pour F. de Gondi, oncle du cardinal de Retz. Il avait été jusqu'alors suffragant de l'archevêché de Sens; il a été décoré du titre de basilique par le pape Pie VII. Il paraît constant que l'ancienne demeure des évêques de Paris était au chevet de l'ancienne église Saint-Etienne, où se trouve maintenant la seconde cour, que l'on appelait Port-l'Evêque. Louis XV fit construire un nouveau palais qui a été embelli par le cardinal de Noailles. M. de Beaumont a fait construire, sur les dessins de M. Desmaisons, l'escalier principal, que les gens de l'art considèrent comme un chef-d'œuvre. Outre les salles d'apparat destinées à recevoir les princes et les cours souveraines, et les appartemens destinés à l'archevêque, d'autres bâtimens renfermaient les diverses juridictions de l'archevêché, l'officialité, les deux bailliages, la chambre ecclésiastique du diocèse, la juridiction du grand-chantre de la cathédrale, d'où ressortissaient toutes les petites écoles de Paris; les grandes seules dépendaient de l'université. La bibliothèque des avocats, laquelle leur avait été léguée en 1704 par M. Riparfond, occupait une partie des bâtimens de la première cour. De nouveaux bâtimens ont été construits il y a dix ans; ils s'étendent le long du nouveau quai.

ARCHIDIACRES, officiers ecclésiastiques et vicaires de l'archevêque, qui remplissaient autrefois à peu près les fonc-

(1) Archidiaconé, qui a pris son nom du village de Jouy, appelé anciennement Josas.

tions attribuées depuis aux vicaires-généraux-archiprêtres. Ils avaient remplacé les chorévêques ; on les appelait aussi doyens, parce que, quel que fût d'ailleurs leur âge et l'époque de leur admission au sacerdoce, ils étaient les premiers des prêtres de leur district. Ce grade ecclésiastique n'existe plus.

ARCHITECTURE (galerie d'), palais des Beaux-Arts, quai de la Monnaie, n° 23, 10ᵉ arrond., Q. de la Monnaie ; établie en 1800 ; elle est ouverte au public tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés. Elle renferme une collection précieuse de fragmens d'architecture moulés et recueillis par les soins de feu M. Dufourny, membre de l'Institut.

ARCHIVES DU ROYAUME (le palais des), ancien hôtel Soubise, rue du Chaume, n° 12, 7ᵉ arrond., Q. du Mont-de-Piété. L'intérieur de ce vaste édifice a été restauré et distribué, par M. Céléria, architecte, pour y recevoir le précieux dépôt des archives de la France. Cet édifice avait été la demeure du connétable Olivier de Clisson. Charles VI y fit assembler les principaux bourgeois de Paris en 1392, et leur fit publiquement remise de la peine qu'ils avaient encourue pour avoir pris part à une émeute populaire. Depuis cette époque, cet hôtel avait reçu le nom d'*Hôtel des Grâces*. Il appartint ensuite à la maison de Lorraine. François de Rohan, prince de Soubise, l'acheta en 1697, et le fit reconstruire en entier, et tel qu'il existe encore. Les travaux furent exécutés en 1706, sur les dessins de Lemaire. Le fronton, décoré des armoiries de la maison de Rohan-Soubise, était l'ouvrage de Le Lorrain. Le grand escalier a été peint par Brunetti.

Les archives de la France devaient être transférées dans un édifice encore plus vaste, sur la rive gauche de la Seine, à l'extrémité N. E. du Champ-de-Mars. La première pierre en a été posée le 15 août 1812. Les événemens ultérieurs ont arrêté l'exécution de ce projet.

ARCS DE TRIOMPHE. *V.* BARRIÈRE DU TRÔNE, BARRIÈRE DE L'ÉTOILE, PLACE DU CARROUSEL, PORTES SAINT-DENIS ET SAINT-MARTIN.

ARCUEIL (château d'eau d'). On appelle ainsi le principal réservoir des eaux que conduit à Paris l'aqueduc d'Arcueil, et que ce réservoir distribue à son tour dans différens quartiers de



la capitale. Dans le Dictionnaire des environs de Paris, nous donnons d'amples détails sur l'aqueduc, ouvrage admirable qui honore la mémoire de Marie de Médicis. Le château d'eau d'Arcueil est situé dans l'impasse Cassini, quartier de l'Observatoire, près de la maison marquée n° 2.

ARÊNES (clos des), entre les rues Neuve-Saint-Etienne, des Fossés-Saint-Victor et des Boulangers. C'est sur cet emplacement qu'avait été bâtie la maison des Pères de la Doctrine chrétienne. Quelques savans ont prétendu qu'il y avait en cet endroit un cirque où les Romains et les rois de la première race se donnaient le spectacle de combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Il a été nommé depuis clos Saint-Victor. Suivant Saint-Foix, Chilperic Ier y avait fait bâtir un cirque, où Pepin s'amusait à faire combattre des taureaux contre des ours.

ARIANE (place d'), à l'extrémité des rues de la Grande et de la Petite-Truanderie. C'était là qu'était le fameux puits d'Amour. Suivant une tradition populaire, une jeune fille, nommée Agnès Hellebick, s'y noya par désespoir d'amour. Son père tenait un rang distingué à la cour de Philippe-Auguste. Trois ans après, un jeune homme, désespéré des rigueurs de sa maitresse, s'y précipita, mais sans se blesser. Sa bien aimée, touchée de tant d'amour, lui fit jeter une corde, en l'assurant qu'elle ne lui serait plus cruelle. En mémoire de cet événement, il fit refaire le puits à neuf. Sauval assure qu'on lisait encore, à la fin du 17e siècle, sur la mardelle de ce puits, ces mots :

L'amour m'a refait
En 1525 tout-à-fait.

Ce puits a été comblé depuis long-temps, et cette place a pris le nom d'Ariane, qui est celui d'une rue voisine.

ARMOIRIES. « Aux écus et armoiries des gentilshommes », dit Agrippa, *de Vanitate scientiarum*, « il ne serait pas convenable de voir une poule, une oie, un canard, un veau, une » brebis, ou autre animal benin et utile à la vie ; il faut que les » marques et enseignes de la noblesse viennent de quelque bête » féroce ou carnacière. »

Tous les peuples ont adopté des enseignes nationales. Les Germains déposaient dans les bois sacrés leurs étendards. Nos rois, à l'ouverture de chaque campagne, allaient prendre la

chappe de saint Martin sur son tombeau, et l'oriflamme à Saint-Denis, et les rapportaient quand la guerre était finie. La féodalité multiplia l'usage des enseignes armoriées. Sous le règne de Louis-le-Gros, il fut ordonné que les villes et gros bourgs leveraient des troupes de bourgeois pour les faire marcher à l'armée, par paroisse, les curés à leur tête, avec la bannière de leur église.

Ce ne fut que sous le règne de Louis-le-Jeune, vers le milieu du 12ᵉ siècle, que les fleurs de lis parurent sur l'écu de France. Le nombre en était indéterminé. Ce fut à la même époque que les armoiries qu'adoptèrent les princes et les nobles pour la seconde croisade, devinrent fixes et héréditaires dans leurs familles.

La cotte d'armes de nos rois était bleue; c'était aussi la couleur de l'étendard royal. L'oriflamme était rouge, l'écharpe royale était blanche. Le nombre des fleurs de lis sur l'écusson fut, sous le règne de Charles V, réduit à trois, en l'honneur de la Sainte-Trinité.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE PARIS. Elles sont de gueule à un navire frété et voilé d'argent, flottant sur les ondes de même, au chef semé de France. On avait substitué à cette dernière partie, sous le gouvernement impérial, un chef d'aigle. L'origine de ces armoiries a long-temps exercé les archéologues. La tradition la plus vraisemblable l'attribue au commerce par eau, aussi ancien que la capitale. Il était tout naturel qu'elle adoptât pour devise un navire, et qu'elle en fît dans la suite le sujet de ses armoiries.

ARMURIERS, fabricans et marchands d'armes défensives et de toute espèce d'armes à feu portatives. Avant la révolution, ils étaient connus sous le nom d'*arquebusiers*, *artilliers*, etc. On avait réuni à leur communauté celle des *armuriers, cuirassiers et heaumiers*, dont les premiers statuts, datés de 1409, sous Charles VI, avaient été renouvelés en 1562, sous Charles IX. L'abandon presque complet des anciennes armes avait décidé cette fusion. Quant aux arquebusiers, aucun des objets de leur commerce ne pouvait être mis en vente à Paris, même chez les maitres, qu'après avoir été visité et marqué du poinçon de la communauté. La maitrise n'était accordée qu'après quatre ans

d'apprentissage et autant de compagnonage. Le brevet coûtait 55 liv., la maîtrise 700. Les fils de maître ne pouvaient faire leur apprentissage chez leur père. Tout maître était tenu d'avoir son poinçon particulier, dont l'empreinte devait rester sur une table de cuivre déposée au Châtelet, au bureau du procureur du roi. Ils ont eu jusqu'à la révolution un jeu d'arquebuse dans les fossés de la porte St.-Antoine. Leur patron était saint Eloi, leur bureau rue Cocatrix. Cette classe de commerçans a repris la première dénomination d'*armuriers*.

ARROSEMENT. La police départementale veille à ce que les habitans arrosent devant la porte de leurs maisons, sous peine d'amende en cas d'oubli. L'arrosement des ponts, des quais, des places, des promenades, se fait aux frais de la ville.

ARSENAL. Le plus ancien arsenal royal était établi au Louvre. Les comptes des Baillis en font mention en 1215. D'autres documens authentiques constatent qu'en 1391 la 3e chambre de la tour du Louvre était remplie d'armes que l'on déplaça pour y mettre des livres ; qu'en 1392, la basse-cour qui était du côté de l'église Saint-Thomas-du-Louvre servait d'arsenal. Jean de Poissy fut nommé maître de ce château par Charles VI, le 22 février 1397. Plusieurs autres dépôts de munitions de guerre ont été établis à l'hôtel Saint-Paul, à la tour de Billy, à celle du Temple, à la Tournelle.

C'était près du séjour de nos rois et de leur nombreuse cour, au milieu du quartier le plus populeux, que la ville de Paris avait établi son dépôt d'armes. Hugues Aubriot, prévôt des marchands, avait amassé dans le lieu appelé maintenant l'*Arsenal*, une grande quantité de maillets de plomb pour en armer au besoin les Parisiens contre les ennemis du roi. Mais en 1382, une troupe de séditieux enfonça les portes, s'empara des maillets, et s'en servit contre le roi. De là le nom de *Maillottins* donné à ces séditieux. Les armes des Parisiens furent portées à l'Hôtel-de-Ville en 1563. Le dépôt le plus important était à l'Arsenal, appelé alors les *Granges de l'artillerie de la ville*. François Ier avait fait demander une de ces granges pour y établir une fonderie de canons ; elle lui fut allouée d'assez mauvaise grace ; il n'en obtint ensuite une seconde que sous la condition expresse de les rendre toutes deux aussitôt que la fonte serait erminée.

Une seule grange fut cédée à Henri II, à la charge d'une indemnité qui fut encore promise, et jamais réalisée.

Possesseur de tout l'enclos, Henri II y fit construire de nouveaux moulins à poudre et deux halles. Tout fut détruit par l'incendie du 28 janvier 1562. Charles IX éleva de nouveaux bâtimens qui, sous Louis XIII et Louis XIV, furent remplacés par des édifices plus élégans et plus réguliers, d'après les dessins et sous la direction de Germain Boffrand. Mignard, à son retour d'Italie, peignit le beau salon du grand-maître de l'artillerie. On sentit enfin la nécessité d'éloigner d'une population nombreuse le foyer de tant d'élémens de destruction. Louis XIV fit établir de nouvelle fonderies et de nouveaux magasins à poudre sur des points plus rapprochés de nos places fortes. Les fonderies de l'arsenal de Paris ne furent plus employées que pour couler les statues et les ornemens en bronze destinés à décorer le parc de Versailles et des autres résidences royales. Ces fonderies, au nombre de deux, étaient encore celles qu'avait fait construire Henri II au mois de juillet 1549.

L'Arsenal se divise en sept cours qui communiquent entre elles. Cinq composent ce qu'on appelle le *grand Arsenal*, les deux autres le *petit*. C'est dans ces dernières que fut établie l'administration générale des poudres et salpêtres. L'Arsenal avait un gouverneur particulier et une juridiction spéciale, qu'on appelait le bailliage de l'Arsenal. L'un et l'autre ont été supprimés en 1788. La juridiction fut réunie au Châtelet.

Henri IV avait créé la place de grand-maitre de l'artillerie de France en faveur de Sully. Cette charge a été supprimée sous les règnes suivans, et les attributions de grand-maitre et de capitaine-général de l'artillerie de France réunies au ministère de la guerre.

La force armée de l'Arsenal se composait d'une garde provinciale d'artillerie et d'une compagnie d'invalides. Les premiers canons fondus en France l'ont été en 1338. Jean d'Estrées en perfectionna le mode de fabrication en 1560.

Les bâtimens de l'Arsenal sont très-bien conservés et bien entretenus. Une partie est encore occupée par l'administration générale des poudres et salpêtres, et par une belle raffinerie. Des paratonnerres s'élèvent sur tous les points.

La sublime simplicité de l'inscription placée sur la principale porte de l'Arsenal fera toujours l'admiration des gens de goût. Ce distique a suffi pour rendre immortel le nom de son auteur, Nicolas Bourdon, né à Langres, élève de Passerat et professeur d'éloquence grecque au collége de France. Le voici :

Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

Quelques personnes attribuent ce fameux distique à feu M. Millotet, avocat à Dijon; mais un plus grand nombre d'autorités et de documens publics en font honneur au poète de Langres.

ARSENAL (cour de l'). On a tracé sur son emplacement la rue de Sully.

ARSENAL (bibliothèque de l'). *V.* BIBLIOTHÈQUES.

ARSENAL (port de l'). C'est un des principaux points de déchargement des bois à brûler. Il est près de l'Arsenal, 9e arrondissement.

ARTILLERIE (musée central d'), rue de l'Université, n° 13, 10e arrond., Q. du faubourg Saint-Germain; établissement moderne. Il renfermait en 1814 une collection précieuse d'armes, classées par ordre chronologique depuis le 14e siècle jusqu'à nos jours. On y remarquait les armes de François Ier, de Henri IV, de Godefroy de Bouillon, de Jeanne d'Arc, etc.

Avant la seconde capitulation de Paris, en 1815, on a eu la sage précaution de retirer de l'établissement la presque totalité des objets qu'il renfermait, et cette prévoyance a conservé cette importante collection.

On est admis à le visiter en se procurant des billets de M. le directeur de l'artillerie.

ARTIFICIERS. Fabricans de feux d'artifice. Ils ne formaient pas communauté. Celui de la ville de Paris était exclusivement chargé de la composition de tous les feux pour les réjouissances publiques. Le nombre de ces fabricans est, comme autrefois, très-borné. Un d'eux s'est fait dans son art une réputation méritée. Qui ne connaît M. Ruggiéri ?

ARTS (maître ès-). Nous disons mieux aujourd'hui bachelier ès-lettres, pour désigner le même grade. *V.* UNIVERSITÉ.

ARTS (palais des Beaux-), quai de la Monnaie, 10e arrondissement. Cet édifice était l'ancien collége Mazarin ou

des Quatre-Nations. Il a été disposé pour la bibliothèque, les bureaux et la salle des séances particulières et solennelles de l'Institut de France, qui l'occupe depuis 1806. *Voy.* COLLÉGE MAZARIN ET INSTITUT.

ARTS (place du Palais des Beaux-), ainsi appelée depuis 1806. Elle portait auparavant le nom de *place des Quatre-Nations*. Quai de la Monnaie, 10e arrondissement.

ARTS (pont des), communique du quai du Louvre à celui de la Monnaie. Les culées sont en pierre, et les arches en fonte. Le revêtement consacré au passage est en bois. Il n'est praticable que pour les piétons. Il a été achevé en 1804, et a coûté 900,000 f. Le droit de péage est de 5 cent. par personne, chargée ou non chargée. Les détachemens de ligne ou de garde nationale de service, etc. ne paient point le droit.

ARTS (Athénée des), séant à l'Oratoire St.-Honoré, fondé en 1792 au cirque du Palais-Royal. Son but est d'encourager les inventions nouvelles et le perfectionnement des arts. Il tient chaque année une séance publique; des commissaires rendent compte des travaux de l'année, et la séance se termine par une distribution de prix.

ARTS (école spéciale des Beaux-), ancien Musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins, faubourg St.-Germain, 10e arrond. Elle se divise en deux sections, 1° la peinture et la sculpture; 2° l'architecture. Les ouvrages pour les divers concours sont exposés dans une des salles de l'école. On y expose aussi les compositions envoyées par les élèves de l'école de Rome.

ARTS ET MÉTIERS (Conservatoire des), rue Saint-Martin, nos 208 et 210, 6e arrond., Q. Saint-Martin-des-Champs. Cet établissement réunit, depuis son origine, les machines et instrumens de plusieurs anciennes académies, et des dépôts publics et particuliers, les productions mécaniques de Vaucanson, les instrumens de physique de M. Charles, etc. On y reçoit le modèle des machines nouvelles ou perfectionnées. On y trouve aussi une collection nombreuse de dessins, de planches gravées et de livres. Cet intéressant établissement ne laisse plus rien à désirer. En 1822 on y a établi une école spéciale où d'habiles professeurs enseignent gratuitement toutes les parties relatives aux arts industriels.

Le public est admis dans les galeries d'exposition les jeudis et dimanches, depuis dix heures jusqu'à quatre.

ARTS (société des amis des), établie rue Bergère, n° 2, 2e arrond., Q. du faubourg Montmartre. Son but est l'encouragement des arts. Au moyen des souscriptions que s'imposent ses membres, elle achète des tableaux qu'elle fait graver. Ces objets sont ensuite répartis par la voie du sort entre les souscripteurs.

Elle vient d'obtenir un emplacement dans les bâtimens du Louvre, pour l'exposition des tableaux dont elle fait l'acquisition, et pour ses bureaux et ses réunions.

La première exposition dans ce local a eu lieu en décembre 1821.

ARTS ET MÉTIERS (bureau consultatif des). Il est composé de cinq membres résidens et de douze suppléans. Il est établi près le ministère de l'intérieur.

ARTS (faculté des). *V.* UNIVERSITÉ.

ASSEMBLÉES du clergé. Elles étaient fort en usage depuis François Ier; mais les époques n'en ont été déterminées que depuis 1606. Ces assemblées se divisaient en grandes et en petites. Les premières n'avaient lieu que tous les dix ans, les secondes tous les cinq ans. Ces assemblées, une fois constituées, allaient saluer le roi, qui, peu de jours après, envoyait des commissaires pour demander le don gratuit. Il n'avait jamais été refusé depuis Louis XIII; mais en 1788, le clergé, méconnaissant sa position nouvelle, ne voulut encore accorder que le don gratuit aux vœux de la nation qui lui demandait l'impôt territorial; et ce refus amena la convocation des états-généraux.

Il y avait eu aussi des assemblées extraordinaires du clergé; telle fut celle de 1682, où fut délibérée la fameuse déclaration sur les immunités de l'église gallicane.

Les assemblées du clergé se tenaient dans le couvent des Grands-Augustins.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. Les états-généraux, convoqués en 1789, prirent, après la réunion des trois ordres, le titre d'assemblée nationale constituante. Elle quitta Versailles au commencement d'octobre 1789, et tint provisoirement ses

séances à l'Archevêché. La première séance eut lieu le 19 du même mois. Ce fut là que fut rendu le décret qui déclara les biens dont jouissait le clergé, biens nationaux. C'était dans la même salle que s'étaient assemblés les électeurs de Paris.

ASSOCIATION PATERNELLE DES CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS, rue Neuve-St.-Roch, n° 45, 2ᵉ arrond., Q. du Palais-Royal, établie pour fournir des secours annuels ou temporaires aux chevaliers de St.-Louis malheureux ou à leurs veuves, et pour placer leurs enfans dans les maisons d'éducation fondées par l'association. L'une de ces maisons, pour les garçons, est établie à Senlis, l'autre à Versailles pour les demoiselles.

ASSOMPTION (église de l'), rue St.-Honoré, 1ᵉʳ arrond., Q. des Tuileries. Le cardinal de la Rochefoucault fonda ce couvent le 6 septembre 1762. Il y fit transférer des religieuses de la règle de saint Augustin et de l'hôpital des Haudriettes. Elles prirent le nom de Filles-de-l'Assomption. En 1670, l'église qui existe aujourd'hui fut bâtie sur les dessins de Charles Evrard. La dédicace eut lieu le 14 août 1676 par l'archevêque de Bourges. L'église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque ayant été démolie, cette paroisse fut transférée à l'Assomption, et prit le nom de la Madeleine. C'est une des plus belles églises de la capitale.

ASSURANCES. On ne connaissait, avant la révolution, à Paris, que les assurances contre l'incendie et le bureau des assurances maritimes. Depuis quelques années les besoins d'un commerce plus étendu ont rendu nécessaire la formation de plusieurs établissemens de ce genre. On distingue les assurances à prime, qui consistent en une rétribution annuelle, payable par l'assuré à l'assurance, et proportionné aux risques et à la valeur des propriétés mobiliaires et immobiliaires qui font l'objet de sa police d'assurance; et les assurances mutuelles, qui consistent en une répartition des pertes survenues à un assuré, et payable par les autres assurés au prorata des valeurs qui leur sont garanties.

ASSURANCES (compagnie royale d'), rue de Richelieu, 2ᵉ arrond., Q. Feydeau.



ASSURANCES MUTUELLES, rue du Marché-St.-Honoré, n° 4.

ASSURANCES SUR LA VIE DES HOMMES, quai Voltaire, 1er arrond., Q. du faubourg Saint-Germain.

Compagnie française du Phénix, rue Neuve-des-Capucines, n° 13.

ASSURANCES MARITIMES, rue Feydeau, 2e arrond.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, rue de Seine, hôtel de Larochefoucault, 10e arrond., Q. de la Monnaie.

ASSURANCES SUR LA VIE DES CHEVAUX, rue Taitbout, 2e arrond., Q. de la Chaussée-d'Antin.

ATHÉNÉE DE PARIS, rue de Valois, n° 2, 2e arrond., Q. du Palais-Royal; fondé en 1784 par Pilate des Rosiers. Il renferme une bibliothèque choisie, un salon de lecture. Les souscripteurs peuvent y suivre des cours de chimie, de langues étrangères, de littérature. Il prit, à la fin de 1792, le nom de Lycée républicain. Laharpe y professa les leçons de littérature qu'il a publiées. Chénier y a donné un cours d'histoire et de littérature. Le prix de la souscription, qui dans l'origine était de 96 fr., est maintenant de 120. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

ATHÉNÉE DES ÉTRANGERS, fondé, il y a trente ans, par M. Lebrun, rue du Hazard Richelieu, dans la maison qu'avait habitée l'avocat général Séguier. On l'a aussi nommé Lycée des Étrangers et Lycée de Paris. Il y avait, comme à l'Athénée, des cours, des conférences, des lectures, et, à des époques assez rapprochées, des concerts et des bals. Cet établissement n'existe plus depuis quelques années.

AUGUSTINS (les Petits-) ou *Augustins de la reine Marguerite*, rue des Petits-Augustins, faubourg Saint-Germain, 10e arrond., Q. de la Monnaie; fondés en 1613 par Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Ce fut pour acquitter un vœu qu'elle avait fait pendant son séjour au château d'Usson, où elle avait été renfermée, qu'elle fonda le couvent des Petits-Augustins, pour prier et remercier Dieu de son heureuse délivrance. Elle acheta une vaste maison contiguë à son palais du faubourg St.-Germain, pour y loger des Augustins déchaussés, et les dota

de six mille francs de rente perpétuelle, avec promesse de leur faire bâtir un couvent qu'elle voulut nommer couvent de Jacob. Elle fit d'abord construire la chapelle, dont la voûte, à pan coupé, parut alors d'un genre d'architecture absolument nouveau. Mais, toujours inconstante dans ses affections, elle substitua aux Augustins déchaussés ceux de la réforme de Bourges, sous le prétexte que les premiers ne pouvaient, d'après leurs statuts, rien posséder en propre, et ne pouvaient remplir ses vues pour chanter nuit et jour les louanges du Seigneur sur des airs qu'elle avait elle-même composés. Mais les réformés ne chantèrent pas plus que les déchaussés. Cependant les dotations qu'elle avait accordées aux Petits-Augustins restaient sans effet, par la donation universelle qu'elle avait faite à Louis XIII. La pieuse libéralité des fidèles y pourvut. Les fondemens de la nouvelle église furent jetés en 1617. La reine Anne d'Autriche en posa la première pierre le 15 mai de la même année. L'édifice, terminé au bout de deux ans, fut dédié sous l'invocation de saint Nicolas de Tolentin.

Nicolas Mignard, l'un des premiers peintres de l'ancienne école française, mort en 1668, avait été inhumé dans cette église.

André-le-Boulanger, plus connu sous le nom de *Petit Père André*, était religieux de cette maison. Remarquons, pour l'honneur de l'humanité et de sa famille, qu'elle portait dans l'origine le nom de Montigny, et que Jean de Montigny, premier président au parlement de Paris depuis 1471 jusqu'en 1491, fit, dans le temps d'une grande famine, distribuer beaucoup de pain aux pauvres, qui l'appelèrent par reconnaissance *le Boulanger*, nom que ses descendans ont porté depuis. Cette famille s'est éteinte vers le milieu du dernier siècle.

Les Petits-Augustins, loin de montrer aucun esprit d'opposition à la révolution de 1789, avaient offert spontanément leur église pour servir d'hôpital aux soldats de la troupe du centre. Mais l'administration départementale lui donna une autre destination; et sous la direction de M. Alex. Lenoir, on y réunit tous les monumens religieux qui pouvaient intéresser l'histoire et les arts. Ce couvent fut supprimé en 1790.

AUGUSTINS (les Grands-), 11e arrond., Q. de l'Ecole-de-

Médecine. Ces ermites, long-temps sans asile fixe, formèrent à la fin du 10e siècle des congrégations de toute espèce. Ils n'ont été réunis en un seul corps que sous le pontificat d'Alexandre IV en 1256, sous le titre d'Ermites de St. Augustin; ils s'établirent à Paris sous le règne de St.-Louis en 1256, près la porte Montmartre, qu'ils quittèrent pour aller, près de St.-Victor, occuper un endroit plus vaste, appelé le Chardonnet, qu'ils avaient acheté au chapitre de Notre-Dame. Ils occupèrent ensuite un autre terrain qu'ils achetèrent à l'abbé de St.-Victor; mais, ce lieu étant trop solitaire et trop éloigné pour leurs quêtes, ils traitèrent avec les Pères de la Pénitence de J.-C., plus connus sous le nom de *Frères-Sachets*, établis par St. Louis sur les bords de la Seine, et que leur pauvreté contraignit à vendre leur couvent. Les Augustins s'en emparèrent en 1293. Ce terrain occupait tout l'espace des rues des Grands-Augustins, Dauphine, Christine, le quai jusqu'à l'hôtel de la Monnaie. La grande porte extérieure du couvent était sur le quai. C'est près de cette porte que fut inhumé Raoul de Brienne, comte d'Eu, connétable de France, décapité à l'hôtel de Nesles.

Charles V fit rebâtir leur église en 1443. Elle ne fut achevée que sous le règne de son successeur, et la dédicace n'eut lieu qu'en 1463. On y remarquait les tombeaux du poète Remy Belleau, de Pibrac et de l'illustre Philippe de Comines.

La chapelle du St.-Esprit était très-ornée; elle avait été construite et dédiée en mémoire de l'institution de l'ordre du St.-Esprit par Henri III. La première cérémonie de cet ordre y fut célébrée le 1er janvier 1579.

C'était aussi dans cette même chapelle que se réunissait la confrérie des pénitens, nommés *Blancs-Battus*, fondée aussi par Henri III, en mars 1583, et composée des favoris de ce prince et des premiers seigneurs de sa cour.

Les deux salles affectées à l'ordre du St.-Esprit ont été terminées en 1733. Les Augustins prenaient le titre de chapelains du roi. Henri III y reçut l'ordre de la jarretière le dernier février 1585. C'était à cette église que se rendait la procession du 22 mars, établie en mémoire de la réduction de Paris sous Henri IV, à pareil jour, 1594; ce fut là aussi que Louis XIII fut

reconnu roi, et Marie de Médicis déclarée régente. La chambre des vacations y tint des audiences pendant l'exil du parlement en 1720.

L'assemblée des états-généraux fut ouverte dans ce couvent le 27 octobre 1614.

Voici l'événement auquel Boileau fait allusion dans son Lutrin : *J'aurai fait soutenir un siége aux Augustins.*

Le couvent des Augustins avait trois places en Sorbonne, et nommait tous les deux ans trois de ses religieux pour y faire leur licence. En 1658, le Père célestin Villiers, prieur, voulant favoriser quelque bacheliers, en fit nommer neuf pour les trois licences suivantes. Ceux qui se trouvèrent exclus par cette élection anticipée, se pourvurent au parlement. Une nouvelle nomination fut ordonnée; elle devait avoir lieu en présence de MM. de Catinat et de Saveuse, conseillers, et Janart, substitut du procureur-général. Les religieux refusent d'obéir. Des archers investissent le couvent et tentent d'enfoncer les portes: mais les religieux les avaient fait murer par-derrière; les archers montent sur les toits des maisons voisines, tandis que d'autres travaillent à faire une ouverture au mur du jardin du côté de la rue Christine. Les Augustins sonnent le tocsin et commencent à tirer d'en bas sur les archers, qui ripostent vigoureusement; deux moines sont tués et deux autres blessés. Cependant les assiégeans ont fait une brèche; les moines s'avisent d'y porter le Saint-Sacrement; mais cette précaution ne ralentit point le feu des archers. Les moines demandent à capituler, des otages sont offerts et acceptés de part et d'autre, les portes sont livrées, les commissaires du parlement entrent et font arrêter onze religieux qui furent conduits à la Conciergerie. Telle fut la journée du 23 août 1658. Le cardinal Mazarin fit mettre les moines prisonniers en liberté vingt-sept jours après. Placés dans les carrosses du roi, ils entrèrent en triomphe dans leur couvent au milieu d'une double haie de Gardes-Françaises, formée depuis la Conciergerie jusqu'aux Augustins.

Ce couvent fut supprimé en 1790. C'est sur son emplacement qu'a été construit le marché à la Volaille.

AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS ET RÉFORMÉS de Notre-

Dame-des-Victoires, dans la rue du même nom, 3e arr., Q. du Mail.

Ces religieux, que Marguerite de Valois avait si favorablement accueillis et chassés ensuite parce qu'ils ne voulaient pas chanter son plein chant, errèrent quelque temps presque sans asile. Revenus à Paris après la mort de cette princesse, en 1619, ils obtinrent de M. de Gondi, évêque de Paris, la permission d'établir un couvent de leur réforme, et l'établirent en effet en 1620, dans le quartier Montmartre, près de St.-Joseph. Ils le quittèrent bientôt pour habiter une nouvelle maison que l'on voit encore près de la place des Victoires. Louis XIII se déclara leur fondateur, et leur accorda tous les priviléges des maisons de fondation royale.

Les Petits-Pères comptaient parmi eux plusieurs savans distingués. Leur bibliothèque se composait de quarante mille volumes; ils avaient un très-beau cabinet de médailles et une riche collection d'objets d'histoire naturelle. Leur jardin était le plus curieux, le mieux tenu de la capitale; l'étude de la botanique était une de leurs plus douces occupations. Leurs revenus étaient considérables.

Les bâtimens de ce couvent, supprimé en 1790, sont occupés par les bureaux de la mairie et la juridiction de paix du 3e arr.; le reste a été converti en caserne d'infanterie. *V.* ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

AURE (communauté de Ste.-) rue Neuve-Ste.-Geneviève, 12e arr., Q. de l'Observatoire. Cette communauté avait été fondée en 1687, sous le nom de Ste.-Théodore, par un curé de Saint-Etienne-du-Mont, et destinée à recevoir des jeunes filles que la misère et l'ignorance jetaient dans le libertinage. L'église ne fut commencée qu'en 1707. Cette communauté, long-temps privée de secours, fut rétablie par le dauphin père du roi actuel. Les religieuses se chargeaient de l'éducation des jeunes personnes : c'est dans cette maison que fut élevée la Dlle. Vaubernier, qui depuis s'est rendue fameuse sous le nom de comtesse Du Barry, et dont la fortune fut encore moins un prodige qu'un scandale.

AUSTERLITZ (pont d'). *V.* PONT DU JARDIN DU ROI.

AUSTERLITZ, 12e arr., Q. St.-Marcel. On donne ce nom

à une réunion de guinguettes entre le boulevart de l'Hôpital, l'abattoir de Villejuif, la Salpétrière et les murs construits pour agrandir dans cette partie l'enceinte de Paris. Cette espèce de village n'est compris dans l'enceinte de la capitale que depuis deux ou trois ans.

AVE-MARIA (couvent de l'), rue des Barres, n° 24, 9ᵉ arr., Q. de l'Arsenal. Des historiens attribuent l'institution des Béguines à Ste.-Bègue, fille de Pepin de Landon, maire du palais sous le roi Sigebert; d'autres à Louis-le-Bègue ou au prêtre Laurent.

Louis XI donna l'hôtel des Béguines aux religieuses du tiers-ordre de la pénitence et observance de St.-François, et ordonna que cet hôtel s'appellerait *Ave-Maria;* il régla tous les détails du régime intérieur de la nouvelle communauté, les trois coups de cloche qui, le matin, à midi et le soir, devaient donner le signal de réciter trois fois l'Ave-Maria; il fit frapper une monnaie de cuivre portant d'un côté les armes de France, avec ces mots : *Ave Maria gratiâ plena;* de l'autre une croix fleurdelisée, avec ces quatre lettres : A. V. E. M. Louis XI ne fonda que ce seul monastère; mais deux ans après, Anne de Beaujeu, sa fille, voulut remplacer les filles du tiers-ordre de St.-François par les filles de Ste.-Claire. Après de longs débats, celles-ci parvinrent à rester seules maitresses du couvent.

Les religieuses de Ste.-Claire étaient divisées en deux congrégations. Celles qui prenaient le nom de Damiénistes suivaient une règle très-austère.

Celles du même ordre établies à Metz se placèrent sous la direction des religieux de l'observance de St.-François. Les sœurs de Paris obtinrent la même grâce du roi Charles VIII, et reçurent en 1485, dans leur couvent, douze pères du tiers-ordre de St.-François; le roi leur donna deux tours de la ville et quelque terrain pour agrandir l'enceinte de leur monastère. On lisait au-dessus de la porte d'entrée cette inscription : *Louis XI et Charlotte de Savoie, fondateurs de ce monastère en 1475.*

C'est dans cette église que furent inhumés Mathieu Molé et D. Antonio qui, après la mort de Henri, fut un moment roi de

Portugal ; il mourut en 1595 à Paris, qui depuis long-temps lui servait d'asile.

Le couvent de l'*Ave - Maria* a été converti en caserne d'infanterie.

AVEUGLES (institution royale des jeunes). Cette institution habite la maison qui s'appelait autrefois le *séminaire de la Mission*, ou le *séminaire de St.-Firmin*, ou même encore le *collége des Bons-Enfans* (*voyez* ce dernier article), rue Saint-Victor, nos 66 et 68, 12e arrond., Q. du Jardin du Roi.

Il n'existait nulle part, ni en France ni à l'étranger, aucun établissement pour les aveugles. En 1784, la société philantropique, qui a laissé de si précieux souvenirs aux amis de l'humanité, touchée de la situation de ces infortunés qui étaient entassés, sans discernement, dans ces asiles où le vice et l'indigence ne sont que trop souvent confondus, chargea M. Valentin Haüy de faire quelques essais pour l'instruction des aveugles, et lui confia douze jeunes enfans privés de la vue, qui furent placés, aux frais de la société, dans une maison de la rue Notre-Dame-des-Victoires. En peu de mois ces enfans répondirent, au-delà de toute espérance, aux efforts qu'on avait faits pour eux. En 1791 l'institution des aveugles, réunie à celle des sourds-muets, fut placée à l'ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal, et un décret de l'assemblée constituante, du 24 juillet de la même année, ordonna que l'établissement serait entretenu aux frais de l'état, et que le nombre des élèves admis serait égal à celui des départemens. Cette réunion fut nuisible aux deux établissemens. On le sentit, et, quatre ans après, on les sépara. Les sourds-muets furent placés au faubourg Saint-Jacques, et les jeunes aveugles furent transférés à l'ancien couvent de Sainte-Catherine, rue des Lombards.

Les choses n'allèrent pas mieux après cette translation. L'établissement périssait ; on se décida à réunir les jeunes aveugles avec l'hôpital des Quinze-Vingts : fusion incohérente; car, bien que les individus de ces deux maisons fussent aveugles, ils n'avaient absolument aucune espèce de rapports, ni par eur existence, ni par le mode d'admission, ni enfin par le but qu'on se proposait pour les uns et pour les autres. L'hôpital des Quinze-Vingts (*V.* cet article) a été fondé par Louis IX pour

trois cents pauvres mendians; l'institution des jeunes aveugles était un véritable collége; dans l'un on est à la vie privée, dans l'autre à la vie commune.

Les choses cependant restèrent dans cet état jusqu'en 1813. A cette époque, M. le docteur Guillié fut nommé directeur de de cette maison. Il s'empressa de rendre l'établissement à sa première origine, sollicita et obtint du gouvernement la séparation de ces deux maisons, fit des réglemens nouveaux, et enfin régénéra entièrement l'institution. On vit bientôt des enfans pris dans la classe indigente, répondre avec une intelligence rare à toutes les questions qui leur étaient faites sur les sciences, les arts et les langues. On vit au Louvre, non-seulement les produits des travaux des aveugles, mais les aveugles eux-mêmes les exécutant devant les spectateurs étonnés.

AVOCATS. L'époque de leur institution n'est pas très-connue; mais il est certain qu'en 1234 une ordonnance de Philippe-le-Hardi régla la formule du serment qu'ils devaient prêter, et leurs honoraires qui ne pouvaient excéder trente liv. : c'était alors une somme considérable. Leurs attributions sont trop connues pour que nous les indiquions ici. Les documens les plus honorables et les plus authentiques constatent qu'ils étaient considérés comme faisant partie de la magistrature, et, aujourd'hui même, ils remplacent les juges absens pour maladie ou autre cause. Ils portaient jadis la robe rouge; le dernier qui la porta est le fameux criminaliste Prévot.

Les avocats, à Paris, étaient autrefois, comme à présent, partagés en deux classes : celle des avocats au parlement était la plus considérée et la plus nombreuse; leur nombre était à peu près de six cents. Les avocats au conseil n'étaient que de 60 à 70. Ils n'ont été créés en titre d'office qu'en 1738, sous le ministère du chancelier d'Aguesseau. Les avocats au conseil et à la cour de cassation forment encore aujourd'hui une classe séparée.

L'ordre des avocats a été réorganisé en l'an 10; les nouveaux réglemens, convertis en décrets, ont été rédigés par feu M. Treilhard. Cette profession n'est plus aussi indépendante qu'autrefois, sans que rien ait pu justifier une telle innovation.

AVOCATS (bibliothèque des) fondée par Etienne Gabriau de Riparfond, mort en 1704; elle fut ouverte le 5 mai 1708. Des



avocats désignés par le bâtonnier s'y réunissaient plusieurs fois par semaine pour donner des consultations gratuites ; ces conférences étaient présidées par le bâtonnier ou l'un de MM. les gens du roi, qui autrefois ne se séparaient jamais de l'ordre, malgré l'exercice des fonctions publiques dont ils étaient chargés. Le public était admis dans cette bibliothèque trois fois par semaine. L'ordre possède encore une bibliothèque particulière au Palais, mais elle est peu considérable.

AVOYE (couvent de Ste.-). Un acte de l'official de Paris, de 1283, constate que Jean Suivant, chevecier de St.-Merry, et la veuve Constance de St.-Jacques, y avaient fait bâtir à frais communs une maison destinée à recevoir quarante pauvres veuves. Des Béguines y furent ensuite admises ; elles furent remplacées par des Ursulines qui s'y établirent en 1622. Cette communauté était nombreuse ; l'église était sous l'invocation de Ste. Avoye ou Hadvigis, prieure de Mecré, de l'ordre des Prémontrés, dans le diocèse de Cologne, et morte en odeur de sainteté. Ce couvent a été supprimé en 1790 ; c'est aujourd'hui une maison particulière, n° 47.

AVOUÉS. On nommait ainsi, sous le régime féodal, où la force et la violence tenaient lieu de lois positives, ceux qui se constituaient les tenans ou les défenseurs des églises et des particuliers qui pouvaient les payer. Nos avoués remplissent aujourd'hui, auprès de nos tribunaux, soumis à une procédure régulière, les mêmes fonctions que les anciens procureurs ; ils sont assujettis à des examens et à un cautionnement ; leurs droits sont fixés par un tarif légal. Il est juste sans doute que les frais de justice soient à la charge des plaideurs; mais le fisc, en intervenant dans tous les actes, dans toutes les transactions entre citoyens, dans tous les contrats et exploits judiciaires, s'est attribué une partie des frais; il a fait sa part obligée, et cette part est celle du lion.

AYDES (comme on l'écrivait anciennement). Ce n'était d'abord que des droits modiques imposés sur diverses marchandises pour aider le roi dans les dépenses extraordinaires du gouvernement. Ces droits n'étaient établis que temporairement. L'opinion la plus généralement accréditée en fixe l'origine au règne du roi Jean. Ces impôts sont devenus perpétuels sous le nom de contributions indirectes, etc.

AYDES (cour des), juridiction qui était spécialement établie pour prononcer sur toutes les contestations de fiscalité. Le nombre des juges s'accrut avec une progression rapide. Cette cour éprouva de fréquentes mutations : établie en 1390, sous Charles VI, elle se composa de huit membres, le président compris ; supprimée par Louis XI au commencement de son règne, elle fut rétablie par ce prince en 1464. Henri II créa une seconde chambre en 1551 ; Louis XIII une troisième en 1635 ; Louis XIV y ajouta deux présidens, dix conseillers et un huitième avocat général. Elle avait été supprimée en 1771 par Louis XV; rétablie le 12 novembre 1774 par Louis XVI, elle se composa alors d'un premier président, de huit présidens, quarante-huit conseillers, trois avocats généraux, d'un procureur général, de quatre substituts, et d'un greffier, jusqu'en 1790, époque de sa suppression absolue.

Les attributions de cette cour sont dévolues aujourd'hui au conseil d'état, aux tribunaux et à la cour des comptes.



B

BAC. Le dernier qui ait existé à Paris, pour la communication des deux rives de la Seine, était placé entre l'Arsenal et le Jardin-des-Plantes. La construction du pont d'Austerlitz l'a rendu inutile. Les seigneurs avaient seuls le droit d'établir des Bacs. On appelait *pontonniers* les bateliers auxquels ils étaient affermés. La suppression de ce privilége a multiplié la construction des ponts, et a contribué à la fois à embellir les villes, et à rendre les communications des riverains plus faciles et plus sûres. Progrès de l'industrie, utilité publique, avantage général, voilà l'effet immédiat de toute suppression de priviléges.

BAIGNEURS - ÉTUVISTES. Sous l'empire des priviléges, les apothicaires et les épiciers ne formaient qu'une seule communauté. Il en était de même des chirurgiens et des barbiers. En 1620 on créa quarante-huit maitrises de barbiers, baigneurs-étuvistes, perruquiers suivant la cour. Le nombre fut porté à deux cents pour Paris et les faubourgs, par ordonnance de Louis XIV de 1665, et à vingt pour chaque ville où il y avait parlement. Le nombre fut augmenté par un édit de mars 1673. Les statuts de cette corporation furent dressés au conseil du roi le 14 mars 1674, enregistrés au parlement au mois d'août suivant. Ils furent renouvelés en 1718. Les droits de premier barbier avaient été réunis en 1668 à ceux de premier chirurgien du roi, que les lettres-patentes des 25 août 1715 et 11 janvier 1716 avaient maintenu chef et garde des chartes, statuts et priviléges de la barberie sur les maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes, et tous autres exerçant la même profession. Il avait sa juridiction chez lui au bureau qu'il possédait; en cas d'absence, il était remplacé dans cette fonction par son lieutenant. Le bureau était rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et leur patron était saint Louis.

On comptait à Paris, en 1789, huit cents cinq maîtres perruquiers, sans y comprendre ceux qui avaient droit de travailler, par leur place de valets-de-chambre chez le roi ou chez les princes. Ils pouvaient, comme tous les autres, céder à un tiers la jouissance de leur privilége. L'apprentissage était de quatre ans; le brevet coûtait 40 liv., la maîtrise 300 liv., et la charge 5,000 liv. Les bassins qui décoraient les boutiques des barbiers devaient, suivant les statuts, être peints en bleu, pour les distinguer de ceux des chirurgiens, qui étaient peints en jaune. Cette absurde association n'existe plus. Les baigneurs même forment une classe séparée. La mode des cheveux courts sans poudre, née avec la révolution, est devenue européenne. Les femmes ont généralement renoncé à l'usage de la poudre, et leurs suffrages unanimes sur ce point, répondent de la durée de cette innovation, que recommande d'ailleurs l'intérêt tout-puissant de leur santé. Tous les élémens de l'art de la coiffure sont changés depuis trente ans.

BAILLIAGE, juridiction de première instance. On en comptait plusieurs à Paris, que nous nous bornerons à indiquer : le bailliage de l'Abbaye de St.-Germain-des-Prés, dans l'enclos de l'Abbaye; — de l'Artillerie de France, à l'Arsenal; — de la Duché-Pairie de l'archevêché de Paris, près de l'Officialité; — de Saint-Jean-de-Latran, dans l'enclos de la commanderie de Saint-Jean-de-Latran; — de la Collégiale de Saint-Marcel; — du Prieuré de Saint-Martin-des-Champs; — de l'Abbaye Ste.-Geneviève; — du Palais; — du Temple; — de la Capitainerie royale des chasses de Vincennes; — de la Capitainerie royale des chasses de la Varenne des Tuileries; — *id.* de la Varenne du Louvre. On ne connaît plus que des juridictions communes à tous les Français; les justices de paix, les tribunaux de première instance, ceux de police municipale, les cours d'assises et celles qui jugent en appel, et la cour de cassation.

BAINS. Ils étaient jadis moins nombreux qu'aujourd'hui, et leur prix a diminué à mesure que le cercle de la concurrence s'est agrandi. Ils coûtaient 6 à 12 livres sous le régime privilégié des *barbiers-baigneurs-étuvistes*; ils furent de 3 livres lorsqu'il se forma un nouvel établissement vis-à-vis le palais

Bourbon. Le plus ancien établissement moderne de ce genre est celui des bains Chinois, au coin du boulevart et de la rue de la Michodière. Il s'est formé, depuis un an à peu près, des bains à domicile. Cette idée n'est point nouvelle; cet usage était déjà connu avant la révolution. Dans les bains publics, dans ceux mêmes destinés à la classe la moins aisée, les hommes et les femmes ne sont plus réunis dans le même local. Cette amélioration distingue notre âge, que l'on accuse d'immoralité; sur ce point, comme sur tant d'autres, le présent vaut mieux que le passé. On distingue, au nombre des bains sur bateaux, ceux de M. Vigier, qui se font remarquer par leur élégance, leur distribution et leur excellente tenue. Les établissemens de l'intérieur se sont aussi multipliés; nous citerons ceux de Saint-Sauveur, rue St.-Denis, de la rue Culture-Ste.-Catherine, de la rue Montesquieu, etc.

BAINS-DE-VAPEUR. On compte plusieurs établissemens de ce genre. Les principaux sont rues Ste.-Anne et J.-J.-Rousseau. Ceux à domicile sont établis rue St.-Honoré, n°. 327.

BALANCIER. Ouvrier qui fait les divers instrumens dont on se sert dans le commerce pour peser toutes sortes de marchandises. On ne comptait que six maîtres à Paris en 1691, dix en 1717, quinze en 1789. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un apprenti; l'apprentissage était de cinq ans, le compagnonage de deux ans. Presque tous les balanciers habitaient autrefois près de l'église des Sts.-Innocens. Le brevet coûtait 50 liv., et la maîtrise 400. Aujourd'hui la vérification des poids et mesures appartient à l'autorité publique. Tel est l'empire de la routine la plus absurde, que le système décimal, dont l'utilité est généralement sentie, ne peut s'établir que difficilement.

BALS. La danse est de tous les temps et de tous les pays. Mais les plus anciens bals masqués donnés en France, et dont la tradition historique nous ait conservé le souvenir, sont d'abord celui où Charles VI manqua de perdre la vie, et acheva de perdre la raison, et ceux qu'Henri III donna, les 2 janvier et 10 mai 1585, à des seigneurs anglais. Ces deux derniers bals offrirent une double singularité; ils furent donnés par le roi très-chrétien à des hérétiques, dans

la salle de l'Évêché. Des lettres-patentes du 8 janvier 1713, accordèrent à l'Académie royale de Musique la permission de donner des bals publics; ces lettres furent confirmées en 1715, par le duc d'Orléans, régent; et c'est de cette année seulement que commencèrent les bals de l'Opéra. Le 30 décembre de la même année, le régent publia un réglement qui, entre autres articles, supprimait toutes les entrées de faveur, même pour les officiers de la maison du roi. Le prix d'entrée fut fixé à 5 livres. Le privilége fut attribué exclusivement à l'administration de l'Opéra. Une ordonnance du 26 décembre 1716 permit aux Comédiens-Français de donner des bals publics sur leur théâtre. Ceux de l'Opéra furent abandonnés. En 1721, on retira cette permission aux Comédiens-Français. D'autres théâtres furent plus heureux, surtout celui de l'Opéra-Comique. Mais en 1746, Berger, alors directeur de l'Opéra, obtint la défense à tous les théâtres de donner aucun bal, et même on lui accorda la suppression des bals particuliers. Ce privilége (du moins en partie) a survécu à tous les autres. Les théâtres, jardins et autres établissemens publics où l'on danse, n'en obtiennent maintenant l'autorisation que sous la condition expresse d'une rétribution en faveur de la caisse de l'Opéra.

BANDE-NOIRE. On a flétri de ce nom une association de capitalistes qui, quelques années après la révolution, se réunirent à Paris pour acheter en commun tous les domaines nationaux qui seraient mis en vente. Ces vandales (car pourquoi ne pas leur donner le nom qui leur convient) spéculaient sur la ruine des édifices et sur la vente de leurs matériaux. Ils ont enlevé à la France une grande portion de ses monumens historiques, et le seul amour du gain leur a fait commettre plus de désastres qu'une longue guerre intestine n'en aurait jamais fait éprouver à notre belle patrie. Cette coalition barbare a fourni des ministres à la France.

BANLIEUE. Une partie des lieux qui composaient celle de Paris, a été renfermée dans la nouvelle enceinte murée. (*V*. pour la banlieue actuelle, le Dictionnaire des environs de Paris).

BANQUE DE FRANCE (hôtel de la), rue de la Vrillière,

n° 3, 4e arrond., Q. de la Banque de France. Cet hôtel, bâti en 1620 pour M. de la Vrillière, fut acheté en 1713 par le comte de Toulouse, qui le fit agrandir. Le duc de Penthièvre le posséda jusqu'en 1793. Cet hôtel porta successivement les noms de ces divers propriétaires. Il devint domaine national. La Banque de France le fit reconstruire sur un nouveau plan, en 1811. Les travaux, poussés avec activité, ne furent terminés que l'année suivante. Elle y transporta son administration, et ses bureaux qui étaient établis provisoirement à l'hôtel Massiac, près la place des Victoires.

Cet établissement manquait à la France. Il a rendu et rend chaque jour d'immenses services. La Banque de France jouit d'un crédit aussi étendu que mérité. Son papier est reçu dans toutes les caisses de l'Europe. Il n'a pas cours forcé en France, mais il repose sur des garanties telles qu'il est admis dans toutes les transactions commerciales.

La Banque de France a été constituée par les lois des 24 germinal an 12 (14 avril 1803) et 22 avril 1806. Elle a seule le privilége d'émettre des billets payables au porteur et à vue. Ce privilége lui est accordé pour quarante ans, à compter du 1er vendémiaire an 12 (23 septembre 1803).

L'universalité des actionnaires est représentée par deux cents d'entre eux : ils forment l'assemblée générale. Cette assemblée nomme les régens, les censeurs, qui forment le conseil général de la Banque.

Le conseil présente à l'assemblée générale le compte annuel des opérations de la Banque.

Les quinze régens et les trois censeurs se divisent en cinq comités d'*escomptes*, des *billets*, des *livres en portefeuilles*, des *caisses*, des *relations avec le trésor public et les receveurs généraux des contributions*.

La direction générale des affaires est confiée à un gouverneur, suppléé par deux sous-gouverneurs : ces trois fonctionnaires ne peuvent présenter à l'escompte aucun effet de leur signature ou leur appartenant.

Le gouverneur préside les comités et le conseil général. Les sous-gouverneurs ont voix délibérative au conseil général, et prennent rang parmi les régens, à raison de l'ancienneté de leur nomination.

Les opérations de la Banque consistent, 1°. à escompter à toutes personnes domiciliées à Paris, les lettres de change et effets de commerce revêtus de la signature de trois commerçans notoirement solvables.

Elle admet des effets garantis par deux signatures seulement, mais après s'être assurée qu'ils sont créés pour fait de marchandises, si on a ajouté à la garantie de deux signatures, un transfert d'action de banque, ou de cinq pour cent consolidés.

2°. A faire des avances sur les fonds publics qui lui sont remis en recouvrement lorsque leurs échéances sont déterminées, et sur les dépôts de lingots ou monnaies étrangères d'or ou d'argent qui lui sont faits.

3°. A tenir une caisse de dépôts volontaires pour tous titres, effets publics nationaux et étrangers, actions, contrats, obligations de toute espèce, lettres de change, billets, et tous engagemens à ordre ou au porteur; les lingots d'or et d'argent, les monnaies d'or et d'argent nationales et étrangères, et les diamans, moyennant un droit de garde sur la valeur estimative du dépôt, qui ne peut excéder un huitième d'un pour cent pour chaque période de six mois et au-dessous.

4°. A se charger, pour le compte des particuliers et des établissemens publics, du recouvrement des effets qui lui sont remis; à recevoir en compte-courant les sommes qui lui sont versées par les citoyens et les établissemens publics, et à payer les dispositions faites sur elles, et les engagemens pris à son domicile jusqu'à la concurrence des sommes encaissées. Pour être admis à l'escompte, et avoir un compte-courant à la banque, il faut en faire la demande par écrit au gouverneur, et accompagner cette demande d'un certificat de trois personnes bien connues. Le taux de l'escompte est déterminé par le conseil général. Les jours d'escompte sont les lundis, mercredis et vendredis.

La Banque ne peut admettre d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte-courant. L'usufruit des actions de la Banque peut être cédé. Les actions peuvent être immobilisées par la simple déclaration du propriétaire : elles ont dès-lors toutes les prérogatives des immeubles. Les actions immobilisées peuvent être affectées à la dotation d'un majorat.

BANQUEROUTE. Autrefois on flétrissait également de ce nom la cessation des paiemens d'un négociant, quelle qu'en fût la cause. La probité malheureuse et la mauvaise foi subissaient le même opprobre au tribunal de l'opinion. Nos lois, d'accord avec la raison et la justice, ont établi une sage distinction. On appelle faillite le fait de la cessation de paiement. C'est une banqueroute simple et passible de peine correctionnelle, si elle a pour cause une inexcusable négligence ou une fraude légère. C'est une banqueroute frauduleuse, s'il y a enlèvement de marchandises, supposition de créanciers, ou d'autres circonstances aussi graves, et que la loi qualifie crime. Elle est passible de la flétrissure et des fers. *V.* BONNET VERT.

BANQUIERS. Ceux qui commercent en argent, qui reçoivent et remettent en commission de l'argent d'une place à l'autre, par l'entremise de correspondans, ou au moyen de lettres de change, etc.

A Rome, on donnait aux banquiers le nom de *argentarii* et *numalarii;* les Grecs les appelaient τραπεζῖται, κολλυβισταὶ, ἀργυραμοιβοί. Leur principale occupation était de placer à intérêt l'argent de leurs cliens. Ils avaient à cet effet des échoppes et des bancs, où ils recevaient l'argent des uns pour le prêter aux autres.

BANQUIERS *en cour de Rome*, se chargeaient de faire venir les expéditions de la cour de Rome, les dispenses, les bulles, les provisions des bénéfices, etc. Ils prenaient aussi le titre de banquiers expéditionnaires en cour de Rome. Ils ont été abolis au commencement de la révolution.

BANQUIER. On désigne aussi par ce nom, dans les maisons de jeu, celui qui tient le jeu et la caisse, et qui a devant lui les fonds pour payer ceux qui gagnent.

BARBE (collége Ste.-), fondé en 1430 par Jean Hubert, professeur en droit. On y compta jusqu'à quatorze régens, neuf d'humanité, un de grec et quatre de philosophie. En 1556, Robert du Guast, ancien curé de Saint-Hilaire, y fonda à perpétuité un principal, un procureur et un chapelain : tous trois devaient être prêtres et nés dans les diocèses d'Evreux, Rouen, Paris ou Autun ; et quatre boursiers. Cet établissement ne fut pas compris dans la suppression des petits colléges, et conserva ses boursiers. Ce fut sous l'administration de Jacques-Antoine

Govean, qu'Inigo, connu depuis sous le nom de St.-Ignace, fondateur des jésuites, étudia dans ce collége, où il provoqua souvent la sévérité de ses supérieurs, par son insubordination. Le collége de Ste.-Barbe envoyait ses élèves au collége du Plessis. De nos jours ils suivaient les cours du collége Louis-le-Grand; mais, depuis dix-huit mois, une portion de ce vaste établissement a été érigée en collége de plein exercice, et l'autre est restée simple pensionnat.

BARBE. L'usage de la barbe ne fut établi de nouveau que sous le règne de François Ier. Ce prince ayant reçu, en 1521, dans un combat simulé, une blessure au visage, pour en cacher la cicatrice, laissa croitre sa barbe. La cour l'imita bientôt, et cette mode fut généralement adoptée. Cependant le chapitre métropolitain et les parlemens la proscrivirent. Plusieurs évêques furent refusés par les chapitres à cause de leur longue barbe. La grave Sorbonne trancha la question par un décret solennel. Elle considérait la barbe comme contraire à la modestie qui doit caractériser un théologien. Plusieurs arrêts du parlement de Paris déclarèrent la barbe indécente; il est vrai que l'un de ses arrêts frappait un cordelier de Paris, Pierre Doré, accusé d'ailleurs d'être un proxénète de débauche, et déjà surpris *in flagrante delicto* avec une prostituée; mais la barbe du révérend père figurait dans l'arrêt comme principal grief. On a écrit de gros livres pour et contre l'usage de la barbe. On la portait moins longue sous Henri IV. Sous Louis XIII vint l'usage des moustaches; il ne s'est maintenu que dans les armées. Les capucins n'ont jamais quitté la barbe.

BARBELLE-SUR-L'IAUE (porte). Elle était située à l'extrémité de la rue des Barres, près St.-Paul, et faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste. Elle devait son nom à sa proximité de l'hôtel Barbeaux et de la rivière.

BARBETTE (porte). Elle faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et se trouvait rue Vieille-du-Temple, entre les rues de Paradis et des Francs-Bourgeois. Elle avait pris son nom de l'hôtel *Barbette*, dont elle était voisine. On l'appelait aussi *Poterne Barbette*. On ignore à quelle époque elle fut bâtie, et celle où elle fut démolie.

BARBETTE (hôtel), rue Barbette, Q. Saint-Antoine. Il



avait été bâti pour Étienne Barbette, prévôt de Paris, et l'un des confidens de Philippe-le-Bel. On lui reprochait d'avoir conseillé à ce prince de hausser la monnaie. Son hôtel fut pillé. Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, l'avait acheté en 1403. Elle s'y retirait pendant les accès de folie du roi. Le duc d'Orléans sortait de cet hôtel, où il avait soupé et passé une partie de la nuit avec la reine, et se rendait à l'hôtel Saint-Paul par la rue Vieille-du-Temple, lorsqu'il fut assassiné dans la nuit du 22 au 23 novembre 1407, par une bande armée que commandait Raoul d'Ocquetonville, gentilhomme normand, agent du duc de Bourgogne, qui s'avoua l'auteur de cet assassinat. Cet hôtel devint ensuite la résidence de Diane de Poitiers, maîtresse de François Ier et de Henri II, qui employa tous les expédiens possibles pour perpétuer le souvenir de son amour. Il fit frapper des médailles et fit graver son chiffre sur les murs intérieurs du Louvre, où on les voit encore. C'est un H et un D entrelacés, sur la galerie latérale du cadran.

BARBIER (halle), *ou du Pré-aux-Clercs*. On a bâti sur son emplacement l'hôtel Boulainvilliers, et ensuite le marché du même nom, rue de Beaune et rue du Bac. *V*. HÔTEL BOULAINVILLIERS.

BARBIER. On lisait jadis sur leur enseigne : *Céans on fait le poil proprement, et l'on tient bains et étuves*. *V*. BAIGNEURS-ÉTUVISTES.

BARNABITES (les). Ce monastère, dont l'église fut inaugurée depuis sous l'invocation de St. Éloi, son fondateur, avait été destiné à des religieuses. Leur nombre s'éleva à trois cents; mais le désordre s'étant mis dans la communauté, Galon, évêque de Paris, leur fit évacuer le couvent, et les dispersa dans les autres maisons religieuses de la capitale. Elles avaient pour première abbesse sainte Aure. Cette abbaye fut donnée à Thibaud, abbé de St.-Pierre-des-Fossés; ses successeurs l'ont possédée jusqu'en 1530. Elle fut desservie par des prêtres séculiers jusqu'en 1629, et passa enfin aux élèves réguliers de la congrégation de St.-Paul, plus connus sous le nom de Barnabites, en 1631. Le portail de l'église, élevé en 1704, sur les dessins de Carrault, était assez estimé. L'intérieur renfermait plusieurs ouvrages de peinture et de sculpture très-remarquables. On

conservait dans l'église les deux corps de sainte Aure et de saint Éloi, dans deux châsses d'argent. *V*. ÉGLISE SAINT-BARTHELEMI.

BARRE *du Chapitre* (la). C'était une juridition distincte de celle de l'archevêque, confirmée par Louis XI en 1445, maintenue dans toutes ses attributions par Louis XIV en 1674. Elle se composait d'un bailli, d'un procureur-fiscal et d'un greffier, et ressortissait directement au parlement. Son ressort comprenait l'église, le parvis, le cloitre et tout le terrain appartenant au chapitre de Notre-Dame.

BARRICADES (les). Ce mot signale les époques les plus orageuses de nos guerres civiles. Les mesures extrêmes prouvent moins la force que la faiblesse du gouvernement qui les a ordonnées. Henri III pouvait faire arrêter et livrer aux tribunaux le duc de Guise, dont les projets criminels étaient évidens; et il reçoit dans sa cour, et traite d'égal à égal ce chef de conjurés. Cependant il a fait entrer dans Paris, le 12 mai 1588, quatre mille Suisses cantonnés depuis quelque temps dans le faubourg St.-Denis; deux mille hommes de gardes-françaises et plusieurs compagnies de la Ville sont placés dans le cimetière des Innocens. Quatre de ces compagnies passent immédiatement dans les rangs des ligueurs; elles sont remplacées dans leur poste par une partie des Suisses. Le reste, ainsi que les gardes-françaises, vont occuper, les Suisses, la Grève et le Marché-Neuf; les gardes-françaises, le petit Pont et les ponts Saint-Michel et Notre-Dame.

Au premier mouvement de ces troupes le cri d'alarme retentit dans l'université, et de là dans les autres quartiers de la ville; les bourgeois s'arment et se réunissent dans leurs corps-de-garde. Les chaines sont tendues dans les rues, qui sont bientôt barricadées avec des tonneaux remplis de terre; des capitaines, émissaires du duc de Guise, dirigent le mouvement. La première barricade est établie à la place Maubert; de semblables retranchemens s'élèvent successivement dans toute la ville avec une étonnante rapidité. Attaquées sur tous les points, les troupes du roi se replient en désordre sur le Louvre. Partout elles sont assaillies par le feu de la mousqueterie, et par une grêle de pierres. Aucun Suisse n'eût

échappé, peut-être, si le duc de Brissac, qui commandait Paris, pour le duc de Guise, ne fût allé, avec le secours des bourgeois, les renfermer dans la boucherie du Marché-Neuf. Le roi, qui le matin même méditait la mort du duc de Guise et de son parti, l'envoya prier, par le maréchal de Biron, de sauver les Suisses. Le duc parcourt la ville, fait partout cesser le feu, et ordonne au duc de Brissac et au capitaine Saint-Paul de protéger la retraite des Suisses et des gardes-françaises au Louvre. Ces troupes royales défilèrent la tête découverte, et les armes baissées. Le soir, les bourgeois refusèrent de recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands, qui le leur donnait ordinairement au nom du roi; ils le reçurent du duc de Guise. Henri III, cerné dans le Louvre, parvint à s'échapper en gagnant furtivement les Tuileries. Telle fut cette fameuse journée du 12 mai 1588, appelée *journée des barricades*, ce qu'un député du clergé, suivant Étienne Pasquier, appelait à la tribune des états de Blois, *l'heureuse et sainte journée des tabernacles*.

Le 26 août 1648 fut une autre journée des barricades. Sous le prétexte de pourvoir aux dépenses de la guerre, la cour avait rendu plusieurs édits bursaux, que les parlemens refusèrent d'enregistrer. On avait imaginé d'imposer la vanité par la création d'une foule de sinécures non moins ridicules qu'inutiles. C'étaient de prétendues charges de jurés vendeurs de foin, de conseillers langueyeurs de porcs, de conseillers crieurs de vin, de contrôleurs de fagots. Le parlement de Paris était divisé en trois partis, les *frondeurs* qui avaient refusé l'enregistrement des édits, les ministériels qu'on appelait *mazarins*, et les *mitigés* qui se réunissaient au parti le plus fort, suivant les circonstances. Deux arrêts d'union entre tous les parlemens et les autres cours souveraines de France avaient été rendus les 13 mai et 15 juin 1648. Cette résistance fut généralement applaudie. En vain Mazarin, pour calmer les *frondeurs*, avait destitué le surintendant des finances Emery. Cette concession, regardée comme un signe de faiblesse, enhardit les frondeurs. La régente, Anne d'Autriche, dirigée par Mazarin, essaya quelques coups d'état; quelques parlementaires sont exilés; le cardinal-ministre, croyant que le *Te Deum* solen-

nel ordonné pour célébrer la victoire de Lens était une occasion favorable pour s'assurer des chefs de l'opposition parlementaire, avait fixé au 26 août l'arrestation du président René Potier de Blancmenil et du conseiller Broussel. Ce dernier fut enlevé de sa maison, rue St.-Landry, près Notre-Dame. Tout le quartier s'émeut, l'alarme se répand de proche en proche, les boutiques sont fermées, partout on court aux armes, on tend des chaines, on barricade les rues comme au temps de Henri III. Aux ordres de la régente, les gardes-françaises et les Suisses vont occuper le Pont-au-Change, le Pont-Neuf, le Pont-Royal; mais bientôt ces troupes sont forcées de se replier, et viennent se ranger en bataille devant les Tuileries. Le peuple, armé, demande à grands cris la liberté de Broussel : la régente y consent, et déclare qu'il sera libre aussitôt que les Parisiens auront mis bas les armes. Le coadjuteur de Retz et le maréchal de la Meilleraie sont chargés d'annoncer cette détermination aux insurgés. Le maréchal s'était présenté l'épée nue à la main. En vain il crie *vive le Roi et liberté à Broussel;* un homme du peuple va le frapper d'un coup de sabre; le maréchal lui tire un coup de pistolet, et le tue près le Palais-Royal, au coin des rues de Richelieu et Saint-Honoré. Le maréchal poursuit sa marche jusqu'à la Croix-du-Trahoir; il est bientôt forcé de se retirer devant un attroupement qu'il avait voulu charger; un de ses officiers, le sieur de Fontrailles, a le bras cassé d'un coup de pistolet. Le coadjuteur, en confessant au milieu de la rue l'homme qu'avait blessé d'un coup mortel le maréchal de la Meilleraie, reçoit un coup de pierre dont il est renversé. Le maréchal parvient à se retirer avec des troupes dans le Palais-Royal.

La nuit ramena un calme apparent. La cour crut que les hostilités avaient cessé; elles n'étaient que suspendues. Le lendemain elle tenta un coup d'autorité. Le chancelier Séguier fut envoyé au parlement pour lui intimer l'ordre de suspendre toute délibération sur les affaires publiques; en même temps des compagnies de gardes-suisses se dirigent vers le poste de Nesles pour s'en emparer. Les Parisiens courent aux armes, trente Suisses sont tués, et le reste est mis en fuite.

Le chancelier, arrivé, par un long détour, près du pont St.-Michel, est reconnu et vivement poursuivi, et se réfugie à l'hôtel de Luynes, au coin de la rue Gît-le-Cœur. Bientôt les portes sont enfoncées; le chancelier, caché dans une armoire avec son frère l'évêque de Beauvais, échappe à toutes les recherches. Le peuple allait mettre le feu à l'hôtel, lorsque le maréchal de la Meilleraie, à la tête des gardes-françaises et suisses, parvient jusqu'à l'hôtel, jette précipitamment le chancelier dans un carrosse, et se dirige en toute hâte vers le Palais-Royal. A chaque pas de nouveaux dangers les attendent; arrivés à l'entrée du Pont-Neuf, le maréchal tue d'uu coup de pistolet une pauvre femme qui portait une hotte; la fureur du peuple s'accroit: des coups de fusil partent des maisons qui sont en face de la statue d'Henri IV. La duchesse de Sully, fille du chancelier, est blessée au bras; Picaut, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel, et Samson, fils du géographe, qui se trouvaient dans le carrosse, sont tous deux mortellement blessés. Tout Paris est en armes; des enfans mêmes se montrent armés de poignards; plus de deux cents barricades sont élevées et décorées de drapeaux; partout retentit le double cri de *vive le Roi, point de Mazarin!*

Le parlement, ayant à sa tête le premier président Molé, se rend en corps au Palais-Royal, et demande la liberté de Blancmenil et de Broussel, et reçoit une réponse négative; mais bientôt la cour effrayée accorda à la peur ce qu'elle avait refusé à la voix de la justice et de la prudence. La France a long-temps souffert de l'opiniâtreté de la cour à maintenir dans l'exercice de la puissance souveraine un ministre que repoussait l'opinion, et dont le moindre tort était de n'être pas Français. On voyait encore, il y a trente ans, dans quelques rues de Paris, des anneaux de ces chaînes. On en remarquait même une presque entière au bas de la rue de la Harpe

BARRIÈRES *devant les hôtels.* Le droit de barrière n'appartenait qu'aux princes et aux grands-officiers de la couronne. Ils exercaient une autorité absolue sur leurs domestiques et sur tous ceux qui, par leur état et leur condition, se trouvaient dans leur dépendance. Dans les cas de tumulte ou de plaintes,

on se réunissait devant l'hôtel du prince ou du dignitaire. Ce juge suprême sortait de son hôtel, s'appuyait sur la barrière qui le séparait de la foule, et prononçait sur le délit qui lui était déféré. Cet usage avait disparu avec d'autres prérogatives féodales; mais la vanité maintint les barrières. Les hauts et puissans seigneurs conservaient précieusement ce dernier monument d'une puissance dont ils ne jouissaient plus, et qui attestait moins la véritable grandeur que l'orgueil ambitieux de leurs ancêtres. Il était défendu de reconstruire les barrières; elles devaient pourrir sur place : aussi veillait-on avec la plus grande attention sur les derniers restes de ces nobles débris.

BARRIÈRES *à l'extrémité des faubourgs de Paris*. Quelques années avant la révolution, les fermiers généraux obtinrent la permission de faire ceindre Paris d'une muraille qui a près de sept lieues de tour. La communication extérieure s'ouvre par soixante barrières d'une forme plus souvent bizarre qu'élégante. Les principales ont été construites sur les dessins de l'architecte Ledoux. Nous allons, pour la commodité du lecteur, les réunir toutes dans une seule série.

BARRIÈRE DES AMANDIERS, 8e arrond., Q. Popincourt. Un seul bâtiment à quatre façades et un couronnement. Elle doit son nom à la rue des Amandiers qui vient y aboutir.

— D'ARCUEIL, boulevart St.-Jacques, 12e arrond., Q. de l'Observatoire, chemin d'Arcueil, qui en est éloigné d'une lieue un quart. Bâtiment à huit arcades et deux frontons.

— D'AUNAY, 8e arrond., Q. Popincourt. Bâtiment à deux peristiles et quatre colonnes; elle a été successivement appeée *de la Folie-Regnault*, et de *St.-André*. Le nom d'Aunay lui vient d'une ferme voisine.

— D'AUSTERLITZ, près du pont de ce nom, 12e arrond. Elle a été établie en 1817.

—DES BASSINS, 1er arrond., Q. des Champs-Élysées. Maintenant fermée. Bâtiment à quatre frontons, surmontés d'un tambour. Sa situation près des réservoirs de la pompe à feu du quai Billy, l'a fait aussi appeler barrière des *Réservoirs*.

— DE BELLEVILLE. La partie nord-ouest dépend du 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin; l'autre du 6e arrond., Q. du Temple. Route du village de Belleville, dont le territoire

commence aux murs de clôture de Paris. Deux bâtimens avec colonnades et arcades.

— DE BERCY, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts; elle conduit au village et au château de Bercy. Deux bâtimens ayant chacun deux peristyles et douze colonnes.

—BLANCHE, 2e arrond., Q. de la Chaussée-d'Antin. Elle a pris son nom de l'enseigne de la Croix-Blanche, qui en est voisine. Un bâtiment avec trois arcades au rez-de-chaussée.

— DE LA BOYAUDERIE, 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin. Elle a pris son nom d'une usine de cordes à boyaux. Un seul bâtiment surmonté d'un dôme.

— DE CHARENTON, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts. Le village de Charenton en est peu éloigné. Elle a été appelée barrière de *Marengo*, en mémoire de la célèbre bataille de ce nom. Elle a repris, depuis 1814, celui de Charenton. Deux bâtimens ornés chacun de deux péristyles et de six colonnes.

— DE CHARTRES, 1er arrond., Q. du Roule, située vers le milieu du jardin de Monceau, qu'on appelle mal-à-propos *Mousseaux*. Elle a pris ce nom depuis que le duc de Chartres avait planté ce jardin remarquable par sa belle ordonnance. Le bâtiment de cette barrière est une fort jolie rotonde; on pourrait ou l'on devrait ne point l'appeler barrière, puisqu'elle n'est pas un lieu de passage.

— DE LA CHOPINETTE, 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin; elle doit son nom aux nombreuses guinguettes qui l'avoisinent. Deux bâtimens à deux arcades, entourés chacun de six colonnes.

— CLICHY. La moitié à l'ouest est du 1er arrond., Q. du Roule; l'autre à l'est est du 2e arrond., Q. de la Chaussée-d'Antin; elle conduit au village de Clichy, qui en est peu éloigné. On trouve à peu de distance une vaste guinguette connue sous le nom de *Père la Tuile*. Cette barrière se compose d'un seul bâtiment avec deux péristyles de six colonnes chacun.

— DU COMBAT, 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin; on l'appelait jadis barrière de *Pantin*. Elle a pris son nouveau nom du combat du taureau. Ce spectacle a lieu chaque dimanche, et n'est guère fréquenté que par les bouchers. Le bâtiment

est un propylée couronné par un dôme. C'est un point de communication de Paris à Pantin.

— DE COURCELLES, 1er arrond., Q. du Roule; elle conduit au village de Courcelles. Un seul bâtiment, dont le pourtour est orné de vingt-quatre colonnes.

— DES TROIS-COURONNES, 6e arrond., Q. du Temple. Un seul bâtiment orné d'arcades et de colonnes.

— DE CROULEBARBE, 12e arrond., Q. St.-Marcel; elle n'a point d'édifice.

— DE LA CUNETTE, sur la rive gauche de la Seine, en regard avec celle de Passy; 10e arrond., Q. des Invalides. Elle se compose d'un bâtiment à deux arcades, colonnes et frontons; une cunette établie en cet endroit lui a donné son nom. La Cunette est un fossé de six mètres de large, pratiqué dans le milieu du fossé sec d'une place.

— DE SAINT-DENIS. La partie occidentale dépend du 3e arrond.; la partie orientale, du 5e. Elle est située à l'extrémité du faubourg St.-Denis. Un seul bâtiment à quatre façades, décoré d'un attique et d'un couronnement.

— D'ENFER, 12e arrond., Q. de l'Observatoire, à l'extrémité de la rue d'Enfer. Elle se compose de deux pavillons.

— DE FONTARABIE, 8e arrond., Q. Popincourt et de St.-Antoine; elle a été appelée autrefois barrière de *Charenton*. Un seul bâtiment à trois arcades.

— DES FOURNEAUX, 11e arrond., Q. du Luxembourg, à l'issue de la rue des Fourneaux. On l'appelait auparavant de la *Voirie*, qui se trouve en effet à peu de distance. Deux bâtimens à colonnes, surmontés d'un tambour.

— DE FRANKLIN, 1er arrond., Q. des Champs-Élysées. Son nom est un hommage à l'un des premiers fondateurs de la liberté américaine. Né à Boston en 1706, Franklin mourut à Philadelphie en 1790. L'assemblée constituante, par un décret solennel, ordonna que les Français prendraient le deuil. Ce décret fut rendu, par acclamation, sur la proposition de Mirabeau.

— DE LA GARE, 12e arrond., Q. St.-Marcel. La gare voisine, d'où elle a tiré son nom, commencée avant 1814, et dont l'utilité est généralement sentie, n'est pas encore achevée. Cette barrière se compose d'un bâtiment très-simple.

DE GRENELLE, 1er arrond., Q. des Invalides, jadis barrière des *Ministres ;* elle a pris son nouveau nom d'un village voisin. Deux bâtimens à pilastres carrés.

— D'IVRY, boulevart de l'Hôpital, 12e arrond., Q. Saint-Marcel. Elle n'est point décorée d'un propylée comme les autres issues de la capitale.

—DE LONGCHAMPS, 2e arrond., Q. des Champs-Élysées. Bâtiment à deux frontons et quatre arcades. Cette barrière est située à peu de distance de l'ancienne abbaye de Longchamps. C'est le rendez-vous périodique des courses en voitures et à cheval qui ont lieu chaque année dans la Semaine-Sainte (*V.* sur cet ancien usage l'article *Longchamps*, Dictionnaire des environs de Paris.)

— DE LOURCINE, jadis de la *Glacière*, 12e arrond., Q. St.-Marcel. Un seul bâtiment à deux péristyles chacun de trois colonnes.

—DU MAINE, 11e arrond., Q. du Luxembourg. Deux bâtimens décorés de colonnes et de sculpture. Les guinguettes qui l'avoisinent sont les rendez-vous ordinaires des militaires.

— DE SAINT-MANDÉ, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts. Bâtiment à deux façades.

— DE SAINTE-MARIE, 1er arrond., Q. des Champs-Élysées, près de l'ancien couvent des Filles-Sainte-Marie. Deux bâtimens décorés d'un cintre.

— DE SAINT-MARTIN, 6e arrond., Q. de la Porte-Saint-Martin ; jolie rotonde élevée entre deux routes, sur les dessins de Ledoux, et qui se compose de quatre péristyles en saillie, ornés de huit pilastres isolés, d'ordre toscan; elle est couronnée par une galerie circulaire, avec quarante colonnes accouplées, soutenant vingt arcades. Le voisinage du canal de l'Ourcq donne à cet édifice un aspect pittoresque.

— DES MARTYRS, 2e arr., Q. du Faubourg-Montmartre et de la Chaussée d'Antin; elle a d'abord été nommée *barrière Montmartre*. On l'a depuis appelée *des Martyrs*, en mémoire de saint Denis et de ses compagnons, qui, suivant la légende, ont été décapités à Montmartre. Grand bâtiment cintré, soutenu par des pilastres.

— DE MENILMONTANT, au sud, 9e arr., Q. Popincourt ;

au nord-ouest, 6e arr., Q. du Temple ; deux bâtimens décorés chacun de trente-deux colonnes avec arcades.

— DE L'ÉCOLE MILITAIRE, à l'extrémité de l'avenue Lowendal, 10e arr., Q. des Invalides ; deux pavillons.

— DE MONCEAU, et suivant l'usage Mousseaux, 1er arr., Q. du Roule ; bâtiment à deux péristyles, avec colonnes à bossage.

— DE MONTMARTRE, 2e arr., Q. de la Chaussée-d'Antin ; bâtiment à quatre façades décorées de colonnes et massifs vermiculés.

— DU MONT-PARNASSE, 11e arr., Q. du Luxembourg ; deux bâtimens, ayant chacun deux péristyles avec colonnes.

— DE MONTREUIL, 8e arr., Q. du Faubourg-St.-Antoine ; bâtiment à deux façades de six colonnes à bossage.

— MOUFFETARD, 2e arr., Q. St.-Marcel, a été aussi appelée de *Fontainebleau* et d'*Italie ;* deux jolis bâtimens à colonnades.

— DES DEUX-MOULINS, 12e arr., Q. St.-Marcel, à l'extrémité de la rue du Marché-aux-Cheveaux ; a pris son nom des deux moulins qui l'avoisinent. Au n° 9, dépôt des poudres de l'Arsenal.

— DE NEUILLY ou *de l'Etoile*, 1er arr., Q. des Champs-Elysées ; deux bâtimens dont le pourtour est décoré de vingt colonnes colossales, d'une corniche et de quatre frontons. Un couronnement circulaire termine ces deux édifices. C'est la plus belle entrée de Paris. Rien peut-être n'eût pu lui être comparé, si le grand monument triomphal dont la première pierre a été posée le 15 août 1806, avait été terminé. Il était déjà élevé au-dessus des cintres, quand les travaux ont été suspendus en 1814. Ils n'ont pas été repris depuis.

— DES PAILLASSONS, 10e arr., Q. des Invalides ; bâtiment à colonnades.

— DE PANTIN, 5e arrond., Q. de la Porte-Saint-Martin ; bâtiment triangulaire, avec trois péristyles et un dôme.

— DE PASSY, à l'extrémité du quai de Billy, 1er arrond., Q. des Champs-Elysées ; bâtiment à douze colonnes, deux arcs et quatre frontons. De chaque côté de cette barrière est une statue colossale ; la première représente la Bretagne, la seconde

la Normandie. La barrière de Passy a été aussi appelée des *Bons-Hommes*, nom d'un couvent voisin, et de la *Conférence*, du nom de la barrière où se trouvait l'ancienne entrée avant la nouvelle enceinte de Paris.

— DE PICPUS, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts; elle a pris son nom d'un ancien couvent voisin; un bâtiment à quatre péristyles.

— DE RAMPONEAU, 6e arrond., Q. du Temple. C'était près de là qu'était la fameuse guinguette de Ramponeau. Son cabaret a reçu tout Paris; on ne parlait partout que de Ramponeau. Un directeur de spectacle crut faire une excellente spéculation en engageant l'homme du jour. Le traité fut signé; mais au moment de l'exécuter, le scrupuleux cabaretier allégua sa conscience, invoqua la religion. On plaida, et le parlement lui donna gain de cause. Il a donné son nom à cette barrière, et a fait oublier celui de Riom, qu'elle tenait d'une rue voisine appelée maintenant de l'Orillon. Cette barrière n'est décorée d'aucun monument d'architecture.

— DE LA RAPÉE, à l'extrémité du quai de ce nom, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts; elle n'est décorée d'aucun édifice.

— DES RATS, 8e arrond., Q. Popincourt, à l'extrémité de la rue des Rats; bâtiment à deux péristyles de quatre colonnes chacun.

— DE REUILLY, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts; bâtiment en rotonde.

— DE ROCHECHOUART, 2e arrond., Q. du Faubourg-Montmartre; point de monument d'architecture.

— DU ROULE, 1er arrond., Q. des Champs-Elysées et du Roule; bâtiment décoré de quatre avant-corps, et couronné par un dôme.

— DE LA SANTÉ, boulevart St.-Jacques, 12e arrond., Q. St.-Marcel et de l'Observatoire; sans décoration d'architecture.

— DE SÈVRES, 10e arrond., Q. St.-Thomas-d'Aquin et des Invalides; point d'édifice.

— DU TÉLÉGRAPHE, à l'ouest du 2e arrond., à l'est du 3e; elle s'appelait *Poissonnière;* elle a pris son nouveau nom en 1813, du télégraphe établi sur la butte Montmartre.

— DE VAUGIRARD, au nord du 10e arrond., au sud du 11e; deux bâtimens carrés.

— DES VERTUS, 5e arrond., Q. du Faubourg-St.-Denis; bâtiment à fronton et à deux péristyles.

— DE LA VILLETTE, 5e arrond., Q. du Faubourg-Saint-Denis et de la Porte-St.-Martin, sur les bords du grand bassin du canal de l'Ourcq; deux bâtimens à arcades.

— DE VINCENNES ou *du Trône*, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts et du faubourg Saint-Antoine; construite en 1788, sur les dessins de Ledoux. C'est un bâtiment dont l'entrée est en arc soutenu par des pilastres; les façades sont terminées par une corniche avec consoles, quatre frontons et un couronnement circulaire. Deux belles colonnes isolées s'élèvent de chaque côté. On l'avait nommée barrière du Trône, parce que le 26 mars 1660, on avait élevé, sur la place devant laquelle elle est située, un trône magnifique pour Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche, qui y reçurent les hommages des magistrats de Paris. On avait aussi, en l'honneur de Louis, construit sur cette place un arc de triomphe en plâtre. Il devait être exécuté en pierre; ce projet fut abandonné. C'est par cette barrière que les ambassadeurs étrangers faisaient leurs entrées : ils partaient du couvent de Picpus, où l'on avait réservé des appartemens exprès.

BARTHÉLEMY (église de St.-), près le Palais de Justice. C'était la plus ancienne église de Paris après Notre-Dame. Simple oratoire sous les rois de la première et de la seconde race, elle servait de chapelle aux comtes de Paris. Elle devint royale à l'avènement de Hugues Capet au trône. Le roi Robert son fils y allait souvent prendre une chappe et chanter au lutrin. On appelait alors cette chapelle St.-Magloire; elle avait servi de dépôt de reliques pendant les troubles religieux. Les restes de St.-Magloire furent transportés à la chapelle de ce nom, près de St.-Denis. Elle porta depuis le nom de St.-Barthélemy, et fut érigée en paroisse en 1140; mais St.-Magloire fut considéré comme succursale, et cet état de choses dura jusqu'à ce que St.-Leu eut été érigé aussi en paroisse. Aux chanoines qu'y avait établis Hugues Capet, furent substitués des bénédictins, dirigés par un abbé qui devait être pris dans leur ordre. Cette

église était richement dotée. Elle portait encore le titre de paroisse royale quand elle fut supprimée en 1792. Des fonds avaient été accordés pour rebâtir la nef et le portail sur les dessins de l'architecte Cherpitel. Le maître-autel était cité comme un des meilleurs ouvrages des frères Slodtz. On faisait grand cas du groupe sculpté qui décorait le portail.

Cette église renfermait les cendres de l'éloquent et patriote Louis Servin, avocat général, qui mourut en 1626, en haranguant Louis XIII tenant son lit de justice. Le même jour avait vu Servin parler et mourir pour la liberté.

Tout fut démoli en 1792, et on construisit sur l'emplacement le théâtre de la Cité.

BARTHELEMI (massacre de la St.-). Henri IV, alors roi de Navarre, venait d'épouser Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Cet hymen semblait assurer pour jamais la fin des dissentions politiques; mais c'était au milieu des fêtes nuptiales que la reine-mère, Catherine de Médicis, entourée des princes de Lorraine, des Gondis et des Biragues, méditait l'empoisonnement de Jeanne d'Albret, et des Français qui suivaient la religion réformée. Ses perfides conseils avaient triomphé des irrésolutions de Charles IX. Dans la nuit du 24 août 1572, les assassins sont prêts, et la reine-mère se hâte de faire sonner le tocsin à St.-Germain-l'Auxerrois. Coligny expire sous le poignard de l'Allemand Bême. Le savant Ramus est jeté par les fenêtres du collége de Presle, dont il était principal et professeur. Deux mille Français périrent à Paris, et trente mille dans les provinces. Le roi Charles IX, placé au balcon du quai du Louvre, tirait sur ses sujets du faubourg St.-Germain, qui voulaient se soustraire aux assassins, et qui couraient chercher un asile dans le palais de leur roi; et ce roi donnait à la fois et le signal et l'exemple de l'assassinat! Quelques commandans militaires refusèrent de se rendre complice d'un si horrible forfait. Nous ne retracerons pas le tableau de cette nuit désastreuse. La justice divine ne laissa pas tant de forfaits impunis. Charles IX meurt dans les convulsions d'un affreux délire, en vomissant son sang; François de Guise est assassiné par Poltrot de Meré, au siége d'Orléans; Henri de Guise et le cardinal de Guise sont poignardés à Blois;

le cardinal de Lorraine est empoisonné à Avignon, par un moine; .... mais Catherine de Médicis, mais Birague, mais les Gondis, achèvent tranquillement une carrière souillée de tous les crimes.

Henri IV et le prince de Condé avaient été appelés au Louvre pendant les massacres. Coligny et tant d'autres n'étaient plus. Henri IV se borna à d'humbles remontrances sur le changement de religion, qui lui fut proposé par Charles IX. Le prince de Condé, sans s'effrayer des menaces du roi et des cris de rage des assassins, répondit avec une franche résignation .... « que le roi lui avait donné sa » foi. et à tous ceux de sa religion (les protestans), si solen- » nellement, que jamais il ne pourrait se persuader qu'il » voulût fausser un serment si authentique. Pour le regard » de l'obéissance que le roi requérait de lui, il l'aurait fi- » dèlement rendue jusqu'à présent et promettait d'obéir au » roi à l'avenir, sans se détourner en cela en façon que ce fût. » Mais quant à la religion, le roi lui en avait donné l'exer- » cice et Dieu la connaissance, auquel il en devait rendre » compte, et que le roi avait son corps et ses biens en sa » puissance. Que partant il en pouvait disposer selon son » plaisir; mais cependant sa délibération était de demeurer » ferme en la religion (réformée) qu'il maintiendrait toujours » être la vraie, quand même il devrait y laisser la vie. « Le roi, furieux de cette réponse, traita le prince de Condé de séditieux et de fils de séditieux, et le menaça de lui faire trancher la tête, si sous trois jours il n'abjurait pas.

Le massacre de la St.-Barthélemy fut le signal d'une longue série de forfaits. Les monstres qui l'avaient excité prétendaient servir la religion; c'était joindre l'assassinat au blasphême. La religion, le bien public, furent toujours invoqués par ceux qui ne conspiraient que pour usurper la puissance. Les ambitieux n'ont ni culte, ni patrie.

BASILE (cour). C'était le nom que portait en 1359, la rue du Bouloy, située vis-à-vis d'un cimetière dépendant de la paroisse St.-Eustache.

BASILIQUES. Ce nom, dans les premiers siècles du christianisme, était donné à toutes les églises qui dépendaient d'une

abbaye. A Paris il était resté à deux églises seulement, *Notre-Dame* et *Sainte-Geneviève*.

BASOCHE (la), juridiction composée de clercs de procureurs au parlement, qui jugeait les contestations qui s'élevaient entre eux, ou dans lesquelles ils se trouvaient parties, soit au civil, soit au criminel. Cette juridiction, qui date de 1302, portait le nom de royaume de la Basoche. On fait dériver ce nom de Ρασιλικὴ mot grec qui signifie maison du roi. Philippe-le-Bel, de l'avis de son parlement, avait institué un roi de la Basoche, qui avait ses maîtres des requêtes, ses référendaires, son procureur général, etc. Ce roi était autorisé à établir des prévôts et des juridictions basochiales dans les siéges royaux. Tous les ans, sur l'ordre du roi de la Basoche, les princes et sujets étaient appelés à Paris; chaque capitaine marchait à la tête de sa compagnie, enseignes déployées. Les basochiens parcouraient à cheval la capitale. Cette cérémonie, qui s'appelait *montre*, excita la curiosité de François Ier, qui manda au parlement qu'il désirait voir la *montre* de la Basoche. Un arrêt du 25 juin 1540 suspendit les audiences pour deux jours. François Ier fut très-satisfait de la *bonne tenue* des basochiens.

Une surcharge d'impôts avait soulevé les habitans de la Guyenne, et ceux de Bordeaux avaient égorgé le gouverneur du château Trompette. Henri II envoya le connétable de Montmorency avec une armée. Le roi de la Basoche et ses suppôts s'offrirent au roi. Ils partirent au nombre de dix mille. Henri II, pour leur témoigner combien il avait été content de leurs services, leur donna la permission de faire couper dans la forêt de Bondy trois arbres à leur choix, un pour la plantation du mai dans la cour du palais, les deux autres pour être vendus au profit du royaume de la Basoche; il assigna de plus un revenu annuel sur son domaine, l'affranchissement de tout droit pour l'expédition des arrêts de la Basoche, et accorda au roi et à ses suppôts le droit d'ajouter à leurs armoiries (qui étaient composées de trois écritoires), timbre, casque et morion, en signe de souveraineté, afin que rien ne manquât aux attributions royales du monarque basochien. Il avait le droit de faire battre monnaie; mais les pièces marquées à son coin n'avaient cours que parmi ses sujets.

Henri III destitua le roi de la Basoche, et lui substitua un chancelier. Mais la juridiction s'est maintenue jusqu'en 1790, et les arrêts émanés de cette cour portaient encore cette formule : *La Basoche régnante et triomphante*, *et titre d'honneur*, SALUT.... *Fait audit royaume, le....*

Le chancelier, électif comme le roi, n'était qu'un an en fonctions ; l'élection avait lieu en novembre. Il ne pouvait être marié ni bénéficier. Il donnait un festin le jour de sa réception. C'est ce que les basochiens appelaient *droit et devoir*. On lui en donnait acte à la fin du repas, et après avoir épuisé toutes les objections imaginables. La contestation était d'autant plus longue et plus animée, que les débats avaient lieu le verre à la main.

Cette juridiction se composait d'un chancelier, de plusieurs maîtres des requêtes, d'un grand-audiencier, d'un grand-référendaire, d'un procureur général, d'un avocat général, quatre trésoriers, un greffier, un premier huissier, huit huissiers ordinaires, un grand-aumônier et un aumônier ordinaire.

Les revenus de la Basoche consistaient dans l'impôt de bienvenue sur les nouveaux clercs ou *béjaunes*, le prix des deux arbres coupés dans la forêt de Bondy, et les amendes.

Au commencement de la révolution, la Basoche renonça de bon gré à ses priviléges, et forma un bataillon de la garde nationale; il ne différait des autres bataillons que par l'uniforme, qui était rouge et à boutons blancs. Ce bataillon n'a pas eu plus d'une année d'existence.

BASOCHE (théâtre de la). La représentation des mystères n'avait rien de bien attrayant pour une jeunesse avide de plaisirs bruyans. Les basochiens élevèrent un théâtre dans le palais même : ils étaient à la fois auteurs et acteurs. Il paraît que leurs pièces étaient à peu près improvisées. Ils s'attachaient surtout à la censure des mœurs publiques et privées. Ils n'épargnaient pas même messieurs du parlement. « Les clercs, dit » Miramont (T. 1, p. 650), rapportaient et représentaient fort » librement les fautes des suppôts et sujets du royaume de la » Basoche, et plusieurs autres plaisantes et secrètes galante- » ries des maisons particulières, sans respect ni exception des » personnes : ce qui avait mu quelquefois la cour, sur les



» plaintes d'aucun, qui par aventure se sentaient offensés en » leur honneur et famille, et scandalisés par ces actes et jeux » publics, de leur faire défense de plus jouer sans congés, etc. » Un arrêt du 14 août 1442, condamne les auteurs et acteurs basochiens à un emprisonnement, et à jeûner au pain et à l'eau pendant quelques jours. Un autre arrêt du 12 mai 1472 fait défense à la Basoche de jouer sans permission de la cour.

BASTILLE (la). Elle était située à l'extrémité de la rue St.-Antoine. Hugues Aubriot, prévôt de Paris, en posa la première pierre sous le règne de Charles V, le 22 avril 1371. Telle était la version la plus commune sur l'époque de sa fondation; mais d'autres faits apprirent au contraire que cette forteresse, destinée à s'opposer aux incursions des Bourguignons, existait longtemps auparavant. Elle se composait de huit grosses tours réunies ensemble par des massifs d'une égale dimension. Les fortifications commencées le 11 août 1533, ne furent achevées qu'en 1559. Elles consistaient en une courtine flanquée de bastions et bordée de large fossés à fond de cuve. Une partie de ces fossés existe encore. Les propriétaires de maisons à Paris furent taxés pour cette dépense. La minimum de cette taxe était de quatre liv. tournois et le maximum de vingt-quatre. La bastille a toujours été la prison des criminels d'état. Henri IV y fit garder le trésor royal. Regnier, poète contemporain, dit à ce sujet, dans sa treizième satyre :

« Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers,
» Dont depuis cinquante ans les pères usuriers,
» Volant de toutes mains, ont mis en leur famille
» Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille. »

Sully affirme qu'en 1604, Henri IV avait sept millions d'or à la Bastille, et en 1610 *quinze millions huit cent soixante-dix mille liv. d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres, caques, etc., outre dix millions qu'on a tirés pour bailler au trésorier de l'épargne.*

Toutes les dépenses de l'état étaient exactement payées. On ne connaissait pas d'arriéré. Tel est l'heureux résultat d'une bonne administration. Mais à la mort d'Henri IV, Sully fut éconduit. Les trésors qu'il avait amassés devinrent la proie des courtisans.

La France était gouvernée par les Concini, les Gondi, les Mazarins, avides étrangers qu'il fallut gorger d'or et charger de dignités. Des impôts modérés avaient suffi à toutes les dépenses sous le règne de Henri IV; ils furent augmentés sous son successeur.

Sur la première porte de la Bastille, du côté de la rue St.-Antoine, était un magasin d'armes très-curieux. On y voyait d'anciennes armures de chevaliers très-bien conservées. En 1588, le duc de Guise s'étant rendu maître de Paris, fit ôter les barricades, détendre les chaînes, et le 13 mai, il fit occuper par les siens l'Arsenal et la Bastille; il nomma gouverneur de cette forteresse, Bussi-le-Clerc, procureur au parlement. Ainsi, dans la lutte des factions, le parti triomphant envahit tous les emplois; les fonctions les plus importantes deviennent le partage d'hommes dont l'ambition n'est pas même justifiée par quelques talens, et qui se sont jetés hors ligne par le scandale même de leurs vociférations et de leur immoralité.

Bussi-le-Clerc ne joignait pas du moins l'ingratitude et le parjure à l'ineptie; il resta fidèle au parti qu'il avait embrassé. Le duc de Guise est assassiné le 23 décembre 1588. A cette nouvelle, tout Paris est dans la plus orageuse agitation. Le parlement s'était assemblé pour envoyer une députation au roi. Bussi-le-Clerc, à la tête de sa troupe, court au palais, pénètre dans la grand'salle, et demande que la cour, adoptant le décret de la faculté de Paris, ait à déclarer les Français déliés du serment de fidélité et d'obéissance envers le roi. Il sort pour laisser la cour délibérer; mais bientôt, impatient d'attendre, il rentre le pistolet à la main, annonçant que puisqu'on délibérait si long-temps sur une requête aussi juste, il s'en prenait à ceux qui trahissaient la ville, et à l'instant même il commence à lire la liste de ceux qu'il soupçonnait, en les prévenant qu'ils allaient le suivre. Il nomma d'abord le premier président, et les présidens Potier et de Thou . . . . Sans attendre la suite des noms des proscrits, toute la cour se lève, et tous les membres, au nombre de soixante, déclarent qu'ils suivront le premier président partout où l'on voudra le conduire. Bussy-le-Clerc fait environner ces magistrats en robes rouges et en bonnets carrés, se

met à la tête de l'escorte, et les conduit à la Bastille. On l'appela depuis ce jour le *grand-pénitencier* du parlement.

Le gouvernement de la Bastille se composait d'un gouverneur, d'un lieutenant-de-roi, d'un major, d'un aide-major. Un chapelain résidant et deux prêtres de St-.Paul, un médecin et un chirugien, y étaient attachés.

D'illustres personnages, de grands écrivains ont été enfermés à la Bastille. Ces emprisonnemens arbitraires étaient devenus moins fréquens sous le règne de Louis XVI.

Il est impossible de parler de la Bastille sans s'occuper du fameux Masque-de-Fer. Louis XIII et Anne d'Autriche son épouse vivaient éloignés l'un de l'autre, et évitaient également de se rencontrer. Mariés depuis vingt-trois ans, ils s'étaient à peine vus. Cependant, au commencement de décembre 1637, Louis XIII qui était resté long-temps auprès de Mademoiselle au couvent de la Visitation, contraint par le mauvais temps de passer la nuit à Paris, se retira au Louvre, où il ne trouva d'autre lit que celui de la reine. Les mêmes historiens de qui nous tenons ce fait prétendent que cette nuit fut l'époque où Anne d'Autriche conçut Louis XIV. Il est difficile de se persuader qu'un roi de France n'ait pu trouver, dans le plus vaste et le plus riche de ses palais, un lit pour lui seul. Dreux du Radier soutient, avec plus de vraisemblance, que mademoiselle de Lafayette avait profité de son empire sur le roi pour le déterminer à une réconciliation nécessaire.

La grossesse de la reine fut annoncée par des fêtes; et le 5 septembre 1638, la reine accoucha, dit-on, d'un fils qui depuis régna sous le nom de Louis XIV.

D'autres ont prétendu que cet enfant vint au monde avec deux dents, et que sa conformation était extraordinaire; et, rappelant la conduite galante de la reine, ils élevèrent des doutes sur la filiation de Louis XIV, et supposèrent que cet enfant était né avant l'époque officiellement indiquée.

Une autre circonstance bien connue semblait confirmer cette allégation. L'instruction du procès instruit contre le comte de Chalais, qui fut décapité, apprit qu'Anne d'Autriche voulait détrôner son époux, faire déclarer son mariage nul, sous prétexte d'impuissance, et le faire enfermer dans un cloître; que

le frère de ce prince, Gaston d'Orléans, devait monter sur le trône, après avoir épousé la reine; et que le cardinal de Richelieu empêcha l'exécution de ce projet. C'est peut-être à ce service éminent que le cardinal dut l'empire absolu qu'il exerça sur les moindres volontés du roi.

On a prétendu qu'Anne d'Autriche, qui avait eu d'autres amans que Gaston, était accouchée d'un autre fils avant d'avoir donné le jour à Louis XIV. On en a conclu que cet enfant dut être sacrifié à l'honneur de la reine, qu'il fut confié à des personnes qui devaient lui laisser ignorer sa naissance, et que cet enfant fut le mystérieux prisonnier connu sous le nom de *l'homme au masque de fer.* On a prétendu aussi que c'était le duc de Beaufort, le duc de Montmouth, le surintendant des finances Fouquet, le comte de Vermandois, le secrétaire du duc de Mantoue, etc., etc. On rapportait deux réponses de Louis XV, dans les temps où tant d'écrivains cherchaient à résoudre ce problême historique: « *Laissez disputer*, avait-il répondu au régent; *personne n'a encore dit la vérité sur le Masque-de-Fer.* » « *Ce que vous saurez de plus que les autres*, avait-il, dans une autre circonstance, répondu à M. de La Borde, *c'est que la prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui.*

Aux précautions minutieuses et sévères que prit Louis XIV pour cacher la condition de ce prisonnier, et les traits mêmes de son visage, on peut croire que la découverte de sa condition pouvait occasionner de grands troubles politiques, et peut-être même révéler les droits d'un autre au trône. Cette dernière tradition devait être confirmée par une pièce insérée dans les Mémoires du duc de Richelieu, publiés en 1790, dont voici le titre: *Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait, par les cardinaux de Richelieu et Mazarin, à la société, et renfermé par ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince, au lit de la mort.*

Suivant cette relation, ce prince était fils de Louis XIII, et frère jumeau de Louis XIV. Ils étaient nés le même jour, l'un à midi, l'autre quelques heures plus tard. Ce fut le dernier dont on résolut de cacher la naissance. Une dame *Perronnette* avait été chargée de le nourrir; elle devait dire que c'était le

bâtard d'un grand seigneur. Plus âgé, il avait été remis, par le cardinal Mazarin, à un gentilhomme dont il ignorait le nom. Son éducation avait été très-soignée. Impatient de connaître son état, il était parvenu à ouvrir la cassette de son gouverneur. Il y avait trouvé des lettres de Louis XIV, et s'était procuré un portrait de ce prince. La moindre pièce de monnaie pouvait lui en tenir lieu. Il avait dit à son gouverneur : *Voilà mon frère ;* et montrant une lettre de Mazarin, soustraite de la cassette : *Voilà qui je suis*. Le gouverneur s'était hâté d'informer le roi de cette fatale découverte. Le gouverneur avait été arrêté ; il était mort en prison, et avant d'expirer, il avait fait une révélation. Cette dernière tradition n'offre pas, sur quelques points, un grand caractère de verité.

Il est certain du moins que le mystérieux prisonnier fut mis, en 1666, au château de Pignerol, transféré, en 1686, à l'île Ste.-Marguerite, où le gouverneur St.-Mars avait reçu l'ordre de lui faire construire une prison particulière, et conduit en litière par le même gouverneur à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, ayant toujours le visage couvert d'un masque de velours noir. Mort le 19 novembre 1703, il fut enterré dans le cimetière de l'église St.-Paul, sous le nom de *Marchiali*.

On assure qu'il y avait ordre de le tuer s'il se faisait connaître ; qu'aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, on mutila son visage. Les murs de sa prison furent décrépis et fouillés ; son linge, ses habits, tout ce qui avait été à son usage brûlé, son argenterie fondue. Le gouverneur et le ministre Louvois lui-même, dans les visites qu'ils lui faisaient, lui parlaient avec le plus profond respect, et le qualifiaient de *prince*.

L'opinion de Voltaire sur ce prisonnier est trop connue pour que nous la rapportions ici. Tous les historiens semblent s'accorder sur ce point, que le cardinal Mazarin connut le premier le secret, et donna les premiers ordres pour envelopper son existence du plus grand mystère.

Les papiers trouvés à la Bastille ont provoqué d'autres conjectures. Nous avons rappelé fidèlement les diverses traditions publiées sur cet étrange personnage. L'historien ne doit pas

omettre les doutes qui se rattachent à un événement intéressant, mais peu connu; mais il ne doit affirmer que les faits démontrés par des preuves évidentes.

On a long-temps dit que des exécutions secrètes avaient ensanglanté les cachots de la Bastille. Il est constant que, lors de la démolition de ce fort, on a trouvé des squelettes et des chaines dans les cachots.

Le 14 juillet 1789, la Bastille fut assiégée par des bourgeois de Paris, et prise peu d'heures après. Ce mémorable événement a été célébré comme la première époque de la révolution. Chaque année l'anniversaire était un jour de fête nationale. Le premier anniversaire (1790) fut une solennité sans exemple; des députations de toutes les contrées de la France, gardes nationales, troupes de ligne, l'assemblée nationale, le roi et toute sa cour, une population immense, prononcèrent spontanément le serment de *vivre libre ou mourir*. V. CHAMP-DE-MARS.

BATAVE (fontaine de la cour). Cette fontaine, placée dans la cour Batave, avait été construite à la même époque. Au milieu d'un bassin on voyait, sur un socle carré, une figure de femme assise, ayant sur sa tète une couronne murale, et appuyant ses mains sur deux lions placés à ses côtés. Ce n'était qu'une simple et fort médiocre décoration. On l'a démolie en 1822.

BATAVE (cour), de la rue St.-Denis au passage de Venise, 6ᵉ arrond., Q. des Lombards. Des Hollandais (de là le nom qu'elle porte), la construisirent de 1791 à 1795, sur l'emplacement de l'église du St.-Sépulchre.

BATTEURS D'OR ET D'ARGENT. Ils formaient jadis un corps particulier de maitres-marchands Le nombre était d'à-peu-près trente. Quoiqu'ils eussent le droit de battre également l'or et l'argent, ils n'exploitaient ordinairement que l'un ou l'autre. Ils ne faisaient point d'apprentis; les fils de maitres avaient seuls le droit d'aspirer à la maîtrise. Les veuves et filles de maitres ne transmettaient pas à leurs époux le droit d'exercer ce genre d'industrie. Les maitres étaient reçus à la cour des monnaies.

BAUDOYER (la place). Cette place, qui n'est qu'un carrefour sale et irrégulier, est située entre les rues du Pourtour,

de la Tixéranderie, des Barres et St.-Antoine. Du temps de Philippe-Auguste, et peut-être même avant lui, il y avait dans cet endroit une porte d'enceinte dont la place a, dit-on, pris son nom. Cette porte, selon nos vieux historiens, s'appelait *porta Bagaudarum, porta Balderii, porta Baudia*, la *porte des Bagaudes*, *Baudet*, *Baudayer*, *Baudoyer;* elle conduisait à l'ancien camp élevé sur l'emplacement qu'occupe maintenant le village de Saint - Maur par les *Bagaudes* ou *Baugaudes*, brigands révoltés contre les Romains, sous Dioclétien, selon les antiques récits, et, si le fait est vrai, selon la raison, braves et généreux Gaulois armés contre les oppresseurs de l'Univers. Des brigands ne se révoltent pas. Mais les vaincus ne sont-ils pas toujours les coupables? Nous ignorons la signification du mot gaulois *bagaudes*.

La place Baudoyer était autrefois un des apports ou marchés de Paris. On l'appelait l'*apport Baudoyer*. On y voyait encore quelques marchandes de fruits et de légumes avant que le marché de la Vieille rue du Temple fût ouvert. On n'y trouve plus maintenant que des chanteurs publi cs.

BAVIÈRE (cour de). Dans la rue Descartes, qui, jusqu'en 1813, s'appela rue Bordet, étaient anciennement situés les hôtels de Bourbon, de Bavière, d'Orléans et de Tournay. On trouve encore des vestiges de l'hôtel de Bavière dans un grand logis maintenant habité par des artisans, et qui a conservé le nom de *cour de Bavière*.

BAYEUX (collége de). Ce n'est plus qu'une maison particulière, située rue de la Harpe, n. 93, 11e arrond., quartier de la Sorbonne. Ce collége avait été fondé, en 1308, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux.

BEAUJOLAIS (théâtre de), ouvert au Palais-Royal le 23 octobre 1784. C'étaient de grandes marionnettes que faisaient mouvoir des mains invisibles, tandis que des acteurs véritables chantaient et parlaient dans les coulisses. On introduisit bientôt sur la scène des enfans. Enfin les marionnettes disparurent; des acteurs de tout âge occupèrent la scène; mais on continuait de chanter et de parler dans les coulisses. Il y avait un tel rapport entre les acteurs gesticulans et les acteurs chantans et parlans, que l'illusion était complète. Les acteurs en scène pu-

rent enfin user de toutes leurs facultés, et ce fut un spectacle comme tous les autres. On y jouait de petites comédies, le vaudeville et l'opéra comique. En octobre 1790, la demoiselle Montansier obtint des directeurs la cession de leur salle. *V.* THÉATRE MONTANSIER.

BEAUJON (hôtel), rue du Faubourg-St.-Honoré. Il avait appartenu à madame de Pompadour. Son frère et son héritier, le marquis de Marigny, le rendit à Louis XV, pour en faire un hôtel des ambassadeurs étrangers. Il servit ensuite de garde-meuble de la couronne jusqu'à ce que l'édifice de la place Louis XV eût été construit.

Beaujon acheta cet hôtel en 1773, et y fit des changemens considérables. La duchesse de Bourbon l'a occupé jusqu'en 1790. Devenu propriété nationale, il a servi à divers usages. Plusieurs compagnies l'ont exploité avec plus d'éclat que de succès. Il fut entièrement restauré sous le consulat, et devint depuis la demeure du prince Murat, auquel il a appartenu jusqu'en 1814. *V.* ÉLYSÉE-BOURBON.

BEAUJON (jardin). On l'appelait dans l'origine *Pavillon Beaujon*, du nom de l'opulent financier qui l'avait fait construire. Le luxe, l'élégance et l'heureuse distribution des appartemens, le jardin, l'orangerie, les cuisines, la ferme, ne laissaient rien à désirer : tout y respirait l'abondance et la volupté. Cette charmante habitation, que M. Beaujon appelait sa *Chartreuse*, fut vendue en 1787 à M. Bergerac, receveur général des finances.

Cette propriété a passé depuis à une autre famille, et a été divisée. Une partie, celle qui comprend le jardin anglais, le belvéder et les anciens bâtimens, appartient à la famille Vanderberg; l'autre, convertie en établissement public, a été affermée à divers entrepreneurs, et appartient maintenant à M. Moreau, entrepreneur de l'éclairage des rues de Paris. On y a construit des montagnes, des théâtres, une salle de concert, un très-beau café et un élégant restaurant, une salle de bal champêtre, etc. Un accident funeste, qui coûta la vie à un commissaire des guerres, qui se faisait rouler dans un char, avait rendu nécessaire l'interdiction de ce genre d'amusement. Depuis, les montagnes ont été rétablies sur un nouveau



plan, le mécanisme des chars amélioré, et le jardin a été rouvert. Deux années se sont passées sans que le plus léger accident ait troublé les plaisirs de ce brillant établissement. M. Moreau, qui n'en est propriétaire que depuis un an, y a fait de grandes augmentations. Les chars roulent toute l'année, mais les fêtes n'ont lieu que dans la belle saison.

BEAUJON (la chapelle). Cette chapelle, située rue du Faubourg-du-Roule, n° 59, 1er arrond., Q. des Champs-Élysées, est une succursale de la paroisse St.-Philippe. Elle a été fondée en 1780, sous l'invocation de St. Nicolas, par Beaujon, conseiller-d'état et receveur général des finances, qui, comme tant d'autres financiers, avait fait une fortune immense, mais qui, comme bien peu d'entre eux, sut l'ennoblir par des actes de bienfaisance. Cette chapelle, dont l'architecture est remarquable, a été bâtie sur les dessins de Girardin.

BEAUJON (l'hospice), rue du Faubourg-du-Roule, n° 54, 1er arrond., Q. du Roule, a été fondé par Beaujon en 1784, et construit par Girardin. Beaujon avait doté de 20,000 liv. de rente sur l'état cet hôpital, qui est maintenant entretenu aux frais du gouvernement.

BEAUMARCHAIS (maison). En face de la fontaine que l'on construit sur l'ancien emplacement de la Bastille, on voit encore la maison que fit élever, peu d'années avant la révolution, le singulier et célèbre auteur du *Barbier de Séville*. Cette maison a été démolie pour l'exécution complète du plan du canal de l'Ourcq. Le jardin qui en faisait partie a été détruit en 1821. Ce jardin, malgré son peu d'étendue, était distribué avec beaucoup d'art et d'agrément. La grande porte, du côté du boulevart, a long-temps porté cette inscription :

Ce petit jardin fut planté
L'an premier de la liberté.

Au milieu s'élevait une grande salle d'un carré long, à deux issues, que surmontaient deux bas-reliefs, représentant l'un *Ganimède*, et l'autre *Hébé*. L'entrée, du côté de la maison, portait cette inscription digne de Figaro,

Erexi templum à Bacchus
Amicis que gourmandibus.

A l'angle du côté de la rue Amelot, on remarquait un pavillon de forme ronde, orné à l'intérieur de vues de Fernay et de ses environs, peintes à fresque sur les murailles. On lisait sur la porte d'entrée :

A Voltaire.

Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur.

L'épaisse et solide construction des murs de clôture et de l'hôtel, dit l'auteur du *Mémorial Parisien*, promettait une durée séculaire. C'est ainsi, ajoute-t-il, que bâtissait pour lui et les siens cet homme qui avait dit : *Qui sait si le monde durera trois semaines?*

BEAUVAIS (hôtel). Cet hôtel, situé rue St.-Antoine, n° 62, a été bâti sur les dessins de Le Pautre, pour Pierre de Beauvais et Catherine-Henriette Bellier son épouse, première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. C'était le rendez-vous ordinaire de la cour, lorsqu'il y avait quelque cortége brillant ou quelque cérémonie publique à voir dans la rue St.-Antoine. La reine-mère était placée sur un des balcons de cet hôtel, le 26 août 1660, pour jouir du spectacle de l'entrée triomphante du roi et de la reine.

Les ornemens qui décorent la façade étaient fort admirés autrefois. La difficulté du travail en faisait le seul mérite. Devenu propriétaire de cet hôtel en 1704, Jean Orry, président à mortier au parlement de Metz, changea toute la distribution intérieure avec autant de goût que de succès. L'architecture dorique du pourtour de la cour est bien ordonnée : il serait à désirer que l'entrée fût plus large, et répondît à l'élégance des décorations intérieures.

Cet hôtel appartient maintenant à un ancien épicier-droguiste.

BEAUVAIS (halle de). Dans les 12e et 13e siècles, les halles se multiplièrent tellement, que non-seulement chaque profession industrielle avait la sienne, mais que les marchands forains de St.-Denis, Gonesse, Lagny, Pontoise, Beauvais, Chaumont, Corbie, Amiens, Aumalle, Bruxelles, Louvain, Douai, etc., avaient aussi chacun une halle particulière. Celle de Beauvais fut occupée par une des quatre boucheries établies par l'or-



donnance de Charles VI, de 1416. Cette boucherie se composait de vingt-huit étaux.

BEAUVEAU (place). Cette petite place, qui est enclavée dans la rue du Faubourg-St.-Honoré, 1er arrond., Q. du Roule, a pris son nom de l'hôtel Beauveau, en face duquel elle est située.

BEAUVEAU (marché), 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts. Ce marché fut fondé, il y a quarante-un ans, par madame de Beauveau-Craon, alors abbesse de l'abbaye St.-Antoine. Ce marché, plus utile que brillant, n'offre nulle ressemblance avec les marchés bâtis depuis. C'est une halle très-aérée, divisée en deux vastes hangards bien couverts; elle a une fontaine simple, dont les eaux entretiennent la fraîcheur d'un beau peuplier qui s'élève auprès.

BEDEAU ou *appariteur*. On appelait également de ces deux noms un officier qui, dans les grandes cérémonies, portait une masse d'argent devant le recteur et les premiers officiers de l'Université. C'était en quelque sorte un des licteurs de ce corps qui avait été une espèce de puissance au temps où les trois quarts de la nation étaient plongés dans l'ignorance.

L'Université de Paris avait quatorze bedeaux, deux par faculté et deux par nation. (*V.* pour l'explication de ces deux noms, le mot *Université*.) Ils étaient divisés en grands et en petits bedeaux. Chaque écolier reçu *maître-ès-arts* donnait 4 livres aux grands, et 40 sous aux petits. Dans des temps plus reculés, chaque grand bedeau recevait d'un nouveau *maître-ès-arts* une paire de gants et un chapeau.

BEDEAUX. Qui ne connaît ces graves et terribles sergens des églises et des paroisses, qui précèdent le clergé dans les cérémonies, et qui, pendant l'office, sont la terreur des enfans et des chiens du quartier? Leur costume répond à l'importance de leurs fonctions. Une verge noire, ornée de viroles d'argent, est dans leur main droite. La robe qui les couvre est rouge et violette dans quelques églises, et bleue et rouge dans d'autres.

BÉJAUNE ou *bec jaune*, terme de fauconnerie, qui signifie oiseau jeune et niais. Anciennement, dans la conversation familière, il signifiait ignorance. On le trouve souvent dans nos vieux auteurs, pris sous cette acception, et quelques-uns même

des grands écrivains du siècle de Louis XIV s'en sont servis, entre autres Molière, dans ce passage : *C'est fort bien fait d'apprendre aux gens à vivre, et de leur montrer leur béjaune* (L'AMOUR MÉDECIN, acte 2, scène 3). On appelait *béjaune* le repas qu'un officier payait à ses camarades à son entrée au régiment. Dans l'ancienne Université, il avait existé un usage qui depuis long-temps était aboli : les écoliers nouvellement arrivés s'appelaient *béjaunes*. Ils avaient pour chef un intendant qui prenait pour titre celui de chapelain-abbé des *béjaunes*. Le jour des Innocens, ce chapelain, monté sur un âne. menait en procession dans toute la ville les béjaunes. L'après-dîner, ainsi que le raconte l'abbé Lebœuf, il les rassemblait tous dans un même lieu, et là, avec de grands sceaux d'eau, il faisait sur eux une abondante aspersion : c'était comme le baptême qui les faisait enfans de l'Université.

BELLE-CHASSE (couvent de) ou *Chanoinesses du Saint-Sépulchre*. Ce couvent avait pris son nom du terrain où il était situé. En 1632, la baronne de Plancy fit venir à Paris quelques chanoinesses du Saint-Sépulchre, ordre institué en Palestine, à la fin du 9e siècle, pour la conservation des lieux saints. Un partisan, nommé Barbier, fit don à ces religieuses d'une maison qu'on transforma en couvent; elles s'y établirent le 21 novembre 1636. Leur ordre ayant été aboli en 1790, une partie du couvent fut détruite pour servir à la prolongation de la rue Neuve-de-Belle-Chasse, et au n° 4 de cette rue, on voit le reste des bâtimens qui ont été transformés en magasin de fourrages.

BÉNÉDICTINES. Ce monastère a été dernièrement rétabli rue du Regard, n° 5, 11e arrondissement.

BÉNÉDICTINES ANGLAISES. Ce monastère était situé dans une rue qui portait son nom, Q. de la place Maubert, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. Fondé en 1654 à Paris par des Anglaises qui s'y étaient consacrées à prier pour le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine en Angleterre, il ne fut autorisé que deux ans après par le cardinal de Retz. Il vient d'être rétabli rue des Fossés-St.-Victor, nos 23 et 25, 12e arrond.

BÉNÉDICTINES DE L'ADORATION DU SAINT-SACRE-



MENT. Ce couvent, dont Anne d'Autriche fut la principale fondatrice, et dont les religieuses se consacraient à l'adoration perpétuelle du St.-Sacrement, était placé en 1653 dans la rue Férou, Q. du Luxembourg, et en 1669, dans la rue Cassette, même Q. Il avait une succursale établie rue St.-Louis, Q. du Temple. Détruit à la révolution, il a été rétabli depuis peu rue Neuve-Ste.-Geneviève, 12e arrondissement.

BÉNÉDICTINES DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE. Ce prieuré, nommé aussi le *Petit-Montmartre*, fut fondé et bâti sous le titre de *Notre-Dame-de-Grâce*, le 12 avril 1613, par Catherine et Marguerite d'Orléans-Longueville. Il était situé rue de la Madelaine, au coin de cette rue et de celle de Surène. Il a été supprimé en 1790, et vendu à divers citoyens, qui ont fait élever des maisons sur son emplacement.

BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE. Ce couvent, fondé en 1638 par Anne de Montaffié, comtesse de Soissons, et Louise de Bourbon, duchesse de Longueville, fut supprimé en 1778, et acheté par madame Necker, qui le convertit en hôpital. *V.* HÔPITAL NECKER.

BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME-DES-PRÉS. Ce prieuré, fondé à Mouzon en 1628, par Henriette de la Viéville, veuve d'Antoine de Joyeuse, comte de Grand-Pré, et établi à Paris en 1675, rue du Bac, et en 1689 rue de Vaugirard, a été supprimé en 1790. On l'a érigé en paroisse sous l'invocation de Ste. Madelaine.

BÉNÉDICTINS ANGLAIS (les), rue St.-Jacques, n° 269, 12e arrond., Q. de l'Observatoire. En 1618, plusieurs bénédictins anglais persécutés, à tort ou avec justice, dans leur pays, vinrent se réfugier à Paris, et fondèrent en 1674 ce monastère. Le corps de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à St.-Germain-en-Laye le 6 septembre 1701, y était en dépôt, ainsi que celui de sa fille, Louise-Marie Stuart, morte à St.-Germain-en-Laye le 18 avril 1712. Les bénédictins anglais furent supprimés en 1790. Leur couvent est maintenant occupé par une filature de coton, dirigée par M. Bidermann.

BENOIT (cour St.-), rue des Charbonniers, 12e arrond., Q. de l'Observatoire.

BENOIT (église St.-), rue St.-Jacques, n° 96, 11e arrond.,

Q. de la Sorbonne. Cette église éxistait avant l'an 1000; ce n'était alors qu'une simple chapelle qui portait le nom de St.-Bache ou Bacq, parce qu'elle possédait, dit-on, des reliques de ce saint, l'un des plus obscurs de la légende. En 1290 Henri Ier l'érigea en paroisse. On lui donna dans la suite celui de St.-Benoit, parce que les moines qui la desservaient suivaient la règle de St. Benoît. Son maitre-autel, tourné à l'occident, contre l'usage, fit ajouter à ce nom celui de *Betourné*, c'est-à-dire *mal tourné;* mais sous François Ier, qui fit bâtir la nef et le portail, on changea la disposition de ce maitre-autel, et alors l'église prit le nom de St.-Benoît le *Bistourné*, et par corruption le *Bestournet,* parce que son autel avait été tourné deux fois, et enfin le *Bien-tourné*, parce que son autel était placé comme il devait l'être. Ces graves étymologies ne doivent occuper que les archéologues; mais St.-Benoit mérite à de plus justes titres les regards des amis des arts et des sciences. Claude Perrault a dessiné les pilastres corinthiens qui décorent le rond-point de l'église. Cet illustre architecte, à qui nous devons la colonnade du Louvre, l'Observatoire et la chapelle de Sceaux, fut enterré à St.-Benoit. Cette église renfermait les restes de plusieurs autres hommes célèbres, entre autres de Charles Perrault, frère de Claude, très-spirituel antagoniste de Despréaux, dans la querelle sur les anciens et les modernes, et très-médiocre auteur du poëme oublié du siècle de Louis-le-Grand; de René Chopin, fameux avocat au parlement sous Henri III; de Jean Domat, si connu dans la jurisprudence; de Gérard Audran, le meilleur graveur du 17e siècle; de Michel Baron, dont les amis du théâtre garderont la mémoire aussi long-temps qu'il y aura un théâtre en France, etc.

L'église St.-Benoit, supprimée en 1790, est maintenant transformée en magasin de grains et de farines.

BENOIT (fontaine St.-), à l'entrée de la rue St.-Jacques, et vis-à-vis l'église St.-Benoît dont elle porte le nom. Elle fut construite en 1622. L'aqueduc d'Arcueil la fournit d'eau.

BENOIT (place du Cloitre-St.-); c'était autrefois le cloitre St.-Benoit. On a décoré du nom de place l'espace qui est compris entre les nos 13, 15, 17, 19 et 21, de la rue du Cloitre-

St.-Benoît. Cette place dépend du 11e arrond., Q. de la Sorbonne.

BERNARD (port St.-). *V.* QUAI DE LA TOURNELLE.

BERNARD (porte St.-). Cette porte triomphale, élevée en 1670 en l'honneur de Louis XIV, sur les dessins de Blondel, et abattue sous Louis XVI, n'était primitivement qu'une porte d'enceinte bâtie sous Philippe-Auguste, à la fin du 11e siècle ou au commencement du 12e. Elle était située au bout du pont de la Tournelle. Elle prenait son nom du collége des Bernardins, dont elle était voisine.

BERNARD (quai St.-), 12e arrond., Q. du Jardin du Roi. Il se nommait, dans l'origine, le *Vieux chemin d'Ivry*, parce qu'on le suivait pour aller au village d'Ivry. Son nom de Saint-Bernard lui vint du couvent des Bernardins, situé dans son voisinage. Ce quai, étroit et malpropre, n'est embelli que par la Halle-aux-Vins. *V.* HALLE-AUX-VINS.

BERNARDINS (cloître des). Ce passage, pratiqué à travers l'ancien cloître des Bernardins, communique de la rue de Pontoise à celle des Bernardins, 12e arrondissement.

BERNARDINS (collége ou couvent des), rue de Pontoise, n° 13, 12e arr., Q. du Jardin-du-Roi. En 1244, Etienne de Lexinton, Anglais de naissance, abbé de Clairvaux, fonda ce collége sur un terrain situé dans le clos du Chardonnet. L'église ne commença à s'élever qu'en 1338, d'après les ordres du pape Benoît XII, fils d'un boulanger de Toulouse, ancien religieux de Citeaux, qui, de la chaire obscure d'un professeur du collége des Bernardins, était parvenu jusqu'au trône pontifical. Cette église est un chef-d'œuvre d'architecture gothique. Elle contient maintenant un dépôt de farines.

BERNARDINS DE PORT-ROYAL, rétablis rue St.-Antoine, n° 173, 8e arrondissement.

BERNARDINES DE VAUGIRARD. Ce couvent, dont la véritable fondation ne remontait qu'à l'année 1762, était situé rue de Vaugirard. Ces religieuses s'appelaient aussi *Filles-du-Précieux-Sang*, parce qu'elles s'étaient consacrées à l'adoration du sang de J.-C. Elles ont été dispersées à l'époque de la révolution.

BÉTHUNE (quai de). Ce quai, qui règne depuis la rue Blan-

che-de-Castille jusqu'au pont de la Tournelle, 9e arrond., Q. de l'ile St.-Louis, fut construit dans le 17e siècle, par Marie. Il s'appelait d'abord *quai des Balcons* ou *Dauphin*. Sur la fin du 18e siècle, il prit le nom de *Béthune;* en 1792, de la *Liberté;* en 1806, on lui redonna le nom de *Béthune*.

BIBLIOTHÈQUES. En 1471, plus de trente années après l'invention de l'imprimerie, les livres étaient encore si rares en France, que Louis XI fut obligé d'emprunter à la Faculté de médecine de Paris un ouvrage du médecin Rasis, ouvrage qu'il voulait faire mettre dans sa bibliothèque. Il donna pour sûreté 12 marcs d'argent, 20 liv. sterl., et l'obligation d'un bourgeois de Paris pour la somme de 100 écus d'or. (Add. aux Mémoires de Comines, t. 4, p. 39.). Les temps sont bien changés, et loin de se plaindre maintenant de la rareté des livres, on peut dire, sans injustice, qu'il y en a trop, surtout si l'on pense à l'innombrable quantité des livres inutiles.

Paris possède huit bibliothèques; savoir : la *bibliothèque Nationale* ou *du Roi; de l'Arsenal* ou *de Monsieur; Mazarine;* du *Muséum d'histoire naturelle;* de *l'Institut; de Ste.-Geneviève* ou *du Panthéon*, et *de la Ville*. Nous allons réunir dans un même article les notices que nous avons consacrées à ces bibliothèques.

Bibliothèque Nationale ou *du Roi*, rue de Richelieu, n° 58, 2e arrond., Q. Feydeau. Cette immense bibliothèque ne fut transportée qu'en 1721 (époque de sa réunion avec les bibliothèques du Louvre et de Fontainebleau) dans le local qu'elle occupe encore : cet hôtel s'appelait autrefois hôtel de la *Banque royale*, et plus anciennement hôtel de *Nevers*. La fondation de la bibliothèque est due à Charles V, dit *le Sage;* il y laissa en mourant neuf cents volumes.

Dans les troubles qui suivirent la mort de Charles VI, le duc de Bedfort, prétendu régent du royaume, acheta cette précieuse collection 1,200 liv.; on l'avait estimée à 2,323 liv. 4 sous. Les indignes Français qui s'étaient pliés sous le joug de l'Angleterre, souffrirent, sans murmurer, que cette collection fût emportée à Londres. Quelques livres échappèrent à ce funeste voyage; on les rassembla dès qu'on put le faire sans crainte; mais la *bibliothèque du Roi* ne fut réellement de

quelque importance que sous le règne de Louis XII, et surtout sous celui de François Ier. Elle est devenue de plus en plus digne de l'admiration des savans, depuis le siècle de Louis XIV. On peut assurer, sans crainte d'être démenti, qu'elle est maintenant la plus belle, la plus riche et la mieux tenue de toutes les bibliothèques de l'Europe. Outre les livres qu'elle renferme, on y voit encore deux immenses globes inventés et construits par le P. Coronelli, et consacrés à Louis XIV par le cardinal d'Estrées; ces globes ont 34 pieds 6 pouces et quelques lignes de circonférence; le très-médiocre monument en bronze consacré aux plus célèbres écrivains du siècle de Louis XIV, par le très-médiocre M. Titon du Tillet; un magnifique cabinet de gravures, de médailles, d'antiques, etc. La garde de la bibliothèque du Roi est confiée à un savant. Plusieurs savans ont sous lui la garde des divers trésors que renferme ce monument admirable; d'autres sont attachés à la bibliothèque du Roi comme professeurs des diverses langues orientales. Cette bibliothèque est ouverte au public depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. On vous donne à lire sur le lieu même tous les ouvrages que vous demandez; mais vous ne pouvez les emporter que par une permission spéciale du ministère de l'intérieur. Ses vacances durent du 1er septembre au 15 octobre.

Bibliothèque de l'Arsenal ou *de Monsieur*, 9e arrond., Q. de l'Arsenal. Cette bibliothèque est remarquable par le nombre et le choix précieux des livres dont elle se compose. Elle avait été achetée aux héritiers de M. Paulmy d'Argenson, pour M. le comte d'Artois, aujourd'hui *Monsieur*. Pendant le cours de la révolution, on l'a considérablement augmentée. Une ordonnance du roi, du 25 avril 1816, l'a remise en la possession de *Monsieur*, dont elle porte maintenant le nom. Elle est ouverte tous les jours de la semaine, depuis 10 heures jusqu'à 2. Ses vacances commencent le 15 septembre, et finissent le 3 novembre.

Bibliothèque Mazarine, palais des Beaux-Arts, quai Conti, n°. 23, 10e arrond., Q. de la Monnaie. Elle fut d'abord établie et ouverte au public rue de Richelieu, en 1648. Gabriel Naudé l'avait composée sur les ordres du cardinal Mazarin, qui, en

1661, la légua au collége qui portait son nom. Elle fut adoptée comme fondation royale, par lettres patentes de Louis XIV. Enfin, en 1688, on la transféra dans le local qu'elle occupe maintenant. Elle renferme 92,304 volumes, classés dans les trois étages de ses galeries. On n'en comptait, avant la révolution, que 41,643. Elle est ouverte tous les jours au public, excepté les jeudis, dimanches et jours ferriés. Ses vacances durent du 1[er] septembre au 1[er] novembre.

Bibliothèque de l'Institut. Elle est située dans le même bâtiment que la bibliothèque Mazarine, à l'étage inférieur. Elle avait été réunie à celle-ci par ordonnance du roi, du 16 décembre 1819. Elle en a été séparée de nouveau par une ordonnance du 16 décembre 1821.

Bibliothèque de Ste.-Geneviève ou *du Panthéon*. Cette bibliothèque, qui appartenait autrefois à l'abbaye Ste.-Geneviève, est dans les bâtimens du collége royal de Henri IV, 12[e] arrond., Q. St.-Jacques. Elle fut fondée vers le milieu du 17[e] siècle, par deux religieux de la congrégation de Sainte-Geneviève, les PP. Fronteau et Lallemant. En 1710, cette bibliothèque s'augmenta considérablement par le legs que Le Tellier, archevêque de Reims, fit de la sienne aux religieux de l'abbaye. Les galeries où elle est renfermée ont été construites en 1675, et agrandies successivement jusqu'au commencement du règne de Louis XVI. Depuis la révolution, la bibliothèque du Panthéon est devenue bien plus considérable qu'autrefois. Elle n'était auparavant ouverte au public que trois fois par semaine : elle l'est maintenant tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis 10 heures jusqu'à 2. Ses vacances durent depuis le 1[er] septembre jusqu'au 1[er] novembre.

Bibliothèque de la Ville. Ouverte au public en 1763, rue Pavée au Marais, hôtel Lamoignon, elle fut transférée, en 1773, rue St.-Antoine, n°. 110, près le collége Charlemagne : elle est maintenant placée à l'Hôtel-de-Ville. Elle est ouverte quatre jours de la semaine, mardi, mercredi, vendredi et samedi, depuis 10 heures jusqu'à 2. Ses vacances durent du 20 août au 1[er] octobre.

Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle. Elle est ou-

verte au public les mardis et vendredis, de 10 heures à 4 ; et aux étudians, les lundis, mercredis et samedis.

BIENFAISANCE (bureau de). Il y en a un par arrondissement. Des citoyens aisés exercent gratuitement les fonctions d'administrateur. Ils sont chargés de la distribution des secours aux malades et aux indigens. On a substitué, depuis quelques années, le mot *charité* à celui de *bienfaisance*. Celui-ci, en effet, pouvait flatter davantage l'amour-propre de ces hommes *qui se font bienfaisans pour être quelque chose ;* mais il était beaucoup moins convenable que l'autre, et l'on en sent la raison, sans qu'il soit besoin de la dire.

BIEN PUBLIC (guerre civile du). Tel est le nom que lui donnèrent les princes qui la suscitèrent dans le seul intérêt de leur ambition. Louis XI conclut une trève avec les princes en 1465; les princes la violèrent selon lui; il fit élever près des fossés de l'abbaye St.-Antoine, où la trève avait été conclue, une croix, avec une inscription, dans laquelle il rappelait l'époque de cette prétendue trahison, dont il était le véritable auteur, et maudissait ceux qui avaient rompu la trève. Ce monument ne fut élevé qu'en 1479. On appelait ce fossé le Fossé des Trahisons.

BIÈRE. Boisson forte faite avec des grains; telle est la définition générale qui peut convenir à toutes les sortes de bières; du reste, il y a beaucoup de manières de la faire, et rien ne ressemble moins à la bière flamande que celle de Paris. Les Égyptiens, dit-on, furent les premiers inventeurs de la bière. Les Gaulois en firent long-temps leur unique boisson; mais le houblon dut céder enfin à la vigne. Depuis la révolution, la bière a repris faveur parmi nous; l'usage en est beaucoup plus général qu'autrefois, et l'on en fait à Paris une consommation considérable. Depuis quelques années même, beaucoup de personnes aisées en boivent par goût à leurs repas. *V.* BRASSEURS.

BIÈVRE (pont de la). C'est un petit pont sur lequel on passe la Bièvre au quai de l'Hôpital, 12ᵉ arrond., Q. Saint-Marcel.

BIÈVRE (rivière de). *V.* GOBELINS.

BIGNON (quai). Ce quai tout nouveau, et pour la cons-

truction duquel on a abattu le derrière des maisons de la rue de la Huchette, doit son nom à Armand-Jérôme Bignon, prévôt des marchands sous Louis XV, si tristement connu par l'épouvantable désastre arrivé sur la place Louis XV, au mariage de Louis XVI, alors dauphin, et de Marie-Antoinette; désastre qu'il ne sut ni prévoir ni réparer. Ce quai, qui s'embellit tous les jours, commence au Petit-Pont, et finit au pont Saint-Michel, sur la rive gauche de la Seine, 11e arrond., Q. de la Sorbonne.

BIJOUTIERS. On les appelle aussi joailliers. Avant la révolution, ils faisaient corps avec les orfèvres. On était reçu joaillier-bijoutier au Châtelet, devant le procureur du roi, après trois ans d'apprentissage. *V.* ORFÈVRES.

BILLARDS. Avant la révolution, les billards publics, qui tous appartenaient au corps des maîtres paulmiers, n'étaient guère fréquentés que par les ouvriers et les domestiques; mais depuis qu'un luxe presque effrayant a pénétré jusque dans les estaminets, les ouvriers et les domestiques ont dû céder la place à leurs maîtres. Pendant long-temps le nombre des billards a été illimité : il ne peut plus en être établies sans une autorisation spéciale de la police.

BILLETTES. *V.* CARMES-BILLETTES.

BILLI (tour de). On l'appelait aussi tour de *Barbeau*. C'était une des grosses tours qui flanquaient l'enceinte de Paris. Elle était située derrière l'ancien couvent des Célestins, près de la rivière, au même endroit où fut depuis le bastion de l'Arsenal. Le 19 juillet 1538, elle fut renversée par la foudre.

BILLY (quai). Ce quai s'étend de l'Allée-des-Veuves et du Cours-la-Reine jusqu'à la barrière de Passy, 1er arrond., Q. des Champs-Élysées. Il doit le nom qu'il porte maintenant au brave général Billy, tué à la bataille d'Jéna; il lui a été donné par un décret du 10 janvier 1807. Auparavant, on l'avait appelé tour-à-tour quai de la *Conférence*, de *Chaillot* et des *Bons-Hommes*. Sur ce quai, au n° 4, est la pompe à feu dite de Chaillot; elle appartient à MM. Perrier frères; au n° 30, la manufacture royale de la Savonnerie; en face du pont d'Jéna, on voit encore les fondemens du magnifique palais qu'on devait bâtir pour le roi de Rome.

7

BIRAGUE (place et fontaine de), rue St.-Antoine, en face de la rue Culture-Ste.-Catherine et du collége Charlemagne. La place, qui en mérite à peine le nom, était autrefois le cimetière des Anglais. La fontaine, érigée en 1579, sous le règne de Henri III, était due au chancelier René de Birague. Elle fut restaurée en 1627, et reconstruite en 1707. Il y a deux ans, on l'a réparée de nouveau. Sa forme est celle d'une tour pentagone. Le mauvais distique latin qu'on y lit est le seul qu'on ait conservé de cinq qui y étaient placés auparavant.

BLAISE ET SAINT-LOUIS (chapelle S.-). Cette chapelle était qualifiée d'annexe de *St.-Julien-le-Pauvre*, dont elle était voisine. Une loge de francs-maçons y était établie en 1745. Cette chapelle fut détruite en 1765.

BLANCS-MANTEAUX (fontaine des), rue des Blancs-Manteaux, n° 10. Ses eaux viennent de la pompe Notre-Dame.

BLANCS-MANTEAUX (église des). Elle donne d'un côté rue des Blancs-Manteaux, et de l'autre rue de Paradis, 7e arrond., Q. du Mont-de-Piété. Cette église dépendait, avant la révolution, d'un couvent de bénédictins, dits Blancs-Manteaux, établi en 1258 par des religieux mendians venus de Marseille, et connus auparavant sous le nom de *serfs de la Vierge Marie*. La rue de la *Parcheminerie*, où ils vinrent s'établir, leur couvent et leur congrégation, furent ensuite appelés des *Blancs-Manteaux*, parce que ces bénédictins portaient des manteaux blancs. On croit que saint Louis a été le fondateur de ce monastère. Ces serfs de la vierge furent abolis en 1274, et, en 1297, on donna leur couvent aux *guillemites*, disciples d'un saint *Guillaume* sur lequel nous ne savons rien, sinon qu'il vivait dans une pieuse solitude. C'était dans ce couvent que Marguerite de Valois allait se confesser au F. Le Picard, qui lui fit abjurer le protestantisme. Les guillemites étaient d'origine italienne; en 1618, ils s'unirent à la congrégation française des bénédictins réformés. Le monastère des Blancs-Manteaux fut rebâti en 1685, et supprimé en 1790. L'église a été érigée en succursale de la paroisse St.-Merry, sous le titre de *Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux*.

BLANCHISSERIE DES TOILES, art de blanchir la toile,

et lieu où on la blanchit. La plus belle usine de Paris, en ce genre, est située barrière de Lourcine; elle est établie d'après les nouveaux procédés chimiques.

BLÉ (halle au), rue de Viarmes, 4e arrond., Q. de la Banque de France. L'ancienne halle au blé occupait l'emplacement où nous voyons maintenant la halle à la viande. En 1755, la ville acheta le terrain sur lequel était situé l'antique hôtel de *Soissons*, détruit en 1749, et connu tour à tour sous les noms d'hôtel de *Nesle*, de *Bohême*, de *Maison des Filles Pénitentes*, d'hôtel de la *Reine*, des *Princesses*, et enfin de *Soissons*. Au mois de mars 1762, on commença de construire la nouvelle halle au blé, sur les dessins de Camus de Maizières, architecte. C'est un bâtiment rond, parfaitement isolé. Il est percé de vingt-cinq arcades de dix pieds et demi d'ouverture, toutes de même grandeur; six servent de passage. Au rez-de-chaussée sont des voûtes d'arêtes, portées en pendantifs sur des colonnes de proportion toscane. Au-dessus sont de vastes greniers voûtés en pierres et en briques; on y arrive par deux escaliers. En 1782, on couvrit ce bel et utile édifice d'une coupole hémisphérique en charpente, faite sur les dessins de MM. Legrand et Molinos. Elle fut dévorée par les flammes en 1802. De 1811 à 1812, on l'a rétablie en fer coulé et en cuivre, de manière à ce qu'elle fût pour jamais à l'abri du feu. Cette nouvelle coupole est regardée comme un chef-d'œuvre. A l'extérieur de la rotonde on voit la colonne astronomique que Catherine de Médicis fit construire par Bullant. (*V.* COLONNE DE MÉDICIS). La halle au blé est ouverte les mercredis et les samedis pour les grains, et tous les jours pour les farines.

BLÉ (port au), sur le quai de la Grève, 9e arond., Q. de l'Hôtel-de-Ville. Depuis le 15e siècle, ce port est destiné à l'arrivage et à la vente de toute espèce de grains.

BLESSÉS INDIGENS (maison de secours en faveur des). On fournit dans cette maison, aux indigens, toute espèce de secours gratuits, en linge, médicamens, etc. Elle est située rue du Petit-Musc, n° 9, 9e arrondissement.

BLONDIERS, ouvriers qui font les blondes. Ces légers tissus de soie sont aujourd'hui d'un usage moins étendu. Ils n'en-



trent plus que pour une faible partie dans les spéculations du commerce, depuis l'invention des tulles, dont la fabrication est moins dispendieuse, et dont l'éclat est aussi agréable. Les tulles sont en fil ou en coton; ceux en fil coûtent plus cher que les autres. Il s'en fabrique beaucoup à Paris.

BOEUF GRAS. Les archéologues attribuent l'origine de cette cérémonie grotesque au culte que rendaient les Gaulois au taureau zodiacal. L'enfant placé sur le dos du bœuf gras s'appelait le roi des bouchers.

En 1739, le cortége, après avoir été présenté au roi et aux princes, ainsi qu'il l'est maintenant, n'ayant pas trouvé le premier président du parlement à son hôtel, se dirigea vers le palais. On fit monter le bœuf par l'escalier de la Ste.-Chapelle, et, après l'avoir présenté au premier président, on le promena dans toutes les salles, et on le fit descendre par l'escalier du côté de la place Dauphine.

La cérémonie du bœuf gras avait cessé pendant la révolution; elle fut rétablie sous Napoléon.

Ce ne fut qu'en 1822 que l'on cessa de placer l'enfant-roi des bouchers sur le bœuf; il le suit sur un char élégant.

BOEUFS (cour aux). *V.* IMPASSE DES BOEUFS.

BOIS (église de l'Abbaye-aux-), rue de Sèvres, n° 16, 10e arrond., Q. Saint-Thomas-d'Aquin. Elle dépendait autrefois d'une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux. Ce monastère avait été fondé en 1207, dans un lieu nommé *Batiz*, aux environs de Noyon. En 1719, les filles de l'Abbaye-aux-Bois vinrent à Paris, et remplacèrent, dans le monastère de la rue de Sèvres, des religieuses de l'Annonciade. Elles y bâtirent une église nouvelle. L'abbaye fut supprimée en 1790. L'église a été conservée; c'est aujourd'hui la première succursale de St.-Thomas-d'Aquin.

BOIS (marchands de), ceux qui vendent le bois à *brûler*, de *construction*, de *sciage* et de *charonnage*. Il y a quatre espèces de bois à brûler, le *bois neuf*, le *gravier*, le *flotté* et le *pelard*. Le *gravier* est le bois qui, quoique flotté, n'a point perdu son écorce. Le *pelard* est celui dont on a ôté l'écorce avant d'être flotté; cette écorce sert aux tanneurs; c'est le moins estimé, à l'exception du bois blanc. Le *charme*, le *hêtre*,

le *chêne* et l'*orme* fournissent le meilleur bois à brûler. Avant la révolution, la voie de bois se cordait dans une mesure que l'on nommait *membrure*, et qui devait avoir quatre pieds de hauteur. Mais le *stère* a été substitué aux anciennes mesures, dont les dénominations se sont cependant conservées; car on dit encore une *voie*, une *demi-voie* de bois, quoique l'on n'emploie pas d'autre mesure que le stère.

BOISSELIERS, fabricans et marchands de boisseaux, mesures, pelles de bois, etc. Avant la révolution, ils formaient une communauté qui avait pour patron St. Éloi, et dont le bureau était situé rue Montorgueil. Leur apprentissage était de six ans; le brevet coûtait 36 liv., et la maitrise 450.

BOISSY (collége de), maintenant maison particulière située rue du Cimetière-St.-André, n° 3, 11e arrond., Q. de l'École-de-Médecine. Ce collége avait été fondé vers le milieu du 14e siècle, par Godefroy et Etienne Vidé, l'un chanoine de Chartres, et l'autre de Laon. Tous deux étaient nés au village de *Boissy-le-Sec*, près de Chartres; ce village avait donné son nom au collége.

BOITES AUX LETTRES. *V.* POSTE.

BOITES FUMIGATOIRES, appareils établis sur divers points des rives de la Seine pour secourir les asphixiés que l'on retire de l'eau. Ils ont été très-perfectionnés. Les dépôts de ces appareils sont au nombre de 24.

BON (chapelle St.-), rue St.-Bon, 7e arrond., Q. des Arcis. Elle s'appelait primitivement Ste.-Colombe, du nom d'une antique église dont elle occupait la place. Cette chapelle elle-même était fort ancienne. Elle a donné son nom à la rue dans laquelle elle est située. Elle fut supprimée en 1690, et vendue comme propriété nationale. C'est maintenant un magasin d'huile qui porte le n° 8.

BONAPARTE (lycée). *V.* COLLÉGE BOURBON.

BONCOURT (collége de). Ce petit collége avait été fondé en 1353 par Pierre de Boncourt ou Bécoud, sieur de Fléchinel, gentilhomme de Téroüenne, qui consacra une maison et quelques revenus à l'établissement d'un collége *pour huit pauvres écoliers étudiant en logique et philosophie, qui auront chacun quatre sols par semaine*. La logique et la philosophie de ce temps

étaient détestables; mais les intentions du fondateur n'en étaient pas moins dignes d'éloge. Le collége de Boncourt fut réuni en 1638 au collége de Navarre. Les bureaux de l'école Polytheenique occupent maintenant cette maison qui est située rue Descartes, n° 21, 12ᵉ arrond., Q. du Jardin-du-Roi.

BONDY (château d'eau de), boulevard St.-Martin, 5ᵉ arr., Q. de la Porte-St.-Martin. Cette superbe fontaine, dont les eaux viennent du bassin de la Villette, est composée de trois socles circulaires, au milieu desquels est une double coupe en bronze, entourée de quatre figures de lions accouplés qui lancent de l'eau par la gueule. Il est fâcheux qu'un si beau monument ne soit pas entouré d'une place digne de lui. Il a été inauguré le 15 août 1811, jour de la fête de l'empereur Napoléon qui l'a fait construire.

BONNE-NOUVELLE (boulevard). L'église de *Notre-Dame-Bonne-Nouvelle*, qui est près de ce boulevard, lui a donné son nom. Les boulevards du nord, dont il fait partie, ont été tracés en 1536, plantés en 1668, et achevés en 1705. Le boulevard Bonne-Nouvelle commence à la porte St.-Denis, et finit aux rues Poissonnière et du Faubourg-Poissonnière. En venant de la porte St.-Denis, le côté droit de ce boulevard appartient au 3ᵉ arrond., Q. du Faubourg-Poissonnière, et le côté gauche au 5ᵉ, Q. Bonne-Nouvelle.

BONNET VERD. L'usage d'imposer le bonnet verd aux faillis, à ceux qui avaient fait cession de biens, s'établit en France au 16ᵉ siècle, d'abord dans le ressort des parlemens de Rouen, de Toulouse et de Bordeaux. Il s'étendit bientôt à celui de Paris. Un créancier qui rencontrait son débiteur condamné à cette peine, sans en porter le signe, avait le droit de le constituer prisonnier. Un arrêt de réglement du parlement de Paris, rendu le 26 juin 1582, sous la présidence de de Thou, avait consacré cet usage. Plusieurs arrêts du commencement du 18ᵉ siècle attestent que le parlement de Bordeaux le conservait encore à cette époque. Il est depuis long-temps aboli à Paris.

BON-PASTEUR (communauté du), rue du Cherche-Midi, n° 36. Cette communauté, instituée en 1686 pour des filles repenties, par une dame de Combé, fut supprimée en 1790. Cette maison et la chapelle qui y est jointe, ont été transformées en

magasins pour les subsistances militaires. C'est près de là que M. de Clermont-Tonnerre, président de l'assemblée constituante, fut assassiné en 1790.

BON-SECOURS. *V*. RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.

BONS-ENFANS (collége des). Ce collége était situé rue des Bons-Enfans, 4e arrond. Il avait été fondé en 1208; en 1602, on l'annexa au chapitre St.-Honoré. Il occupait l'emplacement où l'on a bâti une partie de la rue Montesquieu.

BONS-ENFANS (séminaire des). Cette maison existe encore rue St.-Victor, nos 66 et 68, 12e arrond., Q. du Jardin-du-Roi; elle est occupée maintenant par l'*Institution royale des jeunes aveugles* (*voyez* cet article). On l'appelait aussi *Séminaire de la Mission et de St.-Firmin*. C'était anciennement un collége. En 1625, St. Vincent de Paul l'érigea en séminaire, et y établit des prêtres de la mission, qui furent supprimés en 1790.

BORNE REMARQUABLE. On voyait autrefois au coin de la rue St.-André-des-Arcs et de la rue de la Vieille-Bouclerie, une borne portant une tête d'homme mal sculptée, et qui, dit-on, avait été placée là en mémoire de l'horrible trahison de *Perrinet Leclerc*, fils d'un quartinier, qui, ayant pris sous le chevet du lit de son père les clés de la porte de Bussy, introduisit, dans la nuit du 28 mai 1418, huit cents hommes de la faction du duc de Bourgogne. Cette borne n'existe plus.

BOTTIERS. Ce sont ceux qui font les bottes. Avant la révolution, ils ne formaient qu'une seule et même communauté avec les cordonniers, et leur corps et celui des cordonniers est encore le même; mais nous n'oserions pas assurer qu'un bottier ne se croit pas au-dessus d'un cordonnier. (*V* CORDONNIERS).

BOUCHERAT (fontaine), au coin de la rue Charlot. Autrefois elle s'appelait aussi fontaine de l'*Égout du Marais*. Elle fut construite en 1697. Ses eaux viennent de la pompe à feu de Chaillot.

BOUCHERIES, lieux où l'on vend de la viande de bœuf, de vache, de veau et de mouton. Les premières boucheries qui furent établies à Paris, furent celles du parvis Notre-Dame, et celles de l'Apport-Paris. Les plus considérables étaient autre-

fois au nombre de dix-sept. Ces importans établissemens ont reçu de nos jours les plus heureuses améliorations. Paris se plaignait jadis des nombreux accidens causés par les victimes qui échappaient au couteau, et des miasmes pestilentiels qui s'élevaient de ces cloaques de sang. On a construit les *abattoirs*, et les boucheries sont tenues maintenant avec une propreté parfaite.

BOUCHERS, marchands qui ont le droit de tuer des bœufs, des vaches, des veaux, des moutons, et d'acheter, de vendre et de débiter la chair de ces animaux. Comme on le croira aisément, la communauté des bouchers était, avant la révolution, une des plus anciennes et des plus considérables établies en corps de jurande. L'apprentissage et le compagnonage étaient chacun de trois ans; le brevet coûtait 202 liv., et la maitrise 1,500. Patron, la fête du St.-Sacrement; bureau, place aux Veaux. Comme autrefois, le nombre des bouchers est déterminé, et au lieu d'être réunis en corps de jurande, ils sont soumis à des syndics.

BOUCHONNIERS, marchands et fabricans de bouchons, de semelles de liége, etc. Ils formaient, avant la révolution, une communauté réunie à celle des plumassiers. Depuis environ trente ans, cette branche de commerce a pris un accroissement considérable De petits marchands qu'ils auraient été avant la révolution, plusieurs bouchonniers sont devenus de riches négocians.

BOUES ET LANTERNES DE PARIS. Au commencement du règne de Louis XIV, Paris n'était encore, dans les mauvais temps, qu'un horrible cloaque. Ce ne fut qu'en 1666 qu'on commença à nétoyer les rues. Aujourd'hui, comme autrefois, la sonnette du commissaire avertit les portiers et les marchands, en été à sept heures, et à huit heures en hiver, de nétoyer le devant de leurs portes, sous peine d'amende. Ce ne fut aussi qu'en 1666 que Paris fut éclairé par des lanternes. C'était auparavant comme une vaste et obscure forêt dont les voleurs s'emparaient à la nui tombante. L'éclairage de Paris n'a pas peu contribué à assurer le repos des honnêtes habitans de cette immense capitale. Les voleurs, comme le dit très-bien Figaro, craignent les réverbères. Dans les premières années où cette utile et sage mesure fut prise, les marchands tenant boutique s'assemblaient au mois

d'août chez le commissaire de leur quartier, et, à la pluralité des voix, nommaient un d'entre eux pour allumer les lanternes. On confiait alors à chacun de ceux qui étaient nommés, les clefs des boîtes où sont renfermés les cordons des lanternes. Mais ce service se faisait mal, et depuis long-temps la police de la ville de Paris a des gens à sa solde. C'est sous M. de Sartines que furent inventées les lanternes à réverbère, excellente amélioration que ferait cependant oublier le gaz hydrogène, si tout ce qui est nouveau dans les arts utiles, n'était pas long-temps et obstinément repoussé chez nous autres Français.

BOULAINVILLIER (marché). Ce marché, situé entre les rues du Bac, de Beaune, Bourbon et Verneuil, est dû à M. de Boulainvillier, qui, en 1780, le fit construire sur l'emplacement de l'hôtel des *Mousquetaires-Gris*, qu'il avait acheté. Le même emplacement avait été occupé autrefois par la *halle du Pré-aux-Clercs*, dite la halle *Barbier*.

BOURRELIERS, fabricans de harnais de bêtes de somme, de chevaux de carrosse, de charroi et de charrue. Avant la révolution, ils formaient une communauté dont les maîtres étaient qualifiés de *bourreliers*, *bâtiers* et *hongroyeurs* Cette dernière qualification leur était donnée parce qu'eux seuls avaient le droit de façonner le cuir appelé cuir de Hongrie. Il y avait à Paris deux sortes de bourreliers qui ne formaient qu'un corps, les bourreliers en harnais de carrosse, et les bourreliers en paille. Ceux-ci étaient regardés comme les moins honorables, et jouissaient de moins de considération que l'on n'en acorde aujourd'hui aux deux classes. Les fille sde maître qui épousaient un apprenti, lui donnaient qualité de maitre, pourvu qu'il eût rempli ses cinq années d'apprentissage et ses deux ans de compagnonage. Le brevet coûtait 72 liv., et la maîtrise 950. Les bourreliers avait pour patron Notre-Dame-des-Vertus; leur bureau était sur le quai Pelletier.

BOULANGERIE (école de). Elle fut établie, sous l'empereur Napoléon, rue de la Grande-Truanderie, et confiée à la direction de feu Parmentier et de M. Cadet de Vaux.

BOULANGERIE GÉNÉRALE DES HOPITAUX. Elle est située rue Scipion, anciennement rue de la Barre, n° 2, 12°

arrond., Q. St.-Marcel. Il s'y fabrique, pour les hôpitaux, environ sept millions de pain par an.

BOULEVARDS (vieux). Nous extrairons textuellement du *Mémorial Parisien* (ouvrage de l'un des auteurs de ce Dictionnaire), une notice qui contient tout ce qu'on peut rapporter d'intéressant sur les *vieux boulevards.* « L'espace des *grands boulevards*, depuis la place de la Bastille jusqu'à l'emplacement de la Madeleine, dit le *Mémorial*, n'était, dans l'origine, que des fossés creusés en 1536, pour défendre Paris contre les attaques des Anglais, qui ravageaient alors la Picardie et la Normandie, et menaçaient la capitale. Le cardinal du Bellai, lieutenant-général pour le roi, instruit de l'approche des ennemis, fit faire des tranchées et creuser des fossés depuis la porte St.-Antoine jusqu'à la porte St.-Honoré. Le péril était pressant, et le cardinal lieutenant-général interdit, pendant deux mois, aux artisans, l'exercice de leur profession, et requit les seize quartiniers de Paris de fournir seize mille manœuvres. Ceux des faubourgs furent sommés d'en fournir le double, sous peine de voir leurs maisons rasées. Charles-Quint et ses alliés avaient fait alors en France une double invasion, et nos meilleures troupes étaient au-delà des Alpes. Les moyens de défense exécutés alors pour la sûreté de la capitale furent heureusement inutiles. Depuis, les fossés furent comblés; mais ce ne fut qu'en 1670 que l'on commença la plantation d'arbres, qui ne fut achevée qu'en 1705. Les bastions et contrescarpes construits au boulevard St.-Antoine, ont été démolis en 1780. » (*Mémorial Parisien*, pag. 96 et 97.)

BOUQUETIÈRES, marchandes de fleurs naturelles. Ce nom de bouquetières éveille des idées fraiches et riantes qui se dissipent promptement à l'aspect des fleurs trop souvent fanées que vendent nos marchandes de fleurs, et surtout à l'aspect des bouquetières elles-mêmes. Avant la révolution, elles formaient à Paris un corps de communauté, sous le titre de maitresses bouquetières et marchandes chapellières en fleurs. L'apprentissage des bouquetières était de quatre ans, et elles devaient avoir deux ans de service chez les maitresses, qui ne pouvaient prendre deux apprentisses à la fois. Le brevet coûtait 30 liv., et la maitrise 500. Leur patron était St. Fiacre, et leur

bureau était situé aux Grands-Augustins. Maintenant cette profession est libre, ainsi que les autres. Au commencement du printemps, les ponts, les boulevards, le Palais-Royal, sont envahis par des marchandes ambulantes, qui vous demandent honnêtement l'aumône en vous présentant leurs bouquets de violettes. On se rappelle qu'il y a eu à Paris un moment où la plus modeste des fleurs a été la cause de plus d'une rixe sanglante.

BOURBON (collége royal de), rue Sainte-Croix, nº 5, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme. En 1782, M. Brongniart le construisit pour une communauté de capucins, qui furent supprimés en 1790. Leur couvent devint un des quatre lycées de Paris, sous le nom de lycée *Bonaparte*. En 1814 il a changé ce nom contre celui de *Bourbon*.

BOURGEOIS (le Clos-aux-). Il était situé près du *Parloir-aux-Bourgeois*, et c'est de ce parloir qu'il avait reçu son nom. En 1343, on le nommait *Clos-Vigneroy;* en 1431, *Clos-St.-Sulpice*, et enfin *Hôtel-de-Bourges*.

BOURGEOIS (le Parloir-aux-). On appelait ainsi un lieu situé à gauche de la porte d'Enfer, en sortant de la ville, lieu où s'assemblaient autrefois les premiers officiers municipaux. A la fin du 14e siècle, la porte *d'Enfer* prit le nom de *St.-Michel*.

BOURREAU DE PARIS (le) ou *maître des hautes-œuvres*. Ce second titre est celui qu'il prend, titre pompeux qui ne fait que mieux ressortir l'infamie de la profession. Avant la révolution, le bourreau recevait des lettres de commission du roi, lesquelles étaient enregistrées au parlement. Maintenant sa commission est ministérielle; elle est enregistrée au bureau de la préfecture. C'était autrefois un usage général en France d'accorder au bourreau un droit sur les halles ou marchés. Ce droit, dans quelques villes, n'était exigible que les jours d'exposition; dans d'autres, il était permanent. Il en était ainsi à Paris. « Cette place (celle du Pilori ou carré de la Halle-aux-Poissons), dit Piganiol de La Force, est entourée de boutiques et d'échoppes louées par l'exécuteur de la haute-justice à des gens qui font la vente en détail de toute espèce de poissons. » Avant et surtout pendant le 13e siècle, le droit de tuer les cochons dans



les rues et de s'en approprier la tête, fut réservé au bourreau. Depuis long-temps il ne jouit plus de tels priviléges. Il reçoit maintenant un traitement fixe et une rétribution déterminée pour chaque exécution.

BOURSE (la). Le 24 septembre 1724, un arrêt du conseil d'état l'établit dans l'ancien *palais Mazarin*, rue Vivienne, donné par le roi à la compagnie des Indes qui y tenait ses bureaux. Cette place fut consacrée aux négociations des actions de lettres de change, billets au porteur et à ordre, et autres effets commerçables, des marchandises et effets, et pour y traiter des affaires de commerce, tant de l'intérieur que de l'extérieur du royaume. La Bourse, qui a augmenté ses prérogatives, a depuis changé plusieurs fois de local. Elle s'est tenue aux *Petits-Pères*, au Palais-Royal, entre la première et la seconde cour derrière le Théâtre-Français, et elle se tient maintenant sous une espèce de vaste hangar qui communique de la rue Feydeau à la rue Notre-Dame-des-Victoires, près du palais qu'elle doit bientôt occuper. Cette nouvelle Bourse est construite sur l'emplacement de l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas. Sa longueur est de 69 mètres ou 212 pieds, sa largeur de 41 mètres ou 126 pieds. Elle est ornée sur ses quatre faces de colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement de huit pieds. Les colonnes, au nombre de soixante-six, ont un mètre de diamètre et dix d'élévation. Elles supportent l'entablement et un attique, et forment autour de l'édifice une galerie couverte. On arrive à ce péristyle par un perron qui occupe toute la largeur de la face occidentale. Des bas-reliefs ornent cette galerie; les sujets rappellent différentes opérations du commerce. Un grand vestibule communique à droite aux salles particulières des agens de change et des courtiers, à gauche au tribunal de commerce. La salle de la Bourse est au centre. Sa longueur est de 38 mètres ou 116 pieds, sa largeur de 25 mètres ou 76 pieds. Elle peut contenir 2,000 personnes : elle est éclairée par le comble. M. Brongniart, sur les dessins duquel ce magnifique édifice a été bâti, mourut pendant les travaux, le 8 juin 1813. Son successeur, M. Labarre, en a terminé la construction. La rue Vivienne doit être prolongée jusqu'au boulevard ; et, du côté de la rue Notre-Dame-des-

Victoires, une rue de 60 pieds de large doit être percée jusqu'à la rue Montmartre. Nous ne dirons rien sur les diverses opérations qui se font à la Bourse; ce détail nous entraînerait beaucoup trop loin, et un aperçu général n'apprendrait rien à personne. Regrettons seulement avec tous les honnêtes gens et tous les bons Français, qu'un lieu où se réunit l'élite des premiers commerçans d'une des premières nations du monde, soit le théâtre du jeu le plus immoral qui ait jamais annoncé la décadence d'un peuple, et ne soit trop souvent, disons-le avec franchise, qu'un véritable tripot non moins odieux que les roulettes du Palais-Royal; agiotage exécrable, où des malheurs présumés engendrent des ruines certaines, où l'amour du gain fait oublier celui de la patrie, où tout désastre public est une joie, où toute joie publique est un désastre, où les intérêts du gouvernement et ceux des particuliers enfin ne peuvent se réunir que dans le mensonge, et n'obtiennent un déplorable triomphe qu'en se trompant tour à tour.

BOURSE ET BOURSIERS DE COLLÉGE. Il y avait, et il y a encore dans les colléges de Paris certains revenus affectés à payer la pension des écoliers dont les parens sont pauvres, ou dont les précoces talens promettent d'honorer le collége dans lequel on les reçoit, ou même encore dont les protecteurs sont puissans. Ceux qui jouissent de cet avantage sont appelés *boursiers*.

BOURSE DE SECRÉTAIRE DU ROI. C'était ce qui revenait à chaque secrétaire sur les émolumens du sceau. L'établissement de secrétaire du roi, dont la charge ennoblissait, était nuisible au commerce. L'envie de s'ennoblir déterminait les négocians riches à quitter le commerce pour devenir noblement inutiles, en achetant ce qu'on appelait une savonnette à vilain.

BOURSIERS, fabricans de bourses à cheveux. Avant la révolution, ils avaient aussi le droit de vendre des parapluies, des parasols, et certains ustensiles de chasse. Ils formaient une communauté qui avait reçu ses premiers statuts de Philippe-Auguste, en 1342; ils y étaient qualifiés de *maîtres boursiers, culottiers, bonnetiers caleçonniers*, etc. Les merciers, les peaussiers, les bonnetiers et les tailleurs, qui, dès 1656, leur avaient disputé la plus grande partie de leurs droits, se les sont partagés de nos jours. L'apprentissage des boursiers durait



quatre ans, le compagnonage cinq. Le brevet coûtait 65 livres, la maitrise 600 : leur patron était St. Brieux. L'industrie des faiseurs de bourses n'a plus pour tributaires que quelques vieilles têtes de courtisans, les cochers des grands, leurs laquais et les suisses de paroisse.

BOUTONNIERS, fabricans et vendeurs de boutons pour les habits. En 1558, Henri II avait formé de ces marchands une communauté dont les statuts furent renouvelés en 1653. Ils y étaient qualifiés de *boutonniers*, *passementiers*, *crépiniers*, *blondiniers*, *faiseurs de boutons*, *olives et autres enjolivemens pour habits*, *meubles*, *équipages*, etc.; maintenant ces diverses branches d'industrie sont distinctes. Les veuves des maîtres boutonniers jouissaient des droits de leurs maris; de nos jours, heureusement, ces droits leur sont tout acquis. Tout apprenti qui épousait une fille de maitre s'exemptait du compagnonage et du chef-d'œuvre, et ne payait que 100 livres pour sa maîtrise. L'apprentissage et le compagnonage étaient chacun de quatre ans. Le brevet coûtait 36 liv., la maitrise 300. Le patron de cette communauté était St. Louis; son bureau était à la Grève.

BRASSEURS. Ce sont ceux qui font la bière. La communauté des brasseurs, avant la révolution, était une des plus anciennes qui eussent été érigées en corps de jurande. Ses statuts dataient de 1268. On nommait alors les brasseurs *cervoisiers*, du mot *cervoise*, nom qu'on donnait à la bière; et il leur était défendu de mettre dans cette boisson des baies de laurier franc, du poivre long et de la poix résine, sous peine de 20 sous parisis d'amende au profit du roi, et de confiscation de leurs brassins au profit des pauvres, c'est-à-dire, de toute la bière qui se trouvait dans la cuve-matière, qui est celle où l'on met la farine qu'on a tirée du grain.

Avant la révolution, il n'y avait à Paris que soixante-dix-huit maîtres brasseurs. Leurs statuts portaient que nul ne pouvait lever une brasserie sans avoir fait cinq ans d'apprentissage, trois ans de compagnonage avec chef-d'œuvre; que les jurés auraient soin de visiter les ingrédiens qui entrent dans la bière, et de veiller à ce qu'ils ne fussent point employés lorsqu'ils seraient moisis ou gâtés; qu'il ne serait colporté par la ville au-

cune levure de bière ; que les levures de bière apportées par les forains, devraient être visitées par les jurés, avant que d'être exposées en vente ; qu'aucun brasseur ne pourrait tenir, dans la brasserie, des bœufs, des vaches ou autres animaux contraires à la netteté ; qu'on ne pourrait faire, dans une brasserie, qu'un brassin par jour, de 15 septiers de farine au plus ; que les caques, barils et autres vaisseaux à contenir la bière, seraient marqués de la marque du brasseur ; que chaque maître n'aurait qu'un apprenti à la fois ; mais que, pour la dernière année, on pourrait avoir deux apprentis, dont l'un commencerait sa première année et l'autre sa cinquième ; enfin que les maîtres éliraient trois d'entre eux pour être jurés et gardes, deux desquels se changeraient de deux ans en deux ans. Les jurés avaient droit de visite dans la ville, dans les faubourgs et la banlieue. Le brevet de brasseur coûtait 25 liv., et la maitrise 100 louis, avec chef-d'œuvre. Le patron de la communauté était la Sainte-Vierge. Le nombre des brasseurs et la consommation de la bière sont bien plus considérables qu'autrefois. (*V.* BIÈRE, ESTAMINET).

BRETEUIL (place). Cette place, qui doit son nom à Louis Le Tonnelier, baron de Breteuil, ministre de la maison du roi sous Louis XV, mort à Paris en 1808, est située au point de réunion des avenues de Breteuil et de Saxe, 10e arrend., Q. des Invalides.

BRETONVILLIERS (hôtel de). Cet hôtel, situé à la pointe de l'île St.-Louis, fut construit par M. Le Ragois de Bretonvilliers, président à la chambre des comptes, ainsi que le quai qui environne la pointe de l'île. Les fermiers généraux louèrent cet hôtel en 1719, et y établirent le bureau des aides et du papier timbré, qui était auparavant à l'hôtel de Charni, rue des Barres. M. de Bretonvilliers avait meublé son hôtel avec la plus grande magnificence. On y admirait une galerie peinte par Bourdon, de superbes copies de Raphaël par Mignard, quatre grands tableaux du Poussin, etc. Il ne reste plus de ce bel édifice qu'une partie des bâtimens situés à l'extrémité de l'île.

BRIOCHÉ (théâtre de). Ce théâtre de marionnettes était établi dans ce qu'on appelait le Château-Gaillard, à l'extrémité



méridionale du Pont-Neuf, à l'endroit où l'on descend pour aller à l'abreuvoir *V*. CHATEAU-GAILLARD.

BRIOLETS (les). Nom donné autrefois à quelques maisons du faubourg Montmartre; nous ignorons son étymologie.

BRISSET (cour). Elle était située rue de la Mortellerie, entre la rue Pernelle et celle du Long-Pont. Elle n'existe plus.

BROCANTEURS, gens qui achètent, échangent et revendent toutes sortes de marchandises de hasard. On peut hardiment affirmer que les trois quarts des brocanteurs sont des fripons. Ils le sont même nécessairement, puisque l'essence de leur état est de revendre le plus cher possible ce qu'ils ont acheté très-bon marché. Nous avons vu tous les brocanteurs nous faire cent francs tel objet qu'ils nous cédaient à vingt. Il leur faut donc des dupes pour pouvoir se soutenir, et ils en trouvent parmi les amateurs de médailles, d'armes, de vases antiques, etc. Du reste cette classe de brocanteurs est la plus estimée. Les autres, au nombre desquels nous mettrons les revendeurs et revendeuses à la toilette, et qui sont presque tous des juifs, exercent leur industrie sur les montres, les bagues, les bijoux, les cachemirs, et gagnent beaucoup sur les malheureux que l'inconduite ou de tristes circonstances amènent entre leurs mains. Les brocanteurs, que l'on n'avait pas jugés dignes de former une communauté, se rassemblaient autrefois au quai du Louvre. On les trouve maintenant en grand nombre, à une heure, rue St.-Honoré, en face de la galerie de Nemours, au Palais-Royal.

BRODEURS, ouvriers qui ornent les étoffes de broderies d'or, d'argent, de soie, etc. Ils formaient autrefois une communauté dont les statuts remontaient à l'année 1648; ils y étaient qualifiés de *maîtres chasubliers*, ce qui leur donnait le droit de faire et de vendre toutes sortes d'ornemens d'église. L'apprentissage était de six ans, le campagnonage de trois. Le brevet coûtait 30 liv., la maîtrise 600. Ils avaient pour patron St. Clair, et leur bureau était situé rue Montorgueil. Ils travaillent moins qu'autrefois, mais ils travaillent beaucoup mieux.

BROSSIERS, fabricans et marchands de brosses, de vergettes de soie, de pinceaux, de balais de crin, etc. Telles étaient

autrefois leurs attributions; mais de nos jours, les quincailliers, les ébénistes, les marchands de couleurs, etc., leur en ont enlevé une partie. La communauté qu'ils formaient autrefois avait obtenu ses statuts en 1483, sous Charles VIII. L'on ne pouvait être compagnon si l'on n'était apprenti de Paris. L'apprentissage était de cinq ans. Le brevet coûtait 50 livres, et la maitrise 300. Le bureau était placé chez le doyen de la communauté.

BROUETTES ET CHAISES A PORTEUR. Avant le règne de Louis XIII, les courtisans allaient à cheval au Louvre. Les reines n'avaient que des litières; les dames de la cour montaient en croupe, ou se faisaient porter en litières; les magistrats allaient sur des mules. Les chaises à porteur n'ont été en usage que vers le milieu du 17e siècle. Des hommes transformés en bêtes de somme présentaient l'humiliant spectacle de l'humanité dégradée. Cet usage cessa entièrement à l'époque de la révolution. On ne voit plus de chaises à porteur, même dans les établissemens de bains, et nous n'en avons remarqué qu'à l'entrée des bains de la rue de Grammont. On en trouve encore au rez-de-chaussée du palais de Tuileries, pour le service intérieur. Cependant il est vrai de dire que l'usage n'en existe plus. L'usage des voitures de place est plus commode et ne coûte pas beaucoup plus. Le prix des brouettes était de 16 s. par course, et de 18 par heure, pour la première seulement; celui des chaises à porteur, de 30 s. par course et pour la première heure, et de 24 pour les suivantes.

BUCI (porte de). Elle était située à l'extrémité de la rue St. André-des-Arts, près la rue Contrescarpe; elle devait son nom à Simon de Buci, qui l'avait achetée des religieux de l'abbaye St.-Germain, auxquels Philippe-Auguste l'avait vendue avant qu'elle fût achevée. Cette porte fut livrée par Perinet Leclerc à la faction du duc de Bourgogne, en 1418. Elle fut ensuite murée. François Ier la fit rouvrir en 1539. Elle fut abattue en 1672. On marqua par une inscription l'endroit où elle avait existé. C'était une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Cette porte se trouvait fermée lors du massacre de la St.-Barthélemy. Le duc de Guise fut arrêté dans sa marche homicide par un incident qui suspendit les assassinats. La clef que l'on

donna au duc de Guise pour être celle de la porte de Buci, qu'il voulait se faire ouvrir pour achever le massacre des huguenots réfugiés dans le faubourg St.-Germain, était celle d'une autre porte, et il fut obligé de ramener la bande d'assassins qu'il commandait.

BUREAUX *pour la distribution du papier timbré*. Sous l'ancien régime, outre le papier timbré, on distribuait aussi du parchemin timbré; le parchemin n'est plus d'usage. Le bureau général était à l'hôtel de Bretonvilliers. Les receveurs de papier timbré sont nommés par la régie de l'enregistrement. Leur traitement est fixé; il est de 1,200 fr.

BUREAU *des greffe et contrôle des biens des gens de main-morte, pour les communautés*. Sous l'ancien régime, toutes les communautés séculières et régulières des deux sexes, bénéficiers et autres gens de main-morte, du diocèse de Paris, étaient obligés de faire enregistrer tous les dix ans, dans ce bureau, la déclaration de tous leurs biens et revenus, et d'en payer les droits. Ce bureau avait, pour le servir, un procureur au parlement et un greffier. Il a disparu à la révolution.

BUTTE-AUX-CAILLES. C'est un monticule situé près de la barrière Mouffetard, à quelques pas de l'emplacement qu'occupait autrefois l'ancienne barrière St.-Marcel. On l'avait nommée *Butte-aux-Cailles*, parce qu'un grand nombre de ces oiseaux venaeint s'y placer au printemps.

BUTTE-DES-COUPEAUX ou CHAMP-DES-COUPEAUX. C'était jadis le nom du monticule appelé maintenant le *Labyrinthe* du Jardin des Plantes. *Voy*. MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

BUTTE DU MONT-PARNASSE, au-dessus de la barrière du Mont-Parnasse, 11e arrond., Q. du Luxembourg. On avait ainsi nommé cette butte parce que c'était là que les écoliers de l'Université se rassemblaient les jours de congé, et qu'ils discutaient sur leurs ouvrages.

BUTTE-ST.-ROCH. C'était autrefois le *marché aux pourceaux*. Lorsqu'on détruisit l'ancienne enceinte de Paris et les moulins qui étaient en cet endroit (*voy*. RUE DES MOULINS), on l'appela *Butte-St.-Roch*, du nom de l'église voisine. En 1667, on l'aplanit et on y construisit des maisons. Ce fut de ce côté-là

que, le 8 septembre 1429, Charles VII fit attaquer Paris, dont les Anglais étaient maîtres : *Vint ledit roi aux champs*, lisons-nous dans l'histoire de Charles VII, *vers la porte St.-Honoré, sur une manière de butte ou montagne, qu'on nommait Marché aux Pourceaux, et y fit dresser plusieurs canons ou couleuvrines*, etc. Jeanne d'Arc fut blessée à cette attaque. Les fossés qui défendaient cette partie de la ville, occupaient l'emplacement des rues Traversière et des Boucheries.

C

CABARET, lieu où l'on donne à boire, et où l'on donnait anciennement à manger; mais depuis l'établissement des traiteurs, on n'a plus guère trouvé dans les cabarets que du fromage; et les bonnes gens qui y vont passer les longues soirées du dimanche, pendant l'hiver, sont forcées d'y apporter le morceau de petit-salé ou la côtelette de porc frais. L'usage d'aller au cabaret s'était encore conservé sous Louis XIV, et des gens comme il faut s'y donnaient rendez-vous. C'est là que Chapelle renversa quelquefois la cruche à l'huile de Boileau. Nos traiteurs sont donc les vrais cabaretiers d'autrefois. On a remarqué que depuis quelques années les marchands de vin ne se font plus appeler cabaretiers. Nous n'avons, dans nos courses, trouvé ce mot que sur une enseigne, rue de Charenton, encore est-il estropié d'une manière barbare; on dirait que le peintre a eu regret à l'écrire. Les maisons des marchands de vin sont maintenant élégamment décorées. On n'a conservé que les rideaux à quadrille rouge et blanc, qui sont de rigueur. Pour être reçu cabaretier autrefois, il fallait avoir une lettre des maîtres et gardes de l'hôtel-de-ville, et du procureur du roi. Les cabaretiers avaient cinq fêtes chaque année, pendant lesquelles ils n'ouvraient pas, Pâques, la Pentecôte, la Notre-Dame d'août, la Toussaint et Noël. Les cabaretiers à pot et à pinte ne fermaient point; il n'y avait que ceux qui étaient à pot et à assiette. Comme autrefois les cabaretiers, ou si l'on veut les marchands de vin, sont soumis à l'action de la police municipale; mais cette profession est permise, ainsi que les autres, à tous les citoyens, moyennant patente.

CABINETS DE LECTURE. On peut y lire, pour une rétribution modique, tous les journaux, les brochures nouvelles, etc. Ces établissemens se sont beaucoup multipliés à Paris depuis quelques années. On a spéculé sur cette curiosité insatiable qui agite maintenant tous les esprits, occupés qu'ils sont des hautes questions politiques et des grands intérêts de la patrie. Le premier cabinet de lecture fut établi en 1789, par un

nommé Girardin, dans l'un des pavillons qui étaient à côté de l'ancien bassin du jardin du Palais-Royal.

CABINET SECRET. Cet effet d'acoustique existe dans la salle des Trois-Règnes, au Jardin des Plantes.

CABINET DU ROI. (*V.* MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE et BIBLIOTHÈQUE.)

CABOCHIENS. Sans vouloir entrer dans des détails historiques que l'on trouve partout, nous nous contenterons de rapporter le fait qui donna naissance à l'horrible troupe des *Cabochiens*. En 1393, sous la démence de Charles VI, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et le duc de Berri, s'étaient emparés des rênes du gouvernement, au préjudice de Louis, duc d'Orléans, frère du roi. Celui-ci parvint à triompher un moment de ses deux adversaires, qui bientôt, à leur tour, le dépouillèrent de toute autorité. Philippe-le-Hardi étant mort, Jean-sans-Peur, son fils, usurpa la régence du royaume, et, le 23 novembre 1407, fit assassiner le duc d'Orléans. En vain Valentine de Milan, épouse de Louis, cria-t-elle vengeance; la mort du duc d'Orléans resta impunie. Valentine expira, dit-on, de douleur. La mort du duc d'Orléans ne mit point un terme aux sanglantes discordes qui déchiraient la France; la guerre recommença avec plus de fureur entre les deux partis. Le comte de St.-Pol, gouverneur de Paris, au nom de Jean-sans-Peur, voulant écraser le parti contraire, arma 500 bandits de la capitale, à la tête desquels il mit plusieurs bouchers, dont l'un se nommait *Caboche*; ce qui fit donner le nom de *Cabochiens* aux scélérats qu'il commandait. Cette troupe commit d'horribles excès, et, entre autres, brûla le château de Bicêtre. Elle fut entièrement dispersée lors de la réconciliation entre les *Bourguignons* et les *Armagnacs*, en 1440.

CADASTRE. Ce grand travail, dont l'objet est de fixer la valeur réelle de chaque propriété immobilière, a été commencé depuis la révolution. La direction de ce travail a été confiée à une administration spéciale dont les bureaux sont établis rue de Cléry. *V.* RUE DE CLÉRY.

CAFÉS. Lieux où l'on prend du café, du chocolat, de la bière et toute espèce de liqueurs, où l'on joue aux échecs, aux dames, au domino. Cette explication peut convenir à tous les

cafés en général; cependant il en est où l'on ne trouve ni bière ni jeux, tels que les cafés de *Foi, Lemblin, Corazza* (maintenant *Sabattino*), etc.; d'autres qui, usurpant les droits des restaurateurs, donnent à manger, tels que les cafés *Tortoni*, *Anglais*, *Riche*, *Coste*, *des Variétés*, etc. Quelques-uns, tel que le Jardin-Turc, ont un jardin que ne dédaigne pas de visiter la bonne société, et qui font les délices des promeneurs du dimanche; d'autres, entr'autres le café Montansier, où l'on rougit d'entrer, offrent un théâtre et des baladins à leurs habitués. Les cafés ont été établis à Paris vers le temps de la régence. Le fameux café *Procope*, aujourd'hui café *Zoppi*, était dès lors le rendez-vous des gens de lettres. Ce café et ceux de la *Régence* et de *Foi* sont les plus anciens de Paris. Depuis la révolution le nombre des cafés de Paris s'est considérablement augmenté. Ils sont devenus, généralement parlant, de véritables clubs commerciaux, littéraires et politiques, où, le petit verre à la main, l'on discute sur les intérêts de la bourse, du théâtre et de la patrie. Quelques-uns sont spécialement affectés à tel ou tel parti. Ne craignez pas que les habitués du café Coste ou du café Lemblin mettent jamais le pied dans le café Valois.

Les cafés aident aux journaux pour détruire tout esprit national. On n'y pense qu'aux petits intérêts de tel ou tel colosse qui, vu de près, n'est qu'un nain, et pour ces pauvres gens, la patrie s'étend de la porte de leur café au bureau de leur journal. Les Romains discutaient en plein air, et, du haut du Forum, la liberté se faisait entendre à deux cent mille citoyens.

CAGES DE FER. Supplice inventé par Darancourt, évêque de Verdun, et adopté par Louis XI.

CAIRE (Foire perpétuelle du). On appelle ainsi une réunion de marchands placés dans le passage de la Foire du Caire. (*V.* PASSAGE DE LA FOIRE DU CAIRE.)

CAISSE D'AMORTISSEMENT. Créée depuis la révolution, et dont l'objet est de détruire progressivement la dette publique, au moyen des valeurs qui lui sont confiées à cet effet par des lois spéciales. Elle est en même temps caisse de consignation pour les dépôts et consignations judiciaires. Les bureaux sont établis rue de l'Oratoire St.-Honoré.

CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE. Cette caisse est destinée à recevoir les retenues faites sur les traitemens et autres provenances, pour servir au paiement des pensions.

CAISSE JABAC, rue Neuve-St.-Méderic. Elle avait été établie pour l'escompte des billets des marchands en détail. Forcé, il y a quelques années, de suspendre ses paiemens, cet établissement n'existe plus.

CAISSE DE POISSY, rue du Gros-Chenet, n° 25, 3e arr., Q. Montmartre. Cette caisse est chargée, 1° de payer aux marchands forains le prix de tous les bestiaux achetés aux marchés de Sceaux, de Poissy et de la halle aux Veaux par les bouchers de Paris; 2° de faire aux bouchers le prêt de ce paiement, jusqu'à la concurrence du crédit ouvert à chacun d'eux; 3° de recevoir le droit établi sur les bestiaux destinés pour Paris.

CAISSE DE SERVICE PUBLIC. Elle est chargée de toutes les conversions de valeurs qui intéressent le service du trésor, de l'application immédiate du produit des impôts aux dépenses locales que le service exige, de l'expédition des mandats sur tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, en échange des versemens qui lui sont faits à Paris. Elle retire de la circulation les obligations dont l'échéance est prochaine, soit en les remboursant, soit en donnant aux porteurs des obligations à plus court terme. Elle rembourse à Paris le montant des obligations, sauf l'escompte.

Par suite de ses négociations, et pour en tenir lieu, elle admet les placemens à intérêts qui lui sont offerts. En ce cas elle garde dans ses portefeuilles la quotité proportionnelle de ses valeurs négociables, qui y restent comme un gage réalisable à volonté.

CAISSE D'ESCOMPTE. Son nom indique assez sa destinanation. C'était, avant la révolution, la seule banque publique autorisée. Supprimée il y a trente ans, elle a été plus utilement remplacée par la banque de France (*V.* BANQUE DE FRANCE).

CAISSE DE SURVIVANCE, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 8. Voici l'explication sommaire que donne sur la nature de son établissement, le conseil général de la caisse de survivance. « Plusieurs personnes mettent en société, par actions, sur des têtes désignées, et pour un temps déterminé, des sommes plus ou

en cas de décès desdites têtes, pendant la durée de cette société; mais en se réservant toutefois le droit de pouvoir, tant que les têtes sont vivantes, se retirer de la société, et remporter la mise, soit à des époques fixées d'avance, soit même à volonté, en remplissant certaines formalités, et moyennant certains abandonnemens de bénéfices qui tournent toujours au profit des sociétaires restans. »

(Cette faculté de retrait établit une différence capitale entre le système de la caisse de survivance et celui des tontines, et assure à la première une grande supériorité).

« Le capital formé par les différentes mises est placé, au fur et à mesure des versemens, au profit de la société. Les intérêts produits par le capital sont distribués annuellement entre les survivans, au prorata de leur mise, et ces intérêts augmentent ainsi successivement, dans la proportion des décès, et aussi en raison des abandonnemens de bénéfices faits par ceux qui se retirent; ce qui forme le dividende des actions. Ce dividende, calculé sur les bases les plus modérées, a été reconnu susceptible de s'élever graduellement dans les proportions suivantes; savoir : de six à trente pour cent à l'égard des sept premières classes; de six à vingt pour cent à l'égard des six classes suivantes; de six à dix-huit pour cent à l'égard de la 14e classe, et de six à treize pour cent à l'égard de la 15e classe). Enfin, à une époque déterminée (la 75e année d'âge), le capital lui-même est partagé entre les seuls actionnaires restant à cette époque; disposition qui achève de caractériser la différence essentielle existante entre la Caisse de survivance et celle des tontines, dans lesquelles, en effet, le capital est toujours amorti et perdu pour tous les actionnaires. D'après ce même calcul, ce partage doit produire à chaque partageant un accroissement de son capital d'environ deux cent cinquante à sept cents pour cent, suivant les classes ».

La société est divisée par classes, suivant les âges. Les têtes d'une même classe, sur lesquelles il a été pris des actions pendant le temps fixé par les statuts, forment ce qu'on appelle une série, et les actionnaires qui la composent profitent seuls entre eux des extinctions et bénéfices.

CALVAIRE (boulevard des-Filles-du-). Ce boulevard, qui prit

son nom du couvent des *Filles-du-Calvaire*, devant lequel il passait, fut tracé en 1536, et planté de 1668 à 1705. Il commence rue du Pont-aux-Choux et boulevard St.-Antoine, et finit rue des Filles-du-Calvaire et boulevard du Temple.

CALVAIRE (couvent du). Ce couvent, fondé en 1635, par le père Joseph, capucin, si fameux sous le ministère du cardinal de Richelieu, était situé rue des Filles-du-Calvaire, à l'extrémité de la rue St.-Louis. Les religieuses du Calvaire furent supprimées en 1799, et l'on abattit le couvent, sur l'emplacement duquel on a construit les rues Neuve-de-Bretagne, et Neuve-de-Ménilmontant.

CALVAIRE (religieuses bénédictines du). Ce couvent fut fondé par la reine Marie de Médicis, à peu près à la même époque que le couvent du Calvaire. Il est situé rue de Vaugirard, nº 23, 11ᵉ arrond., Q. du Luxembourg. Les bénédictines du Calvaire ont été supprimées en 1790, et leur église est maintenant une vaste remise qui dépend du palais des Pairs.

CALVI (collége de). Ce collége, fondé au 14ᵉ siècle, par Robert Sorbon, fut acheté au 17ᵉ par le cardinal de Richelieu, qui fit construire une partie de l'église de Sorbonne sur l'emplacement qu'il occupait. Ce collége s'appelait aussi la *Petite-Sorbonne*.

CAMBRAI (collége de). Il fut aussi appelé collége des *Trois-Évêques*, parce qu'il fut fondé en 1348, par les évêques de Langres, de Laon et de Cambray; établi sur l'emplacement de la maison de ce dernier, il reçut à cette époque le nom de collége de Cambrai. En 1610, François Iᵉʳ fonda le collége de France dans le même local. Une partie des bâtimens subsistaient encore sous le règne de Louis XIV. Ce prince y fonda, en 1680, une chaire de droit français; mais en 1774, les colléges de Cambrai et de Treguier furent entièrement démolis, et l'on construisit sur leur emplacement le collége de France, tel qu'il existe aujourd'hui. (*V*. COLLÉGE DE FRANCE.)

CAMBRAI (place). Cette place s'étend de la rue St.-Jean-de-Latran à la rue St.-Jacques, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques. Elle a pris son nom du collége de Cambrai (maintenant collége de France). Elle servait autrefois de cimetière à l'ancienne



église St.-Benoit, et elle se nommait alors le *Grand-Cimetière*, le *cimetière de Cambrai*, le *cimetière de l'Acacia*, parce qu'on y avait planté un acacia, et le *cimetière du Corps-de-Garde*, parce qu'un corps-de-garde en était voisin.

CANAL DE BIÈVRE. Jusqu'au règne de Louis VII, la Bièvre, suivant son cours naturel, versait ses eaux dans la Seine, au même point qu'aujourd'hui. En 1148, les chanoines de Saint-Victor, désirant établir dans leur enclos un moulin, obtinrent à prix d'argent, et par l'entremise de saint Bernard, de l'abbé de Sainte-Geneviève, la permission de creuser un canal qu'alimenterait cette petite rivière. Ce canal, large de trente pieds, recevait les eaux de la Bièvre à 140 toises au-dessous du point où cette rivière est traversée par la rue du Jardin-des-Plantes. Là, une digue arrêtait les eaux et les dirigeait dans le nouveau canal, qui, traversant l'enclos St.-Victor, y faisait mouvoir un moulin; et, suivant son cours hors de l'enclos, il longeait les rues des Fossés-St.-Bernard, de St.-Victor, l'église St.-Nicolas-du-Chardonnet, et les rues des Bernardins et de Bièvre, et venait se jeter dans la Seine à l'endroit appelé depuis les Grands-Degrés. La possession de ce canal avait donné lieu à de grands débats entre les abbés de Sainte-Geneviève et les chanoines de St.-Victor. Il subsista jusqu'au 13ᵉ siècle, et au 14ᵉ sa direction était changée. Il fut détourné vers la partie méridionale de la rue St.-Bernard, et versa ses eaux sur un autre point de la Seine. A l'extrémité opposée de cette rue, une arche, pratiquée dans le mur d'enceinte de Philippe-Auguste, leur ouvrait un passage; mais les fossés creusés sous Charles V, interceptèrent le cours des eaux.

Les chanoines de St.-Victor furent obligés d'établir un autre écoulement. Un nouvel embranchement fut établi dans la direction de la rue des Fossés-St.-Bernard. Les eaux devaient arriver dans la Seine en traversant l'emplacement de la halle aux vins. Le prévôt de Paris et l'abbé de Sainte-Geneviève s'y opposèrent. Les Victorins se plaignirent au roi, qui ordonna la continuation des travaux, à la charge par les Victorins de faire construire le pont qui fut appelé Pont-aux-Marchands.

La partie abandonnée, qui se trouvait dans l'intérieur de l'enceinte, servit d'égout aux rues voisines. Un cloaque, le *Trou-*

Punais, situé au point de jonction des rues des Bernardins et de St.-Victor, recevait les eaux dans les temps de pluie, et son trop plein se déchargeait dans cette partie du canal, dont les murs d'enceinte arrêtaient l'écoulement. La stagnation des eaux devint contagieuse. Pour remédier à ce mal, on imagina de couvrir le cloaque par une voûte, qui fut bientôt percée pour servir au vidange des latrines des maisons voisines. La contagion devint plus dangereuse. De là des plaintes au roi, qui donnait des ordres que l'on n'exécutait pas, par respect pour les droits seigneuriaux des Victorins. Ce ne fut qu'en 1672 que ce foyer pestilentiel fut supprimé, et que la Bièvre s'écoula dans la Seine, en reprenant son ancien lit. (*Mém. de l'Académie*, tome 14, page 267).

CANAL DE L'OURCQ. Ce canal, alimenté par cinq rivières, et destiné à servir de communication entre la Marne et le canal de St.-Quentin, passe par Mareuil, Lisy, Grisy, Meaux, Villenois, Echampier, Charmantré, Claye, Sevran, la forêt de Bondy, et se termine au grand bassin de la Villette, qui sert à la fois de port pour les bateaux arrivant de la Marne par le canal, de réservoir pour les eaux de Paris, et d'un très-bel ornement pour la barrière Saint-Martin.

Ce canal amène à lui seul, à 85 pieds au-dessus des basses eaux de la Seine, au-delà de 1,350 pouces d'eau, produisant, en 24 heures, 672,000 muids, dont une partie se distribue dans les quartiers les plus populeux, en une proportion supérieure à tous les besoins. Sa longueur, depuis sa prise d'eau à Lisy, dans un développement de 24 lieues, est creusée à même la terre, sans aucun revêtement de construction. Le terrain permettant de l'établir, sans trop de difficulté, sur un seul plan incliné de 31 toises, il n'y a eu à faire ni sas ni écluses. Dans tout ce trajet, les ouvrages d'art consistent seulement en un assez grand nombre de ponts fixes et mobiles. Les travaux de terrasses sont forts beaux, particulièrement dans le bois de Bondy, où il a fallu faire une profonde tranchée, longue de plus de 5,000 toises.

CANAL DE SAINT-DENIS. Il commence à St.-Denis, au lieu appelé la Briche, où la petite rivière de Crould se jette dans la Seine, et se termine à huit cents mètres au-dessus du bassin de la



Villette. Un décret impérial du 14 février 1811, ordonna les travaux qui commencèrent la même année. Ce canal, après avoir contourné la ville de Saint-Denis, du côté de Paris, sur une longueur d'environ 2,000 mètres, se dirige directement sur le canal de l'Ourcq. Ce cours est de 5,800 mètres; la pente, depuis le canal de l'Ourcq jusqu'à la Seine, est de 28 mètres. Le niveau est rétabli par douze écluses. Trois ponts sont construits pour la communication des routes. Les bateaux qui, en suivant le cours de la Seine, restaient trois jours à faire le trajet, l'exécutent en huit heures.

Ce canal a été terminé en 1821, et l'ouverture en a été faite le 16 mai de la même année.

CANAL DE SAINT-MARTIN, appellé d'abord *Canal de Navigation*. Il part du bassin de la Villette, et doit aboutir à la garre des fossés de l'Arsenal. Son cours est de 32,000 mètres; sa largeur est de 19 mètres au fond et de 20 à la surface; il a deux mètres de hauteur. Il sera revêtu de maçonnerie, bordé d'un double chemin de hallage, et planté d'arbres sur une largeur de 12 mètres. Il passera entre l'hôpital Saint-Louis et le boulevard extérieur, traversera le faubourg du Temple, les rues de Ménilmontant, du Chemin-Vert, et se terminera à la place de la Bastille, non compris l'écluse de garde de la garre.

Les frais, y compris l'achat des terrains, sont évalués à seize millions cent cinquante-trois mille francs. Déjà la ville a acheté le jardin de la maison de Beaumarchais. Ce jardin a disparu. L'entreprise des travaux a été adjugée, le 17 novembre 1821, à la compagnie Vassal.

CANAUX. L'administrateur des canaux et des eaux de Paris a ses bureaux à l'hôtel-de-ville.

CAPITATION. Impôt supprimé en 1790, rétabli sous le nom de contribution personnelle, mais qui du moins atteint tous les citoyens, de quelque fortune et de quelque rang qu'ils puissent être.

CAPUCINES (boulevard des). Il fut planté de 1668 à 1705. Il doit son nom à l'ancien couvent des Capucines qu'il longeait. Il commence à la place Vendôme et au boulevard des Italiens, et finit rue Neuve-des-Capucines et boulevard de la Madeleine, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme.

CAPUCINS (champ des). C'était un vaste terrain vide, placé entre le Val-de-Grâce et le couvent des Capucins (maintetemant l'hôpital des vénériens). On y a percé une nouvelle rue, nommée rue du Champ-des-Capucins. On voyait autrefois au bout de ce champ une croix de pierre, appelée la *croix de la Ste. Hostie*, en réparation du sacrilége de trois voleurs qui, après avoir enlevé le saint ciboire de l'église St.-Martin, avaient jeté une des hosties contre les murs du Val-de-Grâce. C'était dans ce champ que les déserteurs des Gardes-Françaises passaient par les armes.

CAPUCINES (couvent des). Ce couvent était situé dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, qui alors passait devant la place Vendôme, sur le même emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue de la Paix. La première pierre de ce couvent fut posée le 29 juin 1604; il fut achevé en 1606; on le rebâtit en 1686. Les religieuses n'y firent profession que le 21 juillet 1607. Leur règle était très-austère. Comme les Capucins, elles ne vivaient que d'aumônes. C'était le seul couvent de cet ordre qu'il y eût en France. Il renfermait les cendres de Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, et femme de Henri III; du célèbre Louvois, du marquis de Barbézieux, son fils, et de la trop fameuse marquise de Pompadour. Il fut supprimé en 1790. Après avoir été successivement une fabrique d'assignats, un théâtre de jeunes comédiens, le cirque de Franconi, on le démolit il y a quinze ou seize ans. Le premier panorama a été établi dans le jardin des Capucines.

CAPUCINS (couvent des). Ce couvent était situé rue St.-Honoré. Il passait pour le plus considérable de tous ceux que les Capucins avaient en France. Il pouvait contenir environ 150 religieux; Catherine de Médicis l'avait fondé. On y voyait la tombe du F. Ange de Joyeuse, Henri, comte de Bouchage, frère puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras.

Ce fut lui que Paris vit passer tour à tour
Du siècle au fond d'un cloître, et du cloître à la cour;
Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Ce couvent, rebâti avec son église en 1603, fut supprimé en

1790. Sur son emplacement on a bâti la rue de Castiglione, celle du Mont-Thabor, et l'ancien Cirque-Olympique.

CAPUCINS (église des). Les Capucins de St.-Jacques vinrent s'établir dans ce couvent en 1783; ils furent supprimés en 1790. L'église est maintenant la première succursale de la Madeleine. Elle est située rue Sainte-Croix, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme. Le couvent a été transformé en collége. (*V.* COLLÉGE BOURBON.)

CAPUCINS (fontaine des), rue Saint-Honoré, n° 351, 1er arrond., Q. des Tuileries. Cette fontaine fut construite en 1671. Ses eaux viennent de la pompe à feu de Chaillot.

CAPUCINS. Ordre mendiant qui avait été réformé de l'ordre de Saint-François. Les Capucins, plus fameux par leur excessive malpropreté que par les services qu'ils ont rendus à l'église, portaient une longue barbe, une robe et un manteau brun, et des sandales. Il y a peu d'années, on a vu un de ces messieurs se promener dans Paris, avec autant de tranquillité que si l'ancien ordre de choses avait été rétabli. Cette vision a étonné les gens simples qui ne voudraient pas croire aux revenans.

CAPUCINS DE SAINT-JACQUES. (*V.* HÔPITAL DES VÉNÉRIENS.)

CAPUCINS DU MARAIS. Ce couvent occupait un vaste terrain rues du Perche et d'Orléans, au Marais. Il avait été fondé en 1623. On le supprima en 1790. Le couvent et les jardins qui en dépendaient ont été détruits. L'église seule existe encore. (*V.* ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE.)

CARDEURS. Ouvriers qui peignent le coton, la laine, la bourre avec des chardons ou des cardes (sorte de peigne propre à ce métier), et qui préparent le drap en sortant du foulon. Avant la révolution, ils formaient une communauté dont les statuts étaient anciens. Dans ces statuts, confirmés et augmentés par Louis XIV en 1688, ils sont qualifiés de maîtres cardeurs, fouleurs, peigneurs, arçonneurs de laine et coton, drapiers drapans, coupeurs de poil, et fileurs de lumignons. Ils ont maintenant moins de titres et moins d'ouvrage. Leur apprentissage était de trois ans, et ils avaient trois ans de compagnonage. Le brevet coûtait 15 livres, et la maîtrise

150 livres, avec chef-d'œuvre. Leur bureau était situé rue de la Vannerie. Les cardeurs de matelas stationnent tous les matins sur la place du Caire, où ils attendent du travail.

CARDIERS. Ouvriers qui font les outils dont on se sert pour carder les laines, le coton, la bourre. Sous l'ancien régime, ils formaient une communauté. On fabrique maintenant les cardes en grand, beaucoup mieux et à meilleur prix. L'effet inévitable des corporations est d'arrêter le perfectionnement des arts industriels; le consommateur paye davantage pour être mal servi; personne n'y gagne; et cependant quelques fous rêvent le retour des maîtrises!

CARMÉLITES (couvent des), rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n° 128, 10° arrond., quartier du Faubourg-St.-Germain. Les religieuses de ce couvent, fondé en 1656, habitèrent d'abord la rue du Bouloy; elles dépendaient alors du grand couvent de la rue d'Enfer. En 1663, des lettres-patentes firent de leur monastère un monastère distinct et indépendant. Elles ne s'établirent dans la rue de Grenelle qu'en 1689. Supprimées en 1790, leur couvent est maintenant une caserne.

CARMÉLITES (couvent des), de la rue Chapon. Ce couvent, fondé par Catherine d'Orléans, demoiselle de Longueville, et occupé par les religieuses en 1619, s'étendait des n°s 17 et 23 de la rue Chapon, au n° 12 de la rue Transnonain, et au n° 28 de la rue Montmorency. Supprimé dans la révolution, il a été détruit depuis. Son emplacement est maintenant occupé par des maisons particulières.

CARMÉLITES (couvent des). On l'appelait *Couvent des religieuses Carmélites de la grande rue du Faubourg-Saint-Jacques;* mais il était réellement situé rue d'Enfer, n° 67. C'était autrefois un prieuré de l'ordre de St. Benoit, dépendant de l'abbaye de Marmoutier. Sa position, au milieu des champs et des vignes, l'avait fait nommer *Notre-Dame-des-Champs*, ou *Notre-Dame-des-Vignes*. Une statue, placée au pignon de l'église, avait fait supposer qu'il y avait eu anciennement, dans ce lieu, un temple consacré à Cérès. Ces suppositions tombèrent quand on eut reconnu un saint Michel dans la prétendue Cérès.

On doit croire cependant que cet emplacement avait été oc-

cupé autrefois par quelque antique monument; car, en 1630, lorsqu'on travaillait à une fontaine dans le jardin du couvent, on trouva sous terre les restes d'un mausolée, entre autres un bas-relief, haut de deux pieds, représentant un sacrificateur prêt à immoler un taureau. On découvrit aussi un autre tombeau, sur lequel était sculpté un licteur vêtu du pallium. On trouva dans ce tombeau une agraffe, une boule et un cornet en bronze, et cette inscription : *Vibius hermes ex voto.* Quoi qu'il en soit, l'église de ce couvent était fort ancienne. On croit qu'elle avait été bâtie sous le roi Robert. L'église et le couvent furent occupés par les religieux de Marmoutier jusqu'en 1604, époque à laquelle les Carmélites vinrent s'y établir. C'est là que mourut, en 1710, sous le nom de *sœur Louise de la Miséricorde,* Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc, duchesse de la Valière, qui eut assez de faiblesse pour devenir la maîtresse publique de Louis XIV, et assez d'amour pour pleurer, pendant trente-cinq ans, dans un monastère, l'infidélité de son royal amant. Ce couvent fut supprimé en 1790; c'est maintenant une maison particulière. L'église n'existe plus.

CARMES (le grand couvent des). Ce couvent était situé rue des Carmes, n° 1. Il avait été fondé en 1309. Les religieux, supprimés en 1790, furent réunis d'abord aux Carmes-Déchaussés du Luxembourg, et à la même époque on réunit, dans le grand couvent de la rue des Carmes, les *Augustins* des trois couvens de Paris. Ils disparurent tous en 1792.

Sur l'emplacement du couvent et de son église, on a construit un marché couvert.

CARMES-BILLETTES (les), rue des Billettes, n°s 16 et 18, 7e arrond., Q. du Marché-Saint-Jean. Un juif, nommé Jonathas, avait été brûlé vif en 1290, pour avoir fait *bouillir* une hostie qu'un *miracle* conserva. En commémoration de cet événement, Reinier Flaming fit bâtir, sur l'emplacement qu'occupait la maison du juif, une chapelle qu'on appela la *Chapelle des Miracles.* En 1299, des religieux nommés Billettes, qui desservaient un hôpital appelé le *Collége-des-Miracles-de-la-Charité-Notre-Dame*, s'y établirent, et furent remplacés en 1437 par des religieux de la règle de saint Augustin, qui firent bâtir un cloître, reconstruit à la fin du même siècle. En 1631, aux

uccédèrent les *Carmes de l'Observance*. En 1754, 'église, qui, depuis plusieurs années, sert de temple iens.

ES-DÉCHAUSSÉS (couvent des). L'ordre des *Carhaussés* devait son origine à la réforme introduite en sainte Thérèse, dans l'ordre des Carmes. Le couvent acs-Déchaussés, qui existe encore, ainsi que l'église, Vaugirard, n° 70, fut fondé en 1611, et supprimé en aint-Foix, en parlant de ces moines, qui, malgré leurs revenus, continuaient toujours à mendier, dit plaisam- « Ces richesses ne les enorgueillissent pas; ils continuent ırs d'envoyer des frères quêteurs dans les maisons. » La statue de la Vierge, sculptée en albâtre, à Rome, par An-Raggi, était un des ornemens de l'église des Carmes-Déchaussés. Depuis la révolution, elle avait été conservée au musée des monumens français. Elle a été donnée au chapitre de Notre-Dame, qui l'a fait placer dans la chapelle de la Vierge.

CARNAVALET (hôtel de), au coin de la rue Culture-Sainte-Catherine et de la rue des Francs-Bourgeois. Ce fut la demeure de madame de Sévigné. Cet hôtel fut construit et embelli par les plus célèbres artistes du temps. Le portail, orné de refends vermiculés et de deux bas-reliefs, les grandes figures qui décorent les trumeaux de la cour, les masques que l'on remarque sur les claveaux des croisées, sont l'ouvrage de Jean Goujeon. Androuet Ducerceau a continué l'architecture et les autres ornemens, et Mansard a terminé l'édifice. L'école des ponts et chaussées a été transférée dans cet hôtel.

CARROSSES PUBLICS. *V.* FIACRES.

CARROSSIERS, fabricans et marchands de toute espèce de carrosses, de berlines, de cabriolets, etc. Ce sont les Français qui ont inventé ces caisses suspendues, ces chars élégans et rapides, si favorables au luxe, à l'oisiveté turbulente et à la mollesse. Sous François Ier, il n'y avait que deux voitures à Paris; elles se multiplièrent tellement en 1563, que le parlement demanda au roi *de défendre l'usage des coches par cette ville*. Qu'aurait-il dit de nos jours? Maintenant, et depuis long-temps, tout homme riche a son équipage; tout médecin

tout courtier, son équipage; tout jeune homme qui se ruine, ou qui ruine ses créanciers, son tillbury; et, jusqu'au plus simple artisan, tout le monde court en voiture. Les carrossiers faisaient partie de la communauté des selliers. *V.* SELLIERS.

CARROUSEL. D'après la définition de plusieurs auteurs, un carrousel était une course accompagnée de chariots, de machines, de récits et de danses de chevaux. *Carrousel* vient du mot italien *carrosello*, diminutif de *carro*, char.

CARROUSEL (place du), 1er arrond., Q. des Tuileries. On ouvrit cette place pour laisser voir la façade occidentale du palais des Tuileries. Elle a pris son nom du carrousel que Louis XIV donna en 1662 à sa mère et à son épouse. On a abattu une grande partie des maisons qui la bordaient du côté de la rue St.-Nicaise, afin de continuer la galerie septentrionale qui doit joindre de ce côté le Louvre aux Tuileries. On voit encore au milieu de cette place quelques bâtimens qui doivent disparaître, tels que l'ancien hôtel d'Elbœuf, maintenant l'hôtel des Cent-Suisses, et l'hôtel de Longueville, où sont les écuries du roi. Le plus bel ornement de la place du Carrousel est l'arc de triomphe élevé à la gloire des armes françaises. Pendant la révolution, la place du Carrousel s'appela *Place de la Réunion*.

CARTES A JOUER. Elles n'ont commencé d'être en usage que sous Charles VI. On prétend qu'elles furent inventées pour charmer les ennuis de l'infortuné monarque. Un peintre, nommé Jacques Gringonneur, qui demeurait rue de la Verrerie, fut le premier qui peignit des *cartes à or et à diverses couleurs pour l'ébattement du roi*. Nous lisons dans un relevé de dépenses fait par Charles Poupart, surintendant des finances et argentier de Charles VI : *Donné cinquante-six sols parisis à Jacques Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit seigneur roi pour son ébattement.* Nos anciens jeux de cartes retracent fidèlement les habillemens du temps de Charles VI et de Charles VII. On avait alors l'orgueil ridicule de faire broder ses armoiries sur ses vêtemens. Le jeu de cartes ne commença d'être connu généralement que sous le règne de Charles VII, et il paraît que ce fut alors que les figures dont les cartes sont

ornées, reçurent une forme et un nom déterminés. La dame de trèfle, Argine, dont l'anagramme est regina, était, dit-on, Marie d'Anjou, femme de Charles VII; Rachel, la dame de carreau, Agnès Sorel; Pallas, dame de pique, Jeanne d'Arc; et la dame de cœur, Judith (l'impératrice Judith, épouse dissolue de Louis-le-Débonnaire), l'infâme Isabeau de Bavière. Des quatre valets, Ogier et Lancelot sont les noms de deux fameux guerriers de la chevalerie romanesque; et Lahire et Hector (de Galard), ceux de deux braves défenseurs de Charles VII. Les noms d'Alexandre, de César et de Charlemagne n'ont pas besoin d'explication; quant à David, le roi de pique, on désignait ainsi Charles VII, dont les malheurs avaient rappelé ceux du roi des Juifs. Quelques années après la révolution, on avait inventé de nouveaux dessins et de nouvelles figures pour les cartes; mais les anciennes sont toujours d'un usage plus général. Saint-Foix, d'après le père Daniel et le père Ménétrier, fait une profonde dissertation sur les cartes. Combien de personnes, dit-il, jouent tous les jours à ce jeu, sans en connaître tout le profond mérite! Il est symbolique, allégorique, politique, historique, etc. On peut lire dans St.-Foix ce grave commentaire, qui, du reste, ne manque ni d'esprit ni de justesse; mais les juges nés des cartes, les joueurs, seront bien peu tentés de le connaître; ils aiment mieux calculer les mille chances du jeu lui-même, que de chercher savamment par quelles combinaisons les cartes ont reçu telle ou telle figure. Dans l'histoire morale de l'Europe, les cartes occupent une place bien plus considérable qu'on ne croit. Sans entrer dans des considérations qui feraient la matière d'un important chapitre, nous remarquerons seulement que les cartes ont dû nécessairement aider à l'extension de l'esprit de société. Nul autre jeu n'offre à lui seul autant de ressources à une réunion d'hommes désœuvrés, ou qui du moins cherchent quelque délassement à leurs travaux. Le jeu d'échecs est une armée qui n'occupe que deux combattans; le jeu de cartes est une société de rois, de dames et d'écuyers qui peuvent appeler auprès d'eux un grand nombre de courtisans. En rapprochant les individus, les cartes ont pu servir à adoucir les mœurs, mais aussi elles ont dû les détériorer. Les jeux d'adresse, auxquels

s'exerçaient les hommes dans le moyen âge de la monarchie, occupaient peu les femmes; le jeu de cartes semble avoir été fait pour elles ; il a rapproché les deux sexes, et prolongé les soirées. Dans les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, on poussa l'amour des cartes jusqu'à la fureur, et c'est alors que l'on put voir jusqu'à quel point ce jeu, bien plus qu'aucun autre, avait été fatal aux mœurs. La cour donnait l'exemple de ce funeste entrainement; dans ces temps, la ville voulait imiter la cour ; et toute société qui se piquait d'avoir un certain ton, devint un véritable tripot. Tandis que, parmi le peuple de tout étage, les diseuses de bonne aventure lisaient dans les cartes les arrêts du destin, et trompaient à bien moins de frais qu'autrefois la faiblesse crédule, les chevaliers d'industrie bâtissaient sur les cartes l'espérance de leur fortune. Un jeu que le hasard presque seul dirige, et dont les combinaisons exercent fort peu la pensée, devait convenir à un sexe dont la mobilité se plait aux coups inattendus de la vie, et qui ressent si vivement les effets, sans trop s'occuper de rechercher les causes ; aussi vit-on les femmes, et surtout celles d'un haut rang, consumer à l'envi l'une de l'autre, sur un tapis vert, leurs grâces, leurs attraits, la fortune de leurs maris, et trop souvent leur pudeur et leur vertu. Le plus grand des philosophes, Molière, leur présentait en riant une maxime qui sans doute n'avait trouvé que trop d'application :

> Une femme qui veut à l'honneur se vouer
> Doit se défendre de jouer
> Comme d'une chose funeste :
> Car le jeu fort décevant
> Pousse une femme souvent
> A jouer de tout son reste.

Sous le rapport de la santé, il est trop certain qu'un jeu sédentaire, comme le jeu des cartes, ne peut qu'être fort nuisible ; et il est inutile d'appuyer par des raisonnemens cette incontestable vérité. Les cartes, en vogue jusqu'à la révolution, furent presque totalement abandonnées (nous ne parlons pas ici des maisons de jeu) pendant les terribles années de notre régénération politique. Le *boston*, le grave *whist*, le sémillant *reversi*, n'é-

taient plus conservés que chez quelques bons bourgeois dont ils n'avaient jamais sans doute enflammé les passions, ou dans quelques vieilles maisons du Marais et du faubourg St.-Germain. La *bouillotte* n'était guère connue que de quelques marchands ; et même, salutaire effet de notre retour à des mœurs plus sévères, l'opinion publique flétrissait ceux dont une ignoble avidité compromettait la fortune. La mode avait mis en faveur les *conversations*, *les soirées musicales*, *les soirées dansantes*. L'*écarté* a paru, et ce jeu niais et insipide a fait revivre parmi nous toutes les fureurs du gothique lansquenet. Plus de conversations, plus de danses; la sonate ou la romance du jour sont interrompues par les cris des joueurs; le bal est désert, ou n'est plus peuplé que de vieux amateurs, tandis que la jeunesse s'empresse autour des tables d'*écarté*. Les femmes s'en plaignent vainement; la valse même ne retiendrait pas un amant auprès de sa maîtresse, quand il entend l'annonce d'un nouveau pari, dût-il avoir à regretter le lendemain et sa maîtresse et son argent. Les moralistes tonnent contre cette honteuse frénésie; nous nous contenterons de demander aux moralistes jusqu'à quel point les jeunes gens qui passent une soirée les cartes à la main, peuvent avoir des mœurs fortes et patriotiques.

CARTIERS. Fabricans et marchands de cartes, de cartons, etc. *V.* PAPETIERS.

CASERNES. Le maréchal de Biron, colonel des Gardes-Françaises, avait fait sentir au gouvernement la nécessité de loger les soldats dans des casernes où l'on pourrait veiller de plus près à leur discipline et à leur bien-être, et qui, en même temps, épargneraient aux habitans de la capitale le lourd fardeau des logemens. Le nombre des casernes s'est beaucoup augmenté depuis la révolution. On en compte maintenant vingt-quatre. Voici les principales : celles de la rue de Babylone, n° 23; de la rue de Clichy, n° 6; de la rue de la Pépinière, n° 22; de la Grande-rue-Verte, n° 32; de la Nouvelle-France, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 76; de la Courtille, rue du Faubourg-du-Temple, n° 72; des rues Popincourt, n° 51; Neuve-Sainte-Geneviève; de Lourcine, n° 62; du Faubourg-du-Roule; du Faubourg-Saint-Denis; des Minimes, près de la Place-Royale; du Foin-St.-Jacques; des Postes, à l'Estrapade; de Vaugirard, au Luxem-



bourg; d'Enfer, près de la place Saint-Michel; de la Corderie; de Notre-Dame-des-Victoires; Avenue de Neuilly, etc.

CATACOMBES (les). Pour donner une idée juste et positive de ces immenses souterrains, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser quelques passages de l'excellente *Description des Catacombes de Paris,* publiée en 1815 par M. Héricart de Thury, *inspecteur général des travaux souterrains du département de la Seine.*

« Les souterrains dans lesquels sont établies les Catacombes, dit M. Héricart de Thury, après avoir fourni les matériaux de construction de nos temples, de nos palais, et de tous nos édifices, ont ensuite servi à recueillir les restes de nos ayeux, derniers vestiges de ces générations multipliées, enfouies et ensuite exhumées du sol de notre ville, où elles s'étaient succédées pendant un si grand nombre de siècles. L'idée de former dans les anciennes carrières de Pairs ce monument unique, est due à M. Le Noir, lieutenant-général de police; ce fut lui qui en provoqua la mesure, en demandant la suppression de l'église des Innocens, l'exhumation de son antique cimetière, et sa conversion en place publique. »

Les habitans du quartier des marchés s'étaient plaints à diverses reprises, mais toujours vainement, des miasmes putrides qu'exhalait le cimetière des Innocens. « Enfin, en 1780, la généralité des habitans, effrayée des accidens qui eurent lieu dans les caves de plusieurs maisons de la rue de la Lingerie, par le voisinage d'une fosse commune ouverte vers la fin de 1779, et destinée à contenir plus de deux mille corps, s'adressa au lieutenant-général de police; en démontrant les dangers dont la salubrité publique était menacée par ce foyer de corruption, *dans lequel* (portait la supplique), *le nombre des corps déposés excédant toute mesure, et ne pouvant se calculer, en avait exhaussé le sol de plus de huit pieds au-dessus des rues et habitations voisines.* »

M. de Crosne, successeur de M. Le Noir, fit nommer, par la société royale de médecine, une commission chargée de déterminer les moyens de parvenir à supprimer le cimetière des Innocens. Les anciennes carrières situées sous la plaine

de Mont-Souris, au lieu de la *Tombe Isoire* ou *Isoard* (ainsi appelée, dit-on, du nom d'un brigand qui exerçait ses rapines aux environs), furent désignées pour recevoir les ossemens du charnier des Innocens. Cette opération eut lieu à trois différentes époques, du mois de décembre 1785 au mois de mai 1786, du mois de décembre 1786 au mois de février 1787, et du mois d'août suivant au mois de janvier 1788.

« M. Guillaumot, premier inspecteur général, ajoute M. Héricart, fit exécuter, au commencement de 1786, les travaux nécessaires pour disposer d'une manière convenable le lieu destiné à recueillir les ossemens exhumés du cimetière des Innocens, et successivement ceux qui seraient retirés de tous les autres cimetières, charniers et chapelles sépulcrales de la ville de Paris. L'état de ces carrières, abandonnées depuis plusieurs siècles, la faiblesse des piliers, leur écrasement, l'affaiblissement du ciel dans un grand nombre d'endroits, les excavations jusqu'alors inconnues des carrières inférieures, les dangers qu'elles présentaient, les piliers des ateliers supérieurs portant à faux, le plus souvent sur les vides des ateliers du dessous, les infiltrations et les pertes du grand aqueduc d'Arcueil, etc., etc., furent autant de motifs qui déterminèrent l'inspection générale à apporter la plus grande activité dans ses travaux. Après avoir fait l'acquisition de la maison connue sous le nom de *Tombe Isoire* ou *Isoard*, située dans la plaine de Mont-Souris, sur l'ancienne route d'Orléans, dite *la voix creuse*, on fit un escalier de soixante-dix-sept marches pour descendre dans les excavations, à dix-sept mètres environ de profondeur, et un puits muraillé pour la jetée des ossemens. Durant ces premières dispositions, divers ateliers d'ouvriers étaient occupés, les uns à faire des piliers de maçonnerie pour assurer la conservation du ciel des carrières, et de toutes les carrières dont on redoutait l'affaissement; d'autres à faire communiquer ensemble les excavations supérieures et inférieures, pour en former deux étages de catacombes; et d'autres enfin à construire les murs d'enceinte destinés à cerner toute l'étendue que devait comprendre le nouvel ossuaire. »

Ce grand travail fut terminé dans les derniers jours de mars



1786. Pendant le cours de la révolution, les Catacombes servirent aussi de sépulture à un grand nombre de victimes. En 1792, on supprima plusieurs églises et cimetières; les ossemens qu'ils renfermaient furent portés au grand ossuaire des Catacombes. En 1804, de nouvelles suppressions d'églises, en 1808, 1809 et 1811, de nouvelles constructions faites dans la rue St.-Denis, sur la place des Innocens, et sur l'ancien cimetière de l'île St.-Louis, exigèrent de nouveaux transports. En 1810, les Catacombes furent restaurées et augmentées par M. Héricart, d'après les ordres de M. Frochot, alors préfet du département de la Seine. « C'est après ces grands travaux, faits en 1810 et 1811, dit M. Héricart, que nous sommes parvenus à former nos Catacombes, monument sépulcral, jusque-là ignoré, et encore aujourd'hui inconnu à la majeure partie des habitans de cette ville; aussi imposant que religieux, et tellement unique dans son genre que, de l'avis de tous les étrangers, voyageurs et artistes qui l'ont visité, il ne peut être comparé à aucun de ceux que nous a laissés l'antiquité.»

On descend dans les Catacombes par trois escaliers différens; le premier est situé dans la cour du pavillon occidental de la barrière d'Enfer; le second, à la *Tombe Isoire;* le troisième, dans la plaine de Mont-Souris. Il y a trois portes; l'une appelée la *porte de l'Ouest;* l'autre, à l'est, nommée *porte du port Mahon;* la troisième, au sud, sous la *Tombe Isoire*. On descend presque toujours par l'escalier de la barrière d'Orléans. Nous ne donnerons pas ici l'itinéraire des Catacombes; ce détail nous entraînerait trop loin; mais nous allons rapporter, d'après M. Héricart, le fait intéressant qui se rattache à la carrière inférieure, dite du Port-Mahon, et qui lui a donné le nom qu'elle porte. En 1777, un ouvrier de l'inspection, nommé Décure, découvrit cette carrière. Il forma là un petit atelier particulier, auquel il consacrait les heures de ses repas. Long-temps prisonnier au Port-Mahon, il lui vint dans la pensée d'en faire le plan en relief dans une des masses de pierres dont il était entouré. Il mit cinq ans à exécuter son relief, depuis 1777 jusqu'à 1782. « Décure, dit M. Héricart, avait travaillé dans le silence et la solitude; l'entrée de son atelier était presque

impraticable pour tout autre que pour lui : il voulut finir ses travaux par la construction d'un escalier commode, taillé dans la masse; mais, en élevant un dernier pilier, il prit mal ses dimensions; il se fit un éboulement, et cet infortuné, dangereusement blessé, périt peu de temps après..... Pendant la révolution, le relief du Port-Mahon a été mutilé; il en reste cependant assez de vestiges pour juger de la patience, de la mémoire, et du talent naturel de Décure, qui, mieux dirigé dans ses jeunes années, eût infailliblement réussi dans les arts. On a conservé sa table et ses bancs de pierre, dans une taille ancienne qu'il appelait son salon. » On trouve aux Catacombes deux collections fort intéressantes; 1° une collection minéralogique, qui offre une série complète de tous les échantillons des bancs de terre et de pierre qui constituent le sol des Catacombes; et 2° une collection pathologique, que devait aisément remplir l'énorme amas d'ossemens humains renfermés dans ces sombres demeures. Les bornes étroites que nous sommes forcés de nous imposer dans un dictionnaire qui contient une si grande quantité d'articles divers, nous défendent de faire une description détaillée des Catacombes; mais, si l'aspect de ce Paris souterrain, si les monumens religieux dont il est orné, peuvent exciter vivement la curiosité des Français et des étrangers, une pensée d'un bien plus haut intérêt doit parler aux habitans de la capitale, et leur faire tourner, vers les Catacombes, un regard reconnaissant. Un grand tiers de Paris pose sur ces profonds abîmes presque ignorés jusqu'en 1785, et, même après cette époque, négligemment explorés encore pendant quelques années. On frémit quand on songe à l'imprévoyance coupable de tant de gouvernemens successifs, qui, pendant si long-temps, avaient laissé sans secours une portion de la capitale sur un goufre qui, tôt ou tard, devait l'engloutir. De graves accidens, des grands éboulemens de carrières, n'avaient pu les décider à faire sonder ces excavations immenses. Maintenant toute crainte doit cesser; la voie publique est consolidée de manière à ce qu'on ne puisse redouter aucun danger, ou du moins à ce qu'on puisse sur-le-champ arrêter les résultats d'un accident imprévu. Écoutons encore M. Héricart, sur une matière qu'il possède à fond,

et citons un passage qui doit achever de dissiper toutes nos alarmes. « Dans nos recherches et nos travaux, dit-il, nous nous sommes particulièrement attachés à établir le rapport le plus rigoureux, ou, si l'on me permet l'emploi de ce mot, la corrélation la plus intime et la plus réciproque des détails de la surface et de l'état des vides. C'est en suivant ce plan d'une manière uniforme que nous avons tracé, ouvert et conservé au-dessous, et à l'aplomb de chaque rue, une ou deux galeries, suivant la largeur de la voie, de manière à diviser respectivement les quartiers, à isoler les massifs, à préparer la reconnaissance des propriétés, à déterminer leur étendue, à fixer leurs limites au-dessous de celles de la surface, à tracer à plus de quatre-vingts pieds de profondeur le milieu des murs mitoyens sous le milieu même de leur épaisseur; à rapporter le numéro de chaque maison exactement au-dessous de celui de la propriété; enfin, je le répète, à établir un tel rapport entre le dessous et le dessus, qu'on peut en voir et en vérifier la rigoureuse correspondance sur les plans de l'inspection, etc. » Les Catacombes s'étendent sous le faubourg St.-Germain, les rues St.-Jacques, de la Harpe, de Tournon, de Vaugirard, l'Odéon, l'église St.-Sulpice, le Panthéon, le Val-de-Grâce, l'Observatoire, etc., etc., et bien avant jusqu'à Mont-Rouge. On ne peut y descendre qu'en présentant une permission signée de l'inspecteur général, ou des ingénieurs surveillans.

CATHÉDRALE. *V.* ÉGLISE NOTRE-DAME.

CATHERINE (cimetière Ste.-), rue des Gobelins, 12e arrond., Q. St.-Marcel. Il est contigu à celui de Clamart. Il fut fermé en 1793. On y voit le tombeau de Pichegru et du poète Luce de Lancival

CATHERINE (cour Ste.-), rue St.-Denis, n° 312, 5e arrond., Q. Bonne-Nouvelle. Les religieuses de l'hôpital Ste.-Catherine, ayant acheté dans cette cour une maison dite du *Pressoir*, la cour prit le nom de l'hôpital.

CATHERINE (hôpital Ste.-). Il était situé rue St-Denis, nos 53 et 55, au coin de la rue des Lombards. Nous ignorons l'époque précise de sa fondation. Il s'appela d'abord *Hôpital des pauvres de Ste.-Opportune;* un ancien titre l'appelle l'*Ostellerie Ste.-Opportune*. Il était administré par des religieuses de

l'ordre de St.-Augustin. Elles logeaient et nourrissaient, pendant trois jours seulement, les femmes ou filles qui cherchaient à entrer en condition ; elles recevaient aussi les gens de province qui arrivaient à Paris pour affaires, et qui n'avaient pas le moyen de payer un logement ; enfin elles se chargeaient de faire enterrer au cimetière des Innocens les personnes noyées ou mortes dans les prisons ou dans les rues de Paris, qui n'étaient point réclamées. Cet hôpital fut démoli au commencement de la révolution ; on a construit sur son emplacement des maisons particulières.

CATHERINE (marché et place Ste.-). En 1783, on commença à construire ce marché sur l'emplacement du couvent des chanoines de *Ste.-Catherine-du-Val-des-Écoliers*. Il est situé entre les rues d'Ormesson et Caron, 8e arrond., Q. du Marais. Il est ouvert tous les jours. On appelle place Ste.-Catherine l'entrée du marché du côté de la rue St.-Antoine.

CATHERINE-DU-VAL-DES-ÉCOLIERS, ou *Ste.-Catherine-de-la-Couture* (couvent et église Ste.-). En 1201, des ecclésiastiques avaient formé dans une vallée de la Champagne, sous l'invocation de Ste. Catherine, un établissement où ils voulaient se consacrer entièrement à l'étude. Ils résolurent d'en avoir un autre à Paris. On leur fit don, ou l'on acheta pour eux une portion de terrain cultivé, hors des murs de la ville ; de là le nom de la Couture (culture) Ste.-Catherine, donné au nouveau couvent. L'église fut bâtie en 1229, aux frais des sergens d'armes ou archers de Philippe-Auguste, pour s'acquitter d'un vœu qu'ils avaient fait à Ste. Catherine, à la bataille de Bouvines, au moment où l'intrépide monarque courait les plus grands dangers. Le monastère de Ste.-Catherine-de-la-Couture devint dans la suite le collége de toute la congrégation du Val-des-Écoliers. En 1629, de nouveaux chanoines réguliers, qui dépendaient de l'abbaye Ste.-Geneviève, prirent possession, par arrangement, du prieuré de Ste.-Catherine-de-la-Couture, et furent à leur tour transférés, en 1767, au couvent des Jésuites, rue St.-Antoine. On abattit alors le monastère et l'église de Ste.-Catherine-de-la-Couture, dont l'emplacement est occupé depuis 1783 par le marché Ste.-Catherine.

CATINAT (quai). Ce quai, construit sous le règne de Napo-

léon, fut achevé en 1813. Une partie du terrain qu'il embrasse se nommait, au 13ᵉ siècle, la *Motte-aux-Papelards*, expression ironique ou plutôt injurieuse, qui sans doute signifiait que ce morceau de terre appartenait aux chanoines de Notre-Dame. Au 14ᵉ siècle, cette partie de terrain s'appelait simplement le *Terrain*. Le quai Catinat a changé le nom qu'il devait au vainqueur de Staffarde et de la Marsaille, en celui de quai de l'Archevêché, dont il entoure le jardin. Il commence au pont de la Cité, et finit au Pont-au-Double. 9ᵉ arrond., Q. de la Cité.

CAVES. On appelle de ce nom les divers cabarets appartenant au même marchand de vin.

CÉLESTINS (les), quai Morland, nº 4, et rue du Petit-Musc, nº 2, 9ᵉ arrond., Q. de l'Arsenal. Ce couvent était un des plus beaux et des plus riches de Paris. De l'année 1259 jusqu'en 1318, il avait été occupé par des Carmes que St. Louis avait ramenés avec lui d'Égypte. Ce couvent ne consistait alors qu'en une petite église, quelques bâtimens étroits et un petit jardin. En 1352, Charles V, qui n'était encore que duc de Normandie, le donna aux Célestins. En 1367, il leur accorda dix mille livres d'or, et douze arpens de bois de haute futaie, à prendre dans la forêt de Moret, pour faire construire leur église, dont il posa la première pierre. On commença à reconstruire le couvent en 1539. L'église renfermait les cendres d'une foule de personnages célèbres; entr'autres, de Louis, duc d'Orléans, fils puiné de Charles V. Il avait fait construire la magnifique chapelle qui portait son nom, en expiation d'un accident fatal dont il avait été l'innocente cause. Nous avons parlé ailleurs de cet accident qui arriva dans un bal, et qui acheva de faire perdre à l'infortuné Charles VI le peu de raison qui lui restait. Louis d'Orléans fut assassiné en 1407 par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. On remarquait encore dans l'église des Célestins les tombeaux de Léon de Lusignan, dernier roi d'Arménie, chassé des tristes débris de son royaume par les Turcs, en 1385, et mort à Paris en 1393; d'Antoine Perez, ministre de Philippe II, qui, partageant avec lui les faveurs d'Anne de Mendoça de la Cerda, princesse d'Éboli, fut forcé de se réfugier en France pour échapper aux jalouses fureurs de son implacable maître; du fameux partisan Zamet qui avait volé 1,700,000 écus à l'état, et que Henri IV n'en aimait pas moins, sans doute parce que

le vil et complaisant Florentin servait les amours publiques et secrètes du monarque; de Philippe Chabot, amiral de France, etc. On admirait encore dans cette église plusieurs tombeaux qui furent depuis transportés au musée des monumens français ; nous citerons celui que Louis XII fit élever en l'honneur de Louis d'Orléans, de Valentine de Milan, sa femme, et de deux de leurs enfans; un piédestal sur lequel se groupent les trois Grâces, portant sur leur tête une urne de bronze doré qui renferme les cœurs de Henri II, de Catherine de Médicis, de Charles IX et de François, duc d'Anjou, son frère, mort en 1554 (ce monument est un chef-d'œuvre de Germain Pilon); le beau mausolée du duc de Rohan, exécuté par Anguier; deux colonnes de marbre blanc, supportant deux urnes, dont l'une renferme le cœur de François II, roi de France, l'autre celui du connétable Anne de Montmorenci, etc., etc. Le cloître des Célestins était cité comme un des plus beaux de Paris; le jardin, qui était vaste et bien entretenu, régnait le long des murs de l'Arsenal. La bibliothèque était riche en livres rares et précieux; on en a donné une partie à la bibliothèque de l'Arsenal ou de Monsieur. L'ordre des Célestins fut supprimé en 1778. En 1785, l'institution des Sours-Muets, dirigée alors par l'abbé de l'Épée, occupa un moment ce monastère. Depuis, une partie des bâtimens a été vendue à différens particuliers; l'autre a été changée en caserne de cavalerie.

CENSEURS DES PIÈCES DE THÉATRE. Leur institution remonte aux représentations théâtrales des clercs de la Basoche. Un arrêt du parlement de Paris, du 23 janvier, accorde aux basochiens la permission de faire jouer leurs pièces à la Table de marbre (l'une des chambres du parlement), *ainsi qu'il est accoutumé, en observant d'en retrancher les choses rayées*. C'est le plus ancien document de l'existence de la censure dramatique.

Le 7 mai 1540, autre arrêt qui défendit au chancelier et aux suppôts de la Basoche, de composer et jouer à l'avenir aucune pièce sans la communiquer préalablement à la cour : *N'entend toutefois, dit l'arrêt, leur défendre qu'ils ne se réjouissent honnêtement et sans scandale*.

Nouvel arrêt confirmatif du 15 oct., même année, qui enjoint de nouveau aux basochiens de soumettre à la cour le jeu de leurs sottises avant de les jouer. L'arrêt ajoute : « Et quant à la *farce*

» *et sermon*, attendu la grande difficulté, par eux alléguée, » de les montrer à la cour, ayant égard à leurs remontrances, » pour cette fois, et sans tirer à conséquence, ladite cour a » permis et permet de jouer ladite *farce et sermon*, sans les » montrer à ladite cour; cependant avec défense de taxer ou » scandaliser aucune personne, soit par nom ou surnom ou » circonstance d'estoc (de famille), ou lieu particulier de de- » mourance et autres notables circonstances par lesquelles on » peut désigner ou connaître les personnes. » (Registres man. du parlement de Paris, 15 octobre 1540.) La censure dramatique s'est bien perfectionnée, et le seul mot *tendance*, qui n'est pas encore français, a reculé à l'infini les bornes de la censure.

L'ancien parlement pensait que la moindre atteinte au droit de propriété littéraire, même dans l'intérêt de l'ordre public, ne pouvait être justifiée que par une juste indemnité. Le procureur général requit, en janvier 1552, qu'une pièce pour laquelle les basochiens avaient fait des frais considérables, et qui devait être jouée le lendemain des Rois, ne fût point représentée. Les officiers de la Basoche s'opposèrent à ce réquisitoire. La cause fut plaidée, et le parlement, en faisant droit aux conclusions du ministère public, ordonna que, pour dedommager les basochiens des frais qu'ils avaient faits, il leur serait accordé une indemnité de 80 livres. La censure ne prononçait pas souverainement; le parlement pouvait accorder ou refuser la permission de jouer la pièce censurée. C'est ce que nous apprend un arrêt du 8 janvier 1561, qui permet aux clercs de la Basoche de faire, dans la salle du palais, après la décision de la censure, *jeux honnêtes et sans scandale*.

CENSEURS ROYAUX. C'est le nom qu'on donne aux gens de lettres chargés du soin d'approuver, sous le rapport moral ou politique, les ouvrages de leurs confrères. Ces censeurs ressemblent aux censeurs romains comme peuvent ressembler aux consuls de Rome les consuls établis auprès de nos différens comptoirs. François Ier, alors dirigé par le savant Budé, avait attiré en France des savans et des artistes distingués; il avait établi la bibliothèque de Fontainebleau, et fondé le collége de France. Mais bientôt, cédant à l'influence ultramontaine, il abandonna à la plus lâche comme à la plus cruelle persécution

les savans et les artistes français ou étrangers, et même la Sorbonne. Quelques-uns périrent dans les flammes ou sur l'échafaud. Tout ce qui s'opposait aux usurpations papales était voué à la mort. Par une ordonnance spéciale, François Ier abolit l'imprimerie, et ne la rétablit ensuite qu'en la plaçant sous le joug de la plus sévère censure. Elle y resta jusqu'au 17e siècle, époque à laquelle la presse jouit d'une véritable liberté qu'elle ne perdit plus qu'à de rares et courts intervalles. La censure fut organisée sous Louis XIII, en 1624. Elle fut confiée, par lettres-patentes, à Duval et à trois autres docteurs de Sorbonne, avec une pension de 2,000 liv., à partager entre eux. En 1653, le chancelier Séguier ôta la censure à la Sorbonne, et fit créer quatre nouveaux censeurs, avec 600 liv. de pension chacun. Le droit de nommer les censeurs fut, dans la suite, attribué aux chanceliers. On comptait, avant la révolution, un grand nombre de censeurs royaux dans la capitale et dans presque toutes les villes de province. Supprimés au commencement de la révolution, les censeurs furent rétablis sous l'empereur Napoléon. Aucun livre ne pouvait être publié sans avoir été soumis à la direction générale de la librairie. Un moment oubliée et rétablie par une ordonnance royale en 1822, la censure a passé des attributions administratives aux cours royales, du moins pour les journaux.

CERCLE-SOCIAL ou *la Bouche-de-Fer*, fondé par Nicolas Bonneville. Le Cercle Social était établi au cirque du Palais-Royal. Tous les membres, qui s'appelaient *francs-frères*, s'occupaient de la recherche de la vérité. Leurs discussions étaient rendues publiques par un journal intitulé *la Bouche-de-Fer*. Telle est l'origine des sociétés qui se formèrent en 1789 et 1790 dans plusieurs quartiers de Paris.

CENT-SUISSES (les). Ils font partie de la garde du roi. Cette compagnie est commandée par un capitaine-lieutenant. Dans les cérémonies, ils portent encore la casaque qu'ils avaient sous l'ancien régime. Ils avaient été abolis à la révolution; ils furent rétablis par le roi Louis XVIII. Les Suisses, dit le président Hénault, avaient commencé à être à la solde de Louis XI après la mort du duc de Bourgogne, pour être joints aux francs-archers établis par Charles VII, et avaient servi, au nombre de



6,000 hommes, au siége de Dole, en 1478. Louis XI supprima les francs-archers, et les remplaça par les Suisses. En 1496, Charles VIII établit la compagnie des Cent-Suisses, dont Louis de Menton fut le premier capitaine.

CHAINETIERS, fabricans de toutes sortes de chaines, de treillis en fil de fer et en laiton, etc. Ils formaient autrefois une communauté qui fut réunie à celle des épingliers. *V.* EPINGLIERS.

CHAIRCUTIERS, marchand de chair de porc, crue ou cuite, ou apprêtée en saucisses, en cervelas, etc. Réunis autrefois en communauté, leurs premiers statuts dataient du règne de Louis XI. On leur donna de nouveaux réglemens en 1705. Les maladies auxquelles les porcs sont sujets, et les fraudes coupables des chaircutiers et des bouchers, lesquels avaient vendu jusqu'alors de la viande de porc, firent prendre des précautions très-sages. On plaça, près de la communauté des chaircutiers, trois sortes d'inspecteurs: les *languayeurs*, qui visitaient la langue des porcs, parce que c'est à cette partie qu'on peut remarquer s'ils sont ladres; les *tueurs*, qui examinaient l'intérieur du corps de ces animaux; et les *courtiers* ou *visiteurs de chair*, chargés de remarquer dans les chairs dépecées quelques signes de maladies échappés aux premiers inspecteurs. L'apprentissage des chaircutiers durait quatre ans, le compagnonage cinq. Le brevet coûtait 30 liv., et la maitrise 1000, avec chef-d'œuvre. Le bureau de la communauté était situé rue de la Cossonnerie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS *des départemens*. Cette institution est un des bienfaits de la révolution. Sans remonter à des causes qui nous entraineraient dans des considérations politiques qui doivent rester totalement étrangères à ce dictionnaire, nous rappellerons seulement que depuis 1789 jusqu'à nos jours, la nation a été constamment représentée auprès du pouvoir par des assemblées légalement convoquées, et qui, si elles ont été entraînées dans des excès ou des faiblesses que nous ne voulons pas juger, ont du moins consolidé par leur présence seule le grand principe de la représention nationale. Nous ne ferons que nommer ici les diverses assemblées législatives qui ont précédé la chambre des députés. L'assemblée constituante

ouverte le 17 juin 1789 : sa clôture eut lieu le 30 septembre 1791 ; l'assemblée législative, ouverte le 1er octobre 1791, close le 21 septembre 1792 ; la convention nationale, constituée la veille de la clôture de l'assemblée nationale, et dont la session fut terminée le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) ; le corps législatif composé d'un conseil des anciens et d'un conseil des cinq-cents, créé par la constitution de l'an 3, et dissipé par la force armée dans la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) ; enfin le corps législatif créé par la constitution de l'an 8, et dont la première séance eut lieu le 11 nivose an 8 (1er janvier 1800) ; il continua ses fonctions jusqu'au moment où la chambre des députés fut instituée par la charte constitutionnelle. Pendant les cent jours la chambre des députés prit le nom de chambre des représentans. Elle se compose des députés élus par les colléges électoraux de départemens et d'arrondissemens. Les députés sont élus pour cinq ans, et de manière que la chambre est renouvelée chaque année par cinquième. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paye une contribution directe de mille francs. Le président de la chambre des députés est nommé par le roi, sur une liste de cinq membres présentés par la chambre. Les séances de la chambre sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret. La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts ; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises, qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs. Le roi peut dissoudre la chambre des députés ; mais dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre, durant la session, et dans les six semaines qui la précèdent ou la suivent. Aucun membre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite. La garde du palais de la chambre des députés, celle de ses archives, le service de ses messagers d'état et huissiers, sont confiés à deux membres de la chambre, sous la dénomination de questeurs, lesquels sont choisis par le roi sur la présentation de cinq candidats faite par la chambre. Les questeurs résident

au palais, et ne peuvent s'absenter sans la permission du roi, transmise par le chancelier de France.

CHAMBRE DES PAIRS. « Le premier étranger qui fut duc et pair en France, dit Voltaire, fut un seigneur de la maison de Clèves, créé duc de Nevers; et le premier gentilhomme français qui obtint cet honneur, fut le connétable de Montmorenci, en 1551. Il y eut toujours depuis des gentilhommes de la nation qui furent pairs du royaume; leur pairie fut attachée à leurs terres relevantes immédiatement de la couronne. Ils prirent séance à la grand'chambre du parlement; mais ils n'y vont presque jamais que quand les rois tiennent leur lit de justice, et dans les occasions éclatantes. Les pairs, dans les assemblées des états-généraux, ne font point un corps séparé de la noblesse...... La chambre du parlement à laquelle la chambre des enquêtes et celle des requêtes présentaient les procès par écrit, étant dans son institution composée de barons, il était bien naturel que les grands pairs, les ducs et les comtes y pussent entrer, et eussent voix délibérative quand ils se trouvaient à Paris. Ils étaient de plein droit conseillers-nés du roi, ils étaient à la tête du grand-conseil; il fallait bien qu'ils fussent aussi conseillers-nés d'une cour composée de noblesse; ils pouvaient donc entrer dans la chambre depuis appelée grand'chambre (*V.* ce mot), parce que tous les juges y étaient originairement des barons. Ils avaient en effet ce droit, quoiqu'ils ne l'exerçassent pas, comme ils ont celui de siéger dans tous les parlemens de province, etc., etc.» Voilà en abrégé l'histoire de l'institution de l'ancienne cour des pairs. La chambre des pairs a été établie par la charte constitutionnelle. Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre. La nomination des pairs appartient au roi. Leur nombre est illimité. Le roi peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires selon sa volonté. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siégent immédiatement après le président, mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans. Toutes les délibérations de la chambre des

pairs sont secrètes. Elle connait des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle. Le palais du Luxembourg et ses dépendances sont affectés à la chambre des pairs, tant pour y tenir ses séances, y déposer ses archives, que pour le logement des officiers. La garde du palais de la chambre des pairs, celle de ses archives, le service de ses messagers d'état et huissiers, sont sous la direction d'un pair de France, choisi par le roi, sous la dénomination de grand-référendaire de la chambre des pairs. Il réside au palais, et ne peut s'en absenter sans la permission expresse du roi. Il appose le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle, et aux expéditions de ceux déposés dans les archives.

CHAMBRE *apostolique de l'abbé de Ste.-Geneviève.* C'était une juridiction que l'abbé de Ste.-Geneviève avait en qualité de conservateur né des priviléges apostoliques, et de député par le saint-siége pour juger toute espèce de causes entre les gens d'église.

CHAMBRE ARDENTE. On donna autrefois ce nom à la salle dans laquelle on jugeait les grands seigneurs accusés de crimes d'état. Cette salle était tendue de noir et éclairée par des flambeaux : de là le nom de chambre ardente. On donna plus tard ce nom à une chambre établie par François II dans chaque parlement, pour faire le procès à tous ceux que l'on accusait d'hérésie; et ces horribles tribunaux ne méritèrent que trop d'être nommés ainsi, car le feu des bûchers fut le seul moyen de conviction dont ils se servirent à l'égard des malheureux protestans. En 1679, on institua, sous la dénomination de chambre ardente, une chambre de justice établie pour poursuivre ceux qui seraient accusés d'avoir fait ou donné du poison.

CHAMBRE *criminelle du Châtelet de Paris.* C'était celle où se jugeaient les affaires criminelles. Le lieutenant-criminel y présidait. Lorsqu'il ne s'agissait que d'injures, de rixes, de voies de faits, etc., il n'était assisté que d'un avocat du roi; quant aux matières du grand criminel, il les jugeait assisté des conseillers du Châtelet, lesquels étaient tour-à-tour chargés de ses fonctions. Outre la chambre de la police, où il siégeait seul, le lieu-

tenant-criminel présidait encore une autre chambre du Châtelet de Paris, appelée chambre civile, où l'on portait les affaires sommaires, telles que les demandes en congé de maison, paiement de loyers, ventes de meubles, etc. A l'exception des procès au grand criminel, qui sont attribués aux cours d'assises, les causes que jugeaient la chambre criminelle et la chambre civile du Châtelet sont maintenant du ressort des justices de paix et du tribunal de police correctionnelle. Il y avait encore plusieurs autres chambres que nous ne ferons presque qu'indiquer, de peur d'être entraînés dans de trop longs détails. C'était la *chambre des comptes*, maintenant la cour des comptes, à l'exception que la première ne comprenait dans sa juridiction que Paris, et que la seconde comprend toute la France : nous remarquerons, d'après St.-Foix, qu'anciennement les officiers de la chambre des comptes portaient des ciseaux à leur ceinture, comme marque du pouvoir qui leur était délégué de retrancher les mauvais emplois dans les comptes qu'on leur présentait; les *six chambres*, sous des dénominations différentes, qui marquaient les six divisions des auditeurs de la chambre des comptes de Paris; la *chambre des dîmes* ou *chambre diocésaine du clergé;* la *chambre de la maçonnerie*, qui connaissait de toutes contestations entre les entrepreneurs de bâtimens, leurs fournisseurs, etc., enfin de tout ce qui avait rapport à la construction des bâtimens; la *chambre de la marée*, juridiction souveraine, composée de commissaires du parlement, et qui avait la police générale sur tout ce qui avait rapport à la vente de poissons de mer et d'eau douce; la *chambre de la question*, où l'on donnait la torture aux accusés; elle fut abolie sous Louis XVI; la *chambre des terriers*, à la chambre des comptes, où l'on conservait le dépôt des terriers de tous les héritages qui étaient en la censive du roi; la *chambre syndicale* des libraires et imprimeurs, où, les mardis et vendredis, les officiers de la librairie, c'est-à-dire le syndic et ses adjoints, et deux inspecteurs, visitaient tous les livres venus des pays étrangers et des provinces du royaume, et où l'on apportait, pour les enregistrer, les priviléges du roi, les permissions du sceau et de la police.

CHAMBRE DE JUSTICE. Un édit du mois de mars 1716 l'avait établie pour examiner les prévarications commises par plu-

sieurs financiers et agens d'affaires à la fin du règne de Louis XIV et au commencement de la régence, époque où les finances furent dans le plus déplorable état. Cette chambre tint ses séances dans une salle des Grands-Augustins. Ses fonctions ne durèrent qu'un an.

CHAMP-DE-MARS. Ce vaste terrain, entouré de fossés et borné d'arbres à droite et à gauche, est situé entre le pont des Invalides et l'École-Militaire. Ce champ fut le théâtre d'une foule d'événemens remarquables; on en peut citer, entre autres, deux qui ont marqué plus particulièrement leur place dans l'histoire. C'est d'abord la fameuse fédération du 14 juillet 1790. « Sur un vaste échafaud, dit Rabaud St.-Etienne, devaient être placés l'assemblée nationale et le roi; pour que tous les spectateurs fussent témoins du serment qu'ils feraient de maintenir la constitution, on conçut la grande idée de faire asseoir dans le pourtour quatre cent mille spectateurs que devait attirer cette auguste cérémonie. Il fallait enlever plusieurs pieds de terre sur la surface, et la voiturer sur les bords pour y former des gradins. Douze mille ouvriers, dépourvus d'autre travail, y étaient employés; mais ce travail mercenaire n'avançait pas, et il était immense. Les Parisiens craignirent que le champ ne fut point prêt pour le 14 juillet; ce fut alors qu'on vit un de ces traits qui caractérisent à la fois et la passion de la liberté et la vivacité de la nation française. Les citoyens se chargèrent eux-mêmes de l'ouvrage. On vit sortir successivement de tous les quartiers de cette ville immense les habitans, marchant deux à deux, chargés de pelles et de bêches, et animés par une musique dont les airs leur rappelaient la passion de la liberté, etc., etc. Enfin elle eut lieu cette cérémonie à jamais mémorable. Les troupes citoyennes des départemens, distinguées par leurs bannières, les troupes d'infanterie, de cavalerie et de marine, et les étrangers qui servaient sous les drapeaux de la France, étant disposés avec ordre, le roi et l'assemblée nationale prêtèrent le serment de maintenir la constitution; tous les citoyens armés le répétèrent, et la multitude immense des spectateurs applaudit à leurs engagemens, etc. » Le second événement mémorable qui s'est passé dans le Champ-de-Mars, est la solemnité du Champ-de-Mai pendant les cent jours.

CHAMPS-ÉLYSÉES. On ne doit appeler ainsi que la partie qui longe le faubourg du Roule; l'autre, qui s'étend le long de la Seine, s'appelle Cours-la-Reine.

Les Champs-Élysées étaient, en 1670, couverts demaisonnettes et de jardins; on commença alors à planter des arbres, et on appela cette nouvelle promenade le Grand-Cours, pour le distinguer du *Cours-la-Reine*.

Les plantations furent renouvelées en 1770. La longueur des Champs-Élysées est d'environ quatre cents toises.

A l'entrée sont les deux chevaux en marbre sculptés par Coustou jeune. Placés aux deux côtés de l'abreuvoir de Marly en 1745, ils furent transportés en 1754 à Paris dans un vaste chariot que l'on conserve comme une curiosité au Conservatoire des arts et métiers, rue St.-Martin. Pendant l'hiver de 1818 à 1819, on a exhaussé et affermi les allées et contre-allées des Champs-Élysées; huit cents pieds d'arbres ont été arrachés, 600 replantés.

CHANCELIER DE FRANCE. Cette importante dignité date de l'origine de la monarchie. Sous la première race, ceux qui en étaient revêtus portaient le titre de *référendaires;* sous la seconde, ceux d'*apocrisaires* et d'*archi-chanceliers;* sous la troisième enfin, celui de chancelier de France. Les fonctions du *référendaire*, de l'*apocrisaire* et, après eux, du chancelier, furent, dès les premiers temps, de dresser les lois et les ordonnances des rois, de les sceller, et souvent de les signer. Cette charge était jadis bien plus qu'un ministère; c'était une véritable magistrature nationale. Le chancelier était élu par les principaux membres du parlement, réunis en conseil sous la présidence du roi. C'est ainsi, entr'autres, que furent élus, en 1387, Miles de Dourmans, et, en 1389, Pierre d'Orgemont. Leur élection fut faite au Louvre par voie de scrutin, en présence du roi. Abolie à la révolution, la charge de chancelier fut rétablie sous le titre d'archi-chancelier par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12. Elle a repris son ancien titre d'après une ordonnance royale datée du 13 mai 1814. D'après l'art. 29 de la charte constitutionnelle, la chambre des pairs est présidée par le chancelier de France.

CHANCELIER *de l'académie française*, académicien qui

a la garde du sceau de l'académie, avec lequel il scelle les actes émanés de l'académie. Il est le premier officier après le directeur, et préside en son absence. Ainsi que le dircteur, il est élu tous les trois mois.

CHANCELIER *de l'église de Paris ou de Notre-Dame et de l'université*. Cette dignité n'existe plus. Le titulaire, comme chancelier de l'église de Paris, inspectait les colléges; et comme chancelier de l'université, il donnait la permission d'enseigner à Paris et ailleurs. Dès le temps de la première et de la seconde race, il y avait à Paris plusieurs écoles publiques placées sous l'inspection de l'évêque. Un ecclésiastique scellait les lettres que le prélat accordait aux maîtres de ces diverses écoles, et par cette raison s'appelait chancelier. Au commencement du 13[e] siècle, lorsque l'université commença d'être organisée, le chancelier de Notre-Dame prit aussi le titre de chancelier de l'université. Il existait encore, sous le titre de chancelier, d'autres fonctions qui ont été abolies; telles que celle de chancelier des églises; c'étaient des ecclésiastiques qui, dans certaines églises cathédrales et collégiales, avaient l'inspection sur les écoles et les études; celle de chancelier de l'église de Ste.-Geneviève et de l'université, laquelle appartenait à un chanoine régulier de l'abbaye de Ste.-Geneviève, qui donnait dans la faculté des arts la bénédiction de licence de l'autorité apostolique, et la permission d'enseigner à Paris et partout ailleurs; celle de chancelier de l'empire de Galilée. *V.* GALILÉE (haut et souverain empire de), etc., etc.

CHANDELIER, fabricant et marchand de chandelles. Ils formaient avant la révolution une communauté dont les statuts remontaient à l'an 1061. A leur principale industrie, ils joignaient autrefois le droit de vendre toutes sortes de verres, des bouteilles, des falots, falourdes, cotrets, du charbon, etc. Depuis l'an 1396, ils avaient obtenu aussi le droit de fabriquer des huiles, et ils étaient chargés des mesures à l'huile, privilége qui leur donnait le droit d'inspection sur les marchands épiciers, les apothicaires, etc., et sur tous ceux enfin qui vendaient l'huile à Paris. Ce privilége leur avait valu plusieurs procès; il devait en effet paraître for extraordinaire aux apothicaires et aux épiciers, d'être soumis à l'inspection de mar-



chands qu'ils auraient dû au moins inspecter à leur tour. C'était ainsi que le régime des privilèges détruisait l'esprit de famille qui doit unir tous les membres du grand corps commerçant. Les chandeliers ne vendent maintenant ni falourdes, ni charbon, ni bouteilles, n'ont d'autre inspection que celle de leur fabrique, et font beaucoup mieux la chandelle. Du temps qu'ils étaient réunis en communauté, l'apprentissage était de six ans, le compagnonage de deux. Le brevet coûtait 50 liv., la maîtrise 900. Quatre jurés dirigeaient les affaires de la communauté, dont le bureau était situé rue de la Tixéranderie; son patron était saint Nicolas.

CHANGE, lieu établi pour le change des espèces; on entend en général par ce mot la permutation d'une monnaie comptée dans une place pour en recevoir la valeur dans une autre, soit en même monnaie soit en une autre. *V.* BOURSE (la nouvelle).

CHANGE (le Pont-au-), il s'appuie du côté du midi au marché aux fleurs et au quai de l'Horloge, et du côté du nord aux quais de Gèvres et de la Mégisserie. Ce pont, ainsi que le Petit-Pont, fut construit lorsque Paris était encore renfermé dans l'île ou la cité. D'abord construit en bois, on l'appela le Grand-Pont, parce qu'il s'étendait sur le grand bras de la Seine. En 1141, Louis VII ayant ordonné que tous les changeurs y vinssent établir leur domicile, il prit le nom de Pont-au-Change. La débâcle de 1408 l'endommagea fortement; on le répara mal, et l'on fut obligé de le reconstruire en 1510. Il fut de nouveau détruit et reconstruit en 1579. On le répara, après un débordement, en 1616. Comme il avait toujours été rebâti en bois, un incendie le consuma avec les maisons dont il était chargé, en 1621. Enfin en 1639 on le reconstruisit en pierre; il fut achevé en 1647. Ce pont avait autrefois, du côté du nord, deux entrées formées par une masse triangulaire; l'une communiquait à la rue et au quai de Gèvres, l'autre au Grand-Châtelet. La façade qui correspondait au niveau du pont était ornée d'un bas-relief représentant Louis XIII, Anne d'Autriche, et leur fils Louis XIV à l'âge de dix ans. Ce morceau était l'ouvrage de Simon Guillain. En 1788, Louis XVI, par son édit d'emprunt de 30 millions, affecta à l'achat et à la démolition des maisons bâties sur le Pont-au-Change 1,200,000 livres.

Elles furent démolies dans cette même année. Le Pont-au-Change se compose de sept arches à plein ceintre; il a entre les culées 123 mètres 75 centimètres de longueur, et 32 mètres 62 centimètres de largeur. C'est le pont le plus large de Paris.

CHANGEURS, préposés en titre d'office pour changer les monnaies anciennes, défectueuses, étrangères, hors de cours, les billets de banque, etc.; pour en donner à ceux qui les leur portent une valeur prescrite en espèces courantes; pour envoyer à l'hôtel des monnaies les espèces décriées qu'ils ont reçues, etc., etc. Telles sont leurs fonctions; anciennement elles étaient bien plus importantes. Sous le règne de Charles VI les monnaies différentes s'étaient tellement multipliées qu'il aurait été impossible de faire le commerce sans le secours des changeurs qui s'étaient surtout établis dans les villes où se tenaient les foires. Les changeurs de Paris demeuraient sur le Grand-Pont, qui prit d'eux le nom de Pont-au-Change. La confiance qu'ils surent inspirer, dès l'origine, était si grande que souvent, au lieu de donner des espèces en échange des monnaies qu'ils recevaient, ils donnaient des cédules ou billets payables par le changeur d'une autre ville. De là sans doute l'origine des lettres de change, sans lesquelles tout commerce est mort. Ces changeurs vendaient en outre de la vaisselle, des bijoux d'or, des pierres précieuses. Leur nombre était fixé. Ils étaient tenus à fournir une caution, et ils avaient seuls la faculté de tirer les lettres de change ou ordres de payer pour les villes du royaume qu'embrassait leur correspondance respective. Par un abus condamnable, cette faculté appartint dans la suite aux simples particuliers. Les autres prérogatives des changeurs ont passé depuis aux agens de change et aux banquiers.

CHANOINESSES *régulières anglaises et réformées de l'ordre de St.-Augustin ou Notre-Dame-de-Sion*, rue des Fossés-St.-Victor. Venues en France en 1633, elles obtinrent au mois de mars de la même année la permission de s'établir à Paris ou dans les faubourgs. Elles demeurèrent d'abord rue St.-Antoine, puis dans la rue des Fossés-St.-Victor, dans une maison qui avait appartenu à Jean Baïf, poète du règne de Charles IX et de Henri III, où se donnaient des concerts auxquels assistaient les princes et leur cour.

CHANOINESSES *du St.-Sépulcre*, ou *Couvent de Belle-Chasse*, rue Neuve-de-Belle-Chasse, n° 4, 10ᵉ arrond., Q. du Faubourg-St.-Germain. Ce couvent avait été fondé en 1632 par la baronne de Plancy et un riche partisan nommé Barbier. A peine était-il établi qu'il devint le théâtre des plus scandaleux désordres. Le parlement rendit, au mois de juillet 1642, un arrêt qui enjoignait à la prieure de fermer le couvent aux étrangers, et nommément à un sieur de Meigneux, et de veiller à ce qu'une dame de Nérestan n'en sortit point. Ce couvent a été supprimé en 1790. Une nouvelle rue (la rue Neuve-Belle-Chasse) a été ouverte sur une partie de son emplacement; cette rue est une prolongation de la rue Belle-Chasse. La partie des bâtimens du couvent qui n'a pas été démolie sert de magasin de fourrages.

CHANTRE. Lorsque ce terme signifie un office ou bénifice, c'est ordinairement une des premières dignités d'un chapitre. On appelle aussi chantre un ecclésiastique, ou un séculier, qui doit alors porter l'habit ecclésiastique, appointé par les chapitres pour chanter dans les offices.

CHAPEAU ÉPISCOPAL. Les cardinaux français portaient dans l'origine, à leurs chapeaux, un cordon tissu d'or et de soie rouge; la plate-bande avait de petites houpes mélangées de la même sorte. Lorsque le cardinal de Richelieu se vit élever à la dignité de premier ministre, il la prit de pur or, et quelques cardinaux suivirent son exemple. M. de Retz, coadjuteur de Paris, n'attendit pas qu'il fût cardinal pour se parer du même ornement. Personne n'y ayant trouvé à redire, l'archevêque de Sens, son métropolitain, crut pouvoir user de la même distinction. Insensiblement le cordon d'or a passé à tous les évêques, et de ceux-ci à quiconque veut le porter.

CHAPELIERS. On appelle également de ce nom ceux qui fabriquent les chapeaux et ceux qui les vendent après leur avoir donné la forme déterminée par la mode. Sous l'ancien régime, ils étaient réunis en communauté; leurs premiers statuts dataient de 1578. Au 14ᵉ siècle les chapeaux se vendaient dans les rues. La communauté des chapeliers était gouvernée par quatre jurés, dont le premier, pris parmi les anciens jurés, s'appelait Grand-Garde. Ces jurés n'avait que deux ans d'exercice.

Pour être admis à la maîtrise, il fallait avoir fait cinq ans d'apprentissage et quatre ans de compagnonage. Un apprenti qui épousait une veuve ou une fille de maitre, était exempt de compagnonage. Le brevet coûtait 60 liv., et la maîtrise 1,200, avec chef-d'œuvre. Le bureau de la communauté était rue de la Pelleterie. Long-temps avant la révolution, les fabriques de chapeaux formaient pour Paris une branche d'industrie très-importante; elle l'est bien plus maintenant, que Paris est devenue réellement une ville de commerce.

CHAPELLE (la Sainte-). Ce beau monument gothique est situé dans l'enceinte du palais de Justice. St.-Louis le fit élever en 1245 sur les dessins de Pierre de Montereau ou de Montreuil. En 1630, le clocher, dont on admirait la hardiesse et l'élégance, fut détruit par un incendie. Le bâtiment de la Ste.-Chapelle est distribué en deux églises, l'une sur l'autre. On y monte par quarante-quatre degrés. C'est sur l'emplacement de la chapelle St.-Nicolas, bâtie par le roi Robert, que St.-Louis fit construire la Ste.-Chapelle, afin de placer convenablement les reliques que lui avaient vendues, dans leur détresse, Jean de Brienne et Beaudoin II, empereurs latins de Constantinople. Sur un tableau appendu dans la Ste.-Chapelle, on lisait l'acte de vente et la description de ces reliques achetées à si grands frais par St. Louis, et sur lesquelles le bon roi n'avait pas même pensé à élever un doute. C'étaient: la sainte couronne d'épines; un morceau de la vraie croix (que l'on déroba dans la nuit du 10 mai 1575); le fer de la lame qui perça le côté de J.-C.; une partie de l'éponge qui servit à lui donner du vinaigre; une partie du roseau qu'on lui mit dans la main en guise de sceptre; une partie de la robe de poupre; un morceau du St.-Suaire; le linge dont Jésus se servit pour essuyer les pieds des apôtres; une partie de la pierre du St.-Sépulchre; une croix appelée la *Croix de triomphe*, parce que les empereurs grecs la portaient dans les combats; une autre portion de la vraie Croix; du sang de J.-C.; les drapeaux dont le Sauveur fut enveloppé dans son enfance; du sang qui miraculeusement distilla d'une image de N. S., ayant été frappé d'un infidèle; la chaine et le lien de fer, en manière d'anneau, dont N. S. fut lié; la sainte nappe, en un tableau; du lait de la Vierge; la verge de Moïse; enfin les



chefs de St. Blaise, de St. Clément et de St. Simon. Malgré tout le profond respect que nous avons pour la religion, nous croyons que de telles reliques seraient maintenant d'une assez difficile défaite. La sacristie de la Ste.-Chapelle renfermait une foule d'objets rares et précieux. On y voyait, entre autres, l'admirable agathe-onix que possède maintenant le cabinet des antiquités de la bibliothèque nationale. Ce fut sous le règne de Louis XIII que le savant Peyresc reconnut le véritable sujet de ce Camée qui représente l'apothéose de Marcellus. Il avait été vendu à St. Louis par Beaudoin II. Il fut cassé en deux morceaux lors de l'incendie du Palais, le 7 mars 1618. Il a été réparé en 1810; des voleurs le dérobèrent pendant la nuit; mais on parvint heureusement à le recouvrer. Au-dessus de la sacristie de la Ste.-Chapelle était le *trésor des chartres du royaume*, établi par Philippe-Auguste, régi, depuis le règne de ce prince jusqu'en 1582, par un officier nommé le trésorier des chartres, et depuis 1582 jusqu'à la révolution, à un court intervalle près, par le procureur-général du parlement. Tous les ans, dans la nuit du vendredi au samedi-saint, tous les possédés du diable se rendaient à la Ste.-Chapelle, pour y être délivrés de l'esprit immonde. Là, ils tombaient dans d'horribles convulsions, et poussaient des cris affreux. Le grand-chantre du chapitre paraissait, armé du bois de la vraie croix, et tout rentrait dans l'ordre. On accusa plus d'une fois les chanoines d'aposter des mendians payés pour jouer ces rôles dégoûtans, afin de ranimer la foi des fidèles en faveur des miracles de la vraie croix. Le chapitre de la Ste.-Chapelle n'était point compris dans le nombre des chapitres de Paris, parce qu'il ne relevait pas de l'archevêché de Paris, mais du saint-siége. L'escalier de cette église a été refait à neuf sous l'empereur Napoléon. On a placé dans cet édifice un dépôt d'archives. Le souvenir de la Ste.-Chapelle vivra dans un monument bien plus durable qu'elle, le LUTRIN. L'illustre auteur de cet admirable poëme fut enterré dans l'église de la Ste.-Chapelle, au mois de mars 1711.

CHAPELLE (cour de la Ste.-). Elle commence rue de la Barillerie, et finit rue de Nazareth, 11e arrond, Q. du Palais-de-Justice. Elle a pris son nom de la Ste.-Chapelle qui y est située.

CHAPELLES. Elles s'étaient très-multipliées; on en trouvait dans tous les quartiers de Paris. La plupart étaient construites en bois, et si petites qu'à peine l'intérieur pouvait contenir l'autel et le prêtre. Presque toutes avaient été détruites par l'incendie, lorsque la révolution acheva de les faire disparaitre. *Voyez* leurs noms particuliers.

CHAPITRE DE PARIS. On en comptait autrefois treize; savoir : ceux de l'église Notre-Dame, de St.-Jean-le-Rond, de St.-Denis-du-Pas, de St.-Marcel, de St.-Honoré, de Ste.-Opportune, de St.-Merry, du St.-Sépulchre, de St.-Benoît, de St.-Étienne-des-Grès, de St.-Thomas-du-Louvre, de St.-Nicolas-du-Louvre et de St.-Germain-l'Auxerrois. De tous ces chapitres, celui de Notre-Dame était le plus considérable; il avait 180,000 liv. de rente, outre les maisons canoniales. Louis XIII lui avait accordé quatre-vingt-seize minots de sel. Les autres chapitres que nous avons nommés, et dont plusieurs avaient été réunis, relevaient de celui de Notre-Dame. On dit que ce fut saint Augustin qui institua les chapitres. Il avait rassemblé auprès de lui des clercs pour l'aider dans ses fonctions. Par la suite les clercs, placés auprès de l'évêque, s'arrogèrent le droit de représenter l'evêque pendant sa vie et après sa mort. Dans la suite on établit de semblables corps auprès de tous les siéges épiscopaux. Les moines appelaient aussi chapitres les assemblées qu'il formaient entr'eux. Le lieu d'assemblée était appelé *Capitulum*, parce qu'on devait toujours y lire un chapitre de la règle. Il n'existe plus qu'un seul chapitre à Paris, celui de la cathédrale.

CHARBON (marchands de), espèce de marchands de bois qui, après avoir fait exploiter et écorcer les petits arbrisseaux qu'ils ont destinés à faire du charbon, vendent l'écorce aux tanneurs, et envoient à Paris le corps du bois brûlé et mis en charbon, pour y être vendu sur les places et ports destinés à cet effet.

CHARBONNIER. On appelle de ce nom, à Paris, les hommes de peine qui transportent le charbon du bateau dans les maisons. Ils sont presque tous Auvergnats. Leur nombre est fixé. Ils payent une patente, et portent sur la poitrine une plaque de cuivre qui constate le droit qu'ils ont acquis d'exercer leur métier.

CHARGES DE POLICE. On appelait autrefois, et l'on appelle encore ainsi, les devoirs que chacun est obligé de remplir pour la propreté et la salubrité de la ville, tel que de faire balayer ou arroser les rues au-devant de sa maison, etc.

CHARGES PUBLIQUES. Autrefois la classe moyenne et le peuple en supportaient seuls tout le fardeau; maintenant elles pèsent (du moins la loi l'ordonne ainsi) sur toutes les classes de l'état. Parmi ces charges, il en est plusieurs, telle que celle de faire partie de la garde nationale, où des exemptions ont été nécessairement exigées par l'âge, par de hautes et graves fonctions, etc. Mais chacun est soumis à la plus importante de toutes, le paiement des impôts. Quant aux charges municipales, ce sont des magistratures électives sans rétribution; l'honneur de les remplir dédommage amplement des soins et des travaux assidus qu'elles exigent. Il y a cette différence entre les charges et les offices, qu'une charge, en général, est une magistrature temporaire et sans provision du gouvernement, et qu'un office émane de l'autorité royale.

CHARGEUR, homme de peine attaché aux maisons de roulage, et dont l'emploi est de diriger le chargement des voitures.

CHARITÉ (bureaux de). Ces utiles établissemens ont reçu depuis la révolution une meilleure organisation. On leur avait donné le nom de bureaux de bienfaisance. Depuis 1814 ils ont repris celui de bureaux de charité.

CHARITÉ (écoles de). Il n'y en avait qu'une seule; maintenant on en compte quatre-vingts pour les enfans des deux sexes. Celles des garçons sont dirigées par les frères de la *doctrine chétienne;* celles des filles par les sœurs. Le nombre des élèves est d'à peu près 10,000.

CHARITÉ (hôpital de la), rue des Saints-Pères, n° 45, 10e arrond., Q. de la Monnaie. Cet établissement a été fondé en 1602. Avant la révolution, c'était la maison principale des religieux nommés de *St.-Jean-de-Dieu*, parce qu'ils avaient été institués par Jean-de-Dieu, Portugais qui, après avoir porté les armes, se consacra, à l'âge de 45 ans, au service des malades. Ce vrai chrétien fut canonisé en 1690. Jusqu'à la révolution, les religieux administrèrent l'hôpital. L'église, qui est jointe

à cet établissement ne fut achevée qu'en 1733. L'hôpital de la Charité a la même destination que l'Hôtel-Dieu.

CHARITÉ MATERNELLE (société de la), rue Coq-Héron, n° 5. Elle s'est destinée à secourir les femmes en couches, à pourvoir à leurs besoins, à aider à l'allaitement des enfans. De semblables associations existent dans toute la France.

CHARLEMAGNE (collége), rue St.-Antoine, n° 120, 9e arrond., Q. de l'Arsenal. Il fut fondé sous le nom de lycée par la loi du 1er mai 1802. C'était anciennement la maison professe des Jésuites. L'élégant traducteur de Pline, le savant et modeste Guéroult fut le premier proviseur de ce collége, et Valmont de Bomare, célèbre naturaliste, en fut le premier censeur.

CHARLES (pont St.-). C'est le petit pont construit en 1606 dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu. La salle St.-Charles, construite la même année, lui a donné son nom.

CHARLES (séminaire St.-), rue du Faubourg-St.-Denis, 3e arrond., Q. du Faubourg-Poissonnière. Ce bâtiment, qui dépendait de la maison St.-Lazare, était destiné à recevoir les prêtres de la mission en convalescence; on y instruisait aussi les pauvres de la campagne. Ce séminaire a été supprimé avec la maison St.-Lazare en 1790.

CHARNIER DES INNOCENS. *V.* INNOCENS (cimetière des) et CATACOMBES.

CHARPENTIERS, artisans qui exécutent tous les ouvrages en gros bois pour la construction des bâtimens, etc. Sous l'ancien régime ils formaient une communauté, dont les réglemens remontaient à l'année 1454; leurs jurés furent électifs jusqu'en 1574 que Henri III les érigea en titre d'office. On leur donna de nouveaux statuts en 1644. On distinguait dans cette communauté les jurés du roi et les maîtres simples. Les jurés étaient chargés de la visite et du toisé des bois dans les chantiers et sur les ports, et il n'appartenait qu'à eux seuls de faire les estimations, toisés et rapports, à peine d'amende et de faux. Il fallait avoir été reconnu bon charpentier pour être nommé juré du roi. L'aspirant était obligé de servir trois mois chez un des jurés, et autant sous l'un des anciens maîtres; ce temps écoulé, s'il était reconnu capable, on l'admettait au chef-d'œu-

vre, et ensuite à la maîtrise. Les charpentiers ont de nos jours beaucoup moins de conditions à remplir pour exercer leur art, et n'en travaillent pas moins bien. L'apprentissage était de six ans. Le brevet coûtait 24 liv., et la maîtrise 1500. Cette communauté avait pour patron St. Joseph; son bureau était rue de la Mortellerie.

CHARONNE (fontaine de la rue de). Elle est située rue de Charonne, au n° 65, au coin de la rue Bafroy, 8e arrond., Q. Popincourt. Elle fut construite en 1671. Ses eaux sont alimentées par la pompe de Chaillot.

CHARRONS, fabricans et marchands de trains de carrosses, de chariots, de charrettes, etc. Ils formaient autrefois une nombreuse communauté qui n'avait été créée que sur la fin du règne de Charles VIII. En 1598, Louis XII leur avait donné leurs premiers statuts. Aux diverses époques nommées joyeux événemens, telles qu'aux majorités, aux sacres, aux mariages des rois, on accordait dans toutes les communautés, par privilége ou par lettre du grand-prévôt, quelques maîtrises gratuites. En 1657, la communauté des charrons s'était rachetée de ce droit royal avec une finance de 3,000 liv. L'apprentissage et le compagnonage des charrons étaient chacun de quatre ans. Le brevet coûtait 60 liv. et la maitrise 1,200. Ils avaient pour patron St. Joseph; leur bureau était à la Grève. C'est-peut être de nos jours la seule classe d'ouvriers qui n'ait pas de bureau d'indication. Les ouvriers doivent courir tout Paris pour trouver du travail, et les maîtres sont souvent forcés d'attendre.

CHARTREUX (couvent des). Il était situé rue d'Enfer, n° 42, et les bâtimens et les jardins occupaient l'emplacement où sont maintenant situés l'avenue de l'Observatoire, la pépinière et une partie des jardins du Luxembourg. En 1257, St. Louis fit venir à Paris quelques disciples de saint Bruno, et les plaça d'abord à Gentilly. Un an après, ces moines demandèrent au pieux monarque le don d'un vaste hôtel, nommé *Valvert* ou *Vauvert*, construit au commencement du 11e siècle, par Robert II, fils de Hugues Capet. Les diables avaient établi leur séjour dans cet hôtel, assurait-on; en effet, depuis l'arrivée des moines, on entendait tous les soirs sous ses vieilles voûtes, un ta-

page *d'enfer;* quelques mécréans ont prétendu depuis que les diables étaient de la connaissance des moines. Quoi qu'il en soit, St. Louis donna l'hôtel à ces bons pères, et dès qu'ils y furent installés, le tapage cessa. (*V. rue d'Enfer*, pour la véritable étimologie de ce nom). En donnant aux Chartreux l'hôtel Vauvert, St. Louis leur laissa la maison de Gentilli, et leur accorda en outre cinq muids de blé de Gonesse, à prendre tous les ans, à la Toussaint, dans les greniers de Paris. Avant de partir pour sa malheureuse expédition d'Egypte, St. Louis fit bâtir l'église des Chartreux, laquelle ne fut achevée qu'en 1324. On entrait dans ce monastère par un portail qui était sur la rue d'Enfer; une avenue plantée d'arbres conduisait à la grande porte intérieure. Le petit cloître était orné des admirables tableaux qui représentent les actes les plus marquans de St. Bruno, fondateur des Chartreux. Ces tableaux, placés long-temps dans la galerie du Luxembourg, sont maintenant au musée. Le Sueur commença ce grand ouvrage en 1649; il fut entièrement achevé en moins de trois ans. Après la mort de ce grand peintre, d'infâmes rivaux mutilèrent plusieurs de ces chefs-d'œuvre. On parvint à les réparer; mais cependant on aperçoit encore les traces d'une si barbare et si lâche jalousie. Dans le grand cloître on voyait un bas relief représentant la fondation de quatorze cellules, faite par Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon. On lisait cette prière qui sortait de la bouche de la comtesse : *Vierge mère et pucelle, à ton cher fieus présente quatorze frères qui prient pour moi.* L'enfant-Jésus lui répondait : *Ma fille, je prends le don que tu me fais, et te rends tous tes méfaits.* On comptait en France 77 couvens de chartreux. Celui de Paris fut supprimé, ainsi que les autres, en 1790, et on en a démoli les bâtimens il y a une vingtaine d'années.

CHATEAU-DU-BOIS (le). Il était situé près de la grosse tour du Louvre, aux environs de St.-Germain-l'Auxerrois.

CHATEAUX-D'EAU. *V.* BONDI, PALAIS-ROYAL.

CHATELET (le grand) ou porte de Paris, parce que c'était un ancien château et une des anciennes portes de Paris. On a dit, mais sans pouvoir en apporter des preuves, que Jules-César avait fait construire le grand et le petit Châtelet, comme deux forteresses capables de réprimer toute tentative séditieuse

des habitans de Lutèce. Lutèce ou Paris était alors renfermé dans la Cité. César fit construire deux ponts de bois (aujourd'hui le Pont-au-Change et le Petit-Pont) pour communiquer des deux forteresses à la ville. Sous Charles-le-Gros, le grand et le petit Châtelet soutinrent les attaques des Normands, qui, après un siége de dix mois, furent obligés de se retirer. Le grand Châtelet était situé au bout du Pont-au-Change, du côté du nord, où nous voyons maintenant la place du Châtelet. Cet antique château avait été plusieurs fois réparé et agrandi; depuis 1684, il ne lui restait plus que quelques vieilles tours de sa première construction; tout le reste avait été rebâti. Il fut entièrement démoli en 1802. Nous allons maintenant parler du présidial qui était établi dans ce château, et que l'on appelait la *justice du Châtelet*. Cette justice comprenait la ville, prévôté et vicomté de Paris; elle se composait de plusieurs tribunaux établis pour la police, le civil et le criminel. Cette justice avait été établie, à ce qu'on dit, avant l'an 1060. Le prévôt de Paris était chef du Châtelet, et y administrait la justice au nom du roi. Comme conservateur des priviléges de l'université, il prêtait autrefois serment entre les mains du recteur. Au commencement du 17e siècle, cet hommage fut refusé, et il ne fut plus rendu depuis cette époque. Le prévôt de Paris était installé au Châtelet par un président à mortier, et par quatre conseillers de la grand'chambre du parlement de Paris. Anciennement toute la juridiction était soumise aux décisions du prévôt. Jusqu'en 1498, il nommait ses lieutenans, ses conseillers, et son domestique était son greffier, pour peu qu'il sût lire et écrire. En 1551, Henry II fit cesser cet intolérable abus en nommant au Châtelet un présidial composé de vingt-quatre conseillers. En 1674, Louis XIV nomma un second présidial qui, en 1684, fut réuni à l'ancien. Jusqu'à la révolution, la justice fut rendue au Châtelet par un lieutenant général civil, un lieutenant général de police, un lieutenant criminel, deux lieutenans particuliers, cinquante-quatre conseillers, dont un d'épée, quatre avocats du roi, un procureur du roi, huit substituts, un greffier en chef, un premier huissier-audiencier, plusieurs autres huissiers-audienciers, un juge-auditeur pour juger les affaires de 50 liv. et au-dessous; un greffier en chef des auditeurs, quarante-huit

commissaires, cent treize notaires, deux cent trente-cinq procureurs, trois cent quatre-vingts huissiers à cheval, deux cent quarante huissiers à verge, et cent vingt huissiers-priseurs. Le lieutenant criminel de la robe-courte et le prévôt général de l'île de France étaient aussi officiers du Châtelet, ainsi que le chevalier du guet. Le parlement de Paris tenait séance au Châtelet quatre fois par an. Le mardi de la Semaine-Sainte, le vendredi avant la Pentecôte, la veille de St.-Simon-St.-Jude, et l'avant-veille de Noël. Le Châtelet avait rang après les cours supérieures.

CHATELET (le petit). Il était situé à l'extrémité du Petit-Pont, du côté du midi. Nous avons dit quelle fut l'origine supposée de cette forteresse à l'article du *grand Châtelet*. Comme le grand Châtelet, le petit était autrefois une des portes de la ville. Il fut entièrement reconstruit sous Charles V; par une ordonnance du 20 avril 1402, Charles VI en fit l'hôtel du prévôt de Paris; sous Charles VII, le prévôt obtint la permission de se loger ailleurs. Le petit Châtelet servit ensuite de prison publique jusqu'à l'époque de sa démolition qui eut lieu en 1782.

CHATELET (place du), 4e arrond., Q. du Louvre, et 7e arrond., Q. des Arcis. Elle commence quais de la Mégisserie et de Gèvres, et finit rues St.-Denis, de la Joaillerie et du Pied-de-Bœuf. Elle a pris son nom du grand Châtelet, sur l'emplacement duquel elle a été en partie construite. C'est maintenant une des plus jolies places de Paris. D'élégans bâtimens l'entourent; on y remarque, entre autres, le beau restaurant du *Veau qui tette*. Une fontaine charmante s'élève au milieu. *V.* PALMIER (fontaine du).

CHAUDRON (fontaine du), rue du Faubourg-St.-Martin, 5e arrond. Elle a été construite en 1718 par un particulier qui lui donna son nom.

CHAUDRONNIERS, fabricans et marchands de plusieurs espèces d'ouvrages en cuivre ou en tôle, tels que chaudières, chaudrons, baignoires, etc. Ils formaient autrefois une communauté régie par quatre jurés; deux entraient et deux sortaient chaque année. Chaque maître pouvait avoir deux apprentis qu'il devait garder au moins six ans. Le brevet coûtait 50 liv., et la maîtrise 700. Ils avaient pour patrons saint Fiacre et saint



Maur; leur bureau était rue St.-Denis. Les plus considérables d'entre eux occupent presque exclusivement, comme autrefois, la rue de Lappe, Q. St.-Antoine.

CHAUMONT (dames de l'union chrétienne de St.-). Elles avaient été instituées pour l'instruction des nouvelles catholiques. La maison qu'elles occupaient depuis 1687 était située à l'endroit où nous voyons maintenant le *passage* et la *cour des Dames-de-St.-Chaumont*, rue St.-Denis, n° 374. La statue pédestre de Louis XIV, qui était jadis à la place des Victoires, avait été fondue dans le jardin de cette maison.

CHATEAU-GAILLARD. Il était situé à l'extrémité méridionale du Pont-Neuf, sur le quai Conti, au bord de la Seine, à l'endroit même de la voûte qui conduit à l'abreuvoir. C'était un bâtiment isolé, muni d'une tour ronde; Brioché y faisait jouer des marionnettes. Ce château fut démoli sous Louis XIV.

CHEVALIER DU GUET. C'était le capitaine de la compagnie de cavaliers ordinairement appelés archers du guet. Avant la révolution, le titre de chevalier du guet ne s'était conservé qu'à Lyon.

CHEVAUCHEURS ou premiers officiers royaux qui, en vertu de ce qu'on appelait droit de prise, étaient autorisés, chaque fois que le roi ou la reine entraient à Paris, à enlever dans les maisons des habitans les meubles et denrées qu'ils y trouvaient. En 1265, St.-Louis défendit de prendre les matelas et coussins; même ordonnance de Louis-le-Hutin en 1315, qui ne fut point exécutée; renouvelée, en 1345, par Philippe de Valois, elle resta encore sans effet. Il en fut de même d'une autre ordonnance du roi Jean, en 1351, qui défendait d'enlever les chevaux des bourgeois de Paris et des marchands qui s'y rendaient, et autorisait les particuliers à arrêter les chevaucheurs en contravention. Mais les preneurs du roi, de la reine et de la famille royale continuèrent à prendre, sans payer, les denrées, les chevaux, les voitures des closiers et fermiers des environs de Paris, et à exercer le droit de prise dans les faubourgs; aussi les Parisiens abandonnaient leurs maisons ou les laissaient tomber en ruines.

CHEVAUX (marchands de). Ce sont ceux qui achètent et vendent des chevaux de selle et de carrosse, ou qui les louent à

la journée, au mois ou autrement. Autrefois ils n'étaient point réunis en communauté; ils devaient seulement se conformer aux ordonnances et lettres patentes de 1613 et 1724, qui portaient qu'aussitôt l'arrivée dans Paris des chevaux neufs venant de province ou des pays étrangers, les marchands seraient tenus, à peine de confiscation et de 600 liv. d'amende, d'avertir le grand-écuyer de France et le premier écuyer du roi, ou les personnes par eux préposées, de l'arrivée de leurs chevaux de selle et de carrosse pour être choisis par l'un ou l'autre, ou concurremment. Maintenant les marchands de chevaux n'ont rien à démêler avec le grand-écuyer de France et le premier écuyer du roi, et les riches amateurs de chevaux n'ont plus à craindre ces petits effets d'un régime tout arbitraire et tout despotique.

CHEVAUX (marché aux), jadis sur le boulevard des Capucines, transféré en 1642 au marché actuel. Marché tous les mercredis et samedis après midi, depuis deux heures jusqu'à 4 en hiver, et jusqu'à 6 en été.

CHEVECIER. C'est celui qui, dans les églises, a soin des chapes et de la cire. Chevecier ou *chefcier* vient de *capicerius*, qui était la même chose que *primicerius*, *primus in cerâ*, le premier inscrit sur les tablettes de cire où l'on écrivait autrefois, comme le premier en dignité.

CHIFFONNIERS. On nomme ainsi de pauvres gens qui ramassent au coin des bornes ou dans les ruisseaux des rues les vieux chiffons qu'ils vendent aux fabricans de papier.

CHIRURGIENS. Aux articles *école* et *académie de chirurgie*, nous avons donné en abrégé l'histoire de ce bel art en France. Nous avons donc peu de choses à ajouter ici. Long-temps les chirurgiens furent considérés par les médecins comme les simples exécuteurs de leurs ordonnances. Tout changea enfin, et des maîtres habiles placèrent la chirurgie au rang qu'elle devait occuper. Cependant ce ne fut qu'en 1768 que les chirurgiens, par lettres patentes enregistrées au parlement, purent jouir des honneurs, des prérogatives et des immunités accordées à ceux qui exerçaient les arts libéraux et scientifiques. Ainsi, après avoir acquis les plus honorables titres auprès du monde savant, il fallut un arrêt pour déclarer que leur art n'é-

tait pas un métier, et pour qu'ils ne fussent point soumis à la taxe d'industrie. Des lettres patentes de 1701 avaient déclaré le 1er chirurgien du roi chef et garde des priviléges de la chirurgie du royaume. Les lettres patentes de 1768 confirmèrent une déclaration royale, datée du 23 avril 1743, qui annulait les contrats d'union du collége de chirurgie, faits en 1656 avec les barbiers, et qui rétablissait les maîtres en chirurgie dans tous les droits des anciens chirurgiens de robe-longue, et leur permettait en conséquence de porter cette robe et le bonnet carré. Les principaux articles de ces lettres patentes disaient que les chirurgiens avaient le droit d'exercer dans toutes les villes du royaume, de s'y faire agréger sans subir d'examen, et d'y prendre rang du jour de leur réception à Paris; qu'aucune personne, de quelque qualité et condition qu'elle fût, ne pourrait exercer la chirurgie dans la ville et faubourgs de Paris, même dans les lieux privilégiés ou prétendus tels, s'il n'était membre du collége de chirurgie de Paris, à peine de 500 liv. d'amende; que les veuves des maîtres qui auraient été reçus après l'enregistrement de ce nouveau règlement, ne pourraient faire exercer la chirurgie en leur nom, ainsi qu'il se pratiquait autrefois, etc., etc. Depuis la révolution, nos chirurgiens, formés pour la plupart sur les champs de bataille, occupent une place éminente dans l'histoire des sciences et de la gloire française au 19e siècle.

CHIRURGIE (école de). Cette école, la plus ancienne du royaume, était autrefois située dans la rue des Cordeliers, et plus anciennement encore auprès de l'église de St.-Côme. On prétend qu'elle avait été d'abord établie en forme de confrérie, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien, par saint Louis, à la sollicitation de Jean Pitard, son chirurgien, et qui le fut après de Philippe-le-Bel. Cette confrérie devait s'occuper tour-à-tour d'œuvres de piété et de charité. En 1437, les maîtres chirurgiens furent admis au nombre des écoliers et suppôts de l'université, pour jouir de toutes ses immunités et priviléges, à condition qu'ils assisteraient, comme les autres écoliers, aux leçons qui se faisaient journellement aux écoles de médecine, et qu'ils en prendraient des attestations des professeurs. En 1515, deux nouveaux décrets de l'université confir-

mèrent le premier. En 1544, François Ier ordonna que personne du collége des chirurgiens de Paris ne pourrait prendre les degrés de bachelier, de licencié et de maître en chirurgie, qu'il ne fût bien instruit des préceptes de la grammaire et de la langue latine, et que les maîtres chirurgiens assisteraient tous les premiers lundis de chaque mois à la visite des pauvres malades. Ces lettres-patentes furent confirmées en 1576 par Henri III, et en 1611 par Louis XIII. Plus tard, la faculté de médecine admit au nombre de ses écoliers les barbiers-chirurgiens qui à la barberie avaient ajouté la saignée et quelques opérations chirurgicales plus importantes. En 1577, Jean de Pracontal, premier barbier du roi, était leur chef. La faculté de médecine reconnut alors deux espèces de chirurgiens, ceux de *robe-longue* et ceux de *robe-courte*, qui s'étaient enfin réunis, lorsqu'en 1660, un arrêt du parlement, sollicité par la faculté de médecine et l'université, défendit aux barbiers-chirurgiens de prendre la qualité de *bacheliers*, *licenciés*, *docteurs* et *collége*, mais seulement celle d'*aspirans*, *maîtres* et *communauté*. Cette communauté était autrefois sous la direction du premier chirurgien du roi, de son lieutenant ou prévôt à vie, et de quatre prévôts électifs.

L'art de guérir n'est plus divisé ni dans l'enseignement, ni dans la juste considération de ceux qui l'exercent. Il ne faut chercher l'injurieuse différence qui existait entre les médecins et les chirurgiens, que dans le titre même de l'homme qui était considéré comme le chef de ceux-ci. Le barbier du roi a été long-temps considéré comme son premier chirurgien ; et cette place lui conférait la primauté sur tous ceux de sa profession. Une partie de ceux qui se destinaient à cet état, se plaçaient en même temps chez des perruquiers dont ils partageaient les travaux. De là ce préjugé que le temps et la raison ont détruit pour toujours. Presque tous les étudians d'aujourd'hui appartiennent à des familles honnêtes et aisées, et peuvent suffire à tous leurs besoins sans avoir recours à une industrie dégradée. L'ancienne école établie rue de la Boucherie avait été transférée rue St.-Jean-de-Beauvais. Louis XVI posa, le 14 décembre 1774, la première pierre du bel édifice de l'École actuelle de médecine, rue de ce nom, n° 14, sur

l'ancien emplacement du collége de Bourgogne. Les dessins de ce bâtiment sont de l'architecte Gaudouin. *V.* ÉCOLE DE MEDECINE.

CHRONOGRAPHE, sorte de rébus, depuis long-temps hors d'usage, qui consistait à marquer par des lettres majuscules, placées dans les mots d'une inscription, la date d'un événement ou de la construction d'un édifice. En voici un exemple :

Meta Deæ Carnæ saCra esto paXq Ue sIt Intra.

Ces majuscules rassemblées indiquent l'année MDCCXVII, 1717.

CIMETIÈRES. Jusqu'au 5e siècle ou jusqu'au 7e (car les opinions sont partagées à cet égard) les Parisiens enterraient leurs morts sur les bords des grands chemins, hors de la ville. Dans les siècles postérieurs, cet exemple salutaire fut suivi jusqu'au moment où des prêtres avides ouvrirent, à l'orgueil ou au fanatisme des grands et des riches, les caveaux de leurs églises; chaque église devint un charnier. Cependant les cimetières publics n'étaient point encore dans la ville; mais lorsqu'il fallut reculer son enceinte, on enferma les lieux de sépulture dans les murailles, et non-seulement on agrandit, mais même on multiplia ces foyers internes de miasmes destructeurs. Beaucoup de paroisses eurent leurs cimetières; disposition favorable à l'avarice des prêtres, et non moins favorable au pouvoir du sacerdoce; car toutes les terribles pompes de la religion étaient ainsi réunies sous l'œil timoré des fidèles. Cependant la saine partie des habitans se plaignait de cette coutume, devenue de plus en plus barbare et funeste, à mesure que le temps la consacrait. Le 7 juin 1765, le parlement rendit un arrêt par lequel, après avoir exposé les motifs de considération qui déterminaient ce tribunal à supprimer tous les cimetières qui se trouvaient dans l'enclos de Paris, il ordonna qu'à compter du premier janvier 1766, aucunes inhumations ne pourraient être faites dans les cimetières situés dans la capitale. Les curés se plaignirent, intriguèrent, et l'arrêt ne fut point exécuté. Mais enfin le gouvernement sentit la nécessité d'écouter les justes plaintes des habitans, et quatorze ans après, le plus vaste charnier de Paris, celui des Innocens, fut fermé, et les autres cimetières disparurent successivement. (*V.* CATACOMBES). Les cimetières établis à Paris avant 1780, étaient ceux de *la Charité*, rue des

Sts.-Pères, où l'on enterrait ceux qui mouraient dans l'hôpital de la Charité. — De l'*Hôtel-Dieu* ou de *Clamart*, rue Croix-Clamart, faubourg St.-Victor; on y enterrait les pauvres, morts à l'Hôtel-Dieu. — De *la Pitié*, rue St.-Victor; on enterrait dans ce cimetière les enfans élevés dans cet hospice. — *St.-André-des-Arts*, dans la rue de ce nom. — *St.-Benoît*; il y avait deux cimetières de ce nom, l'un qui tenait à l'église, l'autre dans la rue Fromentel. — *St.-Étienne-du-Mont*, vis-à-vis l'église. — *St.-Eustache;* il y avait aussi deux cimetières de ce nom, l'un qui tenait à la chapelle de St.-Joseph, l'autre hors la barrière de la *Porte-Montmartre*, qu'on nommait aussi St.-Eustache, à cause de sa proximité avec l'église de ce nom. — *St.-Jean*, aubout de la rue de la Verrerie, converti en marché en 1391. — *St.-Joseph*, rue Montmartre, où fut inhumé Molière. — *St.-Nicolas-des-Champs*, près la rue Chapon, Q. St.-Martin-des-Champs. — *St.-Nicolas-du-Chardonnet*, entre les rues des Bernardins et Traversière. — *St.-Roch*, sur la chaussée d'Antin. — *St.-Severin*, près de l'église. — *St.-Sulpice;* deux de ce nom, le premier vis-à-vis une des petites portes de l'église, le second rue de Bagneux. — Des *Sts.-Innocens;* la première porte d'entrée était au coin de la rue aux Fers; la seconde au coin de la rue de la Ferronnerie, et la troisième à la place aux Chats, place où sont maintenant situés l'impasse des Bourdonnais et une partie de la rue de la Limace. Philippe-Auguste, comme nous l'avons dit ailleurs, avait fait entourer ce cimetière de murailles. Paris n'a plus maintenant que quatre cimetières, ceux de *Ste.-Catherine*, du *Père-La-Chaise*, de *Montmartre* et de *Vaugirard*. Le premier est situé en dedans des barrières, à l'extrémité du faubourg St.-Marceau; les trois autres sont en dehors. *V.* leurs noms.

CIRE (cabinets de figures de). Cursius est le premier qui monta en France un cabinet de cette espèce. Il y gagna une fortune assez considérable. Maintenant les deux cabinets qui seuls attirent encore quelques étrangers ou quelques amateurs de province, sont situés boulevard du Temple, n° 54, et dans l'ancienne salle des Délassemens-Comiques.

CIRIERS, fabricans et marchands de cire en cierges, bougies, etc. Ils ne formaient point, sous l'ancien régime, une

communauté particuliere; ils étaient réunis aux épiciers.

CIRQUE DU PALAIS-ROYAL, commencé en avril 1787 et terminé à la fin de 1788. La partie souterraine représentait une arène éclairée par en haut, entourée d'une galerie formée par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie conduisait à une seconde par des portiques; on arrivait à l'arène par une pente douce qui commençait aux galeries de bois. Diverses sociétés s'y sont assemblées; on y jouait la comédie. La partie au-dessus du sol était décorée de soixante-douze colonnes ioniques revêtues de treillage. On avait projeté d'y joindre des jets d'eau, et les bustes des plus illustres Français. Cette partie du projet n'a jamais été exécutée. Détruit par un incendie le 15 novembre 1798, le terrain a été comblé. Un grand bassin circulaire d'où s'élance une belle gerbe d'eau, et un parterre, couvrent l'ancien emplacement du Cirque.

CITÉ (la). Sous Clovis, Lutèce était renfermée entre les deux bras de la Seine, dans cette partie de l'île du Palais qu'on nomme encore la Cité. César avait enceint la Cité d'une forte muraille, et ilavait fait construire, dit-on, deux ponts de bois, le Grand-Pont et le Petit-Pont, dont l'un (le Grand-Pont) s'est appelé depuis le Pont-au-Change. Sur les plus anciens plans de Paris, on voit un palais sur l'emplacement du palais de Justice, lequel a servi fort long-tems de demeure aux rois de France, ainsi que nous le disons ailleurs. De tous les quartiers de Paris, la Cité est celui qui a éprouvé le moins de changemens. L'île du Palais, qui s'est agrandie successivement du côté de l'ouest, s'étend depuis le quai Catinat ou de l'Archevêché jusqu'au Pont-Neuf.

CITÉ (théâtre de la), rue de la Barillerie, n°. 7, 9e arrond., Q. de la Cité. Ce théâtre occupe l'emplacement de l'ancienne église St.-Barthélemi. Une partie des acteurs des *Variétés amusantes,* qui s'associèrent à Franconi, s'y établirent sans succès. Il fut abandonné en 1807. La salle de spectacle fut convertie en bal public sous le nom de la Veillée, auquel les entrepreneurs ont depuis plusieurs années substitué celui de Prado.

CITÉ (pont de la). Il communique de la Cité à l'île St.-Louis. Sa première construction date de 1630. Endommagé par les glaces, on l'abattit en 1710, et il fut rebâti en bois comme il

était auparavant. On changea son nom de *Pont-de-Bois* en celui de *Pont-Rouge*, parce qu'on l'avait peint de cette couleur. Au commencement de la révolution il fut de nouveau renversé; on acheva sa reconstruction en 1804; on eut soin alors de lui donner des culées et des piles en pierre; le ceintre est en fer recouvert en planches. Ce pont ne sert qu'aux piétons, qui paient chacun un sol pour le traverser.

CITÉ (quai de la). Ce quai a été construit sous le règne de Napoléon, sur une partie de l'emplacement des rues d'Enfer et Basses-des-Ursins; jusqu'en 1814, il porta le nom de *Napoléon*. En 1816, époque à laquelle il a été entièrement achevé, on l'a nommé quai de la Cité. Il s'étend depuis le pont de la Cité jusqu'au Pont-Notre-Dame, 9e. arrond., Q. de la Cité.

CLERMONT (collége de) *V*. LOUIS-LE-GRAND.

CLOCHE DU PALAIS. Elle fut fondue et placée en 1371 sous le règne de Charles V; long-temps elle annonça les réjouissances publiques. Le 24 août 1572, elle donna le signal de la St.-Barthélemi.

CLINIQUE INTERNE (école de), à l'hôpital de la Charité. Elle fut établie en l'an 10 (1801); les élèves y suivent le développement et le terme des maladies sous les yeux du médecin, qui leur fait ensuite un rapport historique de la maladie. Si le malade succombe, les faits sont vérifiés par l'inspection du cadavre. Un autre établissement de clinique a été établi rue de l'Observance, à l'ancien couvent des Cordeliers.

CLOITRES. Il y en avait vingt-trois avant la révolution; on n'en compte plus que dix. *V*. leurs noms particuliers.

CLOUTIERS, fabricans et marchands de clous de fer. Réunis autrefois en communauté, chaque maître pouvait avoir jusqu'à deux apprentis; les compagnons de province étaient admis à la maîtrise, pourvu qu'ils eussent servi trois ans chez un maître de Paris, et présenté le chef-d'œuvre, dont les fils de maîtres étaient exempts. On comprend, sans qu'il soit besoin de le répéter sans cesse, tout le ridicule et tous les inconvéniens de semblables priviléges. Le brevet coûtait 18 liv., et la maîtrise 320. La communauté avait pour patron St. Cloud; son bureau était situé rue St.-Jacques-de-la-Boucherie.

CLUBS, réunions particulières dont nous avons emprunté aux Anglais le nom et l'usage. Nous allons donner la nomen-

clature de ceux qui se sont formés en France avant et pendant la révolution.

Club des Américains, établi en 1785.

Club des Arcades.

Club des Étrangers, au Panthéon ou Waux-Hall de la rue de Chartres, où est maintenant le Vaudeville; il fut rétabli le 20 mars 1791, dans la rue du Mail, n° 19. On y suivait des cours de géographie politique, de langues modernes, etc.

Club de la Société-Olympique, réunion maçonnique qui, lors de la suppression des autres clubs, fut autorisée à continuer ses assemblées.

Ces sociétés furent supprimées en 1787; on excepta le lycée fondé par Pilate des Rosiers; c'est aujourd'hui l'Athénée.

Club des Jacobins, dont le véritable nom était société des amis de la constitution. En voici l'origine: au mois d'août 1789, plusieurs sociétés se formèrent à Versailles; on distinguait celle des députés patriotes de Bretagne. Un grand nombre de députés des autres provinces, et même de citoyens non députés, y furent admis. C'est dans cette société que fut faite la proposition de constituer les états-généraux en assemblée nationale, proposition qui fut exécutée le 17 juin 1789.

L'assemblée nationale ayant été transférée, en octobre 1789 à Paris, le club breton y continua ses séances.

Au mois de novembre de la même année, le club de la révolution de France, établi à Londres, adressa à l'assemblée nationale une lettre pour la féliciter de ses travaux; les membres du club breton conçurent le projet d'établir à Paris une société à l'instar de celle de Londres; ils louèrent à cet effet la salle de la bibliothèque du couvent des Jacobins de la rue St.-Honoré, et prirent d'abord le titre de *société de la révolution*, et en 1790 celui d'*amis de la constitution*. Leur objet était de diriger l'opinion publique et de discuter d'avance les questions qui devaient être proposées à l'assemblée nationale; de s'assurer des nominations à faire dans l'assemblée, en faisant dans la société des scrutins préparatoires, afin de déterminer la majorité des votes.

Cette société obtint, pendant l'assemblée constituante, une considération aussi étendue que méritée. Elle comptait, parmi ses membres, les orateurs, les hommes les plus distingués par leurs

travaux littéraires et le rang qu'ils occupaient dans la société. Les passions s'agitèrent; une scission eut lieu; les dissidens formèrent une autre société sous le nom de *club de* 89. La société des amis de la constitution fit des réglemens nouveaux, et soumit ses membres à une épuration sévère. Elle était paisible lorsque Robespierre vint y jeter le désordre. Elle fut, en 1792, agitée par les intrigues et les factions. Les bons citoyens s'en éloignèrent ou en furent exclus, et les plus violens montagnards y exercèrent le plus intolérable despotisme. Le nombre de ses membres, en 1792, était de plus de 1,300. Il fallut renoncer à l'augmenter, à cause du local qui n'en pouvait contenir davantage. Plus de trois cents sociétés s'établirent dans les départemens. Affiliées à celle de Paris, la correspondance imprimait à toutes l'esprit de celle de la capitale. Dès la convention, Robespierre s'en rendit maître. Cette influence lui ouvrit le chemin à la toute-puissance.

Cette société fut fermée le 24 juillet 1794, par le député Legendre, et n'a point été ouverte depuis.

Club Monarchique, ou *société des Amis de la Constitution monarchique*, établie d'abord rue de Chartres, dans les salles du Waux-Hall ou Panthéon (aujourd'hui théâtre du Vaudeville). Expulsée de ce lieu en 1791, elle se réfugia dans l'église St.-Louis, rue St.-Antoine; elle n'y resta pas long-temps, et fut bientôt irrévocablement dissoute. On appelait ses membres *monarchiens*.

Club de Richelieu, dispersé le 2 novembre 1791.

Club du Cercle-Social. V. CERCLE-SOCIAL.

Club des Cordeliers. Il tenait ses séances dans le couvent des Cordeliers, rue de l'École-de-Médecine. Marat, Danton, etc., y exerçaient une grande influence; ce club était fameux par l'exagération de ses opinions.

Club de la Bibliothèque. Son titre indique assez le lieu de sa réunion.

Club des Mathurins, Q. de la Sorbonne. Dans le sens constitutionnel, comme le précédent.

Club des Feuillans. Il fut établi en 1790, d'abord au Palais-Royal, et ensuite dans les bâtimens *des Feuillans*, dont il a conservé le nom. Le but, du moins apparent, des



fondateurs, fut de créer une société rivale de celle des Amis de la Constitution (les Jacobins). C'était dans l'origine une scission de cette société fameuse; mais bientôt des intrigans s'y firent recevoir, et finirent par la dominer. Telle fut la première réunion de ces jésuites politiques qui, épiloguant sur le texte de la constitution, ne tâchèrent réellement qu'à en tuer l'esprit; nous les avons vus, sous le masque d'une hypocrite modération, d'un dévouement sans bornes aux principes nationaux, ne s'occuper que d'eux-mêmes, et, adoptant pour règle de conduite *vive le roi*, *vive la ligue*, se perpétuer dans les places du gouvernement; toujours courbés devant l'autel du pouvoir, ils prodiguent l'encens aux idoles du jour en insultant au pouvoir de la veille; et, toujours prêts à servir le plus fort, ils n'ont pas cessé d'exploiter la révolution à leur profit. Quelques-uns en ont à peine connu les dangers; tous ont trahi leur patrie et leurs sermens.

Nous avons vu les mêmes hommes suivre la révolution dans toutes ses phases. Ils n'ont plus formé depuis aucune agrégation politique, mais ils se sont retrouvés réunis d'intérêts et de sentimens partout où ils ont pu espérer avoir des charges et des décorations à partager.

Club du Faubourg-St.-Antoine. C'était le plus nombreux des clubs sectionnaires; il comptait plus de huit cents membres.

CLUGNY (collége de), rue des Grès, n° 16, et place Sorbonne, n° 3, 12ᵉ arr., Q. de la Sorbonne. Ce collége avait été fondé en 1269 par Ives de Vergy, abbé de Clugny. Il était destiné aux religieux de la congrégation qui viendraient étudier à Paris; il fut supprimé en 1790. C'est maintenant une maison particulière; l'église existe encore. Elle servit d'atelier à l'illustre David, et tout Paris est allé y voir l'admirable tableau des Thermopiles.

COCHES (entreprise des) de la Haute-Seine. Les coches de Corbeil et de Montereau arrivent le même jour à leur destination; ceux de Sens et de Nogent le lendemain; ceux d'Auxerre arrivent à Parise le 3ᵉ jour, et sont de retour à Auxerre le 4ᵉ.

Les bureaux pour les coches de Corbeil, Montereau, Nogent et Briare, sont établis au port St.-Paul; et au port St.-Bernard, pour ceux de Sens et d'Auxerre.

Les heures de départ de Paris, sont à huit heures du matin, du 1er octobre au 1er avril, et à sept heures du 1er avril au 1er octobre. Le coche de Corbeil part en tout temps le vendredi à dix heures du matin.

Jours de départ du port St.-Paul : le dimanche, Nogent; le mardi, Briare; le jeudi, Montereau; le vendredi, Corbeil.

Jours de départ du port St.-Bernard : le lundi, Sens; le mercredi et le samedi, Auxerre.

COCHES (cour des). Elle était située entre les rues du Faubourg-St.-Honoré et de Surène, 1er arrond., Q. du Roule. Elle n'existe plus.

COCHIN (hôpital), rue du Faubourg-St.-Jacques, n° 45, 12e arrond., Q. de l'Observatoire. On y compte cent lits. Il fut fondé en 1782 par M. Cochin, curé de St.-Jacques-du-Haut-Pas.

COCHON (combat du). Un de ces combats eut lieu le dernier dimanche d'août 1435, dans l'hôtel d'Armagnac, rue St.-Honoré, sur une partie de l'emplacement du Palais-Royal. On enferma dans un champ clos quatre aveugles couverts d'une armure et muni d'un gros bâton. Un fort cochon enfermé avec eux dans l'enceinte devait être le prix de celui qui parviendrait à le tuer à coups de bâton. « Ils se donnèrent, dit l'auteur du *Journal de Paris* sous le règne de Charles VI et Charles VII, de si grands coups de bâton que dépit leur en fut. Car quand le mieulx cuidaient (croyaient) frapper le pourceau, ils frappaient l'un sur l'autre; car s'ils n'eussent été armés pour rire, ils se fussent tués l'un l'autre. » (P. 104.)

Le même historien appelle ce combat *bataille étrange* pour indiquer sans doute que ce jeu barbare n'était pas dans nos mœurs, et qu'il avait été introduit par les étrangers qui dominaient alors à Paris.

Les cochons erraient jadis dans les rues; pour appeler l'attention du gouvernement sur cet abus, il ne fallut rien moins que la mort de l'héritier du trône, Philippe, fils aîné de Louis-le-Gros, dont le cheval, effrayé par les cris d'un cochon qui s'était embarrassé dans ses jambes, renversa le prince qui mourut de cette chute. Une ordonnance défendit aux Parisiens de laisser vaquer leurs cochons. On excepta ceux de l'abbaye St.-Antoine; ils pouvaient parcourir les rues, pourvu que seulement

leur nombre n'excédât pas douze, et qu'ils eussent une sonnette au cou. La même ordonnance prononçait contre les contrevenans une amende de soixante sous, et les sergens pouvaient tuer les cochons errans, en garder la tête et porter le corps aux hospices.

COFFRETIERS-MALLETIERS. Fabricans et marchands de toutes sortes de coffres, malles, valises, etc. Ces mots ont vieilli. On appelle maintenant tous ceux de cette profession layetiers et emballeurs. Sous l'ancien régime, ils formaient une communauté dont les statuts dataient de l'année 1596. Il leur était défendu de commencer leurs travaux avant cinq heures du matin, et de finir plus tard que huit heures, à cause du bruit qu'ils font en travaillant. C'était leur dire de se mettre à l'ouvrage et de le quitter en même temps que les ouvriers de toutes les autres professions. L'apprentissage et le compagnonage étaient chacun de cinq ans. Le brevet coûtait 50 livres, la maîtrise 700. Le patron de cette communauté était St. Jean-Porte-Latine.

COIFFEURS. Les coiffeurs modernes se contentent d'inventer, avec le secours d'un chimiste, quelques cosmétiques renouvelés des Grecs, et d'avoir des cabinets élégans pour la coupe des cheveux. Les coiffeurs étaient jadis moins modestes; on lisait sur la boutique d'un coiffeur du Marais, en grosses lettres d'or, cette inscription: *Académie royale de coiffures et de modes.*

COLBERT (fontaine). Cette fontaine est située rue Colbert, 2e. arrond., Q. Feydeau, entre les nos 2 et 4. Elle a la forme d'une grande porte surmontée d'un fronton. Elle fut construite sous Louis XIV. Ses eaux sont alimentées par les pompes Notre-Dame et de Chaillot.

COLLE-FORTE. Les besoins du commerce ont multiplié ces sortes d'usines, et il serait à désirer que le décret qui les place au-delà des barrières fût mieux exécuté.

COLLÉGES DE L'UNIVERSITÉ. Sous l'ancien régime on les divisait en grands et en petits. On appelait grands ceux qui étaient de plein exercice, et petits ceux où l'on n'enseignait que la philosophie. Les grands colléges étaient au nombre de dix: le collége d'Harcourt, rue de la Harpe; du Cardinal-le-Moine, rue St-Victor; de Navarre, rue de la Montagne-Ste.-Geneviève; de Montaigu, rue des Sept-Voies; du Plessis-Sorbonne, rue St.-Jacques; de Lisieux, rue St.-Jean-de Beauvais; de la Marche, rue

de la Montagne-Ste.-Geneviève; des Grassins, rue des Amandiers; Mazarin, quai Malaquais; Louis-le-Grand, rue St.-Jacques. On n'en compte plus que six; Louis-le-Grand, Henri IV, Charlemagne, Bourbon, et les pensionnats de l'abbé Nicole et de M. Liotard, érigés en colléges par une ordonnance spéciale. Les petits colléges étaient au nombre de vingt-six. Ils ont été abolis. *Voyez* les noms de chacun de tous ces colléges.

COLISÉE, rue Matignon Champs-Élysées, appelée, il y a vingt ans, rue Milet. Cet établissement, ouvert le 22 mai, avant que les travaux eussent été entièrement terminés, fut fermé en 1778 et démoli en 1780. On a ouvert sur son emplacement la rue d'Angoulême ou de l'Union; en 1784, celle de Ponthieu. Des maisons particulières et des guinguettes y ont été construites.

On a depuis décoré du nom de Colisée plusieurs établissemens peu remarquables, et qui n'ont eu qu'une existence éphémère.

COLONNE de Catherine de Médicis, adossée à la Halle-au-Blé. On doit à la générosité d'un citoyen de Paris la conservation de ce monument. Les créanciers du prince de Carignan, propriétaire de l'hôtel de Soissons, avaient obtenu la permission de le faire démolir et d'en vendre les matériaux; la colonne de Médicis en faisait partie; elle allait être démolie, lorsque Petit de Bachaumont, amateur des arts, se présenta pour l'acquérir et la donner à la ville sous la seule condition qu'elle serait conservée. Elle lui fut adjugée pour la somme de quinze cents liv. Le bureau de la ville, présidé par le prévôt des marchands Bignon, restitua à l'acquéreur les quinze cents liv., et décida que la colonne serait conservée. On résolut d'abord de la placer dans l'intérieur de l'édifice qu'on construisait alors. Destinée par Catherine de Médicis à des opérations d'astrologie judiciaire, elle ne pouvait être considérée que comme un monument de curiosité. Les emblêmes et les initiales C. H., chiffres de Catherine et d'Henri II son époux, ont disparu. Il a été décidé que la colonne serait placée à l'extérieur de l'édifice. Puigré, savant astronome, membre de l'académie des sciences, fut chargé de la confection du cadran solaire qu'on résolut d'y adapter. Ce cadran marque l'heure à chaque moment de la journée. La fontaine qui jaillit du socle est surmontée d'un cartel; ses ornemens ne sont pas de bon goût.



COLPORTEURS. On désigne par ce nom deux espèces de gens: les uns vont de ville en ville et de maison en maison, vendant différentes sortes de marchandises portatives; les autres vendent les papiers publics dans les rues. Sous l'ancien régime, les noms de ceux-ci étaient enregistrés à la chambre syndicale de la librairie; ils sont maintenans soumis à la police. Leur nombre est fixé comme autrefois; il s'était beaucoup accru pendant la révolution. Les bulletins de nos armées exercèrent longtemps leurs poumons. Depuis 1815 jusqu'à l'époque où nous écrivons, ils n'ont plus guère vendu que les jugemens des cours d'assises.

COME (fontaine de St.-), rue de l'École-de-Médecine, n° 1, adossée à l'ancienne église de St.-Côme, et placée entre deux piliers extérieurs. Sa façade, étroite et peu épaisse, est surmontée d'un fronton triangulaire; les ailes, ornées de refends, sont percées d'une double porte; elle a été construite en 1672; elle ne sert plus de réservoir depuis l'érection de la nouvelle fontaine de l'École-de-Médecine.

COME et St.-DAMIEN (église de St.-), rue de l'École-de-Médecine, n° 1, 11e arrond., Q. de l'École-de-Médecine. L'abbé et les religieux de St.-Germain-des-Prés la firent bâtir en 1212. Parmi plusieurs tombeaux qu'on y remarquait avant la révolution, était celui de François Touillac, que sa difformité rendit fameux et misérable. Dès l'âge de sept ans il lui était crû au front une corne qu'il avait grand soin de cacher. Il travaillait à une charbonnière dans la forêt du Maine, lorsque le marquis de Lavardin, qui chassait, le fit arrêter parce qu'il n'avait pas ôté son bonnet devant lui; il le fit conduire à Henri IV, qui *le donna*, dit l'Étoile, *à un de ses valets pour en tirer profit.* Si ce dernier fait est vrai, c'est une tache à la mémoire du bon Henri. L'infortuné Touillac, promené de foire en foire, mourut de chagrin. On lui fit cette grossière épitaphe :

Dans ce petit endroit à part,
Gist un très-singulier cornard;
Car il l'était sans avoir femme.
Passant, priez Dieu pour son ame.

L'église de St.-Côme, supprimée en 1790, est occupée par les ateliers d'un menuisier.

COMÉDIE-FRANÇAISE. Elle fut établie à l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, en 1548. Jodelle sous Henri II, Baïf sous Charles IX, Garnier sous Henri III et Henri IV, Hardi, Mairet, Tristan sous Louis XIII, Corneille, Racine, etc. sous Louis XIV, y firent représenter leurs pièces. Molière, en 1650, joua d'abord dans un jeu de paume de la Croix-Blanche, faubourg St.-Germain. Ce spectacle fut transféré en 1689, rue des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois.

Cette salle menaçant ruine, la Comédie-Française fut transférée aux Tuileries. Une nouvelle salle fut construite sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé ; un arrêt du conseil du 16 février 1782, ordonna que la Comédie-Française y serait installée; l'ouverture eut lieu le 9 avril 1782.

Une scission divisa les comédiens français au commencement de la révolution : Talma, Dugazon, Grandménil, mesdemoiselles Vestris et Desgarcins se réunirent à Monvel, et jouèrent au théâtre de la rue de Richelieu; ce théâtre prit le nom de Théâtre-de-la-République. Les comédiens français restés à l'ancien théâtre furent la plupart emprisonnés en 1793; rendus à la liberté, ils se réunirent à la troupe du théâtre Louvois, et bientôt après à leurs anciens camarades de la rue de Richelieu. Ce théâtre offrit alors dans les deux genres une réunion de talens vraiment extraordinaires; il n'en reste plus que Talma, et St.-Phal, aujourd'hui doyen de la Comédie-Française.

COMÉDIE-ITALIENNE. Le théâtre de la rue Mauconseil, aujourd'hui la halle aux cuirs, fut aussi le berceau de la comédie italienne. On y joua d'abord quelques pièces françaises et beaucoup de pièces italiennes. L'opéra comique, qui entraînait tout Paris au théâtre de la Foire, fut réuni à la comédie italienne en 1762. Le succès de l'opéra comique devint funeste à la troupe des comédiens français ; ils furent exclus en 1769. L'opéra comique français ne laissa aux Italiens que les mardis et les vendredis. A la mort de Carlin, en 1780, les chanteurs italiens furent réformés, et les comédiens français rappelés. Marivaux, Favart, Florian, et autres auteurs, ont fait jouer leurs pièces à ce théâtre. Fabre d'Églantine y fit représenter son *Convalescent de qualité* en 1790. Paris avait alors un second théâtre français, mais pour la comédie seulement. A la Comédie-Italienne



on jouait aussi le vaudeville. Cette variété de genres produisait d'abondantes recettes. Les parts entières de la Comédie-Française n'égalaient pas la moitié de celles de la Comédie-Italienne : Le Kain n'avait pas 12,000 fr., tandis qu'un chanteur d'opéras comiques et de vaudevilles en avait 25,000. On ne plaça des banquettes dans le parterre que le 15 juin 1782. Elleviou débuta à la Comédie-Italienne ; il était fort jeune alors. On continua le même répertoire au commencement de la révolution. Un nouveau théâtre rival s'éleva, celui de *Monsieur* (Feydeau). On cessa de jouer la comédie aux *Italiens* ; les deux troupes ont été réunies depuis à Feydeau.

L'ancien théâtre de la Comédie-Italienne quitta enfin cette dénomination qui ne lui convenait plus depuis que les Italiens avaient cessé d'y jouer, et prit le nom de Théâtre-Favart. Cette salle est libre maintenant. Les acteurs de l'Opéra, des Italiens et de l'Odéon y ont joué. L'Opéra y donna des représentations depuis l'événement du 13 février 1820, jusqu'à ce que la salle de la rue Pelletier eût été achevée. Ce théâtre, qui n'est plus connu que sous le nom de Favart, est bien situé ; l'entrée principale est sur la place des Italiens ; la façade du côté des boulevards est masquée par des maisons. Il contient plus de deux mille spectateurs.

COMMERCE DE PARIS. Ce sujet ferait à lui seul la matière d'un important ouvrage, si on lui donnait les développemens nécessaires. Il faudrait suivre et marquer les progrès du commerce de Paris, depuis son origine jusqu'à nos jours, sous peine de ne faire qu'un ouvrage sans substance ; et l'on comprend aisément que nous ne pouvons tracer un tel tableau dans un dictionnaire, où, en traitant une si immense quantité de matières, nous avons dû nous imposer pour chaque article des bornes si étroites. Au surplus, en lisant attentivement les articles que nous avons consacrés aux diverses professions ou métiers, on verra que nous avons fait en détail une véritable histoire du commerce de Paris. En outre, nous avons donné dans l'introduction un aperçu général sur cette matière. Contentons-nous donc de dire une vérité reconnue : le commerce de Paris, depuis la chute de cette foule de privilèges qui arrêtait l'essor de l'industrie, a pris une extension prodigieuse ; et Paris, qui n'était

autrefois, à quelques manufactures près, qu'une ville de consommation, est aujourd'hui une des premières villes manufacturières du monde; et elle est en outre l'entrepôt du commerce de la France.

COMMERCE (conseil général du), hôtel de la Briffe, quai Voltaire, n° 3, 12e arrondissement, établi pour donner avis sur les questions d'administration, de législation, et des projets de mémoires relatifs au commerce, qui lui sont renvoyés par le ministre de l'intérieur. Il doit signaler les abus qu'il croit préjudiciables à l'industrie nationale, et proposer les moyens qu'il croit propres à en favoriser les progrès.

COMMERCE (cour du). Cette cour n'est en effet qu'un passage qui communique de la rue St.-André-des-Arts aux rues de l'École-de-Médecine et des Fossés-St-.Germain-des-Prés, et à l'impasse de la Cour-Rohan. On la bâtit en 1776, sur l'emplacement de plusieurs jeux de boules. Les boutiques qui y furent construites depuis, lui firent donner le nom de Cour-du-Commerce.

COMMERCE (Cour-du-), 6e arrond., Q. des Lombards. On a donné ce nom à une réunion de boutiques et d'échoppes construites sur la place St.-Jacques-la-Boucherie.

COMMERCE (école spéciale de), rue St.-Antoine, n° 143, ancien hôtel Sully.

La France manquait d'un établissement où se trouverait réuni l'enseignement de toutes les parties qui seront désormais de plus en plus indispensables pour prospérer dans la carrière commerciale. M. Brodart a réussi à former cette institution qui est vraiment nationale, et qui est maintenant à sa cinquième année d'existence. Ce n'est pas lui qui en a eu l'idée première mais l'école spéciale de commerce est entièrement son ouvrage; il en est le véritable fondateur, car il ne l'a trouvée, pour ainsi dire, qu'en projet; et ce n'est que par ses soins, sa persévérance et de grands sacrifices, qu'il est parvenu à la faire triompher des nombreux obstacles qu'il rencontrait à chaque pas, et à la conduire au point de prospérité où elle est aujourd'hui.

L'instruction qu'on reçoit dans cette école se compose de la manière suivante :

La belle écriture, le dressement des factures, des comptes et des tableaux en usage dans le commerce; l'arithmétique raison-

née ; les changes et les arbitrages ; la comptabilité commerciale ; la géographie et la statistique; la langue française et les langues étrangères; la législationcommerciale. Il y a un musée d'échantillons de toutes les matières premières et denrées coloniales, dont les prix, les qualités et le lieu qui les produit, sont enseignés par un professeur *ad hoc*.

M. Brodart a créé aussi un musée d'échantillons de tous les tissus ou marchandises fabriquées, en y attachant également un professeur qui indique les qualités et les procédés de fabrication. Vers la fin de chaque année classique, le professeur choisit quatre élèves au moins, et six au plus, qui, avec le consentement de leurs parens, pour subvenir aux frais du voyage, vont avec lui visiter les principales villes manufacturières de France, et les ports de mer, afin de leur faire connaître en réalité ce qu'il leur a démontré en théorie.

Les élèves sont classés en trois comptoirs. Lorsqu'ils ont achevé les travaux exigés dans les deux premiers, ils sont alors capables d'être bons commis ; mais pour les fortifier et leur faire faire l'application de ce qu'ils ont appris, ils sont admis au troisième comptoir, qui est une pratique simulée, où ils deviennent chefs de commerce, et où ils opèrent comme de véritables négocians. Chaque bureau qu'ils occupent représente une place quelconque de l'intérieur ou de l'extérieur, comme Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Londres, Vienne, Madrid, Amsterdam, etc. Ils tiennent toutes leurs écritures et leurs correspondances eux-mêmes, et font des affaires entre eux, d'après les cotes de change, le prix courant des marchandises, et les usages de chacune de ces villes. Lorsqu'ils ont opéré pendant trois mois sur une place, ils arrêtent leurs affaires, liquident leur commerce, et s'établissent dans une autre ville.

On voit, par cet ensemble d'exercice et d'instruction, que les jeunes gens peuvent acquérir une masse de connaissances générales et particulières, qui les rendent capables d'étendre leurs combinaisons sur toutes les productions de l'art et de la nature. Ils débutent dans la pratique des affaires avec une intelligence développée sur leur profession, et, aussitôt qu'ils ont fréquenté quelques années le monde commerçant, ils s'élevent à de grandes vues qui leur font découvrir les sources cachées du

commerce et de l'industrie, et leur donnent la puissance de maîtriser, en quelque sorte, les circonstances, et d'enlever au hasard des événemens tout ce que l'habileté et la prudence humaine peuvent lui ôter.

COMMERCE (tribunal de), institué sous le règne de Charles IX, en 1563. Ce n'est pas la plus ancienne juridiction consulaire de France ; celle de Toulouse date de 1549. Celle de Paris tint ses séances à l'auditoire St.-Magloire, jusqu'en 1770. Le président s'appelait juge, et les autres, au nombre de quatre, consuls. Ils étaient élus chaque année, le 28 avril, et pris parmi les drapiers, épiciers, apothicaires, merciers, joailliers, quincailliers, pelletiers, bonnetiers, orfèvres, libraires, marchands de vins et de laine; les autres professions mercantiles étaient exclues de ce droit. Le commerce de Paris acheta et fit disposer convenablement les maisons du président Baillet. Que de palais et de monumens civils et religieux ont changé de destination ! les juges de commerce siégent encore dans le même lieu depuis plus de deux siècles et demi. Le nombre des juges est augmenté; les besoins du commerce l'exigeaient. Les fonctions de procureur aux consuls sont remplies par des agréés.

COMMISSAIRES DE POLICE. Ils étaient au nombre de 37 avant la révolution; ils sont maintenant 48, un par quartier, et 4 commissaires interrogateurs à la préfecture de police. Ils remplissent tour à tour les fonctions du ministère public près le tribunal de simple police. Ils n'ont plus, comme autrefois, le droit de prononcer des condamnations. Appelés à maintenir l'ordre public, et à faire respecter les personnes et les propriétés, leur domicile devrait être indiqué à tous les citoyens par un écriteau ; c'est l'usage de toutes les grandes villes de France ; il est assez singulier qu'il n'en soit pas ainsi dans la capitale, où l'on se contente de placer une lanterne devant leurs maisons.

COMMISSAIRES-PRISEURS-VENDEURS. Les offices d'huissiers-priseurs avaient été supprimés à l'époque de la révolution. Tous les huissiers près les tribunaux et cours de justice étaient depuis autorisés à faire des encans.

Les huissiers-priseurs ont été rétablis par la loi du 27 ventôse an 9. Leur nombre a été fixé à quatre-vingts; ils sont soumis à un cautionnement.

La chambre de discipline tient ses séances à l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle-St.-Honoré.

Les prises et ventes publiques de meubles sont faites exclusivement par eux. Il est défendu à toute autre personne, même aux officiers publics, de s'immiscer dans les opérations de ce genre à Paris, à peine d'amende, qui ne pourra excéder le quart des objets prisés ou vendus.

Ils peuvent recevoir toutes déclarations relatives à ces ventes, recevoir et viser toutes les oppositions qui pourraient y être formées, traduire devant les autorités compétentes tous référés auxquels leurs opérations pourront donner lieu, et citer, à cet effet, les parties intéressées devant les autorités.

Toute opposition, toute saisie-arrêt formées entre leurs mains et relatives à leurs fonctions, toute signification de jugement prononçant la validité de ces oppositions ou saisie-arrêt, sont sans effet, à moins que l'original de ces oppositions, saisies-arrêt ou significations de jugement n'ait été visé par le commissaire-priseur-vendeur, ou, en cas d'absence ou de refus, par le syndic desdits commissaires.

Ils ont la police dans les ventes, et peuvent faire toute réquisition pour y maintenir l'ordre.

COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS, établie par une loi de la convention, du 19 vendémiaire an 3 (10 octobre 1794), sur le rapport de M. Grégoire, évêque de Blois. Elle était composée de 50 artistes et savans de Paris. Elle a été long-temps présidée par son estimable fondateur. (*V.* CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES. Composée des plus savans médecins de la capitale, et de citoyens choisis dans les premiers corps de l'état, elle tient ses séances parvis Notre-Dame, près l'Hôtel-Dieu.

COMMISSION DE SALUBRITÉ. Elle s'occupe de tout ce qui intéresse l'état sanitaire de la capitale.

COMMISSION DES PRISONS. Elle est organisée sur un nouveau plan, par une ordonnance spéciale; elle est chargée de visiter les prisons, de procurer du travail et des secours aux détenus, de recommander à la bienfaisance, à la clémence du roi, les prisonniers dignes, par leur repentir, de rentrer dans

la société et d'obtenir la remise de la peine prononcée contre eux.

COMMUNAUTÉ. On donnait ce nom aux différentes corporations libérales et mercantiles; ces associations privilégiées n'existent plus. *V.* chaque profession à son nom particulier.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. Plusieurs ont été rétablies depuis 1814. En voici les noms et la résidence.

Les dames de l'Adoration-perpétuelle-du-St.-Sacrement, rue du Temple, nº 80, 6ᵉ arrondisement.

Les dames Bénédictines, rue du Regard, nº 11, 11ᵉ arrond.

Les dames Annonciades, passage St.-Pierre, 9ᵉ arrond.

Les dames Chanoinesses-Hospitalières de l'ordre de Saint Augustin, chargées du soin des malades à l'Hôtel-Dieu, à la Pitié, à l'hôpital St.-Louis et à la Charité.

Les dames Carmélites. Elles ont trois maisons, 1º rue Maillet, près l'Observatoire, nº 2, 12ᵉ arrondissement; 2º rue d'Enfer, en face l'abreuvoir; 3º rue de Vaugirard, ancienne maison des carmes déchaussés.

Les dames de la Visitation. Trois maisons, 1º rue des Postes, nº 10, 12ᵉ arrondissement; 2º rue du Chemin-Vert, 8ᵉ arrondissement, quartier Popincourt; 3º rue de Vaugirard, ancien hôtel Montmorency, 10ᵉ arrondissement.

Les dames Ursulines, rue des Postes, 10ᵉ arrondissement.

Les dames Hospitalières-de-Saint-Thomas-de-Villeneuve. Deux maisons, 1º rue de Sèvres, faubourg St.-Germain, 10ᵉ arrondissement; 2º cul-de-sac des Vignes, rue des Postes, 12ᵉ arrondissement.

Les dames de Notre-Dame-de-Charité ou du Refuge-de-St.-Michel, rue St.-Jacques, ancien couvent de la Visitation.

Les dames Bénédictines-de-l'Adoration-du-Saint-Sacrement, rue Neuve-Ste.-Geneviève, 12ᵉ arrondissement.

Les dames Dominicaines-de-la-Croix. Deux maisons; 1º rue d'Angoulême, 6ᵉ arrondissement; 2º rue Moreau, faubourg St.-Antoine, 8ᵉ arrondissemement.

Les dames Bénédictines-Anglaises, rue des Fossés-St.-Victor, nºˢ 23 et 24, 12ᵉ arrondissement.

Les dames de-Sainte-Élisabeth, rue du Temple, hôtel d'Hozier, 6ᵉ arrondissement.



Les dames Augustines-de-la-Compagnie-de-N.-D., rue de Sèvres, à l'Abbaye-aux-Bois, 10ᵉ arrondissement.

Les dames de l'Immaculée-Conception, ou *Récollettes*, rue et près la fontaine de la rue de Grenelle St.-Germain, 10ᵉ arr.

Les dames Bernardines-de-Port-Royal, rue St.-Antoine, nº 173, 8ᵉ arrondissement.

Les Filles-de-Saint-Vincent-de-Paule, dites *Sœurs-de-la-Charité*, rue du Vieux-Colombier. Elles possèdent d'autres établissemens dans les paroisses de Paris, où elles sont chargées de l'instruction des jeunes filles, de soigner et visiter les malades indigens. Elles soignent aussi les malades dans plusieurs hôpitaux.

Les sœurs de Sainte-Marthe, chargées de l'instruction des jeunes filles dans quelques paroisses, et du soin des malades dans plusieurs hôpitaux.

Les sœurs de la Retraite, rue Gracieuse, 12ᵉ arrond.

COMPAGNIE DES INDES. *V.* INDES.

COMPTES (chambre des), établie pour l'examen et l'apurement des comptabilités des divers préposés du trésor, receveurs généraux et particuliers. Elle connaissait de tout ce qui était relatif à la manutention des deniers publics et à la conservation du domaine de la couronne. Il n'y avait autrefois qu'une seule chambre des comptes à Paris. Elle conservait la primauté sur les autres chambres établies dans les autres parlemens de France.

COMPTE (cour des), Palais-de-Justice, cour de la Ste.-Chapelle. Elle juge les comptes des recettes du trésor, des receveurs généraux des départemens, des régies et administrations des contributions indirectes, des dépenses du trésor, des payeurs généraux, des payeurs d'armées et des divisions militaires, des arrondissemens maritimes et des départemens, des recettes et dépenses des fonds et revenus spécialement affectés aux départemens.

Cette cour prend rang immédiatement après la cour de cassation, et jouit des mêmes prérogatives.

Le greffe est ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis une heure jusqu'à quatre. Elle se divise en trois chambres, et se compose d'un premier président, de trois pré-

sidens, de dix-huit maîtres des comptes, de référendaires de première et deuxième classe, et d'un procureur général.

CONCERT. L'usage des concerts publics aux palais des Tuileries est fort ancien; il a lieu la veille de la fête du prince. On n'élève plus d'amphithéâtre devant la façade du palais du côté du jardin. Les musiciens sont placés sur la terrasse qui touche immédiatement aux grands appartemens. Les parties vocales et instrumentales de ce concert, qui, à moins de cas extraordinaires, n'a lieu qu'une seule fois chaque année, sont exécutées par les premiers sujets de l'Académie royale de Musique.

CONCERT SPIRITUEL. C'était un véritable spectacle formé pour remplir le vide que laissaient les vacances théâtrales, pendant la quinzaine de Pâques et les jours de grandes fêtes. Il offrait un mélange de sacré et de profane. Le premier concert spirituel eut lieu aux Tuileries, le 18 mars 1725. Il se composait d'un choix d'airs de violon par Lalande, d'un caprice, d'un *confitebor* et d'une *cantate domino*, chantés par les acteurs de l'Opéra. Le même usage s'est maintenu pendant un siècle.

En 1744, le roi vint loger aux Tuileries. On fut obligé de *déménager* la salle du concert. Cette salle se trouvant occupée pour le service du roi, on avait affiché que le concert de la Toussaint serait exécuté à l'Opéra. L'archevêque de Paris, M. de Vintimille, vit dans le choix du lieu une profanation, et le concert ne fut pas exécuté. Les chanteurs de l'Opéra auraient chanté sur leur théâtre les mêmes morceaux qu'aux Tuileries; toute la profanation était là.

CONCIERGERIE DU PALAIS. Lorsque les rois de France habitaient l'enceinte nommée aujourd'hui le Palais-de-Justice, le jardin royal était où l'on voyait, avant 1776, la Conciergerie, et on l'appelait le Grand-Préau. Le palais ayant été détruit par l'incendie de 1776, la Conciergerie a été bâtie sous les voûtes des salles. La grande cour, dite du Préau, est spacieuse, mais très-basse. Cette partie des bâtimens est fort ancienne. La tour de Montgommery, celle du Grand-César, sont inhabitables; on y voit encore le cachot infect où Damien fut enfermé. La porte d'entrée est si basse qu'on n'y pénètre qu'en rampant. La chambre où fut détenue la reine Marie-Antoinette a été con-

vertie en chapelle expiatoire, dont l'inauguration a eu lieu le 16 octobre 1817. On n'enferme dans la Conciergerie que les accusés qui sont traduits à la cour d'assises.

CONFÉRENCE (faubourg de la). *V.* RUE DE CHAILLOT.

CONFÉRENCE (pont de la), vis-à-vis l'allée d'Antin, 1er arrondissement. Il n'existe plus. On y déchargeait autrefois les pierres de St.-Leu.

CONFÉRENCE (porte de la), quai des Tuileries, 1er arrond. Là se terminait l'enceinte de Paris sous Charles IX. Cette porte n'avait été achevée que sous Louis XIII. Elle était placée entre la Seine et l'extrémité ouest de la terrasse des Tuileries. Elle fut démolie en 1730.

CONFÉRENCE (quai de la). Il s'étend depuis la place Louis XV jusqu'à l'allée des Veuves, 1er arrond., Q. des Champs-Élysées. Il a pris son nom de l'ancienne porte de la Conférence.

CONFISEURS, fabricans et marchands de confitures, de dragées, etc. Sous l'ancien régime, ils faisaient partie du corps des épiciers, le second des six corps marchands. Les confiseurs ont atteint de nos jours le sublime de leur art. La rue des Lombards n'est plus exclusivement fréquentée des parrains et de tous les acheteurs du premier jour de l'an; et l'étoile du Fidèle-Berger a pâli devant celle de Berthellemot.

CONFRÉRIE. Associations pieuses, inconnues dans la primitive église, et qui se sont multipliées depuis les croisades. Supprimées il y a plus de trente ans, quelques-unes ont été rétablies depuis le concordat de 1801, et se sont beaucoup augmentées depuis.

— *La grande confrérie de Notre-Dame aux seigneurs, prêtres, bourgeois et bourgeoises de Paris*, la plus ancienne de toutes les confréries de la capitale, était établie dans l'église de la Madelaine, rue de la Juiverie. Son origine remonte au 12e siècle. Le chef, quoique laïque, prenait le titre d'abbé. L'église a été supprimée en 1790, démolie ensuite, et sur son emplacement on a percé un passage, dont le quartier avait grand besoin.

— *De Notre-Dame-de-Liesse*, dans l'église du Saint-Esprit. Elle fut richement dotée par Charles VI et Isabeau de Bavière, son épouse, qui priva son époux de l'honneur, du trône et de

la raison, et vendit la France au monarque anglais. Chaque nouveau confrère devait payer son admission par un grand repas. Aussi cette association ne fut bientôt plus connue que sous le nom burlesque et vrai de confrérie *aux goulus*.

—*De St.-André*, dans l'église St.-Eustache, créée par le génie malfaisant des agens du duc de Bourgogne. Chaque confrère orna sa tête d'une couronne de rose, dès le premier jour de sa création. Ce symbole pastoral n'était que le signe de ralliement des plus farouches assassins, et devint le prélude des scènes les plus atroces. Toutes les prisons de Paris furent forcées, et les prisonniers égorgés. Tout devint Armagnac pour les confrères. A la Conciergerie du Palais périrent le comte d'Armagnac, connétable de France, le chancelier de Marle, son fils l'évêque de Coutance. Un seul détenu, dans la prison Saint.-Éloi, Philippe de Villette, échappa au massacre général. Les prisons du grand et du petit Châtelet, du Fort-l'Évêque, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, du Temple, de Tiron, furent jonchées de cadavres. Plusieurs prisons furent livrées aux flammes. Le prévôt de Paris voulut en vain arrêter les massacres qu'il avait lui-même provoqués. Ses ordres, ses prières furent inutiles. On lui répondit : *Maugré bien dire de votre justice, de votre pitié et de votre raison, maudit soit de Dieu celui qui aura pitié de ces faux traîtres arminaz Anglais ; ce sont des chiens ; ils ont détruit, gasté le royaume de France, et l'ont vendu aux Anglais.* Le prévôt se borna à dire aux égorgeurs : *Mes amis, faites ce qu'il vous plaira.* Les massacres durèrent douze heures, et le nombre des victimes qui périrent par l'eau, par le feu et par le fer, se montait à mille cent dix-huit, dont quatre évêques et deux présidens.

— *De Saint-Côme et de St.-Laurent* ou *des chirurgiens*. Le but de cette institution, fondée par Jean Pitard, chirurgien de St.-Louis, était très-louable; les confrères devaient se réunir pour s'instruire mutuellement dans leur art. On ne sait à quelle cause attribuer le refus de Saint Louis de donner son consentement à cette association que recommandaient la religion et l'humanité. Ses réglemens furent confirmés par Philippe-le-Hardi en 1278. Cette confrérie fut aggrégée à l'université en

1437. Elle obtint, en 1561, un bâtiment contigu à l'église St.-Côme, pour y recevoir les malades qui venaient s'y faire panser le premier lundi de chaque mois. Les membres de cette confrérie étaient *chirurgiens de robe-longue*, et les barbiers-chirurgiens établis en communauté sous la direction de Jean Pracontal, premier barbier du roi, *chirurgiens de robe-courte*. Les étudians de cette dernière classe parvinrent à se faire admettre, par la faculté de médecine, en qualité d'écoliers de cette faculté; mais c'était encore une corporation, et elle ne put échapper à l'inévitable effet des corps privilégiés. L'admission des élèves de la communauté de Jean Pracontal devint la cause d'un procès qui dura plus de soixante ans, entre les chirurgiens de robe-longue et les chirurgiens de robe-courte. Ces sortes de procès, effet inévitable des jurandes, divisaient sans relâche toutes les professions industrielles de lacapitale.

—*Du Saint-Sépulchre*, dite *confrérie de l'Aloyau*. En 1775, quelques spéculateurs imaginèrent de faire revivre l'ancienne institution de la confrérie du St.-Sépulchre, et d'exhumer les bulles et les titres qui en avaient autorisé l'existence. Cette confrérie était composée de bourgeois qui signalaient chacune de leurs fréquentes réunions par un banquet. De là le surnom de confrérie de l'Aloyau. Ils ne voulaient rien moins qu'établir un nouvel ordre de chevalerie, et déjà ils s'étaient assurés de l'appui de plusieurs personnages puissans. Le comte d'Artois devait en être grand-maître. Ils se croyaient si sûrs du succès, que les costumes, les décorations étaient fabriqués. Un ordre du roi de 1776 leur défendit de porter le titre et la décoration de cet ordre. On parvint à paralyser l'exécution de cette ordonnance. La confrérie possédait un bâtiment assez considérable dans la rue Saint-Denis. Des négocians hollandais l'achetèrent en 1791, et firent bâtir le vaste édifice connu sous le nom de cour Batave.

—*Royale des Pénitens*, fondée par Henri III, qui en fit célébrer l'inauguration par une procession solennelle, où il se montra environné des jeunes complices de ses débauches.

— *Des Confrères de la Passion*. Ils mêlaient à la représentation des plus saints mystères, les plus indécentes bouffonneries. Ce scandale durait depuis un siècle et demi, quand la bonne comédie, créée par Molière, mit enfin un terme aux

folles prétentions des confrères, et ramena la capitale et la France à un genre de spectacle vraiment digne d'une nation civilisée, et qui a assuré à la littérature française une incontestable et glorieuse supériorité. Les confrères de la Passion terminèrent leurs jeux rue Française. On voyait encore, sur la porte de leur dernier théâtre, les attributs de la passion de N. S. J.C. Ces sculptures ont disparu avec l'édifice, sur l'emplacement duquel a été bâtie la halle aux cuirs.

— Les avocats, les procureurs, les secrétaires du roi, les messagers de l'université, avaient aussi leurs confréries. Quelques-unes ont eu un but politique; la religion n'en était que le prétexte. Qu'il nous suffise d'indiquer celle dont le factieux Étienne Marcel était le chef, et qui professait les maximes de la plus effrénée démagogie; celles de *la Congrégation-du-Chapelet,* fondée par les jésuites, et dont le conseil des seize et l'ambassadeur d'Espagne étaient les chefs; — *du Cordon-du-Saint-Nom-de-Jésus,* composée des plus furieux ligueurs; — *du Rosaire,* dont l'unique objet était d'enrôler des soldats pour combattre les protestans; enfin celle *du Cabinet,* où la plus licencieuse débauche était mêlée aux plus minutieuses pratiques du culte; et *des Sodomites*, qu'il suffit de nommer. Toutes ces associations indécentes, soutenues par le fanatisme politique et religieux, étaient évidemment opposées au véritable esprit du christianisme. Ces distinctions qui ne pouvaient flatter que la vanité des oisifs, répugnaient à la piété décente et modeste; tous les chrétiens ne sont-ils pas frères? *Aimez-vous les uns les autres*, toute la religion est dans ce dogme de bonheur et de paix. Nous nous abstenons d'étendre la nomenclature de ces sortes d'associations, qui n'intéressent ni l'histoire, ni la morale, ni la religion elle-même.

CONGRÉGATION DES MISSIONS, établie à St.-Lazare, par saint Vincent de Paule. La religion et l'humanité la recommandent à l'histoire. *V.* ST.-LAZARE (missionaires de).

— *De l'Oratoire*, *de la Doctrine-Chrétienne*. *V.* CES MOTS.

CONNÉTABLE (*Comes stabuli*) (compagnon ou comte de l'Étable). Cette haute dignité était une des premières de l'état. Le connétable était le chef suprême de l'armée. Ses attributions lui donnaient un pouvoir souvent redoutable au roi lui-même. Cette charge, supprimée depuis long-temps, avait été rétablie

par l'empereur Napoléon, quant au titre seulement. Il avait nommé connétable le prince Louis, roi de Hollande, son frère; et vice-connétable, son ancien compagnon d'armes, le général Berthier, qu'il éleva en même temps à la dignité de prince, et qui mourut par un événement imprévu, dont la cause n'est pas encore bien constatée.

CONNÉTABLIE (la) *et maréchaussée de France*, *justice ordinaire de la guerre*. Cette juridiction, établie seule pour tout le royaume, siégeait à la Table-de-Marbre. Les maréchaux de France, qui s'y présentaient rarement, y étaient représentés par un lieutenant-général, un lieutenant particulier, un procureur du roi et un greffier. Elle connaissait des actions personnelles entre les gens de guerre; des contrats faits entre eux, du paiement des gages et soldes des gens de guerre, des malversations commises par les trésoriers et payeurs des compagnies, etc., etc. Les attributions de cette chambre sont maintenant du ressort du ministère de la guerre, et quant aux différens des officiers entre eux, ils sont soumis à la police intérieure des régimens.

CONSEIL D'ÉTAT. Il est présidé par le roi; il propose les projets de lois qui doivent être présentés aux chambres, prononce sur les questions relatives à la qualité d'électeur; et sur toutes les affaires contentieuses en matière administrative; il se divise en plusieurs sections, de législation, de l'intérieur, des finances, de la marine, de la guerre. Quelques-uns, employés en *service ordinaire*, sont chefs d'une partie d'administration publique à Paris; d'autres, *en service extraordinaire*, remplissent, dans l'administration des départemens et les divisions militaires et maritimes, les premières fonctions.

Les membres se divisent en conseillers, maîtres des requêtes, auditeurs.

CONSEIL D'ÉTAT (bibliothèque du), établie dans la grande galerie du Louvre; elle occupe tout l'étage inférieur. Elle fut fondée par l'empereur Napoléon. Elle a pris depuis 1814 le titre de bibliothèque particulière du roi. Elle n'est pas publique.

CONSEIL GÉNÉRAL DU COMMERCE. *V.* COMMERCE.

CONSEIL DES MINES, créé par la loi du 30 vendemiaire an 4. Il est chargé de donner au ministre de l'intérieur des avis

motivés sur tout ce qui intéresse les mines, usines, salines et carrières. Il a sous ses ordres des ingénieurs en chef et des élèves, et la direction des écoles pratiques ; il correspond directement avec les concessionnaires et tous ceux qui exploitent les mines, usines, salines et carrières. Il surveille la recherche et l'extraction de toutes les substances tirées du sein de la terre, et leurs divers traitemens ; il propose aux ministres les concessions, les permissions, les avances à faire, les encouragemens à accorder, etc., et donne son avis sur les discussions contentieuses relatives à ces objets. Il est composé de trois membres et d'un secrétaire en chef.

CONSEIL DES PRISES. Les tribunaux de commerce prononçaient sur la validité des prises faites par les navires français. Ces causes furent dévolues à un tribunal unique pour tout l'empire français. Le conseil des prises fut établi par un décret impérial du 21 novembre 1806. Il se composait d'un président, de huit conseillers, d'un procureur général, d'un substitut et d'un greffier. L'instruction des affaires se faisait sur simple mémoire ; un arrêté du 7 ventôse an 12 a autorisé exclusivement les avocats à la cour de cassation de postuler au conseil des prises.

Cette juridiction supérieure tenait ses audiences à l'Oratoire St.-Honoré.

CONSEIL DES SEIZE. On nommait ainsi le comité directeur de la ligue. Il siégeait à l'hôtel-de-ville. Composé de cinq membres, il fut porté à seize, un pour chaque quartier de Paris. Après l'assassinat des Guises à Blois, ce conseil créa, le 24 décembre 1588, le duc d'Aumale gouverneur de Paris. Au mois de mars suivant, il établit dans chaque quartier un conseil composé de neuf membres. Le duc de Mayenne présidait le conseil des seize, et le réduisit à douze.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAINTE UNION, ou *des quarante*, créé par le conseil des seize. Ses membres, élus par le peuple, étaient choisis dans la noblesse, le clergé et le tiers-état. Il s'assembla pour la première fois le 17 février 1589. Ce fut ce conseil qui déféra au duc de Mayenne le titre de *lieutenant-général de l'état royal et couronne de France*, et reçut son serment en cette qualité, le 13 mars de la même année. Le duc,

pour influencer les délibérations de ce conseil, y introduisit quatorze nouveaux membres qui lui étaient dévoués; et dès le mois de novembre 1590, ne pouvant s'en rendre maître, il résolut de le dissoudre. Il fit condamner au gibet quatre membres du conseil des seize, et détruisit le conseil de l'union : il affaiblit son autorité en la rendant absolue.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. Il était composé du maire, de quatre vingt-seize notables et de trente-deux membres du conseil. Il gouverna la capitale depuis les premiers jours de la révolution jusqu'en vendémiaire, époque où fut proclamée la constitution de l'an 3. La ville de Paris fut alors, comme elle l'est encore, divisée en douze mairies. L'autorité du conseil général de Paris eut une influence remarquable sur les principaux événemens politiques de cette époque, et rivalisa souvent celle de la convention. Elle succomba le 9 thermidor, et ne fut plus qu'une autorité simplement administrative, surtout après la journée du 13 vendémiaire, qui révéla à la France le nom de l'homme qui devait un jour la gouverner.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT. Composé de vingt-deux citoyens, il remplit à Paris les fonctions de conseil municipal.

CONSEIL DE PRÉFECTURE, créé par la constitution de l'an 8; il partage, sous la présidence du préfet, divers travaux d'administration départementale; il est composé de 5 membres.

CONSEIL DES CINQ CENTS. Créé par la constitution de l'an 3, il partageait les fonctions législatives avec le conseil des anciens. Le pouvoir, exercé jusqu'alors par une seule chambre, se trouva divisé. Il cessa d'exister à la journée du 18 brumaire an 8.

CONSEIL DES ANCIENS. Il partageait les attributions et suivit le sort du conseil des cinq cents.

CONSEIL (le grand). Il avait été établi sous Charles VIII. Sa juridiction s'étendait sur toute la France; il connaissait des évocations et réglemens de juges, des nullités et contrariétés d'arrêts, etc., etc. Supprimé d'abord en 1768, et rétabli quelques années après, il fut de nouveau aboli en 1771, et reconstitué à l'époque du rappel des parlemens. Ses attributions ont été partagées entre le conseil d'état et la cour de cassation.

CONSEILS *du roi.* Ils étaient au nombre de quatre, auxquels le monarque présidait tour-à-tour. Le premier était le conseil d'état; le second celui des dépêches; le troisième était le conseil royal des finances, et le quatrième le conseil royal. Ces différens conseils furent réunis en conseil d'état, par un décret de l'assemblée constituante, daté du 27 avril 1791. La convention abolit le conseil d'état; il fut rétabli par la constitution de l'an 8.

CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES *sur les rentes, et des caisses et oppositions faites au trésor royal*, supprimé à la révolution.

CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES. Institution nouvelle dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée. Le régime hypothécaire a été amélioré par la nouvelle législation. La spécialité des inscriptions, leur publicité, sont une garantie pour les créanciers et les acquéreurs d'immeubles. Les conservateurs sont responsables des omissions qu'ils auraient faites sur les bordereaux qu'ils délivrent aux parties intéressées.

CONSERVATION DES MONUMENS PUBLICS DE PARIS, rue St.-Honoré, n° 310, 1er arrond. Elle a dans sa dépendance les gardiens et les préposés de tous les monumens qui sont dans les attributions du ministre de l'intérieur. On délivre dans ses bureaux les permissions pour visiter la colonne triomphale de la place Vendôme, le modèle de la fontaine de l'Eléphant, l'intérieur de la porte St.-Denis, etc.

CONSERVATION DES FORÊTS. *V.* FORÊTS.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS, rue St.-Martin, nos 208 et 210, spécialement destiné à recevoir le modèle en grand ou réduit, ou, à défaut, le dessin des machines, instrumens, appareils, outils, propres à l'agriculture et aux arts mécaniques. Trois cours publics y sont établis, deux pour la mécanique et la chimie appliquée aux arts, et une troisième d'économie industrielle. Il renferme une école de dessin et de géométrie descriptive. Les galeries sont ouvertes au public les dimanches et les jeudis. *V.* COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ARTS.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. *V.* ÉCOLE ROYALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION.



CONSISTOIRE. Conseil d'administration religieuse pour les sectes dont le culte est autorisé par nos lois. *V.* CULTES.

CONSULS. Dans la rue du Cloître-St.-Merry, qui s'est aussi appelée rue des Consuls, est l'ancienne maison consulaire, maintenant le tribunal de commerce. Charles IX institua cette juridiction en 1563. Elle était autrefois exercée par cinq marchands, dont le premier prenait le titre de *juge*, et les quatre autres de *consuls*. Ils étaient renouvelés tous les ans, le 28 janvier, par élection, et allaient prêter serment au parlement. *V.*, pour la nouvelle organisation de cette juridiction, TRIBUNAL DE COMMERCE.

CONTI (quai). Il commence au Pont-Neuf, et finit au pont des Arts, 10e arrond., Q. de la Monnaie. Au 17e siècle, on l'appelait quai *Guénégaud*, à cause de l'hôtel qu'y avait fait construire Henri de Guénégaud, secrétaire d'état : auparavant, il se nommait quai de Nesle, parce que l'hôtel de Nesle y était situé. En 1718, la princesse de Conti y fit bâtir un hôtel qui prit son nom, et qui le donna au quai. En 1771, sur l'emplacement de l'hôtel Conti, on construisit l'hôtel des Monnaies; à cette époque, le quai Conti s'appela quai de la *Monnaie*; en 1815, il a repris son ancien nom.

CONTRIBUTIONS (commission de répartition des), place de l'Hotel-de-Ville, n° 8, 9e arrond. Il y a un receveur particulier par arrondissement, et un receveur général pour tout le département.

CONTRIBUTIONS DIRECTES (direction des), rue Vieille-du-Temple, nos 24 et 26, 7e arrond.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES (direction des), appelées *droits réunis* jusqu'en 1814. Elle est administrée par un directeur général. Les bureaux sont établis rue Ste.-Avoie, à l'ancien hôtel de la Trémouille. Cet hôtel fut jadis habité par le connétable Anne de Montmorenci. Les membres du parlement y vinrent en robe rouge jeter de l'eau bénite sur le corps du connétable, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de St.-Denis.

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES. On appelait ainsi le ministre chargé de l'administration du trésor et des impositions de France avant la révolution. Ils avaient suc-

cédé aux surintendans des finances, supprimés en 1661 dans la personne de Fouquet. Le surintendant était aidé par des intendans; on en comptait douze en 1658; ils furent ensuite réduits à quatre. On établit deux directeurs des finances en 1660; ils furent supprimés en 1708.

Le ministre des finances fut créé par la loi du 27 avril 1791; l'administration fut alors séparée du ministère, et confiée à six commissaires nommés par le roi. L'empereur Napoléon avait institué un ministère spécial pour l'administration du trésor.

Le ministère des contributions et revenus publics, supprimé le 1er avril 1794, fut rétabli le 3 novembre 1795 sous son ancienne dénomination de ministère des finances.

Le premier surintendant des finances, Enguerrand de Marigny, fut condamné à mort et pendu au gibet de Montfaucon en 1315. Son successeur, Gérard de la Guette, fut mis en jugement, mourut dans les tortures, et son cadavre fut attaché au gibet de Paris en 1322.

Pierre Remi, Sire de Montigny, qui lui succéda, amassa vingt millions, et fut condamné par arrêt du parlement de Paris à être pendu le 23 avril 1328.

Perrin Macé de Macheux, trésorier-changeur du roi, fut aussi pendu en 1358, mais non pas pour malversation : tout son crime fut d'avoir favorisé le parti du prévôt des marchands, Marcel. Ce malheureux s'était réfugié dans l'église de St.-Jacques-de-la-Boucherie; le prévôt de Paris l'en fit tirer pour le conduire au gibet.

René de Siran subit le même sort que ses prédécesseurs. Jean de la Grange, cardinal-évêque d'Amiens, administra les finances sous Charles V; il acquit des biens considérables, et mourut paisiblement en 1402.

Louis, duc d'Orléans, frère du roi, obtint l'administration des finances par lettres patentes du 8 avril 1402; il fut assassiné, par ordre du duc de Bourgogne, à Paris, en 1407.

Philippe de France, duc de Bourgogne; Jean de France, duc de Berry; Thibaut de Rougemont, Thibaut de Mezeray; Jean Deshayes, Jean Capelet, administrèrent les finances, non pas sans reproches, mais du moins sans danger.

Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussi. Sa mauvaise administration, et surtout la haine du duc de Bourgogne et du roi

de Navarre, le firent condamner, par une commission parlementaire, à avoir la tête tranchée; il subit son arrêt aux halles, le 17 octobre 1409. Sa mémoire fut réhabilitée comme l'avait été celle de Marigny.

Pierre Desessarts fut décapité le 1er juillet 1413.

Le baron de Samblançay termina cette épouvantable série de condamnations capitales. Il fut général des finances en 1497, et surintendant le 27 janvier 1517, sous François Ier. Son supplice est un effrayant exemple de perfidie. René Gentil, son commis, avait remis à la reine-mère les reçus qu'elle avait délivrés à Samblançay pour les fonds du trésor qu'elle avait exigés de ce ministre, et qui étaient destinés pour l'armée d'Italie. Accusé de péculat, il ne put prouver l'emploi de ces fonds, et fut pendu à Montfaucon le 12 août 1527. Sa mémoire a été réhabilitée.

L'infâme Gentil, son délateur, reçut la peine de sa perfidie : il fut pendu en 1532.

La surintendance des finances fut supprimée par Henri IV, à la mort de François d'O, et les attributions en furent partagées entre huit intendans-contrôleurs généraux, supprimés à leur tour en 1596, et remplacés par un contrôleur général unique. Le premier fut Sully.

Il est pénible de trouver, parmi les successeurs de ce ministre citoyen, ce Particelli, seigneur d'Emery, à qui tous les moyens de s'enrichir furent bons, et qui sut exploiter avec un scandaleux succès la vanité des nobles, pour qui il créa, *moyennant finance*, des charges de *contrôleurs de fagots*, de *jurés vendeurs de foin*, de *conseillers crieurs de vins*.

On sait quelle fut la fin déplorable de Fouquet, condamné à une prison perpétuelle, et dont la défense immortalisa Pélisson. Il fut le dernier surintendant. Le ministre de ce département prit dès lors la dénomination de contrôleur général des finances. Colbert honora ces fonctions par ses talens et les services qu'il rendit à l'agriculture, au commerce, aux arts et aux sciences.

Les plus fameux de ses successeurs furent Turgot et Necker. Nous avons fait remarquer que ce ministère, sous l'empereur Napoléon, avait été divisé en ministère du trésor et ministère

des finances. Depuis le retour du roi, le même ministre réunit toutes ces attributions.

COQUEREL (collége de), fondé pour de petites écoles par Nicole Coquerel, chanoine d'Amiens, rue des Sept-Voies, dans la cour de l'hôtel de Bourgogne. Par cette fondation, ce chanoine voulut se rendre propriétaire d'un bâtiment dont il n'était que locataire. Cet établissement ne survécut pas à son fondateur, décédé en 1463.

COESRE (le grand), chef des Bohémiens, des gueux et des mendians valides de Paris, qui lui payaient une contribution. Ces mendians formaient une sorte de puissance contre laquelle échouèrent souvent les efforts de l'autorité publique.

COIGNÉE (ordre de la). Association semblable à celle des *fendeurs*. On en comptait plusieurs de ce genre à Paris au commencement du siècle dernier. Ces associations étaient étrangères à la franche-maçonnerie.

CORDELIÈRES (petites), fondées par les Cordeliers, dont il sera parlé tout à l'heure, supprimées en 1749, et réunies au grand couvent qui les avait fondées. Les beaux bâtimens qu'elles occupaient au faubourg Saint-Germain, leur jardin et l'église furent vendus 350,000, en 1763, à M. Beaumanoir de la Boissière, capitaine de dragons, et chevalier de St.-Louis. Ainsi de tout temps, en France, le gouvernement a vendu les couvens et les édifices religieux devenus inutiles.

CORDELIÈRES (le couvent des), ou *religieuses de Ste.-Claire et de St.-François*, rue de l'Oursine, n° 95, 12[e] arrond., Q. St.-Marcel. Ce couvent, fondé en 1270, à Troyes, par Thibaud VII, roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie, fut transféré à Paris en 1289. Le 17 juillet 1590, il fut pillé et détruit en partie par les troupes d'Henri IV. Ce couvent a été supprimé en 1790. Les bâtimens ont été presque tous démolis; ce qui en reste est occupé maintenant par une blanchisserie et une manufacture de laine.

CORDELIERS *du grand couvent* (les) ou *Frères-Mineurs*. Ils avaient été institués par St. François d'Assise. On les nommait vulgairement Cordeliers, parce qu'ils avaient une corde pour ceinture. Leur couvent, qu'on commença de bâtir en 1230, était situé rue de l'École-de-Médecine. Ils l'augmentèrent

en 1234 et 1240. L'église fut bâtie par les ordres de St. Louis qui avait fait don aux Cordeliers d'une partie d'une amende de 10,000 livres imposée à Enguerrand de Coucy, pour avoir fait pendre, sans autre forme de procès, trois jeunes gens qui avaient chassé sur ses terres. Cette punition paraîtrait maintenant bien insuffisante; mais que l'on se reporte à ces temps de féodalité, et l'on verra que c'était déjà beaucoup d'avoir su punir. N'a-t-on pas vu plus tard un roi, dont on a tant célébré la bonté, Henri IV, prononcer la peine de mort contre les braconniers? La peine de mort pour avoir tué un lapin! En 1580, l'église des Cordeliers fut la proie des flammes. Henri III fit rebâtir le chœur en 1582; et en 1606, Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris, fit reconstruire la nef et les bas-côtés; ce ne fut qu'en 1673 qu'on commença à réparer le cloître. Il y avait dans l'église des Cordeliers deux confréries fameuses, celle du *Tiers-Ordre-de-St.-François*, et celle du *Saint-Sépulchre*. Cette église était une des plus grandes de Paris. On y remarquait les tombeaux de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, décapité en place de Grève le 19 décembre 1475, par ordre de Louis XI; de dom Antoine, commandeur de Crato, fils de dom Louis, infant de Portugal, et d'une Juive nommée Violante Gomez; il fut un moment roi de Portugal, mais il dut céder aux armes du terrible duc d'Albe qui commandait l'armée de Philippe II. C'était dans cette église que les membres de l'académie française faisaient célébrer les services d'usage à la mort de leurs confrères; et c'était dans une des salles du couvent que se tenaient les chapitres ou assemblées générales de l'ordre de St.-Michel, d'après un réglement royal daté du 25 avril 1728. Le grand couvent des Cordeliers fut supprimé en 1790. Les objets d'art que renfermait l'église furent alors transférés au Musée des Monumens français. La salle d'étude de théologie pour les novices fut occupée, dans les premières années de la révolution, par le fameux *district des Cordeliers*, lequel prit ensuite le nom de *section du Théâtre-Français*. L'église a été démolie quelques années après, et le terrein qu'elle occupait converti en une place depuis long-temps désirée, et qui laisse à découvert la façade de l'École de Médecine. Les bâtimens du

monastère sont devenus des habitations particulières; les jardins ont reçu une destination vraiment utile : on y a élevé dix pavillons de dissection; le réfectoire seul a été conservé. Il est précédé d'une grande cour dont l'entrée est en face de la rue Hautefeuille.

CORDELIERS (fontaine des), rue de l'École-de-Médecine, 11e arrond., Q. de l'École-de-Médecine. On commença de la construire en 1671; elle ne fut achevée qu'en 1717. On la nomma d'abord fontaine de St.-Germain. Elle est alimentée par les eaux d'Arcueil, de la pompe du Gros-Caillou et de celle de Notre-Dame.

CORDIERS, fabricans et marchands de toutes sortes de cordes et cordages de navigation, sangles, traits, fouets, etc. La communauté qu'ils formaient sous l'ancien régime, datait ses statuts de 1394, sous le règne de Charles VI. L'apprentissage était de quatre ans; les fils de maîtres en étaient exempts. Le brevet coûtait 15 liv., la maîtrise 200. Leur patron était la Conversion de St. Paul. Il leur était très-expressément défendu par leurs statuts de travailler pendant la nuit, qui aurait pu favoriser quelques fraudes dans leurs fabrications. Nous ignorons si nos cordiers actuels mériteraient d'être soumis à une si injurieuse défense; mais ce qu'il y a de certain, c'est que chacun peut maintenant travailler à l'heure qui lui plaît, pourvu qu'il ne trouble pas le repos de ses voisins.

CORDONNIERS. Ce sont ceux qui font et vendent toutes sortes de souliers, bottes, etc. Ils formaient autrefois une communauté dont les statuts, présentés aux états-généraux sous Charles IX, avaient été confirmés par lettres patentes en 1573. Les maitres cordonniers avaient le droit et la jouissance de dix-sept piliers, rue de la Tonnellerie, pour y vendre des souliers les jours de marché. Chaque maître ne pouvait avoir qu'une boutique, mais autant de compagnons qu'il voulait. Ceux qui étaient apprentis à Paris, devaient être préférés aux étrangers. Tout compagnon qui, pendant trois jours, n'avait pu trouver ni boutique ni maître, était conduit dans les prisons du Châtelet, moyen infaillible de lui procurer un logement et du pain. Mais, parlant sérieusement, les maîtres étaient donc forcés de recevoir tout compagnon qui se présentait pour avoir

du travail? Il faut le croire, à moins de supposer la plus révoltante injustice. Ce réglement toutefois n'en était pas moins absurde. Autre abus non moins ridicule que nous avons fait remarquer dans d'autres professions : les compagnons de province, qui épousaient la veuve ou la fille d'un maître, gagnaient la franchise par six années de service pour être admis au chef-d'œuvre. L'apprentissage était de quatre ans ; le brevet coûtait 30 liv., et la maîtrise 578. La communauté avait pour patrons St. Crépin et St. Crépinien, dont la confrérie était à la cathédrale. Les cordonniers travaillaient jadis la plupart dans d'obscurs réduits. Maintenant, logés presque tous dans les plus beaux quartiers de Paris, leurs boutiques rivalisent d'éclat et d'élégance avec les marchands de modes et de nouveautés.

CORDONNIERS (les frères). C'était une espèce de communauté religieuse dont les membres s'unissaient sans faire de vœux, pour vivre du travail de leurs mains, et servir Dieu dans une observance commune. Cette communauté avait été fondée en 1645 par le baron de Renti. Les frères cordonniers priaient, travaillaient et mangeaient en commun, et donnaient le superflu de leur profit aux pauvres. Cet utile et pieux établissement fut détruit à l'époque de la révolution.

CORNES. On appelait ainsi une étrange coiffure fort à la mode chez les dames sous Charles V.

CORPS-DE-GARDES. Avant la révolution, les seuls corps-de-gardes distribués dans les différens quartiers de Paris appartenaient au guet à pied et à cheval. Pendant le cours de la révolution, dans ces jours d'orage, leur nombre dut nécessairement augmenter beaucoup, et de nos jours la réorganisation de la garde nationale les a multipliés encore.

CORSETS. Leur usage a été introduit en France par Catherine de Médicis ; c'étaient alors de véritables cuirasses. Sous Louis XIII et Louis XIV, les dames diminuèrent la hauteur des corsets, et leur taille, moins comprimée par de cruelles entraves, déploya plus de grâce, de souplesse et d'élégance. Sous Louis XV, on reprit les corsets à la Médicis, et dans ce siècle d'afféterie et de mauvais goût, les femmes outrèrent encore cette mode ridicule qui dura presque jusqu'à

la révolution. Les hommes eux-mêmes, qui le croirait? s'étaient soumis aux lames d'acier, aux fanons de baleine, et aux paniers. Au commencement du nouveau régime, les corsets furent tout-à-coup diminués de moitié, et même plusieurs dames, trop amoureuses du costume grec, et trop oublieuses des outrages du temps, livrèrent leurs charmes à un total et fâcheux abandon. Sous l'empereur, les corsets reprirent une longueur raisonnable, laquelle s'est généralement soutenue jusqu'à ce jour, malgré l'exemple donné par quelques amies des Anglais depuis les deux invasions.

COUR *ancienne du Palais* (la). *V.* COUR DE LA SAINTE-CHAPELLE.

COUR *au Ris*, ou *Auri*, ou *du Roi*, *de Courtavoye* et *cour de Savoye*, *Oris* et *Court-Orry*. C'était l'impasse par où l'on entrait à l'ancien Opéra, et qui s'appelait simplement cul-de-sac de l'Opéra avant l'incendie de la salle, arrivé le 6 avril 1763.

COUR D'ASSISES. *V.* ASSISES.

COUR NATIONALE, instituée par la constitution de l'an 3; elle ne siégeait point à Paris.

COUR IMPÉRIALE (haute), instituée par l'empereur Napoléon pour juger les princes, les grands dignitaires, les ministres, etc.; elle siégeait dans le sénat. Elle n'a jamais été assemblée.

Cour impériale, nom donné aux cours d'appel depuis l'avénement de Bonaparte à l'empire.

COUR ROYALE DE PARIS, au Palais-de-Justice, ancien local de la cour des aides et de la chancellerie du Palais, 11e arrond., Q. du Palais-de-Justice.

COURONNE (garde-meuble de la), à l'ancien hôtel du duc d'Abrantès (Junot), rue des Champs-Élysées.

COURS, enclos plus ou moins étendu, qui sert de passage d'une rue à l'autre. *V.* leurs noms particuliers.

COURS (ancien). Ce boulevard ou rempart, composé de trois allées formées par quatre rangées d'ormes, commençait à la porte St.-Antoine. Il avait été élevé sous Louis XIV, en 1671. On le continua quelques années après, depuis la porte St.-Martin jusqu'à l'ancienne porte St.-Honoré, et en 1771, on élargit cette partie pour faciliter le passage des voitures. Ce cours n'existe plus.

COURS-LA-REINE (le). Belle plantation d'arbres qui s'étend depuis la place Louis XV jusqu'à l'ancienne barrière de la Conférence, et que termine l'allée des Veuves. Marie de Médicis fit planter ce cours en 1628; il fut replanté en 1723. Entre ce cours et l'ancienne Savonnerie de Chaillot, il existait un terrain nommé *le pré de la Savonnerie*, où l'on éleva en 1719 un édifice qui, dit-on, devait être l'hôtel de la Monnaie, et qui fut détruit en 1723.

COURSES DE CHEVAUX. Elles furent établies sous Louis XVI; elles ont lieu à la fin de septembre ou à la fin d'octobre de chaque année, au Champ-de-Mars. Depuis la révolution, elles sont exécutées sur un plan beaucoup plus vaste.

COURTIERS. Les courtiers sont exclusivement chargés de contracter d'une manière légale les opérations de vente et d'achat de marchandises entre négocians. Ils sont aujourd'hui plus nombreux qu'autrefois; leur nombre a dû s'augmenter en raison de l'accroissement des transactions commerciales. Ils remettent aux commerçans qui les ont employés, un bordereau des opérations qu'ils ont faites d'ordre et pour leur compte respectif. Ils constatent, à la fin de la bourse, le cours légal des marchandises. Un syndic et un adjoint sont chargés de cette opération.

Les achats et ventes ne sont pas toujours réels, et souvent les parties n'entendent spéculer que sur la différence des prix comparés du jour de la vente à ceux du jour indiqué pour la livraison. C'est ce qu'on appelle *vente à terme;* c'est un véritable agiotage, dont on ne trouve presque point d'exemple sur les autres places de France. Là, toutes les négociations ont pour objet la livraison réelle des matières vendues au terme et au prix convenus au jour de la négociation. Les spéculations sur les fonds publics, devenues plus actives, ont rendu les opérations aléatoires en valeur de marchandises moins fréquentes.

Les courtiers, supprimés au commencement de la révolution, ont été bientôt rétablis. On ne tarda pas à sentir l'indispensable nécessité d'un agent intermédiaire, revêtu d'un caractère public, pour constater les opérations de commerce. Les courtiers de Paris, comme ceux des grandes places de commerce, se livrent ordinairement à une sorte spéciale d'opérations. Les uns s'occupent exclusivement de toutes les opéra-

tions de l'épicerie; d'autres des vins, esprits, eaux-de-vie, etc. Ces derniers forment même une classe séparée.

On appelle courtiers-marons ceux qui, sans commission du gouvernement, sans caractère légal, s'immiscent dans le courtage. Ils sont passibles d'une peine correctionnelle, s'ils sont convaincus du fait; mais ils sont rarement traduits devant les tribunaux. *V.* BOURSE.

COURTILLE (la). C'est une réunion de cabarets et de restaurans où le peuple va boire le dimanche et le lundi. Il est situé à l'extrémité du faubourg du Temple, sur le chemin de Belleville. *Courtille* est un vieux mot français qui signifie un jardin champêtre. Les guinguettes de la Courtille sont bien plus élégantes qu'autrefois, bien mieux tenues, et les rixes y sont aussi bien moins fréquentes. Le plus fameux des restaurateurs de la Courtille est *Desnoyers*, dont le nom, écrit en lettres immenses sur une haute muraille, frappe d'abord les regards de tous les promeneurs du dimanche et du lundi. Quelques autres encore, dont les noms nous sont échappés, mériteraient de tenir une place distinguée parmi les restaurateurs, même du centre de la capitale.

COUTELIERS, fabricans et marchands de couteaux, de ciseaux, de rasoirs, etc. Sous l'ancien régime, les maîtres de cette communauté prenaient par leurs statuts la qualité d'*orfèvres*, *couteliers*, *graveurs et doreurs* sur fer et acier trempé ou non, qualité qu'ils avaient obtenue en 1565, sous Charles IX. Les veuves ou filles de maîtres affranchissaient les compagnons qu'elles épousaient. Les compagnons qui avaient fait trois ans d'apprentissage en province, étaient reçus à la maîtrise par chef-d'œuvre, pourvu toutefois qu'ils eussent servi pendant trois ans chez un maître en qualité de compagnons. L'apprentissage était de cinq ans; le brevet coûtait 30 liv., la maîtrise 800. Le patron de cette communauté était la décollation de St. Jean-Baptiste; elle avait son bureau à la place de Grève. La coutellerie française, qui jadis laissait beaucoup à désirer, soutient maintenant la concurrence de l'Angleterre sur tous les marchés du monde. La trempe de la coutellerie française est plus solide, et la forme des objets fabriqués est au moins aussi élégante que celle des meilleures fabriques étran-

gères. On distingue surtout à Paris les produits de M. Gilet, rue de Charenton, faubourg St.-Antoine; de M. Cuvier, rue Jean-Jacques-Rousseau; de M. Guibert, rue St.-Thomas-du-Louvre, et de M. Laserre.

COUTURIÈRES. Leur communauté était nombreuse autrefois; on la subdivisait en quatre classes : les couturières en robes, celles qui travaillaient pour les enfans, les couturières en linge, et celles qui ne faisaient que des garnitures. Elles ne pouvaient faire qu'une apprentisse à la fois; l'apprentissage était fixé à trois ans. Le brevet coûtait 20 liv. 10 sous, et la maîtrise 174, avec chef-d'œuvre. Elles avaient pour patron saint Louis; leur bureau était rue de la Verrerie. Tout le monde convient que l'habillement des femmes est, depuis la révolution, beaucoup plus simple ensemble et plus commode qu'autrefois. Il est peu de femmes qui ne puissent faire elles-mêmes leurs robes. Cependant les ouvrières n'en sont pas moins occupées, et les plus fameuses d'entre elles ont des ateliers très vastes et très-élégans.

COUVREURS, ouvriers qui couvrent les toits des maisons et des édifices avec des tuiles, des ardoises, etc. Ils formaient avant la révolution une communauté dont les antiques statuts avaient été renouvelés en 1566, sous Charles IX. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un apprenti obligé pour six ans. Cet apprenti gagnait 20 sols par jour, la première année; 22 sols les quatre suivantes, et 30 sols la sixième, sans être nourri ni logé. Le brevet coûtait 55 liv., et la maîtrise 1200, avec chef-d'œuvre. Cette communauté avait pour patron St.-Julien-le-Pauvre; son bureau était situé cour St.-Julien-le-Pauvre (rue du même nom). La manière, si ce n'est l'art de couvrir les maisons, s'est perfectionnée. Elle est dégagée des appareils lourds et dispendieux qu'on employait autrefois, et les accidens, trop fréquens encore dans ce dangereux métier, sont cependant beaucoup plus rares.

CRIS DE PARIS. Une antique tradition en a conservé la discordante bizarrerie; le vocabulaire des marchands ambulans n'a point changé.

CROIX ET ST.-VINCENT (Église Ste.-). *V*. STE.-GENEVIÈVE.

CROIX-DE-LA-BRETONNERIE (les chanoines de Ste.-).

Ce couvent était situé rue Ste.-Croix-de-la-Bretonnerie (d'où les chanoines avaient pris leur nom), sur l'emplacement qui s'étend de la maison n° 39 à la maison n° 41, 7e arron., Q. du Marché-St.-Jean. Les religieux de Sainte-Croix avaient été institués en 1211 par Théodore de Celles, chanoine de Liége, à Clairlieu, entre Liége et Namur. Dévoués à méditer sur la Passion et sur la Croix de J. C., on les appelait *Cruciferi*, *Cruce signati*, *Fratres de Sanctâ Cruce*, *Porte-Croix*, *Croisiers*, *Frères de la Sainte-Croix*. Vers le milieu du 13e siècle, St.-Louis les appela à Paris, et leur donna, rue de la Bretonnerie, la maison de l'ancienne Monnaie du roi. Sous le règne de Louis XIII, quelques désordres commis par les religieux de Sainte-Croix décidèrent le cardinal de la Rochefoucault à introduire dans leur couvent des chanoines réguliers de Ste.-Geneviève; mais les religieux de Ste.-Croix y rentrèrent en 1641. L'infortuné Barnabé Brisson, second président au parlement de Paris, étranglé par l'ordre des seize le 15 novembre 1591, avait été inhumé dans l'église de ce monastère. Le monastère et l'église ont été démolis depuis la révolution, et sur leur emplacement on a bâti deux maisons, et ouvert un passage qui communique à l'impasse Ste.-Croix.

CROIX DE LA CITÉ (église Ste.-) Elle était située rue de la Vieille-Draperie. Nous ignorons son origine; nous savons seulement qu'elle avait été bâtie sur le terrain du prieuré de St.-Éloi. Nous ne nous appesantirons pas sur les faits très-peu intéressans qui concernent cette église. Elle fut démolie en 1797. Elle a été remplacée par une maison particulière.

CROIX DE FER. *V.* PALAIS DES THERMES.

CROIX *devant les évêques* (origine de l'usage des porte-). Sous le règne de Constance Chlore, un patrice des Gaules prétendit qu'un évêque qui s'était rencontré sur son passage, aurait dû s'arrêter et le saluer le premier, d'autant plus, disait-il, qu'on porte devant moi l'image de l'empereur. Cet évêque prit le parti de faire porter devant lui sa croix; ce qui devint bientôt un usage et une prérogative de l'épiscopat.

CROIX (place Ste.-), en face du collége Bourbon, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme; bâtie sur l'emplacement de l'ancien couvent de Ste.-Croix.



CROIX DU TRAHOIR (fontaine de la). En 1529, François I[er] fit élever une fontaine au milieu de la rue de l'Arbre-Sec; elle obstruait le passage, et fut transférée, en 1696, à l'angle qu'elle occupe aujourd'hui. Elle tirait ses eaux de la tour ou réservoir des halles. On croit qu'elle fut destinée par François I[er] à fournir des eaux aux nouveaux bâtimens du Louvre que le prince faisait construire.

Elle fut reconstruite en 1776, sur les dessins de M. Soufflot. Elle contient un réservoir des eaux d'Arcueil, qui y sont conduites par des tuyaux qui traversent le pavé du Pont-Neuf.

CROIX DE GASTINES (la), monument élevé sur l'emplacement de la maison de Philippe de Gastines, qui fut rasée. Philippe de Gastines, son frère Richard et Nicolas Croquet, son beau-frère, y furent pendus et étranglés. Voici quel était leur crime. En 1569, les protestans, forcés de se cacher pour remplir leurs devoirs religieux, se réunirent, pour célébrer la Cène, dans la maison de Philippe Gastines; ils furent trahis : Gastines, son frère et son beau-frère furent arrêtés et condamnés. L'impartial de Thou rend hommage à la probité de Gastines. Leur maison, située rue St.-Denis, n[os] 75 et 77, fut rasée, et on fit construire sur l'emplacement une pyramide sur laquelle étaient inscrits les motifs de leur condamnation. Au mois d'août de l'année suivante, lors de la paix conclue à St.-Germain, entre les catholiques et les protestans, Charles IX ordonna, conformément au traité, que la croix de Gastines serait transférée au cimetière des Innocens. Le parlement s'y opposa, et le peuple, excité par les Guises, se porta, les 8 et 10 décembre 1571, dans les maisons des protestans, et les pilla. Le roi s'en plaignit au parlement par une lettre du 18 décembre suivant. Le parlement s'excusa et ordonna qu'il serait informé *contre les prédicateurs qui ont prêché séditieusement sur ce sujet*. Chaque fois qu'on se disposait à exécuter le transfèrement de cette croix, les préparatifs devenaient le signal des pillages, des assassinats et des incendies. Trois émeutes éclatèrent à ce sujet. Les registres du parlement ont conservé les noms des agens de ces troubles. Ces agens, c'étaient des prédicateurs.

CROIX DE PAPIER, signe de reconnaissance que portaient à leur chapeau et sur leurs manches les égorgeurs de la Saint-Barthélemy.

CROIX DE ST.-ANDRÉ, armoiries du duc de Bourgogne, adoptées pour signe de ralliement par les Parisiens.

CROQUANS. Nom donné à ceux que les exactions des gouverneurs et des fermiers des impôts forçaient à s'armer contre eux. Ils furent bientôt dissipés. Henri IV, loin de blâmer leur conduite, disait : Ventre-Saint-Gris, si je n'étais roi, ou si j'en avais le loisir, je me ferais volontiers croquant. (*Journal de l'Étoile*, 14 juin 1594.)

CUIRS (halle aux), rue Mauconseil, n° 34, et rue Française, n° 5. Elle était auparavant rue de la Lingerie. Elle a été construite sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne, dont le théâtre fut le berceau de la comédie française, de l'opéra italien et de l'opéra comique. Cette halle tient tous les jours de la semaine, excepté les dimanches et fêtes.

CUISINIER DU ROI. Il nommait jadis les prudhommes qui faisaient la police à la halle aux poissons; ils leur faisait jurer qu'ils choisiraient et estimeraient en conscience le poisson destiné pour la table du roi et de la cour. Ces prudhommes pouvaient, sans se parjurer, livrer les citoyens à la merci des marchands.

CULTES (ministère des), institué par Napoléon après la conclusion du concordat de 1801 avec le Saint-Siége. Le culte protestant a trois temples : à l'Oratoire, à l'ancienne église de la Visitation, rue St.-Antoine; à l'ancien couvent de Pantemont, faubourg St.-Germain. Le culte luthérien ou de la confession d'Ausbourg a un temple à l'ancienne église des Carmes, rue des Billettes. Le culte hébraïque a sa principale synagogue rue Ste.-Avoie.

Le culte catholique reçut à cette époque une organisation nouvelle. La circonscription des diocèses s'est maintenue jusqu'en 1820.

CURES. On comptait autrefois 474 cures dans le diocèse de Paris, dont 59 dans la ville, les faubourgs et la banlieue, et 6 dans des lieux exceptés de l'ordinaire. Il n'y a plus qu'une seule

cure par arrondissement avec un nombre de succursales déterminé par leur étendue respective. Elles sont au nombre de vingt cinq.

CURÉS DE PARIS. Chefs spirituels d'une cure ou paroisse. Nul ne peut être curé, s'il n'a été consacré prêtre. Les étrangers ne peuvent être admis à ces fonctions ecclésiastiques, s'ils n'ont obtenu des lettres de naturalisation, ou s'il ne sont nés de père et mère français. Il faut être gradué pour posséder la cure d'une commune quelconque. Les curés sont obligés d'administrer ou faire administrer les sacremens de l'Église à leurs paroissiens, ceux de l'ordre et de la confirmation exceptés, puisqu'ils sont réservés à l'évêque. Le curé n'a point l'administration des revenus de l'église; en sa qualité de marguillier de droit, il assiste à l'élection des marguilliers de la paroisse, et à la reddition de leurs comptes. Depuis la loi du 20 septembre 1792, les registres de l'état civil ne sont plus tenus par les curés, mais par les maires ou par leurs adjoints, seuls officiers publics reconnus par la loi. On ne connaît plus de dîmes à Paris ni dans les départemens. Depuis 1789, les curés reçoivent du trésor public un traitement spécial, et quelques rétributions affectées à quelques actes de leur ministère. Ils ne peuvent plus, comme chefs et au nom de leurs paroisses, recevoir aucun legs ou donation quelconque, sans y être autorisés par un acte législatif. On compte à Paris autant de cures paroissiales que d'arrondissemens. Il y a par paroisse d'une à trois succursales, à l'exception de St.-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries.

CUVES (grandes), placées à l'entrée de l'église de St.-Jean-le-Rond, qui dépendait de celle de Notre-Dame, destinées à contenir de l'eau bénite; c'était là que se passaient les actes juridiques, et que s'assemblaient les médecins; à peu de distance se trouvait le lieu où se donnaient les combats judiciaires qu'on appelait *jugemens de Dieu.*

CYGNES (île des). Cette île était située entre la rue de la Pompe et le Champ-de-Mars. Elle avait 1100 pas de long, sur 130 de large. Elle avait été formée de deux îles, l'île aux Vaches et l'île des Treilles. Au 15e siècle, on l'appelait *les*

Mottes de la Sanmonière, parce qu'à cette époque, la rivière cessa de séparer les deux îles; plus tard, le peuple lui donna le nom d'île Maquerelle, sans doute parce qu'elle servait à quelques rendez-vous amoureux. Des cygnes qu'on y plaça au commencement du 18e siècle, lui donnèrent le nom qu'elle portait encore il y a trente ans, époque où elle fut totalement comblée.

CYGNES (le pont des). Ce pont, qui n'existe plus depuis long-temps, avait été construit pour faciliter la communication à l'île *des Cygnes* ou Maquerelle. Il était de bois.

D

DAMASQUINEURS, ouvriers qui ornent le fer et l'acier de ciselures qu'ils remplissent ensuite avec un fil d'or ou d'argent. Ils ont pris leur nom de Damas, ville de Syrie, où cet art était poussé à sa perfection, bien long-temps avant qu'il n'eût été apporté en France. Les damasquineurs ne formaient point autrefois un corps de communauté. Comme aujourd'hui, les fourbisseurs, les doreurs, les armuriers, etc., avaient la permission d'exploiter la damasquinure.

DAMIÉNISTES DE SAINTE-CLAIRE. *V.* AVE-MARIA.

DANSE MACABRE ou *danse des morts*, spectacle moral en usage à Paris au quinzième siècle. Voici les documens que nous a fournis un vieux manuscrit composé de deux livres, l'un intitulé la *Danse Macabrée*, l'autre la *Danse des Femmes*.

Dans la première pièce, un ange ouvre la scène, et déclame une tirade de vers latins sur le néant des vanités du monde.

Suit le prologue; on voit ensuite paraître devant la Mort les cardinaux, les princes, les évêques, appelés par elle; tous se plaignent amèrement du coup fatal qui les menace, et qui va les arracher aux jouissances terrestres. La Mort, appelant un abbé, lui dit :

> Abbé, venez tost; vous fuyez!
> N'ayez ja la chère esbahie;
> Il convient que la mort suyez,
> Combien que moult l'avez haye.
> Commandez à Dieu l'abbaye,
> Que gros et gras vous a nourri;
> Tout pourrirez à peu d'aye,
> Le plus gras en premier pourry.

L'abbé se résigne; la Mort s'adresse ensuite au chanoine qui regrette ses prébendes, son blanc surplis et son aumusse grise. Vient ensuite le moine qui regrette son cloître, et avoue qu'il a *commis maint vice* dont il n'a pas fait pénitence.

Arrivent bientôt l'amoureux, l'avocat, le médecin, le ménétrier. La Mort reproche au curé d'avoir mangé les vivans et les morts, et lui annonce qu'il sera mangé à son tour par les vers.

Ces personnages sont remplacés sur la scène par le laboureur, le clerc, etc. Nul n'échappe à la faux fatale. Une moralité termine la pièce.

Dans la *Danse des Femmes*, la Mort apparaît à la reine, aussi surprise qu'affligée de sa visite, puis à la duchesse qui cherche à la fléchir.

Je n'ai pas encore trente ans;
Hélas! à heure que commence
A savoir que c'est du bon temps,
La mort vient tollir ma plaisance.
J'ai des amis, argent, chevaux,
Solas, esbats, gens à devis.

La régente n'est pas mieux disposée à quitter les plaisirs du monde.

Quand me souviens des tabourins,
Nopces, festins, harpes, trompettes,
Ménétriers, doulcines, clarins,
Et des grands chères que j'ai faites, etc.

La femme de l'écuyer, à l'aspect de la Mort, déplore sa destinée; elle avait acheté, à la foire de l'endroit, du drap qu'elle allait faire teindre en écarlate; elle devait avoir une robe verte pour le mois de mai.

La Mort annonce à la bourgeoise que ni ses *beaux gorgias empesés*, ni sa large ceinture ne pourront la garantir de ses coups. La marchande, la veuve, la jeune épouse, la femme *mignotte* qui dort jusqu'au dîner, la fille, la femme théologienne et la femme du village subissent le même sort; la villageoise seule quitte, sans se plaindre, une vie qu'elle a passée dans les travaux et l'infortune. La garde des femmes en couche, la religieuse, la sorcière, viennent à leur tour. La magicienne est vouée aux flammes pour avoir fait périr beaucoup de victimes. Ce dernier trait peint bien les mœurs du temps.

Ce spectacle, trop sérieux, était en vogue dans le nord de l'Europe, et ne plaisait pas autant aux Parisiens que les mystères, tou-



jours égayés par des épigrammes et des gravelures. Le mot *danse*, chez nos ancêtres, avait une autre acception qu'aujourd'hui.

DANSE (académie de). *V.* ACADÉMIE.

DANSE DE CORDES. Elle s'est singulièrement perfectionnée de nos jours. La témérité faisait autrefois le talent du sauteur; nos funambules, moins jaloux de faire frémir les spectateurs que de leur plaire, rivalisent de grâce et de souplesse avec les danseurs de nos ballets. Les noms des Furioso, des Ravel, des Saqui, des Cossard, appartiennent à l'histoire dela réforme de la danse de cordes. On ne trouve de danseurs à la voltige qu'au-delà des Alpes et des Pyrénées.

DANSE (maîtres de) et *joueurs d'instrumens*. Ces maîtres avaient seuls le droit de tenir salle ou école pour la danse, pour les instrumens; de donner des sérénades, des concerts; de jouer aux noces, aux assemblées publiques, et non dans les cabarets, sous les peines portées par les sentences du Châtelet du 2 mars 1644, et arrêt du parlement en 1648. Les statuts de cette communauté étaient de temps immémorial; ils en avaient obtenu de nouveaux en 1656. Le chef de cette communauté prenait le titre de *roi de tous les violons*, *maîtres à danser et joueurs d'instrumens*. Ce titre fut aboli en 1773. Les aspirans, fils de maîtres ou autres devaient subir un examen devant ce roi des violons. L'apprentissage était de trois ou quatre ans; le brevet coûtait 49 livres, et la maîtrise 650. Le patron de cette communauté était St. Julien-des-Ménétriers. Elle avait son bureau à St.-Julien.

Tout est changé pour cette partie de l'éducation d'agrément. Plus de menuets; la sauteuse, le pas de schall, la russe ont fait négliger jusqu'à la contredanse. Quant aux sérénades, tout le monde peut en donner sous le bon plaisir de la police, et le roi des violons se prévaudrait vainement de l'ancienneté de ses droits : sa légitimité serait méconnue.

DANSEURS (grands). *V.* THÉATRE DE LA GAÎTÉ.

DAUPHINE (place). Elle commence rue de Harlay, et finit place du Pont-Neuf, 11ᵉ arrondissem., Q. du Palais-de-Justice. Elle fut construite sous le règne de Henri IV, sur deux petites îles séparées par un bras de rivière que l'on combla pour la construction de la place. L'une de ces îles se nommait *l'île*

aux Bureaux, du nom d'un de ses anciens propriétaires, *Hugues Bureau*, et l'autre l'*île à la Gourdine* ou du *Patriarche*. On appela cette place *Dauphine* en l'honneur de Louis XIII, alors dauphin. En 1792, elle fut appelée de *Thionville* en l'honneur de l'intrépide défense que cette ville venait d'opposer aux armes de Cobourg. De 1801 à 1803, on éleva sur cette petite place une fontaine, ouvrage de MM. Percier et Fontaine, décorée du buste du sage et brave Desaix, mort aux champs de Marengo. Cette place, depuis l'érection de ce modeste monument, avait pris le nom du héros. Elle a repris son premier nom depuis 1814.

DÉCHIREURS. On nommait ainsi les préposés chargés d'empêcher qu'on ne déchirât les bateaux propres à la navigation; on pouvait se reposer de ce soin sur l'intérêt même des propriétaires. Le nom donné à ces préposés était un véritable contre-sens; il convenait parfaitement aux ouvriers employés à ce genre de travail, et auxquels on le donnait également.

DÉLASSEMENS COMIQUES (théâtre des). Il était situé boulevard du Temple, hôtel Foulon. Directeur, acteur et auteur, Valcour eut plus de zèle que de succès; il soutint son entreprise pendant deux ans; un incendie détruisit son théâtre. Il parvint à le rétablir; mais les spectacles voisins obtinrent qu'il ne pourrait introduire sur la scène que trois acteurs muets. Ils ne pouvaient jouer la pantomime que séparés du public par un rideau de gaze qui voilait l'avant-scène. La révolution, en détruisant les priviléges de tout genre, rendit aux acteurs de ce spectacle la parole et la liberté, mais ne put leur donner de talens, et ce spectacle fut bientôt abandonné par le public.

DÉBORDEMENT DE LA SEINE. Nous allons en rappeler les principales époques. En 583, l'eau couvrait tout l'espace depuis la Cité jusqu'à l'église St.-Laurent: on allait en bateau jusque sur les hauteurs qu'occupe maintenant le faubourg St.-Denis. En décembre 1206, le Petit-Pont et les maisons dont il était couvert, et plusieurs autres maisons, furent entraînées par les courans. Les eaux s'élevèrent jusqu'au second étage, et on ne communiquait au dehors qu'en bateau. Henri, abbé de St.-Denis, se rendit à Paris à la tête d'une procession de prélats et de clercs qui marchaient pieds nus. Il



portait le *saint clou*, la *sainte couronne du très-saint bois*, et, ajoute un historien du temps, il donna sa bénédiction à la Seine, qui se retira insensiblement. En janvier 1281, tous les ponts de la Seine furent détruits. Le Petit-Pont fut presque entièrement emporté; tous ces ponts étaient en bois. On les rétablit en pierre; et pour prévenir la destruction du Grand-Pont, on crut nécessaire de faire disparaître les moulins flottans qui s'y trouvaient attachés. Ces moulins appartenaient aux églises de St.-Merry et de Sainte-Opportune. Le chapitre de Notre-Dame, qui avait le patrônage de ces églises, suspendit l'office divin pour punir les auteurs de cette suppression indispensable.

Le 20 décembre 1296, les eaux couvrirent presque toute la ville, et renversèrent le Grand et le Petit-Pont. Ces masses de pierres entraînées avec les maisons ruinèrent les moulins flottans attachés au-dessous. Trois bateaux furent employés à porter des vivres dans les maisons assiégées par les eaux. Cet affreux désastre se prolongea jusqu'au premier janvier 1297. Les eaux minaient la rue du côté de l'hôtel de Nesles, menacé d'une prochaine destruction. Cet hôtel appartenait à Philippe-le-Bel, qui ordonna au prévôt des marchands de faire construire un mur de terrasse depuis les Grands-Augustins jusqu'à la tour de l'hôtel de Nesles, pour prévenir le retour de ce fléau; mais il mettait les frais de construction à la charge de la ville, et les ordres du roi restèrent sans exécution. Au mois de mai 1313, ce prince écrivit une lettre plus impérative; les travaux commencèrent. Cette partie des rives de la Seine fut convertie en quai. C'est le premier ouvrage de ce genre dont les monumens historiques fassent mention.

A la fin de janvier 1408, le Petit-Pont, le Pont-au-Change, le Pont-Neuf et le pont St.-Michel, furent presque détruits. Le parlement fut obligé d'aller tenir ses audiences à Ste.-Geneviève.

En juin 1426, la Seine s'éleva subitement; son débordement fut si rapide qu'il éteignit le feu de la St.-Jean, préparé sur la place de Grève; on se hâta d'emporter le bois et la *bûche* au-delà de la Croix-de-Grève. La crue augmenta les jours suivans; les marais de Paris furent remplis d'eau. Ce débordement dura

quarante jours; on ordonna des prières publiques; on fit des processions; on transporta les reliques, et les prédicateurs multiplièrent les sermons. (*Journal de Paris* sous les règnes de Charles VI et Charles VII, page 106.)

Le 8 juin 1427, des pluies continuelles, depuis le mois d'avril, élevèrent les eaux de la Seine jusqu'à la Croix-de-Grève, et les îles St.-Louis et Louviers furent inondées. La Seine s'élevait jusqu'au premier étage des maisons des rues de la Mortellerie et de la Vannerie. (*Journal de Paris* sous les règnes de Charles VI et Charles VII, page 110.)

En janvier 1498, la Seine couvrait la place de Grève et la place Maubert jusqu'à la croix des Carmes, et inondait la rue St.-André-des-Arts. On érigea au coin de la *vallée de Misère* (quai de la Mégisserie) un pilier surmonté d'une image de la vierge, avec cette inscription :

Mil quatre cent quatre-vingt-treize,
Le septième jour de janvier,
Seyne fut ici à son aise,
Battant le siége du pilier.

Ces accidens désastreux firent sentir la nécessité d'exhausser le sol de Paris; ce qui s'exécuta bientôt.

En 1651, la Seine s'éleva, au-dessus des plus basses eaux, de 24 pieds 10 pouces.

En 1658, sa crue fut de 20 pieds 10 pouces : elle couvrait le pont Marie; à la fin de juin 1693, de 20 pieds; en 1711, de 20 pieds 3 pouces.

De nos jours, obligé qu'on est de laisser sans quai le port au Blé et le port St.-Paul, on voit presque tous les ans les eaux envahir la place de Grève et les rues adjacentes.

DECOUPEURS. On appelait ainsi des ouvriers qui avaient le droit de découper les taffetas, de piquer toutes sortes de satins, de faire des *mouches* pour les femmes, et des dessins sur les étoffes, au moyen de fers gravés qu'ils y appliquaient à chaud; ce qu'on appelle *gauffrer*. Ils formaient une communauté peu nombreuse, et disparurent entièrement avec la mode. *V.* GAUFFREURS.

DÉGRAISSEURS, ouvriers qui nettoyent les étoffes, qui en enlèvent les taches en leur rendant leur premier lustre, etc.



Avant la révolution, leur communauté était réunie à celle des marchands fripiers. *V.* FRIPIERS.

DEGRÉ Ce mot, employé pour désigner le baccalauréat, la licence et le doctorat dans les facultés de droit, de médecine, de théologie et des lettres, a vieilli; on n'emploie plus que celui de *grades*. Les degrés académiques étaient connus avant le règne de Charlemagne. On entendait par le titre de *bachelier* un jeune écolier plus instruit que les autres, et qui se faisait remarquer dans les disputes. Les uns font dériver le mot *bachelier* de batailler; d'autres de *baculus*, bâton, parce que les jeunes soldats combattaient avec des bâtons. On appelait *licenciés* ceux qui avaient acquis la licence d'enseigner après cinq ans d'études; le titre de *docteur* ou *maître* se donnait à ceux qui s'étaient fait remarquer par l'ancienneté de leurs travaux.

DEGRÉS (les grands). C'était un escalier en pierre, établi sur le quai de la Tournelle pour la commodité des blanchisseuses et des porteurs d'eau. On voit maintenant un égout à la place qu'il occupait.

DÉLIVRANCE (Notre-Dame-de-Bonne-). *V.* ST.-ÉTIENNE-DES-GRÉS.

DENIS (boulevard St.-). Ce boulevard, qui prend son nom de la rue St.-Denis, fut tracé en 1536, commencé en 1668, et achevé en 1705. Il s'étend depuis la rue et porte St.-Martin, jusqu'à la rue et porte St.-Denis.

DENIS (porte St.-). Cet arc de triomphe fut construit en 1672, en mémoire des victoires de Louis XIV, sur les dessins de François Blondel, maréchal-de-camp et maître de mathématiques du dauphin fils de Louis XIV. C'est le plus bel ouvrage de Blondel, et l'un des plus beaux monumens de la capitale. La porte principale est entre deux pyramides engagées dans l'épaisseur de l'ouvrage, chargées de chutes de trophées d'armes, et terminées par deux globes. Au bas de ces pyramides, et sur les corniches de leurs piédestaux, sont deux statues colossales, dont l'une représente la Hollande sous la figure d'une femme consternée et assise sur un lion terrassé et mourant, qui tient dans une de ses pattes sept flèches qui désignaient les sept Provinces-Unies. L'autre statue est celle d'un fleuve qui tient une corne

d'abondance; elle représente le Rhin. Dans le piédestal de chacune de ces pyramides, est percée une petite porte. Dans les tympans du cintre sont deux Renommées, l'une embouchant la trompette, l'autre une couronne de laurier à la main. Au-dessus est un bas-relief qui représente le passage du Rhin. Ces diverses sculptures avaient été commencées par Girardon; elles furent continuées et entièrement achevées par Michel Anguière. Cet admirable monument a été restauré en 1808 et 1809. La première porte St.-Denis était près de la rue de la Ferronnerie; sous le règne de Philippe-Auguste, elle était située entre la rue Mauconseil et celle du Petit-Lion; sous Charles V et Charles VI, on la recula jusqu'au coin de la rue des Deux-Portes, maintenant rue Neuve-St.-Denis; et enfin, sous Louis XIV, à la place où elle est maintenant. Cette porte est située entre les rues St.-Denis et du Faubourg-St.-Denis, et les boulevards St.-Denis et de Bonne-Nouvelle.

DENIS (succursale de la maison royale de St.-), hôtel Corberon, rue Barbette, nº 2, au Marais.

DENIS DE LA CHARTRE (St.-). Cette église était située à l'extrémité méridionale du pont Notre-Dame. Elle avait pris son nom d'une cave qui était au-dessous, et dans laquelle on disait, sans fondement certain, que Sisinnius avait fait renfermer saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère. Cette église avait été fondée vers 1122, par un Ansold et une Reitrude sa femme. Elle fut supprimée en 1790. On a bâti sur l'emplacement qu'elle occupait, plusieurs maisons, dont la plus remarquable est le beau magasin de faïence, de porcelaine et de cristaux de M. P. Duhamel.

DENIS DE LA CHARTRE (enclos St.-). Il était situé près de l'église de ce nom. L'enclos et l'église n'existent plus; on a bâti sur leur emplacement plusieurs maisons.

DENIS-DU-PAS (St.-) Cette église était située dans le cloître Notre-Dame. L'époque de sa fondation était très-ancienne. On l'appela en 1749 St.-Denis et St.-Jean-Baptiste, à cause de la réunion qu'on y avait faite du titre paroissial de St.-Jean-le-Rond, et cette église était devenue, par cette raison, la paroisse du cloître. Elle a été supprimée en 1790. Elle renfermait les cendres de l'avocat général Henri Boileau, mort en

1491 ; de Giles Ménage, mort en 1692; et du théologien Duhamel, mort en 1706.

DENTISTES. Les plus fameux ne se montrent que dans des appartemens magnifiques. Il en est un surtout qui, sans rivaliser de luxe et de splendeur avec ses fastueux confrères, multiplie ses enseignes aux barrières et dans tous les quartiers de Paris. Ils étaient plus modestes autrefois, peut-être moins habiles, mais ils se faisaient payer beaucoup moins cher. Qu'importe à celui qui souffre cruellement, des meubles superbes, une cuvette de vermeille et un fauteuil de mille louis? il ne demande qu'une main adroite et un coup de clef de Garangeau. On prolonge en vains apprêts ses douleurs, pour lui faire payer chèrement sa facile guérison.

DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (caisse des), rue et maison de l'Oratoire, n° 1, 4ᵉ arrond.

DÉPOT *public des choses perdues recouvrées*. Jusqu'en 1776, on n'avait connu que la voie des affiches et des cris publics pour recouvrer un effet perdu. En 1776, on établit enfin un bureau dont le but est indiqué par son titre même. Il existe de nos jours un semblable établissement rue de la Jussienne, près la rue Montorgueil.

DÉPOT MILITAIRE *du régiment des gardes-françaises*. Cette école, qui était située sur le boulevard des Italiens, avait été instituée par Louis XV, et formée en 1764 par le maréchal duc de Biron, colonel des gardes-françaises. On y recevait les jeunes gens qui avaient des dispositions pour l'état militaire, et qui désiraient entrer dans les gardes-françaises, depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 16, époque à laquelle ils pouvaient contracter leur engagement. Leur nombre était de 150 à 200; ils étaient élevés, nourris et entretenus aux frais du roi qui leur donnait en outre huit sols par jour, paye des gardes-françaises. Ce dépôt exista jusqu'à la révolution.

DÉPOTS ET ARCHIVES *en chancellerie*. *V*. ARCHIVES DU ROYAUME.

DÉPOT *des cartes de la marine*, rue Louis-le-Grand, n° 19.

DÉPUTÉS (palais de la chambre des), commencé en 1722, sur les dessins de Girardini pour la duchesse de Bourbon, continué successivement sur ceux de Lassurance, de Gabriel père

et autres architectes. En 1796, la salle d'assemblée du *corps législatif* fut construite par MM. Gisors et Lecomte. En 1807, on éleva, sur les dessins de M. Poyet, le beau pérystile de ce palais, en face du pont Louis XVI. Il se compose de douze colonnes corynthiennes isolées et surmontées d'un fronton triangulaire, orné d'abord d'un bas-relief représentant Bonaparte offrant des faisceaux de drapeaux conquis sur l'ennemi. Ce bas-relief a été détruit depuis 1814; on y en substitua un autre, la Loi assise entre les tables de la charte, et appuyée sur la Force et la Justice. Les figures allégoriques de la Paix, du Commerce, de l'Abondance, des Arts et des Sciences, et les rivières de Seine et de Marne, forment les autres groupes de cette composition.

Au pied de l'escalier sont deux statues colossales, Minerve par M. Roland, Thémis par M. Houdon; à l'extérieur, les statues assises de Sully par M. Beauvalet, de Colbert par M. Dumont, de l'Hopital par M. Deseine, de Daguesseau par M. Faucon.

DESAIX (fontaine), érigée en 1801 sur les dessins de MM. Percier et Fontaine, à la mémoire du général Desaix, mort à la bataille de Marengo. Elle se compose d'un bassin circulaire, où l'eau tombe par quatre macarons de bronze; au-dessus du soubassement s'élève un piédestal rond, orné d'un bas-relief représentant un trophée d'armes modernes; les figures du Nil, de l'Éridan (le Pô) et deux génies qui inscrivent dans des cartouches les principales victoires remportées par ce général. Ce piédestal est surmonté d'un groupe composé du génie militaire représenté sous la figure d'un jeune homme posant une couronne de laurier sur le buste de Desaix.

Ce monument est l'ouvrage de M. Fortin, sculpteur. La fontaine est alimentée par les eaux d'Arcueil.

DESAIX (quai). *V*. QUAI DE LA PELLETREIE.

DESSIN (école royale gratuite de), rue de l'École-de-Médecine, n° 3, 11° arrond.; fondée en 1767 par M. Bachelier, de l'académie de peinture et sculpture, et autorisée par lettres patentes de Louis XV. Elle fut établie en faveur des ouvriers de Paris qui se destinent aux professions mécaniques. Voici l'ordre des cours : *Lundi*, géométrie-pratique, arithmétique, le toisé, la coupe des pierres, l'architecture civile;

mardi et *vendredi*, les proportions de la figure humaine, le dessin des animaux; *mercredi* et *samedi*, l'ornement et les fleurs. Les élèves reçoivent des médailles d'encouragement et des prix.

DESSIN (école gratuite de) pour les jeunes personnes, rue de Touraine, nº 7, faubourg St.-Germain. Une dame, également distinguée par ses talens et par son zèle, préside à ce cours; les leçons ont lieu trois fois la semaine, les lundi, mercredi et vendredi. On y enseigne la figure, l'ornement, le paysage, les dessins d'animaux et de fleurs. Des médailles d'argent sont distribuées à titre d'encouragement, et à la fin de l'année scolaire, il y a exposition des dessins couronnés, et distribution de prix.

DEUIL. Nous ne ferons pas ici un article de mœurs qui a été fait tant de fois. Nous ne parlerons donc point du deuil turc, chinois, péruvien, grec, romain, etc. Peu importe que le deuil s'exprime en blanc, en noir, en bleu, en jaune, en vert, pourvu que la douleur soit vraie; mais c'est là justement ce qui, aux couleurs près, donne aux deuils de tous les pays du monde une même physionomie; partout, à quelques cérémonies près, beaucoup de faste et de pompe, et partout peu de larmes; partout la mort est ce à quoi l'on pense le moins et ce qu'on oublie le plus vîte. Cet article ne doit donc être consacré qu'aux choses d'usage, aux étiquettes pour le deuil. Voici, à cet égard, ce qui a été consacré avant la révolution.

DEUILS PARTICULIERS. — *Les grands deuils* sont ceux qui se partagent en trois temps; la laine, la soie noire et le petit deuil, ou les habits coupés. Les deuils ordinaires ne se partagent qu'en deux temps, le noir et le blanc; ils se portent pour les oncles, tantes, cousins-germains, oncles à la mode de Bretagne, et cousins issus de germain.

GRANDS DEUILS *pour père et mère*, six mois.

Habillement des dames. Le premier mois, le vêtement de laine noire. Les quinze premiers jours, coiffure et fichu de crêpe noir. Les quinze jours suivans, coiffure et fichu de crêpe blanc garni. Les six semaines suivantes, habit noir de soie; en hiver, le pan de soie; en été, le taffetas de Tours, les coiffures en garnitures et en crêpe d'effilé. Les deux derniers mois, petit deuil en noir et en blanc.

Habillement des hommes. Le premier mois, les cheveux sans poudre, l'habit de drap sans boutons, les souliers bronzés, bas de laine, l'épée garnie de crêpe, les boucles noires, la cravate. Les six semaines suivantes, l'habit de drap avec les boutons, les bas de soie noirs, les boucles et l'épée d'argent, un ruban noir à l'épée. Les deux derniers mois, en habit, l'habit noir, l'épée et les boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc; en frac, la veste, la culotte et les bas noirs.

— *Pour un mari,* un an et six semaines.

Les trois premiers mois, vêtement de laine pendant les six premières semaines, coiffure, fichu de crêpe noir; les trois semaines suivantes, coiffure, fichu de crêpe blanc, garni d'effilé uni.

Les six semaines suivantes, vêtement de soie noire; en hiver, le pan de soie; en été, le taffetas de Tours. Les coiffures, garnitures en crêpe blanc, garni d'effilé. Les trois derniers mois, le blanc uni, ou le noir et le blanc.

Habillement des hommes. Les six premières semaines, cheveux sans poudre, l'habit de drap sans boutons, les souliers bronzés, bas de laine, et l'épée garnie de crêpe, les boucles noires, la cravate. Les six semaines suivantes, l'habit de drap avec les boutons, les bas de soie noire, les boucles et l'épée d'argent, un ruban noir à l'épée. Les trois derniers mois en habit; l'habit noir, l'épée et les boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc; en frac, la veste, la culotte et les bas noirs.

— *Pour grand-père et grand'mère*, quatre mois et demi.

Fichu de crêpe noir. Pendant les six semaines suivantes, coiffure et fichu de crêpe blanc. Les six mois suivans, en soie noire; en hiver, le pan de soie; en été, le taffetas de Tours, la coiffure en crêpe blanc, garni d'effilé. Les trois autres mois, en noir et blanc, et les six dernières semaines, en blanc uni.

Pour une femme, six mois. Les six premières semaines, les cheveux sans poudre, l'habit de drap sans boutons, les souliers bronzés, bas de laine, épée garnie de crêpe, les boucles noires, la cravate. Les six semaines suivantes, l'habit de drap noir avec boutons, bas de soie noirs, les boucles et



l'épée d'argent, le ruban noir à l'épée. Les trois derniers mois, petit deuil. En habit, l'habit noir, l'épée et les boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc; en frac, la veste, la culotte et les bas noirs.

— *Pour frère et sœur*, deux mois.

Habillement des dames. Les quinze premiers jours vêtement de laine noire, la garniture de crêpe, etc. Les quinze jours suivans, vêtement de soie noire, pan de soie l'hiver; taffetas de Tours l'été. Le dernier mois, petit deuil.

Habillement des hommes. Les quinze premiers jours l'habit de drap noir sans boutons, etc.; les quinze jours suivans, l'habit avec les boutons. Le dernier mois, petit deuil.

Deuils ordinaires.—Dans les deuils ordinaires, les femmes peuvent porter les diamans, les hommes l'épée et les boucles d'argent.

— *Pour les oncles et les tantes*, trois semaines.

Habillement des dames. Les quinze premiers jours, la soie noire, etc.; les derniers jours, le petit deuil.

Habillement des hommes. Les quinze premiers jours, habit noir, etc.; les derniers jours, petit deuil.

— *Pour cousins-germains*, quinze jours.

Habillement des dames. Les huit premiers jours, en soie noire, etc.; les sept derniers, petit deuil.

Habillement des hommes. Les huit premiers jours, habit de drap noir, etc., ou noir et blanc; les sept derniers jours, petit deuil.

— *Pour les oncles à la mode de Bretagne*, onze jours.

Habillement des dames. Six premiers jours en soie noire ou noir et blanc; les cinq derniers, petit deuil.

Habillement des hommes. Six premiers jours, habit de drap noir, etc.; cinq derniers jours, petit deuil.

— *Pour les cousins issus de germain*, huit jours.

Habillement des dames. Cinq premiers jours en soie noire; les trois derniers, petit deuil.

Habillement des hommes. Cinq premiers jours, habit de drap noir, etc.; trois derniers, le petit deuil.

Les fonctionnaires en costume, et les militaires en uniforme, portent un crêpe au bras et à l'épée. Les ecclésiasti-

ques portent un crêpe au chapeau. On ne drape plus les appartemens ni les voitures.

DIABLE (fontaine du) ou *de l'Echelle*, à l'angle des petites rues St.-Louis et de l'Echelle. On ignore son origine. Restaurée en 1759, elle avait été long-temps abandonnée; elle l'a même été depuis sa restauration, et jusqu'à l'époque où elle fut alimentée par la pompe de Chaillot. Elle est décorée d'un obélisque, d'une proue de vaisseau et de quelques figures allégoriques. Cet ouvrage fait peu d'honneur au sculpteur Dové.

DIABLERIES, *Diable-à-quatre*. On appelait ainsi les scènes bruyantes que représentaient les confrères de la Passion et les comédiens qui leur ont immédiatement succédé.

DIAMANS DE LA COURONNE. Un rapport fait à l'Assemblée nationale, le 28 septembre 1791, nous apprend que, suivant un inventaire fait en 1774, le nombre des diamans s'élevait alors à 7,482, sans y comprendre un certain nombre vendus depuis 1784 pour la somme de 75,050 livres, sans y comprendre encore un article de cet inventaire, qui fut retiré par autorisation du roi, le 13 mars 1785. Cet article, composé d'un nombre indéterminé de diamans et de rubis, fut employé à une parure de la reine.

Depuis 1784, Louis XVI fit vendre, à diverses reprises, 1,471 diamans. Il en acheta dans la même année 3,536 pour compléter la garniture de ses boutons et de son épée; mais ces diamans n'étaient pas d'une valeur égale à ceux qui avaient été vendus. Cette collection se composait en outre de 230 rubis, 71 topazes, 150 émeraudes, 134 saphirs, 3 améthystes orientales, etc. Par un décret du 26 mai 1791, l'Assemblée nationale céda à la famille régnante le mobilier de la couronne, estimé 20 millions.

Presque tous les diamans, le *Sancy* et le *Régent* compris, furent volés dans la nuit du 16 au 17 septembre 1792. Le Sancy est moins beau que le Régent. Le premier fut vendu au 15ᵉ siècle, par un Suisse, au duc de Bourgogne pour un écu. Don Antoine de Portugal le possédait en 1589; il le remit à Nicolas de Harlay-de-Sancy, en nantissement d'un prêt de 40,000 fr. Sancy en devint propriétaire en payant à don

Antoine 60,000 fr. de plus. Il fut obligé de le vendre, et le vendit en effet à Jacques, roi d'Angleterre. Ce diamant passa ensuite à Louis XIV.

Le Régent est plus beau que le Sancy; il avait été acheté 2 millions par le duc d'Orléans, régent, en 1717. Il pèse près de 500 grains.

Les voleurs du Garde-Meuble furent arrêtés au nombre de vingt-un; ils étaient armés de longs poignards. On parvint ensuite à recouvrer une partie des diamans volés. Les rois plaçaient ordinairement le Régent à leur chapeau; Bonaparte l'avait fait monter sur la garde de son épée.

Les diamans de la couronne, considérés comme propriété nationale, étaient déposés à la Trésorerie.

DIRECTEUR DES CONVULSIONNAIRES (le), présidait à ces scènes d'horreur mystiques qui se répétaient dans plusieurs quartiers de Paris. Les victimes et les complices de ces mystérieuses jongleries l'appelaient papa. *V.* LE NATURALISME DES CONVULSIONS, LES NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

DIRECTIONS GÉNÉRALES. *V.* DOUANES, CONTRIBUTIONS INDIRECTES, POSTES, MINES, ENREGISTREMENT, etc.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF. Créé par la constitution de l'an 3, il était composé de cinq membres, qui présidaient tour à tour et pour un temps déterminé. Il siégeait au Luxembourg. Les événemens dont cette autorité a été la cause ou l'objet appartiennent à l'histoire de France.

DISCERNANT. On appelait ainsi une classe de convulsionnaires qui jouaient le rôle de prophète.

DISTRICTS DE PARIS. Paris fut divisé en soixante districts pour procéder à la nomination des électeurs qui devaient nommer les députés aux états-généraux. Cette division subsista long-temps. Paris fut ensuite divisé en quarante-huit sections. *V.* ce mot.

DIX-HUIT (collége de Notre-Dame-des-). Ce collége était situé d'un côté devant le collége de Cluny, et de l'autre devant le collége de Calvi. Il avait été fondé dans le 12e siècle par Josse de Londres, pour dix-huit pauvres écoliers. Le cardinal de Richelieu le fit démolir, et c'est sur son emplacement qu'a été bâtie une partie de la Sorbonne.

DOCTRINE CHRÉTIENNE (pères de la), vulgairement appelés *Ignorantins* ou *Frères-Chapeaux*. Avant la révolution, cette congrégation, qu'on appelait aussi *Maison-de-Saint-Charles*, habitait dans la rue des Fossés-St.-Victor. Elle fut instituée en 1562 par César de Bus, et établie à Paris en 1628. Les Ignorantins doivent, par leur institution, aller prêcher dans les campagnes, y enseigner la religion catholique, apostolique et romaine, le catéchisme aux enfans, et faire des instructions familières aux hommes. Cette congrégation était anciennement unie à celle des Somasques en Italie. Une bulle de Paul V l'en détacha, et la plaça en France sous les ordres d'un supérieur ou général. Supprimée le 5 avril 1792, elle fut rétablie par l'empereur Napoléon, et s'est beaucoup augmentée depuis 1814. *V.* ÉCOLES DE CHARITÉ.

DOMAINES (direction générale de l'enregistrement et des), rue de Choiseul. Les bureaux de la direction de Paris sont placés rue du Bouloy, vis-à-vis l'ancien hôtel des Fermes.

DOMAINES DU ROI (bureau des). *V.* INTENDANCE DES DOMAINES DE LA COURONNE.

DOMESTIQUES (bureau des). C'est en 1628, sous le ministère du cardinal de Richelieu, que fut établi le premier bureau pour l'enregistrement et signalement des domestiques. Il y eut ensuite une ordonnance qui obligeait non-seulement ceux qui arrivaient à Paris de se faire enregistrer et signaler au bureau établi pour eux, cour de Lamoignon, mais encore tous particuliers arrivant à Paris pour y travailler, de quelques professions, arts et métiers que ce fût, de s'y faire enregistrer, ainsi que les domestiques sortant des maisons, qui étaient tenus de dire d'où ils sortaient et où ils allaient loger. Le bureau en tenait registre. Cet établissement dura jusqu'en 1690. En 1751, il fut rétabli par un ancien militaire. Ces établissemens sont aujourd'hui très-nombreux. On en trouve dans tous les quartiers de Paris.

DORMANS-BEAUVAIS (collége de), rue St.-Jean-de-Beauvais, n° 7, 12e arrond., fondé au 14e siècle par Jean-de-Dormans, évêque de Beauvais. Il est aujourd'hui occupé par une école élémentaire d'enseignement mutuel.

DOUANES (direction générale des), rue Montmartre, hôtel

d'Uzès, n° 176, 3e arrond. Cet hôtel a été bâti sur les dessins de l'architecte Ledoux.

DROIT FRANÇAIS. La première chaire a été fondée au collége de Cambrai par Louis XIV, en 1680. Ce collége n'a subsisté que jusqu'en 1774, où il fut démoli. On a bâti sur son emplacement le collége de France.

DROIT CIVIL. L'uniformité des lois pour toutes les parties de la France fut un bienfait de la révolution, qui l'a affranchie du cahos des coutumes. Ce n'est que de nos jours que la France a un véritable Code civil. La première chaire pour l'enseignement des loiscommunes à toutes les parties du territoire français et à toutes les classes de citoyens, fut établie par un décret impérial du 22 ventôse an 13 (13 mars 1804). Il n'avait été enseigné jusqu'alors que dans des établissemens particuliers.

DOMINICAINS. Ordre religieux, qu'on appelait aussi *Frères prêcheurs*, et plus communément *Jacobins*, parce que leur premier couvent, à Paris, fut bâti rue St.-Jacques. *Voy.* JACOBINS.

DOREURS. Ouvriers qui appliquent la dorure sur diverses matières; il y a quatre espèces de dorures : la dorure à l'huile, la dorure en détrempe, la dorure au feu, et la dorure sur cuirs. Avant la révolution, les doreurs formaient une communauté fort ancienne. Leur brevet coûtait 40 livres, la maîtrise 500. Un apprenti qui épousait une fille ou veuve de maître, ne payait que la moitié de cette maîtrise. Ils avaient pour patron St. Eloy; leur bureau était rue Bertin-Poirée. Il suffit aujourd'hui d'une patente pour cette profession, et de talens pour y réussir. Les doreurs sont plus nombreux, et travaillent beaucoup plus, et surtout beaucoup mieux qu'autrefois.

DOUBLE (Pont-au-), sur le petit bras de la Seine. Il communique de la rue de la Bucherie à celle de l'Évêché, 12e arr., Q. de la Cité. Achevé en 1634, il ne fut dès-lors destiné qu'aux piétons, qui, pour le passer, devaient payer un *double* tournois (ou deux deniers); de là le nom de Pont-au-Double. Depuis on paya un liard. En 1789 cette taxe fut abolie.

DOYEN (théâtre de M.), rue Transnonain, n° 12; le plus

ancien théâtre de société de la capitale : les représentations ont lieu presque tous les jours. M. Doyen prête le secours de ses talens dramatiques aux jeunes amateurs qui veulent essayer les leurs; ce qui n'aide pas peu à la bruyante gaîté des spectateurs.

DRAGON (cour du). Cette cour sert de passage; elle communique de la rue du Dragon à celle de l'Égoût, 10e arr., Q. de la Monnaie. Un dragon, sculpté au-dessus de la porte qui fait face à la rue Ste.-Marguerite, lui a donné le nom qu'elle porte. Elle s'appelait autrefois *Cour-du-Dragon-Ste.-Marguerite.*

DRAPS ET TOILES (halle aux), entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie. Elle fut construite en 1786, sur les dessins de Legrand et de Molinos, et sur l'emplacement de l'ancienne halle aux draps. Cette halle a quatre cents pieds de long; elle est éclairée par cinquante croisées. Son escalier, à double rampe, passe pour un chef-d'œuvre. Elle est ouverte tous les jours pour les draps, et cinq jours consécutifs pour les toiles, à compter du premier lundi de chaque mois.

DOME. Le premier qui fut construit à Paris, fut celui d'une chapelle de l'église des Petits-Augustins; il fut commencé en 1619.

DONS PATRIOTIQUES. Des Parisiens donnèrent les premiers l'exemple d'un généreux dévouement pour la patrie, en apportant à l'assemblée constituante leurs bijoux et leur argenterie. Toute la France les imita.

DRILLES ou *narquois*. Nom que l'on donnait, à Paris, à des soldats qui demandaient l'aumône l'épée au côté.

DROIT ROMAIN. Un manuscrit des Pandectes, découvert en 1135, à Amalfi, devint bientôt classique en Italie, et fut bientôt enseigné en France. Un décret du pape Honorius III en défendit l'enseignement à Paris en 1220. Cette prohibition fut long-temps observée : ce ne fut qu'en 1563 (18 février) qu'une chaire spéciale de droit romain fut établie dans la capitale.

DROIT (école de), place du Panthéon, n° 8, et rue St.-Etienne-des-Grès, n° 1, 12e arr., Q. St.-Jacques. Ce bel édifice fut construit en 1771 sur les dessins de Soufflot. Il est

décoré extérieurement d'un portail orné d'un fronton, et de quatre colonnes et chapiteaux d'ordre ionique ; il est remarquable dans l'intérieur par l'étendue et la distribution des salles. Avant sa construction, l'école de Droit était établie dans la rue St.-Jean-de-Beauvais depuis l'année 1464. L'enseignement, dans cette école, est divisé en six cours : 1° *le droit romain ;* 2° *le droit civil français ;* 3° *la procédure et le droit criminel;* 4° *le droit commercial ;* 5° *le droit naturel et des gens ;* 6° *le droit positif et administratif.* Le choix des professeurs, et les ressources immenses qu'offrent aux étudians les bibliothèques publiques et les débats de la cour de cassation, attirent dans cette école un très-grand nombre d'étudians de toutes les parties de la France : on y remarque aussi beaucoup d'étrangers.

DROITS *d'entrée et de l'octroi de Paris* (direction générale des), rue des Francs-Bourgeois, n° 21, au Marais, 7e arr.

DUPLEIX (place). Cette place est située devant le château de Grenelle, au bout de la rue Dupleix, 10e arr., Q. des Invalides. Elle doit son nom au fameux Dupleix, gouverneur des établissemens français dans l'Inde, sous Louis XV. Donner aux rues et aux places nouvelles le nom des hommes qui ont illustré la France, est à la fois un acte de justice et de reconnaissance, et cet usage date de nos jours.

E

EAU. Paris est maintenant peut-être la ville de l'Europe la mieux fournie de ce liquide si nécessaire. On y fait usage de deux sortes d'eau, celle de source, et celle que fournit la Seine. Il est reconnu que l'eau de la Seine est une des plus salubres qu'on puisse trouver. On avait supputé en 1779 que, pour la conduite des eaux dans Paris, il y avait 11,814 toises de tuyaux de plomb sous le pavé des rues. On en a établi depuis un grand nombre d'autres pour le service des nouvelles fontaines qui, sous le règne seul de l'empereur Napoléon, ont été construites au nombre de vingt-cinq. Aux eaux d'Arcueil, de la Seine, du Pré St.-Gervais, de Belleville, qu'on ajoute celles que fournissent le canal de l'Ourcq et les pompes à feu, et l'on verra que sous ce rapport rien n'a été épargné pour l'embellissement et la salubrité de la capitale. Le canal de l'Ourcq, dont les travaux sont presque achevés, doit amener à Paris, pendant six semaines de l'année, 8,510 pouces d'eau, et pendant dix mois et demi, 12,637.

EAUX CLARIFIÉES, quai des Célestins, n° 24, 9e arr., Q. de l'Arsenal. Le plus ancien établissement de ce genre ne date que de 1768; il avait été formé par la compagnie Dufaut. Le prix de la voie d'eau épurée coûtait plus cher qu'aujourd'hui. Les hommes chargés de la distribution portaient un costume particulier et une plaque sur leur bonnet; les charretiers avertissaient les consommateurs en donnant du cor. Avant que la capitale possédât des établissemens épuratoires, il n'était pas donné à tout le monde de pouvoir boire de bonne eau. Cette eau, appelée *eau du roi*, était expédiée de Ville-d'Avray, près le parc de St.-Cloud: elle fut d'abord réservée au service de la maison du roi; mais Louis XV en permit la distribution dans Paris à un prix modique. La fontaine de Ville-d'Avrai était cadenassée, et les voyageurs obtenaient seuls la permission de

s'y rafraîchir. Les établissemens d'épuration des eaux se sont multipliés ; leur exploitation est plus simple et moins dispendieuse.

EAUX ET FORÊTS (administration générale des). Elle avait été, il y a quelques années, réunie à l'administration des domaines et de l'enregistrement; elle forme maintenant, comme avant 1814, une administration spéciale et distincte. Ses bureaux sont rétablis rue Neuve-St.-Augustin, près le carrefour Gaillon.

EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES. Avant la revolution, il y avait à Paris un bureau établi pour la vente et la distribution des différentes eaux minérales du royaume et des pays étrangers, et dont le privilége était affermé à une compagnie, moyennant 40,000 liv. par an. La chute des priviléges a permis à tous ceux qui en ont la volonté ou les moyens d'exploiter cette branche de commerce, qui au surplus serait de nos jours assez peu productive. Les progrès de la chimie ont révélé aux manipulateurs les secrets de la nature; et les eaux minérales que l'on fabrique à Paris remplacent avec succès les eaux qu'on faisait venir à grands frais des extrémités de la France et de l'étranger.

ÉBÉNISTES. Avant la révolution, ils faisaient partie de la communauté des menuisiers. On les appelait aussi menuisiers de placage et de marqueterie; le titre d'*ébénistes* qu'on leur avait donné pour les distinguer des menuisiers d'assemblage, vient de ce qu'autrefois le bois d'ébène était celui qu'ils employaient communément pour leurs plus beaux ouvrages. Les ébénistes travaillent maintenant mieux et plus vite qu'autrefois; le placage d'acajou a heureusement remplacé la marqueterie, les bigarrures de bois peints dont les meubles étaient plutôt chargés qu'embellis. *V.* MENUISIERS.

ÉCHAUDÉ (fontaine de l'), au coin de la rue Vieille-du-Temple et de celle de Poitou, 7e arrond. C'est la plus ancienne de ce quartier; elle fut construite en 1671; elle est élevée sur un plan octogone, ornée de moulures, et divisée en compartimens; sa partie supérieure a la forme d'un minaret, et est surmontée par un vase. Cette fontaine est alimentée par les pompes de Chaillot et de Notre-Dame.

ÉCHELLES A INCENDIE. Leur ingénieux mécanisme

permet de porter des secours à tous les étages. On doit cette utile découverte à M. Regnier. *V.* INCENDIE.

ÉCHELLE DU TEMPLE. C'était une espèce d'échelle qui servait au supplice des criminels, et qui ressemblait à celui du pilori. Elle était placée au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes, à droite en entrant dans la rue du Temple, et dépendait de la justice du Temple. Les échelles étaient des marques de haute-justice.

ÉCHELLE. Supplice établi, ou du moins maintenu par St. Louis contre les blasphémateurs. Un de ces instrumens de mort était dans la rue à laquelle il a donné son nom, et au même endroit où a été construite depuis la fontaine du Diable.

ÉCHEVINS. Aux *décurions* des sénateurs établis dans les Gaules, sous la domination romaine, succédèrent, après l'invasion des Francs, les *scabins* ou *rachinbourgs*, qui, sous la présidence du comte, jugeaient les procès. Paris eut donc ses scabins, dont on changea le nom en celui d'échevins. Il y avait à Paris, sous l'ancien régime, quatre échevins chargés du soin des affaires de la ville et de la police. Chaque année, le jour de St.-Roch, on en élisait deux à l'hôtel-de-ville. Le père, le fils, l'oncle, le neveu, les deux frères ne pouvaient être échevins en même temps. Les échevins de Paris étaient les seuls du royaume qui prêtassent serment entre les mains du roi. Un édit de Louis XIV, daté du mois de novembre 1706, leur avait accordé les titres, les prérogatives et les priviléges de la noblesse, à condition qu'ils ne pourraient faire d'autre commerce que le commerce en gros; un édit du mois d'août 1715 révoqua cette faveur, qui leur fut de nouveau accordée par un édit du régent, du mois de juin 1716. Les échevins furent supprimés à l'époque de la révolution. *V.* pour la nouvelle organisation du corps municipal, l'article MUNICIPALITÉ.

ÉCLAIRAGE DE PARIS. Cette partie importante du service public a reçu de nouvelles augmentations. Les rues et les places sont éclairées par 4,553 lanternes et 12,672 becs; les établissemens publics, par 482 lanternes et 668 becs.

Le 17 février 1821, on a commencé l'essai du nouveau sys-



tème d'éclairage inventé par M. Vivien. ferblantier-lampiste, place du Louvre; trente lanternes garnies de leurs lampes, ont été placées rue des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre, côté de la colonnade, place du Carrousel et place Vendôme. Une expérience de plusieurs années a constaté que ce procédé était, sous le double rapport de l'économie et de l'intensité de la lumière, préférable à l'ancien système encore en usage. M. Vivien a obtenu pour son procédé un brevet d'invention.

ÉCOLE (Fontaine de l'), construite en 1806. Elle se compose d'un dé carré, qui s'élève au milieu d'un bassin circulaire et surmonté d'un vase. L'eau jaillit d'un macaron de bronze placé sur chaque face du soubassement. Ce vase est décoré d'un bas-relief représentant des divinités marines, et un triton. Cette fontaine reçoit les eaux d'Arcueil.

ÉCOLE (place de l'). On la nommait, aux 14e et 15e siècles, place *aux Marchands*. Le quai dont elle est voisine, lui donne son nom. Elle est ornée d'une belle fontaine. Elle commence quai de l'École, et finit rue des Prêtres-St.-Germain-l'Auxerrois, 4e arrondissement, quartier du Louvre.

ÉCOLE (port de l'), 4e arrondissement, quartier du Louvre. Ce port est situé au pied du quai de l'École, dont il prend son nom. On y vend des charbons et des fagots.

ÉCOLE (quai de l'). Ce quai, peu étendu, mais large et bien bâti, a pris son nom de l'ancienne école St. Germain qui y occupa un vaste emplacement jusqu'au 13e siècle, époque à laquelle elle fut détruite. En 1290, il s'appelait *la grand'rue de l'Ecole-St.-Germain;* et en 1298, la rue dite l'*Ecole-St.-Germain;* il fut entièrement construit et pavé sous François Ier. Il commence au Pont-Neuf et à la place des Trois-Maries, et finit à la place et au quai du Louvre.

ÉCOLES. *V.* leurs noms particuliers.

ÉCOLE ROYALE *de musique, de chant et de déclamation*, hôtel de l'Intendance des Menus-Plaisirs, rue Bergère. *V.* CONSERVATOIRE.

ÉCOLE ROYALE MILITAIRE, fondée pour cinq cents jeunes gentilshommes en 1751, par Louis XV, réorganisée sur un plan plus vaste et mieux ordonné par Louis XVI, le

1er février 1776. Douze écoles du même genre furent établies à Brienne, à Sorèze, à Tiron, à Rebais, à Beaumont, à Pont-le-Roi, à La Flèche, à Auxerre, à Vendôme, à Pont-à-Mousson, à Tournon. Six étaient dirigées par les Bénédictins, une par les Minimes, deux par les Oratoriens, une par les chanoines réguliers de St.-Sauveur; quelques-unes ont été conservées comme établissemens particuliers : Auxerre, Sorèze, etc.

Les bâtimens de l'école-militaire de Paris ont servi de caserne à la cavalerie de la garde impériale, et servent au même usage pour la garde royale.

ÉCOLIERS DE L'UNIVERSITÉ. L'université de Paris fut long-temps la seule en France; aussi les écoliers y affluaient-ils en si grand nombre qu'en 1461, le recteur proposa d'amener aux obsèques de Charles VII vingt-cinq mille de ces jeunes gens. Il était bien difficile à un seul recteur d'embrasser d'un seul coup-d'œil toutes les branches d'une si vaste administration, et de tenir dans le devoir, avec la sévérité convenable, un corps si nombreux et naturellement si turbulent. De ce défaut de vigilance, et de l'esprit despotique d'une corporation beaucoup plus jalouse de soutenir ses droits que d'entretenir la discipline, naissaient mille désordres dont les universités d'Allemagne ont pu naguères nous donner encore quelques exemples. Nous prendrons dans Piganiol le récit d'un fait qui prouvera seul l'extrême différence qu'on doit établir entre les écoliers de l'ancienne université et ceux de la nouvelle.

« L'an 1408 et le 14 juillet, comme la procession des éco-
» liers passait le long de la rue du Roi-de-Sicile, allant à l'é-
» glise Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, un des valets
» de Charles Savoisi, revenant d'abreuver un cheval, en le
» faisant galoper par la rue au travers des écoliers, fit rejail-
» lir de la boue sur l'un d'eux. Cet écolier donna un coup
» de poing au valet, qui appela à son secours les autres do-
» mestiques de son maître, qui poursuivirent, en armes, les
» écoliers jusqu'à la porte de l'église Sainte-Catherine; et
» un des valets tirant plusieurs flèches, il y en eut une qui
» vola de la porte de l'église jusqu'au maître-autel, où la messe

» se célébrait. L'Université poursuivit si vivement cette insulte » contre Savoisi, qui avait avoué ses domestiques, que, par » arrêt du conseil d'état, le roi y séant avec tous les princes » du sang, il fut ordonné que sa maison serait démolie, et il » fut condamné à 1,500 liv. d'amende envers les blessés, et à » 100 liv. de rente pour fonder une chapelle à la nomination » de l'Université. Trois de ses gens furent condamnés à faire » amende honorable, nus en chemise, la torche en main, » devant les églises de Sainte-Geneviève, de Sainte-Catherine et de St.-Severin, après quoi ils furent fouettés aux » carrefours de la ville, et bannis pour trois ans. »

Deux ans après, le roi permit à Savoisi de rebâtir son hôtel; mais l'Université s'opposa avec le plus opiniâtre acharnement à l'exécution de cet acte de la clémence royale. Ce ne fut que cent douze ans après qu'elle voulut bien y consentir, mais sous la condition expresse que l'arrêt rendu contre Savoisi serait gravé sur une pierre qui serait placée au-dessus de la porte; elle y resta en effet jusqu'à l'époque où cet hôtel fut démoli pour construire l'hôtel de Lorraine. Cette pierre, de deux pieds carrés, fut trouvée long-temps après dans de vieux décombres, et donnée à M. Foucault, conseiller d'état, qui la fit incruster dans le mur de son jardin à Paris; on y lisait :

« Cette maison de Savoisi, en 1409, fut démolie et abattue » par arrêt pour certains forfaits et excès, commis par messire » Charles de Savoisi, chevalier, pour lors seigneur et propriétaire d'icelle maison, et ses serviteurs, à aucuns écoliers » et suppôts de l'Université de Paris, en faisant la procession » de ladite Université à *Sainte Catherine-du-Val-des-Écoliers*, » près dudit lieu, avec autres réparations, fondations de » chapelles et charges déclarées audit arrêt, et a demeurée » démolie et abattue l'espace de cent douze ans, et jusqu'à » ce que ladite Université, de grâce spéciale et pour certaines » causes, a permis la réédification d'icelle, aux charges, coutumes et déclarées ès-lettres sur ce, faites et passées à ladite Université en l'an 1517. »

Dans l'origine, les écoliers des écoles des Quatre-Nations, bâties des deux côtés de la rue du Fouarre (vieux mot qui

signifie paille, de là le nom de cette rue qui, au 13e siècle, s'appelait rue de l'École et des Ecoliers), se servaient de paille pour joncher les écoles les jours de leurs assemblées; ils étaient assis à terre, afin de montrer plus de respect envers les régens et les docteurs, qui étaient tous assis dans des chaires.

ÉCONOMATS (caisse des). Avant la révolution, il y avait en France huit bureaux généraux, ou chambres ecclésiastiques supérieures qui jugeaient souverainement et en dernier ressort toutes les causes et procès qui leur étaient portés par appel des diocèses ressortissans à ces huit bureaux. C'était au bureau diocésain de Paris qu'on imposait toutes les taxes du diocèse. Il y avait un receveur des décimes et autres impositions du clergé du diocèse de Paris. Louis XIV, qui avait employé, à la conversion des protestans, le sabre de ses dragons, les tortures de l'abbé du Chayla, et des sommes immenses, affecta au même usage le tiers des produits de la caisse des économats.

ÉCONOMISTES (secte des). Ses principes, vraiment philantropiques, sont consignés dans les ouvrages de ses fondateurs et de ses chefs, le marquis de Mirabeau, auteur de l'*Ami des Hommes;* l'abbé Beaudeau, auteur des *Ephémérides du Citoyen;* le docteur Quesnaye, etc. Le ministère de Turgot a offert la séduisante mais courte application de ce système. Avant et depuis ce ministère jusqu'à la révolution, ceux qui pensaient avoir, comme citoyens, le droit de proposer des améliorations utiles, étaient envoyés, pour toute réponse, à la Bastille.

ÉCORCHEURS. Véritables bandes de brigands, enrégimentés et commandés par des hommes qui *marchaient à la tête de la noblesse française*. Ils méritaient cet horrible nom par les brigandages affreux qu'ils commirent à Paris et dans toutes les provinces, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

ÉCRIVAINS PUBLICS. Ce sont ceux qui sont établis dans des échoppes, pour la commodité de ceux qui ne savent point écrire. Ils sont aussi rares aujourd'hui qu'ils étaient nombreux autrefois.

ÉCURIES DU ROI, place du Carrousel et rue Saint-Thomas-du-Louvre et du Doyenné, 1er arrondissement, quartier



des Tuileries. C'était anciennement l'hôtel Longueville, successivement habité par plusieurs grands seigneurs jusqu'en 1749 qu'on y plaça le bureau général des tabacs. En 1802 on y établit les écuries du premier consul.

ÉDIT DE NANTES. Sa révocation a été un grand et bien déplorable événement. Cet édit de révocation fut enregistré le 22 octobre 1685. Dès le même jour, une bande fanatique courut à Charenton, et commença la démolition du temple des protestans de Paris. La destruction de ce bel édifice, construit en 1623, fut consommée. La bibliothèque, l'imprimerie, les bâtimens, l'habitation du ministre, ne furent plus qu'un vaste amas de ruines. Les matériaux furent donués à l'Hôtel-Dieu. Ce n'était là que le prélude de la plus épouvantable persécution. Cent mille Français, pour se soustraire à la mort, furent forcés de quitter la terre natale. Ils portèrent à l'étranger 60 millions de capitaux, et leur industrie. C'est de cette époque que date la ruine de notre commerce et l'origine des manufactures étrangères, dont les progrès ont été si funeste à notre patrie.

Le nom du P. Lachaise, confesseur du roi, et les doctrines des jésuites, se trouvent dans tous les actes qui signalent cette funeste époque. On trouve aussi parmi ceux qui osèrent s'opposer à tant d'horreurs, les noms de Fénélon, de Daguesseau, intendant du Languedoc, de Vauban, à qui la France dut si longtemps la sûreté de ses frontières. Dans un mémoire qu'il présenta au roi, on lit, que 1° la contrainte des conversions a inspiré une horreur générale contre la conduite des ecclésiastiques, qui n'ajoutent aucune foi à des sacremens qu'ils se font un jeu de profaner; 2° que le projet de convertir par la violence est exécrable, contraire à toutes les vertus chrétiennes, morales et civiles, dangereux pour la religion même, puisque les sectes se sont toujours propagées par la persécution, et qu'après les massacres de la Saint-Barthélemy, un nouveau dénombrement des Huguenots prouva que leur nombre s'était accru de 100,000.

On sait quel fut l'accueil fait aux courageuses remontrances de ces défenseurs de la religion et de l'infortune. Le P. Lachaise fit expier à Fénélon sa noble résistance en le rayant de la

feuille des bénifices, où il était inscrit pour l'évêché de Poitiers. Un des premiers bienfaits de la révolution a été la restitution des biens des protestans aux héritiers de ceux qu'on avait si injustement dépouillés. *V.* PROTESTANS.

ÉDUCATION. Nous avons semé dans différens articles (*V.* ÉCOLES, ACADÉMIES, COLLÉGES, etc.) tout ce qu'on peut dire sur ce sujet. Les maisons d'éducation et d'enseignement public sont bien plus nombreuses qu'autrefois, et l'établissement des écoles d'enseignement mutuel portera bientôt le dernier coup à la *pieuse ignorance*. Il serait aussi difficile de trouver aujourd'hui un *vilain* qui ne sût pas lire et écrire, qu'il l'eût été dans les temps chevaleresques de rencontrer un gentilhomme qui sût signer son nom.

ÉGOUT GENÉRAL DE PARIS. Une ville bâtie au milieu des marais dut s'occuper d'abord de se garantir des miasmes meurtriers qu'exhalaient les eaux stagnantes qui l'assiégeaient de toutes parts. Le premier égout général fut ouvert à l'extrémité de la rue du Calvaire; il traversait les faubourgs du Temple, de Saint-Martin, de Saint-Denis, de la Nouvelle-France, de Montmartre, des Porcherons, de la Ville-l'Evêque, du Roule, les Champs-Elysées et le bas de Chaillot jusqu'à la rivière. Cet égout n'était qu'une tranchée creusée dans des marais, sans maçonnerie, sans pavé; aussi fut-il bientôt engorgé. En 1715, la ville fut forcée de détourner les eaux des égouts de la Vieille-rue-du-Temple; on ouvrit un nouveau conduit depuis la rue du Calvaire jusqu'à la rivière, près du bastion de l'Arsenal. Ce conduit fut insuffisant; en 1737, la ville fit reconstruire, dans toute sa longueur, cet égout général, et l'on établit un réservoir dont les eaux dûrent nétoyer cet égout en cas de besoin. L'égout et le réservoir furent construits sur les plans de Beausire, architecte du roi et inspecteur des bâtimens de la ville; cet habile architecte a donné son nom à une rue du quartier Saint-Antoine, près de la place de la Bastille. Depuis ce grand travail on dut niveler quelques rues et diriger l'écoulement des eaux; depuis la révolution jusqu'à nos jours, d'importantes réparations ont été faites à cet égard. Tous les égouts de l'intérieur de Paris, à l'exception de celui du Ponceau, rue Saint-Denis,

sont maintenant voûtés et revêtus de maçonnerie. Le grand égout commence rue Vieille-du-Temple; il entoure presque toute la partie septentrionale de Paris, et, suivant l'extrémité des Champs-Elysées, il s'étend jusqu'au quai Debilly, où il se jette dans la Seine. Il recoit dans son cours un grand nombre d'égouts de peu d'étendue. Voici, après l'égout général, les égouts les plus remarquables.

— *De Rivoli*, depuis le palais des Tuileries jusqu'à la rue St.-Florentin; il a été achevé en 1807.

— *De Saint-Denis*; il sert de base à l'aqueduc appelé la Galerie de St.-Laurent. On l'a terminé en 1800.

— *De la rue Montmartre*, terminé en 1812. Il sert de conduit aux eaux du canal de l'Ourcq.

— *De la rue du Cadran*; il a été le dernier construit; on l'a terminé en 1812.

Les égouts de la partie méridionale de Paris, du quartier de la Cité, et de l'île de St.-Louis, sont moins considérables.

Etendue qu'embrassent les égouts de la partie septentrionale. . . . . 21,020 mèt.
De la partie méridionale. 4,708
De la Cité et de l'île St.-Louis. 282

ÉLECTION DE PARIS. C'était une partie de l'ancienne division territoriale de la France; elle avait dix-huit lieues de long, et sa largeur était à peu près égale; les anciennes divisions par provinces, généralités, élections, bailliages, etc., ont été, depuis 1789, remplacées par les départemens, les districts ou arrondissemens, les cantons et les communes.

L'élection de Paris comprenait St.-Germain-en-Laye, Meudon, St.-Cloud, Sèvres, Bellevue, Madrid, la Muette, Surène, St.-Denis, Vincennes, Charenton, Conflans, Choisi-le-Roi, Cachant, Arcueil, Arpajon, Montlhéry, Poissy, Lagny, Montmorenci, Nanterre, le Mont-Valérien, Gonesse, Amboile, Andrezi, Antony, la Bretonnière, Aubervilliers ou N.-D.-des-Vertus, Aulnay, Bagneux, Bagnolet, Monteclair, Boudies, le bois de Boulogne, le Bourg-la-Reine, Brie-comte-Robert, Erblay, les abbayes d'Hérivaux, d'Hermières, Issy, Leuville, Longjumeau, Morangis, Lusarches, Marcoucy, Marly-la-Ville, Menons, St.-Maur-des-Fossés, Buc, Chaillot, Chelles, Chilly,

Chessy, Conflans-Ste.-Honorine, Coubert, Creteil, Chalandray, Mont-Rouge, Neuilly-sur-Marne, Orly, Ozoir, Passy, Crône, Palaiseau, le Plessis-Piquet, Roissy, le Trou-Vasson, Sarris, Sceaux, Senlices, St.-Sulpice-de-Favières, Torcy, Thorigny, Tremblay, Vanvres, Val-Grand, Val-Petit, Ville-d'Avray, Ville-Juif, Villeneuve-le-Roi, Ville-Preux, Mont-Jai, Ville-Vaudé, St.-Verain, Villeneuve-St.-Georges, Marly, Bicêtre, la Salpétrière, Clichy-la-Garenne, Beauté, Gentilly, Auteuil, Asnière, Fontenay-aux-Roses, Limay, etc., etc.

ÉLÉPHANT (fontaine de l'), place de la Bastille, 9e arrondissement, située sur l'emplacement de la Bastille; on l'a bâtie sur les dessins de M. Alavoine. Au milieu d'un vaste bassin de marbre, décoré de bas-reliefs, s'élevera un éléphant colossal en pierre, recouvert en bronze; l'eau jaillira de sa trompe. On en voit le modèle, après avoir obtenu une permission de MM. les conservateurs des monumens publics. Ce monument triomphal était élevé en mémoire de nos victoires dans l'Orient; on croit que ce projet sera changé, et qu'on substituera à l'éléphant les figures colossales de la Seine, de la Marne et de l'Ourcq.

ÉLISABETH (Ste.-). Cette église fut bâtie de 1628 à 1630, pour les Filles-de-Ste.-Elisabeth, des secte et ordre de St.-François, rue du Temple, nos 107 et 109. Le couvent fut supprimé en 1790. L'église a été restaurée et est aujourd'hui la seconde succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Son portail est décoré de pilastres doriques et ioniques. L'architecture extérieure est dorique.

ÉLÈVES *de l'Opéra, pour la danse* (théâtre des), boulevard du Temple, bâti par le sieur Teissier en 1777, ouvert en octobre 1778. La salle était assez jolie, et la troupe se composait de quatre-vingts élèves de l'académie royale de musique. Ils débutèrent par la Jérusalem délivrée, pantomime; diverses autres pièces succédèrent à celle de Tessier, et ne furent pas heureuses. Ce théâtre fut fermé, par ordre du roi, en 1780.

ÉLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT MUTUEL (écoles). On en compte cinquante-quatre à Paris dont dix-neuf gratuites. Les plus remarquables, par leur étendue, la beauté des salles, le nombre des élèves et le choix des maîtres, sont

celle de M. Morin, rue Louis-le-Grand; et, dans l'île St.-Louis, à l'ancien hôtel des Fermes, celle dirigée par M. Magnien, dont la belle-sœur, madame Philibert, dirige, à l'hôtel Bullion, une autre école pour les demoiselles. Ces écoles sont distribuées de manière à suffire à tous les besoins des familles. Elles se trouvent dans tous les quartiers de Paris, notamment rues St.-Dominique, Fleurus, Popincourt, Pont-de-Lodi, du Coq, à la Halle-aux-Draps; rues Carpentier, du Petit-Musc, de la Chanvrerie, St.-Jacques-de-l'Hôpital, des Bons-Enfans, Mandar, Pontoise, etc. Il serait à désirer que les prix fussent plus modérés pour les familles peu aisées et qui se trouvent trop éloignées des écoles gratuites. Sept années de succès ont assez démontré la supériorité de cette méthode sur l'ancienne, qu'une inconcevable prévention soutient encore. Cette prévention n'est heureusement pas contagieuse.

ÉLOI (ceinture de St.-). *V.* ÉGLISE DE ST.-ÉLOI.

ÉLOI (chapelle de St.-), rue des Deux-Portes-Ste.-Opportune. On l'appelait aussi chapelle des Orfèvres, parce que la communauté des orfèvres l'avait fait bâtir. Elle a subsisté comme chapelle jusqu'en 1786; elle est devenue alors une propriété particulière.

ÉLOI (église St.-), monastère situé dans la Cité, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Barnabites. Ce monastère avait été anciennement l'abbaye de St.-Martial, fondée par St. Eloi, argentier du roi Dagobert. Il avait changé de nom et de destination. Les religieuses qui l'occupaient en avaient été chassées pour leur inconduite. Suivant la charte de Philippe I[er], « les religieuses de l'abbaye de St.-Martial se livraient » sans précaution, ainsi que sans pudeur, aux excès de la for- » nication, et méprisaient tous les conseils et toutes les correc- » tions. Elles persistaient publiquement dans leurs désordres, » et profanaient le temple du Seigneur par leur libertinage » accoutumé. » (*Hist. de Paris*, par Félibien, tome III, page 55). Galon, évêque de Paris, provoqua et obtint leur suppression. La maison fut donnée à l'abbaye de St.-Maur-des-Fossés. On substitua au titre d'abbaye celui de prieuré de St.-Eloi. L'abbé de St.-Maur et l'évêque de Paris possédèrent

successivement ce prieuré, qui fut rendu au premier en 1134. Cette restitution fut confirmée par le pape Innocent II en 1136. Les bâtimens, mal entretenus, tombaient en ruines; ils furent démolis. On ouvrit sur leur emplacement une rue qui prit le nom de St.-Éloi, et la rue St.-Martial (maintenant l'impasse St.-Martial). Les moines de St..Maur-des-Fossés firent construire des maisons sur le vaste enclos du monastère détruit. On donna à cet enclos le nom de Ceinture-de-St.-Eloi.

ÉLOI (prison de St.-), rue St.-Paul. Lors des débats sanglans des Bourguignons et des Armagnacs, cette prison, comme toutes celles de Paris à cette époque, fut le théâtre des plus horribles assassinats. Le 12 juin 1418, les égorgeurs qui s'étaient organisés en confrérie à Saint-Eustache, sous le nom de confrérie de St.-André, assaillirent la prison de St.-Eloi. Un seul prisonnier parvint à se soustraire à leur fureur, Philippe de Villatte, abbé de St.-Denis; il se revêtit de ses habits sacerdotaux, se mit à genoux devant l'autel, tenant en ses mains une hostie consacrée. Les assassins n'osèrent le frapper. Cette prison, qui fut destinée depuis aux femmes, a été détruite il y a très-long-temps.

ÉLYSÉE-BOURBON (palais de l'), rue du Faubourg-St.-Honoré, n° 59, 1er arrond., Q. des Champs-Elysées. Le comte d'Evreux le fit construire en 1718; il appartint ensuite à la marquise de Pompadour; à la mort de cette favorite, Louis XV en fit l'acquisition, et le destina aux ambassadeurs extraordinaires; en 1773, il fut acheté par le fermier-général Beaujon, et, après lui, par la duchesse de Bourbon, qui l'habita jusqu'en 1790. L'Elysée devint alors propriété nationale; divers entrepreneurs y établirent tour-à-tour des fêtes publiques, des feux d'artifices, une maison de jeu, etc. Le prince Murat en devint propriétaire en 1803; à son départ pour Naples, Murat le céda à l'empereur Napoléon, qui vint souvent l'habiter; jusqu'en 1814, on appela ce palais l'Elysée-Napoléon. Il devint depuis la demeure du duc de Berry; il a été abandonné, à la mort de ce prince, par son épouse.

ÉMAILLEURS, ouvriers qui travaillent en émail. L'émail est une matière vitrifiée, entre les parties de laquelle est distribuée une autre matière qui n'est pas vitrifiée. Les émailleurs

avaient été réunis en corps sous Charles IX, par un édit du 6 juillet 1566, renouvelé en 1571, confirmé sous Henri III et Henri IV. En 1706, un arrêt du conseil les réunit à la communauté des maîtres verriers-faïenciers. *V.* FAÏENCIERS.

EMBALLEURS. *V.* COFFRETIERS-MALLETIERS.

ÉMIGRATION. Nous ne plaçons ici cet article que parce qu'il se rattache à l'histoire d'un quartier de Paris. Au commencement de la révolution, l'émigration des nobles fut d'abord peu nombreuse. Louis XVI publia plusieurs proclamations pour rappeler les émigrans ; mais il voulut partir lui-même en 1791, et depuis lors l'émigration augmenta considérablement. Ceux qui avaient franchi les frontières, faisaient remettre à ceux de leur parti qui étaient en France, des lettres menaçantes et des quenouilles.

Le faubourg Saint-Germain fut le seul quartier de Paris où les effets de cette émigration se firent sentir. Presque tous les hôtels furent abandonnés, et ensuite confisqués. Les plus considérables furent occupés par des administrations, et ne furent pas vendus. Les anciens propriétaires, rentrés en France sous le consulat, ou à la suite des étrangers en 1814, ont été remis en possession.

EMPOISONNEURS. Ils s'étaient tellement multipliés sous le règne de Louis XIV, que l'on fut obligé d'établir un tribunal spécial pour les juger souverainement. Les crimes de la marquise de Brinvilliers et de madame de Mauvoisin, plus connue sous le nom de La Voisin, inspirèrent moins de surprise que d'horreur. On voit figurer dans les nombreux procès jugés par la commission extraordinaire qui siégeait à l'Arsenal, les noms des premières familles de la monarchie, et le fils même de Colbert, que la dépravation de ces temps trop vantés avait aussi perverti. Nous craindrions de révolter nos lecteurs en transcrivant la lettre de Bussy-Rabutin au sieur de la Rivierre, 27 janvier 1680, et publiée dans le supplément de ses œuvres, 2e partie, pag. 155 et suivantes. On sait que la marquise de Brinvilliers et La Voisin furent condamnées au feu, et exécutées.

On voit aussi figurer, dans cette épouvantable série de forfaits, des prêtres et des chefs de maisons religieuses.

ENCEINTE DE PARIS. *Voy.* MURS D'ENCEINTE.

ENCLOS. Les plus considérables étaient ceux de l'abbaye St.-Antoine, de l'abbaye St.-Germain-des-Prés, de la Foire-St.-Laurent, de St.-Jean-de-Latran, de St.-Martin-des-Champs, du Temple et de la Trinité. Il serait difficile de les reconnaître aujourd'hui : de nouveaux établissemens plus utiles, de nouvelles rues, se sont élevés sur leurs emplacemens.

ENCOURAGEMENT de l'industrie nationale (société pour l'), rue du Bac, hôtel de Boulogne, fondée en l'an 10 par les principaux fonctionnaires du gouvernement et par une réunion de propriétaires, de savans et de manufacturiers. Cette société a été instituée pour l'amélioration de l'industrie française; ses moyens consistent :

1° En envois de modèles, dessins ou descriptions des inventions nouvelles.

2° Expériences pour apprécier le mérite de l'application des nouvelles méthodes proposées.

3° Récompenses, avances ou encouragemens aux artistes dont les travaux sont reconnus utiles.

4° Publication d'un bulletin distribué exclusivement aux sociétaires, contenant l'annonce raisonnée des découvertes relatives à l'industrie, faites en France ou à l'étranger.

5° Distribution de prix obtenus sur des sujets dont la société a publié les programmes. Cette société se compose d'environ six cents membres de Paris ou des départemens. Elle tient deux séances solennelles par an. Son conseil d'administration s'assemble le mercredi, de quinzaine en quinzaine. Il suffit, pour être reçu sociétaire, d'être présenté par six membres admis par le conseil, et de s'engager à payer une contribution de trente-six francs.

Les travaux de cette société ont beaucoup contribué aux progrès prodigieux qui ont signalé l'industrie française depuis plus de vingt ans.

ENCYCLOPÉDIE, immense recueil qui comprend toutes les sciences et tous les arts, leur origine, leurs progrès, et à la rédaction duquel ont contribué les plus grands écrivains du 18e siècle. Sa publication éprouva des obstacles

qui parurent long-temps insurmontables. Elle a marqué le terme où s'étaient arrêtées les connaissances humaines : elles ont fait depuis d'immenses progrès. L'Encyclopédie est encore un monument qui honore le siècle qui l'a vu s'élever, et la France qui l'a produit.

ENFANT-JÉSUS (Filles-de-l'). *V.* HÔPITAL DES ENFANS.

ENFANT-JÉSUS (Orphelines-de-l'), et de la Mère-de-Pureté, rue des Postes, au coin de l'impasse des Vignes, n° 3. Cette maison, commencée en 1700 par quelques Parisiens, sous l'autorisation de l'archevêque, fut achetée en 1711. On y fit construire des classes et un réfectoire. L'établissement fut autorisé par lettres patentes de juillet 1717. L'objet de cet établissement était l'instruction des jeunes filles orphelines de la ville ou de la campagne. Elles pouvaient y être admises dès l'âge de sept ans, et y rester jusqu'à vingt.

En 1754, les filles séculières qui dirigeaient cette communauté furent, sans qu'on en ait fait connaître le motif, remplacées par des religieuses de St.-Thomas-de-Villeneuve, qui y tiennent encore des pensionnaires infirmes.

ENFANS-BLEUS. *V.* HOPITAL DE LA TRINITÉ.

ENFANS-ROUGES (hôpital des), rue Porte-Foin, au Marais, fondé en 1536, par Marguerite de Valois, sœur de François Ier, pour tous les orphelins de père et de mère trouvés à l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'exception de ceux qui, étant nés et baptisés dans cette ville, devaient être transférés à l'hôpital du St.-Esprit. Le roi ordonna que cet hospice portât le nom d'Enfans-Dieu, et que les habits des orphelins fussent rouges. De là le nom d'Enfans Rouges.

Cet établissement fut supprimé en 1772. La rue Molay, nom du grand-maître des Templiers, que fit brûler Philippe-le-Bel, fut percée sur une partie de cet emplacement.

ENFANS-DE-L'HARMONIE (société des), fondée en 1784, par le docteur Mesmer qui la présida. Elle avait pour objet l'enseignement du magnétisme; la société se divisa. Les dissidens reprochèrent à Mesmer de n'avoir pas satisfait à ses engagemens. Cette scission donna lieu à un débordement d'écrits polémiques, et la société fut dissoute.

ENFANS-SANS-SOUCI, troupe de comédiens, présidée

par le *prince des sots*, auxquels s'associèrent les confrères de la Passion. Les pièces jouées par les Enfans-sans-Souci étaient des farces mêlées de chant; chaque farce finissait par des couplets d'une gaîté souvent graveleuse. C'était la petite pièce obligée des mystères.

ENFANS-TROUVÉS (hospice des), rue d'Enfer, n° 174, dans l'ancienne maison des Oratoriens. Le pieux Vincent de Paule recueillit, en 1640, trois cent douze enfans délaissés, intéressa en leur faveur la sensibilité des mères opulentes; il fonda un hospice pour les recevoir, et institua les sœurs de la Charité pour le desservir. Ces enfans furent transférés du Parvis-Notre-Dame dans la maison de la Bourbe de la rue d'Enfer.

Cet hospice n'est destiné qu'aux enfans au-dessous de deux ans; ceux qui sont plus âgés sont placés dans l'hospice des Orphelins, faubourg St.-Antoine. Les parens qui veulent retirer leurs enfans, avant que les recherches en soient faites, paient trente francs pour les frais.

Les enfans nouveaux-nés sont immédiatement lavés et pesés; si leur poids est au-dessous de six livres, il y a peu d'espoir de les conserver. Ces enfans sont confiés à des berceuses sous la direction d'une première surveillante : deux tiers de ces berceuses font le service de jour, et l'autre tiers fait le service de nuit.

Les salles qu'on appelle *crèches* sont garnies de berceaux séparés les uns des autres.

Le nombre des enfans exposés dans les trente premières années de la fondation de cet hospice, c'est-à-dire jusqu'en 1670, ne s'est jamais élevé au-dessus de cinq cents chaque année. Il s'accrut dans la suite jusqu'à deux mille; à la fin du 17ᵉ siècle, il excéda une fois trois mille; dans chacune des trente premières années du 18ᵉ, il ne s'éleva pas au-dessus de deux mille deux cent vingt-cinq.

Ce nombre augmenta en 1771 et 1772. Depuis 1773 jusqu'en 1777, trente-un mille neuf cents enfans furent portés à cet hospice : il en périt vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq, et trois mille quatre cent quatre-vingt-onze dans le reste de la première année (1771); il en mourut dans la

seconde (1772) treize cent vingt-cinq. A la fin de 1777, il ne restait des trente-un mille neuf cent cinquante-un enfans, que quatre mille sept cent onze vivans.

Depuis 1741 jusqu'en 1790, le nombre des enfans exposés a été de deux cent mille quatre cent soixante-cinq.

Depuis et compris 1789 jusqu'au 31 décembre 1813, le nombre a été de cent neuf mille six cent cinquante; il en est mort dans l'hospice trente-neuf mille trois cent trente.

Depuis 1793 jusqu'en 1801, le nombre des enfans envoyés à l'hospice n'a pas excédé trois mille; et dans la seule année 1812, leur nombre s'est élevé à cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze. Dans l'espace de dix années (1804 à 1814), le nombre des nourrices employées à l'hospice a été de trente-six mille quatre cent soixante-huit : terme moyen par année, trois mille six cent quarante-six.

ENFANS (hôpital des), rue de Sèvres, n° 3, 10ᵉ arr., Q. St.-Thomas-d'Aquin. Cette maison est destinée à recevoir les enfans malades. M. Languet de Gergi, curé de St.-Sulpice, secondé par la reine Marie Letzinska, femme de Louis XV, la fonda en 1736, en faveur de trente jeunes filles de condition, sous le nom de *Communauté des Filles de l'Enfant-Jésus*, ou des *Filles du curé de St.-Sulpice*. Cet hôpital est maintenant destiné, comme nous l'avons dit, à recevoir les enfans au-dessous de l'âge de quinze ans, attaqués de maladies aiguës. Le nombre des lits est de cinq cent cinquante.

ENFANS-TEIGNEUX (les), rue de la Chaise, n° 26, 10ᵉ arr., Q. Saint-Thomas-d'Aquin. Cet hospice fut fondé en 1650. On a réuni les bâtimens aux Petites-Maisons, et l'on traite maintenant les enfans teigneux au n° 8, dans la même rue.

ENFER (l'). On appelait ainsi les tripots privilégiés ouverts dans presque tous les quartiers de Paris. Le lieutenant de police Sartines, en les autorisant, en avait multiplié le nombre; et les plus considérables étaient ceux de madame de Selle, rue Montmartre; de madame Chapeiron, rue de Cléry, de madame de la Sarre, place des Victoires; de madame de Fontenille, cour de l'Arsenal. Les autres, au nombre de vingt,

étaient tenus par des valets de grands seigneurs qui leur avaient obtenu ce honteux privilége. *V.* JEUX.

ENFER (boulevard d'). Il commence boulevard du Mont-Parnasse, et finit à la barrière d'Enfer. La plantation de ce boulevard, auquel la rue d'Enfer, dont il est voisin, a donné son nom, fut achevée en 1761.

ENFER (porte d'). Elle était située à l'extrémité méridionale de la rue de la Harpe, à l'endroit où se trouve maintenant une fontaine. Bâtie en 1220, cette porte faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste. On l'appelait encore au 14e siècle *Gibars*, et par altération *Gilbert* et *Gibert*. Elle était aussi désignée, en 1246, sous le nom de *Hostium Ferti*, en 1271 *Hostium Ferri*, en 1311 *Porta Inferni*, en 1379 *Porta Ferri;* le nom de *Porte-d'Enfer* a prévalu, peut-être par la même raison qui a fait donner à la rue d'*Enfer* le nom qu'elle a encore maintenant.

Elle reçut à la fin du 14e siècle le nom de porte *St.-Michel*, parce qu'elle avait été réparée en 1394, époque de la naissance de *Michelle*, fille de Charles VI. Elle fut démolie en 1684.

ENREGISTREMENT (direction de l') *V.* DOMAINES.

ENSEIGNEMENT MUTUEL (écoles d'). La méthode lancastrienne n'est pas, du moins pour la France, un mode absolument nouveau. L'idée de faire instruire des enfans par d'autres enfans, existait jadis pour toutes les parties d'enseignement élémentaire. Il s'agissait de réduire cette méthode à un système uniforme, et on y est heureusement parvenu; ses heureux résultats ont été généralement appréciés. Le premier établissement de ce genre, à Paris, est celui de la rue St.-Jean-de-Beauvais; il fut installé le 1er septembre 1815, dans l'église de l'ancien collége de Lizieux.

ENSEIGNES. Avant 1761, le dessus de la plupart des boutiques était chargé d'énormes enseignes qui menaçaient d'écraser les passans. Le 17 septembre 1761, M. de Sartines, lieutenant général de police, rendit à cet égard une sage ordonnance qu'on suit encore, et dont nous allons extraire les dispositions principales. Cet extrait est à sa place dans un dictionnaire tel que le nôtre; il peut être utile à plusieurs de nos lecteurs. Voici les articles les plus importans de cette or-

donnance : « Tous marchands et artisans, de quelque état et condition qu'ils soient, et généralement toutes personnes qui se servent d'enseignes pour l'exercice et l'indication de leur commerce dans la ville et faubourgs de Paris, sont tenus de faire appliquer leursdites enseignes en forme de tableau, contre le mur des boutiques ou maisons par eux occupées, lesquelles enseignes ne pourront avoir plus de quatre pouces de saillie d'épaisseur du nu du mur, en y comprenant les bordures ou tels autres ornemens que le propriétaire jugera à propos d'y ajouter, tant pour la décoration de sadite enseigne, ou de sa profession. Ordonne pareillement que tous les étalages servant à indiquer tel commerce ou telle profession, et qui seront posés au-dessus des auvents, ou au-dessus du rez-de-chaussée des maisons qui n'auront point d'auvents, seront également supprimés et réduits à une avance de quatre pouces du nu du mur; comme aussi que tous massifs et toutes figures en relief, servant d'enseignes, seront supprimés, sauf aux particuliers, marchands ou artisans qui les auront, à réduire lesdites figures et massifs à un tableau qu'ils feront de même appliquer aux façades des boutiques et maisons par eux occupées, etc. Ordonnant en outre que lesdits tableaux servant d'enseignes, ainsi que les massifs, étalages et figures en relief, dont la suppression a été ordonnée pour être réduits en tableaux, seront attachés avec crampons de fer, haut et bas, scellés en plâtre dans le mur, et recouvrant les bords du tableau ou des susdits étalages, et non simplement accrochés ou suspendus, etc. »

Avant la révolution on faisait assez peu d'attention aux enseignes. Chaque corps marchand avait un nombre déterminé de maîtres, qui n'avaient point à craindre qu'on leur enlevât leurs pratiques; mais depuis la liberté des professions, les marchands ont compris la puissance de l'enseigne, et de véritables artistes leur ont alors offert leurs pinceaux. Des jeunes gens du plus grand mérite, les Abel-Pujol, les Couder, les Thomas, les Gosse, etc., ont fait plusieurs enseignes qui se distinguent autant par l'exécution que par l'heureux choix des sujets. Ce sont eux qui ont valu à cette vaste galerie de tableaux le nom de musée des rues.

ENTRÉE (droits d'). Ils avaient été abolis le 1er mai 1791; ils ont été rétablis sous le Directoire, en l'an 5, sous le nom d'*octroi de bienfaisance*, dont le produit devait être exclusivement affecté aux hôpitaux.

ENTRÉE DE PARIS. Les péages et droits d'entrée se percevaient, du temps de St. Louis, au passage du Petit-Châtelet. D'après un tarif cité par Saint-Foix, un marchand qui faisait entrer un singe pour le vendre, payait quatre deniers; si le singe appartenait à un jongleur, il pouvait, en le faisant danser et jouer devant le préposé, s'affranchir du droit d'entrée pour son singe et son bagage. On attribue à ce singulier usage le proverbe *payer en monnaie de singe.* Les jongleurs s'affranchissaient aussi du droit, en chantant un couplet devant le péager. On a accusé Saint-Foix d'avoir inventé ce trait; il l'a bien réellement tiré des *établissemens* d'Étienne Boislève, prévôt de Paris en 1255. En voici le texte : « Li singe au marchand doit quatre deniers, se il, pour vendre, le porte; et se li singe est à home qui l'ait acheté pour son déduit, si est quite; et se li singe est au joueur, jouer en doit devant le péagier, et, par son jeu doit être quite de toute la chose qu'il achète à son usage. Et aussi tous li jongleurs sont quites par un vers de chanson. »

ENTREPOT DES VINS ET EAUX-DE-VIE, quai Saint-Bernard. Une halle aux vins avait été établie sous Louis XIV, en 1662. Le projet avait été autorisé dès 1656. Le privilége en avait été accordé aux sieurs de Chamarande, et de Baur, maréchal-de-camp. Les administrations des hôpitaux s'y opposèrent d'abord, et cédèrent enfin, en 1662, à condition qu'elles recevraient la moitié des bénéfices. On joignit à cette halle la chapelle de St.-Ambroise. Cette halle était insuffisante pour les besoins de la capitale. Le plan d'un nouvel établissement fut arrêté par un décret impérial du 30 mai 1808.

Les travaux commencèrent sous la direction et sur les dessins de M. Gaucher, architecte. La première pierre fut posée le 15 août 1811. Le 30 mai 1812, la charpente d'un des marchés fut posée, et le 17 décembre suivant, le commerce des eaux-de-vie put disposer de deux halles. Le 5 août 1813,

quatre autres halles furent livrées au commerce. Les celliers du côté de la Seine furent commencés dans le courant de 1813, et le 8 novembre 1814, cinq celliers du côté du quai furent ouverts aux marchands de vins. Les travaux se ralentirent en 1815, 1816 et 1817. Les masses de constructions commencées ne furent terminées qu'en 1818.

On s'est ensuite occupé de la fondation des bâtimens du côté de la rue St.-Victor. Ils se composent de vingt-trois celliers; une grande partie a déjà été livrée au commerce. Ces immenses constructions touchent à leur terme, et pourront contenir cent soixante mille hectolitres de vins.

Les vins et eaux-de-vie conduits à l'entrepôt peuvent être réexportés hors de la ville sans être assujettis aux droits d'octroi. Cette exportation ne peut avoir lieu que par la rivière ou par les barrières de Bercy et de la Garre. Dans ce dernier cas, les transports doivent suivre le quai et être effectués en deux heures. Les vins destinés à la consommation de Paris ne sont passibles des droits d'octroi qu'au moment de leur sortie de l'entrepôt.

ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (caisse d'), rue de la Vrillière, n° 3, 4e arrond. Cet établissement est destiné à offrir à toutes les personnes économes et laborieuses un placement sûr, à utiliser leurs épargnes pour l'avenir; les sommes confiées à cette caisse, en s'accroissant par l'accumulation des intérêts, restent néanmoins à la disposition de celui qui les a versées.

ÉPAVES. Le droit d'*épaves*, *bris* et *naufrages*, dont les progrès de la civilisation n'ont pu détruire les abus, du moins sur les bords de la mer, ne donne plus lieu aux mêmes reproches dans l'intérieur. On montre maintenant autant d'empressement à secourir les malheureux naufragés qu'on en mettait jadis à les piller. Nous ne citerons qu'un seul trait qui appartient à l'histoire de Paris. On lit dans les registres manuscrits du Parlement: « Le 10 février 1616, le procureur-général remonstra qu'il a eu avis, que près Saint-Denis et aux environs de cette ville, sur les bords de la rivière, se trouvaient plusieurs meubles précieux et autres tombés en icelle, par la ruine naguère advenue des maisons

sur les ponts St.-Michel et aux Changeurs, lesquels meubles ayant été demandés par ceux auxquels ils appartenaient, la délivrance en a été retardée, sous prétexte des droits d'épaves, bris et naufrages, par ceux qui les ont trouvés, au grand préjudice et dommages, tant des particuliers que du public; requiert qu'il leur soit rendus promptement, sans aucun droit d'épaves, bris ou naufrages. »

Le parlement rendit un arrêt conforme au réquisitoire; la justice et l'humanité eussent exigé davantage, mais en prononçant dès lors l'abolition de ce droit, la cour eût peut-être tenté en vain de détruire un abus fortifié par une tradition antique, et surtout par l'ignorance et la cupidité des riverains.

ÉPÉE DE BRONZE. Cette arme curieuse, gravée dans l'ouvrage de Montfaucon, fut trouvée dans la rue Vivienne. Des cuirasses de femmes avaient été découvertes dans la même rue par un jardinier qui creusait la terre pour déraciner un arbre (1628). D'autres débris de l'antiquité ont été découverts au même lieu, lorsque l'on creusa les fondemens de la nouvelle Bourse.

ÉPISOOTIES. Sous le règne de Louis XIII, elles étaient considérées par les gouvernemens et les cours de justice comme l'effet d'un sortilége opéré par les bergers, et les malheureux accusés de ce crime imaginaire étaient condamnés au feu. Plusieurs condamnations de ce genre furent prononcées par la commission de l'Arsenal, appelée Chambre des Poisons.

ESCULAPE (fontaine d'). *V.* GROS-CAILLOU.

ESCHALART (la Folie-). On appelait ainsi l'emplacement sur lequel a été établi le marché aux chevaux.

ÉQUITATION (école d'), rue St.-Honoré, n° 359. C'est celle du gouvernement. On compte plusieurs autres écoles de ce genre à Paris.

ESPRIT (hôpital du Saint-). Cet hôpital était situé sur la place de Grève. Il avait été fondé en 1362 par quelques bourgeois, en faveur des pauvres orphelins de Paris. Jean de Meulant, évêque de Paris, y établit une confrérie du St.-Esprit, pour exciter les fidèles à soutenir cet établissement par leurs aumônes. Le pape Urbain V confirma cette fondation, et

donna un an et quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient ce nouvel hôpital. Les chrétiens éclairés n'auraient pas si vivement attaqué le système des *indulgences*, si elles avaient toujours eu une telle application et un tel but. On recevait dans cet hôpital les orphelins de l'un et l'autre sexe, quarante garçons et soixante filles, aux conditions suivantes : il fallait, 1° qu'ils fussent nés de légitime mariage; 2° qu'ils fussent nés et baptisés à Paris; 3° que les pères et mères fussent morts à l'Hôtel-Dieu; 4° il fallait aussi que ces orphelins fussent au-dessous de neuf ans. On leur apprenait à lire, à écrire, et l'arithmétique. Ils devaient donner en entrant 150 livres, qu'on leur rendait en sortant, lorsqu'ils étaient en âge d'apprendre un métier. L'église et les bâtimens qui en dépendaient ont été démolis en 1800. On a construit sur leur emplacement l'hôtel du préfet de la Seine.

ESPRIT (séminaire du Saint-) *et de l'Immaculée-Conception*, rue des Postes, n° 26, 12e arrond., Q. de l'Observatoire. Ce séminaire fut établi en 1703 pour l'éducation des pauvres ecclésiastiques français et étrangers. Il fut supprimé en 1790. C'est maintenant une maison particulière.

ESTRAPADE (place de l'), entre les rues des Postes, de la Vieille-Estrapade et des Fossés-St.-Jacques, 12e arrond. Cette place a pris son nom du supplice qu'on faisait subir autrefois dans cet endroit aux soldats. L'estrapade était une potence au haut de laquelle on élevait le coupable attaché avec des cordes, pour le laisser retomber brusquement à quelques pieds de terre. Lorsqu'on commença de construire le Panthéon, cette exécrable machine fut transportée au marché aux chevaux.

ÉTAPE ou *Marché au vin*. On appelait ainsi des caves, celliers ou magasins de vin, établis à la Grève sous les bâtimens de l'hôtel-de-ville. Cette étape avait été établie par Charles VI; elle n'existe plus.

ÉTAT-MAJOR DE LA PLACE, place Vendôme, n° 7, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme.

ÉTAT-MAJOR (école d'). Institution nouvelle pour les jeunes gens que l'on destine à remplir les places d'officiers d'état-major dans l'armée active, et les commandemens des divisions et des places. Ils se formaient naguère dans les camps.

ÉTEIGNOIRS, nom donné en 1814 aux partisans de l'obscurantisme. Cette plaisanterie fut mise à la mode par le *Nain-Jaune*, petite feuille semi-périodique fort piquante. Dans tous les temps l'opinion a flétri par des épigrammes et des sobriquets ridicules les ignorans et les fanatiques. On les appelait cornificiens au 12ᵉ siècle, calottins ou du régiment de la calotte au 18ᵉ, et éteignoirs au commencement du 19ᵉ.

ÉTIENNE-DES-GRÈS (église St.-) Elle était située rue St.-Étienne-des-Grès, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques. C'était une des plus anciennes églises de Paris. On est incertain sur l'étimologie de son surnom. Les uns disent qu'il lui a été donné à cause des marches qu'il y avait à la porte, ou des grès ou bornes placés dans la rue; d'autres soutiennent que ce surnom vient d'une famille de *Grez* qui possédait un pressoir et un vignoble sur le bord de la rue St.-Étienne. Cette église fut démolie au commencement de la révolution; une maison particulière, nº 11, occupe maintenant une partie de son emplacement.

ÉTIENNE-DU-MONT (église paroissiale de St.-), rues de la Montagne-Ste.-Geneviève et Clovis, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques. En 1221, les chanoines réguliers de l'abbaye de Ste.-Geneviève s'étant aperçu que l'église de ce nom ne pouvait contenir leurs nombreux paroissiens, demandèrent à l'évêque de Paris la permission de construire une nouvelle église; la permission fut accordée, et St.-Étienne s'éleva à côté de l'église de l'abbaye. St.-Étienne fut agrandi et restauré à différentes époques; en 1491, en 1538, en 1605 et 1606; en 1609, on construisit le grand et le petit portail, et en 1618, le perron et les escaliers. Cette église fut donc commencée dans le 13ᵉ siècle, et achevée dans le 17ᵉ. La partie du rond-point est remarquable. Les voûtes de la nef et des bas-côtés sont extrêmement élevées, et soutenues par des espèces de colonnes ou piliers ronds d'environ cinq pieds de diamètre, dont les bases portent sur un piédestal d'environ trois pieds de hauteur. Du sommet de ces piliers très-exhaussés, naissent des faisceaux d'arêtes qui forment celles de la voûte. A ces gros piliers ronds, et au tiers de leur hauteur, sont appuyés des arceaux surbaissés, de deux pieds seulement d'épaisseur, qui



soutiennent un passage de la même largeur pour un homme seul, et qui peut faire le tour de la nef. Cet étroit passage est fermé des deux côtés par des balustres de pierre fort massifs, et qui font un retour circulaire en dehors de la nef, dans l'endroit de ces piliers. L'on monte à cette espèce de galerie par deux escaliers dont les portes sont dessous le jubé. Aux deux extrémités du jubé sont deux tourelles à jour, qui s'élèvent d'environ trente pieds au-dessus de son niveau ; elles renferment deux escaliers très-hardis qui conduisent à la galerie. Plusieurs hommes célèbres ont été inhumés à St.-Étienne-du-Mont, entre autres Le Sueur, un des plus illustres peintres français; Pascal; Gallois, de l'académie française, auteur du Journal des Savans; le botaniste Tournefort, etc. Après la destruction de Port-Royal-des-Champs, les tombeaux de Racine, d'Antoine Le Maître et de Le Maître de Saci, son frère, furent transportés à St.-Étienne-du-Mont.

ÉTOILE (arc de triomphe de l'), barrière de Neuilly ou de l'Étoile. Ce grand et beau monument, consacré à la gloire de nos armées, devait ouvrir avec majesté la plus magnifique entrée de Paris. M. Chalgrin en avait dessiné le plan et en dirigeait les travaux. La hauteur devait être de 135 pieds. La façade, d'une seule arcade, devait avoir 87 pieds de haut et 47 pieds de large. Les travaux ont tout-à-fait cessé depuis 1814.

ÉTOILE *des Champs-Elysées*, ou *place de l'Etoile*, 1er arr., Q. des Champs-Élysées. Cette place est située à l'extrémité ouest des Champs-Élysées; les avenues des Champs-Élysées et de Neuilly, et les allées des Veuves et d'Antin viennent y aboutir, et lui donnent la forme d'une étoile.

ÉTOILE (ordre de l'), fondé par le roi Jean en faveur des seigneurs de sa cour. Il espérait ramener leur affection en flattant leur orgueil; il donna pour devise à son ordre, ces mots : *Monstrant regibus astra viam*, *les étoiles dirigent la marche des rois*. Les seigneurs étaient les étoiles, comme on peut s'en douter, et le roi Jean semblait leur indiquer par-là qu'il les prendrait désormais pour guides dans la marche de son gouvernement. S'il est vrai (ce que nous ne croyons pas) qu'il ait consulté ces étoiles, il faut avouer qu'il a eu là de bien tristes conseillers ; car jamais la France ne fut si près de

sa perte que sous le règne de ce prince, qu'on nomma *le Bon*, et qu'il eût fallu appeler *le Faible* et *l'Imprudent*. Son ordre de l'Étoile, trop prodigué, tomba bientôt dans le mépris; il disparut en 1460, et ne fut plus donné qu'à trois chevaliers, qui ne le portèrent que comme marque distinctive de la place qu'ils occupaient. L'un était le chevalier du guet de Paris, l'autre de celui de Lyon, et le troisième de celui d'Orléans. Cet ordre s'éteignit enfin entièrement à la révolution, avec les fonctions auxquelles il était affecté.

ÉTUVES ou *bains*. Le droit d'en avoir était spécialement attaché à la communauté des maîtres perruquiers. (*V.* BAIGNEURS-ÉTUVISTES). Ces maisons de bains étaient le rendez-vous des femmes galantes qui, par leur condition ou leur état, étaient obligées de cacher leur déréglement. On aurait pu donner à ces lieux de plaisir et de prostitution un nom moins honnête. Maillard, dans des sermons remarquables par une énergique crudité d'expression, s'éleva avec force contre les desordres dont ces maisons étaient le scandaleux théâtre. *Mesdames*, disait-il, *n'allez-vous pas aux étuves, et n'y faites-vous pas ce que vous savez?* Les étuves se maintinrent long-temps; on cessa d'y aller vers la fin du 17e siècle. « Auparavant elles étaient » si communes, dit Sauval, qui écrivait au commencement du » 18e, qu'on ne pouvait faire un pas sans en trouver. »

EUDISTES (communauté des). C'était une congrégation de prêtres séculiers dont le devoir était de diriger les séminaires, et de faire des missions. Ils avaient été institués sous le nom de Jésus et de Marie par le P. Eudes, frère de l'historien Eudes de Mézerai. En 1671, ils s'établirent près de St.-Josse, église qui était située à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quimcampoix. En 1703, ils acquirent une maison rue des Postes, n° 20, qui d'abord leur servit seulement d'hospice; ils demeurèrent ensuite cour du Palais, où ils desservirent la basse Ste-Chapelle; et, en 1727, ils vinrent s'établir définitivement dans leur maison de la rue des Postes, qui est maintenant occupée par les dames de Ste.-Marie. Les ecclésiastiques qui venaient à Paris trouvaient dans la maison des Eudistes, à des prix modérés, un logement commode. Les Eudistes furent supprimés par décret du 5 avril 1792.

EUSTACHE (église St.-), rues Traînée et du Jour, 3e arr., Q. St.-Eustache. On ne sait rien de positif sur l'origine de cette église. On prétend que la chapelle de Ste.-Agnès, qui existait dans cet endroit au 12e siècle, prit le nom de St.-Eustase ou St.-Eustache, martyr, et qu'elle fut alors érigée en paroisse. L'église de St.-Eustache, telle que nous la voyons aujourd'hui, fut commencée le 19 août 1532, et terminée en 1642. Cette église renfermait les tombeaux du grand Colbert, du marquis de Seignelai son fils, de Marie de Gournay, morte en 1645, à qui nous devons la première compilation des *Essais de Montaigne*; de Voiture, si célèbre dans son temps par des lettres qu'on ne lit plus depuis long-temps; du grammairien Vaugelas; de Lamotte-Le-Vayer, de l'Académie française; d'Amable de Bourzeys, de la même académie; de Furetière; du maréchal de la Feuillade; d'Isaac de Benserade, mauvais poète et spirituel courtisan; de Tourville, l'un des plus habiles généraux de mer que la France ait enfantés; du peintre Charles de la Fosse; de l'abbé Genest, auteur de *Pénélope*, tragédie dans laquelle on remarque plusieurs scènes touchantes; du garde-des-sceaux d'Armenonville; de l'illustre Chevert, etc., etc. Le portail de St.-Eustache a été construit sur les dessins de Mansard de Joui. La première pierre en fut posée en 1753; il fut continué par l'architecte Moreau.

EUSTACHE (fontaine de la pointe St.-), sur la place de la Pointe-St.-Eustache, entre les rues Montmartre et Comtesse-d'Artois. Elle fut construite en 1806, sur les dessins de M. Bralle, ingénieur hydraulique. La sculpture est de M. Beauvallet. Ses eaux viennent des pompes Notre-Dame et de Chaillot.

EUSTACHE (passage St.-), de la rue Montmartre jusqu'à la porte latérale de l'église St.-Eustache, 3e arrond., Q. St.-Eustache. Il se nommait autrefois cul-de-sac St.-Eustache.

EUSTACHE (place de la Pointe-St.-). Elle commence rue de la Tonnellerie, et finit rues Comtesse-d'Artois et Traînée. Les nos impairs dépendent du 3e arrond., les pairs du 5e. Cette place n'est qu'un sale carrefour qu'on élargit un peu en 1786 et 1788.

EXEMPTS, préposés de la police. Ils sont, sous un autre nom, les officiers-de-paix d'aujourd'hui.

EXPOSITION *des produits de l'industrie française*. La première eut lieu au Champ-de-Mars, en messidor an 6 (juillet 1798), sous le ministère de François de Neufchâteau; la seconde en 1802, sur l'esplanade des Invalides; la troisième en 1806, sur le même emplacement; la 4e en 1819, au Louvre, en même temps que l'exposition des tableaux; la 5e en 1823. L'union des beaux-arts et de l'industrie, étalant leurs divers chefs-d'œuvre dans le plus admirable palais qui soit au monde, est le plus imposant spectacle que la France pacifique puisse offrir à cette Europe qu'elle a si long-temps effrayée de ses armes. En examinant les fruits innombrables de travaux qui contribueront à enrichir ou à illustrer notre patrie, tous les esprits ont été vivement frappés des brillans progrès de notre industrie, et des immenses avantages de la France moderne sur la France de l'ancien régime.

EXPOSITION *des tableaux*. On l'appelle encore le *Salon*, parce que la salle du Louvre suffisait autrefois pour contenir les tableaux, qui occupent aujourd'hui plusieurs galeries. La première exposition eut lieu le 18 août 1737. Les historiographes de Paris parlent cependant de deux expositions antérieures : l'une, en 1673, dans une des cours du Palais-Royal; l'autre, en 1704, dans la grande galerie du Louvre.

F

FACULTÉS. On n'en comptait jadis que quatre ; la nouvelle organisation de l'université en comprend cinq.

1° Faculté de théologie. Elle vient d'être transférée de l'ancien collége Du-Plessis à la Sorbonne;

2° De droit, place du Panthéon;

3° De médecine, rue et bâtiment de l'école de médecine;

4° Des sciences, à l'ancien collége Du-Plessis;

5° Des lettres, *idem*.

Les grades, dans chaque faculté, sont, comme autrefois, le baccalauréat, la licence et le doctorat.

A dater du 1er janvier 1823, on n'admet plus aux grades que ceux qui ont fait leurs études dans un établissement de l'université.

Les étudians en droit doivent, avant de prendre leurs grades dans cette faculté, être reçus bacheliers-ès-lettres. C'est ce qu'on appelait autrefois maître-ès-arts.

L'étude des humanités et de la théologie a précédé dans l'enseignement public celle de la jurisprudence et du droit. Il était réservé à notre âge de créer une faculté spéciale pour les sciences exactes et métaphysiques. *V*. UNIVERSITÉ.

FAIENCIERS. Ce sont ceux qui fabriquent et vendent la faïence. Ils formaient autrefois une communauté qui avait obtenu ses premiers statuts de Henri IV, en 1600. Le 21 septembre 1706, un arrêt du conseil d'état réunit à cette communauté celle des émailleurs, verriers, patenôtriers (fabricans de chapelets, de boutons, etc.). Toutes étaient régies par les mêmes statuts et réglemens. Un article de ces statuts ordonnait que tout apprenti ou compagnon qui abuserait des *femme*, *fille*, *parente* ou *servante* de son maître, serait déchu du droit de parvenir à la maitrise. Quelques maîtres faïenciers avaient eu sans doute leurs raisons pour demander l'insertion de cet article.

L'apprentissage était de cinq ans, ainsi que le compagno-

nage. Les fils de maître n'étaient pas exempts de l'apprentissage. Le brevet coûtait 80 l., et la maîtrise 500, et 200 seulement en épousant une fille de maître. Le patron de la communauté était saint Eloi.

Les fabricans de faïence ne travaillent plus aujourd'hui que pour les petits ménages. Les tables des princes, des grands, n'admettent que la vaisselle plate ; et la riche bourgeoisie ne connaît que l'usage de la porcelaine.

L'application de la chimie aux arts industriels a été un bienfait pour les fabricans de faïence, en neutralisant l'action de la terre, des matières qui entrent dans le vernissage de la faïence.

FALOTS. Il y avait, avant la révolution, un bureau établi à l'Estrapade, à l'entrée de la rue des Postes, où l'on donnait à des enfans un falot pour éclairer dans Paris ceux qui se retiraient chez eux la nuit. Ces falots étaient numérotés, et les porteurs étaient enregistrés à la police, qui leur donnait une permission imprimée et timbrée. Cet usage n'existe plus.

FAMINE. Nous ne rappellerons que les principales époques où ce terrible fléau a affligé la capitale, et dont un meilleur système d'administration a sans doute affranchi sans retour notre belle patrie. Nous ferons seulement remarquer que les époques se sont multipliées en raison des progrès du gouvernement féodal, et que pour se délivrer des horreurs de la famine, la France dut cesser d'être esclave.

Sous Charlemagne, en 779 et 793. La seconde famine fut plus meurtrière que la première.

Sous Louis-le-Débonnaire, en 821.

Sous Charles-le-Chauve, en 843, la pénurie d'alimens fut telle que les Parisiens et les habitans des campagnes mêlaient un peu de farine avec de la terre. Ils n'avaient pas d'autre pain. Sous le même règne, dix autres famines et tous les maux qui la suivent remplirent Paris et la France de larmes et de deuil.

En 845, le nombre des morts fut considérable.

Un plus grand nombre d'habitans périt en 855. Les rues étaient jonchées de leurs cadavres.

En 861 et 862, famines non moins épouvantables.

En 868, des villes, des contrées entières furent entièrement dépeuplées; ailleurs on vit des hommes devenir assassins pour dévorer leurs victimes.

Les horreurs se prolongèrent l'année suivante à Sens. Cinquante-six malheureux expirèrent de faim le même jour.

Quatre ans après, en 873, le nombre des morts fut effrayant. Une rage effrénée armait les habitans les uns contre les autres; ils s'égorgeaient pour se dévorer.

La grande famine de 874 étendit ses ravages sur presque toute l'Europe.

La famine des deux années suivantes n'épargna aucune partie de la France. Les vexations, l'insatiable cupidité des comtes ou administrateurs des villes et de leurs dépendances, réduisirent les habitans à la plus affreuse misère. De là l'abandon des terres et l'absolue nullité des récoltes. *V.* FEU SACRÉ.

La terre ne peut être fertilisée que par des mains libres. Remarquons que l'époque dont nous parlons, fut aussi celle de la toute-puissance féodale. Les guerres continuelles des innombrables tyrans qui pesaient sur tous les points de la France, livraient toutes les campagnes à d'inévitables dévastations. Le roturier, forcé de travailler ou de combattre pour un tyran sans raison et sans pitié, était contraint d'abandonner à un châtelain aussi cupide qu'insolent, le peu de récoltes échappées aux pillages des gens de guerre. Les habitans de la capitale n'étaient pas moins malheureux; celui qui n'était pas noble, ne possédait rien; il fallait être le complice ou la victime des bandes féodales.

Nous retrouvons au onzième siècle la même anarchie, les mêmes calamités. La famine de 1005 dura cinq ans; ceux qui échappèrent à ce désastre, restèrent exposés aux horreurs de la peste. On enterrait confusément les malades avec les morts. Le fléau croissait avec le temps, et dans le cours de la cinquième année, « les hommes, dit Raoul Glaber, furent ré- » duits à se nourrir de reptiles, d'animaux immondes, et, ce » qui est plus horrible encore, à se nourrir de la chair des » hommes, des femmes et des enfans. Les jeunes garçons dé-

» voraient leurs mères, et les mères, étouffant tout sentiment » maternel, dévoraient leurs enfans. »

L'année 1021 fut l'époque d'une autre famine non moins horrible, et qui se prolongea jusqu'en 1028. La peste ajouta ses ravages à ceux de la disette. On respirait à peine après tant de désastres, lorsqu'en 1031 une nouvelle famine non moins horrible ramena les mêmes calamités. « Les hommes, » dit un autre écrivain, forcés de se nourrir de charognes, de » cadavres, de racines des forêts, d'herbes de rivières, ne tar- » daient pas à mourir.... C'est avec horreur que je me déter- » mine à le dire ; des hommes assouvissaient leur faim avec » la chair des hommes. On arrêtait les voyageurs sur les rou- » tes, on les égorgeait, on se partageait leurs membres que » l'on faisait cuire, et on assouvissait sa faim par ces affreux » repas. Les personnes qui, pour fuir la famine, s'expatriaient, » étaient, pendant la nuit, par ceux mêmes qui leur donnaient » l'hospitalité, poignardées et dévorées. Plusieurs attiraient les » enfans de leur voisinage par de petits présens, et, si ces en- » fans se laissaient prendre au piège, ils étaient tués, et leur » corps servait de nourriture. La rage de la faim était arrivée » à ce point, qu'on était plus en sûreté dans un désert, au mi- » lieu des bêtes féroces, que dans la société des hommes. On » mit en vente, au marché de Tournus, de la chair humaine » cuite... On ne voyait partout que des visages pâles ou très- » bouffis. La voix de ces malheureux était altérée, faible, et » rappelait les cris des oiseaux expirans. Les cadavres, très- » nombreux et qu'on ne pouvait suffire à faire enterrer, de- » venaient la proie des loups. »

Cette famine dura trois années; la peste reparut avec une autre famine en 1035. L'année 1034 avait été abondante; ce ne fut qu'un court intermède de ce long et épouvantable drame. Bientôt les hommes et les animaux furent atteints d'une funeste contagion; une foule immense encombrait les chemins, les rues, les carrefours et surtout les églises. Ces agglomérations augmentaient encore l'intensité du terrible fléau. Le remède ajoutait à la progression du mal. Les historiens nous ont laissé ignorer la durée de cette peste. Aucune famine n'est signalée par eux depuis 1035 jusqu'en

1042; mais cette époque devint fameuse par une famine nouvelle qui désola la capitale, la France et l'Europe entière. Elle dura sept ans. Le mal des *ardens* mit le comble à tant de calamités. Vainement les prélats ordonnaient des jeûnes; vainement on réduisit en poudre, en boisson, les objets du culte les plus révérés; l'espoir d'une prompte guérison s'évanouissait bientôt, et des milliers de malheureux expiraient en pressant de leurs lèvres livides la coupe sacrée. Tel fut le tableau de la famine de 1053. Celle de 1059 fut surtout meurtrière à Paris. Elle fut accompagnée d'une contagion non moins désastreuse, qui se prolongea jusqu'en 1066, où elle parut perdre un peu de son intensité.

Nouvelle famine en 1074. Une autre, plus cruelle et plus opiniâtre encore, lui succéda en 1080, et continua jusqu'en 1085.

En 1100, la mortalité fut encore considérable; un grand nombre d'hommes moururent de faim.

Paris et la France furent délivrés de ce fléau depuis 1100 jusqu'en 1108. Mais bientôt il éclata avec une effrayante violence vers la fin du règne de Philippe-le-Bel.

Les droits de suzeraineté et de vasselage ont, pendant plusieurs siècles, été la cause ou le prétexte des guerres des rois de France, d'Angleterre et de Navarre, et des ducs de Bourgogne et de Bretagne; la famine et la peste en étaient les inévitables effets. En 1359, le roi de Navarre marcha sur Paris; il s'empara de plusieurs places, de plusieurs châteaux des environs, bloqua la ville, intercepta les arrivages, et livra les habitans à la plus cruelle famine. Les alimens s'élevèrent à un prix que la plus haute opulence put à peine atteindre. Un tonnelet de harengs se vendait, suivant Froissart, trente écus d'or. On comptait jusqu'à quatre-vingts morts par jour à l'Hôtel-Dieu.

Au mois de novembre de la même année, Édouard, roi d'Angleterre, vint assiéger Paris avec une puissante armée. Il marqua son passage par la dévastation et la mort. Les habitans des campagnes cherchèrent un refuge dans la capitale. L'ennemi couvrait de ses nombreux soldats les plaines de Mont-Rouge et de Vaugirard. Le Dauphin ne fit aucune tentative pour les éloigner. Il se borna à faire incendier les fau-

bourgs St.-Marcel, St.-Jacques et St.-Germain, pour empêcher les Anglais de s'y loger. Cependant les Anglais parvinrent à s'établir dans quelques maisons de ce dernier faubourg, échappées aux flammes. Tout était dévasté depuis Montlhéry, Longjumeau, jusqu'à Issy et Mont-Rouge. La famine força l'ennemi à lever le siége; les Parisiens purent enfin espérer de voir le terme de leurs maux.

Paris vit se renouveler, dans le même siècle, les mêmes désastres. C'est une maxime aussi ancienne que la monarchie, que nul impôt ne peut être établi s'il n'est consenti par la nation ou ses représentans légitimes. Le duc d'Anjou, ministre de Charles, osa braver cette loi fondamentale. Les Parisiens se soulevèrent et jurèrent la mort des percepteurs du nouvel impôt. Le 1er mars 1381, tout Paris est sous les armes; on enlève de l'Arsenal les maillets de plomb qu'avait fait fabriquer Charles V. Les séditieux furent appelés Maillotins. Les prisons sont enfoncées, les prisonniers sont mis en liberté. A ces premiers actes de violence succède le pillage, au pillage les massacres. Le duc d'Anjou effrayé promet au nom du roi la suppression de l'impôt, et déclare qu'on ne punira que les révoltés; mais bientôt les magistrats eux-mêmes, qui s'étaient opposés à tous ces excès, expirent sur l'échafaud. Ces exécutions rallument le feu de l'insurrection. Le duc d'Anjou, sans renoncer à son sanguinaire système, ordonne au prévôt des marchands de faire noyer secrètement ceux qu'il n'ose faire périr publiquement.

Cependant les états-généraux sont convoqués; ils s'assemblent le 15 avril 1381; on négocie avec les Parisiens, et le duc d'Anjou, pour les réduire, couvre la campagne de troupes, auxquelles il donne l'ordre de piller les maisons et les récoltes. Son but était d'affamer Paris, et il y réussit bientôt. Il ne voulait que de l'argent. On négocia; il fut convenu que le roi pardonnerait, et qu'on lui compterait cent mille livres; le pillage cessa, et avec lui la disette.

Mais Paris ne jouit pas long-temps de l'abondance et du repos. Bientôt, au dedans et au dehors, les Armagnacs portèrent le pillage et l'incendie; une affreuse disette, suivie

d'une maladie contagieuse, fit périr, dans l'espace d'un mois, cinquante mille Parisiens. On était forcé chaque jour de porter à une seule messe des morts, six à huit chefs de famille. D'infâmes prêtres spéculèrent sur cette mortalité, et augmentèrent le prix des messes.

En 1590, Henri IV, profitant de l'absence de Mayenne et de l'éloignement des troupes étrangères qu'attendaient les ligueurs, pouvait s'emparer de Paris; mais, entraîné par sa passion pour Gabrielle d'Estrées, il sacrifia à l'amour sa propre gloire, et l'honneur de rendre promptement à la France la paix qu'elle désirait. Il se hâta de former le blocus de Paris, sans faire intercepter les arrivages, et courut attendre à Mantes les secours de l'Angleterre, dont il eût été alors aussi glorieux que facile de se passer. Ses capitaines, maîtres de leur conduite, laissèrent entrer quelques vivres dans la capitale, non par un sentiment d'humanité, mais par cupidité, et en se faisant chèrement payer leurs services.

Malgré les succès de cette contrebande, la disette devint bientôt extrême. « Les habitans, dit un écrivain contempo- » rain, mangeaient des chiens, des chats, des rats, des feuilles » de vignes, des herbes. Par la ville, on ne voyait autre chose » que de la bouillie faite avec du son d'avoine, et herbes cuites » sans sel, et marmitées de chair de cheval, âne et mulet. » Les peaux même et cuirs desdites bêtes, se vendaient cui- » tes, dont ils mangeaient avec grand appétit... Dans les taver- » nes et cabarets, on ne trouvait que des tisanes mal cuites, » au lieu de bon vin. On en vendait dans les carrefours. S'il » fallait trouver un peu de pain blanc pour un malade, il ne » s'en pouvait trouver, ou bien c'était à un écu la livre. Les » œufs se vendaient dix ou douze sols la pièce; le setier de » blé valait cent ou cent vingt écus. J'ai vu manger à des pau- » vres des chiens morts, tout cruds, par les rues; aux autres, » des tripes que l'on avait jetées dans le ruisseau; à d'autres, » des rats et souris que l'on avait pareillement jetés, et sur- » tout des os, de la tête des chiens, moulus.

» On trouvait chaque matin jusqu'à deux cents cadavres de » personnes mortes de faim. En trois mois de temps, dit le

» même auteur, il s'est trouvé, de compte fait, treize mille » morts de faim. Ces misères et calamités furent suivies de » plusieurs maladies, entre autres *d'enflures*, dont les pau- » vres étaient tourmentés comme d'hydropisie. »

Avant que Paris ne fût réduit à cette déplorable extrémité, on agitait, dans une assemblée générale tenue au Palais, la proposition de faire constater la quantité des denrées que renfermaient les couvens. Le Père Bellarmin, jésuite, recteur du collége de la rue St.-Jacques, vint supplier le légat d'en exempter leur maison. Il eût sans peine obtenu ce qu'il demandait du prélat ultramontain; mais le prévôt des marchands s'y opposa. « M. le recteur, lui dit-il avec l'accent de l'indignation, » votre prière n'est ni civile ni chrétienne. N'a-t-il pas fallu » que tous ceux qui avaient du blé l'aient exposé en vente » pour subvenir à la nécessité publique? Pourquoi seriez-vous » exempt de cette visite? Votre vie est-elle de plus grand prix » que la notre? » Les visites eurent lieu. « On trouva chez les » jésuites, dit l'Étoile, quantité de blé et de biscuit pour les » nourrir plus d'un an; quantité de chair salée, des légumes, » du foin, et autres vivres en plus grande quantité qu'aux » quatre meilleures maisons de Paris. Chez les Capucins on » trouva du biscuit en abondance; enfin, toutes les maisons » des ecclésiastiques étaient munies de provisions au-delà de » ce qui leur était nécessaire pour la demi-année. »

Des milliers de malheureux cherchaient à s'échapper de Paris; une partie fut forcée par l'armée d'Henri IV d'y rentrer. Les pauvres imaginèrent de pulvériser de l'ardoise et d'en faire du pain. Bientôt on déterra les os des morts, on les réduisit en poudre et on en fit une pâte qu'on appela le *pain de madame de Montpensier*. On vit des mères égorger leurs enfans et s'en faire une horrible nourriture. Tout ce que l'imagination la plus exaltée pourrait concevoir d'horreurs et de crimes, serait au-dessous de la vérité. Les cris de désespoir et de rage des habitans forcèrent enfin les chefs du pouvoir a entrer en négociation; mais les députés ne voulurent partir qu'après s'être fait absoudre par le légat des crimes qu'ils allaient commettre en communiquant avec un hérétique. Ces négociations produisirent une trêve de dix jours. Des

dames, des prêtres, des écoliers obtinrent des passeports d'Henri IV. Mais ce prince, ne recevant aucune réponse aux propositions qu'il avait faites, attaqua de nouveau Paris le 17 août.

Cette attaque fut un coup de foudre pour les Parisiens ; les magistrats, les chefs des ligueurs, et surtout le légat et les jésuites, étaient seuls coupables. Le 30 août, les sentinelles s'aperçurent que les troupes du roi avaient abandonné le siége. Aux cris de désespoir succédèrent des cris de joie ; on ordonna une procession solennelle ; mais toute la population courut dans les campagnes, et se répandit dans les champs et dans les villages pour y trouver quelques alimens.

La cause de l'éloignement de l'armée d'Henri fut bientôt connue. Informé de l'arrivée de l'armée espagnole, commandée par le duc de Parme, il avait levé le siége de Paris à deux heures du matin ; mais il maintint la ligne de blocus.

Paris offrit, sous le même règne, le double spectacle d'un luxe effréné à la cour et chez les grands, et de la plus excessive misère parmi le peuple. Tandis qu'au milieu de l'hiver de 1596, la contagion et la faim décimaient la population, le luxe de la cour, le roi seul excepté, insultait à la misère publique.

Ainsi le fanatisme religieux avait été aussi fatal à la France que l'anarchie féodale.

Sous le règne suivant, Richelieu fit la guerre aux priviléges des grands ; mais ses succès ne profitèrent qu'au pouvoir absolu qu'il exerca lui-même sous le nom de Louis XIII.

En 1725, sous le ministère du duc de Bourbon, une affreuse disette, qui avait moins pour cause l'intempérie des saisons que l'imprévoyance du gouvernement, désola Paris. La famine excita des soulèvemens : aux hommes qui demandaient du pain, on donnait la mort. Les citoyens portèrent la peine de l'impéritie des magistrats.

D'autres disettes, surtout celles de 1794, ont affligé notre âge ; mais les effets en ont été moins desastreux.

FANTASMAGORIE. Ce spectacle, qui maintenant n'est presque destiné qu'à l'enfance, eût fait autrefois condamner au feu ses inventeurs comme sorciers. La fantasmagorie de Robertson, située boulevard des Italiens, a fait courir tout Paris. Il y a encore deux établissemens de ce genre, celui

de M. Comte, au passage des Panoramas, et celui de M. Mignon, au jardin Beaujon.

FARCES, *sottises et moralités ;* noms donnés aux pièces qui composaient, avec les mystères, le répertoire des confrères de la Passion. La farce ne respectait rien. Les archives du parlement en offrent des preuves aussi nombreuses qu'incontestables. *V.* BASOCHIENS.

Le 5 janvier 1516, la cour manda les Principaux des colléges de Bourgogne, de Navarre, des Bons-Enfans, du Cardinal-le-Moine, de Justice et de Boncourt, et leur intima l'ordre « de ne jouer, faire ou permettre de jouer en leurs » colléges, farces ou autres jeux, contre l'honneur du roi, » de la reine, de Madame régente, des princes du sang, ni » d'autres personnages étant auprès du Roi. »

Malgré cette défense, en 1533, on représenta, dans le collége de Navarre, une comédie où la reine de Navarre, sœur de François Ier, était représentée sous le personnage d'une furie. Les auteurs et les acteurs ne furent punis que d'un emprisonnement ; et cette peine ne leur fut pas infligée par les tribunaux.

FARCEURS. Ils abondent toujours dans la capitale ; on en trouve sur presque toutes les places, sur les quais, et principalement sur le quai de Gèvres ; ils sont à demeure sur le boulevard du Temple. Les *farceurs* de la bonne compagnie ont adopté un nom plus relevé ; ils se font appeler *professeurs de physique*, s'ils ne sont qu'escamoteurs, et *mistificateurs* s'ils ont quelque éducation et un cabriolet.

FARD *rouge et blanc.* L'usage du fard fut introduit en France au 15e siècle ; aujourd'hui on n'est plus forcé de s'y soumettre que sur la scène et à la cour, qui est un autre théâtre. L'usage des *loups* ou petits masques de velours que portaient les femmes, ayant cessé vers la fin du 17e siècle, elles reprirent le fard. Les femmes de qualité affectèrent d'en surcharger leur visage ; elles remplacèrent un masque ridicule par un masque hideux, et bientôt, pour que rien ne manquât à cette mascarade, elles ajoutèrent aux couches épaisses de la céruse et du vermillon, les *mouches*. La manière de les poser devint une partie essentielle de l'art de la toilette. Les

mouches, le fard, et les coiffures colossales chargées de pommade et d'amidon ont disparu depuis trente ans, et les femmes ne paraissent pas plus disposées à les reprendre que les paniers.

FARINE. On en consomme à peu près chaque année 87,052,300 kilog., qui produisent 113,880,000 kilog. de pain. La consommation était plus considérable avant la révolution. On attribue cette différence à l'usage des pommes de terre.

FAUBOURGS. On entend par *faubourgs* la partie d'une ville qui est au-delà de ses portes et de son enceinte; mais cette définition ne convient plus depuis long-temps aux faubourgs de Paris, qui, à force de s'étendre, a fini par les renfermer tous dans ses murailles. On leur a cependant conservé ce nom consacré par un long usage, et qui aide à la connaissance topographique de la capitale. On comprend encore sous cette dénomination onze vastes quartiers, dont les rues principales, à l'exception d'un seul, portent les noms des faubourgs: ce sont les faubourgs St.-Germain, St.-Marcel, St.-Jacques, St.-Antoine, du Temple, St.-Martin, St.-Denis, Poissonnière, Montmartre, du Roule et St.-Honoré. Nous expliquons à l'article *murs d'enceinte de Paris*, les accroissemens successifs qu'a éprouvés la capitale; les détails que nous donnons s'appliquent également aux faubourgs. *V.* à l'article RUES, *rues du Faubourg-St.-Denis*, *St.-Martin*, *St.-Honoré*, etc., etc.

FAUBOURG DU ROULE (fontaine du). Cette fontaine, qui n'est qu'une borne carrée, est située au n° 33, dans la rue du Faubourg-du-Roule. Ses eaux sont fournies par la pompe à feu de Chaillot.

FAUTEUIL *du roi Dagobert*. Il faisait partie du trésor de St.-Denis; il a été placé dans le cabinet des médailles de la bibliothèque nationale.

FÉDÉRATION. La première fête nationale de ce genre fut célébrée au Champ-de-Mars en 1790. Quatre cent mille spectateurs étaient assis sur des gradins pratiqués dans les talus du pourtour. Des détachemens de la garde nationale des departemens, les soixante bataillons de celle de Paris, des dé-

putations de tous les régimens de ligne, étaient placés dans l'enceinte, au milieu de laquelle s'élevait l'autel de la patrie. La messe fut célébrée par M. de Talleyrand-Périgord, alors évêque d'Autun, aujourd'hui prince et pair laïque de France. M. de La Fayette commandait toute la force armée. Une seconde fête, sous le nom de *Champ-de-Mai*, eut lieu en 1815. *V.* CHAMP-DE-MARS.

FEMMES D'AMOUR, expression plus polie que vraie. Brantôme appelle *femmes d'amour* les femmes les moins dignes d'en inspirer; et ces femmes étaient l'ornement de la cour de François Ier!

FENDEURS (ordre des). Société mystérieuse fondée à Paris dans le quartier de la Nouvelle-France, en 1747. Les dames y étaient admises en loge d'adoption; ces loges se tenaient en plein air. Les frères cachaient une mise très-élégante sous une espèce de blouse. Tous les termes mystiques étaient empruntés du vocabulaire des bûcherons. La première réunion eut lieu le 17 août 1747, dans un vaste jardin du quartier que nous venons d'indiquer; le fondateur donna à ce jardin le nom de Chantier du Globe et de la Gloire. *V.* RUE ST.-VICTOR.

FÉNÉLON (place). Ce n'est que depuis quelques années qu'on a donné le nom de l'illustre auteur du Télémaque à cette espèce de place qui faisait autrefois partie du cloître Notre-Dame, et qui s'étend de la rue Bossuet au chevet de l'église Notre-Dame, 9e arrondissement, Q. de la Cité. On y a bâti les écuries de l'archevêché.

FENÊTRE DE CHARLES IX. Elle est située au coin du pavillon de l'Infante. Une inscription placée au balcon, pendant la révolution, rappelait l'exécrable attentat du digne fils de Catherine de Médicis. Elle a disparu sous le règne de Napoléon.

FÉODALITÉ. Elle fut en même temps le fléau des peuples et des rois. Les titres de ducs, de comtes, de vicomtes, de barons, de marquis, n'indiquaient dans l'origine que des fonctions administratives, judiciaires et militaires. L'autorité des ducs s'étendait presque toujours sur une province; celle des comtes se réduisait à une seule ville; les vicomtes étaient leurs lieutenans; les marquis étaient préposés à la garde des fron-

tières; les barons assistaient les rois dans leur conseil, et les suivaient aux armées. Ces fonctionnaires, nommés pour un temps et révocables, se rendirent indépendans, et usurpèrent la propriété des lieux dont ils n'étaient que les administrateurs. Bientôt la France devint la proie d'une foule innombrable de petits tyrans; chaque ville, chaque village, formait un état séparé, dont les chefs étaient toujours en guerre les uns contre les autres. Les nobles et les prêtres, devenus aussi des souverains temporels, disposaient à leur gré de la personne et des propriétés des roturiers. Ce régime anarchique et barbare paralisait l'agriculture et le commerce. Quel intérêt avait le roturier à acquérir des produits qu'il n'était pas sûr de conserver? Obligé de travailler ou de combattre pour des maîtres sans pitié et sans pudeur, il ne voyait dans l'accroissement même de sa famille que de nouvelles victimes vouées aux caprices des seigneurs. De là cette longue série de calamités qui appauvrissaient et dépeuplaient la France, et qui arrêtaient dans leurs heureux développemens l'industrie, l'agriculture, les mœurs et la civilisation. Philippe-le-Bel, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, tâchèrent de comprimer la puissance féodale, mais dans l'intérêt seul de leur propre puissance; le despotisme féodal pesait toujours de tout son poids sur leurs malheureux sujets.

Paris eut aussi des ducs, des comtes et des vicomtes. Jusqu'à l'époque de la révolution, le territoire de la capitale fut désigné sous le titre de vicomté de Paris; mais depuis plusieurs siècles, Paris n'avait plus de ducs, de comtes, ni de vicomtes en titre. Les rois n'y ont fait leur résidence habituelle que sous la troisième race. La capitale de la France subit aussi tous les maux de ce régime barbare; sa division intérieure était toute féodale. *V.* le mot FIEF; et pour les résultats de la féodalité, *V.* FAMINE et PESTE.

FÉODISTES. C'étaient les gens chargés de connaître la partie des fiefs et biens seigneuriaux, et qui faisaient le dépouillement des terres, pour constater les domaines des seigneurs et les biens de leurs censitaires. Quelques spéculateurs ont voulu rétablir cette profession surannée; on peut croire qu'ils ne feront pas fortune.

FER DE CHEVAL. Ceux qui voulaient obtenir la protection du ciel pour un voyage, faisaient clouer un fer à cheval à la porte des églises. Il paraît qu'ils avaient voué une dévotion particulière à St.-Severin; on remarquait à la porte de l'église de ce nom beaucoup *d'ex-voto* de ce genre.

FERANDINIERS. Ces fabricans d'étoffes en or, argent, soie et laine, ne forment plus une profession exclusive; les étoffes qu'ils fabriquaient spécialement, et dont on ne fait plus usage, du moins pour l'habillement, devaient être plus riches que commodes. On ne veut aujourd'hui que des étoffes qui réunissent ces deux avantages, et dans le choix on préférera la commodité à la richesse. Les ferandiniers formaient une communauté, dont le bureau était placé rue Neuve-St.-Merry; elle avait pour patron St. Louis. L'apprentissage était de cinq ans; le brevet coûtait 50 livres, la maitrise 500; le compagnonage durait deux ans.

FERBLANTIERS, ouvriers qui font et vendent divers ouvrages de fer-blanc. C'est sous le ministère et sous la protection du grand Colbert qu'on vit s'établir en France les premières manufactures de fer-blanc. Les ferblantiers faisaient partie de la communauté des taillandiers. (*V.* TAILLANDIERS). Cette profession s'est perfectionnée; les ferblantiers ajoutent à leur ancienne dénomination celle de *lampistes*, ou fabricans de lampes; branche d'industrie absolument nouvelle par la manière dont elle est mise en œuvre, et qui suppose dans les ouvriers qui s'y distinguent, beaucoup de talent et de goût.

FERMES-GÉNÉRALES. On appelait ainsi le monopole des contributions publiques, et *fermiers-généraux*, ceux qui l'exploitaient. Tous n'ont pas été des Turcarets; tous n'ont pas prétendu à la célébrité par le luxe de leurs tables et de leurs palais, et par l'éclat de leurs impudiques et ruineuses amours. Dans une nomenclature trop longue d'avides et insolens publicains, deux hommes ont su honorer leur place par leurs vertus, et leur patrie par leurs talens; Helvétius et Lavoisier.

FERMES (hôtel des). Cette vaste maison, appartint successivement à différens propriétaires, dont les plus remarquables furent, en 1573, Françoise d'Orléans, veuve de Louis de Bourbon; en 1605, Henri de Bourbon, duc de Montpensier; en 1612,

le duc de Bellegarde, et en 1634, le chancelier Seguier; elle fut achetée par les fermiers-généraux à la fin du 17e siècle. Jusqu'en 1673, l'académie française y tint ses séances, et c'est là qu'elle reçut la visite de la reine Christine, qui déshonora sa philosophie par le meurtre de son écuyer, Madelcaschi. L'hôtel des Fermes est maintenant occupé par des messageries, une imprimerie, une école d'enseignement mutuel, le bureau des Petites-Affiches et le Journal du Palais. Le physicien Comte y a eu long-temps son théâtre.

FERRON (cour) ou *Férou*. Elle était située dans la rue Férou. Elle n'existe plus.

FERVAQUES (religieuses de), de l'ordre de Citeaux, établies au faubourg St.-Germain. Les guerres intestines qui ont si long-temps affligé la France, ont beaucoup contribué à l'augmentation du nombre des couvens. Pendant la guerre de 1636, les religieuses de Fervaques quittèrent Noyon pour se réfugier à Paris. On ne leur permit d'y rester qu'à condition qu'elles n'auraient ni cloches ni tabernacle, et qu'elles ne placeraient point de croix à la porte de leur maison. Elles n'obtinrent qu'en 1643 la permission d'avoir un couvent avec toutes ses attributions; mais cet établissement religieux n'eut qu'une très-courte existence.

FÊTES. Celle des fous, celle de l'âne, et autres de ce genre, n'ont pu exister que dans des temps d'ignorance et de barbarie. Elles se célébraient dans les églises. On conçoit difficilement que d'aussi scandaleuses profanations aient pu exister si long-temps. La fête des fous a été supprimée par le concile de Paris de 1212; elle a été long-temps observée ailleurs, et notamment en Bourgogne.

FÊTES PUBLIQUES. La plus ancienne dont notre histoire fasse mention, eut lieu en 1187, à l'occasion de la naissance d'un fils de Philippe-Auguste. Les réjouissances durèrent sept jours. Des flambeaux de cire éclairaient les rues de Paris, et répandaient un éclat qui, suivant l'historien Rigord, surpassait la clarté du jour.

FÊTES RELIGIEUSES. Elles étaient jadis si multipliées qu'il restait à peine la moitié de l'année pour le travail; elles arrêtaient les progrès de l'industrie et du commerce, qui

suivent toujours ceux de la civilisation, dont ils sont la cause et la conséquence. La première suppression de fêtes n'eut pas pour objet l'intérêt général, mais seulement le dessein de hâter la construction du Louvre. Louis XIV avait témoigné la plus vive impatience de voir exécuter le plan de Perrault. On peut juger du nombre des fêtes de ces temps par les vers suivans. Le poète, après s'être plaint de la suppression de la fête de Sainte-Catherine, continue :

On retrancha Ste. Anne et Ste. Madelaine,
St. Marc, St. Luc, St. Roch, Ste. Croix, St. Thomas,
Les saints Barthelemy, Barnabé et Mathias,
Tous trois de l'ordre des apôtres;
St. Joseph, St. Michel avec St. Nicolas,
Les Innocens comme les autres,
Tous ensemble ont passé le pas.

Le nom de l'auteur de ces vers n'est pas venu jusqu'à nous. En d'autres temps, il n'eût pas échappé peut-être à la vengeance des faux dévôts.

Une piété éclairée inspira seule, en 1778, le mandement de M. de Juigné, archevêque de Paris, mandement confirmé par des lettres-patentes enregistrées au parlement. Treize fêtes furent supprimées dans le diocèse de Paris. Les épigrammes n'épargnèrent ni l'archevêque, ni le parlement; Louis XVI fut chansonné pour avoir rendu au commerce et à l'agriculture un éminent service, comme Louis XIV l'avait été pour les travaux du Louvre; et son premier ministre ne fut pas plus épargné que Colbert.

FÊTES D'ADAM, nom donné aux orgies les plus dégoûtantes de luxure et d'impiété, et que célébraient à St.-Cloud le régent et sa cour. Les acteurs étaient dans une entière nudité; et, atrocité à peine croyable, à la tête des femmes qui figuraient dans ces saturnales, était la duchesse de Berri, fille du régent. Dire que les fêtes d'Adam surpassaient en cynisme les soirées du Luxembourg, c'est assez indiquer qu'elles outrageaient également la religion, la nature et les mœurs. De quoi pouvaient rougir des princes, des grands seigneurs, qui s'honoraient du nom de roués!

FEU GRÉGEOIS, introduit en France du temps des croisades, au 12e siècle. Les Français ont été les derniers à substituer les armes à feu à l'arme blanche; ils négligèrent le feu grégeois. L'habile artificier Torré parvint à découvrir le secret de cette invention si meurtrière. Louis XV refusa formellement d'en adopter l'usage. Des instrumens de mort encore plus terribles avaient été proposés au gouvernement de la France républicaine, et furent également rejetés. Les fusées à la Congrève n'ont été importées en Angleterre qu'au refus de la France.

FEU DE LA SAINT-JEAN. Quelques savans croient reconnaître dans cet usage la continuation d'une ancienne fête solsticiale. Il est certain qu'à une époque très-ancienne les échevins de Paris faisaient, la veille de la St.-Jean, entasser sur la place de Grève un grand amas de bois. Le roi y mettait solennellement le feu. Louis XI, en 1471, à l'exemple de ses prédécesseurs, présida à cette singulière cérémonie. Ces fêtes devinrent plus brillantes. Nous allons, d'après les historiens et des documens authentiques, esquisser celle de 1573. Au milieu de la place de Grève s'élevait un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois, auxquelles on attacha cinq cents bourrées et deux cents cotterets; dix voies de bois et beaucoup de paille en formaient la base. On y plaça un tonneau et une roue. Des couronnes, des guirlandes, décoraient cet appareil colossal, et on distribuait des bouquets au roi, à sa suite, aux magistrats et aux notables. Des pièces d'artifice et des pétards étaient placés dans ce vaste bûcher. Cent vingt archers de la ville, cent arbalétiers et cent arquebusiers maintenaient l'ordre. On suspendit à l'arbre un grand panier renfermant deux douzaines de chats et un renard.

Ce dernier article de dépense est ainsi conçu dans les registres de comptabilité du temps.

« A Lucas Pommereux, l'un des commissaires des quais de » la ville, cent sous parisis, pour avoir fourni, durant trois » années.... tous les chats qu'il fallait audit feu, comme de » coutume; même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi » assista, un renard, pour donner plaisir à Sa Majesté, et » pour avoir fourni un grand sac de toile où étaient lesdits « chats... »

Il paraît qu'à cette époque le budget municipal ne se réglait pas chaque année.

Le bûcher consumé, le roi monta à l'hôtel-de-ville, où l'attendait une collation composée de dragées, de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartes, de massepins, de crêmes, etc., etc.

La foule se précipitait sur les débris des bûches, et un tison était pour elle un gage de bonheur.

Louis XIV n'assista qu'une seule fois à cette cérémonie; Louis XV jamais. Cette fête ne fut plus qu'une cérémonie toute populaire; le corps municipal venait mettre le feu et se retirait.

Cet usage avait cessé pendant la révolution. Il est permis de douter qu'il se rétablisse, du moins avec le même éclat. Cet auto-da-fé d'animaux ne pouvait plaire qu'à un peuple grossier, et que dans des temps barbares.

FEU DE JOIE. Il avait toujours lieu la veille des grandes fêtes publiques, et c'était le prélude obligé de toutes les réjouissances.

FEU (loi du couvre-). La plupart de nos anciennes lois municipales doivent leur origine à un usage que le temps et l'opinion ont sanctionné. La loi du *couvre-feu* existait en Angleterre au 11ᵉ siècle. On ignore l'époque précise où cet usage a commencé en France. Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait une origine anglaise; mais n'a-t-on pas également affirmé que la procédure par jurés était aussi une institution anglaise? et les documens les plus authentiques prouvent qu'elle existait en France trois siècles avant la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, et que les Anglais n'ont connu le jury qu'après cette dernière époque. Il pourrait bien en être de même de la loi beaucoup moins importante du *couvre-feu*; il est du moins certain qu'en 1359, lorsqu'Edouard, roi d'Angleterre, vint assiéger Paris avec une puissante armée, la loi du *couvre-feu* était en vigueur. Cette loi obligeait chaque habitant à éteindre son feu et sa lumière à huit heures du soir; il en était averti par la cloche de Notre-Dame.

Les Parisiens, livrés à leurs propres forces pour défendre

leur ville contre les Anglais, apportaient la plus grande surveillance pour éviter toute surprise. Il fut défendu de sonner les cloches; on craignait qu'à la faveur de leur bruit l'ennemi ne pénétrât dans la ville. La cloche du *couvre-feu*, qui sonnait tous les soirs à Notre-Dame, dut se taire.

Remarquons qu'à la même époque, et pour la même cause, les chanoines chantèrent matines à huit heures du soir au lieu de minuit; ils ont trouvé bon depuis de continuer, par convenance, un usage qu'ils n'avaient adopté que par nécessité.

FEU SACRÉ, FEU DE SAINT-ANTOINE, FEU D'ENFER. C'est le même fléau sous des noms différens. *V.* PETIT-SAINT-ANTOINE.

FEUILLANS (couvent des). Il était situé rue St.-Honoré, sur l'emplacement où l'on a percé depuis la rue de Rivoli. C'était une congrégation particulière de religieux réformés de l'ordre de Citeaux; elle avait pris son nom de l'abbaye de *Feuillans*, dans le diocèse de Rieux. Jean-de-la-Barrière, abbé de Feuillans, fut l'auteur de cette réforme. En 1587, Henri III l'appela à Paris avec soixante-deux de ses religieux. L'église de ce couvent, commencée en 1601 et achevée en 1608, renfermait les cendres du vertueux et infortuné maréchal de Marillac, assassiné juridiquement sur la place de Grève, le 10 mai 1631, par le cardinal de Richelieu; du maréchal d'Uxelles, etc. La règle des Feuillans était trop rigoureuse et au-dessus des forces humaines. Les premiers Feuillans marchaient nu-pieds, avaient la tête nue, dormaient tout habillés sur des planches, mangeaient à genoux et buvaient dans des crânes humains. Quatorze religieux périrent dans une seule semaine. Cette règle fut adoucie, ou plutôt tout-à-fait changée dans la suite. Ce couvent était fort riche. Lorsque l'Assemblée constituante fut transférée à Paris, elle ne resta à l'archevêché que le temps nécessaire pour disposer la nouvelle salle construite sur l'emplacement du manége. Les bureaux des comités furent placés dans les bâtimens des Feuillans; le couvent fut supprimé en 1790, et tous ces bâtimens ont disparu pour faire place à la prolongation du jardin des Tuileries, à la belle rue de Rivoli, et aux rues adjacentes.

FEUILLANS *des Anges-Gardiens*, rue d'Enfer, n° 45. Ce

monastère était, dans l'origine, destiné aux novices. Pierre Séguier, alors garde-des-sceaux, en posa la première pierre le 21 juin 1633. L'église fut achevée en 1659. Ce couvent, supprimé en 1790, est aujourd'hui une propriété particulière.

FEUILLANT (le Petit-), moine qui se signala dans le parti des ligueurs par une éloquence exaltée; c'était un des boute-feu de ces factieux; il figurait dans toutes les processions de la sainte ligue. La *Satire Ménippée* le représente « boiteux, armé » tout à cru, se faisant faire place avec une espée à deux mains, » une hache d'arme à sa ceinture, son bréviaire pendu par » derrière; et le faisait beau voir sur un pied faisant le mou- » linet devant les dames. » (*Satire Mén.*, tom. 1er, pag. 12 et 13.)

FEUILLANS (terrasse des). *V.* TUILERIES.

FEUILLANTINES (couvent des), rue du Faubourg-St.-Jacques, n° 12. Les Feuillantines, instituées vers la fin du 16e siècle, par Jean-de-la-Barrière, ne furent établies à Paris qu'en 1622. Leur couvent fut fondé en 1623 par Anne Gobelin, femme de Charles d'Estourmelle. Supprimé en 1790, c'est aujourd'hui une maison particulière. On y a établi des bains en 1820.

FEYDEAU (théâtre). *V.* OPÉRA-COMIQUE.

FEYDEAU (passage). Il communique de la rue Feydeau à la rue des Filles-St.-Thomas et à la rue des Colonnes, 2e arrond., Q. Feydeau. C'est un des plus obscurs et plus sales passages de la capitale. Il doit disparaître lorsqu'on prolongera la rue Vivienne.

FIACRES ou *carrosses de louage,* nom donné aux voitures de place, et constaté par une ancienne tradition. On a prétendu que le nom de *fiacres* leur avait été donné parce que le premier de ces carrosses qui ait paru à Paris appartenait et était conduit par un nommé *Fiacre*, qui demeurait rue *Saint-Fiacre*, à l'image de *Saint-Fiacre;* mais cette étimologie ne nous paraît pas vraisemblable. On ignorait sans doute que St.-Fiacre, moine du couvent des Petits-Pères, qui s'était rendu fameux par ses prédications, fut en si grande vénération après sa mort, que les cochers de place collèrent l'image du bienheureux St.-Fiacre sur leurs voitures, comme un préservatif

contre les accidens. Les *fiacres* reçoivent 1 fr. 50 cent. pour une course, 2 fr. pour la première heure, et 1 fr. 50 cent. pour toutes les autres. Depuis minuit jusqu'à six heures du matin les prix sont doublés. Ces voitures sont numérotées pour aider aux réclamations des objets qu'on peut y oublier, et surtout afin qu'elles soient mieux placées sous la main de la police. Elles ont des places assignées. Dans le siècle dernier, leur nombre s'éleva jusqu'à 1800. Leur nombre actuel est de 900. Au commencement de 1822, un entrepreneur a mis sur la place cent calèches qui font le même service que les fiacres.

FIDÉLITÉ (place de la), rue de la Fidélité, derrière l'église St.-Laurent, 5e arrond., Q. du Faubourg-St.-Denis.

FIDÉLITÉ (ordre de la), nom d'une société mystérieuse et de diverses associations qui étaient absolument étrangères à la franc-maçonnerie.

FIEFS DE PARIS. Avant la révolution, il y avait dans Paris neuf fiefs qui dépendaient de l'archevêché : 1° le fief de la *Tremoille*, situé dans la rue des Bourdonnais; 2° le *Roule* (autrefois village, maintenant le faubourg du Roule); 3° la *Grange-Batelière*, à l'extrémité de la rue de Richelieu; 4° le fief ou l'arrière-fief de *Rosiers* ou des *Francs-Rosiers*; 5° le fief *Outre-Petit-Pont*, composé du précédent et de plusieurs autres arrière-fiefs; 6° le fief de *Tirechappe*, ainsi nommé de la rue où il était situé; 7° le fief *Pépin* ou *Thibaud-aux-Dés*, qui consistait en dix maisons des rues de la Sonnerie, Thibaud-aux-Dés, Bertin-Poirée et St.-Germain-l'Auxerrois; 8° le fief des *Tombes*, près de l'Estrapade; 9° le fief de *Poissy*, qui appartenait aux Chartreux. Dans tous ces fiefs, l'archevêque avait droit de justice, de fief et de voirie; droit fondé, à ce que l'on disait, sur un grand nombre d'arrêts et de sentences.

FILLES-DE-LA-CRÊCHE, établies carrefour du Puits-l'Ermite; le cardinal de Noailles les en expulsa en 1702 pour y placer les prêtres de St.-François-de-Sales.

FILLES-PÉNITENTES. Ce couvent fut, dans l'origine, appelé Refuge des filles de Paris. Il fut fondé par Jean Tisserand, cordelier, qui, ayant converti, par son éloquence, deux cents filles publiques, parvint à les réunir en communauté. Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans, donna à cet

effet, en 1494, une partie de son hôtel d'Orléans, rue St.-Honoré. Jean Simon, évêque de Paris, rédigea le réglement de ce couvent. Les filles qui voulaient y être admises, étaient obligées d'affirmer par serment, sur les saints Evangiles, en présence du confesseur et de plusieurs autres personnes, qu'elles s'étaient prostituées. Le désir d'entrer dans cette communauté, pour se soustraire à la misère, déterminait souvent de jeunes infortunées à acquérir le droit honteux d'y être admises. Si l'on parvenait à découvrir le fait, elles étaient chassées de la maison. On ne traitait pas avec moins de sévérité celles dont les parens, par un officieux mensonge, juraient qu'elles s'étaient prostituées. Ce fut pour prévenir ce qu'on appelait un grand abus, que les aspirantes furent soumises à un examen rigoureux; leur état était vérifié par des matrones et en présence des anciennes du couvent. Elles furent transférées en 1574 dans le couvent de St.-Magloire.

Ce monastère, supprimé en 1790, a été démoli, et remplacé par des maisons particulières.

FILLES CONVULSIONNAIRES. Les scènes du cimetière St.-Médard ne furent d'abord que ridicules; le gouvernement voulut les réprimer par la violence. Le théâtre de tant d'excès scandaleux fut fermé. Les convulsionnaires formèrent des réunions secrètes, et les scènes devinrent atroces. On les vit, dans l'inconcevable exaltation de leur délire, provoquer la fureur de leurs bourreaux, qu'on appelait *secouristes*. Les coups les plus terribles, les tortures les plus douloureuses, ne leur arrachaient que des cris de joie. Nous n'indiquerons qu'un seul trait de cet épouvantable tableau. «Une d'elles», dit un historien contemporain, cité par l'auteur des Cérémonies religieuses, tom. 10, p. 200; « une d'elle recevait cent coups de bûche sur la tête, sur le » ventre, sur les reins; une autre se couchait tout de son » long sur le dos; on étendait sur elle une planche, et sur » cette planche se plaçaient plus de vingt hommes; une autre, » ayant les jupes garrottées, les pieds en haut, la tête en bas, » restait long-temps dans cette attitude. D'autres se laissaient » tordre les mammelles avec des pinces, jusqu'au point d'en » fausser les branches. »

Au milieu de ces tortures, les victimes ne faisaient en-

tendre que les accens d'une extase voluptueuse. Celui qui présidait à ces horribles scènes s'appelait Papa. Jamais, chez aucun peuple idolâtre, le fanatisme n'a été porté à cet excès monstrueux ; et déjà le flambeau de la philosophie brillait sur la France. Les lumières plus répandues affranchirent enfin la capitale de cette frénésie. Ce fut le premier triomphe, le premier bienfait d'une civilisation plus éclairée.

FILLES PUBLIQUES. De temps immémorial Paris a renfermé dans son sein un nombre plus ou moins considérable de ces êtres dégradés, la honte d'un sexe et le fléau de l'autre. Quelques écrivains, d'une moralité peu sévère, ont prétendu que les filles publiques étaient un mal nécessaire, et que les lieux de prostitution défendaient la vertu de nos mères, de nos épouses et de nos sœurs. Etrange et fatal raisonnement qui ne s'appuie que sur un mal existant, et qui en cherche l'excuse au lieu d'en chercher le remède ! sophisme pernicieux qui veut me prouver seulement que la corruption est inhérente à toute société humaine ! De bonnes lois et de bons exemples suffiraient pour défendre, contre toute entreprise coupable, nos sœurs, nos épouses et nos mères ; et les lieux de prostitutions, loin de l'éteindre, ne font qu'entretenir cette ardeur brutale qui déflore l'ame et la prépare à de honteux excès. Remarquez, prétendus moralistes, que vos lieux de prostitution ne sont fréquentés que par ces mêmes libertins dont les attaques vont si souvent troubler le repos des familles, sans espoir d'expiation. L'homme délicat et sensible qui rougirait d'acheter un amour tout fait, n'est pas celui que vous devez craindre ; il peut céder au plus doux sentiment de la nature ; mais du moins un voile pudique couvre ses fautes, et vous avez tout à attendre de son repentir. Mais, direz-vous, sans les lieux de prostitution, ces libertins éhontés seraient plus redoutables encore. Nous n'en croyons rien ; on sait qu'il est des besoins qui s'irritent par la jouissance même. Au surplus, hommes cruels, qu'importent ces considérations ? La seule bonne, la seule juste, la seule digne d'une ame noble et humaine, la voici : comment peut-on laisser ramper dans l'abjection la plus infâme une si vaste portion d'un sexe qu'en France on se fait gloire d'adorer? Ah ! rendez à la société, à

l'état, ces êtres malheureux, qui presque tous n'ont été entraînés au crime que par la misère, qui presque tous versent des larmes de sang sur leur horrible métier ; donnez-leur du travail et du pain ; l'espoir d'être épouses et mères les fera remonter à la vertu ; et ces hommes, dont le célibat se prolonge dans de faciles débauches, chercheront bientôt, faute de secours, à satisfaire, dans des nœuds utiles à la patrie, leurs avilissans besoins. Du travail et du pain ! Beaumarchais, au nom des femmes, poussait ce cri il y a quarante ans. Sa voix ne fut point entendue, et la nôtre le sera bien moins encore ; mais c'est dans ce point seul qu'est tout le remède d'un mal qui déshonore l'humanité ; et si l'égoïsme des gouvernemens doit toujours peut-être repousser les gémissemens de tant d'infortunées, l'honnête homme n'en doit pas moins déplorer les funestes résultats d'un abandon contre lequel réclament la saine religion, la morale et l'humanité.

Jetons un rapide coup d'œil sur les faits qui concernent un sujet aussi triste que révoltant.

Nous voyons, dans les Capitulaires de Charlemagne, qu'en 808 il avait voulu bannir de Paris toutes les femmes publiques. Toutes celles qui n'auraient pas obéi à son ordonnance, devaient être condamnées au fouet, et ceux qui les auraient logées ou chez qui on les auraient trouvées, devaient les porter sur leur cou jusqu'au lieu de l'exécution. Cette mesure fut bientôt abandonnée, et, loin d'être poursuivies, les filles publiques obtinrent la permission de se former en communauté ; elles payèrent des taxes, elles eurent leurs juges et leurs statuts. On les appelait *femmes amoureuses*, ou *filles folles de leur corps*. Un fait bien digne de ces temps d'ignorance, de fanatisme et de brutalité, c'est l'autorisation qui leur fut accordée de faire tous les ans, le jour de la Madelaine, une procession solennelle. Ainsi le nom de la sainte pécheresse et les honneurs qu'elles lui rendaient semblaient autoriser leurs déréglemens, quitte à s'en repentir après comme elle. Leurs *clapiers*, ou *bordeliers repaires*, ne pouvaient être placés que dans les rues Pavée, Glatigny, Tiron, Fromenteau, Chapon, Tire-Boudin, Brisemiche, du Renard, du Hurleur, de la Vieille-Bouclerie, de l'Abreuvoir, Mâcon et Champ-Fleuri.

Il leur était ordonné de s'y rendre à dix heures du matin, et d'en sortir à six heures du soir en hiver, et à huit ou neuf en été, à l'heure fixée par la loi du couvre-feu. Celles qui *suivaient la cour étaient tenues*, *tant que le mois de mai durait*, *de faire le lit du roi des ribauds* (*V.* RIBAUDS.) En 1420, Louis VIII défendit aux bourgeoises, pour les distinguer des filles publiques, de porter certaines parures, et entre autres des *ceintures dorées;* de là le proverbe, *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* Dans d'autres villes, on ordonnait aux filles publiques de porter une aiguillette sur l'épaule; de là cette expression proverbiale, *courir l'aiguillette*, pour dire se livrer au premier venu.

En 1560, les clapiers, tolérés pendant plus de quatre cents ans, furent abolis. Les filles publiques se répandirent alors dans tous les quartiers de la capitale. La police, qui est à peu près la même dans tous les temps, et qui alors, comme de nos jours, prélevait un droit sur chaque prostituée, ne prit aucune mesure contre elles, *quoique leur profession ne fût plus regardée comme un état.* Le docteur *Cayet*, sous-précepteur d'Henri IV, qui sentait avec raison qu'en leur fixant des lieux déterminés, leur nombre pourrait moins s'étendre, présenta au parlement de Paris un mémoire pour le rétablissement des *clapiers.*

Voltaire, en parlant des filles publiques, a dit :

Leur art est doux et leur vie est joyeuse.

Cette saillie a été démentie dans son *Candide.* En effet, leur art est amer et leur vie déplorable. Il en est peu qui refuseraient de quitter cet art si doux et cette joyeuse vie pour une place de servante de cabaret. Au surplus, on trouve à Paris plusieurs espèces de filles publiques, plus ou moins avilies, plus ou moins éhontées, plus ou moins malheureuses. Mais nous laissons ces détails aux auteurs de ces livres dont le titre s'étale impudemment sur la montre de plusieurs libraires du Palais-Royal.

FILOUS. Ils sont devenus plus rares parce qu'il y a moins d'oisifs. L'opinion flétrit l'homme sans état. L'opulence même ne donne pas le honteux privilége d'être inutile à la patrie. C'est à l'amélioration de nos mœurs et au progrès de la philo-

sophie pratique qu'il faut attribuer cet heureux changement. Sans l'appui des mœurs, la loi punit et ne corrige pas.

FINANCIERS. Ceux d'autrefois n'étaient que les monopoleurs privilégiés des contributions publiques. Nos financiers d'aujourd'hui soutiennent la population indigente par des manufactures, ou couvrent les mers de vaisseaux. Ce mot est devenu synonyme de négocians. Il a repris sa véritable acception.

FINANCES (ministère des), rue Neuve-des-Petits-Champs. *V.* CONTRÔLEURS-GÉNÉRAUX.

FLEURISTES. Marchands et fabricans de toute espèce de fleurs et de bouquets artificiels. Leur art, rival de la nature, semble lui avoir dérobé son secret. C'est dans la rue Saint-Denis qu'on trouve les magasins les mieux fournis en ce genre.

FILLES-BLEUES. *V.* ANNONCIADES.

FILLES *de l'Archevêché*. On appelait ainsi trois chapitres qui étaient tenus de venir lorsque l'archevêque les mandait. Ces trois chapitres étaient *St.-Marcel*, *St.-Honoré* et *Ste.-Opportune*. St.-Germain-l'Auxerrois était aussi une des filles de l'archevêché; mais ce chapitre avait été réuni à Notre-Dame en 1744.

FILLES-DIEU (couvent des). Ce couvent, démoli en 1798, était situé sur l'emplacement qu'occupent maintenant la rue et le passage du Caire. Il avait été fondé en 1226 par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, en faveur d'un grand nombre de femmes et de filles de mauvaise vie, dont il avait décidé la conversion. Elles occupèrent, dans l'origine, une maison ou hôpital situé entre Paris et St.-Lazare. Nos guerres civiles les forcèrent de l'abandonner, et de se retirer dans un autre hospice près de la porte St.-Denis. On ignore le motif qui leur fit prendre le nom de *Filles-Dieu;* mais on peut le deviner par l'origine et le but même de leur fondation. Elles étaient obligées de pratiquer l'hospitalité, et demandaient, à leur tour, l'aumône dans les rues. Le relâchement s'étant introduit dans cette maison, Charles VIII, en 1485, ordonna qu'elle serait occupée par les religieuses réformées de Fontevrauld, qui prirent aussi le nom de *Filles-Dieu*.

FILLES *de bonne volonté* ou *de Ste.-Pélagie. V.* PÉLAGIE.

FILLES *de la Croix*. Il y avait trois monastères de ce nom : le premier, établi rue de Charonne, n° 86, Q. du Faub.-St.-Antoine, en 1641, et supprimé en 1790; il appartient au gouvernement; le second, impasse Guéménée, n° 4, Q. du Marais, établi en 1643, supprimé à la même époque que le précédent; c'est maintenant une maison particulière occupée par une filature de coton; le troisième, rue d'Orléans St.-Marcel, n° 11, Q. St.-Marcel, établi en 1656 sur une partie de l'emplacement du Petit-Séjour d'Orléans, et supprimé à la même époque que les deux autres; c'est maintenant un pensionnat de l'Université. Ces trois couvens étaient de l'ordre de St.-Dominique.

FILLES *anglaises. V.* ANGLAISES.

FILLES *de l'Ave-Maria. V.* AVE-MARIA.

FILLES *de la Conception*. Elles étaient du tiers-ordre de St.-François. Leur couvent, bâti en 1535, était situé rue St.-Honoré, au coin de la rue Neuve-du-Luxembourg. Supprimé en 1790, on a élevé sur son emplacement des maisons particulières.

FILLES *de l'immaculée Conception* ou *Récollettes*. Ce monastère, qui était situé rue du Bac, n° 75, au coin de la rue de la Planche, avait été fondé de 1663 à 1664, par Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. Supprimé en 1790, c'est maintenant une maison particulière.

FILLES *de l'Instruction chrétienne*. Cette communauté avait été fondée par Marie de Gournay, et enseignait gratuitement, à de jeunes filles pauvres, divers métiers. En 1657, elles s'établirent rue du Gindre, 11e arr., Q. du Luxembourg; et en 1738, rue du Pot-de-Fer, n° 17, même arr., même Q., dans le local qu'occupe maintenant le séminaire St.-Sulpice.

FILLES *de la Madeleine. V.* MADELONETTES.

FILLES *de la Petite-Union-Chrétienne. V.* UNION CHRÉTIENNE.

FILLES *de la Providence* ou *couvent de St.-Joseph*. Ces religieuses furent établies rue St.-Dominique, le 16 juin 1641. L'objet principal de cet institut était de recevoir de pauvres

filles orphelines dès l'âge de neuf à dix ans, de les élever pieusement, et de leur apprendre à travailler à différentes sortes d'ouvrages convenables à leur sexe.

FILLES *de la providence de Dieu*, rue de l'Arbalète, nos 25 et 26, Q. de l'Observatoire. Ce couvent avait été fondé en 1643; il fut établi rue de l'Arbalète en 1652. On y recevait pour les instruire les jeunes personnes depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt, moyennant une pension modique. Il fut supprimé en 1790, à la même époque que le précédent. C'est maintenant une maison particulière.

FILLES *de la Trinité*. *V*. MATHURINES.

FILLES *de Notre-Dame*. On donnait ce nom aux chapitres de St.-Merry, du St.-Sépulchre, de St.-Benoît et de St.-Etienne-des-Grès.

FILLES *de Notre-Dame de la Miséricorde*. *V*. NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE.

FONDERIE ST.-LAURENT, entre les rues des Faubourg-St.-Denis et St.-Martin, près la rue St.-Laurent, dans l'ancien enclos de la Foire-St.-Laurent, 5e arrond.; elle fut construite par M. de Launay, pour la fonte des bas-reliefs de la colonne triomphale de la place Vendôme. Elle appartient au gouvernement.

FONDERIE DU ROULE, rue du Faubourg-du-Roule, n° 63, 1er arrondissement, Q. des Champs-Elysées. Elle fut construite en 1757, pour la fonte de la statue de Louis XV, par Bouchardon. Le 6 octobre 1819, on y fondit la nouvelle statue d'Henri IV.

FONDEURS EN CARACTÈRES. Anciennement les fondeurs étaient à la fois graveurs et imprimeurs; ils travaillaient les poinçons, frappaient les matrices, etc., et imprimaient. Depuis long-temps les fondeurs n'impriment plus. Par un édit de Louis XIV, rendu en 1686, les fondeurs furent unis, jusqu'à la révolution, au corps des libraires. Cet art a fait de nos jours les plus heureux progrès, et, pour la précision et la netteté des caractères, les belles éditions des Didot, des Crapelet, égalent tous les anciens chefs-d'œuvre typographiques, et l'emportent de beaucoup pour l'élégance.

FONDEURS EN MÉTAUX. Ce sont ceux qui fondent

toutes sortes de grands et petits ouvrages en métal, tels que cloches, croix, chandeliers, instrumens de mathématiques, de guerre, etc. Avant la révolution, ils formaient une communauté dont les statuts remontaient à l'année 1281; ces statuts furent corrigés, augmentés et confirmés par Charles XI et par Louis XIV en 1691. Les fils de maître faisaient cinq ans d'apprentissage chez leur père; les apprentis des villes où il y avait maîtrise, étaient reçus à Paris en rapportant leur brevet, et servaient quatre ans chez les maîtres. Le brevet coûtait 30 liv., la maîtrise 1200. Cette Communauté avait pour patron St.-Eloi; son bureau était rue de la Vannerie.

FOIRES. On en comptait autrefois cinq principales à Paris; celle aux *Jambons* ou du *parvis Notre-Dame*; celles de *St.-Germain*, de *St.-Laurent*, du *Temple* et de *St.-Ovide*. Les quatre premières étaient affermées par des religieux.

FOIRE *aux Jambons*. Jusqu'en 1812 elle se tint au parvis Notre-Dame. Elle se tient maintenant quai des Augustins, près du Pont-Neuf. Elle a lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de la semaine-sainte.

— *St-Germain*. Elle occupait un vaste emplacement entre les rues du Four St.-Germain, du Petit-Bourbon St.-Germain et de Seine St.-Germain. Un magnifique marché l'a remplacée. Cette foire avait été établie par Louis XI en 1482, et donnée à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés. Elle ouvrit le 3 février de la même année. Les halles, sous lesquelles se tenait cette foire, et dont on admirait la charpente, furent incendiées dans la nuit du 16 au 17 mars 1762. Elles furent rebâties en 1763, mais sur un plan beaucoup moins vaste. Les premiers bâtimens étaient divisés en deux halles, qui ne composaient qu'une seule et même enceinte, et qui étaient contiguës. Elles avaient 130 pas de longueur, sur 100 de largeur; neuf rues tracées au cordeau, et qui se coupaient à angles droits, les partageaient en vingt-quatre parties. Les loges qui formaient et bornaient ces rues étaient composées d'une boutique au rez-de-chaussée et d'une chambre ou petit magasin au-dessus. Les rues étaient distinguées par les noms des différens marchands qui y étalaient; les rues aux orfèvres, aux merciers, aux drapiers, aux peintres, aux tabletiers, aux faïenciers, aux

lingères, etc. Les spectacles, les jeux, les danseurs de corde, le Wauxhall d'hiver, étaient dans les rues voisines. On vendait à la foire St.-Germain toute sorte de marchandises, excepté des livres et des armes. Cette foire fut fermée en 1786. Nous ne terminerons pas cet article sans rapporter un fait qui prouve jusqu'à quel excès les écoliers de cette ancienne université si vantée, poussaient l'audace, l'insolence et l'indiscipline. Henri III fut poursuivi dans la foire St.-Germain par des écoliers qui s'étaient fait faire des fraises façonnées comme celle qu'il portait. Ils le suivaient en criant : « A la fraise on reconnaît le veau. » Henri III les fit mettre en prison.

— *St.-Laurent.* Cette foire, dont on voit encore l'emplacement dans un endroit nommé *Enclos-de-la-Foire-St.-Laurent*, situé entre les rues du Faubourg St.-Denis, du Faubourg-St.-Martin, et près de la rue St.-Laurent, 5ᵉ arrondissement, Q. du Faubourg-St.-Denis, doit sa première institution au règne de Louis-le-Gros, au commencement du 12ᵉ siècle. Elle ne durait d'abord que le jour de la St.-Laurent. Sa durée fut prolongée de huit jours, puis de quinze jusqu'en 1616. En 1662, on permit aux prêtres de la mission, qui occupaient St.-Lazare, de la transférer sur le terrain dont nous avons parlé, et qui leur appartenait. Sa durée fut fixée alors à trois mois, depuis la fin de juin jusqu'à la fin de septembre. Les Prêtres de la Mission firent élever des boutiques et des loges occupées par des marchands de toute espèce; elles étaient séparées par des allées de marronniers. On trouvait à cette foire les mêmes spectacles qu'à la foire St.-Germain; c'est là que pendant longtemps les pièces un peu graveleuses, mais pétillantes d'esprit, de Lesage, de Fuselier, de Piron, attirèrent tout Paris; ce fut le modeste berceau de l'opéra comique. La foire St.-Laurent fut entièrement abandonnée en 1775, lorsqu'on eut permis aux spectacles forains de s'établir sur les boulevards, et que l'Opéra-Comique eut été réuni à la Comédie-Italienne.

— *Du Temple.* Elle appartenait au grand-prieur du Temple. On y vendait principalement de la mercerie, des manchons, des fourrures, etc. C'est sur cet enclos qu'a été bâtie la Halle-au-Vieux-Linge, commencée en 1809, sur les dessins de M. Molinos, et achevée en 1811.

— *St.-Ovide*. Voici l'origine de cette foire. Le pape Alexandre VIII avait donné au duc de Créqui le corps de saint Ovide. Le duc en fit présent aux Religieuses-Capucines de la place Vendôme. Dès ce moment ces religieuses solemnisèrent tous les ans la fête du saint, avec la plus grande pompe. Ces fêtes annuelles attiraient la foule, et par conséquent les marchands ambulans. Bientôt il y vint des merciers, des bijoutiers, des marchands de vin, pour aider à vider la bourse des bonnes gens de la campagne, qui professaient une profonde dévotion pour saint Ovide, depuis qu'un pair de France l'avait donné aux bienheureuses mères capucines. En 1764, un entrepreneur imagina de faire construire des loges de charpente autour de la place Vendôme, où s'était tenue jusqu'alors la foire du 31 août. Son entreprise réussit. Mais on s'apperçut enfin que ces baraques déshonoraient une des plus belles places de Paris, et, en 1771, la foire St.-Ovide fut transférée à la place Louis XV. Cette foire, qui durait un mois et qui avait été brillante, fut abandonnée en 1784.

FONTAINES *marchandes*. Les premières ont été construites en 1774, sur la rive droite de la Seine, et notamment sur le quai de l'École. Les entrepreneurs recevaient une légère rétribution. Les tonneaux placés sur les charrettes s'y remplissaient au moyen d'un tuyau de cuir. Le fisc s'en empara en 1775; le droit qu'il exigea en augmenta le prix. Cette subvention extraordinaire excita des murmures. Les prix furent changés et établis sur un taux convenable. Ces fontaines se multiplièrent surtout depuis l'établissement des pompes à feu.

FONTAINES (cour des), de la rue des Bons-Enfans à celle de Valois, 2ᵉ arrondissement, Q. du Palais-Royal. Cette cour dépendait autrefois du Palais-Royal, et l'ancien Opéra y était situé.

FORAINS (spectacles). Les deux foires principales de Paris étaient, comme nous l'avons déjà dit, celles de St.-Germain et de St.-Laurent. L'une se tenait en été, et l'autre en hiver. Il est certain que pendant long-temps elles ne furent occupées que par des vendeurs et des acheteurs. Il y a deux siècles passés qu'on commença à y dresser des théâtres Les marionnettes de Brio-

ché furent les premières à exploiter, à ces deux foires, la curiosité du public. On y vit ensuite les animaux sauvages, les animaux savans, les géans, les nains; et puis les joueurs de gobelets, les sauteurs, les danseurs de cordes, etc.; ce ne fut qu'en 1678 qu'on commença à y représenter des pièces de théâtre. La plus ancienne que l'on connaisse est intitulée : *les Forces de l'Amour et de la Magie*. Ces sortes de pièces étaient représentées par des sauteurs qui formaient différentes troupes. En 1697, on en comptait trois principales : la troupe des *frères d'Alard*, celle de *Maurice*, et celle d'*Alexandre Bertrand*. Cette même année, l'ancienne troupe italienne ayant été supprimée, les entrepreneurs des jeux de la foire se saisirent des dépouilles des comédiens italiens, et l'on construisit alors aux deux foires des salles de spectacles régulières. Les comédiens français se plaignirent au lieutenant de police, qui défendit aux comédiens forains de représenter désormais aucune comédie. Ceux-ci appelèrent au parlement de cette sentence; elle fut confirmée : un arrêt du grand-conseil leur fut plus favorable; il fut cassé par un autre arrêt du conseil privé du roi. Réduits à ne plus représenter que des scènes muettes, ils achetèrent de l'Académie royale de Musique le droit de jouer sur leurs théâtres des petites pièces mises en vaudevilles, mêlées de prose, et accompagnées de danses. Ces spectacles prirent alors le nom d'*Opéra-Comique*, et, soutenus par l'esprit des Lesage et des Piron, ils obtinrent le plus grand succès. Un autre spectacle eut cours pendant quelques années; ce fut celui des pièces représentées par écriteaux. Les comédiens forains, ayant perdu le droit des représentations ordinaires, se décidèrent à ne donner que des pantomimes. Mais les pièces qu'ils représentaient, offraient une foule de nuances négligées dans les pantomimes ordinaires, et que les gestes ne peuvent rendre; alors il imaginèrent de se servir de cartons sur lesquels on imprimait, en gros caractères et en peu de mots, tous les passages nécessaires à l'intelligence de la pièce. Ces cartons ou écriteaux étaient roulés; chaque acteur en portait dans sa poche droite le nombre marqué pour son rôle; à mesure qu'il en avait besoin, il les tirait, les faisait lire aux spectateurs, et les mettait dans sa poche gauche. Les écriteaux furent bientôt abandonnés; on



substitua à cette prose des couplets faits sur des airs connus; l'orchestre en jouait l'air; des gens payés par la troupe les chantaient dans la salle, et les spectateurs suivaient leur exemple. Telle est l'histoire des spectacles forains, depuis la suppression de l'ancienne Comédie-Italienne jusqu'à l'arrivée de la seconde troupe en 1716. Quelques années après son établissement, cette troupe, espérant recueillir d'abondantes recettes, prit la résolution d'abandonner pour quelque temps le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et d'ouvrir une salle à la foire St.-Laurent; ils n'y jouèrent que durant trois années, et pendant la foire seulement; on ne joua plus ensuite aux théâtres forains que des pantomimes; et, quelques années avant la révolution, on n'y vit plus, comme dans l'origine, que des danseurs de corde, des sauteurs, des marionnettes, etc. Les théâtres forains furent tour à tour occupés par *Alard, Maurice*, son élève, et *Bertrand*, en 1697; *Selle*, en 1701; *Biancolelli*, plus connu sous le nom de *Dominique*, en 1710; *Octave* ou *Constantini*, en 1712; *Honoré*, en 1724, *Pontau*, en 1727; *Francisque*, en 1729; *Restier*, en 1735; *Gaudon*, *Sanry*, et enfin *Nicolet*, dont la fille, madame Bourguignon, dirige maintenant l'heureuse entreprise connue sous le nom de théâtre de la Gaité.

Un seul spectacle à Paris porte à présent le titre de *forain*. On y joue des vaudevilles et des petites pantomimes; la danse de corde y est obligée. Ce spectacle, nommé *spectacle forain du Luxembourg*, est établi rue Madame, 11e arrond., Q. du Luxembourg.

FORCE (prisons de la grande et de la petite), rue du Roi-de-Sicile, n° 2, et rue Pavée au Marais, n° 22, 7e arrondissement, quartier du Marché-St-Jean. La maison de la petite Force fut originairement établie pour y recevoir les prostituées. Construite sur un nouveau plan, sa destination n'a point changé. C'était autrefois l'hôtel de Brienne; sa façade extérieure présente une masse épaisse; trois portes très-basses s'ouvrent sous une voûte: la partie supérieure est percée de croisées étroites et fermées par des barreaux.

La grande Force est contiguë: c'était l'ancien hôtel Saint-Pol; il a appartenu successivement au duc d'Alençon, au comte de Saint-Pol, décapité sous Charles IX; à Louis de

Bouthiliers, comte de Chavigny; au duc de la Force, à MM. Pâris de Montmartel et Duvernay, qui le revendirent à mademoiselle Toupel, de qui le comte d'Argenson l'acheta, en 1754, pour l'école militaire. Le nouvel édifice connu sous ce nom, rendit ces bâtimens à une autre destination, et c'est aujourd'hui l'une des plus vastes prisons de l'intérieur de Paris; elle est destinée aux prévenus de délits.

Cet hôtel avait aussi appartenu aux rois de Navarre. On n'a point découvert à quel titre; il est néanmoins certain qu'il en a porté le nom.

Les bâtimens de la première cour avaient été détruits en partie par un incendie; ils ont été reconstruits il y a plusieurs années. Cette cour a conservé le nom bizarre de la *Vitaulet;* c'était le lieu de détention des prisonniers pour mois de nourrice.

Les prisonniers pour dettes étaient jadis confondus avec les criminels. Nous devons à Louis XVI la réformation de cet abus. Dans la prison de la Force, un seul mur séparait les diverses classes de prisonniers; aujourd'hui un bâtiment a été spécialement élevé aux prisonniers pour dettes dans la prison de Sainte-Pélagie. On ne voit plus que bien rarement des prisonniers pour dettes à la Force. La partie qui leur était réservée est occupée par les détenus qui ne sont qu'en état de prévention ou d'accusation devant les cours de justice. Ils n'y rentrent plus dès que les tribunaux ont prononcé sur leur sort.

Une nouvelle chapelle a été bâtie sur l'emplacement de la deuxième cour. Il a fallu abattre une partie des arbres qui en ombrageaient le pourtour. On fait remarquer aux curieux, entre la cour de la Vitaulet et l'ancienne infirmerie, la chambre dite *du conseil;* un large escalier en pierre y conduit. On assure que ce fut dans cette chambre que fut assassiné le duc d'Aumont. Son plus jeune fils, célèbre depuis sous le nom de maréchal de la Force, fut sauvé par une sorte de miracle. Nous avons déjà parlé de cet événement. (*V.* Saint-Barthélemi.) D'autres événemens, non moins horribles, ont ensanglanté cette prison à une époque peu éloignée. Nous nous abstiendrons de retracer ces affreux souvenirs.



FOR - L'ÉVÊQUE. Cette prison était située rue St.-Germain-l'Auxerrois. C'était là que siégeait anciennement la juridiction de l'évêque de Paris; *Forum Episcopi.* Le bâtiment fut reconstruit en partie en 1652; il devint ensuite prison publique; on y renfermait des prisonniers pour dettes, et les comédiens qui avaient manqué au règlement. Il fut démoli en 1780. Dans l'origine le prévôt, ou juge de l'évêque, y faisait sa résidence. Les peines prononcées par lui étaient, selon leur gravité, infligées dans des lieux différens; l'exécution se faisait hors de la banlieue de Paris, si les condamnés devaient être pendus ou brûlés vifs; s'ils devaient avoir, suivant la jurisprudence du temps, les oreilles coupées, l'exécution avait lieu sur la place du Trahoir. La maison bâtie sur l'emplacement du For-l'Évêque, rue St.-Germain-l'Auxerrois, porte le n° 65.

FORTET (le collége), rue des Sept-Voies, n° 27, 12e arrondissement, Q. St.-Jacques. Ce collége, qui maintenant est une maison occupée par des particuliers, dut son nom à Pierre Fortet, chanoine de l'église de Paris, mort en 1394, qui fit un legs pour sa fondation; elle eut lieu en 1397. C'est dans ce collége que se tint, en 1585, l'assemblée qui conçut la ligue si fatale à Henri III, à Henri IV et à la France; c'est là que furent choisis les seize quarteniers de Paris.

FORTIFICATIONS *de Paris*. Dans l'origine le grand et le petit Châtelet, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, avaient été destinés à défendre Paris; mais il paraît que depuis leur construction, jamais nos rois ne songèrent à faire de leur capitale une ville régulièrement défendue. La muraille élevée par Philippe-Auguste était un mur d'enceinte, et non une fortification; ce ne fut qu'en 1336 qu'on creusa des fossés depuis la porte St.-Antoine jusqu'à l'emplacement de l'église de la Madeleine, pour protéger Paris contre les attaques des Anglais. Ces fossés devinrent depuis les *grands boulevards*. En 1532, le 12 août, on commença aussi quelques fortifications. Les bastions et contrescarpes construits au boulevard St.-Antoine, furent démolis en 1780.

En 1814, les buttes qui environnent Paris furent disposées pour recevoir des batteries; en 1815, les mêmes travaux eurent lieu. La capitulation du mois de juillet les rendit inutiles. Les

alliés, pendant leur séjour à Paris, y placèrent de l'artillerie et des troupes.

Les habitans contribuèrent volontairement à ces travaux et à leur défense.

FOULONS, *pareurs de draps*. Avant la révolution, l'apprentissage était de trois ans; il n'y avait que les jurés qui eussent le droit de faire des apprentis.

FOSSES *mobiles inodores*. C'est une invention nouvelle. On en trouve dans un grand nombre de maisons particulières, et des cabinets d'aisance de ce genre ont été formés dans presque tous les quartiers.

FOURCHES *patibulaires*. *V*. MONTFAUCON ET MONTIGNY.

FOURRAGES (marché aux), rue du Faubourg-St.-Martin, nº 174, près la fontaine des Récollets. Il est ouvert tous les jours. Un autre marché de ce genre a été établi rue Fourcy Ste.-Geneviève. Il est également ouvert tous les jours.

FRANCE (collége de), place Cambrai, 12ᵉ arrondiss., Q. St.-Jacques. Il fut fondé par François Iᵉʳ en 1529, à la sollicitation de Guillaume Parvi, son prédicateur, et du savant Budé. On institua d'abord deux chaires, l'une de grec et l'autre de langue hébraïque. Les cours avaient lieu dans les salles du collége de Cambrai.

Erasme refusa d'accepter une place de professeur. Bientôt les chaires furent portées à douze, quatre pour les langues, deux pour les mathématiques, deux pour la philosophie, deux pour l'éloquence, et deux pour la médecine. Les professeurs avaient le titre de lecteurs royaux, et recevaient un traitement annuel de deux cents écus d'or.

Les premiers professeurs furent Pierre Danès, parisien, Jacques Tussan ou Toussain, champenois, pour le grec; Paul la Canosse, juif, Agathias Guidacier, espagnol, François Vatable, picard, pour la langue hébraïque; Martin Problation, espagnol, Oronce Finé, dauphinois, pour les mathématiques; Barthélemy Masson, allemand, Léger Duchesne, son adjoint, rouennais, professaient l'éloquence et la langue latine; Vidius, florentin, et après lui Jacques Dubois ou Silvius, la médecine. Charles IX y ajouta une chaire de médecine, et Henri IV une autre chaire de botanique et d'ana-



tomie. La première chaire de philosophie avait été établie sous Henri ; elle fut d'abord occupée par François Vicomercat, milanais, et ensuite par le célèbre et infortuné La Ramée, Ramus, qui, en 1588, avait fondé à ses frais une chaire de mathématique. On sait que l'université persécuta ce savant professeur avec le plus injuste et le plus opiniâtre acharnement, et fit brûler ses livres. Tout son crime était d'avoir écrit contre Aristote. Ses ineptes et féroces adversaires avaient juré sa mort, et il fut une des premières victimes du massacre de la Saint-Barthélemi.

Henri III avait fondé dans ce collége une chaire d'arabe, qui fut confiée à Arnout de Lisse, qui eut pour successeur Etienne-Hubert Orléans. Louis XIII fonda une seconde chaire d'arabe, et une autre de droit canon. Louis XIV, une seconde chaire de droit canon et une chaire de langue syriaque.

Le collége de Tréguier et celui de Cambrai menaçaient ruine, lorsque Henri IV résolut de faire construire un nouvel édifice; les colléges de Tréguier, de Léon et de Cambrai, ou des Trois-Évêques, furent démolis. Henri IV fut assassiné, et Louis XIII posa la première pierre du collége de France, le 16 août 1610. Les travaux ne furent point achevés, et le collége fut bâti sur un nouveau plan en 1774; il ne fut achevé que trois ou quatre années après, sur les dessins de Chalgrin. Sous Louis XVI les chaires s'élevaient à dix-huit, et ce bel et utile établissement a reçu depuis la révolution d'utiles améliorations. On y professe les sciences exactes et métaphysiques, les langues anciennes et orientales modernes, l'éloquence latine, la poésie française. Les cours sont très-suivis; le nombre des jeunes élèves va toujours croissant, et les salles, trop vastes autrefois, sont insuffisantes. Le collége de France a un observatoire remarquable.

FRANCS-ARCHERS. Ces soldats, qui ne devaient servir qu'en temps de guerre, avaient été créés en 1448, par Charles VII. Ce prince avait ordonné que chaque paroisse du royaume enverrait un homme *le plus avisé pour l'exercice de l'arc*, et qui serait obligé d'apporter avec lui son équipement complet; la *salade*, la *dague*, l'*épée*, l'*arc*, la *trousse*, etc. Ces archers recevaient en campagne quatre livres par mois, ce qui ferait



quatre ou cinq fois la paye d'un fantassin de nos jours. Après la campagne, leur paye cessait; mais ils étaient exemptés de toute espèce d'imposition ou de redevance; de là leur nom de *Francs-Archers*. Ce corps n'eut qu'une courte existence; il était déjà méprisé dès la fin du règne de Charles VII, et il disparut tout-à-fait sous les deux règnes suivans.

FRANÇOIS (cour du Roi-), rue St.-Denis, n° 328, 6e arrond., Q. de la Porte-St.-Denis. On croît que les écuries de François Ier avaient été placées dans cette cour, et que c'est de là qu'elle a pris son nom.

FRANÇOIS-D'ASSISE (église St.-), rue du Perche, n° 13, et rue d'Orléans, au Marais, 7e arr., Q. du Mont-de-Piété. Cette église, qui est maintenant la seconde succursale de l'église paroissiale St.-Merry, fut bâtie en 1622 sur l'emplacement d'un jeu de paume. Elle dépendit jusqu'en 1790 d'un couvent de capucins.

FRANÇOIS DE SALES (communauté de St.-). Elle avait été fondée par Witasse, docteur de Sorbonne, en faveur de prêtres pauvres ou infirmes. En 1702, le cardinal de Noailles lui avait donné les biens des religieuses de la Crêche, qu'il avait supprimées. Cette communauté fut dissoute à l'époque de la révolution.

FRANCS-FIEFS (droit de). On appelait ainsi un droit prélevé sur les églises et sur les roturiers qui avaient acquis des terres nobles. St.-Louis est le premier roi qui imagina de tirer ainsi parti de l'agrandissement des gens de main-morte et des roturiers. Philippe-le-Hardi en 1275, Charles-le-Bel en 1326, et Philippe-de-Valois en 1328, rendirent aussi diverses ordonnances à ce sujet. La révolution a aboli cet impôt du régime féodal, dont, au surplus, il était depuis long-temps assez facile de s'exempter.

FRANCS-MAÇONS. L'histoire de cette société cosmopolite, le récit de sa création, de son but, de ses mystères, ne doivent point nous occuper ici. Ses cérémonies extérieures sont généralement connues, et un examen approfondi de cette antique association, dont beaucoup de francs-maçons eux-mêmes ignorent l'origine et l'esprit, ne peut être fait par nous.

Le Grand-Orient de France réside à Paris. Il est composé



d'une foule d'hommes distingués dans le monde par leurs talens et leurs vertus. Les loges (on appelle ainsi le lieu où se rassemblent les francs-maçons), les loges les plus remarquables de la capitale sont celles des *Artistes*, des *Neuf-Sœurs*, dont Voltaire était membre; des *Rigides-Observateurs*, de *Memphis*, du *Phénix*, d'*Isis*, etc., etc. Presque toutes se tiennent tour à tour dans un vaste local préparé à cet effet, rue de Grenelle St.-Honoré.

FRANÇAIS (Théâtre-), rue Richelieu, n° 6, 2e arrond., Q. du Palais-Royal. Ce théâtre fut construit de 1787 à 1790, sur les dessins de Moreau. (*V.* COMÉDIE-FRANÇAISE.)

FRASCATI. C'est un bel hôtel, à l'entrée de la rue de Richelieu, du côté du boulevard. Une compagnie d'entrepreneurs l'avait converti en bal public. On y donna long-temps des fêtes magnifiques. Une grande partie de cet hôtel est aujourd'hui occupée par la ferme des jeux.

FRATERNITÉ (marché de la), rue St.-Louis, en l'île, 9e arrondissement, Q. de l'Ile-St.-Louis. L'ancienne division de la *Fraternité* lui a donné son nom. Il se tient tous les jours.

FRÈRES DE LA CROIX. On dit que les jésuites se sont récemment introduits en France sous ce nom.

FRÈRES *des Ecoles chrétiennes*. *V.* ÉCOLES.

FRÈRES SACHET ou *Frères de la Pénitence de Jésus-Christ*, fondés, en 1261, par Saint-Louis, qui acheta de l'abbé de St.-Germain et du curé de St.-André-des-Arts un emplacement, et la permission d'y établir les frères Sachet. Ce couvent était situé sur le bord de la Seine, à l'endroit même où a été établi depuis le couvent des Augustins, et actuellement le nouveau marché à la volaille. On appelait ces moines *frères au sac*, parce qu'ils étaient vêtus d'un sac; ils allaient, comme presque tous les moines du temps, quêter dans les rues. Ils cédèrent ensuite, en 1293, une partie de leur emplacement; ils ont été supprimés peu de temps après. Ils étaient extrêmement grossiers et malpropres. Ils avaient aussi le sot orgueil de prétendre que la forme de leur habit était la même que celle que portait J.-C. *V.* SOEURS SACHETTES.

FRIPPIERS. Espèce de marchands qui achètent, revendent, raccommodent et troquent toutes sortes de meubles, ustensi-

les, etc. Leurs statuts leur avaient été donnés par François Ier, en 1544; ils avaient été confirmés sous Louis XIV, en 1665. L'apprentissage et le compagnonage étaient l'un et l'autre de trois ans. Le brevet coûtait 72 livres, la maîtrise 1000, avec chef-d'œuvre. Le patron était la Trinité et Sainte-Croix, aux SS.-Innocens; le bureau était rue Montmartre. Depuis que l'industrie a pris en France un essor si rapide et si brillant, et qu'une heureuse concurrence a fait baisser la main-d'œuvre, le nombre des frippiers a dû nécessairement diminuer; il est peu de ménages, jouissant de quelque aisance, qui n'achètent des meubles neufs, et la plupart des anciens frippiers se sont faits tapissiers. On trouve encore cependant des frippiers dans les divers quartiers de Paris; mais c'est à la Halle-au-Vieux-Linge qu'il faut les aller chercher tels qu'ils étaient autrefois.

FRONDE. Les hommes de cour, dont le despotisme de Richelieu contrariait l'ambition, s'étaient ligués contre ce ministre; mais leur ligue n'éclata qu'après sa mort. Anne d'Autriche et Mazarin, pour acheter la soumission des chefs de parti qui pouvaient s'opposer à ce qu'elle s'emparât sans réserve de la toute-puissance, multiplièrent les impôts. De là le mécontentement de toute la nation, à qui l'on faisait payer chèrement les frais de ces honteux marchés.

Le 15 janvier 1648, on fit tenir à Louis XIV, encore enfant, un lit de justice, pour forcer le parlement à enregistrer ces édits bursaux. Le surintendant des finances Emery, avait créé de nouvelles charges, dont les titres ridicules attestent la cupide ineptie du ministre qui les vendait, et la sotte vanité de ceux qui ne rougissaient pas de les acheter. On vit des *contrôleurs de fagots*, des *jurés vendeurs de foin*, des *jurés crieurs de vin*, *des conseillers langueyeurs de porcs*, etc., etc. Les titres de noblesse étaient à l'enchère; on n'avait pu créer de nouvelles charges sans blesser les prérogatives des parlemens. Celui de Paris prit l'initiative des remontrances. La régente refusa de les entendre; le mécontentement fut au comble.

Le parlement annonça, par une déclaration solennelle, qu'il n'enregistrerait plus d'édits contre le peuple. La cour



prétendit que le parlement n'avait pas le droit de s'opposer aux ordres du roi.

Les factions se consolidèrent. Le parlement se divisa en trois partis : Les *Frondeurs*, les *Mazarins* et les *Mitigés*. Les premiers l'emportèrent, et les 13 mai et 15 juin, les parlemens proclamèrent leur union.

Cette union ne fit que provoquer la guerre civile; il n'y avait réellement ni unité de vœux, ni unité de moyens. L'arrestation imprévue de deux conseillers, Blancménil et Broussel, fit courir tout Paris aux armes. Ce n'était que le prélude d'une attaque violente contre le gouvernement de la régence, et le signal de la fameuse journée des Barricades (27 août 1648). (*V.* BARRICADES.) La guerre de la fronde ne fut qu'une guerre d'intrigues; il y eut peu d'actions militaires; la cour comptait plus sur ses moyens de corruption que sur son armée. Des emprisonnemens, des condamnations arbitraires, des négociations souvent tentées et souvent rompues; et pour résultat, tout pour les chefs, rien pour le peuple au nom duquel on prétendait agir. Dès lors les dignités devinrent le prix avoué des plus lâches défections; le prince de Condé quitta le donjon de Vincennes pour être replacé à la tête des armées ; de Retz, archevêque de Paris, obtint le cardinalat. Le prince de Conti, les ducs de Bouillon, de Longueville, d'Elbœuf, et tous les autres chefs, se vendirent tour à tour. Le duc de Beaufort, qui avait embrassé franchement la cause populaire, et qu'on appelait le *roi des halles*, ne se déshonora point par une capitulation intéressée.

Une déclaration du roi, du 1er avril 1649, octroya une amnistie, qui fut observée comme toutes celles que les convenances du moment commandent au parti vainqueur, impatient de ressaisir le pouvoir qui lui est échappé.

Ces débats entre les ministres et les parlemens se sont renouvelés plusieurs fois dans le siècle dernier, mais avec des résultats différens.

FRUITIERS-ORANGERS. Marchands de toute espèce de fruits, et en outre de beurre, d'œufs, de fromage, d'herbages, etc.

Ils formaient anciennement une communauté qui datait ses statuts de 1412. On ne pouvait y être reçu maître qu'après avoir fait un apprentissage de 6 ans; le brevet coûtait 40 livres, la maîtrise 850; le patron était St. Léonard; le bureau était situé à la halle.

On donne aussi le nom de *fruitières* à des femmes qui font un petit commerce de légumes, de beurre, de salades, etc.

FRUITS (marché aux), quai de la Tournelle, au port aux Tuiles, 12e arrondissement, Q. St.-Jacques. Il se tient tous les jours.

FUMISTES. On appelle ainsi ceux qui se chargent de mettre les cheminées en état, de les empêcher de fumer, et de les faire ramoner. Ils ajoutent maintenant le badigeonnage à leur ancienne industrie, qui depuis la révolution a fait les plus grands progrès. Presque tous sont Italiens.

FUNAMBULES (théâtre des). Ils s'appelaient modestement danseurs de corde; mais ils ont perfectionné leur art. Ils exécutent sans danger, sur une triple corde, des danses gracieuses. Il se trouve sur le boulevard du Temple plusieurs théâtres consacrés à ces exercices. *V.* DANSEURS DE CORDE.

G

GABELLE (droit de), impôt sur le sel, établi par Philippe-le-Bel en 1286. Phlippe de Valois l'augmenta. Le premier bail de la gabelle fut fait pour dix ans, par Henri II, le 4 janvier 1548. Il y avait, dans la généralité de Paris, 25 greniers à sel. Cet impôt existe encore; le nom seul est changé. *V.* CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

GAGES. Ce mot, qui ne désigne aujourd'hui que le salaire des domestiques, n'avait jadis rien d'humiliant; les magistrats des cours souveraines, les premiers dignitaires de l'état, recevaient des *gages*, et le costume des plus hautes fonctions s'appelait *livrée*.

GAGNE-DENIERS. C'était le nom qu'on donnait autrefois aux commissionnaires qui sont aux coins des rues, et qui gagnent leur vie à porter des lettres, des paquets, etc.

GAGNE-PETITS. Ouvriers ambulans qui vont de maison en maison avec une brouette, et qui repassent les couteaux, les ciseaux, etc. La grande roue dont ils se servaient autrefois, et qui devait beaucoup les gêner, a disparu. Leur appareil est aujourd'hui plus simple, meilleur, et plus portatif.

GAILLON (la porte). Elle exista rue Gaillon, au coin du boulevard, jusqu'en 1700, époque où elle fut démolie.

GAILLON (quartier de). Quatre particuliers furent autorisés, le 15 septembre 1667, à aplanir la butte St.-Roch; ce nouveau quartier fut couvert de maisons en 1677; on n'y voyait auparaavant que quelques granges, des champs et des jardins. *V.* BUTTE ST.-ROCH.

GAILLON (hôtel de). Il était situé rue St.-Honoré. Ses deux chapelles, sous l'invocation de Ste. Suzanne, et des Cinq-Plaies, tenaient lieu d'église aux fidèles de ce quartier. La seconde chapelle avait été fondée en 1521, par Jean Dinocheau, marchand de bétail, et Jeanne de Laval, sa femme, à condition qu'il y se-

rait dit trois messes par semaine, et que les dimanches il y aurait pain béni et eau bénite. On ignore l'époque de la fondation de la première chapelle. C'est sur l'emplacement de cet hôtel et de ses chapelles, qu'a été bâtie l'église St.-Roch. (*V.* ST.-ROCH.)

GAINIERS. Fabricans d'étuis, de boites, de gaînes, de fourreaux d'épée en maroquin, peau de chien de mer, cuir bouilli, etc. Avant la révolution, ils formaient une communauté, dont les patrons étaient la Madelaine et St. Maur; leur bureau était rue St.-Landry. Le brevet coûtait 40 liv., la maîtrise 600. Les principaux gainiers sont toujours établis sur le quai des Lunettes.

GAITÉ (théâtre de la). Sous le titre modeste de Grands Danseurs du Roi, c'était, avant la révolution, le théâtre fondé par Nicolet. Les mélodrames ont remplacé les sauts de tremplin, et des décorations rivales de l'opéra, les rouleaux enluminés des trente-six métamorphoses d'Arlequin. On a substitué au titre de *Grands Danseurs du Roi* celui de *Gaîté*, et les amateurs du genre s'y pressent chaque soir pour frémir et pleurer. Ce théâtre est situé sur le boulevard du Temple, n° 79, 6e arrond., Q. du Temple.

GALÉRIENS. *V.* TOUR DE LA TOURNELLE.

GALERIE DU LOUVRE. *V.* LOUVRE.

GALERIE DU LUXEMBOURG. *V.* PALAIS DU LUXEMBOURG.

GALIOTES *de St.-Cloud* et *de Sèvres*. Le transport par eau de Paris à St.-Cloud et à Sèvres est en usage depuis très-longtemps. Il fut exécuté, pour la première fois, par un bateau à vapeur, aux fêtes de St.-Cloud de 1822.

GALIGNANI (librairie de), rue Vivienne, n° 18. De vastes et brillans salons, qui renferment une collection riche et précieuses des meilleurs ouvrages français et étrangers, la réunion des journaux de tous les pays, distinguent cet établissement. Son heureuse situation dans l'une des rues les plus fréquentées, les plus commerçantes de la capitale, la proximité des grands théâtres, du Palais-Royal, des boulevards et de la Bourse, appellent les étrangers et les amateurs français dans les belles galeries de M. Galignani. Il fait paraître chaque semaine *une gazette anglaise*, sous le titre de *Galignanis mounthly re-*

pertory. C'est une traduction des principaux articles des journaux français et des nouvelles politiques qui peuvent intéresser les étrangers.

GALILÉE (haut et souverain empire de). Nous ignorons l'étimologie de cette juridiction qui appartenait aux clercs de l'ancienne chambre des comptes. Elle connaissait des différens qui naissaient entre eux. Les juges qui la composaient prenaient le titre de chancelier, de maîtres des requêtes, etc. Elle fut abolie à la révolution.

GALONS (marchands de). Avant la révolution, on désignait par cette dénomination les fabricans de réseaux, tresses, crépines et galons d'or et d'argent. On n'appelle plus guère ainsi que ces brocanteurs ambulans qui achètent et revendent dans la rue de vieux habits, et des effets de hasard. *V.* PASSEMENTIERS.

GANTIERS. Les gants de Paris sont aujourd'hui préférés à ceux de Grenoble. *V.* PARFUMEURS.

GARANCIÈRE (fontaine de la rue). Elle fut construite en 1715, aux frais et par les ordres de la veuve d'un prince de Condé. Elle est adossée aux maisons ; sa construction est simple ; elle se compose d'une niche encadrée dans un chambranle, et surmontée d'une espèce de cartouche qu'entoure une moulure. L'eau jaillit d'un macaron de bronze. Elle est alimentée par le bassin du jardin du Luxembourg.

GARDES-DU-CORPS (hôtel des), quai d'Orsay, ci-devant quai Bonaparte. Cet hôtel avait été construit pour être une des casernes de la garde impériale, et s'appelait *quartier Eugène*.

GARDES-DU-CORPS DU ROI. Ils forment quatre compagnies, distinctes entre elles par le nom de leurs capitaines, et par la couleur du pompon et du baudrier. La première est la compagnie d'*Havré*, couleur *blanche;* en garnison à Versailles. La deuxième, la compagnie de *Gramont*, couleur *verte;* en garnison à St.-Germain-en-Laye. La troisième, la compagnie de *Noailles,* couleur *bleue;* en garnison à Versailles. La quatrième, la compagnie de *Luxembourg,* couleur *jaune;* en garnison à St.-Germain-en-Laye. Pendant chaque trimestre une compagnie est de service auprès du roi.

GARDES-DU-CORPS DE MONSIEUR. Ils forment deux

compagnies distinctes par le nom de leurs capitaines; la compagnie d'*Escars* et la compagnie de *Rivière*. Leur hôtel est rue de Grenelle St.-Germain, n° 136.

GARDES DU COMMERCE. Huissiers chargés exclusivement d'arrêter et d'écrouer les débiteurs condamnés pour dettes commerciales.

GARDE-MEUBLE. Ce magnifique édifice fut commencé en 1760, et achevé en 1768, sur les dessins de l'architecte Gabriel. Une belle colonnade s'élève sur une longue suite de portiques. L'aile du côté de l'orient est occupée par le ministère de la marine et des colonies; l'aile parallèle l'était par l'état-major de la 1re division militaire, qu'on a placé depuis quelque temps rue des SS.-Pères. Le garde-meuble de la couronne a été transféré à l'ancien hôtel de Junot, duc d'Abrantès, rue des Champs-Élysées.

Les objets rares et précieux de l'ancien garde-meuble ont été en partie vendus, en partie transportés à la bibliothèque de la rue de Richelieu. On y remarquait de riches tapisseries, le lit du sacre, la chapelle d'or donnée au roi Louis XIII par le cardinal de Richelieu, le 1er juin 1636; la nef d'or du roi; plusieurs armures de nos rois, de magnifiques harnais, le fameux bouclier trouvé dans le Rhône, et connu sous le nom de bouclier de Scipion, etc.

GARDE NATIONALE. Son institution est aussi ancienne que la monarchie. Elle n'avait jamais été appelée à un service actif que lorsque la tranquillité publique avait été menacée. Cependant, avant la révolution, on ne soupçonnait pas même son existence; sa réorganisation spontanée en 1789 n'est pas un des moindres prodiges de cette époque.

Sous Charles VI elle contribua à faire éloigner de Paris l'armée de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Dans le siècle suivant, chaque quartier, chaque paroisse eut son chef militaire. Seize quarteniers, quatre cinquanteniers, deux cent cinquante dixeniers, commandaient la garde bourgeoise de Paris. Les trois compagnies d'archers, d'arbalétiers, d'arquebusiers, ont été long-temps sous le commandement des chefs de l'autorité municipale. Elles eurent un général en 1550.

La garde parisienne se divisait en *guet royal*, cavalerie et infanterie, pour faire les rondes; et en *guet assis*, composé de bourgeois postés dans les différens quartiers.

Napoléon ne laissa subsister de la garde nationale que le nom. L'imminence des dangers l'obligea à la remettre en activité en 1815. On sait quels éminens services elle rendit en 1814 et en 1815, au milieu de l'Europe armée, en présence des bandes étrangères réunies autour et dans l'enceinte de la capitale.

La garde nationale se divise en douze légions, sous le commandement d'un maréchal de France; les chefs de légions ont le titre de colonel. Les légions sont composées de quatre bataillons, et chaque bataillon de quatre compagnies, dont une de grenadiers et trois de chasseurs. Tous les gardes nationaux portent ou doivent porter le bonnet à poil; leur ancien uniforme a changé dans quelques détails; la couleur de l'habit a été conservée. Chaque légion a un corps de musique.

Au commencement de la révolution chaque bataillon avait une compagnie de canonniers et deux pièces de 6.

GARDE NATIONALE A CHEVAL. Cette partie d'un corps si recommandable par les éminens services qu'il a rendus à la capitale dans les grands dangers de la patrie, est plutôt un objet de luxe que d'utilité. Le bureau de son état-major est rue de Provence, n° 63.

GARDE NATIONALE (état-major de la). Il était placé à l'hôtel Choiseul, rue Lepelletier. Cet hôtel ayant été en partie démoli pour la construction de la nouvelle salle de l'Opéra, l'état-major de la garde nationale a été transféré rue Grange-Batelière.

GARDE ROYALE. La garde royale forme quatre divisions, deux d'infanterie et deux de cavalerie. Chaque division se compose de deux brigades, et chaque brigade de deux régimens; il y a en outre un régiment d'artillerie à pied, un régiment d'artillerie à cheval, et un régiment du train d'artillerie. Les deux divisions d'infanterie forment 18,200 hommes; les deux divisions de cavalerie 6,896; le régiment d'artillerie à pied 476; le régiment d'artillerie à cheval 288; le régiment du train d'artillerie 408, total 26,268 hommes. Le service auprès du roi se renouvelle

tous les deux mois. Quatre maréchaux de France remplissent alternativement, et par quartier, les fonctions *de major-géneral de la garde royale*.

Les bureaux d'état-major des divisions sont : Pour la 1re division d'infanterie (comprenant les 1er, 2e, 4e et 5e régimens), rue de Vaugirard, n° 21. Pour la 2e division d'infanterie (comprenant les 3e et 6e régimens, et 1er et 2e régimens suisses), rue de Bourbon, n° 86. Pour la 1re division de cavalerie (comprenant les 1er et 2e de grenadiers, et 1er et 2e de carabiniers, chaque régiment composé de 6 escadrons), rue de l'Université, n° 16. Pour la 2e division de cavalerie (comprenant les régimens de dragons, chasseurs à cheval, lanciers et hussards), rue de Grammont, n° 24. Pour l'artillerie (composée de 3 régimens, l'un d'artillerie à pied, de 8 compagnies, l'autre à cheval, de 4 compagnies, et du régiment du train, de 6), rue de Varennes, n° 29.

GARDE ROYALE (hôpital de la), rue St.-Dominique, au Gros-Caillou.

GARDE-DES-SCEAUX. Depuis 1815 les fonctions de garde-des-sceaux et de chancelier sont distinctes. Le chancelier préside la chambre des pairs ; le garde-des-sceaux a les attributions de l'ancien *grand-juge*. (*V*. ce mot.) Il occupe l'hôtel de la chancellerie de France, place Vendôme.

GARDES-FRANÇAISES (dépôt militaire du régiment des). Il était établi sur le boulevard du Nord, près de la rue de la Chaussée-d'Antin. Cette école, fondée par Louis XV, avait été organisée en 1764 par le maréchal de Biron, colonel de ce régiment. Les élèves étaient de 150 à 200 ; ils étaient admis depuis l'âge de dix ans jusqu'à seize ; ils pouvaient alors contracter un engagement ou se retirer. On leur enseignait la à lire à écrire, le calcul élémentaire, l'allemand, l'escrime, etc. Ils étaient nourris, habillés et entretenus aux frais du trésor royal ; leur paye était comme celle des soldats du régiment (8 sous). Le dépôt de l'instruction était dirigé par un officier qui avait sous ses ordres quatre sergens. A l'époque de 1789, le régiment se trouvait presque entièrement composé de soldats sortis de cette école. Les gardes-françaises se distinguaient par leur tenue,

leur instruction, et la plus exacte discipline. Ce fut le premier régiment qui se prononça pour la cause de la liberté.

Les gardes-françaises refusèrent de s'armer contre les citoyens de Paris; c'était leur ordonner d'égorger leurs parens; la plupart étaient nés à Paris. Beaucoup d'entre eux furent enfermés à l'Abbaye, les autres consignés dans leurs casernes. Cependant une armée, composée de régimens étrangers à la solde de la France, environnait la capitale. Partout on se disposait à la combattre, ou du moins à embarrasser son passage. Paris présentait l'effrayant tableau d'une ville menacée d'un assaut. Les gardes-françaises s'échappèrent de leurs casernes; ceux qui étaient en prison furent délivrés. Tous se réunirent aux Parisiens. Tous les grands événemens de cette mémorable époque appartiennent à l'histoire générale de France.

Nous nous bornerons à dire qu'avant de recommander les gardes-françaises à l'équité, à la protection de l'assemblée nationale, les nouveaux magistrats de Paris invitèrent les soldats qui étaient sortis de l'Abbaye, à y rentrer; tous rentrèrent en prison, et n'en sortirent que lorsque le roi eut ordonné leur mise en liberté.

Le régiment des gardes-françaises fit partie des *bataillons du centre* de la garde nationale parisienne. Ces bataillons faisaient un service; ils étaient soldés.

Tant de services rendus à la capitale, dans des circonstances si graves, ne pouvaient pas rester sans récompense; l'autorité municipale vota une médaille d'or, de la valeur de cinquante francs, pour chaque garde-française. Ces braves refusèrent cette médaille, et n'en acceptèrent qu'une plus modeste.

Beaucoup de gardes-françaises se sont distingués dans nos armées; plusieurs sont parvenus aux premières dignités militaires. Qu'il nous suffise de citer le libérateur de Dunkerque, le pacificateur de la Vendée, Hoche; c'est de lui que Carnot avait dit, en lisant une lettre qu'il venait d'écrire au comité de salut public, sur la première campagne du Nord : *Voilà un sergent qui fera son chemin*. Le sergent fut général de division à vingt-deux ans. C'était un élève du dépôt des gardes-françaises.

GARDES-SUISSES, nom donné aux régimens de cette nation attachés au service de la cour. Ils occupent exclusivement



les postes du Louvre, de la Caisse d'Amortissement et de la Trésorerie.

GARNISONS (fontaine de la rue des Vieilles-). Elle a été construite en 1815, sur les dessins de M. Bralle, ingénieur. Elle se compose d'une table carrée en saillie. Elle est alimentée par la pompe Notre-Dame.

GARDES *du prevôt de Paris*. Sous l'ancien régime on appelait ainsi douze huissiers-exploitans, aux ordres du prévôt de Paris. Un arrêt, daté de 1566, leur ordonnait de porter hocquetons et hallebardes, en suivant le prévôt à l'audience et par la ville. Avant la création des huissiers-audienciers, ces gardes remplissaient leurs fonctions, et faisaient *bailler* (donner) *les audiences*.

GARE (la), espèce de bassin situé près de la barrière de la *Gare*, lequel avait été destiné à mettre les bateaux d'approvisionnement à l'abri des glaces. Ce bassin n'a point été achevé.

GASTINE (place). Cette petite place, située rue St.-Denis, n[os] 75 et 77, 4[e] arrondissement, Q. des Marchés, est l'endroit où était la maison d'un riche marchand, nommé Philippe Gastine, qui fut pendu, sous Charles IX, le 30 juillet 1571, pour avoir ouvert sa maison aux huguenots ou calvinistes. On rasa la maison, et sur l'emplacement qu'elle occupait on éleva une grande croix de pierre qui, peu après, fut transportée au cimetière des Innocens. Cette translation enflamma la fureur de quelques fanatiques excités par les prêtres et l'université; mais on pendit un des plus mutins, et la sédition s'apaisa.

GAUFREURS. On appelle ainsi ceux qui font passer les étoffes sous des cylindres gravés, ou des planches de cuivre, qui, par le moyen d'une presse, leur impriment différens dessins. Ils portaient aussi anciennement le nom de *découpeurs égratigneurs*.

GAZ HYDROGÈNE. La découverte du gaz hydrogène, dont on se sert depuis long-temps en Angleterre, offre un nouveau moyen d'économie pour l'éclairage des rues et des monumens publics de la capitale. L'emploi de ce fluide a été importé d'Angleterre; on en fit l'essai au passage Montesquieu, il y a à peu près dix-huit ans; cet essai ne réussit pas; il a eu plus de succès dans ces derniers temps. Le chevalier Pauwels a formé à Pa-



ris une compagnie dont les travaux ont été promptement récompensés. Depuis quelques années, plusieurs théâtres, l'Académie royale de Musique, l'Odéon, les Variétés, plusieurs cafés, beaucoup de marchands du Palais-Royal, le passage des Panoramas, de grands magasins, etc., ont substitué ce moyen à l'huile à quinquet. On peut croire qu'il sera bientôt employé par tous les établissemens publics. Une nouvelle compagnie a été établie sous le nom de compagnie royale. Ses principaux appareils sont à Montmartre et à la barrière de Courcelles. Une autre a ouvert ses travaux derrière le cirque de MM. Franconi. Des canaux portent le gaz dans les différens quartiers; et ceux qui veulent en faire usage établissent des conduits d'embranchement. Les compagnies traitent par abonnement avec les consommateurs. L'expérience offrira sans doute aux entrepreneurs français les moyens de remédier aux inconvéniens que ce mode présente. Des conduits d'une matière solide et compacte, préviendront l'extinction subite de la lumière; mais il sera plus difficile de neutraliser l'odeur fétide qu'exhalent les tuyaux quand on est forcé de les nétoyer.

GAZETTE DE SANTÉ. Cette feuille utile, rédigée par des médecins distingués, paraît tous les dix jours; l'abonnement est de 10 francs pour six mois, et de 18 fr. par an. Le bureau est rue Montesquieu, n° 2.

GAZIERS. *V*. RUBANIERS.

GELOSI. Nom d'une troupe de comédiens italiens. Le parlement avait fait fermer le spectacle d'une autre troupe italienne qui jouait des farces et avait ouvert son théâtre à la fin de 1576; elle avait été autorisée par le prévôt de Paris; mais, sans égard à cette autorisation, le parlement ferma ce théâtre sur la plainte des doyens et maître de la Passion.

En 1577, Henri III fit venir de Venise à Blois les *gelosi*. Une partie de la troupe fut faite prisonnière par un détachement de l'armée protestante. Henri III paya leur rançon, et les fit jouer dans la salle même des états.

Le 19 mai 1577, ils ouvrirent leur théâtre à Paris, à l'hôtel de Bourbon, près le Louvre; le prix des places était de 4 sous. Le 22 juin, le parlement ordonna aux *gelosi* de cesser leurs comédies, qui n'enseignaient que *paillardises*. Le roi les maintint



malgré l'opposition du parlement. « La corruption de ce temps » était telle, dit l'Étoile, que les farceurs, bouffons, p...... et » mignons, avaient tout crédit auprès du roi. »

Nous ne citerons que les titres de deux ouvrages de cette époque. *Farce joyeuse d'une femme qui demande les arrérages à son mari. Farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, par-devant le dieu Cupidon, pour une fille.* Et le titre n'était pas la partie la plus licencieuse de l'ouvrage.

GENDARMERIE. C'est le nouveau nom que l'on donna à la maréchaussée au commencement de la révolution. Ce corps a été très-augmenté. La ville de Paris, outre la gendarmerie royale, a un corps nombreux de gendarmes à pied et à cheval. Les principales casernes sont celles de la rue des Francs-Bourgeois, de la rue de Tournon, de la rue Mouffetard, de la rue du Faubourg-St.-Martin, et de la rue de la Chaussée-des-Minimes.

GENDARMERIE D'ÉLITE (caserne de la compagnie de la), rue de Vaugirard, n° 25.

GENDARMERIE *du département de la Seine* (caserne de la), rue des Francs-Bourgeois, n° 12, au Marais.

GENEST (St.), patron des ménétriers. *V.* ST.-JULIEN-DES-MÉNÉTRIERS.

GENEVIÈVE (filles de Ste.-) ou *Miramionnes*. Ce couvent, qui est maintenant occupé par la pharmacie centrale du 12e arrond., est situé rue de la Tournelle, n° 5, 12e arrond., Q. du Jardin-du-Roi. Il avait été fondé en 1670, par Marie *Bonneau*, veuve de Beauharnois de Miramion, conseiller au parlement. Ste. Geneviève était la patrone de ces religieuses; elles ne portaient point d'habits particuliers, ne faisaient point de vœux, et n'étaient point cloitrées. Elles se consacraient à l'instruction des jeunes filles et au soulagement des pauvres blessés. Leur couvent fut supprimé en 1790.

GENEVIÈVE (Abbaye Ste.-). Avant la révolution, les vastes bâtimens de cette antique abbaye étaient occupés par des chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin; ils en étaient possesseurs depuis l'an 1148. Cette abbaye, si l'on en croit la tradition, avait été fondée par Clovis et la reine Clotilde sa femme. On dit que cette fondation fut l'accomplissement d'un vœu



que le fier Sycambre avait fait, lorsqu'il partit pour combattre Alaric II, roi des Visigots. St. Remi fit la dédicace de l'abbaye, sous l'invocation des apôtres St. Pierre et St. Paul. Clovis habitait alors le palais des Thermes. Il mourut avant que cet édifice fût achevé; Clotilde fit continuer les travaux. L'antique église Ste.-Geneviève, qui seule a résisté aux outrages des siècles et à la fureur des Normands, fut qualifiée de basilique dès les premiers temps de sa fondation; on ne donnait alors ce nom qu'aux églises de moines, ce qui prouve que l'église Ste.-Geneviève (alors la *basilique de St.-Pierre*), dépendait d'une abbaye. Clovis et Clotilde y furent inhumés. Les bâtimens de l'abbaye et de l'église Ste.-Geneviève ne furent entièrement terminés qu'en 1175. De tous ces bâtimens, l'abbaye seule subsiste telle qu'elle fut construite alors. Ce fut en 1148 que l'abbaye de St.-Pierre et de St.-Paul prit le nom de Ste.-Geneviève, qui, à ce que l'on rapporte, y fut enterrée en 512, un an après la mort de Clovis. Ste. Geneviève est révérée comme patrone de Paris; sous l'ancien régime, on descendait sa châsse dans les grandes calamités, et on la portait en procession à Notre-Dame. Tout le clergé et les cours supérieures assistaient à cette procession, que les religieux de Ste.-Geneviève suivaient pieds nus.

On voyait dans le milieu du chœur le tombeau de Clovis, et dans une chapelle qui était à côté du grand autel, le tombeau, en marbre noir, du cardinal de la Rochefoucault; ce tombeau fut transféré au musée des Petits-Augustins. St.-Foix a dit plaisamment, à propos de l'ange qui sert de caudataire ou porte-queue au cardinal, qu'il était étonné que l'extravagante imagination qui avait créé ce page, au lieu de le laisser à moitié nu, ne lui eut pas donné la livrée.

La principale porte par laquelle on entre dans l'abbaye, fut bâtie sur les dessins du père de Creil, religieux de la maison. C'est une espèce de double portique, soutenu de colonnes doriques, dont les bases sont d'ordre toscan; il y a deux pavillons carrés aux deux extrémités. De là on entre sous un péristyle formé par des colonnes doriques, et qui a environ 40 pas de longueur. La partie des bâtimens qu'on appelait le Nouveau-Cloitre, est soutenue d'un côté par des colonnes doriques. L'abbaye Ste.-Geneviève est occupée depuis 1802 par un établis-

sement d'instruction publique, lequel s'appela tour à tour *école centrale du Panthéon*, *lycée Napoléon*, et, depuis 1814, *collége d'Henri IV*.

GENEVIÈVE (nouvelle église Sainte-). *V.* PANTHÉON.

GENEVIÈVE (Montagne-Sainte-). On prétend que le sommet de cette montagne, ou plutôt de ce coteau, servait de cimetière aux Romains et aux premiers habitans de Paris. On fonde cette conjecture sur ce que ce sommet était placé, selon l'usage, entre deux grands chemins, et parce qu'on y découvrit, en 1620, un tombeau de marbre blanc orné de figures du paganisme.

GENEVIÈVE (place Sainte-), entre la rue Soufflot et la nouvelle église Sainte-Geneviève, 12ᵉ arrondissement, quartier Saint-Jacques. Elle fut tracée par Soufflot en même temps que l'église. Elle fut appelée *place du Panthéon* depuis 1791 jusqu'à 1815.

GENEVIÈVE (fontaine Sainte-), rue de la Montagne-Ste.-Geneviève. Cette fontaine a un soubassement surmonté d'une coupole; sa forme est triangulaire. Dans l'une de ses façades est une arcade du milieu de laquelle jaillit l'eau. Elle est alimentée par l'aqueduc d'Arcueil.

GENEVIÈVE (carré Sainte-), 12ᵉ arrondissement, quartier Saint-Jacques. C'est ainsi que l'on nomma long-temps la place qui est devant le grand portail de l'église Saint-Étienne-du-Mont. C'est en 1355 que l'on commença de l'entourer de maisons.

GENEVIÈVE (bibliothèque Sainte-). *V.* BIBLIOTHÈQUE.

GENEVIÈVE *des Ardens* (église Sainte-); elle était située rue Neuve-Notre-Dame, au coin de cette rue et de celle du Marché-Palu. On la nomma d'abord *Notre-Dame la petite*, et ensuite *Sainte-Geneviève la petite*, pour la distinguer de l'abbaye à laquelle elle appartenait. En 1229 ou 1230, elle fut appelée *Sainte-Geneviève des Ardens*, en commémoration de la guérison subite du *feu sacré*, ou *mal des ardens*, dont nous avons déjà parlé; guérison obtenue par l'intercession de la bienheureuse sainte Geneviève, patrone de l'église de la rue Neuve-Notre-Dame. Cette église fut abattue en 1747 pour agrandir l'hôpital des Enfans-Trouvés.



GÉNIE MILITAIRE (inspection générale et comité central du), rue de l'Université, n° 94.

GÉOGRAPHES (ingénieurs-). Ils sont également employés aux armées et au ministère de la guerre pour la confection des cartes et plans topographiques. Presque tous ces officiers sortent de l'école Polytechnique.

GEORGE (oratoire St.-). *V.* ST.-BARTHÉLEMI.

GERMAIN (la porte St.-). Cette porte, qui était située rue de l'École-de-Médecine, entre la rue du Paon et la cour du Commerce, au même endroit où l'on voit maintenant une fontaine, était une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste; elle s'appelait d'abord *porte des Cordèles* (des *Cordeliers*) ou des *Frères-Mineurs*, parce qu'elle était voisine du couvent de ces religieux. En 1350, elle prit le nom de Saint-Germain, que la porte Bussy avait porté jusqu'alors. C'est par la porte St.-Germain qu'en 1418 Perrinet-Leclerc introduisit les Bourguignons dans Paris. Elle fut abattue en 1572.

GERMAIN (marché St.-), entre les rues du Four St.-Germain, du Petit-Bourbon St.-Germain, et de Seine St.-Germain, 10e arrondissement, Q. du Luxembourg. Il a été construit sur l'emplacement de l'ancienne foire St.-Germain. C'est le plus beau marché de Paris. On le doit à M. Blondel, architecte. *V.* FOIRE ST.-GERMAIN.

GERMAIN (foire St.). *V.* FOIRES.

GERMAIN-DES-PRÉS (église et abbaye St.-). C'est un des plus anciens monumens religieux de Paris. On dit qu'il fut fondé en 543 par Childebert Ier, sous l'invocation de St. Vincent et de la Ste.-Croix; il porta d'abord ce double nom. Childebert donna aux religieux, pour leur entretien, le fief d'*Issy*. Ce fief s'étendait depuis le Petit-Pont jusqu'à la porte St.-Michel ou d'Enfer, nommée autrefois la porte Gibart; depuis cette porte jusqu'à Vanvres; de là passant au-dessus de Meudon jusqu'auprès de Sèvres; puis en remontant la rivière jusqu'au pont Notre-Dame. On voit que ce fief était d'une immense étendue, et que les bons religieux de St.-Germain-des-Prés, en appuyant un tel présent de titres faux ou vrais, ne pouvaient manquer de devenir puissamment riches. Les bâtimens de la première abbaye et son église ne furent achevés qu'en 557. Le

nom de Ste.-Croix et de St.-Vincent fut changé en celui de St.-Germain, dans l'année 754, lors de la translation du corps de St. Germain, évêque de Paris; on ajouta *des Prés*, parce que cette abbaye était située au milieu des champs. L'église et l'abbaye furent saccagées par les Normands en 845, 857, 858, et brûlées en 861 et 885. En 1014 on bâtit une nouvelle église. Il ne reste des bâtimens que Childebert avait fait élever, qu'une seule tour, dont le bas sert de porche à l'église. Auprès de cette tour, on vit, jusqu'en 1514, une statue de la déesse *Isis*; un jour on surprit aux pieds de cette statue *une femmelette qui y faisait brûler une touffée de chandelles*; cette bonne femme prenait *Isis* pour la Vierge; sans élever une discussion qui n'aurait peut-être pas été tout-à-fait au désavantage de la femme, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et abbé de St.-Germain, fit enlever et briser la statue. On croit que nos premiers rois chrétiens furent inhumés dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Les tombeaux qu'on y voyait avant la révolution, et qui, depuis, avaient été transportés au Musée des Monumens français, semblent le prouver. Ces tombeaux sont ceux de Childebert, d'Ultrogothe sa femme, de Chilpéric, de Frédégonde, de Clotaire II, et de sa femme Bertrude. En 1646, des ouvriers, employés dans l'abbaye, découvrirent deux grands cercueils, dans lesquels étaient les corps entiers de Childeric II et de Bilihilde sa femme. Les ouvriers volèrent plusieurs des objets qui étaient renfermés dans ces tombeaux. Ils ne rapportèrent qu'un diadème tissu d'or. Lorsqu'on rouvrit les deux cercueils en 1656, on ne trouva plus dans celui du roi qu'un petit vase de verre, qui renfermait un parfum desséché; des fragmens de son épée, sa ceinture, les morceaux d'un bâton, plusieurs pièces d'argent carrées; la figure du serpent Amphisbaine. Dans le cercueil de la reine, on ne trouva que des os et des vêtemens qui, à l'ouverture, s'en allèrent en poussière. Sur le tombeau de la reine était un petit coffre de pierre qui renfermait les cendres d'un enfant; on crut que c'était celles de Dagobert, fils de Childéric et de Bilihilde. On découvrit après, sur une pierre du tombeau du roi, cette inscription gravée en grosses lettres : CHILDR. REX.

Le tombeau de Jean-Casimir, roi de Pologne, ornait aussi



l'église Saint-Germain-des-Prés. On sait que Casimir, ayant déposé sa couronne en 1667, vint en France auprès de Louis XIV qui lui donna l'abbaye St.-Germain.

L'abbaye St.-Germain, occupée depuis 1513 par des religieux de la congrégation de Chézal-Benoît, le fut depuis 1631 jusqu'à la révolution, par des religieux de la congrégation de St.-Maur. L'abbé de St.-Germain était ordinairement prince ou cardinal, et possédait un revenu considérable. Parmi les droits dont il jouissait, en voici deux que nous rapporterons, à cause de leur singularité. Le premier fut en usage pendant cent cinquante ans. Le jour de la fête de St. Germain, le 28 mai, les maréchaux de France recevaient de l'abbé et des religieux douze pains du couvent, douze septiers de vin, et douze sous parisis, pour le service qu'ils étaient tenus de rendre à l'abbé, et qui consistait à marcher devant lui avec un bâton blanc à la main, pendant la procession et la grand'messe de ce jour. Si aucun d'eux ne pouvait y assister, ils envoyaient un gentilhomme auquel ils donnaient par écrit pouvoir de les représenter, et de recevoir la rétribution accoutumée. A dater de l'année 1418, cet usage tomba en désuétude. L'autre droit était celui que l'abbé de St.-Germain avait sur les habitans de Chaillot. Tous les ans, le jour de l'Ascension, ils devaient lui donner deux grands bouquets, six autres petits, un fromage gras fait du lait des vaches qu'ils menaient paitre dans l'ile *Maquerelle* (ile des *Cygnes*, comblée depuis la révolution); et enfin un denier parisis pour chaque vache. Nous ignorons l'origine de ces deux droits, et l'époque où ils ont commencé.

Les abbés de St.-Germain-des-Prés avaient autrefois toute juridiction, tant spirituelle que temporelle, sur le faubourg St.-Germain. En 1668, la juridiction spirituelle leur fut enlevée par l'archevêque de Paris, Péréfixe; et en 1674, un édit royal limita leur juridiction temporelle. Jusqu'à la révolution, l'enclos de l'abbaye fut un lieu privilégié.

L'église Saint-Germain-des-Prés, qui, à différentes époques, a subi des réparations et des changemens considérables, est maintenant la première succursale de la paroisse St.-Sulpice.

GERMAIN-DES-PRÉS (place St.-). Elle est située au bout

de la rue St.-Germain-des-Prés, en face de l'église St.-Germain-des-Prés, 10e arrond., Q. de la Monnaie.

GERMAIN-DES-PRÉS (fontaine St.-). Elle est placée dans un pan coupé de l'une des rues construites sur l'emplacement de l'ancienne abbaye St.-Germain. Elle se compose d'une niche, au milieu de laquelle est un macaron de bronze. Sa partie supérieure est décorée de deux dauphins. Elle est alimentée par la pompe Notre-Dame et par celle du Gros-Caillou.

GERMAIN-L'AUXERROIS (cloître St.-). *V.* PLACE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS et RUE CHILPÉRIC.

GERMAIN-L'AUXERROIS (église St.-), place St.-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis la colonnade du Louvre, 4e arrondissement, Q. du Louvre. On ne sait rien de positif sur l'origine de cette église. On croit qu'elle a été bâtie par Chilpéric Ier, en l'honneur de St. Germain, évêque d'Auxerre; et c'est là la conjecture la plus vraisemblable. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'elle existait dès le 7e siècle. Dans le 9e on la nommait *St.-Germain-le-Rond*, à cause de sa construction, ou de la configuration du cloître et des fossés dont il était environné. Le grand portail de cette église fut bâti, dit-on, sous le règne de Philippe-le-Bel. Il est précédé d'un portique décoré de six statues de pierre, plus grandes que nature. Quelques archéologues ont cru y reconnaître saint Vincent, Childebert, Ultrogothe sa femme, saint Germain, évêque d'Auxerre, saint Marcel et sainte Geneviève. On admirait autrefois, dans cette église, un jubé, ouvrage de Pierre Lescot, célèbre architecte, et de l'illustre Jean Goujeon. Il n'existe plus depuis long-temps. Un grand nombre de personnages distingués par leurs talens ou par le rang qu'ils ont occupé en France, ont été inhumés à St.-Germain-l'Auxerrois; entre autres, Jacques Dubois, plus connu sous le nom de *Sylvius*, médecin célèbre, mort en 1541; les chanceliers de France François Olivier, d'Aligre, Pomponne de Bellièvre, et Phelippeaux de Pontchartrain; Malherbe; Éléazar de Sarcilly, son neveu, l'un des héros du roman de Cyrus, jeune homme qu'une mort prématurée enleva aux lettres; Abraham Remi, l'un des meilleurs poètes latins de son temps; Nicolas Faret, de l'Académie française; le peintre Jacques Stella, né à Lyon en 1596, et mort au Louvre en 1657;



Jacques Sarrasin, sculpteur habile; Guy-Patin, dont les lettres furent long-temps estimées; le sculpteur Desjardins, auteur de la statue de Louis XIV, placée autrefois sur la place des Victoires; le géographe Guillaume Sanson; Denis Dodart, médecin de Louis XIV, dont Racine et Boileau parlent quelquefois dans leurs lettres; Noël et Antoine Coypel, tous les deux peintres estimés; Santerre, peintre encore plus estimé qu'eux; la savante Anne Lefèvre et son mari André Dacier, l'une morte le 16 août 1720, l'autre le 18 septembre 1722; Antoine Coizevox, l'un des meilleurs sculpteurs du règne de Louis XIV; le comte de Caylus, etc. Dans la nuit du 24 au 25 avril 1617, le maréchal d'Ancre avait été inhumé au-dessous de l'orgue de cette église; mais, au point du jour, le peuple furieux tira son cadavre de la fosse, et le mit en pièces. St.-Germain-l'Auxerrois a été réparée en 1623 et en 1746; elle sert de paroisse au palais des Tuileries.

GERMAIN-L'AUXERROIS (place St.-). Elle est située entre la rue Chilpéric et la rue des *Prêtres-St.-Germain-l'Auxerrois*, 4e arrondissement. Ce n'était jadis qu'un passage. Les maisons qui masquaient l'entrée principale de l'église ont été démolies depuis la révolution. La colonnade du Louvre, chef-d'œuvre d'architecture moderne, contraste singulièrement avec le gothique et mesquin portail de l'église. On appelait, par dérision, Henri III marguillier de St.-Germain-l'Auxerrois. Le *journal d'Henri III* nous a conservé la nomenclature des titres burlesques dont on affublait le triste monarque : « Henri, par la grâce » de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imaginaire, » concierge du Louvre, *marguillier de St.-Germain-l'Auxer-* » *rois*, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gaude- » ronneur des colets de sa femme et friseur de ses cheveux, » mercier du palais, visiteur des étuves, gardien des quatre- » mendians, père conscript des blancs-battus et protecteur des » capucins. » (*Journal d'Henri III*, t. XIII, p. 180.)

GERMAIN-LE-VIEUX (église St.-). Elle était située rue du Marché-Neuf, 9e arrond., Q. de la Cité. On croit que cette église avait été, dans l'origine, une chapelle bâtie par saint Germain, évêque de Paris, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. En 886, lorsque les Normands menaçaient Paris, les re-

ligieux de l'abbaye Sainte-Croix et Saint-Vincent (depuis abbaye Sainte-Geneviève), craignant que l'ennemi ne profanât le corps de St.-Germain, dont ils étaient dépositaires, transportèrent ces reliques dans la chapelle de St.-Jean, et les confièrent à la vigilance du clergé de cette chapelle. Lorsque toute crainte eut cessé, ils reprirent leurs reliques; mais pour reconnaître les soins du clergé de St.-Jean, il lui firent présent d'un os du bras de St. Germain. La chapelle prit alors le nom de *St-Germain;* on y ajouta *le Vieil,* parce que cette chapelle avait été le premier oratoire qu'eût fait construire l'évêque de Paris. On ne sait pas l'époque précise où l'église Saint-Germain-le-Vieux avait été érigée en paroisse; mais elle l'était vers le milieu du 14e siècle. Elle fut abattue en 1802; sur son emplacement on a construit deux maisons numérotées 6 et 8.

GERMAIN-LE-VIEUX (passage St.-). Construit sur l'emplacement qu'occupait l'antique église qui lui a donné son nom; ce passage conduit de la rue du Marché-Neuf à la rue de la Calandre, 9e arrond., Q. de la Cité.

GERVAIS (église St.-), rue du Monceau, du Pourtour, des Barres et Longpont, 9e arrond., Q. de l'Hôtel-de-Ville. C'est un des plus anciens monumens religieux de la capitale; elle existait sous l'épiscopat de saint Germain, et portait alors le nom de *St.-Gervais et St.-Protais.* On ignore l'époque de son érection en paroisse. Elle fut reconstruite en 1212, et en 1616 on commença d'élever son portail, chef-d'œuvre du célèbre Jacques de Brosse, à qui nous devons le palais du Luxembourg, l'acqueduc d'Arcueil, etc. Ce portail se compose de trois ordres placés l'un au-dessus de l'autre, l'ionique sur le dorique, et le corinthien sur l'ionique. Les deux premiers ordres sont de huit colonnes chacun, et le dernier de quatre. Le corps de l'église est dans le goût gothique. Les vitres du chœur ont été peintes par Jean Cousin. On y voit le martyr de saint Laurent, la Samaritaine, le paralytique, etc. Dans les diverses chapelles, les peintures qui sont sur les vitres représentent des danses de bergers, l'histoire de St. Jacques, celle du St.-Sacrement, plusieurs actes de la vie de la reine Clotilde, une procession où l'on remarque François Ier, l'histoire de Salomon et de la reine de Sabat, etc., etc.

Ces peintures sont en général estimées. Plusieurs personnages, ou célèbres ou du moins connus, furent inhumés à St.-Gervais : Paul Scarron, dont on lit encore le *Roman-Comique*, philosophe-pratique, dont le courage et la gaîté, au milieu de tous les maux qui peuvent accabler la vie, ont dû faire excuser des ouvrages que réprouvent trop souvent les bonnes mœurs et le bon goût ; Pierre du Ryer ; Gomberville ; Philippe de Champagne, peintre fameux, dont l'église de St.-Gervais possédait plusieurs chefs-d'œuvre qui sont maintenant au Musée; les chanceliers Michel Letellier et Louis Boucherat ; Amelot de la Houssaye, connu par son *Histoire du Gouvernement de Venise ;* Lafosse, dont le *Manlius* est pour jamais resté au théâtre ; Claude Voisin, chancelier de France, etc.

GERVAIS (chapelle St.-), ou *Sainte-Anastase*. Elle dépendait de l'hôpital de ce nom. Consacrée et dédiée, en 1412, par Guillaume, évêque d'Evreux, elle fut démolie en 1738.

GERVAIS (hôpital St.-). *V.* HOSPITALIÈRE DE STE.-ANASTASE.

GERVAIS (collége de Maître-), ou *de Notre-Dame-de-Bayeux*, rue du Foin St.-Jacques, n°. 14, 11ᵉ arrond., Q. de la Sorbonne. C'est maintenant une caserne d'infanterie. *Gervais* CHRÉTIEN, qu'on appelait communément *Maître-Gervais*, premier physicien ou médecin de Charles V, avait fondé ce collége pour de pauvres étudians, en 1370. Il était né à Bayeux, et son collége était principalement affecté aux étudians de ce diocèse. *Maître-Gervais* CHRÉTIEN mourut le 10 mai 1382. Le collége qui portait son nom fut réuni à l'Université en 1763.

GERVAIS (passage des Dames-St.-). Il n'existe plus. Ouvert en 1792, sur les bâtimens des Hospitalières de Ste.-Anastase, il communiquait de la rue des Francs-Bourgeois, au Marais, à la rue des Roziers et à la rue Vieille-du-Temple. L'emplacement qu'il occupait fait maintenant partie du marché de la rue Vieille-du-Temple.

GERVAIS (orme St.-) *V.* ORME.

GÈVRES (quai de). Il commence au Pont-Notre-Dame et à la rue Planche-Mibray, et finit au Pont-au-Change et à la place du Châtelet, 7ᵉ arrond., Q. des Arcis. Dans les pre-

mières années du 17e siècle, le terrain qui est entre le Pont-au-Change et le Pont-Notre-Dame allait encore en pente jusqu'à la rivière, et n'était couvert que par quelques maisons où étaient placées la tuerie et l'écorcherie. En 1642, ce terrain fut cédé au marquis de Gèvres, sous condition d'y faire construire un quai. On n'éleva des maisons sur le quai de Gèvres qu'en 1657.

GIBARD, GIBERT et GILBERT (porte). *Voyez* PORTE D'ENFER.

GILLES. (St.-). *V.* ST.-LEU.

GILLOTINS. Pauvres écoliers, ainsi nommés de Germain Gillot, docteur de Sorbonne, qui les avait réunis au nombre de deux cents dans l'ancien collége de Ste.-Barbe.

GLACES (manufacture des), rue de Reuilly, n° 24, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts. Elle fut fondée en 1634, par Rivière-Dufreny, sous la protection de Colbert. On n'y fabriqua, dans l'origine, que des glaces soufflées. Leur dimension ne pouvait excéder quatre pieds. En 1688, Lucas de Nehon inventa la manière de les couler. Ce travail s'exécute à St-Gobin, bourg de Picardie, près de La Fère, au département de l'Aisne. De là les glaces sont transportées à Paris sur des chariots construits exprès. Elles reçoivent à Paris le poli nécessaire. On fabrique à St.-Gobin des glaces qui ont 122 pouces de haut sur 75 de large.

C'est à Colbert qu'on peut appliquer ces beaux vers, où Boileau peint

> Nos artisans grossiers rendus industrieux ;
> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

La France faisait venir toutes ses glaces de Venise. Colbert fit donner à Rivière-Dufrény le privilége, que l'artiste, qui avait plus de génie que de fortune, vendit ensuite à une compagnie.

C'est aujourd'hui un point de fait incontestable que les glaces de cet établissement, qui ne doit rien à des talens étrangers, sont, par la grandeur de leur dimension, la finesse de leur poli, les plus belles que l'on connaisse en Europe.

GLORIETTE ou *du Petit-Pont* (la Boucherie). Elle était située rue du Petit-Pont, au bout de la rue de la Huchette, du côté de la rivière. Elle avait été établie en 1416, et se composait de dix étaux. Elle n'existe plus. Tous les bâtimens ont été démolis, et ont fait place au nouveau quai. On appelait *Gloriette* une des prisons du petit Châtelet; il paraît qu'on appelait ainsi toutes les prisons. La boucherie et l'ancien impasse, où elle était placée, touchaient à la *Gloriette* du petit Châtelet, et c'est de là sans doute qu'ils avaient pris leur nom.

GOBELINS (manufacture royale des tapisseries de la couronne, dite manufacture des), rue Mouffetard, n° 270, 12e arrond., Q. St.-Marcel. Le nom de *Gobelins* a été donné à cette manufacture, ainsi qu'à la rivière de Bièvre, à cause de Gilles Gobelin, fameux ouvrier en teinture de laine, sous le règne de François Ier. Il s'établit dans une maison qu'il avait fait bâtir, et qu'on nomma d'abord la *Folie-Gobelin*, et ensuite l'hôtel des Gobelins. En 1666, Colbert acheta cet hôtel, et y établit l'admirable manufacture des tapisseries. Le premier directeur des Gobelins fut le célèbre Lebrun, premier peintre de Louis XIV. L'académie des inscriptions et belles-lettres, appelée dans l'origine *la petite Académie*, était chargée de composer les sujets et les inscriptions des tapisseries qui devaient être executées aux Gobelins. Colbert avait placé aussi dans cet établissement d'habiles ouvriers en horlogerie et en orfévrerie. Mais les dépenses énormes de la cour de Louis XIV réduisirent le trésor à une telle pénurie, qu'en 1694 on fut obligé de congédier ces ouvriers. L'art de la tapisserie paraît avoir atteint le dernier degré de perfection. La finesse des nuances rivalise souvent avec l'éclat, la pureté de coloris des plus beaux tableaux. On regrette seulement que ces tapisseries si belles aient trop souvent pour modèles d'assez médiocres compositions. Des professeurs de dessin sont attachés à cette manufacture; on y peut suivre aussi un cours de chimie appliquée à la teinture.

GOBELINS (boulevard des). On le nommait autrefois boulevard *de la Glacière*. (*V*. rue de la *Glacière*.) La manufacture dont il est voisin, lui a donné le nom qu'il porte mainte-

nant. Il règne depuis la barrière Mouffetard jusqu'à la barrière de l'Oursine, 12e arrond., Q. St.-Marcel.

GRAINIERS. Marchands en détail de toute espèce de grains, graines, légumes et fourrages. Sous l'ancien régime ils formaient une communauté dont les statuts remontaient à l'année 1604. L'apprentissage coûtait 30 liv., et la maîtrise 500. On les appelle aujourd'hui grainetiers.

GRAMMONT (pont de). C'est un pont de bois qui communique à l'ile Louviers par le quai des Célestins. Il fut fait aux dépens de la ville, sur la fin du 17e siècle.

GRAND-JUGE. Nom donné, sous le régime impérial, au ministre de la justice.

GRAND-PONT (le). *V.* PONT-AU-CHANGE.

GRAND-PRÉAU (le). *V.* JARDIN ROYAL.

GRAND-PRIEURÉ *de France*. Il était établi dans le vaste enclos du Temple, où étaient l'hôtel prieural, une église conventuelle, desservie par six religieux de l'ordre, avec toute justice, haute, moyenne et basse dans l'enclos. Il y avait dans le grand-prieuré de France trente-six commanderies pour les chevaliers, et dix pour les servans, outre la commanderie magistrale que le grand-maître de l'ordre pouvait donner à un chevalier sous la redevance d'une pension. Le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, a été le dernier grand-prieur. Des revenus considérables étaient attachés à cette dignité, qui n'était donnée ordinairement qu'à des princes du sang royal.

GRANDES COMPAGNIES, *routiers*, *trente mille diables*, *écorcheurs*, etc., tels étaient les noms qu'avaient adoptés et rendus fameux de nombreuses bandes de brigands qui infestaient la capitale et les provinces dans le 15e siècle. Ils vendaient leurs services au plus offrant; et, à cette époque où l'anarchie féodale pesait sur tous les points de la France, ces brigands n'avaient que l'embarras du choix. Ils portaient partout la plus dégoûtante luxure, le pillage et la mort. Olivier de la Marche, gentilhomme, et partant jaloux de l'honneur de la noblesse, trace, dans ses mémoires, le tableau le plus effrayant des exploits des *grandes compagnies*. « Tout le » tournoiement du royaume, dit-il, était plein de places et de



» forteresses, dont les gardes vivaient de rapines et de proie;
» et par le milieu du royaume et des pays voisins s'assemblèrent
» toute manière de gens de compagnie que l'on nommait *es-*
» *corcheurs*, et chevauchaient et allaient de pays en pays et
» de marché en marché, quêtant victuailles et aventures pour
» vivre et pour gagner, sans regarder, n'épargner les pays du
» roi de France, du duc de Bourgogne, ne d'autres princes du
» royaume; mais leur estaient la proie et le butin tout un et
» tout d'une querelle. Et furent les capitaines principaux, le
» Bastard de Bourbon, Brussac, Geoffroi de St.-Bellin, Les-
» trac, le Bastard d'Armignac, Rodrigues de Villandras,
» Pierre Regnault, Guillaume Renaut, et Antoine de Chabanes,
» comte de Dammartin; et combien que Potron de Xaintrailles
» et Lahire fussent deux des principaux et des plus renommés
» capitaines du parti des Français, toutefois ils furent de ce
» pillage et de cette escorcherie; mais ils combattaient les en-
» nemis du royaume..... Ces dits escorcheurs firent moult de
» maux et griefs au pauvre peuple de France et aux mar-
» chands, etc. (*Mémoires d'Olivier de la Marche*, tome 1er,
» partie 2, chap. 5). »

Si Paris fut moins maltraité que les autres villes de la France, il faut l'attribuer à la force armée organisée à cette époque pour sa défense.

GRANGE-AUX-GUEUX. *V.* BICÊTRE.

GRANGE-AUX-MERCIERS. On appelait ainsi une maison située à l'extrémité de la rue de Bercy. C'est là que se tinrent plusieurs assemblées sous le règne de Charles VI; on y délibéra sur les moyens de mettre un terme aux troubles de la France. D'autres assemblées eurent lieu dans la même maison sous le règne de Louis XI pendant la guerre du bien public. Elle fut adjugée par décret, en 1385, au chancelier de France, Pierre de Giac, et devint ensuite la propriété de Jean, duc de Berry.

GRANGE-BATELIÈRE (la). Cette maison existait au douzième siècle, à l'angle formé par le grand égoût et le fossé qui aboutissait à la rue Montmartre. Suivant l'abbé Lebœuf, il y avait dans cette partie du territoire, qui appartenait à l'évêque, un pré de trente arpens au moins, qu'on appelait les Joutes; de

là le nom de *Grangia preliata*, ou *Grange-Battaillère*, à cause des joutes et exercices militaires dont ce lieu était le théâtre habituel. Le même savant assure que cet endroit est le même que celui appelé *Tudella* dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, daté de l'an 820.

Aux prés, aux terres labourables, ont succédé de beaux bâtimens, de belles rues. C'est maintenant le plus brillant quartier de la capitale. Il s'est considérablement augmenté depuis la révolution. A la place qu'occupait le modeste domaine de l'évêché de Paris, s'élèvent de magnifiques hôtels; et la nouvelle salle de l'Opéra, dont la construction provisoire a coûté plus de deux millions, domine le champêtre manoir de la Grange-Battaillère. *V.* RUE GRANGE-BATELIÈRE.

GRANGE *de l'Hôtel-Dieu*. Elle faisait partie de cet hôpital. On y faisait coucher les malades. *V.* HÔTEL-DIEU.

GRAVEURS *en bois*. La gravure sur bois est beaucoup plus ancienne que la gravure sur cuivre; celle-ci l'a fait totalement abandonner pour les ouvrages d'une certaine dimension. Depuis long-temps on ne fait plus guère usage de la gravure sur bois que pour les vignettes et les fleurons qui ornent les livres. Cependant cet art s'est beaucoup perfectionné de nos jours, et l'on admire les vignettes qui décorent nos belles éditions modernes.

GRAVEURS *en métaux*. Au commencement du 17e siècle on ne connaissait de graveurs en métaux que ceux qui étaient employés à l'hôtel des Monnaies. Le talent de graver l'or et l'argent dépendait autrefois de l'orfévrerie, comme celui de tailler les pierres précieuses, de la joaillerie. En 1632, les compagnons graveurs obtinrent d'être érigés en communauté qui ferait corps avec les lapidaires. L'art de la gravure sur métaux avait été long-temps négligé; il a reçu depuis d'heureux encouragemens, et il justifie une réputation qu'il a reconquise par des chefs-d'œuvre.

GRAVEURS *en taille douce*. Artistes qui gravent l'histoire, le paysage, la figure, sur des planches de cuivre. Ils ont depuis long-temps pris rang parmi les artistes de la première classe. Les noms des Nanteuil, des Audran, des Bervic, sont immortels.



GRAVURE *à la manière noire*. C'est une conquête nouvelle de l'industrie française sur les arts étrangers. En 1790, les Anglais vendaient en France un grand nombre d'estampes à la manière noire. Vers l'année 1800, M. Debucourt, jeune encore, mais déjà connu par une foule de dessins et de gravures remplis d'esprit et de grâce, commença à leur enlever une grande partie de ce commerce, en exécutant, à leur manière, les gravures si justement estimées du *cheval effrayé de la foudre*, du *cheval effrayé du lion*, etc., d'après Carles Vernet. Mais ce genre ne pouvait tirer que deux cents épreuves environ, et ce nombre était loin de suffire aux demandes des amateurs. M. Debucourt imagina de lier à la manière noire l'*aquatinta*, genre de gravure beaucoup plus solide, mais qui offre plus de difficultés, et qui demande, pour la bien faire, une grande pratique : ainsi M. Debucourt peut être regardé comme le créateur de ce genre.

En 1815, M. Jazet, son neveu et son élève, commença à se faire connaître par des productions dignes de l'excellente école où il avait étudié son art; l'on peut dire que si M. Debucourt a marqué son rang parmi les artistes de la manière la plus honorable, M. Jazet est son plus bel ouvrage. Dès l'âge de vingt-cinq ans, M. Jazet s'annonça par les productions les plus remarquables. Le *portrait du général Lasalle*, le *portrait du général Colbert*, un *bivouac de hussards*, le *portrait du duc de Berry*, etc., furent placés, dès leur apparition, dans le cabinet de tous les amateurs. Depuis huit ans, M. Jazet a ajouté chaque année à sa réputation. Sans vouloir rien ôter au mérite si recommandable de M. Debucourt, nous croyons que M. Jazet a mis encore plus de fini dans son exécution, et en outre ses planches peuvent tirer un bien plus grand nombre d'exemplaires. Si la gravure au burin doit l'emporter toujours pour les tableaux de *style*, la gravure à la manière noire a sur elle l'incontestable supériorité d'*effet* dans les sujets de grande dimension, dans les pages d'apparat, dans les grandes et larges masses, dans tout ce qui concerne la grande lutte de la lumière et des ombres. M. Jazet nous semble avoir porté son art au plus haut point de perfection. Qui ne connait l'*Apothéose*, le *Serment du jeu de paume*, le *Soldat laboureur*, le *Grena-*

dier de l'île d'Elbe, le *Soldat de Waterloo*, le *siècle de François Ier*, etc., etc? Ces gravures, si dignes des éloges des connaisseurs, ont été, à ce qu'il nous semble, surpassées encore par la *barrière de Clichy*, d'après Horace Vernet. Cette dernière gravure est d'un effet magique; c'est peindre que de graver ainsi. La *barrière de Clichy* a mis le sceau à la réputation de M. Jazet.

GRAVURE *en pierres fines* (école de). Cet art était pour ainsi dire inconnu en Franee; le gouvernement s'est occupé avec autant de zèle que de succès de former des élèves. On expose chaque année le produit de leurs travaux dans une des salles de l'Institut.

GRENELLE (fontaine de), rue de Grenelle St.-Germain. Cette fontaine est une des plus belles de Paris. Elle fut construite et sculptée par Bouchardon; la première pierre fut posée en 1739 par Turgot, alors prévôt des marchands. Elle n'a été terminée qu'en 1745. Sa forme est une portion de cercle; au centre est l'avant-corps principal, d'où partent deux ailes dont les extrémités aboutissent à l'alignement des maisons; sa largeur est d'environ trente mètres. Elle se compose d'un soubassement orné de refends, ensuite d'un étage supérieur qui offre, au milieu d'un péristyle et dans les ailes, des niches et des croisées qui le séparent de petits avant-corps en forme de pilastres, sans soubasses et sans chapiteaux; un attique couronne l'édifice dans toute sa longueur; au milieu une figure, représentant la ville de Paris, est assise sur un piédestal; au-dessous sont un fleuve et une nymphe, appuyés sur leurs urnes, et couchés sur des roseaux. Ils représentent la Seine et la Marne; ces trois figures sont en marbre; d'autres statues placées dans les niches, représentent les Saisons. Cette fontaine qu'alimente la pompe à feu du Gros-Caillou, a été restaurée il y a peu d'années.

GRENETTA (fontaine de la rue). L'époque précise de sa construction est ignorée. Elle fut réparée en 1605, et reconstruite entièrement en 1671. Sa décoration est simple. Elle est alimentée par les pompes Notre-Dame et de Chaillot.

GRENIER *à sel*, rue St.-Germain-l'Auxerrois. On y jugeait les contestations qui s'élevaient au sujet des gabelles, pour la distribution du sel et des droits du roi. Le grenier à sel a été



aboli à la révolution ; les bâtimens en sont occupés par les ateliers d'un menuisier, des magasins de farine, et diverses boutiques.

GRENIERS *de réserve*. Cet utile édifice occupe l'emplacement du jardin de l'Arsenal, boulevard Bourdon, 9e arrond., Q. de l'Arsenal. On en posa la première pierre en 1807. Il a été construit sur les dessins de M. Delannoy, architecte. Ces greniers forment une longue ligne de cinq pavillons carrés, liés par quatre grans corps de bâtimens.

GRENOUILLÈRE (la). Jusqu'en 1708 on appela de ce nom un terrein marécageux et peuplé de grenouilles, sur lequel on a construit le quai d'Orçay. *V*. QUAI D'ORÇAY.

GRENOUILLÈRE (quai de la). Ce fut le premier nom du quai d'Orçay, dont il était la continuation *V*. QUAI D'ORÇAY.

GRÈVE (quai de la). Il commence rue Geoffroy-l'Asnier et quai des Ormes, et finit place de l'Hôtel-de-Ville. En 1254 c'était une espèce de rue nommée la rue aux *Merrains* (bois de charpente).

GRÈVE (place de). *V*. PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

GROS-CAILLOU (le). C'est le nom qu'on donne au terrein compris entre la rivière, l'avenue Lamotte-Piquet, le Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides. Avant la révolution, peuplé de maisons de jardiniers et de maraîchers, il était considéré comme un bourg. Son nom vient, dit-on, d'un caillou d'une grosseur énorme, qui servait d'enseigne à un *clapier*, ou maison de débauche.

GROS-CAILLOU (fontaine du), rue St.-Dominique, entre les nos 73 et 75, 10e arrond. Elle fut construite en 1813. Elle est formée d'un socle carré ; à chaque angle est un pilastre d'ordre dorique. La façade principale est ornée de deux statues, représentant Mars et la déesse de la santé, faites par M. Beauvalet. Des vases sont sculptés sur les faces latérales. L'eau jaillit par trois macarons de bronze. Cette fontaine est alimentée par la pompe à feu du Gros-Caillou.

GROS-CAILLOU (pompe à feu du). *V*. POMPES A FEU.

GUÉRITES *en bois*. Le prévôt des marchands, Étienne Marcel, en avait fait placer sept cent cinquante aux créneaux

des murs de Paris, pour le service militaire de la place. *V.* GARDE BOURGEOISE PARISIENNE et GUET.

GUERRE (bureaux du ministère de la), rue St.-Dominique, n° 82, et rue de Varennes, n° 26, pour les archives, la gendarmerie et les hôpitaux militaires. Les bureaux sont ouverts au public le mercredi à une heure, du 1er décembre au 1er mars, et à deux heures pendant le reste de l'année. Le ministre donne une audience publique le samedi de chaque semaine, rue St.-Dominique, n° 88.

GUERRE (conseil de la). Il tient ses séances aux Tuileries.

GUERRE (dépôt général de la), au ministère de la guerre. Il renferme les mémoires historiques qui concernent la guerre, les plans et cartes géographiques, les travaux topographiques, la levée des cartes, l'entretien, la gravure et l'impression de toutes les cartes géographiques.

GUERRE (payeur général de la), il tient ses bureaux rue Vivienne, n° 1.

GUERRE (ministère de la); rue St.-Dominique, n° 88, 10e arrond.

GUET DE PARIS (le). C'était le corps chargé de veiller à la sûreté de la capitale. L'époque de sa création remontait à une haute antiquité. Les Francs avaient établi en Gaule une milice à peu près semblable, à l'exemple des Romains. Du temps de Clotaire II, chacune des principales villes du royaume avait un guet de nuit. En 595, se fit un édit dont les principales dispositions portaient que, *lorsqu'un vol serait fait de nuit, ceux qui seraient de garde dans le quartier, en répondraient, s'ils n'arrêtaient pas le voleur;* que *si le voleur, en fuyant devant ces premiers, était vu dans un autre quartier, et que les gardes de ce second quartier, en étant aussitôt avertis, négligeaient de l'arrêter, la perte causée par le vol tomberait sur eux, et qu'ils seraient en outre condamnés en cinq sous d'amende, et ainsi de quartier en quartier.*

Nous avons parlé du *guet assis* à l'article *garde nationale.* Le *guet royal* était entretenu par le roi. Dans les premiers siècles de la monarchie, il était composé de vingt sergens à pied. Il était chargé de faire les rondes. *Miles gueti*, tel est

le titre que porte le chevalier du guet, dans une ordonnance de St. Louis, datée de l'an 1254.

La charge de chevalier du guet donnait de grandes prérogatives. Celui qui en était revêtu commandait le guet royal; il pouvait entrer chez le roi à toute heure, et même en bottes : il lui rendait compte directement, et prenait ses ordres. Les officiers et archers qui composaient sa compagnie avaient aussi, en exerçant, beaucoup de priviléges; *committimus,* exemption de logement de gens de guerre, tutelle, curatelle etc, à l'instar des priviléges des commissaires au Châtelet.

Cette compagnie fut augmentée, dans la suite, jusqu'au nombre de cent archers. Sous le ministère de Colbert, on y joignit une compagnie d'ordonnance de 45 cavaliers. Sous Turgot, alors prévôt des marchands, il fut créé une autre compagnie d'infanterie pour la garde des quais, des ports, remparts et faubourgs de Paris. Cette compagnie fut supprimée en 1771.

La charge de chevalier du guet, avec toutes ses prérogatives, avait été supprimée le 31 mars 1733. *Choppin de Goussangré* avait été le dernier titulaire. On réunit dans un seul officier le commandement de toutes les compagnies d'ordonnance, tant à pied qu'à cheval. A l'époque de la révolution, le guet de Paris se composait de 69 archers à pied; de 111 à cheval, et d'une troupe d'infanterie de 852 hommes.

Long-temps avant la révolution, le guet ne jouissait plus d'aucune considération. Le peuple lui portait une haine et un mépris invétérés. En effet ce corps, cavalerie et infanterie, était aussi mal composé que mal constitué. Le chevalier Dubois fut son dernier commandant. On se souvient qu'en 1788, à l'époque de la retraite de M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, les jours de ce commandant furent menacés par le peuple. Le baron de Besenval raconte ainsi, en peu de mots, cet événement : « Tandis que cette scène (la tentative d'incendie faite contre l'hôtel du garde-des-sceaux et l'hôtel de Brienne) se passait dans le faubourg St.-Germain, il y en avait une plus sanglante encore dans la rue Meslée, où demeurait M. Dubois, commandant du guet, auquel la populace du Pont-Neuf en voulait autant qu'à sa troupe. Il partit de la place Dauphine

une foule considérable, dans le dessein d'exterminer tout ce qu'elle rencontrerait de guet, et d'aller mettre le feu à la maison de M. Dubois, qui, averti du projet, envoya ordre à ses détachemens de se replier sur la rue Meslée, et de se cacher de droite et de gauche dans les maisons. Il remplit sa cour de guet à cheval; et, lorsque la rue fut bien engorgée, il fit déboucher son infanterie sur les flancs, à coups de baïonnettes, tandis que sa cavalerie chargeait en tête à coups de sabre. Cette manœuvre le sauva et sa maison; mais il y eut beaucoup de monde de tué et de blessé. Voilà le point où la conduite de la police, disons mieux, celle de la cour, avait laissé venir les choses. » (*Mémoires du baron de Besenval,* tome II.)

GOUVERNEMENT *de Paris.* C'est moins à l'impéritie des magistrats qu'à l'inconcevable division des pouvoirs, avant la révolution, qu'il faut attribuer les désordres qui rendaient le séjour de Paris insupportable pour tous ceux qui avaient quelqu'amour de l'ordre, et surtout pour tous ceux que ne soutenaient pas un grand nom ou l'opulence. Le gouvernement était doux, mais faible et sans point d'appui réel; il ne se soutenait que par le prestige d'une longue possession que le peuple n'avait jamais pensé à lui contester; aussi dut-il tomber quand le peuple songea à revendiquer ses droits; il était faible, et, par une juste conséquence, les agens du pouvoir, ou ceux que le pouvoir était forcé de ménager, étaient tyrans. Le parlement avait la haute police; mais il rencontrait à chaque pas une autorité rivale. Plusieurs abbayes, plusieurs communautés religieuses, des chapitres, celui de Notre-Dame surtout, avaient leurs juridictions, leurs préposés, leurs gardes, leurs sergens. On comptait dans la capitale plusieurs bailliages. Le prévôt de Paris exécutait les ordres du roi et les arrêts du parlement; le prévôt des marchands avait la police relative au commerce, à la navigation; quatre échevins, un procureur du roi, un greffier, présidés par le prévôt des marchands, plusieurs adjoints, vingt-six conseillers, six sergens, composaient, sous le nom de *bureau de la ville*, l'autorité municipale. La garde bourgeoise de Paris était à la disposition de cette autorité.



Un gouverneur, lieutenant de roi, commandait la capitale. Anciennement le gouvernement de Paris et celui de l'Ile-de-France étaient réunis. Ils furent séparés pour la première fois en 1528. (On appelait originairement l'*Ile-de-France* la province qu'entourent la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne et l'Ourcq. Dans la suite ce gouvernement s'étendit et embrassa plusieurs cantons détachés de la Picardie, de la Champagne, de l'Orléanais, du Perche et de la Normandie.)

L'histoire de Paris offre sur ce point une étonnante singularité. Le gouvernement militaire fut souvent confié à des prêtres : *Jean Alardel*, évêque de Marseille, en 1481; *André*, cardinal d'Espinay, sous Charles VIII; *Pierre Filhoti*, archevêque d'Aix, en 1522; le cardinal *Du Bellay*, évêque de Paris, en 1536; *Antoine Sanguin*, cardinal de *Meudon*, archevêque de Toulouse, en 1544; le cardinal de *Bourbon*, en 1551; en 1635, le cardinal de *Richelieu*, par un pouvoir spécial et limité au temps de l'absence du roi. Anne d'Autriche fut nommée gouvernante par lettres-patentes du 1er septembre 1636. Chaque résidence royale avait aussi son gouvernement particulier.

Maintenant le gouvernement de Paris comprend la 1re division militaire qui se compose des départemens de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de l'Oise, du Loiret, d'Eure-et-Loir.

Les bureaux de l'état-major occupent l'hôtel de la rue de Verneuil, n° 1, qu'habitait auparavant le comte Réal, conseiller d'état.

Un commandant d'armes, officier-général, commande la place de Paris.

GUEUX. Le nombre de ces mendians valides et presque tous voleurs, s'élevait à quarante mille dans le 17e siècle, et, à la honte de l'administration du temps, ils se rendaient redoutables à l'autorité même. Ils formaient au milieu de Paris une masse effrayante, sans mœurs et sans autres lois que celles que lui imposait un chef qu'on nommait le Grand-Coëre. L'hôpital général fut fondé pour les recevoir; mais on ne put parvenir qu'à en diminuer le nombre, et nous craignons même que le

paisible habitant de Paris ne soit jamais entièrement affranchi de cet horrible ramas de brigands.

GUILLAUME (cour St.-), entre la rue de Richelieu et celle Traversière, 2e arrond., Q. du Palais-Royal. Elle est principalement occupée par des rôtisseurs, des cabaretiers et des filles publiques.

GUILLEMITES ou *Guillemains*, moines mendians. Ils avaient remplacé, en 1297, les Blancs-Manteaux. Leur conduite parut sans reproche tant qu'ils furent pauvres ; mais, devenus riches par les libéralités des grands, leur luxe et leur immoralité scandalisèrent bientôt les fidèles. Ils furent supprimés en 1618, et réunis aux Bénédictins qui suivaient la réforme de St.-Vannes-de-Verdun. *V.* BLANCS-MANTEAUX.

GUILLERIS. On donnait ce nom à une troupe d'environ quatre cents gentilshommes, à la tête desquels étaient les trois frères Guilleris, nobles bretons. Cette troupe porta, pendant dix années consécutives, le pillage et l'effroi dans la Bretagne, la Saintonge, le Poitou, etc., et répandit l'alarme jusque dans la capitale. Ils avaient affiché, sur les arbres des grands chemins, des placards où on lisait : *Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et archers, et la bourse aux marchands.* On fit marcher contre eux quatre mille cinq cents hommes et quelques pièces d'artillerie. Cette armée parvint à s'emparer de leurs repaires ; plusieurs périrent dans le combat ; quatre-vingts furent pris et roués vifs. Ce trait est rapporté dans le *Journal d'Henri* IV, septembre 1608, et dans l'*Histoire des Larrons*, liv. 2, p. 1re.

GUIMARD (théâtre de mademoiselle). Cette fameuse danseuse avait un théâtre à sa maison de campagne de Pantin, et un autre dans son hôtel de la rue Chantereine. Laborde, premier valet-de-chambre du roi, dirigeait le spectacle. Collé composait les pièces. Ce théâtre était le rendez-vous des plus fameuses courtisanes et des premiers seigneurs de la cour.

GUINGUETTES. On appelle ainsi tous les petits cabarets qui sont hors des barrières. Les plus fameuses sont toujours celles de la Courtille, du Gros-Caillou, de la barrière du Maine, de Belleville, de Ménil-Montant, de la barrière de la Villette.



Les guingettes sont moins fréquentées qu'autrefois. Elles n'offrent plus si souvent le hideux spectacle d'une crapuleuse ivrognerie. Leur intérieur est bien entretenu, et on n'y voit beaucoup d'ouvriers que les dimanches et les lundis. Le goût du spectacle a, nous ne dirons pas remplacé, mais du moins diminué, dans la classe ouvrière, celui du cabaret. Les mélodrames et les Funambules sont moins dangereux pour les mœurs que les tableaux que l'on voyait et qu'on voit même encore quelquefois aux guinguettes.

GYMNASE DRAMATIQUE. Nouveau théâtre établi boulevard Bonne-Nouvelle, entre les nos 4 et 10, bâti sur les dessins de M. Rougevin architecte. On avait d'abord tenté de le construire de l'autre côté du boulevard; mais l'autorité ecclésiastique s'y opposa à cause du voisinage de l'église paroissiale de Bonne-Nouvelle. L'emplacement du café Vaspard fut acheté, et c'est sur cet emplacement qu'est bâti le théâtre.

Le répertoire ne peut admettre que des pièces en un acte, opéra comique, comédie ou vaudeville. La salle est très-élevée, mais étroite, et, au total, d'un aspect désagréable. L'ouverture de ce théâtre a eu lieu le 23 décembre 1820.

GYMNASTIQUE. Elle faisait une partie essentielle de l'éducation des anciens, qui attachaient avec raison une grande importance à l'éducation physique de la jeunesse. Ce n'est que depuis quelques années que plusieurs écoles de gymnastique ont été établies. Celle de M. Amoros est spécialement destinée aux militaires. Plusieurs institutions particulières ont accueilli cette utile innovation. Les exercices sont sagement calculés sur le degré des forces des élèves. Tout est parfaitement combiné pour en obtenir de salutaires résultats, et pour en écarter tous les inconvéniens. Ces exercices offrent le double avantage d'imprimer à toutes les articulations plus de force et de grâce, et de corriger sans effort les déviations de quelques parties. Les élèves sont exercés à se servir également de la main droite et de la gauche. L'escrime, l'équitation, le tir, le jet du javelot, et d'autres exercices, composent le nouveau système de gymnastique. Il serait à désirer que l'exemple heureux donné par nos principaux pensionnats fût plus généralement suivi. Nous nous

faisons un devoir et un plaisir d'indiquer aux chefs de famille l'institution de MM. Nyon, père et fils, rue Pigale; celle de M. Monnod, rue de la Tour-des-Dames; l'école d'enseignement mutuel de M. Morin, rue Louis-le-Grand, etc.

H

HALLAGE (droit de). Au 13e siècle, sur le lieu où l'on vend encore aujourd'hui la marée, était un fief appelé *Hellebick* ou *Albicq*, où les élus au poisson de mer firent élever des bâtimens qu'on nomma les *Dix-Greniers*. Le droit qu'ils y perçurent s'appela le droit d'*Hellebick*. Le fief et le droit qui y était attaché, passèrent par succession jusqu'à une *Marguerite de Neuville*, qui céda la moitié qui lui était échue par héritage, à l'Hôtel-Dieu de Paris. Le revenu de cette moitié consistait en deux deniers sur chaque charrette de marée, ce qui faisait à peu près 200 liv. par an. Le droit et le fief existèrent jusqu'à Henri II.

HALLE (carreau de la). C'est l'espace compris entre les rues de la Tonnellerie, du Marché-aux-Poirées et des Piliers-Potiers-d'Étain, 4e arrond., Q. des Marchés. C'est là que se tiennent chaque jour les revendeuses de poissons et de légumes.

HALLE (fontaine de la Nouvelle-). *V.* COLONNE DE MÉDICIS.

HALLES. Elles sont situées entre les rues St.-Denis, de la Ferronnerie, St.-Honoré, de la Tonnellerie, et l'église St.-Eustache, et dépendent du 4e arrond., Q. des Marchés. L'emplacement qu'elles occupent était dans l'origine un terrain nommé *Campelli*, *Champeaux*, *Petits-Champs*, situé hors la ville, et qui appartenait au prieuré de St.-Denis-de-la-Châtre. Louis-le-Gros acheta ce terrain et y établit un marché pour les changeurs et les merciers. En 1181, Philippe-Auguste qui tâcha d'agrandir et d'embellir Paris, qui, avant lui, ne valait guère mieux qu'une petite ville de province de nos jours, acheta des religieux de St.-Lazare un marché qu'il transféra aux Champeaux. Deux halles, entourées d'un mur de pierre, avec des portes qui étaient fermées pendant la nuit, s'y élevèrent par ses ordres; il fit faire aussi des galeries couvertes pour la commodité des marchands. Sous le règne de St. Louis, on construisit

deux halles aux draps, et une halle pour les merciers et les corroyeurs; et sous Philippe-le-Hardi, une autre halle pour les cordonniers et les peaussiers. St. Louis avait permis aux lingères, aux marchands de souliers d'enfans, d'étaler le long des murs du cimetière des SS.-Innocens. Ces divers priviléges se multiplièrent au point que chaque corporation de marchands et d'artisans de Paris eut sa halle, et que même on en accorda aux marchands forains de St.-Denis, de Pontoise, de Lagny, de Gonesse, de Beauvais, de Chaumont, d'Amiens, etc., et jusqu'à ceux de Douai, de Louvain et de Bruxelles; de là les noms de quelques rues voisines des halles; les rues de la *Lingerie*, de la *Friperie*, de la *Poterie*, etc. Les halles restèrent en cet état jusqu'au règne de François Ier, qui commença à les faire reconstruire; cette entreprise fut achevée sous Henri II. Plusieurs constructions nouvelles ont été faites à la grande halle; de vastes hangards y sont disposés pour la vente des viandes, du poisson et des légumes. Une nouvelle halle pour la vente du beurre, vient de remplacer les échoppes établies jusqu'à ce jour rue de la Fromagerie, entre la pointe St.-Eustache et le marché des Innocens. Cet édifice est de forme triangulaire, fermé d'un mur; une partie est en pierre de taille, et reçoit le jour par des ouvertures pratiquées dans les parties moyennes et supérieures du bâtiment; au milieu s'élève une espèce de comptoir circulaire où se placent les syndics de la vente. *V.* le nom particulier de chaque halle.

HANOUARDS, ou *porteurs de sel.* Ces officiers du grenier à sel étaient au nombre de vingt-quatre. Ils furent supprimés à la révolution. Heureusement l'approvisionnement de sel n'est plus exploité par les agens d'une fiscalité ruineuse. Ils avaient eu, de temps immémorial, le privilége de porter les corps des rois jusqu'à la *prochaine croix* de St.-Denis, où ils les remettaient aux religieux de cette abbaye. On lit dans un ancien auteur une conjecture assez vraisemblable sur les motifs de ce privilége. On avait perdu l'art d'embaumer les corps; on les coupait par pièces *qu'on salait*, après les avoir fait bouillir dans de l'eau (on jetait bien dévotement cette eau dans un cimetière), pour séparer les os de la chair; apparemment que les porteurs de sel étaient chargés de ces grossières et barbares opérations, et qu'ils obtinrent de porter ces tristes restes que l'orgueil tâchait de dis-

puter au néant. En 1422, ils portèrent le corps de Charles VI jusqu'à l'église, parce que les religieux trouvant le *fardel trop pesant*, donnèrent de l'argent aux hanouards pour s'en exempter. Il y eut un débat entre les religieux, les hanouards et quelques officiers de la maison du roi, au sujet des ornemens funèbres dont ils se disputaient la possession; ils pensèrent en venir aux mains. Le duc de Bedfort les contint, et remit à la justice la décision de cette querelle. Quels temps et quelles mœurs! En lisant l'histoire de nos pères, à quelques courts intervalles près, nous passons sans cesse de l'horrible au ridicule.

HANOVRE (pavillon d'). Il terminait le jardin de l'hôtel Richelieu. Le maréchal de Richelieu lui avait donné ce nom pour perpétuer le souvenir d'une campagne d'où il avait rapporté plus d'argent que de gloire. Ce pavillon fut transformé par le héros de Voltaire, et non de la France, en un vaste boudoir.

Ce bâtiment est occupé aujourd'hui par un marchand de papiers peints.

HANSE *parisienne*, association de marchands par eau, qui datait du 12e siècle. Les pillages des nobles l'avait rendue indispensable. Elle jouissait de quelques privilèges que pouvaient partager les marchands étrangers, en s'y faisant recevoir. Elle fit construire un port spécialement destiné au dépôt et au débarquement de ses marchandises; elle trouva le moyen de fournir aux frais de construction, par un impôt mis sur les marchandises à leur entrée. Cette société acheta ensuite de Philippe-le-Bel, en 1220, et moyennant une rente annuelle de trois cent vingt livres, les criages ou criées des marchandises à vendre dans la ville, le droit de nommer et de révoquer les crieurs, et de donner les mesures. Elle acquit ensuite la partie d'un emplacement comprise dans la ferme des criages, et la cession de la petite justice, excepté les amendes pour fausse monnaie. Le roi se réserva la justice en matière criminelle. Dès l'an 1228, Etienne, prévôt de Paris, donna au chef de la *hanse* le titre de *prévôt des marchands*, et aux membres de l'association, qui s'appelaient confrères, le nom de *jurés de la confrérie des marchands de Paris* ou d'*échevins*. La *hanse* devint bientôt le corps municipal, et obtint une grande autorité. *V.* HÔTEL-DE-VILLE.

HARAS (comité des). Il tient ses séances rue des Saints-Pères, n° 13; il se réunit les mardis et samedis.

HARCOURT (collége d'), maintenant collége St.-Louis, rue de la Harpe, n° 94, 11e arrond., Q. de l'Ecole-de-Médecine. Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris, fonda ce collége en 1280; Robert d'Harcourt, évêque de Coutance, acheva ce que son frère avait commencé. Le collége d'Harcourt était un des dix grands colléges de l'université. Long-temps fermé, il vient d'être reconstruit sur un plan plus vaste, et a reçu, comme nous l'avons dit, le nom de collége St.-Louis.

HAUDRIETTES (hôpital et chapelle des), rue des Haudriettes, 9e arrond., Q. de l'Hôtel-de-Ville. L'hôpital des *Haudriettes* s'appelait ainsi du nom de son fondateur, Etienne Haudri, pannetier de Philippe-le-Bel. Les religieuses qui y étaient établies le quittèrent en 1622. C'est maintenant une maison particulière sous le n° 1.

HAUTE-COUR. *V.* COUR.

HEIDUQUES. C'étaient de grands laquais, d'une taille très-élevée, habillés à la hongroise, et que les princes et les grands seigneurs faisaient placer debout derrière leur voiture. Cet usage cessa au commencement de la révolution, lors de la suppression des armoiries et des livrées; mais depuis le rétablissement des écussons et des titres, et de tous leurs accessoires, on a substitué aux *heiduques* d'autrefois des laquais d'une taille avantageuse, habillés en militaires, portant un couteau de chasse au côté, et sur le baudrier une plaque aux armes du maître.

La plaque blasonnée n'est pas de rigueur, et il ne faut plus faire preuve de noblesse pour avoir un *chasseur* derrière sa voiture; mais on a poussé l'oubli des convenances jusqu'à leur faire porter des épaulettes de colonel.

HÉLOISE. *V.* RUE CHANOINESSE.

HÉRAUTS D'ARMES. L'institution des hérauts, des rois d'armes, des poursuivans, etc., remonte au berceau de la monarchie. On les divisait en trois classes, *chevaucheurs*, *poursuivans* et *hérauts d'armes*, commandés par un seul chef nommé *roi d'armes*. Voici à ce sujet quelques détails dont on excusera peut-être la longueur, parce qu'ils sont en général peu



connus. Ceux qui se destinaient à cet état ne parvenaient aux différens degrés de l'ordre que successivement, et après un certain nombre d'années de service dans les cours et dans les camps. Les *chevaucheurs* commençaient à se former aux exercices de leur profession par les fonctions les plus pénibles, quoique les moins importantes. Il fallait qu'ils fussent toujours prêts pour accomplir les commissions dont il plaisait à leur seigneur de les charger. Lorsqu'il commandait l'armée, *ils* l'environnaient pour recevoir ses ordres, et les porter aux *troupes*; si ces ordres étaient plus compliqués et plus intéressans, c'était alors l'affaire des *poursuivans* d'armes. Ces officiers servaient d'aides-de-camp aux généraux. Lorsqu'un *chevaucheur* était admis à l'état de *poursuivant,* il fallait qu'un *héraut* le présentât au *seigneur*, en lui demandant quel nom il voulait lui donner. Après que le seigneur lui avait imposé un nom, le *héraut* qui tenait le récipiendaire de la main gauche, l'appelait par son nouveau nom, et lui versait sur la tête une coupe remplie de vin et d'eau, qu'il tenait de l'autre main. Cette aspersion faite, il prenait la tunique du seigneur, qu'il passait au còl du poursuivant; et par une bisarrerie assez singulière, il fallait que la tunique fût placée de travers, en sorte que les deux manches tombassent l'une sur la poitrine, et l'autre entre les deux épaules. Le *poursuivant* devait toujours porter ainsi cette sorte d'habillement, jusqu'à ce qu'il fût parvenu au grade de *héraut.* Ces officiers portaient toujours sur eux l'écusson des armes de leur seigneur : à la différence des simples coureurs qui l'attachaient à leur ceinture, les *chevaucheurs* le portaient sur le bras droit; les *poursuivans* sur le gauche, et les *hérauts* sur la poitrine. On ne parvenait à ce dernier grade qu'après avoir exercé sept années celui de *poursuivant*. L'usage était de recevoir les *hérauts*, soit à la guerre dans un jour d'action, soit au couronnement des rois et des reines, soit dans la solennité d'un tournois. Le prince, après avoir fait publiquement l'éloge de la fidélité, de la diligence, de l'honnêteté et de la discrétion de son *poursuivant*, déclarait qu'il l'agrégeait au nombre de ses *hérauts*. Le plus ancien des *hérauts* lui dictait alors le serment, qu'il répétait après lui. Ce grade ennoblissait le récipiendaire; son seigneur lui donnait ordinairement une terre ou un fief, et

désignait les armes ou blason qui devaient lui être propres dans la suite, ainsi qu'à sa postérité. En recevant ce grade, le nouveau reçu changeait encore de nom, et il prenait le plus souvent celui de quelque province ou du seigneur même. L'emploi des *hérauts d'armes* consistait principalement à représenter la personne du prince dans les différentes négociations dont il était chargé. C'est pour cette raison qu'ils étaient revêtus des mêmes habits que les seigneurs auxquels ils étaient attachés. Ils assistaient généralement à toutes les actions militaires, aux combats en champs clos, aux tournois, aux mariages, au couronnement des rois, etc.

Nous allons maintenant donner le précis de ce qui se pratiquait à la réception du premier des rois d'armes. Il représentait le roi de France; on l'appelait *Montjoie*. Le jour choisi pour cette cérémonie, qui était ordinairement celui de quelque fête solennelle, le récipiendaire se rendait au palais du roi. Les valets de chambre du monarque l'attendaient dans l'appartement qui lui était destiné : on le revêtait des habits royaux, comme la personne du roi même. Lorsque le monarque était prêt à se rendre à l'église, ou à la chapelle de son palais pour entendre la messe, le connétable de France, ou, à son défaut, les maréchaux conduisaient l'élu, précédé des hérauts et rois d'armes des différentes provinces, qui, pour lors, se trouvaient à la cour : ils le plaçaient vis-à-vis le grand autel, sur une chaire couverte d'un tapis de velours, au-dessous de l'oratoire du roi, à l'aspect duquel il se levait de sa chaire; et, se mettant à genoux devant lui, il prononçait le serment que le connétable ou le premier maréchal lui dictait. Après le serment, le connétable lui ôtait le manteau royal, prenait une épée des mains d'un chevalier, la présentait au roi, qui s'en servait pour conférer l'ordre de chevalerie au récipiendaire, s'il n'était pas chevalier. Le connétable prenait ensuite la cotte d'armes portée par un autre chevalier, au bout d'une lance; il la donnait au prince, qui en revêtait lui-même l'élu, en lui disant : *Messire tel.... par cette cotte et blason couronnés de nos armes, nous t'établissons perpétuellement en l'office de roi d'armes*. En lui posant sur la tête la couronne qui lui était présentée avec la même cérémonie, il prononçait ces paroles : *Notre roi d'armes*,



par cette couronne, nous te nommons par nom MONTJOIE, *qui est notre roi d'armes*, *au nom de Dieu*, *de Notre-Dame, sa benoîte mère, et de monseigneur St.-Denis*, *notre patron*. Les *hérauts* et *poursuivans* répétaient alors par trois fois : *Montjoie St. Denis*. Le roi rentrait dans son oratoire; le roi d'armes se plaçait sur sa chaire, où il demeurait assis pendant le service divin, tandis que des rois et hérauts d'armes tenaient le manteau royal étendu contre le mur derrière lui. Le roi d'armes, après l'office, suivait le roi au palais, où les *tables* étaient dressées pour le festin; il prenait place au haut bout de la seconde table, et, pendant le repas, il était servi par deux écuyers, et avait une coupe dorée. Quelquefois, mais rarement, le roi d'armes était admis à la table du roi. A la fin du repas, le roi se faisait apporter la coupe dorée qui avait servi à messire *Montjoie*, et y mettait, en or ou en argent, la somme dont il voulait le gratifier. On prenait ensuite les épices et le vin du congé; et le roi d'armes, avant de se retirer, présentait au monarque celui des hérauts qu'il choisissait pour son maréchal d'armes. *Montjoie*, paré de la cotte d'armes, et la couronne en tête, se rendait à son hôtel, toujours escorté du connétable ou des maréchaux, et des hérauts et poursuivans. Un des valets de chambre du roi l'attendait dans son appartement, et lui présentait, de la part du prince, une couronne et un habillement complet de chevalier. Ces officiers, et le roi d'armes surtout, jouissaient de priviléges et d'exemptions sans nombre; leurs personnes étaient sacrées : également employés pendant la paix et pendant la guerre, amis et ennemis avaient pour eux le même respect. La plupart des commissions où il fallait représenter le roi ou la nation, leur étaient confiées. Ils s'obligeaient, entre autres choses, par serment, à protéger en toute occasion et à conserver l'honneur des dames et demoiselles : *Si vous entendez blâmer quelqu'une*, était-il dit dans leurs statuts, *vous honnêtement les reprendrez*. Ils furent soumis à l'inspection du grand écuyer de France, lorsque cette charge fut instituée. Une des anciennes fonctions des hérauts d'armes était de dresser dans chaque province un état des seigneurs et gentilshommes de leur département. Tous les trois ans, les rois d'armes des provinces s'assemblaient, et remettaient au roi d'armes *Mont-*

joie leurs états particuliers dont on composait un nobiliaire général. Un tel travail serait maintenant pour le moins inutile; mais il était loin de l'être dans un temps où la noblesse faisait la principale force des armées. Les hérauts d'armes sont vêtus, aux cérémonies, d'une cotte d'armes de velours violet-cramoisi, chargée devant et derrière des armes du prince. Ils portent une toque de velours noir, ornée d'un cordon d'or, et tiennent à la main un bâton, dit *caducée*, qui ressemble à celui des maréchaux de France. Les hérauts d'armes furent supprimés à la révolution. Ils ont été rétablis par l'empereur Napoléon. Employés seulement dans les cérémonies, leurs fonctions sont maintenant toutes pacifiques.

HERCULE (hôtel d'). Il était ainsi nommé, parce que les peintures et sculptures dont il était décoré, représentaient les travaux de ce demi-dieu. Cet hôtel, situé sur le quai des Augustins, à l'angle oriental de la rue des Grands-Augustins, était très-vaste; il avait appartenu à Charles VIII, au chancelier Duprat et à François Ier; il appartenait, en 1574, au prevôt des marchands, Nantouillet, et en portait le nom.

Dans le mois de septembre de cette année, ce magistrat paya chèrement le refus qu'il avait fait d'épouser la Châteauneuf, maîtresse du roi de Pologne. Ce prince, le roi de France, celui de Navarre, lui demandèrent une collation. Nantouillet, qui en prévoyait les suites, fit de vains efforts pour s'en dispenser. Ses pressentimens n'étaient que trop bien fondés; car, après la collation, sa vaisselle, ses coffres furent pillés. Il perdit plus de 50,000 livres.

Sur l'emplacement de l'hôtel d'Hercule sont aujourd'hui des maisons particulières.

HERMIÈRES (Prémontrés d'). Ils succédèrent aux frères *Jehan Paálee* et *Guillaume Escuacol*, fondateurs de l'hôpital de la *Trinité* (en 1202), pour le service de cet hôpital; mais loin d'imiter l'infatigable bienfaisance et la courageuse résignation de leurs prédécesseurs, ils s'approprièrent les revenus de l'hôpital, et les aumônes destinées au soulagement des pauvres et des pélerins. Bientôt ils cessèrent d'exercer l'hospitalité, et ils louèrent aux confrères de la Passion la plus grande salle de leur

hôpital, pour y jouer des mystères. En 1545, ils avaient cessé d'être en possession de cette maison.

HILAIRE (église St.-). Elle était située rue du Mont-St.-Hilaire, n° 2. Elle existait, dès le douzième siècle, sous le titre d'Oratoire et sous l'invocation de St. Hilaire, évêque de Poitiers. En 1413, elle fut le théâtre d'une scène scandaleuse entre deux peintres. Ils se battirent après s'être vivement disputés, sur la question de savoir si Adam et Eve devaient être représentés avec un nombril. Cette église a été démolie en 1795, et l'on a bâti sur son emplacement une maison particulière.

HILDEVERT (chapelle St.-). Fondée en 1136 sous l'invocation de St. Hildevert, évêque de Meaux. Elle est unie à l'église Ste.-Croix, rue de la Vieille-Draperie, 9e arrond., Q. de la Cité.

HIPPOLITE (église St.-). C'était une petite paroisse fort ancienne, située rue St.-Hippolite, au n° 8, au haut de la rue Mouffetard. Nous ignorons l'époque de sa fondation. En 1220, elle avait le titre de paroisse. Elle fut démolie pendant la révolution.

HISTOIRE NATURELLE (Muséum d') *V.* MUSÉUM et JARDIN DES PLANTES.

HOMMES (assurance sur la vie des), rue de Richelieu, n° 79, 2e arrond., Q. de la Chaussée-d'Antin. L'assuré, en payant immédiatement une somme déterminée, ou en acquittant chaque année une somme moindre, qu'on appelle *prime d'assurance*, oblige la compagnie à payer, lors de son décès, un capital aux personnes par lui désignées, ou à lui-même lors de la mort d'un tiers. Le contrat d'assurance peut s'étendre à la vie entière, ou seulement à un nombre déterminé d'années. Il peut être passible de certaines conditions de survivance, ou n'avoir son effet qu'après la mort de plusieurs personnes.

HONORÉ (église St.-). Elle était située rue St.-Honoré, entre les nos 178 et 186, 4e arrond., Q. de la Banque de France. Un Renold Chereins et Sybile, sa femme, l'avaient fondée en 1204. Ce n'était d'abord qu'une chapelle; on en ajouta une autre en 1579, et les deux réunies formèrent l'église, qui était basse et petite. On y voyait le mausolée érigé à la mémoire du cardinal Dubois, qui avait été chanoine de cette église. Elle fut

abattue en 1792, et sur son emplacement on a bâti les boutiques du passage du Cloître-St.-Honoré.

HONORÉ (cloître St.-). Il était situé entre les rues St.-Honoré, Montesquieu, des Bons-Enfans et Croix-des-Petits-Champs, 4e arrond., Q. de la Banque de France. On le démolit en 1792. Des maisons particulières ont été construites sur son emplacement.

HONORÉ (marché St.-), ou *des Jacobins*, 2e arrond., Q. du Palais-Royal. Il est ouvert tous les jours. Il est arrosé par des bornes-fontaines qu'alimente la pompe à feu de Chaillot. Il a été bâti sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins, qui fut depuis fameux par la société des *Amis de la Constitution*, plus connus sous le nom de *Jacobins*, qui y tint ses séances.

HONORÉ (porte St.-). Au commencement du 13e siècle, elle était placée rue St.-Honoré, en face de l'Oratoire; sous Charles V, près de la rue du Rempart; en 1631, elle fut démolie et reconstruite à l'extrémité de la rue St.-Honoré, en face de la rue St.-Honoré. Elle était bâtie de pierres de taille, en forme de pavillon couvert d'ardoises. C'était la seule des anciennes portes de Paris qui fût restée sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. On commença à l'abattre le 15 juin 1733.

HOPITAL *militaire*, rue St.-Dominique, au Gros-Caillou. *V*. GARDE ROYALE.

HOPITAL *militaire pour les soldats de la ligne*. *V*. MONTAIGU et VAL-DE-GRACE.

HOPITAL-GÉNÉRAL. *V*. SALPÊTRIÈRE.

HOPITAL (place de l'), rue Poliveau, en face de l'hôpital de la Salpétrière, 12e arrond., Q. St.-Marcel.

HOPITAL (port de l'), près de l'hôpital de la Salpétrière, 12e arrond., Q. St.-Marcel. Il est destiné à l'arrivage des fourrages et des grains.

HOPITAL (quai de l'), de la barrière de la Garre au pont d'Austerlitz, 12e arrond., Q. St.-Marcel. Au no 35 est l'entrepôt général des laines.

HOPITAL (boulevard de l'), nommé ainsi parce qu'il est voisin de l'hôpital de la Salpétrière. On acheva de le planter

en 1761. Il commence place Walhubert, et finit barrière Mouffetard, 12e arrond., Q. St.-Marcel.

HOPITAUX. *V.* leurs noms particuliers.

HOSPITALIERS *de la Charité-Notre-Dame.* *V.* CARMES-BILLETTES.

HOSPITALIERS *de St.-Jean-de-Jérusalem*, appelés depuis chevaliers de Malte. *V.* TEMPLE et SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

HORLOGE *du Palais.* *V.* TOUR DE L'HORLOGE.

HORLOGE (quai de l'), du pont au Change à la place du Pont-Neuf, 11e arrond., Q. du Palais-de-Justice. On l'a appelé autrefois des *Morfondus*, parce qu'il est situé au nord, et on le nomme aussi des *Lunettes*, à cause du grand nombre d'opticiens qui y sont établis. Le nom de *quai de l'Horloge* vient de la tour où était placée l'horloge du Palais. Les boutiques qui sont sur ce quai étaient occupées autrefois par des perruquiers en vieux cheveux ou de hasard. On l'a élargi en 1816, en abattant les échoppes qui étaient appuyées au Palais-de-Justice, près du pont au Change.

HORLOGERIE (école d') au palais de l'institut. Cette école est dirigée par M. *Janvier,* auteur de plusieurs ouvrages justement estimés sur l'art de calculer le temps.

HOSPICES, *établissemens de bienfaisance et établissemens sanitaires* (administration générale des), rue de Grenelle St.-Germain, n° 101.

HOSPICES (bureaux de la commission administrative et du secrétariat général des), rue Notre-Dame-des-Champs, n° 2. Ils sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 4.

HOSPICES. *V.* leurs noms particuliers.

HOSPITALIERS. *V.* les différens noms de ces communautés.

HOTEL-DE-VILLE, situé sur la place de ce nom, au coin de la rue du Martroi, 9e arrond., Q. de l'Hôtel-de-Ville. Ce vaste édifice, bâti sur les dessins de Dominique Cortone, Italien, est le siége de la préfecture du département de la Seine. Il fut commencé sous le règne de François Ier ; le 15 juillet 1533, on en posa la première pierre. D'après nos anciens historiens, avant d'être fixé à la place de Grève, le corps municipal de Paris s'était tenu dans trois endroits différens. Le premier

était situé à la *Vallée de Misère*, connu sous le nom de *Maison de la Marchandise ;* le second, nommé le *parlouer aux bourgeois*, près du grand Châtelet ; le troisième, à la porte St.-Michel, près du *Clos-aux-Bourgeois*. En 1357, la ville acheta de Jean d'Auxerre, receveur des gabelles de la prévôté de Paris, une grande maison à la place de Grève. Cette maison s'était appelée tour à tour la *Maison de Grève*, la *Maison des Piliers*, parce qu'elle était portée sur des piliers, et *la Maison aux Dauphins*, parce qu'elle avait appartenu aux deux derniers dauphins de Viennois. Commencé en 1549, l'Hôtel-de-Ville ne fut achevé qu'en 1606. On peut dire, sans crainte d'être démenti, que la *maison commune* de Paris est indigne d'une telle capitale. Au-dessus de la porte qui est au milieu de cet édifice est la statue équestre d'Henri IV, long-temps remplacée par celle de l'empereur Napoléon. Sur le comble de ce bâtiment, entre deux pavillons, est une horloge dont l'exactitude est bien connue de tous les employés des ministères et de tous les oisifs de la capitale. L'escalier qui conduit à la cour est formé de degrés faits en ovale. La cour est petite ; elle est entourée d'arcades. L'Hôtel-de-Ville a été le théâtre des premières scènes remarquables de la révolution.

HOTEL-DE-VILLE (place de l'), entre les quais Pelletier, de la Grève et la rue du Mouton. On l'appelait autrefois et on l'appelle encore communément *place de Grève*. En 1793, on la nomma place de la *Maison-Commune*. Elle avait pris son premier nom de sa situation sur le bord de la Seine. En 1624, la Grève fut ornée d'une fontaine dont Louis XIII posa la premiere pierre, et qui fut abattue en 1638 ; on y en reconstruisit une autre qui fut démolie en 1674. En 1642, la place au charbon était établie à la Grève. La Grève a été le théâtre de scènes tumultueuses et souvent sanglantes pendant les troubles qui, à différentes époques, ont agité la capitale, notamment lors de la Fronde et de la Ligue. Ces déplorables événemens se sont renouvelés dans les premières années de la révolution. La fameuse lanterne était placée au coin de la rue du Mouton. Cette place s'est agrandie par la démolition de plusieurs maisons. Celles qui existent sont presque toutes très-anciennes et très-mal bâties. C'est dans un café de cette place

qu'on a pour la première fois fait usage du gaz hydrogène. De temps immémorial les condamnés à la peine capitale sont exécutés sur cette place, dans la partie la plus voisine du quai.

HOTEL-DIEU, parvis Notre-Dame, 9e arrond., Q. de la Cité. On attribue sa fondation à St. Landri, évêque de Paris; mais cette opinion n'a rien de certain; vers la fin du 9e siècle, il s'appelait l'*Hôtel-Dieu-St.-Christophe*. Son véritable fondateur est St. Louis, puisque c'est à l'humanité de ce monarque qu'il dut d'atteindre en partie son but d'utilité. St.-Louis le fit reconstruire et considérablement augmenter. On l'augmenta encore en 1511, 1531, 1606; en 1625 on construisit la grande salle sous laquelle passe la rivière; on l'agrandit de nouveau en 1714. Il éprouva deux fois les ravages du feu, en 1737 et en 1772. Le portail que l'on voit à présent a été élevé en 1806. On reçoit à l'Hôtel-Dieu les pauvres malades de tout sexe, de tout âge, de toute nation et de toute religion, pourvu que leurs maladies ne soient ni la peste, ni quelque maladie incurable, ni le mal caduc, ni le mal vénérien, ni la teigne. Les médecins et les chirurgiens les plus estimés de Paris sont attachés à cet hôpital.

HOTELS GARNIS, maisons où l'on loge à la nuit ou au mois. Le nombre en est bien plus considérable qu'avant la révolution. La prééminence que Paris a exercée pendant quinze ans sur toutes les autres capitales du continent, l'accroissement prodigieux de son commerce, le séjour des députés des départemens, et d'autres causes semblables, ont dû faire multiplier les établissemens de ce genre. On en compte maintenant 692. La grandeur, le luxe, l'élégance, le prix de leurs appartemens varient selon les quartiers. Il y a la même différence entre un hôtel garni de la rue de la Paix et un hôtel garni de la rue St.-Jacques, qu'entre la rue St.-Jacques et la rue de la Paix. Celui-ci n'est connu que du modeste étudiant en droit ou en médecine; l'autre jouit d'une réputation européenne. Il est peu de princes ou de grands seigneurs étrangers qui n'ait gardé le souvenir de l'hôtel *Meurice*, rue St.-Honoré; de l'hôtel *des Princes*, rue de Richelieu, n° 209; du *Carrousel*, rue de Rivoli, n° 6; *du Département de Rhin-et-Moselle*, place Vendôme, n° 4; d'*Artois*, rue d'Artois, n° 1, etc. etc.

HOTELS. *V.* leurs noms particuliers.

HOTEL SOLENNEL *des grands ébastemens. V.* HÔTEL ST.-PAUL.

HUBAINS, mendians valides, dont les bandes infestaient jadis la capitale. *V.* GUEUX.

HUBANT (collége de) ou de l'*Ave-Maria*, rue de la Montagne-Ste.-Geneviève, n° 83. Il avait été fondé en 1339 par Jean de Hubant, président de la chambre des enquêtes. Ce président fit orner très-richement les bâtimens, et n'assigna à l'institution que de faibles revenus. Six enfans devaient y être logés et nourris depuis neuf ans jusqu'à seize.

Le 21 avril 1530, Pierre Poncet, prêtre, assassina dans ce collége un curé et son domestique; il fut dégradé, et brûlé vif après avoir eu le poing coupé.

Le collége de Hubant fut réuni à celui de Louis-le-Grand en 1767. Ses bâtimens sont devenus depuis des maisons particulières.

HUIDELON (porte Nicolas-). C'était une des anciennes portes de l'enceinte de Philippe-Auguste. Elle était située rue Beaubourg, près des rues Michel-le-Comte et Grenier-St.-Lazare.

HUISSIERS. Ils sont plus nombreux et plus riches qu'autrefois. Chaque juridiction a les siens. Ceux qui font le service spécial des tribunaux s'appellent *audienciers*. Leur chambre de discipline est rue *Chanoinesse*.

HUISSIERS-AUDIENCIERS (bureau des), près la Cour de Cassation; il est au Palais de Justice, corridor des prisonniers, porte B.

HUISSIERS (chambre des); elle est située rue Chanoinesse, n° 6. On y tient séance tous les mardis à 6 heures du soir.

HUISSIERS (montre des). On appelait ainsi une fête ou cavalcade des officiers du Châtelet, célébrée, chaque année, le lundi après le dimanche de la Trinité. Une musique guerrière ouvrait la marche. Des huissiers portaient les attributs de la justice militaire. Suivaient quatre-vingts huissiers à cheval, cent quatre-vingts sergens à verges; derrière, marchaient, habillés de diverses couleurs, cent vingt huissiers-priseurs,



vingt huissiers-audienciers en robe de palais, douze commissaires du Châtelet en robe de soie noire, un des lieutenans particuliers et le lieutenant civil en robes rouges. Les greffiers des huissiers subalternes fermaient la marche. Ce cortége se rendait successivement chez le chancelier, le premier président, le procureur-général, et le prévôt de Paris. Les clercs de la chambre des comptes et du parlement avaient aussi leur cavalcade annuelle ; mais celle des huissiers a duré plus longtemps, et n'a cessé d'avoir lieu qu'à l'époque de la révolution.

HUISSIERS-PRISEURS. *V.* COMMISSAIRES-PRISEURS.

HYDRON (Poterne-Nicolas-). *V.* RUE BEAUBOURG.

HYPOTHÉCAIRE (caisse). Elle a été autorisée par une ordonnance du Roi du 12 juillet 1820. Elle est établie pour venir au secours des propriétaires d'immeubles, au moyen de prêts d'argent à long terme, et dont les propriétés des emprunteurs sont la garantie. Le taux des intérêts s'élève à 7 3/4 pour cent.

Les bureaux de l'administration sont établis rue Neuve-des-Capucines, n° 13, 1er arrondissement.

HYPOTHÈQUES (conservation des), rue Michel-le-Comte, n° 32, 7e arrond., Q. Sainte-Avoye.

I

IÉNA (pont et place d'). *V.* PONT ET PLACE DES INVALIDES.

ILLUMINATIONS *de Paris*. *V.* FÊTES PUBLIQUES.

IMAGINERS-ENLUMINEURS. On appelait ainsi autrefois les marchands d'estampes. Ils étaient sous la protection de l'Université.

IMPÉRATRICE (théâtre de l'). *V.* ODÉON.

IMPRIMERIE. L'histoire de la civilisation, dans les parties occidentales de l'Europe, se rattache à deux circonstances célèbres du 15e siècle. La première est celle de la destruction de l'empire d'Orient, et la prise de Constantinople, par les Turcs, en 1452. Les savans grecs fugitifs, avec leurs livres, cherchèrent un asyle en Italie : le pape Nicolas V profita de leurs malheurs pour enrichir la bibliothèque du Vatican des plus précieux manuscrits hébreux, grecs et latins. C'est de là que les manuscrits se répandirent dans toute l'Europe. Dans le même temps à peu près, l'imprimerie, connue des Chinois 1600 ans avant J.-C., ignorée cependant du reste de la terre, fut inventée par un Allemand, Jean Guttemberg, gentilhomme de Mayence. Cette découverte passa bientôt en France, et y fit tomber l'art de l'écriture qui faisait, dit-on, subsister plus de 10,000 écrivains dans les seules villes de Paris et d'Orléans; art dont nous admirons encore les chefs-d'œuvre dans les anciens manuscrits enluminés, conservés dans plusieurs bibliothèques. L'imprimerie, en multiplant les sources de la lumière, en étendit les effets bons ou mauvais. La facilité de s'instruire fit naître le besoin de montrer qu'on avait appris; et l'Europe, depuis ce temps jusqu'à nos jours, a été sans relâche inondée d'un déluge d'ouvrages de toute espèce.

On doit l'imprimerie en France à Guillaume Fichet et Jean de La Pierre, docteurs en théologie, de la faculté de Paris. Ils attirèrent dans la capitale Ulric Gering, Martin Krants et Michel Friburger, imprimeurs de Mayence. Les premiers li-

vres imprimés à Paris coûtèrent des sommes immenses. Un livre d'heures qui avait appartenu au duc de Berry, frère de Charles V, fut estimé 875 livres, ce qui fait près de 7,000 fr. de nos jours. Nicolas Janson, établi à Venise en 1486, fit faire de grands progrès à l'imprimerie. En 1495, Alde Manuce inventa le *caractère italique,* caractère qu'indiquent les mots mêmes que nous venons de souligner. Dignes successeurs des Alde, des Étienne, des Elzévirs, des Morelle, les Gillée, les Crapelet, les Herhan, les Didot, semblent avoir fait atteindre à cet art son dernier point de perfection.

IMPRIMERIE-ROYALE, Vieille rue du Temple, n° 89, 7e arrond. Elle était placée au Louvre avant la révolution. Elle fut transférée ensuite à l'hôtel de Toulouse, près la place des Victoires. On l'a établie Vieille rue du Temple, depuis que la Banque de France a été bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Toulouse.

L'hôtel que l'imprimerie Royale occupe maintenant est l'ancien Palais Cardinal, construit en 1712, pour Armand Gaston, cardinal de Rohan. C'était une dépendance de l'hôtel de Soubise.

François Ier fonda l'imprimerie royale. C'est le plus bel établissement de ce genre; deux cent trente presses peuvent y être mises en mouvement; il possède un assortiment de caractères de toutes les langues anciennes et modernes.

Cette imprimerie a pris successivement le titre de nationale, impériale et enfin royale.

IMPRIMEURS. Sous l'ancien régime, le nombre des imprimeurs, à Paris, était fixé à trente-six. Par édit de Louis XIV, de 1686, les impimeurs avaient été réunis aux libraires. Cette profession s'exerçait librement depuis la révolution. Napoléon la soumit à une censure sévère, et l'érigea en corporation privilégiée. Les imprimeurs ne peuvent exercer leur état sans être munis d'un brevet. Ils sont maintenant au nombre de 80. *V.* LIBRAIRES.

IMPRIMEURS *en taille-douce.* Ce sont ceux qui impriment les ouvrages gravés au burin ou à l'eau forte sur des planches de cuivre, d'étain, etc., tels qu'estampes, cartes.

Ils avaient été érigés en communauté en 1692. L'appren-

tissage durait quatre ans. Le compagnonage deux. Le brevet coûtait 33 liv.; la maîtrise 600. Cette communauté avait pour patron saint Jean-Porte-Latine; son bureau était situé rue du Plâtre St.-Jacques. De nos jours, les imprimeurs en taille-douce sont soumis aux mêmes conditions que les imprimeurs en caractères, seulement quant à la responsabilité des ouvrages qu'ils confectionnent.

IMPRIMEURS-LYTHOGRAPHES. *V.* LYTHOGRAPHIE.

INCENDIE (pompes à). *V.* POMPES.

INCENDIES (compagnies d'assurance contre les). On en compte trois à Paris. Toutes trois ont des agens dans les départemens.

1° La compagnie française du Phénix, rue Neuve-des-Capucines, n° 13. Elle garantit, moyennant une prime, contre les incendies et le feu du ciel; ses assurances sont au moins d'une année. — 2° Compagnie d'assurance mutuelle, rue du Marché-St.-Honoré, n° 4; association de propriétaires qui se garantissent mutuellement leurs biens contre l'incendie. Les assurances sont de cinq années au moins. 3° Compagnie royale d'assurance, rue de Richelieu, n° 104. Elle garantit les valeurs mobilières et immobilières contre l'incendie et le feu du ciel, moyennant une prime d'assurance. Ses assurances durent sept ans.

INCENDIES FAMEUX. En 585, il y eut un incendie qui s'étendit de la porte du sud à celle du nord de la Cité. Un seul trait peint l'ignorante crédulité du temps. « On disait que cette ville (Paris) avait été anciennement consacrée, de telle sorte que les incendies ne pouvaient y étendre leurs ravages, ni les loirs et les serpens s'y montrer; dernièrement, en réparant les fondations du pont, et en enlevant la boue dont elles étaient remplies, on découvrit un loir et un serpent de bronze. L'enlèvement de ces figures fut bientôt suivi d'une invasion de loirs et de serpens; et on commença à voir des incendies. » (*Grégoire de Tours*, liv. VI, chap. 25). — Le 27 avril 1718, les maisons qui étaient bâties sur le Petit-Pont furent la proie des flammes. — L'hôtel-Dieu éprouva deux grands incendies, l'un en 1737 et l'autre en 1772. — Dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, incendie de la foire St.-Germain. — Le

Palais-de-Justice éprouva le même sort en janvier 1766. — dans la nuit du 27 au 28 décembre 1777, incendie des baraques de la foire St.-Ovide. — En 1781, incendie de l'Opéra, qui déjà avait été la proie des flammes en avril 1763. — En 1789, de l'hôtel des Menus-Plaisirs. — Du cirque du Palais-Royal le 15 novembre 1798. — Le 18 mars 1799, le Théâtre-Français (depuis l'Odéon) fut entièrement détruit : c'est de cette époque que date la réunion des anciens comédiens au théâtre de la rue de Richelieu. Reconstruite par M. Chalgrin, la salle de l'Odéon fut de nouveau incendiée le 20 mars 1818, et reconstruite la même année.

INCURABLES-HOMMES (hospice des), rue du Faubourg-St.-Martin, n° 166, 5ᵉ arrond., Q. St.-Martin. Cet établissement, destiné aux hommes indigens attaqués de maladies graves ou incurables, occupe l'église et le couvent des *Récollets*, supprimés en 1790.

INCURABLES-FEMMES (hospice des), rue de Sèvres, n° 54, 10ᵉ arrond., Q. St.-Thomas-d'Aquin. Même destination que l'hospice des *Incurables-Hommes*. Le cardinal de la Rochefoucault l'a fondé en 1637.

INDIVISIBILITÉ (place de l'). *V.* PLACE-ROYALE.

INDUSTRIE NATIONALE (société d'encouragement de l'). *V.* ENCOURAGEMENT.

INDUSTRIE NATIONALE (produits de l'). *V.* EXPOSITION.

INFIRMERIE *de Marie-Thérèse*, près de la barrière d'Enfer; elle a été fondée par madame la duchesse d'Angoulême.

INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES (corps royal des), au dépôt de la guerre, rue de l'Université, n° 61.

INHUMATIONS. *V.* POMPES FUNÈBRES.

INNOCENS (église des Saints-). Elle était située place du Marché-des-Innocens, en face de la rue Aubry-le-Boucher. Nous ne connaissons rien de certain sur son origine. Elle existait déjà sous le règne de Louis-le-Jeune. Reconstruite en 1445, elle fut démolie en 1785.

INNOCENS (cimetière des Sts.-). *V.* PLACE DU MARCHÉ-DES-INNOCENS.

INNOCENS (marché des), sur la place du *Marché-des-Innocens*. On y vend des fruits et des légumes en gros le matin, et en détail le reste de la journée.

INNOCENS (place du Marché-des-). Au 9e siècle, on avait placé dans ce lieu une tour d'où l'on avertissait les Parisiens de l'approche des Normands. Au 10e, on y creusa un cimetière que Philippe-Auguste fit entourer de murs en 1186, et qui fut fermé en 1785. (*V.* CATACOMBES). La place du Marché des Innocens a été formée sur l'emplacement de l'église et du cimetière des Innocens, et d'une portion des rues aux Fers, St.-Denis et de la Lingerie. Elle s'étend depuis la rue St.-Denis jusqu'au marché aux Poirées et à la rue de la Lingerie, 4e arrond., Q. des Marchés.

INNOCENS (fontaine des), au milieu de la place du *Marché-des-Innocens*. Les illustre Jean Gougeon et Pierre Lescot exécutèrent ce chef-d'œuvre en 1551. En 1785, elle était encore au coin de la place et de la rue St.-Denis. On la transporta, cette même année, au milieu de la place; et comme elle n'avait que trois arcades, on en fit faire une quatrième que l'on confia au ciseau de M. Pajou. Les bassins et les lions y furent ajoutés en 1788. Cette fontaine est de forme carrée. Chacune de ses façades présente un portique ouvert, accompagné de chaque côté de deux pilastres corinthiens. Son piédestal est orné de bas reliefs, et entre les pilastres sont des naïades. Ce beau monument a quarante-deux pieds de haut. Ses eaux sont alimentées par le canal de l'Ourcq.

INOCULATION *de la vaccine* (hospice central de l'). Cet utile et précieux établissement est situé rue du Battoir St.-André, n° 1.

INONDATIONS. Des quais solides et très-élevés défendent contre l'invasion des eaux la presque totalité des quartiers riverains; et de tels accidens ne peuvent atteindre que la seule partie du port au blé, qui n'a pas encore de parapet. *V.* DÉBORDEMENS.

INSTITUT *de France*. Il fut fondé par une loi de la Convention nationale du 3 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Il embrasse toutes les parties des connaissances humaines, sciences exactes et métaphysiques, littérature, beaux-arts, etc.



La loi de brumaire avait ainsi désigné sa division : 1re classe, *sciences physiques et mathématiques;* 2e classe, *sciences morales et politiques;* 3e, *littérature et beaux-arts.*

En l'an 11, Bonaparte fit une nouvelle division en quatre classes : la 1re conserva son titre, et fut composé de 60 membres; la 2e, ayant pour objet la langue et la littérature françaises, compta quarante membres : c'était, quant à ses attributions et au nombre de ses membres, l'ancienne académie française, et elle en a repris le titre dans la suite. La 3e classe, d'histoire et de littérature anciennes, eut quarante membres résidens, huit associés étrangers, 60 correspondans. La 4e, relative aux beaux-arts, fut composée de vingt membres résidens, de huit associés étrangers, et de 36 correspondans.

En 1815, l'Institut fut conservé, mais ses quatre classes reprirent le nom des anciennes académies. Ainsi la 1re devint l'*Académie des sciences;* la 2e, l'*Académie française;* la 3e, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, et la 4e, l'*Académie de peinture et de sculpture.*

INSTITUTION, nom donné maintenant aux pensionnats, ou maisons d'éducation autres que les colléges. Toutes les écoles des frères de la doctrine chrétienne, ou frères ignorantins, exceptées, sont sous l'autorité de l'Université. *V.* UNIVERSITÉ.

INSTITUTIONS *diverses*. *V.* leurs noms particuliers.

INSTRUCTION CHRÉTIENNE (Filles de l'). *V.* SÉMINAIRE SAINT-SULPICE.

INSTRUCTION GRATUITE. Elle était jadis sans rétribution, même dans l'Université de Paris. L'instruction est le premier besoin d'une nation polie; aussi l'éducation publique fut-elle l'objet des premiers travaux de l'assemblée constituante. Etablie sur un plus vaste plan, elle reçut de nouveaux développemens à tous les degrés, et les établissemens d'instruction furent multipliés sur tous les points de la France. Ses bienfaits furent offerts à toutes les classes de citoyens. Dans l'armée même l'instruction était une condition expresse pour être admis au grade d'officier.

Les établissemens publics d'instruction furent ouverts à tous les enfans sans aucune rétribution. Cet heureux état de

choses ne cessa que lors de l'établissement de l'Université impériale. Tous les élèves furent assujettis à un impôt annuel, appelé *rétribution universitaire*. Elle a été maintenue depuis 1814. Chaque année, la suppression de cet impôt a été demandée à la tribune de la chambre des députés, mais sans succès. L'instruction élémentaire n'est gratuite que dans les écoles dites de charité, dirigées par les frères de la doctrine chrétienne, vulgairement appelés *ignorantins*, et dans un très-petit nombre d'écoles d'enseignement mutuel.

Les cours pour les sciences exactes, les arts, les langues orientales, etc., sont gratuits. *V.* UNIVERSITÉ.

INSTRUCTION PUBLIQUE (conseil royal d'). Établi sous l'autorité du ministre de l'intérieur, il réunissait les pouvoirs attribués au grand-maître. Cette dernière dignité a été rétablie en 1822. Le nombre des académies est égal à celui des cours de justice. Chaque académie est présidée par un recteur. L'instruction comprend, 1° les facultés, 2° les colléges royaux et communaux, 3° les institutions et pensionnats, et les petites écoles ou écoles secondaires.

INTENDANS *des finances*. L'administration générale des finances fut dirigée, depuis le 14e siècle jusqu'en 1661, par un surintendant. Ce titre fut supprimé dans la personne du fameux Fouquet. On substitua dès-lors à ce titre celui de contrôleur général, seul chef et ordonnateur des finances de l'état. Il avait sous ses ordres des intendans des finances, ayant chacun un département de ce ministère. Le nombre n'était point limité. On en comptait douze en 1650, quatre en 1658, six en 1755. On trouve aussi des directeurs des finances : ils étaient au nombre de deux en 1660.

Ces charges furent supprimées en 1780. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, les chefs de chaque principale division de ce ministère reçurent le titre de premier commis des finances. Depuis l'époque de la révolution jusqu'en 1815, on les a désignés sous le nom de chef de division, qui indiquait d'une manière plus claire et plus précise le cercle de leurs attributions. Ils ont repris leur ancien titre.

INTENDANT *de la généralité de Paris*. On appelait généralités les divisions des provinces : chaque généralité formait une

intendance ; on en comptait trente-une. Les intendans étaient presque toujours choisis parmi les maîtres des requêtes.

Henri II fut le premier qui établit (en 1551) des intendans province, sous le titre de *commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi.*

Louis XIII, en 1635, leur donna le titre *d'intendans du militaire, justice, police et finances.*

En 1648, pendant la minorité de Louis XIV, les cours souveraines, assemblées à Paris, dressèrent des plaintes contre les intendans, et demandèrent la révocation de leurs commissions. Quelques provinces en furent délivrées ; mais les intendans furent rétablis dans la suite. Ils ont été définitivement supprimés en 1790.

Depuis leur établissement jusqu'à leur suppression, on compte à Paris huit intendans. Le dernier a été Berthier de Sauvigny, qui périt dans une émeute populaire en 1789.

La généralité de Paris comprenait vingt-deux élections : Paris, Beauvais, Compiègne, Senlis, Nogent-sur-Seine, Sens, Joigny, St.-Florentin, Tonnerre, Pontoise, Vezelay, Meaux, Rozoy, Coulommiers, Provins, Montereau, Nemours, Melun, Etampes, Mantes, Montfort-Lamaury, Dreux.

INTENDANT *des forêts et des domaines de la couronne.* Il a sous ses ordres un inspecteur général et un inspecteur général adjoint chargé spécialement de la conservation de Paris. Les bureaux de l'intendance sont établis rue de Grenelle, n° 119.

Indépendamment de l'intendance des forêts et domaines, etc., il y a un intendant des bâtimens, parcs et jardins. Il réside rue Caumartin, n° 30. Il a sous ses ordres des architectes attachés au service de chaque résidence royale, un directeur des eaux de Versailles, un administrateur des parcs, pépinières et jardins, et un comité consultatif des bâtimens, composé de trois architectes, autres que ceux qui sont spécialement chargés de la surveillance et des travaux des résidences royales.

INTENDANT MILITAIRE *de la 1re division.* Ses bureaux sont établis rue de Verneuil, faubourg St.-Germain, n° 58.

Il y a un intendant militaire par division, qui a sous ses ordres des sous-intendans. Leurs attributions sont les mêmes

que celles des inspecteurs et sous-inspeteurs aux revues. Le nom seul a été changé depuis quelques années.

INTÉRIEUR (ministère de l'). Ses bureaux sont placés rue de Grenelle St.-Germain, n° 122. Le secrétariat, la division des affaires ecclésiastiques, la division du commerce, arts et manufactures, la division de la comptabilité générale, sont dans la même rue, n° 101. Ce ministère a dans sa dépendance l'administration de la police (qui faisait autrefois un ministère séparé), et l'administration départementale, rue de Grenelle, n° 116; le conseil des bâtimens civils, du commerce et des manufactures, rue des Sts.-Pères, n° 13; la conservation des monumens publics, rue St.-Honoré, n° 319; la direction des travaux publics de Paris, rue des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois, n° 29.

Le bureau de comptabilité est ouvert au public les lundis et jeudis, de midi à trois heures. Les autres bureaux sont ouverts au public les jeudis, de deux à trois heures.

INTERPRÉTATION *générale et traduction de langues mortes et vivantes* (bureau de l'). Cet établissement, fondé et dirigé par M. Nunez de Taboada, est situé rue Ste.-Anne, n° 11.

INVALIDES (hôtel des). Sous Henri IV, les invalides étaient placés à l'hôpital de la rue de l'Oursine; sous Louis XIII, à Bicêtre. On doit à Louis XIV l'admirable établissement qui fait le sujet de cet article. C'est le 30 novembre 1671 qu'on posa les premiers fondemens de l'hôtel des Invalides, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture moderne, construit sur les dessins de Libéral Bruant. On a fait une foule de descriptions de ce beau monument; la plus complète et la plus exacte, même jusqu'à nos jours, est celle que l'abbé Pérau publia en 1756. Nous croyons devoir en faire usage, en y ajoutant les changemens que l'hôtel a éprouvés depuis que cette description a paru. La façade de l'hôtel a 102 toises d'étendue d'une extrémité à l'autre de ses pavillons, qui sont en saillie. De la cour d'entrée, on arrive dans une grande cour entourée de quatre corps de logis, sur le devant desquels sont deux rangs d'arcades l'un sur l'autre, qui forment les corridors ou galeries qui règnent autour. Le milieu de chaque

face est accompagné d'une espèce de corps avancé avec un fronton : les combles sont ornés de tous côtés. Les appartemens, qui ont quatre étages, sont commodément disposés. Dans les corps du bâtiment de chaque côté, au rez-de-chaussée, sont les quatre réfectoires. Les infirmeries sont séparées de la maison par une cour. Elles sont composées de plusieurs grandes salles garnies de lits. L'église est un des plus beaux édifices de Paris. La porte principale donne sur l'avenue de Breteuil. Un magnifique portail décore l'entrée de cette église ou dôme, exécuté sur les dessins de Jules-Hardouin Mansard, et terminé en 1706, après trente ans de travail. Ce portail est élevé sur un perron formé de plusieurs degrés; il a trente toises d'étendue, et cinquante d'élévation, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au plus haut du dôme. Cette façade est composée d'un ordre dorique, d'un corinthien, et d'un attique au-dessus; le tout orné de colonnes et de pilastres, accompagnés de statues, dont les principales sont celle de St. Louis, à qui cette église est dédiée, modelée par Girardon, et faite en marbre par Coustou l'aîné; et celle de Charlemagne, faite aussi en marbre par Coizevox : elles ont près de onze pieds de hauteur. Les autres statues représentent la Justice, la Tempérance, la Prudence et la Force. Les groupes posés sur la balustrade, sont les huit pères des églises grecque et latine ; savoir : St. Basile et St. Ambroise, par Poulletier ; St. Jean-Chrisostôme et St. Grégoire-le-Grand, par Mazeline; St. Grégoire-de-Naziance et St. Athanase, par Coizevox; St. Jérôme et St. Augustin, par Hurtrel. Le fronton est comblé d'une croix et de deux statues qui représentent la Foi et la Charité; celles des côtés sont la Constance, l'Humilité, la Confiance et la Magnanimité; tels sont du moins les noms qu'on leur donna. Le dôme a 300 pieds d'élévation du rez-de-chaussée jusqu'à la croix. Il est formé d'un corps d'architecture d'ordre composite, accompagné de quarante colonnes du même ordre, derrière lesquelles le gros de l'ouvrage est presque caché. Il est percé de douze fenêtres, et les colonnes soutiennent un attique percé aussi de douze fenêtres cintrées, qui ne sont pas ouvertes intérieurement. Seize statues de pierre sont posées deux à deux sur les piédestaux d'une balustrade qui règne

tout autour; ce sont les douze apôtres, et St. Paul, St. Barnabé, St. Jean-Baptiste et le prophète Elie. Sur la corniche de l'attique, il y a douze vases ardens ou torchères enflammées. La couverture de ce dôme est revêtue de douze grandes côtes dorées, dont les espaces sont remplis de trophées d'armes également dorés; le dôme est surmonté d'une lanterne ouverte par quatre arcades, avec douze colonnes et quatre statues de plomb doré, qui représentent des Vertus. Cette lanterne est entourée d'une balustrade de fer, et chargée d'un obélisque fort élevé, terminé par un globe surmonté d'une croix; le tout entièrement doré. Pour voir l'intérieur du dôme, il faut rentrer dans l'ancienne église, et passer par un corridor qui est à la tête du bas-côté de la gauche. Il conduit dans la nouvelle église, dont le pavé est comparti de différens marbres rares et précieux. Les peintures de l'intérieur du dôme, qui a cinquante pieds de diamètre, représentent la Gloire du Paradis où St. Louis vient d'entrer, ouvrage de Charles de la Fosse. Entre les fenêtres, on voit douze tableaux de trente pieds de hauteur chacun, sur onze de large par le bas, et huit par le haut, peints à fresque par Jouvenet, et représentant les apôtres accompagnés de groupes d'anges. Ces figures ont quatorze pieds de hauteur. Autour du dôme sont douze grandes médailles rondes, ou portraits de douze rois de France, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Philippe-Auguste, St.-Louis, Louis XII, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, faites par différens sculpteurs. Passe pour Louis XIII, c'était le père de Louis XIV; mais on est étonné de trouver en pareille compagnie un Louis-le-Débonnaire, ou plutôt l'Imbécille, et un Charles-le-Chauve. Plus bas, sur les massifs qui supportent le dôme, il y a quatre grands tableaux triangulaires où les quatre évangélistes sont peints par Charles de la Fosse. Cette église est ornée d'une belle architecture en colonnes et pilastres d'ordre corinthien. Le plan a la forme d'une croix grecque; le sanctuaire est à la tête, deux grandes chapelles aux extrémités de la croisée; le bas sert d'entrée. Il y a d'autres chapelles rondes aux côtés des grandes, et, au-dessus de leurs principales entrées, des tribunes avec des balcons de fer doré, soutenues chacune par

deux colonnes. Les quatre petites chapelles en dôme sont ornées chacune de huit colonnes corinthiennes, de trois statues et de bas-reliefs; leur voûte est partagée en six tableaux et deux fenêtres. La première est dédiée à St. Grégoire-le-Grand. Les peintures sont de Michel-Corneille. La chapelle de St.-Jérôme est peinte par Boulogne l'aîné. Entre le grand autel et la chapelle de Ste.-Thérèse, est la chapelle de St.-Ambroise, peinte par Boulogne l'aîné. La dernière chapelle est celle de St.-Augustin, peinte par Boulogne le jeune. Pendant le cours des guerres de la révolution, les voûtes de ce temple étaient ornées de drapeaux pris à l'ennemi. Un plus grand nombre était réuni en faisceaux. En 1814, ces drapeaux avaient été soustraits aux regards de l'étranger. Ils avaient reparu en 1815, depuis le retour de Napoléon. Ils ont disparu de nouveau à la seconde rentrée du roi Louis XVIII et des armées coalisées. On ne les a plus revus depuis; on assure qu'ils ont été brûlés. Le portique, qui est en face de la grande cour, conduit à l'église intérieure. Il est composé de deux différens corps d'architecture, de huit colonnes chacun, accompagnés d'ornemens et d'un cadran. Cette église, destinée aux invalides et aux employés de l'hôtel, est une espèce de nef de trente-deux toises de longueur, et de soixante-six de hauteur, sur soixante-douze pieds de largeur, y compris les bas-côtés. Elle est ornée d'une architecture d'ordre corinthien, avec dix-huit arcades revêtues de vingt pilastres du même ordre, qui soutiennent une galerie ou corridor de chaque côté. Ces arcades forment des ailes ou bas-côtés, dans lesquels les soldats, qui occupent aussi la nef, ont chacun leur place et leur siége. Cette église est éclairée par cinquante-quatre fenêtres, vingt-sept de chaque côté. Au-dessus de l'entrée est une grande tribune avec un orgue. Du côté de la Seine, l'hôtel est précédé d'une vaste cour en jardin, entourée d'une grille magnifique, et de fossés garnis de canons. De chaque côté de la cour principale sont deux cours plus petites. Au côté droit de l'église, sont quatre cours; à gauche, six. Ce magnifique établissement, qui peut contenir sept mille hommes, est sous les ordres d'un lieutenant-général, ou même d'un maréchal de France, *gouverneur des Invalides*. Il a auprès de

lui un état-major et un conseil d'administration. Les malades, traités par d'habiles médecins et chirurgiens, sont soignés par les sœurs de la Charité. Les invalides sont nourris, logés, habillés, etc., et reçoivent une paye proportionnée au grade qu'ils occupaient, et à leurs blessures. L'hôtel des invalides, placé dans un des quartiers les plus sains et les plus rians, est situé entre les rues de Grenelle St.-Germain et de Grenelle Gros-Caillou, 10e arrond., Q. des Invalides. Il est ouvert tous les jours au public, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre de l'après-midi. On est obligé, en entrant, d'inscrire son nom sur un registre tenu par un officier.

INVALIDES (bibliothèque des), à l'hôtel des Invalides, dans le pavillon du milieu, au premier; elle sert aussi de chambre du conseil. Elle est ouverte tous les jours ouvrables aux militaires de l'hôtel, depuis neuf heures jusqu'à trois. On y trouve à peu près vingt mille volumes.

INVALIDES (cour royale des). On donne ce nom à la grande cour qui est en face de l'église.

INVALIDES (esplanade des). C'est un parallélogramme bordé de tous côtés d'allées garnies d'arbres, qui, en été, forment le plus bel aspect. Il commence au quai d'Orçay, et finit à la place des Invalides, 10e arrond., Q. des Invalides. Au milieu est une fontaine construite sur les dessins de M. Trepsa; c'est un piédestal carré enfermé dans un bassin circulaire. Jusqu'en 1814, cette fontaine fut surmontée du fameux lion de St.-Marc, dépouille de Venise. Lorsque les Autrichiens voulurent le reprendre, ils le laissèrent tomber du haut de la fontaine, et cet antique palladium des libertés vénitiennes vola en éclats aux pieds de ses nouveaux maîtres. On l'a réparé, tant bien que mal, et il est revenu sur la place St.-Marc.

INVALIDES (place des), entre l'hôtel et l'esplanade des Invalides. Jusqu'en 1815, on l'appela *place d'Jéna.*

INVALIDES (boulevard des). Il commence rue de Grenelle St.-Germain, et finit rue de Sèvres.

INVALIDES (quai des), construit sous le règne de l'empereur Napoléon. Il commence au pont Louis XVI, et finit au pont des Invalides ou d'Jéna, 10e arrond., Q. des Invalides.



INVALIDES (port des) quai des Invalides, 10e arrond., Q. des Invalides. Il est destiné au tirage du bois flotté et au déchargement des fourrages.

INVALIDES (pont des). Il fut commencé en 1806, et achevé en 1816. Le nom d'Jéna, qu'il portait auparavant, lui avait été donné en mémoire de la célèbre bataille gagnée par les Français sur les Prussiens, le 14 octobre 1806. Une ordonnance de Louis XVIII, rendue au mois de juillet 1815, substitua à ce nom celui de pont des Invalides. Il communique de la barrière de Passy au Champ-de-Mars.

INVENTION (brevets d'). *V.* BREVETS.

ITALIEN (théâtre royal). La troupe des bouffes alternait avec la troupe française de l'Odéon. Elle en fut séparée, et après avoir été quelque temps au théâtre Favart, sous la direction de la célèbre cantatrice madame Catalani, elle fut installée à l'ancien théâtre Louvois, qui, depuis le départ de la troupe de Picard, servait de magasin à l'Opéra. Les représentations de l'Opéra-Buffa ont lieu les mardi, jeudi, samedi et dimanche. Ce théâtre est régi par la même administration que l'Académie royale de Musique. Son orchestre, le meilleur peut-être de Paris et de l'Europe, est composé d'artistes français. Quelques-uns des acteurs et des actrices sont également français.

ITALIENS (théâtre des) ou *de Favart*, d'un côté sur le boulevard des Italiens, de l'autre sur la place des Italiens, 2e arrond., Q. Feydeau. Il fut construit en 1782, sur les desseins d'Heurtier. La troupe de l'Opéra-Comique l'occupa jusqu'en 1791. L'aimable auteur de la *Chercheuse d'Esprit*, de *Ninette à la Cour*, des *Trois Sultanes*, etc, avait donné son nom à ce théâtre, qui n'est plus qu'une succursale au service des autres théâtres royaux. C'est, en cas d'incendie ou de réparations, l'édifice qui leur est spécialement destiné. L'Opéra-Buffa y fut installé pendant quelque temps, sous la direction de madame Catalani; la troupe de l'Odéon y donna des représentations pendant la reconstruction de sa salle, après son second incendie en 1818. L'Académie royale de Musique y joua également pendant la construction de la nouvelle salle de la rue Lepelletier. La façade du théâtre Favart est impo-

sante; un péristyle de six colonnes d'ordre ionique la décore. On s'est souvent étonné que l'entrée de ce beau théâtre ne fût pas située sur le boulevard; on donne pour motif de cette étrange disposition, la crainte des acteurs de l'Opéra-Comique d'être considérés comme acteurs des boulevards, si l'entrée de leur salle avait été placée comme elle aurait dû l'être.

Les acteurs de Feydeau devaient être transférés au théâtre des Italiens, lorsque la nouvelle Bourse serait bâtie.

PLACE DES ITALIENS. Elle est située entre les rues Grétry, Marivaux et Favart, 2ᵉ arrond., Q. Feydeau. Le théâtre des Italiens, auquel elle fait face, lui a donné son nom.

ITALIENS (boulevard des); au nord, Q. de la Chaussée-d'Antin; au midi, Q. Feydeau, 2ᵉ arrond. Avant 1782, il s'appelait *boulevard du Dépôt*, parce que le dépôt des gardes-françaises y fut placé en 1764; en 1782, le théâtre des Italiens, construit à cette époque, lui donna son nom. Dans le cours de la révolution, la partie de ce boulevard, qui s'étend depuis la rue Grange-Batelière jusqu'à la rue Taitbout, fut appelé (mais sans que ce nom fût reconnu et autorisé) boulevard de *Coblentz;* en 1815, il changea ce nom en celui de *Gand.* On y remarque de très-beaux cafés. Les plus brillans sont ceux de Riche, Tortoni et Hardi. En 1822, on y a fait l'ouverture d'un nouveau café plus richement décoré encore et plus étendu; il a pris le nom de café *Paris.*



J

JACOBINS, *Frères Prêcheurs* ou *Dominicains*, rue St.-Jacques. Fondé à la fin du 12e siècle par St.-Dominique, et approuvé au commencement du 13e sous le titre de *Frères Prêcheurs*, cet ordre s'établit à Paris, en 1217, dans une maison située près de Notre-Dame. En 1218, le doyen de St.-Quentin leur fit présent d'une autre maison qui touchait aux murs de la ville et de la chapelle de l'hôpital de St.-Quentin. Cette chapelle était sous l'invocation de St. Jacques; de là le nom de *Jacobins* que prirent les *Frères Prêcheurs*, et le nom de la rue St.-Jacques. Ils durent à la munificence pieuse de St.-Louis l'entière édification de leur église (qui s'éleva sur les ruines du château des seigneurs de Hautefeuille), de leur couvent et de leurs écoles. Divers présens ou cessions de Louis X, de Charles V, de Louis XII, agrandirent successivement ce couvent, qu'un riche bourgeois, nommé *Nicolas Hennequin*, fit reconstruire en 1556.

On voyait autrefois dans l'église du couvent des Jacobins plusieurs tombeaux de rois, de reines, princes et princesses de la maison de France. Nous citerons ceux de Charles de France, comte de Valois, chef de la branche de ce nom; de Charles de Valois, son second fils, comte d'Alençon; d'Agnès de France; de Louis, comte d'Evreux; de Robert, comte de Clermont, sixième fils de St. Louis, chef de la maison de Bourbon, par son mariage avec Béatrix de Bourgogne, héritière de Bourbon; de Louis Ier, duc de Bourbon, fils du comte de Clermont; de Marguerite de Bourbon, sa sœur; de Pierre, duc de Bourbon et comte de la Marche, etc. Parmi ces tombeaux, on remarquait aussi ceux qui renfermaient le cœur ou les entrailles de Philippe-le-Hardi, fils et successeur de Saint-Louis; de Pierre, comte d'Alençon, son frère; de Charles

d'Anjou, roi de Naples, frère de St. Louis; de Charles IV; de Philippe III, roi de Navarre, dit *le Sage*, fils du comte d'Evreux; de Philippe V, dit *le Long;* de Philippe de Valois, etc. Devant le grand autel était la tombe de Humbert de la Tour-du-Pin, dernier dauphin de Viennois, le même qui, après la mort de son fils et de sa femme, céda ses états à Philippe de Valois, à condition que le fils aîné des rois de France prendrait le titre de *Dauphin*.

On avait aussi inhumé dans cette église une foule d'autres personnages très-illustres dans leur ordre ou dans leur école, mais très-ignorés dans l'histoire de France. On n'en peut citer que deux qui soient connus des savans, Nicolas Coeffeteau, et Jean de Meung, dit *Clopinel* (il était boiteux), continuateur du roman de *la Rose*.

Le couvent des Jacobins de la rue St.-Jacques fut supprimé en 1790. Les bâtimens appartiennent au gouvernement. Leur emplacement, destiné d'abord à des embellissemens projetés, n'a point été aliéné. En 1816 et en 1817, on avait ordonné des réparations à ce couvent, pour en faire une prison d'état ou une maison de refuge. Il est maintenant occupé par les frères ignorantins.

JACOBINS *du noviciat général* (couvent et église des), rue St.-Dominique-St.-Germain. Le cardinal de Richelieu avait fondé cette maison, en 1631, en faveur des novices de Paris et des provinces. En 1683, on commença de construire l'église sur les dessins de Pierre Bullet.

Ce couvent fut supprimé en 1790. En 1802, l'église a été érigée en église paroissiale sous l'invocation de St. Thomas-d'Aquin. Les bâtimens du couvent sont, depuis l'époque de la Convention, occupés par le Musée-d'Artillerie.

JACOBINS RÉFORMÉS (couvent des), rue St.-Honoré. Ce couvent avait été fondé, en 1611, par le P. Sébastien Michaëlis, *frère prêcheur* ou *dominicain*, qui avait institué une réforme de son ordre. 50,000 liv. données par Henri de Gondi, évêque de Paris, aidèrent à bâtir le couvent et l'église.

La bibliothèque des Jacobins-Réformés était estimée; elle se composait de près de 30,000 volumes. Ce fut dans la salle de cette bibliothèque que siégea la société des *Amis de la*



Constitution, si fameuse sous le nom de *Club des Jacobins*. *V*. CLUBS.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Les bâtimens furent démolis depuis, et, sur leur emplacement, on bâtit, en 1810, le marché St.-Honoré ou des Jacobins.

JACQUES (porte St.-). Elle fut construite au commencecement du 13ᵉ siècle, et abattue en 1684. Elle faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et était située rue St.-Jacques, entre les rues St.-Hyacinthe et des Fossés-St.-Jacques.

JACQUES (boulevard St.-). La plantation de ce boulevard fut achevée en 1761. Il est situé à l'extrémité du faubourg St.-Jacques; il commence barrière de l'Oursine et rue de la Glacière, et finit à la barrière d'Enfer, 12ᵉ arrond.

JACQUES-DU-HAUT-PAS (église St.-). Elle est située rue St.-Jacques, 12ᵉ arrond., Q. de l'Observatoire. Dans le 14ᵉ siècle, ce n'était encore qu'une chapelle qui dépendait d'un hôpital appelé du *Haut-Pas*, et qui depuis fut occupé par les bénédictins de St.-Magloire et les Oratoriens. En 1566, elle fut érigée en succursale de l'église St.-Médard. En 1584, près de cette première chapelle on en éleva une seconde qui prit le titre de paroisse. L'église, telle qu'on la voit encore maintenant, ne fut commencée qu'en 1630; les travaux furent suspendus jusqu'en 1675, époque à laquelle Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, et les paroissiens, les firent continuer. Cette église ne fut achevée qu'en 1684. Le portail fut élevé sur les dessins d'un architecte nommé Gittard.

Les bâtimens de l'ancien hôpital subsistent encore; ces bâtimens sont séparés de l'église par la petite rue des *Deux-Eglises*. Le séminaire de St.-Magloire les a occupés jusqu'à l'époque de la révolution; ils ont été depuis habités par l'institution des sourds et muets. L'ancienne chapelle, élevée en 1584, existe aussi; c'est une propriété particulière.

St.-Jacques-du-Haut-Pas est maintenant la seconde succursale de la paroisse St.-Etienne-du-Mont.

JACQUELINE-D'EPERNON (clos). *Voy*. RUE CARÊME-PRENANT.

JACQUES-LA-BOUCHERIE (église St.-). Elle était située rue des Arcis, où l'on voit encore sa haute tour, qui, maintenant, appartient à un particulier, et est habitée par plusieurs artisans de différens métiers. Cette église fut détruite au commencement de la révolution. Elle avait pris son nom de la boucherie de la Porte-de-Paris. Son origine est inconnue. On sait seulement que sur l'emplacement même qu'elle occupait, il existait, au 13ᵉ siècle, une chapelle qui appartint à la même époque aux religieux de St.-Martin; on présume que c'est à peu près vers le même temps que cette chapelle fut érigée en paroisse. L'église St.-Jacques-de-la-Boucherie n'avait été achevée que sous le règne de François Iᵉʳ. On y avait fait quelques augmentations à diverses reprises. L'opulent Nicolas Flamel, qui, dit-on, avait trouvé la pierre philosophale, qu'il ne devait qu'à une heureuse industrie, une sage conduite, et une prudente économie; Flamel et Pernelle, sa femme, avaient été enterrés dans cette église. Leurs figures y étaient sculptées en plusieurs endroits, et notamment sur la porte d'entrée du côté de la rue des Écrivains. Cette porte fut bouchée en 1781, et les portraits disparurent.

JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE (place St.-). L'église, qui était située en cet endroit, lui a donné son nom. On y a établi un marché. Elle va du passage St.-Jacques-la-Boucherie à la rue des Ecrivains, 6ᵉ arrond., Q. des Lombards.

JACQUES-DE-L'HOPITAL (St.-). Cette église, et l'hôpital dont elle dépendait, avaient été fondés en 1319. On recevait dans l'hôpital les pélerins qui faisaient le voyage de St.-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

Chaque année, au mois de juillet, les confrères de l'hôpital célébraient la fête de leur patron, par une procession solennelle composée de pélerins portant chacun une calebasse pleine de vin, qu'ils vidaient et remplissaient tour à tour pendant la procession. « Cette procession, dit Sauval, était terminée par » un grand faquin, vêtu en St.-Jacques, avec la contenance » d'un crocheteur qui veut faire l'honnête homme : au retour, » tous les pélerins dinaient ensemble dans les salles de St.-Jac- » ques-de-l'Hôpital. Celui-ci, assis au bout de la table avec » deux hommes qui l'éventaient, regardait ainsi dîner la

» compagnie, sans oser manger, parce que les saints ne man-
» gent pas. »

Les curieux trouveront d'autres détails sur cette bacchanale dans le *Franc-Archer de la Vraie-Eglise*, liv. 2, pag. 910.

L'église St.-Jacques-de-l'Hôpital, qui était située au coin de la rue St.-Denis et de la rue Mauconseil, vient d'être démolie : on a bâti une maison sur son emplacement.

JACQUES-DE-L'HOPITAL (cloître et passage St.-). *V.*, pour l'étymologie, l'église de ce nom. Le cloître St.-Jacques-de-l'Hôpital communiquait de la rue Mauconseil à la rue du Cygne, 5e arrond., Q. Mauconseil. Sur son emplacement on a prolongé la rue Mondétour, et construit deux autres rues.

JACQUEMART *de la Samaritaine*. *V.* SAMARITAINE.

JAMBONS (foire aux). *V.* FOIRES.

JARDINIERS. Ils formaient, avant la révolution, une communauté dont les statuts, datés de 1473, avaient été enregistrés au parlement en 1655. Ils y étaient qualifiés de maitres jardiniers, préoliers, maraichers, etc.

Les maitres avaient le droit de vendre tous les matins leurs fleurs et leurs herbages dans les halles, les marchés et les rues adjacentes. L'apprentissage était de quatre ans, le compagnonage de deux. Le brevet coûtait quinze livres, et la maîtrise deux cents, avec chef-d'œuvre. Leur patron était saint Fiacre; leur bureau était situé rue des Rosiers.

De nos jours, où aucune exclusion arbitraire, où aucune tyrannie de corps ne peuvent gêner l'essor d'une heureuse et féconde industrie, plusieurs jardiniers sont devenus d'habiles botanistes. On distingue surtout parmi eux Tamponet, qui a acclimaté beaucoup de plantes exotiques.

JARDINS. *V.* leurs noms particuliers.

JAUGEAGE (école gratuite de). Cet utile établissement est situé à la barrière d'Enfer.

JAVIAUX (l'île des) *V.* ILE LOUVIER.

JEAN (place du Marché-St.-). En 1280, cette place était encore un cimetière; il paraît que dès le commencement du 14e siècle, sa destination fut changée; car en 1300 on ne l'appelait plus que *place du Vieux-Cimetière-St.-Jean*, et en 1313 nous voyons que déjà on y a établi un marché. Cette

place commence rue Regnault-Lefèvre, et finit rues de Bercy et de la Verrerie, 7e arrond., Q. du Marché-St.-Jean. C'est l'une des places les plus irrégulières et les plus mal bâties de Paris.

JEAN (marché St.-). Il a été transféré rue Vieille-du-Temple. *V.* l'article précédent.

JEAN-DE-LATRAN (commanderie de St.-), place Cambrai, n° 2. Cette commanderie appartenait à l'ordre de Malte. Les hospitaliers de Jérusalem, qui existaient avant les templiers, avaient été institués dès l'an 1171. Leur maison s'appelait également St.-Jean-de-Jérusalem, et l'hôpital de Jérusalem. Elle passa dans la suite à l'ordre de Malte. C'était un lieu de franchise qui s'étendait jusqu'à la rue des Noyers; le commandeur y avait haute, moyenne et basse justice. Cette commanderie rapportait 12,000 liv. de rente. On remarquait dans l'église le beau tombeau de Jacques de Souvré, qui fut d'abord commandeur de Saint-Jean-de-Latran, et ensuite grand-prieur de France. Ce mausolée, chef-d'œuvre de François Anguier l'aîné, fut transféré, après la révolution, au Musée des monumens français. Lors de la suppression de l'ordre de Malte en 1792, les bâtimens de la commanderie furent vendus comme propriétés nationales; l'église subsiste encore; elle sert de magasin à un tonnelier.

JEAN-DE-LATRAN (enclos et passage St.-), de la place Cambrai à la rue St.-Jean-de-Beauvais, 12e arrond., Q. St.-Jacques. Cet enclos, qui dépendait de la commanderie de St.-Jean-de-Latran, était encore, au moment de la révolution, un lieu de franchise pour les gens poursuivis par leurs créanciers.

JEAN-EN-GRÈVE (église St.-). Cette église, qui fut démolie à l'époque de la révolution, était située rue du Martroi, derrière l'hôtel-de-ville. D'abord simple chapelle, où le clergé de St.-Gervais avait la permission d'aller conférer le baptême, elle avait été, en 1212, érigée en paroisse. Elle était dépositaire de la fameuse hostie profanée par un juif de la rue des Billettes. On y remarquait les tombeaux d'Alain Veau, célèbre financier sous les règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX; de Simon Vouet, le maître de Le Sueur et de Le Brun; de Baudran, fameux géographe, etc.

JEAN-LE-ROND (église St.-). Cette église, qui était la paroisse du cloître de Notre-Dame, était située où nous voyons maintenant la rue Fénélon, 9e arron., Q. de la Cité. Elle fut démolie en 1748.

JEANNE D'ARC. Le nom de l'illustre héroïne de Vaucouleurs ne se trouve placé ici que parce qu'il se rattache à un fait qui intéresse l'histoire de Paris. Jeanne commandait dans l'armée que Charles VII fit marcher sur Paris. Cette armée commença l'attaque le 8 septembre 1429. L'auteur du *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, raconte ainsi ce combat :

« Commencèrent à assaillir entre la porte St.-Honoré et la » porte St.-Denis, et fut l'assaut très-cruel; et les assaillans » disaient moult de vilaines paroles à ceux de Paris; et là était » leur Pucelle, qui disait à ceux de Paris : *Rendez-vous de* » *par Jésus; à nous, tost! car, se ne vous rendez avant* » *qu'il soit la nuit, nous y entrerons par force. Veuillez,* » *ou non, et tous serez mis à mort sans merci. Voire!* dit » un, *paillarde! ribaude!* et traict de son arbalestre droit à » elle, et lui perce la jambe tout outre; et elle de s'enfouir, » etc., etc. »

L'attaque fut vive et dura quatre heures L'armée de Charles VII fut forcée de se retirer. Le porte-étendard de Jeanne d'Arc fut blessé mortellement. Le 13 avril 1436, sept ans après le combat dont nous venons de parler, le comte de Richemont, connétable de France, et le brave Dunois, secondés par des Parisiens, entrèrent dans la ville et en chassèrent les Anglais.

JÉSUITES. De toutes les sociétés religieuses, celle des jésuites fut sans contredit celle qui jeta le plus vif éclat dans le monde religieux ou profane. Jamais ordre ne fut ni si puissant, ni si célèbre. Par son influence directe ou cachée, il a gouverné les rois, ébranlé la vieille Europe, et fondé dans le Nouveau-Monde un empire qui subsiste encore. Le fondateur de cette compagnie fameuse fut un gentilhomme espagnol, nommé Ignace, ou Inigo de Loyola, qui fit ses premières études au collége de Sainte-Barbe. « A peine, dit d'Alembert (dans son ouvrage *sur la Destruction des Jésuites*), à peine la *Compa-*

gnie de Jésus, car c'est le nom qu'elle avait pris, commença-t-elle à se montrer en France, qu'elle essuya des difficultés sans nombre pour s'y établir. Les universités surtout firent les plus grands efforts pour écarter ces nouveaux venus; il est difficile de décider si cette opposition fait l'éloge ou la condamnation des jésuites qui l'éprouvèrent. Ils s'annonçaient pour enseigner gratuitement; ils comptaient déjà parmi eux des hommes savans et célèbres, supérieurs peut-être à ceux dont les universités pouvaient se glorifier; l'intérêt et la vanité pouvaient donc suffire à leurs adversaires, au moins dans ces premiers momens, pour chercher à les exclure........ D'un autre côté, la société semblait s'annoncer dès-lors avec cet esprit d'invasion qu'elle n'a que trop montré depuis, mais qu'elle a eu soin de couvrir dans tous les temps du masque de la religion, et du zèle pour le salut des ames. Ce désir de s'étendre et de dominer perçait déjà de toutes parts; elle s'insinuait dans la confiance de plusieurs souverains; elle cabalait chez quelques autres; elle se rendait redoutable aux évêques par la dépendance qu'elle affectait de la seule cour de Rome; enfin plus elle s'agrandissait, plus elle semblait justifier, par son crédit et ses intrigues, l'acharnement de ses ennemis contre elle. *Gouverner l'univers*, non par la force, mais *par la religion*, telle paraît avoir été la devise de cette société dès son origine; devise qu'elle a laissé voir davantage à mesure que son existence et son autorité se sont accrues. »

C'est en 1540 que les jésuites se logèrent au collége des Trésoriers. En 1542, ils passèrent du collége des Trésoriers au collége des Lombards, et en 1550, à l'hôtel de Clermont, rue de la Harpe, près du collége de Justice. En 1564, ils achetèrent l'hôtel de Langres, dans la rue St.-Jacques, où ils ouvrirent leurs classes; ils donnèrent à leur maison le nom de *collége de Clermont de la société de Jésus*. En 1594, l'attentat de Jean Châtel, qu'on les accusa d'avoir suscité, les fit bannir du royaume. Henri IV les rappela en 1603, et Louis XIII leur permit de rouvrir leurs classes. En 1682, Louis XIV leur donna le collége du Mans, et, en leur faveur, changea ce nom en celui de *collége de Louis-le-Grand*.

Leur puissance était toujours allée en augmentant jusqu'à

l'époque de la prise de la Martinique, dans la guerre de 1762. Le 6 août 1762, l'institut, qui avait voulu faire le commerce à la Martinique, et qui avait fait banqueroute à ses correspondans de Lyon et de Marseille, fut condamné par le parlement d'une voix unanime, sans aucune opposition de la part de l'autorité souveraine; les vœux furent déclarés abusifs, les jésuites sécularisés et dissous, et leurs biens aliénés et vendus.

Depuis ce temps, ils ont vécu loin de la France, dispersés çà et là, ou ils n'y sont restés qu'en portant l'habit séculier. On prétend cependant que depuis quelques années ils y sont rentrés, mais sous un autre titre, et, il faut l'espérer, avec de moins hautes prétentions, et un esprit de corps moins turbulent et moins despotique.

JÉSUITES (maison du noviciat des), rue du Pot-de-Fer, n°s 12 et 14, 11e arrond., Q. du Luxembourg. Ce noviciat avait été établi en 1610; l'église fut bâtie de 1630 à 1642. Depuis la révolution, on en a formé deux maisons particulières.

JÉSUITES (collége des). *V.* COLLÉGE LOUIS-LE-GRAND.

JÉSUITES (maison professe des). *V.* PAROISSE ST.-LOUIS-ET-ST.-PAUL.

JEUX (administration des). Elle est établie rue des Bons-Enfans, n° 19. La caisse est ouverte tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

JEUX (maisons de). Quoique beaucoup trop nombreuses encore, elles le sont cependant moins qu'autrefois. Les plus considérables sont : *le Cercle des Etrangers*, rue Lepelletier, *Frascati*, et celles du Palais-Royal. Elles sont affermées. Les prix de la ferme figurent depuis quelques années sur le budjet de la ville de Paris. On ne peut connaitre tous les maux nés dans ces repaires infâmes, où viennent s'engloutir sans retour l'honneur et la substance de tant de familles. Mais les suicides fréquens dont ces lieux sont le théâtre, ne justifient-ils pas assez énergiquement le cri de tous les chefs de famille, de tous les citoyens honnêtes contre l'existence scandaleuse d'un monopole que réprouvent les premières de toutes les lois, la religion et l'humanité?

Depuis 1814, nous avons vu, à la honte des mœurs, des

femmes du plus haut rang, faire de leurs salons, comme autrefois, des salles de roulette. D'autres femmes, d'une classe que l'on rougit de désigner, ont ouvert, sous le nom de pensions bourgeoises, des réunions où ceux qui craignent de compromettre leur rang ou qui redoutent l'œil de la police dans les maisons publiques, trouvent des tables de jeu toujours dressées et des beautés toujours faciles.

Nos lois se bornent à ne pas admettre d'action pour les dettes du jeu; et, à la honte de nos lois qui devaient faire davantage, les dettes du jeu sont réputées dettes d'honneur. Les Turcs, que nous appelons barbares, ont mieux connu les convenances. Chez eux les joueurs sont réputés infâmes, et leur témoignage n'est pas reçu en justice. L'assemblée Constituante avait proscrit les jeux de hasard; les lois actuelles les protègent.

JEUX GYMNIQUES, spectacle dramatique, dont l'ouverture eut lieu le 1er janvier 1810, à l'ancienne salle de l'Opéra. Le public a donné à ce théâtre le nom de Théâtre-de-la-Porte-St.-Martin, et c'est le nom qu'il porte aujourd'hui. *V.* THÉATRE-DE-LA-PORTE-ST.-MARTIN.

JEUX GYMNASTIQUES. *V.* GYMNASES.

JONGLEURS, JONGLERESSES. *V.* SAINT-JULIEN-DES-MÉNÉTRIERS.

JOSEPH, ou *de la Providence* (couvent des Filles-St.-). Il était situé rue St.-Dominique, n° 82, 10e arrond., Q. du Faubourg-St.-Germain. Les religieuses de St.-Joseph s'étaient établies en cet endroit en 1640. Elles se chargeaient de l'éducation des orphelines. On les supprima en 1790. Leur chapelle est maintenant un magasin; les bureaux de la guerre occupent les autres bâtimens.

JOSEPH (chapelle St.-). Elle était située rue Montmartre, au coin de la rue St.-Joseph, 3e arrond., Q. Montmartre. Elle avait été construite en 1640, aux frais du chancelier Séguier. C'est là que fut enterré Molière, le 17 février 1673, et, vingt-deux ans après, La Fontaine. Lors de la destruction de cette chapelle, au commencement de la révolution, ces deux tombeaux précieux furent transportés au Musée des monumens français, et depuis la suppression de ce musée, au cimetière du Père Lachaise.



JOSEPH (marché St.-), rues Montmartre et du Croissant, n° 144. Il fut construit en 1794, sur l'emplacement qu'occupait la chapelle St.-Joseph, dont il a pris le nom. Il est ouvert tous les jours. C'est une propriété particulière.

JOSEPH (cour St.-), rue de Charonne, n° 7, 8e arrond., Q. du Faubourg-St.-Antoine.

JOSSE (église St.-). Elle exista jusqu'en 1791, au coin des rues Aubry-le-Boucher et Quincampoix. C'était dans l'origine une chapelle qui fut érigée en paroisse en 1260. On la rebâtit en 1679, sur les desseins de Gabriel Le Duc. Sur l'emplacement que cette église occupait, on a bâti, rue Quincampoix, une maison qui porte le n° 1.

JOURNAL. On appelait ainsi le livre d'ordre des audiences et des vacances des chambres du parlement, de la chambre des comptes, et des autres juridictions.

JOURNAUX. Nous ne donnerons pas l'immense et très-inutile nomenclature des feuilles périodiques qui se sont succédées à Paris depuis trente ans. Nous nous bornerons à citer les plus remarquables de celles qui paraissent maintenant.

Les bienfaits de l'instruction s'étendent à toutes les classes de la société; les Français ont mieux apprécié leurs droits et leurs devoirs en apprenant à les connaître. Les journaux sont devenus pour eux moins un délassement agréable qu'une occupation nécessaire.

La polémique littéraire, peu de nouvelles politiques, l'annonce seule des présentations à la cour, des faveurs distribuées aux courtisans, des nominations aux diverses places du gouverment, tels étaient les élémens des gazettes d'autrefois. Leur influence était nulle. Celles des journaux d'à présent est très-considérable. Point de succès, pour un journal, s'il n'a pas une couleur prononcée. Pour obtenir plus de lecteurs et plus de succès, il faut allier à la dignité d'historien, l'observation des égards dus aux personnes et aux institutions. Aussi remarquons que les journaux consacrés à la défense des intérêts nationaux, à la saine critique des productions des arts et des sciences, fidèles au respect dû à la religion et aux mœurs, à la cause sacrée de la patrie et de la liberté, sont les organes de l'opinion, et qu'ils finissent par la diriger en ne faisant que la suivre.

La défense des opinions opposées est utile pour les citoyens comme pour les agens de l'autorité; mais les journaux qui, dans la polémique littéraire, pourraient faire le plus grand bien, ne sont pour la plupart que les échos d'une coterie. Il faut donc être membre de telle ou telle coterie, sous peine de n'obtenir qu'une mention fugitive. Ainsi de véritables talens sont découragés, et l'orgueilleuse et cupide médiocrité impose des œuvres et des réputations aux libraires et au public. Malheur aux écrivains qui *travaillent beaucoup leurs ouvrages et très-peu leurs succès!* Ce scandale ne peut cesser qu'avec le monopole de la presse.

Les journaux n'ont joui qu'à de courts intervalles d'une véritable liberté. Ils n'ont échappé aux ciseaux arbitraires de la censure, que pour être livrés aux vagues interprétations d'une jurisprudence incertaine.

Les entrepreneurs sont assujettis à un cautionnement qui est de 5,000 francs de rente pour les journaux quotidiens de la capitale, en cas qu'ils s'occupent de matières politiques. Depuis la loi de 1822, il ne peut en être établi de nouveaux, sans l'autorisation spéciale du gouvernement. Chaque journal a un éditeur responsable.

Les journaux se divisent en journaux quotidiens et journaux semi-périodiques. Les journaux purement littéraires sont exempts du cautionnement, sauf à être poursuivis devant les tribunaux, pour *tendance* aux discussions politiques.

Les journaux semi-périodiques ne paraissent qu'une ou plusieurs fois par mois, sans époque déterminée. Ils sont presque tous consacrés aux arts, aux sciences, au commerce, à l'agriculture ou à la jurisprudence.

Les journaux politiques quotidiens sont *libéraux*, *ultras* ou *ministériels*. Qu'on nous pardonne ces dénominations; elles sont d'un usage général; elles appartiennent à l'histoire de l'époque. Dans toute position politique semblable à celle où nous nous trouvons, les mots tiennent tellement aux choses, qu'on ne peut les séparer, sous peine de n'être plus entendu.

Journaux libéraux : Le *Constitutionnel*, rue Thibautodé, n° 8; le *Courrier*, rue Tiquetonne, n° 14; le *Pilote*, rue Ste.-Anne, n° 23.—*Ultras :* Le *Journal des Débats*, rue des Prêtres-St.-Germain-l'Auxerrois, n° 18; la *Gazette de France*, rue

Christine ; la *Quotidienne*, rue Neuve-des-Bons-Enfans ; le *Drapeau Blanc*, rue Neuve-St.-Augustin, vis-à-vis celle de Choiseul. — *Ministériels :* Le *Journal de Paris*, rue de la Monnaie, n° 11 ; le *Moniteur Universel,* journal semi-officiel, rue des Poitevins, n° 6.

On compte plusieurs journaux quotidiens consacrés aux spectacles et à la polémique littéraire. Les principaux sont : la *Pandore* (autrefois le *Miroir*), le *Diable Boiteux,* le *Courrier des Spectacles,* le *Corsaire.* Quelques autres se livrent au même genre ; mais ils changent si souvent de titre et de couleur, leur existence est si passagère, que leur indication n'offre aucun intérêt.

Parmi les ouvrages semi-périodiques consacrés aux débats littéraires, aux arts, aux sciences, à la philosophie, au commerce, à la jurisprudence, etc., nous citerons la *Revue Encyclopédique,* les *Annales de l'Industrie,* le *Recueil des arrêts de la Cour de Cassation*, les *Archives de Thémis,* le *Journal du Palais,* la *Gazette de Santé,* etc., etc.

JOUTES SUR L'EAU. Elles faisaient partie des jeux du Colisée. Une antique tradition avait consacré ces jeux dans les réjouissances publiques ; elles avaient acquis un nouveau degré d'intérêt et de magnificence dans les fêtes nationales célébrées pendant le cours de la révolution.

JOUY (carrefour de). Il est situé entre les rues de Jouy, St.-Antoine, Geoffroi-l'Asnier et Tiron, 7e arrond., Q. du Marché-St.-Jean, et 9e arrond., Q. de l'Hôtel-de-Ville.

JUIFS. Leur état à Paris a été toujours très-précaire, jusqu'au milieu du 18e siècle. Ils furent chassés par Philipe-Auguste qui leur vendit cher leur rappel. St. Louis autorisa leurs débiteurs à ne pas les payer, ou à n'acquitter qu'une partie de leurs dettes. Il défendit aux créanciers juifs de poursuivre leurs débiteurs devant les tribunaux. Il fit brûler leurs livres de religion, et leur imposa l'obligation de porter sur leurs habits une marque distinctive et réputée infamante. Il les chassa et les rappela tour à tour. Tel fut leur sort pendant une longue suite de règnes. Il n'eurent de sûreté pour leur vie et leur furtune, comme nous l'avons dit, que vers le milieu du siècle dernier ; mais ce n'est que sous l'empereur Napoléon que leur

sort a été définitivement fixé. Ils ont maintenant le libre exercice de leur culte, et jouissent de tous les droits du citoyen.

JUIVERIE (cour de la). Elle fut ainsi nommée parce que des juifs l'habitèrent. Elle est située rue de la Contrescarpe St.-Antoine, entre les nos 70 et 72, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts.

JULIEN-DES-MÉNÉTRIERS (église St.-). Elle était située rue St.-Martin, n° 96. Elle avait été fondée en 1330. Ses premiers fondateurs furent deux ménétriers qui bâtirent, sur l'emplacement qu'elle occupait, un petit hôpital en faveur des pauvres passans. Ces deux honnêtes musiciens se nommaient Jacques Grare et Hugues-le-Lorrain. La confrérie des ménétriers s'unit à eux, et les aida à fonder cet hôpital et une chapelle contiguë, sous l'invocation de St. Julien. La chapelle fut érigée en bénéfice à la nomination des ménétriers. En 1644, les prêtres de la doctrine chrétienne furent commis pour y célébrer le service divin. Elle appartint, en 1649, à leur congrégation. Cependant, les maîtres à danser et joueurs d'instrumens de Paris avaient conservé le droit de faire visiter de temps en temps l'église, pour s'assurer qu'elle était toujours bien entretenue. Ils avaient même conservé aussi le droit de nommer un chapelain.

Cette église ou chapelle fut démolie à l'époque de la révolution. C'est maintenant une maison particulière.

Les jongleurs et jongleresses habitaient la rue St.-Martin, et faisaient aussi partie de la confrérie des ménétriers. Ils étaient gouvernés par un chef qu'ils appelaient roi, et par le prévôt de St.-Julien. St.-Genès était leur patron. Il était représenté, dans l'église Saint-Julien, sous le costume des ménétriers du 14e siècle, et jouant du violon.

JULIEN-LE-PAUVRE (le prieuré de St.-). Cette église, qui était située rue St.-Julien-le-Pauvre, n° 13, 12e arrond., Q. St.-Jacques, existait déjà au 6e siècle; au 12e siècle, elle appartint aux religieux de Longpont (le monastère de Notre-Dame de Longpont, près Montlhéry), et fut alors qualifiée de prieuré. En 1655, elle fut unie à l'Hôtel-Dieu, et le titre du prieuré fut éteint. Elle a été démolie depuis la révolution.



JULIEN-LE-PAUVRE (cloître St.-), rue St.-Julien-le-Pauvre, n° 13, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques.

JULIEN-LE-PAUVRE (cour St.-). Cette cour, qui n'existe plus, touchait à la *chapelle* ou *prieuré de St.-Julien*. *V.* ce dernier article.

JURANDES. Louis XVI, par un édit daté du mois de février 1776, les avaient supprimées; on se hâta de les rétablir par un autre édit du mois suivant. Seulement on divisa les professions mercantiles en six corps de marchands, et en quarante-quatre communautés d'arts et métiers. On imposa aux commerçans ou fabricans des droits de maîtrise très-élevés. Quelques professions restèrent libres; les coiffeurs de femmes, les bouquetières, les savetiers, les vidangeurs, etc. L'indépendance de ces professions importait fort peu aux progrès de l'industrie.

La question d'économie politique sur le système des priviléges et celui de l'indépendance du commerce est décidée. Avec les jurandes et les maîtrises, l'industrie était stationnaire. L'étranger nous abandonnait le sceptre de la mode, et se réservait, pour presque toutes les autres branches du commerce, le droit d'être nos fournisseurs exclusifs. L'Allemagne nous envoyait les jouets d'enfans; l'Angleterre, des dentelles, des draps, et jusqu'aux outils nécessaires au petit nombre d'ouvriers qu'il nous était permis d'entretenir. Pour conserver un monopole si humiliant pour nous, si lucratif pour elle, il suffisait à l'Angleterre de pensionner à la cour quelques hommes puissans, et surtout des femmes. S'élevait-il un ministre qui voulût le bien de la France, il était bientôt disgracié.

Les Jurandes et les maîtrises sont abolies depuis plus de trente ans, et l'industrie française a fait d'immenses progrès. Les bienfaits de l'indépendance du commerce sont incontestables; le fisc n'y a rien perdu, et les citoyens se sont enrichis. Le moindre inconvénient du régime des priviléges mercantiles était d'enlever, pour droit de maîtrise, à ceux qui commençaient leur établissement, une partie de leur capital, au moment où ils en avaient le plus besoin. Espérons que les efforts de quelques exclusifs ne l'emporteront pas sur l'opinion publi-

que et les vrais intérêts de tous, et, disons-le, sur le profond sentiment d'honneur et de patriotisme qui anime maintenant la nation tout entière.

JUSSIENNE (chapelle de la). Elle était située rue de la Jussienne, au coin de la rue Montmartre. Elle prit son nom de la rue Sainte - Marie - l'Egyptienne, par corruption Jussienne. En 1660, le curé de St.-Germain-l'Auxerrois fit enlever de cette chapelle un vitrage où Ste. Marie était représentée nue jusqu'aux genoux devant un batelier, avec cette inscription au-dessous : *Comment la Sainte offrit son corps au batelier pour son passage*. Cette chapelle, reconstruite au 14e siècle, fut démolie en 1792. On a élevé sur son emplacement une maison particulière qui porte le n° 25.

JUSSIENNE (cour et passage de la). De la rue de la Jussienne, n° 23, à la rue Montmartre, n° 53, 3e arrond., Q. du Mail; elle s'appelait anciennement *cour Tricot*, et passage de la *cour Tricot*.

JUSSION (Lettres de). On appelait ainsi les ordres que le roi donnait au parlement pour l'enregistrement des édits. Les registres du parlement offrent mille exemples de cette violation de ses droits; il exerçait, à cet égard, par tradition, les prérogatives des assemblées nationales.

JUSTICE (collége de). Il était situé rue de la Harpe, n° 84. Il avait été fondé en 1358, en exécution du testament de Jean de Justice, chantre et chanoine de l'église de Bayeux. Il fut réuni au collége Louis-le-Grand en 1764. Sur son emplacement, et sur celui de l'ancien collége d'Harcourt, on a construit un vaste édifice destiné à l'enseignement et qui est à l'usage de l'Université. En 1816, ces bâtimens furent proposés pour une prison d'essai. En 1820, ils ont été convertis en un nouveau collége, auquel on a donné le nom de St.-Louis.

JUSTICE (Palais-de-). *V.* PALAIS.

JUSTICE (chemin de la). *V.* RUE SAINT-DOMINIQUE SAINT-GERMAIN.

JUSTICE (cour du Palais de). C'était autrefois la cour du Mai. Elle est entre la grille et la façade du Palais, 11e arrond., Q. du Palais-de-Justice.

JUSTICE (passage du Palais-de-). Il va de la cour de

Harlay, n° 19, à la place du Palais-de-Justice, 11e arrond., Q. du Palais-de-Justice.

JUSTICE (place du Palais-de-). Cette place commence rue de la Vieille-Draperie, et finit rue de la Barillerie, 9e arrondissement, quartier de la Cité, et 11e arrondissement, Q. du Palais-de-Justice. Elle fut bâtie en même temps que la façade du Palais, quelques années avant la révolution. On y expose les criminels condamnés à une peine infamante. C'est là qu'était située la maison du père de Jean Châtel, assassin d'Henri IV. La maison fut rasée, et on éleva sur l'emplacement qu'elle occupait, une pyramide pour perpétuer la mémoire du crime de Jean Châtel, et son châtiment.

JUSTICE *de paix*. Cette institution est l'un des premiers bienfaits de la révolution. Il eût été à désirer que l'on n'en eût point paralysé les développemens, et que, comme il y a vingt ans, les procès-verbaux de ces bureaux de conciliation rapportassent l'expression simple et vraie des intentions des parties.

Il y a à Paris une justice de paix pour chacun des arrondissemens. Cette magistrature est essentiellement populaire. Depuis quelques années, les juges de paix datent leurs actes de *leur hôtel*. L'orgueil d'une telle prétention est plus que ridicule. L'institution nous reste, et il est urgent de lui rendre sa pureté primitive.

K

KALÉIDOSCOPES, joujoux fort à la mode il y a quelques années. Leur forme était cylindrique; ils ressemblaient à une longue lorgnette. De petites pierres de couleur, placées à l'extrémité, figuraient par leur mélange des fleurs, des arabesques, des desseins d'ornement très-variés. Ces accidens d'optique, produits par une disposition particulière de deux miroirs, pouvaient fournir aux dessinateurs d'heureuses inspirations. Les kaléidoscopes, dont le nom se composait de deux mots grecs, et signifiait *beauté* et *voir*, ont *fait fureur* dans la nouveauté, avec les cassolettes chinoises; mais bientôt nos légers Parisiens ne se sont plus occupés ni des uns ni des autres.

Un savant anglais, le docteur Brewster, répétait une expérience de M. Biot, sur l'action des fluides homogènes sur la lumière polarisée; le hasard lui fournit la première idée du kaléidoscope. On a récapitulé qu'il en a été vendu à peu près 200,000, tant à Paris qu'à Londres, durant le court espace de trois mois.

KLEBER (monument en l'honneur de). Il devait représenter le général assassiné après la bataille d'Héliopolis, et le général Desaix, mort le même jour, en l'an 8, à la bataille de Marengo. On en figura d'abord le modèle en charpente. C'était un temple égyptien, contenant, sur des cippes, les bustes des deux généraux. Ce modèle, composé par M. Chalgrin, architecte, ne fut point exécuté. Bonaparte, alors premier consul, en avait posé la première pierre le 27 septembre 1800. *V.* PLACE DES VICTOIRES.

L

LAAS (territoire de). *V.* LIAS.

LACHAISE (cimetière du Père-), situé à l'est de Paris, à l'extrémité des boulevards Neufs, près de la barrière d'Aunay. Cette vaste enceinte, où, depuis 1804, ont été inhumés plus de cent mille citoyens, fut jadis la demeure champêtre du jésuite Lachaise, confesseur de Louis XIV. Sur ce mont, auquel la reconnaissance donna le nom du bienfaiteur, Louis fit élever pour le jésuite une maison et un parc. Le parc a fait place à des tombeaux, et la maison s'est changée en chapelle. Le cimetière du Père-Lachaise peut avoir quatre-vingts arpens, enclos de murs. On y remarque les tombeaux d'Héloïse et d'Abeilard, de La Fontaine, de Molière, de Chénier, de Grétry, de Delille, de madame Cottin, de Parmentier, de Masséna, etc., et de ce jeune Lallemand, victime infortunée de nos dissentions politiques. L'aspect de ce cimetière est imposant au premier coup-d'œil; mais bientôt l'on s'aperçoit que ces tombes élégantes n'ont jamais été mouillées d'une larme ; et que cet asile manque de recueillement et de repos. Eh ! qui pourrait pleurer au milieu de ces promeneurs babillards, si oublieux des morts, que presque tous (on le parierait à coup sûr), en parcourant le Mont-Louis, se croyent encore au Musée des monumens français ? Sous le marbre il n'y a rien pour eux. Si l'on peut juger le caractère d'un peuple par le respect qu'il porte à ses morts, quelle idée fâcheuse aura-t-on du Parisien! Elle sera fausse cependant ; car on l'établira sur cette tourbe de désœuvrés qui pullulent à Paris plus qu'ailleurs, gens pour la plupart sans famille, sans liens sociaux ; ou sur ces voyageurs étrangers qui n'apportent au pied de nos tombeaux ni regrets, ni hommages, ni respect national. Quoi qu'il en soit, l'homme sensible qui n'a pu jamais retenir une larme à la vue d'une simple croix de village, s'éloignera, l'œil sec, du cimetière de Mont-Louis, et ce n'est pas à

cette terre qu'il confiera les précieux restes d'une mère ou d'une épouse.

Ce cimetière a été ouvert le 1er prairial an 12 (21 mai 1804). Autrefois les cimetières de Paris étaient hideux, et presque tous étaient dans l'enceinte des murs ; il en était de même dans toute la France. La défense d'enterrer dans les églises était facilement éludée par l'orgueilleuse opulence. Les champs de repos ne s'ouvraient qu'aux restes mortels du pauvre. En 1792, l'assemblée législative défendit d'enterrer dans les églises. Napoléon renouvela cette défense en 1804. C'est à cette époque que furent établis les quatre grands cimetières de Paris. Nous avons déjà fait remarquer que celui de Mont-Louis ou du Père Lachaise est le plus vaste des quatre.

Le P. La Chaise connaissait l'esprit de son ordre, et ne s'en dissimulait point la turbulente ambition. « Ne prenez jamais de » confesseur jésuite, » avait-il dit, en mourant, à son royal pénitent ; « ne me faites point de question là-dessus ; je n'y ré- » pondrais pas. » Louis XIV lui donna pour successeur un autre jésuite, bien plus dangereux encore, le P. Le Tellier, dont la despotique intolérance eut pour la France de si funestes résultats.

L'observateur philosophe, rapprochant dans sa pensée les hommes, les temps et les lieux, ne voit point sans intérêt un lieu qui fut le théâtre des plaisirs d'un moine puissant, persécuteur de toutes les sectes qui n'étaient pas la sienne, devenu le dernier asile des hommes de toutes les croyances.

Les monumens funéraires qui intéressent l'histoire de l'art ont été lithographiés sur les dessins de M. Jolymont.

LAINES (dépôt des). Ce lavoir public est situé port de l'Hôpital, n° 35, près du pont d'Austerlitz. Il fut fondé en 1813, et placé sous la surveillance de plusieurs membres du conseil général d'agriculture. On l'établit, le 10 juillet de la même année, dans l'ancienne église de St.-Julien-le-Pauvre. En 1815, il fut transféré dans le local qu'il occupe actuellement. Ce dépôt a reçu depuis une nouvelle organisation qui a été mise en activité le 1er janvier 1820. Les procédés pour le lavage et la préparation des laines, et la sûreté des marchandises, ont obtenu les suffrages et la confiance du commerce.

LAMOIGNON (passage). Il va du quai de l'Horloge, entre les nos 43 et 45, à la cour de Harlay et à la rue de Bâville, 11e arrondissement.

LAMOIGNON (cour). Elle est située entre le quai de l'Horloge et la rue de Harlay, 11e arrond. Elle a été ainsi nommée en mémoire de Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, mort en 1677.

LANDI. Nom d'une fête très-ancienne, que les écoliers de l'Université célébraient tous les ans, le premier lundi après la St.-Barnabé. Voici l'origine de cette fête et l'étymologie de son nom.

Au 12e siècle, le mot latin *indictum* signifiait un jour et un lieu désignés pour une assemblée de peuple. Ce mot, en passant par la bouche du peuple, se changea en celui de l'*indict*, l'*endict, lendit, landit*, et enfin *landi* sans *t*. On avait apporté en France du bois de la vraie croix; l'évêque de Paris, pour satisfaire à l'ardente curiosité des nombreux fidèles, ordonna un *indict* annuel, dans la plaine de St.-Denis. Le clergé, le parlement, s'y rendirent d'abord; bientôt l'université suivit leur exemple. Quelques années après, cet *indict* devint une véritable foire où, entre autres marchandises, l'on vendait une grande quantité de parchemins dont on se servait alors pour écrire. Le recteur de l'université allait lui-même acheter le parchemin nécessaire à tous ses colléges, et nul marchand ne pouvait en vendre à qui que ce fût avant que le recteur eût fait sa provision. Les écoliers qui, pendant cette absence du recteur, avaient quelques jours de vacances, demandèrent à l'accompagner; on leur accorda leur demande. Recteur et écoliers montaient à cheval sur la place Ste.-Geneviève, et se rendaient en procession au champ du *landi*. De nombreux désordres furent la suite de cette fête ridicule. La plaine St.-Denis devint le théâtre de combats sanglans, et de toute espèce de débauches. Le parlement rendit en vain plusieurs arrêts pour arrêter le mal; il ne cessa que lorsque la foire fut transportée dans la ville de St.-Denis même. Enfin, l'usage du papier, qui rendit tout achat de parchemin inutile, et surtout les temps de la ligue, firent abolir le *landi*. Cependant jusqu'à la révolution cette fête s'était encore conservée dans l'université, et, comme nous l'avons dit, les écoliers

la célébraient le lundi après la St.-Barnabé, au mois de juin.

LANDRY (église St.-). Cette petite église, qui sert maintenant d'atelier à un teinturier, et qui est située rue St.-Landry, n° 1, et du Chevet-St.-Landry, n° 2, 9e arrond., Q. de la Cité, est de la plus haute antiquité. On dit que dès le 7e siècle, il y avait en cet endroit une petite chapelle où St. Landry, évêque de Paris, allait souvent faire ses prières. Au 12e siècle l'église de St.-Landry fut érigée en paroisse. Cette église était ornée d'un beau mausolée, que le célèbre Girardon avait érigé pour lui et sa femme, Catherine Duchemin.

LANDRY (port St.-). Ce port, qui fait partie du 9e arrond., Q. de la Cité, était au 12e siècle, situé à l'extrémité de la rue St.-Landry; au 17e siècle, il se trouva placé entre la rue des Chantres et la rue de la Colombe, et fut nommé aussi *quai des Ormes Blondei;* la construction du quai de la Cité le fit supprimer. En 1535, un simple batelet partit de ce port pendant la nuit, chargé des restes de l'horrible Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, et les transporta à St.-Denis.

LANGUES *orientales vivantes* (école spéciale des). Elle est établie près la bibliothèque du roi, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 52. Les cours ont lieu de la manière suivante : le *persan* et le *malais*, les mardi, jeudi et samedi, à trois heures et demie; l'*arabe*, les mêmes jours, à 10 heures et demie; l'*arabe vulgaire*, les lundi, mercredi et vendredi, à midi; le *turc*, les mardi, jeudi et samedi, à midi et demie; l'*arménien*, les mêmes jours, à 6 heures du soir; le *grec moderne*, les lundi, mercredi et vendredi; et les mêmes jours l'*archéologie*.

Un administrateur et deux secrétaires dirigent cette école. L'administration eut pendant long-temps à sa tête M. Langlès, savant aussi modeste que distingué, que la littérature et les sciences ont perdu cette année (1824).

LANTERNES. Les voleurs, qui infestaient les rues de Paris au commencement du 16e siècle, forcèrent la police à prendre de nouvelles mesures pour la sûreté des personnes et des propriétés. Le guet fut réorganisé. Les Parisiens reçurent l'ordre de placer des lanternes allumées devant leurs maisons. Cette précaution, ordonnée en 1524, fut renouvelée l'année suivante.

Cependant les rues n'étaient pas encore éclairées régulièrement. C'est au lieutenant du prévôt de Paris, La Reynie, qu'on doit l'établissement permanent des lanternes. On en plaça d'abord une à chaque extrémité des rues, et une troisième au milieu. Elles n'étaient garnies que de chandelles. Cette innovation fut célébrée par une médaille avec cette légende : *Urbis securitas et nitor*, *sécurité et clarté de la ville*.

Les lanternes à réverbère ont été inventées par l'abbé Matherot de Preguey et Bourgeois de Châteaublanc, qui obtinrent le privilége de cette entreprise, par lettres-patentes enregistrées au parlement le 28 décembre 1745.

Le nombre des réverbères est aujourd'hui de cinq mille environ, composant cent dix mille cinquante becs, servis par cent quarante-deux allumeurs. L'éclairage se divise en *permanent* et en *variable*. Le premier désigne les réverbères allumés du soir au matin sans interruption ; l'autre ceux qui ne sont point allumés pendant les clairs de lune, ou du moins pendant une partie de la nuit.

LANTERNE-MAGIQUE. C'est une des branches d'industrie qu'ont exploitées long-temps à Paris, pendant l'hiver, ces pauvres et vertueux montagnards de la Savoie, du Piémont et de l'Auvergne, qui, l'été, reportaient à leur famille leurs petites épargnes. Cette espèce d'industrie n'est exercée maintenant, du moins pour la plus grande partie, que par des hommes nécessaires, dit-on, à la tranquillité publique, mais que la police seule daigne connaître. Les lanternes magiques ont été inventées en 1266, par *Robert Bacon*, Anglais, religieux de l'ordre de St.-François. Cette agréable invention pensa lui devenir fatale ; on l'accusa de nécromancie ; il envoya une lanterne magique au pape Clément IV ; le pontife s'en amusa, et le franciscain fut sauvé.

LAON (collége de). Gui, chanoine de Laon, et Raoul de Presle, le fondèrent en 1313 ; en 1763, on le réunit au collége Louis-le-Grand. Il sert maintenant au dépôt des archives du ministère des finances. Il est situé rue de la Montagne-Ste.-Geneviève, n° 22, 12e arrond., Q. St.-Jacques.

LAPIDAIRES. Artistes qui taillent et gravent les pierres précieuses. Ils formaient, avant la révolution, une communauté

très-ancienne. En 1290, St. Louis leur avait donné leurs premiers statuts. Philippe de Valois les confirma. Sous Henri II, il leur fut défendu de *joindre verre en couleur de cristal, par teinture, ni peinture nulle*. L'apprentissage était de sept ans, le compagnonage de deux ; le brevet coûtait 36 livres, et la maîtrise 300, avec chef-d'œuvre. Leur patron était St. Louis, et leur bureau était situé rue de la Huchette.

LAURENT (église St.-). Cette église, située rue du Faubourg-St.-Martin, n° 123, et rue de la Fidélité, 5ᵉ arrond., Q. du Faubourg-St.-Martin, était, dès le sixième siècle, une abbaye dont parle Grégoire de Tours, du moins si l'on en croit la ressemblance des noms, car on ignore en quel temps elle fut bâtie. Son érection en paroisse ne date que de l'an 1280, sous le règne de Philippe-Auguste. On la rebâtit en 1429. Elle fut agrandie en 1548, et rebâtie encore presque entièrement en 1595. Sa grande porte a été relevée en 1622. Cette église est la paroisse du 5ᵉ arrondissement.

LAW (système de). Ce système mérite une place importante dans l'histoire de Paris. Il n'enrichit que les princes qui en protégèrent l'auteur. Un pareil projet, proposé de nos jours, n'aurait fait aucune sensation ; on n'aurait songé nullement à l'exécuter. On a, sans nul fondement, assimilé les *assignats* aux billets de la *banque du Mississipi*. Ces billets n'avaient qu'un gage imaginaire. Les *assignats* avaient une garantie réelle, et que tout le monde pouvait apprécier.

Le système de Law bouleversa toutes les têtes et toutes les fortunes. Les recueils du temps sont remplis, à ce sujet, d'anecdotes tristes ou plaisantes. Ce fut une véritable révolution dans l'état. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes*, a couvert de ridicule et l'auteur et les partisans du système. Law, qui avait été décoré des titres de comte, de marquis, de conseiller d'état, etc., et qui jouit un moment d'une fortune colossale, fut forcé de quitter secrètement la France ; il se réfugia à Venise, où il mourut dans un état voisin de l'indigence. Son court ministère ne fut remarquable que par une seule innovation qui lui survécut. Il fit substituer les bougies aux chandelles pour l'éclairage intérieur de l'Opéra ; ce qui s'est maintenu jusqu'à l'invention des quinquets.



LAYETIERS, fabricans de boites à layettes, de caisses, de coffres, d'étuis, d'instrumens, etc., et d'autres ouvrages en sapin et en bois blanc, sans colle ni moulure. Dans leurs statuts, qui ne remontaient qu'à François I[er], ils étaient qualifiés de maitres *layetiers-écreniers* de la ville et faubourgs de Paris. L'apprentissage était de quatre années; le brevet coûtait 50 livres, et la maîtrise 500, avec chef-d'œuvre. Leur patron était St. Fiacre; leur bureau était placé rue du Haut-Moulin.

LAZARE (maison St.-). On sait peu de chose sur l'origine de cette maison, dontl es titres furent perdus durant nos longues guerres avec les Anglais. Au 14e siècle, elle était habitée par des chanoines réguliers, et servait de *léproserie*, ou hôpital pour la guérison des lépreux; son nom indique cette destination; c'est celui du Lazare ou du lépreux dont parle l'Evangile. Quelques-uns font remonter son origine au 11e siècle, d'autres bien plus haut encore, et la désignent sous le titre de prieuré. Ce titre est confirmé par la charte que Louis VII, dit le Jeune, donna, en 1174, pour la fondation d'un monastère de l'ordre de Grandmont à Vincennes; il y est dit que *le prieur et le couvent de Saint-Lazare* voulaient bien, en faveur de ce nouvel établissement et à la prière du roi, céder le droit d'usage qu'ils avaient auparavant dans le bois de Vincennes. Quelques-uns enfin prétendent que ce fut sous Philippe-Auguste que la léproserie de la ville fut jointe au prieuré de Saint-Lazare. Quoi qu'il en soit, les lépreux furent traités dans cet hôpital jusqu'à la fin du 15e siècle. La lèpre alors disparut en 1632. On donna la maison et l'hôpital de Saint-Lazare à saint Vincent de Paule, chef de la congrégation de la mission; ce digne prêtre, ce héros de l'humanité, qui savait si bien que pour enseigner l'Evangile aux peuples, des vertus valent mieux que des paroles, mourut à Saint-Lazare, le 27 septembre 1660, à l'âge de 84 ans.

C'était à St.-Lazare que se rendaient autrefois les rois de France, lorsqu'ils voulaient faire leur entrée solennelle dans Paris; c'était là qu'ils recevaient le serment d'obéissance et de fidélité de tous les ordres de la ville. C'était encore là qu'étaient mis en dépôt les corps des rois et des reines, avant qu'ils fussent portés à St.-Denis. Tous les prélats, placés entre les deux por-

tes du prieuré de St.-Lazare, chantaient les prières accoutumées sur le corps, et y répandaient l'eau bénite ; après cette cérémonie, le cercueil était porté à St.-Denis par 24 porteurs de sel, jurés de cette ville.

St.-Lazare est maintenant une prison destinée aux femmes condamnées à la réclusion. On y trouve des ateliers de couture et de broderie, et des filatures. Elle est située rue du Faubourg-St.-Denis, n° 117, 3e arrond., Q. du Faubourg-Poissonnière.

LAZARE (église St.-). Ce que nous rapportons sur l'origine de la maison St.-Lazare, doit s'appliquer à cette église. Dans l'article précédent, nous avons oublié de dire, que sous Vincent de Paule et les autres généraux de la congrégation, la maison fut presque entièrement rebâtie; l'église fut le seul bâtiment auquel on ne toucha point. Elle est petite et mal construite, et sert maintenant de succursale à la paroisse St.-Laurent. Même indication que pour la maison St.-Lazare.

LAZARE (fontaine St.-), rue du Faubourg-St.-Denis, 3e arrond., Q. du Faubourg-Poissonnière. Elle passe pour la plus ancienne de Paris. L'époque de sa fondation est ignorée. Il est du moins certain qu'elle existait avant 1265; car plusieurs historiens rapportent que les Filles-Dieu, cette même année, furent autorisées à faire venir de l'eau de cette fontaine pour alimenter celle de leur couvent. On prétend qu'elle fut reconstruite sous la prévôté de François Miron. Sa principale façade est ornée d'un soubassement et de deux pieds-droits surmontés d'un fronton. Au-dessous de la corniche est une table. Elle est maintenant alimentée par le canal de l'Ourq.

LÉGION-D'HONNEUR (palais de la), rue Bourbon, n° 70, 10e arrond., Q. du Faubourg-St.-Germain. Ce palais fut bâti en 1786 sur les dessins de M. Rousseau, pour le prince de Salm, et porta le nom d'hôtel de Salm jusqu'en 1802. Bonaparte fonda la Légion-d'Honneur le 19 mai de la même année. L'inauguration de cet ordre fut célébrée le 14 juillet suivant. Le chef de l'administration reçut le titre de grand-chancelier. Cette décoration dut être le prix des talens dans toutes les classes de la société, et des services en tout genre rendus à l'état.

Lorsque la loi d'institution fut proposée au tribunat, plu-



sieurs membres ne virent dans le projet qu'une première tentative de Bonaparte contre l'égalité sociale. Quelques citoyens refusèrent cette décoration à cause du serment exigé des récipiendaires. Un membre de l'Institut, M. Anquetil-Duperron, un juge de la cour de Cassation, crurent ne devoir point l'accepter, et, malgré la modicité de leur fortune, renoncèrent à leurs fonctions. D'autres imitèrent cet exemple. Ce fut une faute de donner la décoration au rang plutôt qu'à l'honneur même. Tous les principaux fonctionnaires, magistrats, administrateurs civils et militaires, la reçurent immédiatement.

Cet ordre a surtout été honoré par les militaires. Malgré quelques nominations dont on a pu s'étonner, et quelques distributions trop libérales, l'opinion publique attache à cet ordre une considération toute particulière.

Depuis 1814, l'effigie de Henri IV a été substituée sur l'étoile à celle de Napoléon. Le nombre de ceux qui ont obtenu cette décoration depuis 1814, est très-considérable. Avant cette époque, le nombre des légionnaires, officiers, commandans, grand'croix, n'excédait pas 28,700; il passe maintenant 42,000.

LÉGION-D'HONNEUR (chancellerie de la), rue de Bourbon, n° 70.

LÉGION-D'HONNEUR (maison des orphelines de la), rue Barbette, n° 2, au Marais. Cette maison, fondée par Napoléon, est la première succursale de la maison royale de St.-Denis. Elle est destinée à l'éducation des filles des membres de la Légion-d'Honneur.

LEMOINE (collége du Cardinal-). En 1302, sur l'emplacement d'une chapelle, d'un cimetière et de plusieurs maisons qui avaient appartenu aux Augustins, le cardinal Jean Lemoine fit bâtir ce collége, dont le propriétaire actuel est un marchand de bois qui a rempli le jardin de ses chantiers, et qui loue le reste de sa propriété à plusieurs manufacturiers. On a conservé le nom de collége du Cardinal-Lemoine à ces vastes bâtimens situés rue St.-Victor, n° 76, 12e arrond., Q. du Jardin-du-Roi.

LEMOINE (passage). Ce passage, qui communique de la rue St.-Denis au passage de la Longue-Allée, 6e arrond., Q. de la

Porte-St.-Denis, était anciennement, à ce qu'on croit, une rue nommée *du Houssaie*, d'un Étienne Houssaie, qui y avait acquis, en 1658, une maison dite la *Longue-Allée ;* la rue *du Houssaie* s'appela alors la *Longue-Allée*, nom qu'a conservé le passage voisin. Le passage Lemoine s'appelle ainsi du nom de son propriétaire actuel.

LÉON (collége de). Il était situé sur la place Cambrai. Il avait été fondé en 1325 par Guillaume Koetmohan, grand-chancelier de l'église de Tréguier, docteur-régent en la faculté de droit de Paris. Les boursiers de ce collége, soit par nécessité, soit par l'effet d'une mauvaise administration, avaient vendu presque tous les matériaux des bâtimens. L'emplacement fut donné, en 1575, au collége de Tréguier qui était contigu. Le collége de France a été bâti sur l'emplacement des colléges de Léon, de Tréguier et des Trois-Évêques.

LÉPREUX. Cette maladie, triste et inévitable résultat de la misère du peuple, avait sa cause dans la mauvaise qualité des alimens, et dans la malpropreté des hardes et des habitations. Paris en était encore infecté au 17ᵉ siècle, puisque l'archevêque de Paris, en installant Vincent de Paule à St.-Lazare, lui imposa l'obligation de recevoir les lépreux de la ville et des faubourgs. Paris avait, à cette époque, plusieurs autres léproseries.

LÈTES ou *Gentils*, nom d'une des nations étrangères introduites dans les Gaules par les Romains, et auxquelles ils donnèrent des terres. La politique romaine voulait sans doute s'en faire des auxiliaires pour maintenir les indigènes dans l'obéissance. Il fallait les attacher à leur nouvelle patrie et aux intérêts de l'empire, et, pour atteindre ce but, c'était un bon moyen que de leur assigner des terres : mais, en les élevant aux premières dignités, on arriva à un résultat absolument contraire ; on diminua la considération et par conséquent l'influence des vrais citoyens romains, des vrais soutiens de l'empire.

Quelques auteurs ont fait dériver de ce mot *Gentils* celui de gentilhomme ; d'autres de *gentis homo*, *homme de la nation*. L'histoire a suffisamment prouvé que si cette dernière



étymologie est vraie, le mot et la chose ont presque toujours été en opposition.

LEU-ET-SAINT-GILLES (église St.-), rue St.-Denis, entre les n°s 182 et 184, 6e arrond., Q. des Lombards. Cette église ne fut, dans l'origine, qu'une chapelle succursale, que l'abbé et les moines de St.-Magloire permirent de bâtir, en 1235, aux particuliers de St.-Barthélemi, qui demeuraient au-delà du pont. Elle fut dédiée sous l'invocation de St.-Leu et de St.-Gilles, à cause d'une chapelle de l'église St.-Magloire, qui portait les noms de ces deux saints. Elle fut érigée en paroisse en 1617. Cette église fut réparée en 1611 et en 1727. C'est maintenant la première succursale de la paroisse St.-Nicolas-des-Champs.

LEU (cour St.-). C'était ainsi qu'on nommait la rue Salle-au-Comte, en 1623 et 1651.

LEUFROY (chapelle St.-), bâtie vers le 10e ou 11e siècle. Cette chapelle était située sur la place du Grand-Châtelet; de nouveaux bâtimens ajoutés à ce dernier édifice, en 1684, nécessitèrent la démolition de la chapelle St.-Leufroy.

LEUDES. Le roi était chef des Leudes, mais il n'en était pas le maître; il partageait avec eux le butin, mais il ne pouvait entreprendre la guerre sans leur consentement. Auxiliaires obligés du roi, ils étaient souverains dans leurs terres, et l'histoire de la première race de nos rois offre beaucoup d'exemples de l'abus qu'ils firent de leur pouvoir et de leur influence dans les conseils des souverains, qu'ils ne servirent que lorsqu'ils y trouvèrent leur intérêt. Ces petits souverains, en se liguant entre eux, disposèrent souvent de l'autorité royale, et même du trône. C'est ainsi que Hugues-Capet, duc de Paris, se fit déclarer roi par l'assemblée de Noyon, au préjudice de Charles de Lorraine, appelé au trône comme plus proche parent de Louis V, dernier monarque de la race carlovingienne.

LIAS ou LAAS (territoire de). On appelait encore ainsi, au commencement du 13e siècle, le territoire sur lequel fut bâtie l'église St.-André-des-Arts, nommée successivement des Ass, des Arcs, et enfin des Arts.

LIAS (clos de). Il parait, d'après Ducange et Fortunat, que c'était le jardin du palais des Thermes.

LIBERTÉ (arbre de la). La plantation du premier arbre de la liberté en France a précédé la révolution. Le comte Camille d'Albon en fit planter un dans ses beaux jardins de Franconville, à l'époque où les indépendans de l'Amérique septentrionale consolidaient leur affranchissement par des victoires qu'ils devaient, du moins en partie, au courage et aux talens des Français leurs alliés. L'arbre de la liberté planté à Franconville était un grand mât, dont la cime était couronnée par le bonnet symbole de la liberté; l'une des faces du socle portait cette inscription : A LA LIBERTÉ, *Camille d'Albon*,, 1782.

Les arbres de la liberté ne furent plantés qu'en avril 1792, à Auxerre, à Lille et dans d'autres villes. Paris imita cet exemple, et chacune de ses nombreuses places eut son arbre de la liberté. Bonaparte les fit abattre, avant même d'être parvenu à l'empire.

LIBERTÉ (quai de la). *V.* QUAI DE BÉTHUNE.

LIBERTÉ (place de la). *V.* PLACE DE L'ORATOIRE.

LIBERTÉ (place de la). *V.* PLACE DE LA BASTILLE.

LIBRAIRES. Ce n'est que sous François Ier que le gouvernement s'occupa de fixer la discipline des libraires. Les déclarations royales, rédigées en forme de statuts, furent renouvelées, augmentées et confirmées par Charles IX, Henri III, Louis XIII, Louis XIV qui, au mois d'août 1686, unit le corps des libraires à celui des fondeurs de caractères d'imprimerie, et enfin par Louis XV, en 1723 et 1725.

Avant la révolution, les libraires et les imprimeurs faisaient partie du corps de l'Université. Ils jouissaient des mêmes droits et des mêmes priviléges que les six corps marchands.

On n'était admis à faire apprentissage pour parvenir à la maitrise que lorsqu'on était *congru en langue latine, et qu'on savait lire et écrire*. Il fallait en présenter un certificat au recteur de l'université.

Pour être reçu libraire ou imprimeur, il fallait avoir au moins vingt ans, être de mœurs pures, de la religion catho-

lique, avoir justifié de son brevet d'apprenti et de compagnon, en présence du syndic, des adjoints, etc., et avoir les deux tiers des suffrages en sa faveur, par la voie du scrutin. Toutes ces formalités étant remplies, le recteur de l'Université expédiait des lettres de maitrise, et les remettait au lieutenant-général de police qui les renvoyait, avec son *avis motivé*, au garde-des-sceaux qui décidait en dernier ressort, mais cependant, d'après un arrêt du conseil.

L'apprentissage était de quatre ans, ainsi que le compagnonage. La maitrise de libraire coûtait 1,000 liv. et celle d'imprimeur 1,500. Les fils de maitre ou les apprentis qui épousaient une fille ou veuve de maitre, ne payaient que 600 liv. pour la librairie, et 900 pour l'imprimerie.

Les libraires et les imprimeurs prêtaient serment entre les mains du recteur de l'Université. Leur patron était St. Jean-Porte-Latine; la chambre royale et syndicale était située rue du Foin St.-Jacques.

Ainsi que dans toutes les autres professions mercantiles, le nombre des libraires s'est beaucoup accru depuis la révolution. La librairie n'a joui que par intervalle de quelque indépendance. Napoléon lui imposa de fortes entraves, en soumettant à une censure inquisitoriale les ouvrages nouveaux, et à un droit fiscal la réimpression des textes des anciens ouvrages, publiés comme citations et simples notes.

Maintenant les libraires ne peuvent exercer leur profession sans être munis d'un brevet. Ils ne peuvent rien publier sans avoir fait le dépôt d'un nombre déterminés d'exemplaire à la direction de la librairie, ni mettre en vente aucun ouvrage sans avoir obtenu de ce dépôt un récépissé qui vaut autorisation provisoire. Ce dépôt, sous le régime républicain, n'était qu'une précaution légale offerte aux libraires-éditeurs, pour la garantie de leurs propriétés; les nouvelles lois l'ont rendu obligatoire pour un motif tout différent.

Les livres qui attaquent les mœurs et la religion ne trouvent plus ni acheteurs ni lecteurs, même parmi les jeunes gens. Il n'y a que les pensées utiles qui puissent maintenant avoir quelque succès auprès du public.

LIEUTENANT-CIVIL. C'était le premier des lieutenans

du prévôt de Paris; ce qui lui donnait droit de présider aux assemblées du Châtelet. Ce magistrat était juge-conservateur des priviléges royaux accordés aux particuliers de l'Université. Il tenait les audiences du parc civil et de la chambre civile. C'était à lui que s'adressaient toutes les requêtes en matière civile. Il nommait d'office les experts, lorsque les parties n'étaient pas d'accord, réglait les contestations arrivées à l'occasion des scellés, des inventaires, etc., et accordait, quand il le jugeait à propos, des défenses d'exécuter les sentences rendues dans les siéges qui ressortissaient au Châtelet. Toutes les affaires de famille le regardaient uniquement. C'était par-devant lui que se faisaient les procès-verbaux d'*assemblée de parens*, pour les affaires des mineurs, les demandes en *séparation*, en *interdiction*, l'ouverture des testamens trouvés cachetés après la mort d'un testateur, etc. etc.

Ces fonctions ont été supprimées lors de la mise en activité de la municipalité de Paris.

LIEUTENANT-CRIMINEL. Il présidait à tous les jugemens criminels. Il connaissait des cas prévôtaux. L'instruction de tous les procès criminels lui appartenait, à l'exception de ceux qui étaient de la compétence du lieutenant de robe-courte et du prévôt de l'île.

La nouvelle organisation judiciaire a aboli ces fonctions, dont une partie appartient maintenant au procureur du roi près la cour d'appel, et à ses substituts.

LIEUTENANT-CRIMINEL *de robe courte*. Les attributions de ce magistrat étaient moins importantes que celles du lieutenant-criminel. Elles comprenaient la sûreté de Paris contre les meurtriers, les vagabonds et tous les gens sans aveu; les attentats à la vie des maîtres par les domestiques; les crimes de viol, d'enlèvement, etc.

Cette charge cessa d'exister à la même époque que la précédente.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL *de Paris*. Cette charge avait été créée par un édit du mois de février 1692. *V.* GOUVERNEMENT DE PARIS.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL *de Police*. Cette charge fut créée le 12 mars 1667. Le premier lieutenant-général de police

fut M. de la Reynie, et le dernier M. de Crosne. Les attributions de cette magistrature sont aujourd'hui, du moins en partie, celles du préfet de police.

LIEUTENANS-PARTICULIERS. Ces magistrats tenaient l'audience du présidial de mois en mois. En cas d'absence, pour quelque cause que ce fût, ils remplissaient les fonctions du lieutenant-civil, du lieutenant-criminel et du lieutenant de police. Leurs fonctions furent supprimées en même temps que les précédentes.

LIGUE (la sainte). La religion et le bien-être du peuple ont toujours été, non la cause, mais le prétexte des guerres civiles qui ont désolé Paris et la France. Le but véritable de la ligue était de détrôner Henri III, et de placer sur le trône de France un prince de Lorraine. Henri III n'avait point d'enfant, et son plus proche héritier était le chef de la maison de Bourbon. Ce chef était protestant. On fit craindre à la cour de Rome et à celle d'Espagne que ce prince n'établit en France le protestantisme; craintes que se hâta d'adopter l'ambition espagnole. Les Guises lancèrent dans le public des généalogies établies sur des titres supposés, et qui tendaient à les signaler comme descendans de Charlemagne. Le cardinal de Lorraine, dès 1552, avait conçu le plan d'une ligue catholique pour placer sur le trône de France le duc François, son frère. La mort du duc, assassiné à Orléans par Poltrot, ne déconcerta point les projets de cette ambitieuse famille.

Henri de Lorraine, fils de François, gouverneur de Champagne et de Brie, fit composer une formule de serment, par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie pour la défense de la religion catholique, envers et contre tous. Cette formule fut signée par la noblesse, et le 25 juillet 1568, par l'évêque et le clergé de Troyes. Cette association avait pris le titre de *Sainte-Ligue, Ligue chrétienne et royale*. Le plus sûr moyen de consolider une faction est de la compromettre par des actes qui l'empêchent de rétrograder, et de la placer entre le succès et l'échafaud. Les massacres de la Saint-Barthélemy attachèrent aux intérêts des Guises tous les fanatiques, tous les êtres perdus de mœurs et de réputation qui firent couler le sang français à Paris et dans presque toutes les

villes de la France. La ligue ne prit de consistance qu'après cette journée d'exécrable mémoire.

Les émissaires des Guises colportèrent, d'abord en Picardie, ensuite à Paris, puis dans toute la France, la formule du serment de la sainte ligue. En 1576, ils dépêchèrent à Rome, David, avocat de Paris, pour solliciter l'appui du pontife. David réussit; mais, à son retour, il mourut à Lyon. On trouva parmi ses papiers une espèce de manifeste où les projets de la sainte ligue étaient clairement expliqués. On y déclarait Hugues Capet *usurpateur*, et ses successeurs *rois illégitimes*. On y signalait comme des hérésies les libertés de l'église gallicane, et Henri III comme indigne du trône. Il devait être enfermé dans un monastère. On invitait le peuple à se réunir au duc de Guise, chef de la ligue et descendant de Charlemagne. Tous les habitans des villes et des campagnes étaient appelés aux armes; les prêtres devaient seconder de tous leurs efforts la *sainte coalition*.

Henri III, épouvanté, autorisa la ligue, et s'en fit déclarer le chef à Blois. Les conjurés abandonnèrent et reprirent plusieurs fois l'exécution de leurs projets, selon les circonstances. Après plusieurs années d'apparente inaction, les ligueurs se levèrent avec plus d'audace et de force; le duc d'Alençon était mort, et il n'existait plus d'intervalle entre le roi régnant et le chef de la maison de Bourbon. L'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine par ordre de Henri III (1588), l'assassinat de Henri III par Jacques Clément (1589), sont les principaux événemens de cette époque. L'année suivante (1590), Henri IV, qui aurait pu s'emparer de Paris, alla perdre auprès de la belle Gabrielle des momens précieux, et, au lieu de profiter des circonstances, il laissa respirer la faction des ligueurs. Il donna à leur nouveau chef, le duc de Mayenne, frère des Guises, le temps de rassembler des forces considérables. Il n'entra enfin dans Paris (1594) que par la défection du duc de Brissac, à qui Mayenne en avait confié le gouvernement. L'abjuration de Henri IV avait eu lieu un an auparavant. La ligue, après ces derniers événemens, restée sans force et sans point d'appui, fut entièrement rompue; mais elle sut encore cacher ses débris, et ses derniers coups frappèrent le grand Henri. Les



chefs des ligueurs avaient vendu à ce prince les places qu'ils avaient juré de défendre, et c'est, pour ainsi dire, au milieu d'eux qu'il fut assassiné, rue de la Ferronnerie, par Ravaillac, le 14 mai 1610.

LIMITES DE PARIS. En 1638, un arrêt du conseil ordonna qu'on poserait d'espace en espace, dans toute la circonférence de la ville, des limites, au-delà desquelles on ne pourrait plus bâtir sans une permission expresse, et sans lettres-patentes du roi. Depuis cette époque, Paris s'est agrandi de beaucoup; mais l'ordonnance a été renouvelée. On lit sur les murs d'enceinte la défense de bâtir à moins de cinquante toises de distance. Cependant cette défense n'a pas été rigoureusement observée, et nous voyons encore chaque jour s'élever des maisons presqu'à la sortie des barrières.

LIMONADIERS. Avant la révolution, ils formaient une communauté, dont les statuts dataient de 1676; en 1704 des priviléges remplacèrent ces statuts qui furent rétablis en 1713.

Les veuves et filles de maîtres transmettaient leurs droits à ceux qui les épousaient, et ne payaient que moitié du prix de la maîtrise. Les maîtres ou leurs veuves pouvaient, en se retirant, louer leur privilége. Le patron des limonadiers était St. Louis; leur bureau était situé quai de la Ferraille. *V.* CAFÉS.

LILAS (ruelle des). Elle aboutit petite rue St.-Pierre, n° 8, 8e arrond., Q. Popincourt.

LIMACE (carrefour de la). C'est la petite place où se rencontrent les rues de la Limace et des Bourdonnais, 4e arrond., Q. des Bourdonnais.

LINGE (halle au Vieux-), rue et enclos du Temple. Elle fut commencée en 1809, sur les dessins de M. Molinos, et achevée en 1811. Elle se compose de quatre grandes nefs qui contiennent ou peuvent contenir environ 1800 boutiques. Cette halle s'appelle vulgairement le *Temple*. La rotonde a été construite en 1781. La halle au Vieux-Linge est ouverte tous les jours.

LINGÈRES. Elles étaient autrefois établies en communauté. Leurs statuts et leurs priviléges remontaient à l'année 1278, sous le règne de St.-Louis qui est regardé comme leur instituteur. Ils avaient été renouvelés en 1445. Elles avaient seules le droit d'acheter à la halle aux Toiles. L'apprentissage était de

quatre ans; il fallait y ajouter deux ans de service comme fille de boutique. Le brevet coûtait 36 liv., la maîtrise 600. Le patron de cette communauté était St. Louis; le bureau était cloître Ste.-Opportune.

Cette profession est, depuis la révolution, libre comme les autres.

LION-PUGNAIS (ruelle du). Elle aboutissait à la rue de la Bûcherie et à la rivière. Elle existait en 1490.

LIONS-SAINT-PAUL (fontaine de la rue des), 9e arrond., Q. de l'Arsenal. Elle se compose d'une table adossée à un mur; sa partie supérieure est elliptique. Un macaron verse l'eau dans une cuvette au niveau du sol. Elle est alimentée par les pompes Notre-Dame et de Chaillot.

LITHOGRAPHIE. C'est une invention nouvelle, découverte en Allemagne en 1804, par Joseph Sneller, et importée en France par M. André de Manheim. Les presses lithographiques se sont promptement multipliées à Paris. D'abord le nombre des imprimeurs de ce genre n'était point fixé, mais une ordonnance l'a limité comme celui des imprimeurs en caractères.

Les principales imprimeries lithographiques sont celles de M. le comte de Lasteyrie, rue du Bac, n° 58; de M. Engelmann, rue Louis-le-Grand, n° 27; de M. Langlumé, rue de l'Abbaye; de M. Marlet, rue de l'Université; et de M. Cornillon, rue des Boucheries St.-Germain, qui a poussé au plus haut point de perfection les écritures lithographiques.

La lithographie peut suppléer, à moins de frais, la gravure, pour tous les sujets qui n'exigent pas une exécution d'une perfection achevée. Elle est aussi, mais pour les ouvrages de peu d'étendue, une utile auxiliaire pour l'imprimerie en caractères.

LIT NUPTIAL (bénédiction du). C'était un droit imposé par les évêques et les curés. Ce droit scandaleux s'étendait jusqu'à interdire aux époux la consommation du mariage pendant un nombre de jours déterminé. Cette interdiction n'était révocable qu'à prix d'argent. Cet usage existait encore au 17e siècle.

LIVRÉE. Ce mot, qui ne désigne aujourd'hui que l'habillement des valets, avait dans l'origine une acception toute différente, selon les personnes auxquelles il s'appliquait. Chacun

s'était donné des armoiries à sa fantaisie; et l'on put choisir également la livrée de ses domestiques. Mais on appelait aussi *livrées* les manteaux rouges que les rois distribuaient aux chevaliers et aux principaux membres de leur conseil. Dans les registres des dépenses de la cour, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, on trouve, après la désignation du traitement annuel, une somme déterminée pour la *livrée*, nous dirions aujourd'hui pour le costume des grands fonctionnaires.

LISIEUX (collége de), rue St.-Jean-de-Beauvais, n° 5, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques, fondé en 1336 par Guy de Harcourt, évêque de Lisieux, qui légua mille liv. parisis pour la nourriture et l'instruction de vingt-quatre pauvres écoliers, et cent livres parisis pour leur logement. De nouvelles libéralités, faites par trois frères de la maison d'Estouville, augmentèrent les revenus de ce collége qui fut transféré de la rue des Prêtres-St.-Severin, où il avait été d'abord établi, dans la rue St.-Étienne-des-Grès. En 1764, il fut transféré dans la rue St.-Jean-de-Beauvais et dans les bâtimens du collége de Dormans. Il a été depuis converti en caserne. Le 1ᵉʳ septembre 1815, la première école d'enseignement mutuel a été installée dans l'ancienne église de ce collége.

LOCUTECIUS (mont). Ainsi s'appelait, dans les premiers siècles de l'établissement des Francs dans les Gaules, la montagne Ste.-Geneviève, où Clovis fit construire l'ancienne église de St.-Pierre et de St.-Paul, rebâtie et dédiée à Ste.-Geneviève dans le 12ᵉ siècle.

LOGES *de Francs-Maçons*. Nous compléterons dans cet article tout ce que nous pouvons dire sur les francs-maçons (*V.* ce mot). La plus ancienne loge de France fut établie à Paris, rue des Boucheries, chez Hure, traiteur, par lord Dervent-Waters, le chevalier Maskesine et d'autres Anglais. D'autres loges s'établirent bientôt à Paris et dans les principales villes du royaume. Elles furent fermées pendant les premières années de la révolution; on les rouvrit sous le Directoire. De longues scissions divisèrent les grandes loges; le Grand-Orient fut organisé, et tout rentra dans l'ordre: mais depuis quelques années, de nouveaux débats ont éclaté. Le Grand-Orient de France a tenu sa première séance le 5 mars 1773, hôtel

de Chaulnes, sur le boulevard; de 1774 à 1801, il se réunit dans les bâtimens du Noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer; et depuis il siége rue du Four St.-Germain, n° 47.

LOMBARDS, usuriers italiens, venus à Paris sur la fin du 12e siècle, et dont la plus grande partie s'établit dans la rue qui porte encore leur nom. Par la suite on donna ce nom à tous les prêteurs sur gages et aux maisons de prêt. L'établissement du Mont-de-Piété a fait disparaître ces usuriers publics. Leurs successeurs, beaucoup moins nombreux, sont obligés maintenant de cacher leur infâme et exécrable métier.

LOMBARDS (collége des), rue des Carmes, n° 23, 12e arrondissement, Q. St.-Jacques. Il fut fondé en 1330, par quatre Italiens, qui lui donnèrent le nom modeste de *Maison des pauvres écoliers italiens de la bienheureuse Marie*. Il n'y eut d'abord que onze boursiers. André Chinni, Florentin, évêque d'Arras, puis de Tournay, l'un des fondateurs, donna, pour établir ce collége, sa maison située au mont St.-Hilaire. Des Espagnols se réunirent aux premiers fondateurs; mais ce collége, insuffisamment doté, fut abandonné dans la suite. En 1681, le gouvernement le donna à deux prêtres irlandais, Malachie Killy et Patrice Maginn, qui le firent reconstruire. Cette maison dépend maintenant du collége des Irlandais, Anglais et Écossais réunis.

LONGCHAMP (chemin de ronde de la barrière de). Il va de la barrière de Longchamp à la barrière Ste.-Marie, 1er arrondissement, Q. des Champs-Elysées.

LONGCHAMPS (promenade de). C'était jadis, et c'est même encore le rendez-vous obligé des gens riches ou de ceux qui veulent le paraître, et qui, les mercredi, jeudi et vendredi de la Semaine-Sainte, viennent s'y disputer le prix de l'élégance et du luxe. On proclamait autrefois le nom de l'heureux propriétaire du plus brillant équipage; ce succès révélait au public le nom d'une courtisane, et laissait soupçonner celui du grand seigneur ou du Turcaret qui avait payé les frais de ce scandaleux triomphe.

Cette promenade, interrompue pendant le cours de la révolution, reprit une activité nouvelle à l'avénement de Napoléon au trône.

LONGUE-ALLÉE (le cul-de-sac de la). Cet impasse était situé anciennement rue de la Mortellerie, entre les rues des Nonaindières et Geoffroy-l'Asnier.

LORIAUX (tour de). Dans le sytème de défense exécuté sous Charles VI, l'entrée de Paris, du côté de la Seine, était défendue par de fortes chaînes de fer supportées par des bateaux. Du côté d'amont, la chaîne, partant de la Tournelle, traversait le bas de la Seine et de l'île St.-Louis, alors divisée en deux parties par un fossé, et protégée par une autre tour appelée tour de *Loriaux*. Toutes ces tours ont disparu à des époques plus ou moins éloignées de notre âge. *V.* ILE SAINT-LOUIS.

LOTERIE ROYALE *de France* (administration de la), rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 42. Les bureaux sont ouverts au public tous les jours, de midi à deux heures.

Les loteries, sous des noms différens, et entre autres sous celui de tontines, étaient établies en France avant le règne de François Ier, et exploitées par des compagnies particulières, et à leur profit. Ce prince leur donna une existence légale en les autorisant.

Louis XIV les mit à la mode. Les lots, composés de bijoux ou de meubles précieux, étaient destinés aux courtisans et surtout aux dames. Avant et depuis le règne de ce prince, des communautés religieuses ont souvent sollicité et obtenu le privilége d'une loterie, qu'elles exploitaient avec plus de bonheur que de délicatesse. La nécessité de subvenir aux besoins du couvent en était moins la cause que le prétexte. Les religieuses de la Présentation, celles de la Madelaine-de-Tresnel, avaient obtenu de semblables priviléges du lieutenant de police d'Argenson. En 1714, les Théatins furent autorisés à former une loterie dont les produits devaient être employés aux frais de construction de leur église. En 1721, le curé de St.-Sulpice employa le même expédient pour un semblable motif.

Toutes ces loteries furent supprimées par l'édit de Louis XVI du 30 avril 1776; trois seulement furent conservées, celles de France, de Piété et des Enfans-Trouvés. Une partie des produits fut affectée aux dépenses de construction de la nouvelle église Ste.-Geneviève.

Un décret de la convention nationale, du 28 vendémiaire an 2, les supprima. La loterie de France fut d'abord exceptée; mais elle fut supprimée à son tour par un autre décret rendu le mois suivant (25 brumaire an 2).

Le directoire rétablit les loteries en 1794. Napoléon augmenta le nombre des roues. Chaque jour fut marqué par un tirage. Aux roues déjà existantes, il ajouta celles de Bordeaux, Lyon, Lille, Strasbourg, Milan, Rome, Hambourg, etc. Les dernières ont cessé d'exister, du moins pour la France, depuis 1814. Les cinq villes de tirages qui restent sont Paris, Strasbourg, Lyon, Lille et Bordeaux. Les tirages ont lieu trois fois par mois. Rien n'a changé dans le calcul des chances, excepté celui du quine qui a été supprimé.

LUTHÉRIENS (temple des). Il est situé rue des Billettes. C'est l'ancienne église des Carmes-Billettes. Il porte aussi le nom de *culte chrétien de la confession d'Augsbourg*.

LONGITUDES (bureau des), à l'Observatoire, 12e arrond. Il est destiné au perfectionnement de la navigation. Il correspond avec les observatoires de France et de l'étranger; il est chargé de rédiger *l'Annuaire de la connaissance des temps*; de perfectionner les tables astronomiques des navigateurs; et de la publication des observations astronomiques et météorologiques.

LOUIS (ile St.-). Elle est située entre l'île du Palais ou la Cité, l'ile Louvier, et les quais de la Tournelle et des Ormes, 9e arrondissement.

L'île St.-Louis a trois cents toises de long sur quatre-vingt-treize de large. Ses maisons sont bien bâties; les quais qui l'entourent sont spacieux et commodes; elle présente l'image d'une fort jolie ville de province.

L'ile St.-Louis, au commencement du 17e siècle, se divisait encore en deux iles, dont la plus étendue, voisine de la cathédrale, était appelée *île Notre-Dame*, et la moins spacieuse, *île-aux-Vaches* et des *Meules-aux-Javiaux*. Ces deux iles, avant leur jonction, appartenaient au chapitre de Notre-Dame.

En 1614, Christophe-Marie, entrepreneur général des ponts de France, obtint la concession de l'ile Notre-Dame et de



l'ile aux Vaches, et prit l'engagement de les réunir, en comblant l'étroit canal qui les séparait. Le point de jonction est le terrain sur lequel l'église St.-Louis a été bâtie. Il devait, en outre, faire construire les quais, les ponts et les maisons. Tous les travaux devaient être confectionnés dans l'espace de dix années. Il s'associa Le Regrattier, trésorier des Cent-Suisses, et Poulletier, commissaire des guerres.

Marie et ses associés, après avoir fait bâtir une partie de l'île, fatigués des obstacles sans nombre que leur opposait le chapitre de Notre-Dame, se rebutèrent, et, le 16 septembre 1623, cédèrent leur traité à Jean de la Grange, secrétaire du roi. En 1627, ce traité fut rompu; ils rentrèrent dans leurs droits; mais ils furent enfin forcés d'en faire une nouvelle cession à un nommé Herbert, et à d'autres habitans de l'île, qui terminèrent les constructions en 1647.

On entre dans l'ile St.-Louis par trois ponts : le pont Marie, le pont de la Tournelle, et celui de la Cité, anciennement le pont Rouge (*V.* les noms de chacun de ces ponts). On y remarque quelques beaux hôtels, entre autres l'hôtel Lambert, qui maintenant est transformé en magasin des lits militaires de la garde royale. On a pris les plus grandes précautions pour la conservation des objets d'art que renferment les appartemens. Les talens de Le Sueur, de Le Brun, de Romanelli, de Van-Ostal, du Bassan, etc., ont embelli chaque pièce. Les tableaux qui décoraient le salon des Muses et le cabinet des Amours, ont été placés au Musée du Louvre.

On remarque encore plusieurs autres hôtels : celui de Chenizot, l'hôtel Jassaud, celui de Bretonvilliers qui fut loué par la compagnie des fermes générales. M. Le Ragois de Bretonvilliers, président de la chambre des comptes, fit construire à ses frais le quai qui environne la pointe de l'ile où son hôtel est bâti. Les seules fondations, dans cet endroit où la Seine est profonde et rapide, coûtèrent 800,000 francs.

C'est dans l'île de Notre-Dame qu'en 1613, Nicolas, cardinal-légat en France, prêcha une nouvelle croisade. Philippe de Valois, ses fils, Edouard II, roi d'Angleterre, et un grand nombre de seigneurs français et anglais, y reçurent la croix des mains du prélat.

LOUIS (hôpital St.-), rue du Carême-Prenant, et rue de l'Hôpital-St.-Louis, 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin. En 1607, Henri IV accorda à l'Hôtel-Dieu un droit de dix sous sur chaque minot de sel qui se vendrait dans tous les greniers à sel de la généralité de Paris pendant quinze ans, et de cinq sous à perpétuité, après les quinze années expirées, à condition de faire bâtir un hôpital de santé hors de la ville, entre la porte du Temple et celle de St.-Martin. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu acceptèrent ces conditions; et la première pierre de l'hôpital St.-Louis fut posée le 13 juillet. L'édifice fut terminé en 1610. Cet établissement, destiné d'abord uniquement aux maladies contagieuses, fut très-utile dans la peste de 1619. On lui donna le nom de St.-Louis, en l'honneur de ce prince, mort de la peste devant Tunis, le 25 août 1270. Dans le cours de la révolution, il s'appela *hospice du Nord*. Il est ouvert maintenant aux personnes affligées de maladies chroniques, d'ulcères, de dartres, de la teigne, de la galle, etc.

LOUIS (passage St.-). Ce passage est ainsi nommé parce qu'il conduit à l'église St.-Louis-et-St.-Paul. Il est situé rue St.-Paul, n° 45, 9e arrond., Q. de l'Arsenal.

LOUIS (pont St.-). Ce pont, qui n'existe plus depuis longtemps, s'appelait aussi *Pont-aux-Choux*, à cause de sa proximité du faubourg St.-Antoine, riche en jardins potagers, et parce que les maraichers le traversaient pour porter leurs légumes dans l'intérieur de la ville. Il était situé entre la porte du Temple et la porte St.-Antoine, et sur les fossés de la ville. *V.* RUE DU PONT-AUX-CHOUX.

LOUIS (porte St.-). Cette porte, d'une grossière architecture, était située sur le *Pont-aux-Choux*. Elle portait cette inscription : *Ludovicus magnus, avo divo Ludovico.* Anno R. S. H. M. D. C. LXXIV. Elle fut détruite en 1760.

LOUIS-DU-LOUVRE (église St.-). Elle était située à l'extrémité méridionale de la rue St.-Thomas-du-Louvre, 1er arr., Q. des Tuileries. Son emplacement était occupé auparavant par l'église collégiale et paroissiale de St.-Thomas-du-Louvre, fondée par Robert, comte de Dreux, quatrième fils de Louis-le-Gros. Le 15 septembre 1739, une partie de cet antique édifice s'écroula, et écrasa dans sa chute une partie des chanoines



qui s'étaient assemblés pour tenir le chapitre. On le démolit entièrement, et l'on éleva à sa place l'église St.-Louis qui fut achevée en 1744.

Lorsque l'assemblée nationale eut décrété la liberté des cultes, St.Louis-du-Louvre fut occupée par le culte protestant. On lisait, au-dessus du portail, cette inscription prescrite par la loi : *Edifice consacré au culte religieux par une société particulière.*

Cette église, comme tous les bâtimens qui l'avoisinaient, a été abattue, sous le règne de l'empereur Napoléon, pour agrandir la place du Carrouzel. Tout l'espace qui est entre les Tuileries et le Louvre ne doit former qu'une seule place.

LOUIS-EN-L'ILE (église St.-), rue St.-Louis en l'île, 9e arrond., Q. de l'Ile-Saint-Louis. Au commencement du 16e siècle, ce n'était qu'une petite chapelle, fondée par Nicolas Lejeune, couvreur. Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, l'érigea en paroisse en 1623. L'accroissement de la population de l'île exigea bientôt la construction d'une seconde chapelle : une somme de 30,000 francs, léguée à cet effet par J.-B.-Lambert, et les dons de quelques fidèles, permirent de commencer les travaux. La première pierre de cette seconde chapelle fut posée le 1er octobre 1664. L'ancienne chapelle s'écroula le 2 février 1702. Le plan d'un autre édifice fut arrêté, et le cardinal de Noailles en posa la première pierre le 7 septembre de la même année. La nef fut achevée en 1723, la coupole en 1726, et l'église fut consacrée le 14 juillet 1726. Cet édifice, commencé sur les dessins de Louis Levau, fut achevé par Gabriel Leduc.

C'est dans l'église St.-Louis-en-l'Ile que fut enterré le célèbre Quinault, le 28 novembre 1688.

LOUIS-LE-GRAND (collége royal). Dans l'origine, c'était l'hôtel nommé la cour de Langres ; en 1560, Guillaume Duprat, évêque de Clermont, y fonda le collége de Clermont. Les jésuites l'achetèrent en 1563, et y fondèrent un autre collége, qui prit le nom de *collége de Clermont de la société de Jésus;* en 1681, Louis permit aux jésuites, comme marque de la faveur qu'il leur accordait, de donner son nom à leur collége ; la flatterie des adroits et puissans disciples d'Ignace y ajouta le titre

que de grandes actions et une longue prospérité avaient mérité au monarque. Le collége Louis-le-Grand, qui porta ce nom jusqu'en 1792, avait été agrandi en 1578 et 1582, et reconstruit en 1628; il fut encore agrandi en 1682 par sa jonction avec le collége du Mans. En 1792, il prit le nom de *collége de l'Egalité;* en 1800, il s'appela *Prytannée-Français;* et en 1802, *Lycéei-Impérial*, jusqu'en 1814, époque à laquelle il a repris son ancien nom.

LOUIS-ET-SAINT-PAUL (église St.-), rue St.-Antoine, 9e arrond., Q. de l'Arsenal. C'est l'ancienne église de la maison professe des jésuites. C'est un des plus beaux monumens religieux de la capitale. La première pierre fut posée en 1627. L'édifice fut terminé en 1641. Il a été bâti sur l'emplacement des hôtels de Rochepot et de Damville. La première messe y fut célébrée par le cardinal de Richelieu, le 9 mai 1641, en présence du roi, de la reine et de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi.

L'intérieur de cette église est d'une grande richesse de sculpture, quoiqu'on puisse regretter souvent que le goût ait moins présidé à la distribution de ces ornemens que la magnificence. L'orgue, les galeries supérieures de la nef, sont remarquables par leur hardiesse et leur élégance. On remarque dans les chapelles plusieurs monumens funèbres; entre autres ceux qui renferment les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV, celui du duc du Maine, le tombeau du père du Grand-Condé, chef-d'œuvre de l'art, etc., etc.

Cette église est maintenant la troisième succursale de Notre-Dame.

LOUIS XV (place). Cette superbe place, située entre le pont Louis XVI, les Champs-Élysées, la rue Royale et le jardin des Tuileries, n'était encore, vers la moitié du 18e siècle, qu'une esplanade entourée à moitié d'un fossé. Elle fut commencée en 1763, sur les dessins de Gabriel, architecte du roi, et achevée en 1772. C'est un immense carré dont les quatre angles forment quatre pans coupés. Deux de ces pans, du côté des Champs-Élysées, sont ouverts; du même côté, à la tête des Champs-Élysées, sont quatre pavillons, destinés dans l'origine aux fontainiers, garde et portier des Champs-Élysées. On arrive à cette place



par six entrées ; au centre on voyait, avant la révolution, la statue équestre, en bronze, de Louis XV, dit le *Bien-Aimé*. Elle avait quatorze pieds de hauteur ; c'était l'ouvrage de Bouchardon. Elle fut renversée en 1792, et sur son piédestal on plaça la statue de la liberté. Près de ce même endroit, où s'élevait la statue de son aïeul, Louis XVI périt sur l'échafaud, le 21 janvier 1793. La place Louis XV s'appelait alors place de la *Révolution ;* plus tard on la nomma de la *Concorde ;* en avril 1814, elle a repris son premier nom ; le 10 du même mois les Prussiens, les Autrichiens et les Russes y dressèrent un autel et y chantèrent un *Te Deum*. On doit rétablir sur cette place la statue du monarque à qui elle doit son nom.

LOUIS XVI (pont). Ce pont, qui communique des quais des Tuileries et de la Conférence aux quais d'Orçay et des Invalides, fut construit, de 1787 à 1791, sur les dessins de M. Perronnet. Le roi Louis XVI, qui régnait encore quand il fut achevé, lui donna son nom. En 1792, il prit celui de la *Révolution*, et en 1800, de la *Concorde ;* au mois d'avril 1814, on lui rendit son premier nom. D'après les deux ordonnances des 19 février et 14 janvier 1816, ce pont doit être orné de 12 statues colossales ; celles de Turenne, Condé, Sully, Duguay-Trouin, Duquesne, l'abbé Puger, du cardinal de Richelieu, Duguesclin, Bayard, Suffren, Colbert et Tourville. Ces statues ont paru aux diverses expositions; quelques-unes ont été jugées dignes de leurs auteurs.

LOUVIER (ile). Cette ile, qui est située le long du quai Morland, 9ᵉ arrond., Q. de l'Arsenal, s'appelait, en 1370, l'ile des *Javiaux*. *Javiau* signifie une ile formée au milieu d'une rivière par un amas de sable et de limon. Or, l'île Louvier n'est un amas ni de limon ni de sable; mais comme elle est plus exposée qu'une autre aux débordemens de la Seine, et aux diverses alluvions qui les suivent, ce nom d'*île des Javiaux* lui fut sans doute donné par analogie. En 1425, on l'appela l'*île aux Meules des Javaux ;* l'étymologie de ces deux noms nous est inconnue. Au 16ᵉ siècle, on la nommait d'*Entragues*, du nom de son propriétaire ; c'est probablement pour le même motif qu'on l'a appelée depuis *Louvier*.

Cette ile a à peu près 220 toises de longueur. Le bras qui

la sépare de la rive droite de la Seine était anciennement beaucoup plus étroit qu'il ne l'est. En 1730, la ville de Paris fit élargir ce canal; on construisit à la tête une forte digue ouverte par le milieu, qui devait défendre les bateaux contre les débâcles ou la rupture subite des glaces.

En 1549, cette île fut le théâtre d'une fête brillante que le prévôt des marchands et les échevins de Paris donnèrent à Henri II. On construisit sur ses bords un fort et une espèce de havre, pour donner au monarque le spectacle d'un combat naval et d'un siége.

L'île Louvier n'est fréquentée que des marchands de bois; c'est un vaste et riche dépôt de bois à brûler.

LOUVETERIE, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 29, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme.

LOUVOIS (théâtre). Ce petit théâtre, situé rue Louvois, n° 8, 2e arrond., Q. Feydeau, fut construit dans les dernières années du 18e siècle, sur les dessins de M. Brongniard. La troupe que dirigeait M. Picard l'exploita jusqu'en 1808. C'est là que le spirituel auteur de la *Petite-Ville*, des *Marionnettes*, du *Collatéral*, donna ses plus jolies pièces Il servit ensuite de magasin à l'Académie de Musique, qui y communiquait par un pont en fer qui traversait la rue Louvois. Il est occupé depuis quelques années par l'Opéra-Italien.

LOUVRE (palais du), 4e arrond., Q. du Louvre. Les historiens de Paris ne sont pas d'accord sur l'étymologie du mot *Louvre*. Les uns le font venir de *lupara*, lieu propre à la chasse au loup, parce qu'il y avait anciennement une forêt dans cet endroit; d'autres de *lower* ou *louwear*, mot saxon qui signifie château; d'autres prétendent qu'on a appelé ce palais *Louvre*, de l'*ouvre*, l'*œuvre*, le *chef-d'œuvre*, l'ouvrage par excellence. Enfin on a aussi avancé que *Louvre* était une altération des vieux mots *rouvre*, *rouvret*, qui viennent du latin *robur*, chêne; *roboretum*, forêt de chênes. On choisira de ces étymologies celle qui paraîtra la plus vraisemblable.

L'origine du Louvre est très-incertaine. On n'a, à cet égard, aucun document qui mérite quelque confiance. C'est à dater du règne de Philippe-Auguste que le Louvre commença à être connu. Il porta dès-lors le titre de château.



Le Louvre était situé dans une vaste plaine, hors des murs de Paris. On peut croire qu'il avait été construit pour servir à la fois de maison de campagne à nos rois, et de forteresse pour défendre la rivière, et tenir les Parisiens en respect. Cependant dès le règne de Philippe-Auguste, Paris prit un tel accroissement que le Louvre fut bientôt entouré de rues et de maisons; mais Philippe ne voulut pas qu'il fût renfermé dans la nouvelle enceinte qu'il avait tracée.

Le plan de cet ancien Louvre s'étendait en longueur depuis la rivière jusqu'à la rue de Beauvais, et en largeur depuis la rue Froidmanteau jusqu'à la rue de l'Oratoire St.-Honoré; ce qui formait un parallélogramme de soixante-une toises trois quarts de large, sur cinquante-huit toises et demie de long. Cet édifice se composait de plusieurs corps-de-logis de l'architecture la plus irrégulière et la plus triste. Il était fortifié et flanqué d'un grand nombre de tours, et environné de fossés larges et profonds. Au centre de la grande cour était la tour du Louvre, bâtie, dit-on, par Philippe-Auguste; les divers historiens de Paris l'appellent aussi la *tour Neuve*, la *forteresse du Louvre*, la *tour de Paris*, la *tour Ferrand*, la *grosse tour du Louvre*. Elle était entourée d'un fossé, et tenait à la cour du Louvre par un pont de pierre et un pont-levis. Cette tour servit de demeure à plusieurs de nos rois, et de prison à plusieurs grands seigneurs, et même à des souverains. Trois comtes de Flandre, Ferrand, Guy et Louis, y furent enfermés. Elle reçut tour à tour Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont et de Montfort; Enguerand de Coucy, Enguerand de Marigny, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre; Jean de Grailly, captal de Buch, qui y mourut de chagrin. Les révoltés de Paris, sous Charles VI, y emprisonnèrent Pierre des Essarts, le duc de Bar et le comte de Dammartin. Le dernier prisonnier qu'on y ait mis, est, en 1474, Jean II, duc d'Alençon, par ordre de Louis XI. Cette tour, qui servait aussi de trésor de l'épargne, fut abattue en 1528, sous le règne de François Ier.

Le Louvre était flanqué, aux angles et aux porteaux, de beaucoup d'autres tours, dont les plus connues sont la *tour de la Librairie*, la *tour de l'Horloge*, les *tours au Fer-à-cheval*, la *tour de l'Artillerie*, la *tour de Windal*, la *tour du Bois*, la

tour de l'Ecluse, la *tour de l'Armoirie,* la *tour de la Fauconnerie*, la *tour de la Taillerie*, la *tour de la Grande-Chapelle*, la *tour de la Petite-Chapelle*, la *tour neuve du pont des Tuileries*, etc. Il est aisé de comprendre toutes ces dénominations, à l'exception de celle de Windal, dont nous ignorons l'origine.

C'est dans la *tour de la Librairie* qu'était placée la Bibliothèque de Charles V. (*V.* BIBLIOTHÈQUE.) En 1572, Charles IX fit transporter les arsenaux du Louvre, de la *tour de l'Artillerie* auprès du couvent des Célestins. La *tour de Windal* était sur le bord de la rivière; la *tour du Bois*, nommée aussi le *château du Bois*, était vis-à-vis de la *tour de Nesle*, entre la rivière et la basse-cour du Louvre. Elle fut bâtie et abattue sous Charles VI; la *tour de l'Ecluse* avait été construite pour retenir l'eau des fossés. Toutes ces tours furent détruites successivement, et il n'en restait plus que six sous le règne de Louis XIII qui les fit démolir.

Le grand portail du Louvre était du côté de la rivière. Plusieurs jardins étaient enfermés dans l'enceinte de ce château. Le plus grand, nommé le *Parc*, était situé le long de la rue Froidmanteau.

Après Charles VI, qui, même depuis sa maladie, ne l'avait plus que fort peu habité, ce château fut abandonné de nos rois, ou du moins ils n'y logèrent plus que très-rarement. L'hôtel St.-Paul, ou le château des Tournelles, devint leur demeure ordinaire. En 1528, François Ier fit faire un nouveau bâtiment au Louvre; il fut continué et achevé sous Henri II; c'est l'édifice connu sous le nom de *Vieux-Louvre*. Il consiste en deux corps de bâtiment, dont les façades sont enrichies de la plus belle architecture. Il fut construit sur les dessins de Pierre Lescot, seigneur de Clagny, et orné de sculptures par la main de l'illustre Jean Goujon. Charles IX, Henri III et Henri IV firent continuer ce palais; le gros pavillon fut bâti sous le règne de Louis XIII. Louis XIV fit élever la plus grande partie des bâtimens de la cour. En 1665, on jeta les fondemens de la façade principale; connue vulgairement sous le nom de *colonnade du Louvre,* monument admirable qui a immortalisé le nom de Claude Perrault. Ce magnifique bâtiment fut achevé en 1670. Sous Louis XV, on continua pendant quelque temps les tra-

vaux qui furent abandonnés jusqu'en 1804, époque à laquelle ils reprirent une activité nouvelle. Nous prendrons dans un bon ouvrage sur les embellissemens de Paris, par M. Goulet, architecte, quelques réflexions judicieuses sur quelques-uns des travaux qui eurent lieu à cette époque au Louvre.

« La principale face du Louvre, dit-il, j'entends celle de Perrault ou de la colonnade, est celle qui a éprouvé le plus de changemens; sur cette face on a ouvert toutes les croisées qui n'étaient que figurées, et on a baissé et diminué de largeur la porte d'entrée. L'ouverture des croisées a été commandée par la nécessité d'éclairer les appartemens qui ont été faits dans l'intérieur; et ces ouvertures, loin de nuire à la décoration, enrichissent encore la galerie extérieure. Le rabaissement de la porte a paru d'abord aussi être commandé par le besoin de communiquer d'un côté de la galerie à l'autre. Tout le monde a cru qu'on faisait au-dessus de cette porte une grande croisée pour éclairer cette communication, comme on en a fait deux dans les pavillons des bouts, comme elles existent au milieu des quatre faces intérieures de la cour, et comme étant la seule chose qui fût utile, convenable, et d'accord avec le surplus de cette face. Mais on a vu avec étonnement et le bas-relief et le mur plein qui le reçoit, et le cintre renfoncé de la porte, qui est resté là sans motif et sans aucun rapport actuel avec l'ordonnance. En effet, on ne sait ce que veut dire ce renfoncement du cintre de l'arcade, au-dessus de la plate-bande; toutes les constructions faites pour diminuer la porte de largeur et de hauteur furent inutiles, puisqu'on ne communique pas au-dessus, et qu'elles rendent cette porte discordante avec les trois autres entrées du même palais, qui sont plus larges, plus hautes, et cintrées en arcade.....

» Le péristyle, qui tient à cette entrée, côté du levant, est décoré, dès l'origine, de seize colonnes d'ordonnance dorique par leurs chapiteaux et leurs bases, mais qui s'approchent de la proportion ionique par leur diamètre, depuis qu'il a été diminué par la retaille. Ces colonnes sont engagées dans les murs, et couronnées d'une seule architrave à la naissance des voûtes. On a ouvert dans ce péristyle deux

grandes portes qui conduisent à des galeries intérieures. Pour décorer et couronner ces deux portes, on a coupé l'architrave, dont on a fait une espèce de frise plus élevée, qui ressaute et se profile au-dessus de la première, sans goût, sans régularité, sans motif. Au-dessus de cette frise, dans l'étendue des pignons de la voûte, on a placé des figures, des trophées et des morceaux d'architecture qu'on avait retirés de l'une des faces intérieures de la cour. Les figures sont supérieurement bien scupltées; mais elles étaient placées à soixante-dix pieds d'élévation, et à ciel découvert, où elles faisaient très-bien; ici, elles sont à vingt pieds sous une voûte, en sorte qu'elles paraissent trop grosses, ainsi que les trophées. Quant aux morceaux d'architecture, attributs et ornemens qui accompagnent les figures, ils sont aussi très-bien sculptés; mais ils sont petits, fort délicatement traités, et n'ont aucun rapport avec les figures, ni avec le surplus de l'architecture du vestibule, etc., etc. »

Deux immenses galeries doivent joindre le Louvre au palais des Tuileries. Celle qui est du côté du nord n'est pas encore achevée. Celle qui est située du côté de la Seine fut commencée sous Charles IX, continuée sous Henri IV, et achevée sous Louis XIII, sur les dessins de Clément Métezeau, le même qui inventa et fit construire la digue de La Rochelle en 1628.

Henri IV avait destiné les appartemens inférieurs de cette galerie à loger les artistes les plus fameux. L'exposé des lettres-patentes qu'il donna à cet effet, mérite d'être rapporté: « Comme entre les infinis biens qui sont causés par la paix, » celui qui provient de la culture des arts n'est pas des moin- » dres, se rendant florissant par icelle, et dont le public » reçoit une très-grande commodité; nous avons eu aussi » cet égard en la construction de notre galerie du Louvre, » d'en disposer le bâtiment en telle forme que nous y puissions » commodément loger quantité de meilleurs ouvriers, et plus » suffisans maîtres qui se pourraient recouvrer, tant de *pein-* » *ture*, *orfèvrerie*, *horlogerie*, *inscuptures en pierreries*, » qu'autres de plusieurs et excellens arts, tant pour nous » servir d'iceux, comme pour nous être par ce moyen em- » ployés par nos sujets en ce qu'ils auraient besoin de leur

» industrie, et aussi pour faire comme une pépinière d'ou-» vriers; de laquelle, sous l'apprentissage de si bons maîtres, » il en sortirait plusieurs qui, par après, se répandraient » partout notre royaume, et qui sauraient très-bien servir » le public. »

Les intentions de Henri IV furent suivies jusqu'à la révolution, et l'on continua de donner ces logemens aux artistes les plus célèbres. Cette galerie, sous l'empereur Napoléon, a renfermé la plus belle collection de tableaux et de sculptures antiques qui fût dans l'univers. Malgré les pertes qu'elle a essuyées en 1814, c'est encore le dépôt le plus précieux des chefs-d'œuvre des deux premiers des beaux-arts.

LOUVRE (place du). Au 14ᵉ siècle, cette place était occupée par une rue nommée d'abord *Osteriche*, ensuite *Autraiche*, *Aultraiche*, *Autriche* et *Autruche*, qui passait devant l'ancien Louvre et allait jusqu'au quai. (*Voy.*, pour plus amples détails sur cette rue, l'article, *rue de l'Oratoire du Louvre*.) Dans cette rue, vis-à-vis la porte principale du Louvre, était situé le palais des ducs de Bourbon; bâti au 13ᵉ siècle, il fut en partie démoli au 16ᵉ, et totalement détruit au 17ᵉ, lors de la construction de la colonnade du Louvre. La place du Louvre fut encore long-temps occupée par plusieurs autres bâtimens, tels que le Garde-Meuble de la Couronne, les Écuries de la Reine, l'Hôtel des Postes, l'Hôtel de Créqui, etc. Elle ne fut entièrement dégagée que dans les premières années du règne de Louis XVI. De 1806 à 1814, elle s'appela place d'*Iéna*, en mémoire de la célèbre bataille de ce nom. Cette place, qui commence aux quais de l'École et du Louvre, et finit rue des Poulies, est encore bien peu digne du monument devant lequel elle est située.

LOUVRE (quai du). Il commmence place et quai de l'Ecole, et finit au guichet Froidmenteau, 4ᵉ arrond., Q. du Louvre. Pendant le cours de la révolution, on l'appela quai du *Muséum*.

LOWENDAL (avenue). Elle doit son nom au maréchal de Lowendal. Elle commence à l'avenue de l'Ecole-Militaire, et finit à la barrière de l'Ecole-Militaire, 10ᵉ arrondissement, Q. des Invalides.

LUNETIERS. Ce sont ceux qui taillent les verres pour les lunettes. Ils ne formaient point un corps de communauté ; ils étaient unis à celle des miroitiers. *V.* MIROITIERS.

LUNETTES (quai des). *V.* QUAI DE L'HORLOGE.

LUTÈCE. C'était la capitale des peuples appelés *Parisii ;* c'est le nom que porta Paris à son origine. *V.* PARIS.

LUTHIERS, fabricans d'instrumens de musique. Avant la révolution ils formaient une communauté dont les statuts dataient de 1599, sous le règne de Henri IV. Un apprenti de Paris pouvait travailler en chambre, pourvu que ses ouvrages fussent commandés par les maîtres ; les veuves de maîtres pouvaient exercer à l'aide d'un apprenti. L'apprentissage durait six ans. Le brevet coûtait 30 liv., la maîtrise 800. Le patron de cette communauté était sainte Cécile ; le bureau était rue de la Pelleterie.

Les fabricans d'instrumens de musique ont suivi les heureux progrès que la musique instrumentale a faits en France depuis trente ans.

LUXEMBOURG (palais du). *V.* PALAIS DES PAIRS.

LUXEMBOURG (pépinière du), 11e arrond., Q. du Luxembourg. Lorsque, il y a quinze ans, on détruisit le couvent et le jardin des *Chartreux,* on conserva la pépinière, qui, considérablement agrandie et tenue avec le plus grand soin, forme maintenant une des plus belles parties des jardins de la Chambre des Pairs.

LUXEMBOURG (hôtel du Petit-). Cet hôtel, qui est une dépendance du Luxembourg, aujourd'hui le palais de la Chambre des Pairs, fut bâti par le cardinal de Richelieu. Autrefois il se nommait aussi le *Petit-Bourbon.* C'est maintenant la résidence du chancelier, président de la Chambre des Pairs.

LYCÉE, premier nom donné à l'Athénée. La Harpe y professa son cours de littérature. Les colléges de Paris et ceux des départemens ont aussi porté ce nom sous le règne de l'empereur Napoléon.

M

MACHINE HYDRAULIQUE *du pont Notre-Dame*. *V.* POMPE DU PONT NOTRE-DAME.

MACHINE INFERNALE. Bonaparte, alors premier consul, se rendait à l'Opéra, dans la soirée du 3 nivose an 9 (24 décembre 1800). Une machine, qu'on appela infernale, placée à l'entrée de la rue St.-Nicaise, et dont l'explosion devait faire périr le premier consul, partit au moment même où sa voiture avait à peine dépassé la charrette sur laquelle était dressé l'exécrable appareil. L'explosion fut épouvantable; le bruit en retentit au loin. Par une sorte de prodige, les assassins échouèrent dans leur projet; la voiture du premier consul ne fut point atteinte : mais quarante-six maisons furent fortement ébranlées et endommagées; huit personnes furent tuées, et vingt-huit autres dangereusement blessées.

Ce fut peu après cet événement que l'on commença la nouvelle galerie du Louvre, parallèle à celle qui règne le long de la rivière. Les maisons qui avaient été ébranlées par l'explosion furent démolies.

MAÇONNERIE (juridiction de la). C'était, avant la révolution, une justice établie à Paris pour connaître de tous les différens entre les entrepreneurs et les ouvriers pour la construction des bâtimens, et tout ce qui concernait la police de la maçonnerie. Cette justice était exercée par trois architectes, maîtres de bâtimens. Il y avait, outre ces trois juges, un greffier, un procureur de la communauté des maçons, et trois huissiers.

MAÇONS. Ils formaient autrefois la plus ancienne communauté du royaume. Ils avaient à leur tête un juré chargé de veiller sur la police du métier, et qu'on appelait, dans leurs statuts, *maître du métier;* on le nommait, dans les derniers temps, *maître général des bâtimens du roi, ponts-et-chaussées de France*, etc.

Le maître général des bâtimens du roi avait deux juridictions : l'une, depuis près de cinq cents ans, dans la cour du Palais, à Paris; l'autre, à Versailles, depuis Louis XIV.

Les juges de cette juridiction étaient trois architectes, qui prenaient le titre de *conseillers du roi*, *maîtres généraux des bâtimens de S. M., ponts-et-chaussées de France*.

L'apprentissage des maçons, sous l'ancien régime, durait six ans; la maitrise coûtait 2,000 liv. Leur patron était St. Blaise; leur bureau était rue de la Mortellerie.

On ne bâtit pas mieux maintenant qu'on ne bâtissait il y a cinquante ans; on peut même dire qu'on bâtit beaucoup moins solidement. Ce n'est pas la faute des maçons, c'est celle des entrepreneurs. L'avarice de ceux-ci ne sait quels moyens employer pour gagner beaucoup d'argent en faisant le moins d'avances possible. Ils élèvent des châteaux de cartes dont les loyers sont hors de prix. On bâtit une maison pour vingt ans, pour trente ans, pour cinquante ans; sa construction est proportionnée à sa durée. C'est un usage anglais; mais ce n'est pas dans de tels abus qu'il faut imiter nos voisins. Je pose en fait que la moindre commotion souterraine renverserait presque un quart de Paris; mais les entrepreneurs n'ont rien à craindre à cet égard; et, tranquilles sur le présent, que leur importe que la capitale, grâce à leurs spéculations avides, soit périodiquement couverte de ruines! N'auront-ils pas retiré l'intérêt de leur argent? Tels sont les calculs de ces bons et grands citoyens.

Plusieurs de ces entrepreneurs sont des maîtres maçons qui ont l'audace de donner eux-mêmes les dessins des bâtimens qu'ils font construire. Les habiles architectes! On a remarqué, dans tout le cours de cet ouvrage, jusqu'à quel point nous sommes ennemis de tous les priviléges; mais nous pouvons hardiment réclamer ceux de la science outragée, contre ces Vandales à qui plus d'un quartier de Paris est livré, et qui déshonorent la moderne Athènes par des édifices indignes d'elle.

MADELEINE *en la Cité* (église de la). C'était, dans l'origine, une chapelle dédiée à St. Nicolas, et qui avait été bâtie en 1140, sous le règne de Louis-le-Jeune. En 1491, cette chapelle fut agrandie, et devint une église archipresbytérale, sous l'invocation de Ste. Madeleine. L'abbé Lebœuf, dans son histoire de Paris, prétend qu'elle a toujours porté le nom de la Madeleine. « C'était auparavant, dit-il, une synagogue à l'usage

des juifs, dont un grand nombre demeurait dans ce quartier-là; la rue où est la Madeleine s'appelle même encore aujourd'hui la rue de la Juiverie. Lorsqu'ils furent chassés du royaume, au commencement du règne de Philippe-Auguste, ce prince donna à l'évêque de Paris des lettres portant permission de convertir la synagogue en église. Ces lettres sont de 1183; et, dès ce temps, l'église fut sous l'invocation de la Madeleine. On le prouve par un passage de la *Somme théologique* de Pierre, chantre de l'église de Paris, part. 1, chap. 101, où cet auteur, qui est mort en 1197, parle d'une augmentation de prébende que sept ecclésiastiques voulaient faire dans l'église de la Madeleine, où était auparavant la synagogue des juifs : *In ecclesiâ B. M. Magdalenæ ubi fuit synagoga judeorum.* Ce nom est donc le vrai titre primitif de cette église, et St. Nicolas n'est qu'un patron accessoire. Au commencement du 13e siècle, le curé de la Madeleine n'était pas encore archiprêtre : un cartulaire de St.-Victor fait mention d'un curé de St.-Jacques-de-la-Boucherie, qui l'était en 1221; mais ce titre passa peu après au curé de la Madeleine. Dans un acte de 1232, qui est dans les archives de St.-Magloire, la cure de la Madeleine est citée comme archipresbytérale. »

Il y avait, dans l'église de la Madeleine, une confrérie qui était la plus ancienne de Paris; on ignore même son origine; elle se nommait la *grande confrérie de Notre-Dame aux seigneurs, prêtres, bourgeois, bourgeoises de Paris.* Cette confrérie avait six officiers, l'abbé, le doyen, le prévôt, le greffier, le receveur et le clerc. L'abbé était toujours l'archevêque de Paris, et le doyen, le premier président du parlement, ou l'un des premiers magistrats des cours souveraines. Le roi et la reine faisaient aussi toujours partie de cette confrérie qui jouissait de 20 à 25,000 livres de rente, acquises par les libéralités de plusieurs de nos rois.

L'église de la Madeleine avait été agrandie à diverses époques, et on lui avait réuni les paroisses de St.-Gilles et St.-Leu, de St.-Christophe et de Ste.-Geneviève-des-Ardens. Elle fut démolie au commencement de la révolution. Elle était située rue de la Juiverie, 9e arrond., Q. de la Cité.

MADELEINE (passage de la). Il communique de la rue de

la Juiverie à la rue de la Licorne, 9e arrond., Q. de la Cité. Il a été établi sur l'emplacement de l'ancienne église dont il porte le nom.

MADELEINE (église paroissiale de la), rue St.-Honoré. V. ASSOMPTION.

MADELEINE (nouvelle église de la). Elle est située boulevard de la Madeleine, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme. Elle fut commencée en 1764; les travaux restèrent suspendus jusqu'en 1804; Napoléon conçut alors l'idée de faire de cette église un temple de la Gloire; mais cette idée n'eut point de suite. En 1816, une ordonnance royale a décidé que cette église serait achevée sur un nouveau plan, et qu'elle serait destinée à recevoir les monumens expiatoires de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII, et de madame Elisabeth. Ces travaux doivent être faits sur les dessins et sous la direction de M. Vignon, élève de M. Ledoux.

MADELEINE (boulevard de la). Il doit son nom à la nouvelle église de la Madeleine, qui y est située. Il commence rue Neuve-du-Luxembourg et boulevard des Capucines, et finit rues St.-Honoré et du Faubourg-St.-Honoré, 1er arrond., Q. de la Place-Vendôme.

MADELEINE-DE-TRESNEL (Filles-de-la-). Ce prieuré de bénédictines réformées, fondé en Champagne par la comtesse Mathilde, avait été transféré en 1622 à Melun, et en 1644 à Paris, rue de Charonne, n° 88, faubourg St.-Antoine, dans un bâtiment dont Anne d'Autriche posa la première pierre. Les religieuses de la Madeleine-de-Tresnel furent supprimées en 1790. Leur couvent est maintenant l'une des dépendances de la grande manufacture de M. Richard-Lenoir.

MADELONNETTES (prison des). Elle est située rue des Fontaines, entre les nos 14 et 16, 6e arrond., Q. St.-Martin-des-Champs. C'était anciennement un couvent institué en faveur des filles pénitentes, sous le nom de *couvent des Filles-de-la-Madeleine*, appelées ordinairement *Madelonnettes*. Elles avaient été instituées au commencement du 17e siècle, par Robert Montoy, riche marchand de vin; Dupont, curé de St.-Nicolas-des-Champs; le P. Athanase Molé, capucin, et Defresne, officier des gardes-du-corps. Cette association sin-

gulière retira d'abord, dans des chambres particulières, quelques filles de mauvaise vie qu'ils avaient eu soin de rassembler eux-mêmes. Ensuite Montoy céda à la communauté naissante une de ses maisons, située auprès de la Croix-Rouge, faubourg St.-Germain. Cette maison ne put bientôt plus contenir le nombre toujours croissant des pénitentes; et le 16 juillet 1620, Marguerite de Gondi, marquise de Maignelai, leur acheta la maison de la rue des Fontaines.

Comme on avait assez peu de confiance dans la conversion de ces tristes pécheresses, on les mit d'abord sous la surveillance des religieuses de la Visitation, qui, fatiguées enfin de leurs pénibles fonctions, cédèrent la place à des ursulines. Celles-ci obtinrent de la quitter à leur tour, et furent remplacées par les religieuses de St.-Michel. Il paraît que la plupart des filles pénitentes apportaient dans le cloître peu des vertus douces et modestes qui lui conviennent. La communauté était divisée en trois classes. La première, sous le titre de Ste.-Madeleine, était composée de celles dont la piété pouvait être admise à prononcer des vœux; la seconde, nommée la *Congrégation de Ste.-Marthe*, recevait celles dont la ferveur n'était pas encore assez prononcée; dans la troisième, enfin, étaient toutes celles dont la vocation forcée rappelait sans cesse les souvenirs du monde, et qui ne pleuraient d'autre erreur que celle d'avoir pu croire à leur propre repentir. Cette classe était la plus nombreuse.

Le couvent des Madelonnettes sert maintenant de prison aux femmes condamnées pour délits.

MAGASIN *de la ville*. Il était placé dans l'ancienne salle de l'Opéra, boulevard St.-Martin, laquelle a servi à cet usage jusqu'à l'ouverture du théâtre de la Porte-St.-Martin.

MAGIE.

> L'homme est de glace aux vérités,
> Il est de feu pour les mensonges.

De tout temps ces vers de l'immortel fabuliste ont trouvé et trouveront leur application. Tous les grands charlatans, dans quelque état, dans quelque rang, dans quelque position qu'on veuille les placer, ont senti qu'il fallait parler à l'imagination des hommes avant de s'adresser à leur raison. On obtient tout

par ce moyen. L'imagination une fois fortement frappée, la raison arrive trop tard ; bien plus, en discutant, elle ne fait que prêter des forces au charme qui captive sa rivale ; elle vient unir à la puissance de l'entraînement celle de la conviction. Les plus fortes têtes même ont peine à résister à cet ébranlement des choses surnaturelles. Un sortilége grossier révolte ; adroitement conduit, il étonne ; l'étonnement conduit au doute ; et douter, en fait de magie, c'est presque croire. D'ailleurs, les passions qui sans cesse nous agitent, qui sans cesse nous jettent dans l'avenir, sont là pour servir le sorcier. Nous avons vu les hommes les plus distingués ne pouvoir résister au désir d'interroger le sort. Les tireuses de cartes, les diseuses de bonne aventure, ont encore pour sectateurs cachés, mais fidèles, des personnes dont on s'étonnerait d'entendre le nom. Et quel joueur, par exemple, n'est pas l'esclave né de toutes les chimériques croyances? Il prévoit, il craint, il espère, il calcule, d'après des combinaisons auxquelles il accorde la foi la plus entière. Il croit parce qu'il désire. C'est là l'histoire de tous ceux que les charlatans ou les sorciers ont trompés tant de fois sans craindre leurs reproches. Un joueur ne peut pas être un esprit fort ; il est tout formé pour le premier Cagliostro qui flattera son avide espérance. Ce n'est plus dans le fond d'un creuset, mais c'est sur un tapis vert que le joueur cherche la pierre philosophale.

Le seul moyen de résister à ces illusions trompeuses est de se conduire de manière à n'avoir rien à craindre ni du passé, ni du présent, ni de l'avenir. L'homme vicieux est faible ; s'il a résisté au sorcier de la veille, c'est qu'il n'avait ranimé en lui ni désirs ni remords ; un désir nouveau, un moment de repentir, lui feront croire au sorcier du lendemain. La vertu seule est à l'abri de toutes ces vaines impressions. Que peut-on contre celui qui n'a rien à se reprocher, ou qui ne désire rien que de juste ?

Beaucoup de gens parmi le peuple, et même parmi la haute société, sont encore au 15ᵉ siècle à l'égard de tous ces jeux puérils dont le hasard a quelquefois confirmé les calculs. Nos lois actuelles ne considèrent les soi-disant sorciers que comme des escrocs qui abusent de la crédulité du vulgaire. Autrefois



ils étaient traités avec une rigueur où le ridicule se joignait à la barbarie. Les prévenus de magie étaient encore, au 17e siècle, justiciables de la commission extraordinaire établie à l'Arsenal, et connue sous le nom de chambre des empoisonnemens. *V*. ce dernier mot.

MAGLOIRE (les masures St.-). *V*. RUE POISSONNIÈRE.

MAGLOIRE (religieuses de St.-). On les appelait aussi *Filles-Répenties*, ou *Pénitentes-de-St.-Magloire*. Leur couvent était situé rue St.-Denis, n° 166, 6e arrond., Q. des Lombards. Elles avaient été instituées en 1492, par un cordelier, nommé Jean Tisserand, dont les prédications avaient converti plus de deux cents filles ou femmes de mauvaise vie. En 1499, cette communauté occupait une partie de l'hôtel de Behaigne ou d'Orléans, sur l'emplacement duquel on éleva dans la suite l'hôtel de Soissons, qui fit place à son tour à la halle au blé. En 1580, les filles pénitentes remplacèrent, dans la rue St.-Denis, les moines de St.-Magloire, qui furent transférés à l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Ces filles prirent alors le nom de religieuses de St.-Magloire. Elles restèrent dans leur nouveau couvent jusqu'en 1790, époque à laquelle elles furent supprimées. Quelques années après, leur couvent et l'église qui en dépendait furent abattus.

MAGLOIRE (séminaire St.-), rue St.-Jacques, n°s 254, 256, 258, 12e arrond., Q. de l'Observatoire. C'était dans l'origine *l'hôpital du Haut-Pas*. Les religieux de St.-Magloire, qui d'abord étaient placés dans la rue St.-Denis, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, s'établirent dans cet hôpital en 1580. Leur conduite scandaleuse les en fit expulser; ils furent remplacés par les Oratoriens, qui en firent leur séminaire. C'était le premier de Paris. Il fut supprimé en 1792. Les bâtimens sont occupés par l'institution des sourds et muets, et l'église a été changée en magasin.

MAGNÉTISME ANIMAL. *V*. SOCIÉTÉ DE L'HARMONIE.

MAI (place ou cour du). C'est maintenant la cour du Palais-de-Justice. On lui avait donné ce nom parce que tous les ans les clercs des procureurs au parlement plantaient un *mai* au milieu de cette cour. C'était un arbre de cinquante pieds de haut, chargé de cartouches aux armes de la basoche, portés

par deux anges. Les armes de la basoche étaient d'azur à trois écritoires d'or. On coupait cet arbre dans la forêt de Bondy.

MAIL (le). Ce jeu n'avait plus lieu à Paris long-temps avant la révolution. Il y en avait eu d'établis dans plusieurs quartiers de Paris. Le principal était situé derrière l'Arsenal, au bord de la Seine. *V.* QUAI MORLAND, autrefois quai du MAIL et RUE DU MAIL.

MAIL (quai du). *V.* QUAI MORLAND.

MAILLOTINS. La minorité de Charles VI fut pour la France un temps d'oppression et de calamités. Peu d'époques de notre histoire nous offrent des souvenirs si pleins de honte et de douleur. Les oncles du jeune roi traitaient la France en pays conquis. Le duc d'Anjou ne mettait point de bornes à son ambition et à sa cupidité. Il ne déployait le plus intolérable despotisme que pour avoir de l'or, et ne semblait désirer l'or que pour assurer sa domination. Nous expliquons ailleurs comment un nouvel impôt, créé par cet indigne prince, révolta les Parisiens et fit donner aux insurgés le nom de *Maillotins*. *V.* FAMINE.

MAINE (barrière du). *V.* BARRIÈRES.

MAINE (chemin de ronde de la barrière du). Il commence à la barrière du Maine et finit à celle des Fourneaux, 11e arrond., Q. du Luxembourg.

MAINE (avenue ou chaussée du). Elle conduit de la rue de Vaugirard à la barrière dont elle a pris le nom, 11e arrond., Q. du Luxembourg.

MAIN-MORTE. Cette honteuse servitude, dernier vestige de la féodalité, s'est perpétuée jusqu'à la révolution. Louis XVI l'avait supprimée dans ses domaines, par un édit daté du mois d'août 1779. Les seigneurs ne suivirent point s'on exemple. On sait que les moines de St.-Claude, malgré les invitations et les remontrances du roi, persistèrent à faire peser sur les habitans de leur domaine tout le poids de l'esclavage féodal. Les serfs du mont Jura furent des premiers à jouir, dans toute leur plénitude, des bienfaits de la liberté proclamée en 1789.

MAIRES DE PARIS. Le premier fut l'infortuné Bailly; Péthion lui succéda et périt misérablement; Pache ne fut pas moins

malheureux. La constitution de l'an 3 divisa cette autorité entre douze magistrats, assistés chacun de deux adjoints.

Les douze arrondissemens municipaux sont subdivisés en quarante-huit quartiers. Cette division de Paris est faite de la manière suivante :

1er *arrondissement.* — 1er quartier, des Tuileries; 2e, des Champs-Élysées; 3e, du Roule; 4e, de la Place-Vendôme. Le chef-lieu est rue du Faubourg-St.-Honoré, n° 14.

2e *arrondissement.*—5e quartier, du Palais-Royal; 6e, Feydeau; 7e, de la Chaussée-d'Antin; 8e, du Faubourg-Montmartre. Le chef-lieu est rue d'Antin, n° 3.

3e *arrondissement.* — 9e quartier, du Faubourg-Poissonnière; 10e, Montmartre; 11e, du Mail; 12e, de St.-Eustache. Le chef-lieu est aux Petits-Pères.

4e *arrondissement.* — 13e quartier, de la Banque-de-France; 14e, St.-Honoré; 15e, du Louvre; 16e, des Marchés. Chef-lieu, place du Chevalier-du-Guet.

5e *arrondissement.* — 17e quartier, Montorgueil; 18e, Bonne-Nouvelle; 19e, du Faubourg-St.-Denis; 20e, de la Porte-St.-Martin. Chef-lieu, rue Grange-aux-Belles, n° 2.

6e *arrondissement.* — 21e quartier, des Lombards; 22e, de St.-Martin-des-Champs; 23e, de la Porte-St.-Denis; 24e, du Temple. Chef-lieu, à l'Abbaye-St.-Martin-des-Champs, rue St.-Martin, n° 210.

7e *arrondissement.*—25e quartier, Ste.-Avoie; 26e, des Arcis; 27e, du Mont-de-Piété; 28e, du Marché-St.-Jean. Chef-lieu, rue Ste.-Avoie, n° 57.

8e *arrondissement.* — 29e quartier, du Marais; 30e des Quinze-Vingts; 31e, du Faubourg-St.-Antoine; 32e, de Popincourt. Chef-lieu, Place-Royale, n° 14.

9e *arrondissement.* — 33e quartier, de l'Hôtel-de-Ville; 34e, de l'Arsenal; 35e, de l'Ile-St.-Louis; 36e, de la Cité. Chef-lieu, rue de Jouy.

10e *arrondissement.* — 37e quartier, de la Monnaie; 38e, de St.-Thomas-d'Aquin; 39e, du Faubourg-St.-Germain; 40e, des Invalides. Chef-lieu, rue de Verneuil, n° 13.

11e *arrondissement.* — 41e quartier, de l'École-de-Médeci-

ne; 42e, du Palais-de-Justice; 43e, de la Sorbonne; 44e du Luxembourg. Chef-lieu, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

12e. *arrondissement*. — 45e quartier, St.-Jacques; 46e, du Jardin-du-Roi; 47e, St.-Marcel; 48e, de l'Observatoire. Chef-lieu, rue St.-Jacques, n° 262.

Les bureaux des mairies sont ouverts tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures du soir; et les dimanches et fêtes, de neuf à midi, pour les actes civils seulement. Les maires ou leurs adjoints sont obligés de venir tous les jours à la mairie, et d'y tenir séance depuis onze heures jusqu'à deux. Ces fonctions, non rétribuées, sont confiées à des personnes choisies parmi les citoyens les plus recommandables.

Il y a en outre, dans chaque arrondissement, un juge de paix, un receveur des contributions directes et un bureau de l'enregistrement des actes civils et de commerce. Dans chaque quartier est un commissaire de police et un bureau de charité.

MAIRE DU PALAIS. Il y avait sous la première race sept officiers de la couronne; le maire était le premier. On l'appelait de divers noms, *Præfectus Palatii, Patritius, major Palatii* (qui est le seul titre que lui ait conservé l'histoire), *Præfectus Aulæ regiæ, major Domus*. Les maires du palais n'avaient été, dans l'origine, que les chefs des officiers domestiques du prince. « Leur emploi, dit Mably, devint plus important à mesure que les rois agrandissaient eux-mêmes leur puissance. Ces courtisans habiles corrompirent leurs maîtres pour les dominer; en leur apprenant à négliger dans les plaisirs les soins pénibles du gouvernement, ils en attiraient à eux toutes les fonctions. Ils gouvernèrent les finances, commandèrent les armées, et présidèrent enfin ce tribunal suprême où le roi devait rendre lui-même la justice aux Leudes, et juger définitivement les procès qui y étaient portés par appel de toutes les provinces du royaume. Etant parvenus à se rendre les dépositaires de toute la puissance royale, il doit paraître surprenant qu'au lieu d'être accablés les premiers sous ces ruines, quand l'hérédité des bénéfices rendit la noblesse maîtresse absolue du royaume, leur fortune, au contraire, ait fait de nouveaux progrès et n'ait plus connu de bornes; ils ne firent que changer leur qualité de mi-



nistres, de capitaines et de favoris du prince, en celle de ministres, de capitaines et de favoris de la nation. »

Après avoir usurpé l'autorité du prince, et avoir exercé toutes les attributions de la prérogative royale sous le nom de ces rois que l'histoire a flétris du nom de *fainéans*, ils renversèrent la seconde race du trône, et se mirent à sa place. D'ailleurs cette usurpation, consommée par Pepin-le-Bref, fils du grand Charles-Martel, et petit-fils de Pépin-d'Héristal, avait été légitimée par une longue suite d'exploits et de services rendus à la nation, et par des vertus dignes de la couronne.

MAISONS. On en comptait à Paris environ vingt-neuf mille quatre cents, il y a deux ans. Mais les nouvelles bâtisses qui ont été entreprises de tous côtés, ont dû porter ce nombre beaucoup plus loin.

MAISON DU ROI (ministère de la), rue de Grenelle Saint-Germain, n° 121. Les bureaux sont ouverts tous les jours à deux heures.

MAISON MILITAIRE DU ROI. Avant la révolution elle se composait des gardes-françaises, des gardes-suisses, des gendarmes de la garde, des chevau-légers de la garde, des mousquetaires, de quatre compagnies de gardes-du-corps, des gardes-de-la-porte, des cent-suisses. *V.*, pour la composition nouvelle, GARDE ROYALE, GARDES-DU-CORPS.

MAISON ET SOCIÉTÉ *de Sorbonne*. *V.* SORBONNE.

MAISON ET SOCIÉTÉ *de Navarre*. *V.* COLLÉGE DE NAVARRE.

MAISON-COMMUNE. C'est le nom que porta l'hôtel-de-ville pendant le cours de la révolution. L'ancienne dénomination a été remise publiquement en usage sous Bonaparte.

MAJESTÉ. Louis XI fut le premier qui prit le titre de *majesté*. On n'avait donné aux rois jusqu'alors que ceux d'*excellence*, de *sérénité*, de *grâce*. L'excellence, la sérénité, la grâce, ne convenaient nullement au Tibère français; et il est assez singulier que le titre de *majesté* ait été pris pour la première fois par celui de tous les rois de France qui a peut-être eu le moins de dignité sur le trône. C'est qu'au fait tous ces mots ne signifient rien, et que la majesté d'un roi repose tout entière sur ses actions, et non sur le vain titre qu'on lui donne.

MALADRERIE *du faubourg St.-Germain*. *V*. HOSPICE DES MÉNAGES.

MALADRERIE (chemin de la). *V*. RUE DE LA CHAISE.

MALAQUAIS (quai). Il commence rue de Seine et pont des Arts, et finit rue des Saints-Pères et quai Voltaire, 10e ar., Q. de la Monnaie. Le terrain qu'occupe ce quai s'appelait autrefois le *port Malaquest;* une partie de ce terrain se nommait aussi le *Heurt-du-Port-au-Passeurs*, une autre l'*Écorcherie* ou *la Sablonnière*. Vers le milieu du 17e siècle, on l'appela le *quai de la Reine-Marguerite*, parce que l'hôtel où cette première femme d'Henri IV était morte, était situé au coin de la rue de Seine, sur l'emplacement qu'occupe maintenant l'hôtel de Mirabeau. Le quai Malaquais ne commença à être bordé de maisons qu'au 16e siècle; on le pava en 1670. On remarque sur ce quai plusieurs beaux hôtels, entre autres celui de Bouillon et celui de Juigné qu'a occupé pendant long-temps le ministre de la police générale.

MANDÉ (avenue de St.-). On l'appelle ainsi parce qu'elle conduit au village de St.-Mandé; elle va de la ruelle de St.-Mandé à la barrière du même nom, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts.

MANDÉ (barrière de St.-). *V*. BARRIÈRES.

MANDÉ (chemin de ronde de la barrière de St.-). Il conduit de la barrière de St.-Mandé à la barrière de Vincennes, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts.

MANS (collége du), rue d'Enfer, n° 2, 11e arrond., Q. de la Sorbonne. Il avait été fondé en 1519, en exécution du testament du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans. Il fut d'abord établi rue de Reims. Au bout de cent ans, ses revenus étaient tellement diminués, que le principal, le procureur et les boursiers louaient à leur profit, pour vivre, les chambres du collége. Tout enseignement y avait cessé, lorsqu'en 1682 les Jésuites du collége de Clermont en achetèrent les bâtimens pour la somme de 53,156 liv., que leur donna Louis XIV. Du produit de la vente, on acheta la maison de la rue d'Enfer, où l'on établit le nouveau collége du Mans. Ce collége fut réuni à l'Université en 1763. C'est maintenant une maison particulière.

MANUFACTURES. C'est à l'immortel Colbert que Paris doit ses premières manufactures ; ce seul bienfait a assuré à ce grand homme l'amour et la reconnaissance de ses concitoyens. A son exemple, des particuliers formèrent des entreprises semblables. Les conquêtes de Louis XIV, sa longue prépondérance sur le continent européen, ouvrirent d'abord de faciles débouchés à nos produits industriels. Mais lorsque la vieillesse malheureuse du monarque eut mis la France à deux doigts de sa perte, et qu'une régence sans dignité eut achevé de démoraliser la nation, la prospérité de nos fabriques, soumise à l'influence des événemens politiques, dut baisser avec le crédit de la France. Des spéculations d'un nouveau genre agitèrent toutes les têtes; et la manufacture de billets de banque de la rue Quincampoix fut la seule qu'on voulut favoriser. Ce lâche espoir de s'enrichir sans travail porta un coup mortel à l'industrie; un engoûment déplorable pour les produits étrangers acheva de décourager nos manufacturiers. L'influence politique de la France fut nulle pendant presque tout le long règne de Louis XV; dans les premières années du règne de Louis XVI, elle reprit quelque consistance, et l'on vit alors se former quelques utiles entreprises : mais il fallut la révolution pour retremper les âmes. Dès les premiers temps de cette époque terrible, mais glorieuse, tous les regards se fixèrent sur les ressources de la patrie : elles étaient immenses. L'Europe entière, armée contre nous, nous refusa les secours de son industrie; la nôtre seule dut satisfaire à tous nos besoins. Paris, qui auparavant consommait sans produire, retentit tout-à-coup du bruit des marteaux et des métiers; de vastes couvens, changés en ateliers, reçurent une foule de malheureux qui ne demandaient que du travail et du pain. La guerre continentale, en se prolongeant, ne fit qu'animer l'essor de l'industrie nationale. Toutes considérations politiques sur cette guerre sont étrangères à notre sujet; mais en déplorant les maux d'une lutte si longue et si sanglante, on peut dire que c'est à elle peut-être que nos fabriques ont dû leur prodigieux développement. Il fallut chercher sur notre propre terrain les ressources que ne nous apportaient plus les mers. La nécessité seule enfin fit plus en quelques années que n'aurait

pu faire en un siècle la volonté des monarques les plus absolus. Nos savans, enflammés du saint amour de la patrie, mirent alors toute leur gloire à seconder l'élan de l'industrie française. Nos manufactures s'enrichirent des heureuses découvertes de la chimie et de la mécanique. Les beaux-arts même s'unirent pour embellir des produits que la France était fière de ne devoir qu'à elle-même. Nos bronzes, nos meubles, notre porcelaine, nos cristaux, notre orfévrerie, aux formes antiques, au goût pur et élégant, font l'admiration de l'Europe; notre acier soutient la concurrence avec celui de l'Angleterre. Les noms de MM. Ternaux, Davilliers, Bellanger, Grégoire, Lindelang, Sablé, Sallandrouze, Jacquemart, Matter, Didier, Couturier, Reine, Debost, Schey, Gillet, d'Herbecort, Vivario, Le Rebours, Bréguet, Chaptal, Charpentier, Nast, Dagoty, Denuelle, Odiot, Thomire, Allard, Demalter, Erard, etc., etc., et d'une foule d'autres fabricans, ont mérité la réputation la plus honorable. Paris, enrichi par les talens et l'infatigable activité de ces citoyens si recommandables, marche maintenant à la tête des villes manufacturières de la France.

MANUFACTURES ROYALES. *V.* GLACES, GOBELINS, MOSAÏQUES, SAVONNERIE.

MAQUERELLE (île). *V.* ÎLE DES CYGNES.

MARBRES (dépôt de), quai de Billy, nº 22, 1er arrond. Ce Dépôt renferme une grande quantité de marbres exotiques et indigènes destinés à l'exécution des travaux ordonnés par le gouvernement. Les marbres découverts récemment dans les Pyrénées pourront affranchir le commerce français de l'importation des marbres étrangers.

MARBRIERS, ouvriers qui taillent, sculptent et polissent le marbre.

En 1609, des lettres-patentes les avaient érigés en communauté; mais les sculpteurs et les peintres s'opposèrent à cette faveur, et en 1610 les marbriers rentrèrent dans la communauté des sculpteurs, dont ils faisaient partie auparavant.

Les progrès qu'une étude mieux sentie de l'antique a fait faire depuis quarante ans à l'art du dessin, n'ont pas été



perdus pour les marbriers. Les divers travaux qu'ils exécutent maintenant, soit pour nos appartemens, soit pour la décoration des tombeaux, sont bien supérieurs à ces ornemens, aux formes tourmentées, qu'on admirait dans le siècle passé, et dont l'exécution, quelque précieuse qu'elle soit, ne peut faire oublier le mauvais goût.

MARCEL (faubourg St.-). C'était dans l'origine un bourg entièrement séparé de la ville, et qui avait ses magistrats et ses officiers. Charles VI, en 1410, voulut même que le bourg de St.-Marcel prit le nom de ville, et il lui donna par année deux foires et un marché chaque semaine. Avant 1790, ce faubourg était encore séparé de la ville par l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste. C'est maintenant un quartier très-riche et très-populeux; ses laborieux habitans exploitent principalement avec le plus grand succès la tannerie, la brasserie et la filature de laine et de coton.

MARCEL (église St.-). Elle était située au bout de la rue des Francs-Bourgeois, place de la Collégiale, n° 3, 12e arrond., Q. St.-Marcel. Dans l'origine elle se nommait *St.-Clément*. St.-Marcel, évêque de Paris, qui fut inhumé dans cette église, lui avait donné le nom qu'elle portait. C'était une quatre des collégiales dépendantes de l'archevêché de Paris, qu'on nommait les quatre filles. On l'avait rebâtie au 11e siècle. Elle a été démolie sous le règne de Napoléon.

MARCEL (séminaire de St.-), 12e arrond., Q. St.-Marcel. C'était un établissement particulier, exclusivement formé pour les prêtres de l'église de St.-Marcel. Il ne se composait que de dix personnes avant 1570. Le nombre s'accrut dès que le directeur de cette maison eut obtenu la permission de recevoir des jeunes pensionnaires. Ce séminaire a été supprimé en 1792.

MARCEL (place St.-). Elle est ainsi nommée parce qu'elle occupe l'emplacement où étaient situés autrefois le cloître et l'église St.-Marcel. Cette place s'étend de la rue des Francs-Bourgeois à la rue St.-Marcel, 12e arrond., Q. St.-Marcel.

MARCEL (cloitre St.-). Il fait partie de la place St.-Marcel, 12e arrond., Q. St.-Marcel.

MARCEL (porte St.-). Elle était située rue Descartes, au

coin de la rue des Fossés-St.-Victor. Elle conduisait au bourg St.-Marcel. C'était une des portes de l'enceinte de Philippe Auguste. Elle avait aussi porté le nom de *Bordet* ou *Bordelle*, ainsi que la rue à l'extrémité de laquelle elle était placée. On l'abattit en 1683.

MARCEL (fausse porte St.-). C'était la porte du bourg St.-Marcel. Elle était située rue des Fossés-St.-Marcel. On l'appelait auparavant *porte Poupeline*. Nous ignorons l'étymologie de ce dernier nom.

MARCHAND (pont). *V.* PONT DE CHARLES-LE-CHAUVE.

MARCHAND (passage). *V.* PASSAGES.

MARCHANDS (les six corps). Ils avaient été formés par Philippe-Auguste. Anciennement le commerce de Paris, comme nous l'avons dit ailleurs, ne se faisait que par une compagnie de gens associés sous le titre de *marchands de l'eau hansez de Paris*. Cette compagnie avait dans la suite formé le corps de ville, et c'était pour ce motif que le prévôt des marchands s'appelait aussi le *Chef de l'Hôtel-de-Ville*. *V.* HANSE PARISIENNE.

Six maîtres et six gardes choisis par le corps, et dont les fonctions duraient deux années, gouvernaient chacun des six corps marchands. Ils étaient à la tête de tout le commerce de Paris. Dans les cérémonies publiques ils portaient une robe de drap noir bordée de velours de couleur différente pour chaque corps. Chacun des membres les plus distingués des six corps passait successivement juge - consul et échevin. Cette dernière qualité les anoblissaient, et leur donnait le titre d'*écuyers*. Maintenant toutes les industries, sagement et heureusement conduites, ont droit à des honneurs qui surpassent de beaucoup tous les titres et les priviléges accordés à quelques-unes d'entre elles sous l'ancien régime. Tout marchand dont les richesses ont été acquises par d'honorables travaux, peut devenir membre du tribunal de commerce, maire, etc., et, bien plus encore, la chambre des représentans de la nation lui est ouverte.

Les six corps de marchands qu'avait créés Louis XVI, par son édit du mois de février 1776, étaient 1° les *drapiers-merciers*; 2° les *épiciers*; 3° les *bonnetiers*, *pelletiers et chapeliers*;

4° les *orfèvres, batteurs d'or et tireurs d'or;* 5° les *fabricans d'étoffes et de gazes, et tissutiers-rubaniers;* 6° les *marchands de vin.* *V.* JURANDES.

MARCHANDISE (pont de la). *V.* PONT-AU-CHANGE.

MARCHANDS (place aux). *V.* PLACE DE L'ÉCOLE.

MARCHE (collége de la), rue de la Montagne-Ste.-Geneviève, n° 37, 12° arrond., Q. St.-Jacques. Ce collége avait été fondé par Guillaume de la Marche, et Beuve de Winville. Il fut d'abord placé dans la rue nommée *Sans-Bout* ou d'*Amboise,* sous le nom de collége de *Constantinople;* il prit ensuite celui de la *Petite-Marche.* Guillaume étant mort et ayant laissé la plus grande partie de ses biens à ce collége, Beuve de Winville, son exécuteur testamentaire, fit construire l'édifice de la rue de la Montagne-Ste.-Geneviève, et y transféra le collége qui prit alors le nom qu'il porta depuis. Ce bâtiment appartient maintenant au gouvernement; il est occupé par une maison d'éducation.

MARCHÉ AUX CHEVAUX (fontaine du). Elle a été construite en 1806, sous la direction de M. Bralle, ingénieur. Les ornemens sont de M. Beauvalet. Elle se compose d'une borne dans le goût antique et décorée d'une aigle sculptée en relief dans une couronne de lauriers. Une simple moulure sert d'encadrement. L'eau jaillit par un mâcaron de bronze appliqué à la partie inférieure de la borne, et tombe dans un bassin carré. Cette fontaine est alimentée par la pompe Notre-Dame et par celle du Gros-Caillou.

MARCHÉ AUX FLEURS (fontaines du). Ces deux fontaines, construites sur les dessins de M. Molinos, se composent d'une cuve antique, du milieu de laquelle jaillit l'eau. Elles sont alimentées par la pompe Notre-Dame.

MARCHÉ DES ENFANS-ROUGES (fontaine du), 7° arrondissement, Q. du Mont-de-Piété. Cette fontaine, placée au milieu du petit marché des Enfans-Rouges, est un petit bâtiment carré, de la construction la plus simple et même la plus triste. Ses eaux viennent des pompes Notre-Dame et de Chaillot.

MARCHÉ-LENOIR (fontaine du), faubourg St.-Antoine, 8° arrond., Q. des Quinze-Vingts. C'est une borne carrée;

d'où l'eau tombe dans une cuvette formant un cône tronqué. Elle est alimentée par la pompe à feu de Chaillot.

MARCHÉ ST.-JEAN (fontaine du). Cette fontaine a été, dit-on, élevée en 1717. C'est un massif carré, adossé à un corps-de-garde qui cache une de ses façades. Elle est alimentée par les pompes Notre-Dame et de Chaillot.

MARCHÉS. Il n'y en avait avant la révolution que dix-neuf: on en compte maintenant vingt-sept. *Voyez* les mots *Aguesseau*, *Beauveau*, *Boulainvilliers*, *Catherine*, *Chevaux*, *Enfans-Rouges*, *Fleurs*, *Fourcy*, *Fourrages*, *Fraternité*, *Fruits*, *Germain-des-Prés*, *Germain*, *Honoré*, *Innocens*, *Joseph*, *Linge*, *Martin*, *Maubert*, *Mazas*, *Michel*, *Neuf*, *Pain*, *Pommes de terre*, *Sèvres*, *Temple*, *Volaille*.

MARÉCHAUX DE FRANCE. Ils furent institués en 1185, par Philippe-Auguste. Supprimés à l'époque de la révolution, ils furent rétablis par Napoléon sous le nom de *maréchaux de l'Empire*. Depuis 1814 ils ont repris l'ancienne dénomination.

MARÉCHAUX DE FRANCE (tribunal des). Il se tenait chez le doyen des maréchaux de France, qui jouissait de tous les droits du connétable. Ce tribunal connaissait de tous les différens des officiers et des gentilshommes. Il jugeait sans appel. Un sécretaire général, faisant les fonctions de greffier, y était attaché.

MARÉCHAUX, artisans dont le métier est de ferrer les chevaux. Sous l'ancien régime ils formaient une communauté dont les statuts remontaient à une époque très-reculée. Ils y étaient qualifiés de *févres maréchaux*. Chaque maître devait avoir sa marque ou son poinçon pour marquer ses ouvrages. Il n'était permis qu'aux fils de maitres dont les pères et mères étaient morts, de tenir boutique à dix-huit ans; les autres ne pouvaient le faire qu'à vingt-quatre. Les maîtres de cette communauté avaient le droit de vendre ou d'acheter toutes sortes de bêtes de charge, sans qu'aucun courtier ou autre pût les en empêcher. L'apprentissage était de trois ans. Le brevet coûtait 120 liv., la maîtrise 600, avec chef-d'œuvre. Le patron était St. Eloi; le bureau était situé rue des Grands-Augustins. Le métier si borné de maréchal ferrant a dû rester

au même point où il était sous l'ancien régime; il a même à peu près perdu l'une de ses parties lucratives. Les maréchaux traitaient seuls anciennement les maladies des chevaux; les écoles vétérinaires leur ont opposé des chirurgiens qui joignent une pratique consommée à une théorie profonde, et qui ont fait un art de ce qui n'était qu'un métier.

MARÉCHAL-DE-CAMP, officier-général qui prend rang immédiatement après les maréchaux de France et les lieutenans-généraux. Ce grade fut institué par Henri IV. Dans l'origine le maréchal-de-camp était chargé, sous les ordres du général, d'ordonner le campement et le logement de l'armée; lorsqu'elle décampait, il prenait le devant pour connaître le pays, et faire marcher les troupes en sûreté. Après qu'il avait déterminé l'étendue et la forme du camp, il laissait le département du terrain au maréchal-des-logis de l'armée, et au major-général de l'infanterie. Le maréchal-de-camp était aussi chargé de porter lui-même les grandes gardes à environ une demi-lieue du camp; il voyait loger les troupes, et les voyait partir. Dans la suite, la plus grande partie des attributions des maréchaux-de-camp passa aux maréchaux-des-logis de l'armée, et de nos jours aux chefs d'état-major et aux adjudans-généraux, nommés depuis adjudans-commandans. Dans l'organisation militaire établie depuis la révolution, les maréchaux-de-camp (appelés jusqu'en 1814 généraux de brigade), sont appelés, sauf les cas d'exception pour un service particulier, au commandement ordinaire des troupes sous les ordres des généraux de division ou lieutenans-généraux.

MARÉCHAUSSÉES (les). On appelait ainsi les troupes à cheval établies dans les différentes provinces de la France pour la sûreté publique. Ces troupes étaient divisées par compagnies; chaque compagnie était composée d'un certain nombre de cavaliers, sous-brigadiers, de brigadiers et d'exempts, commandés par plus ou moins de lieutenans et un prévôt général, tous sous le commandement des maréchaux de France. A quelques modifications près, la maréchaussée d'autrefois est la gendarmerie d'à présent.

MARÉE (chambre de la). C'était une juridiction souveraine, composée de commissaires du parlement. Elle avait la police

générale sur le fait de la marchandise de poisson de mer, frais, sec, salé et d'eau douce dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, et de tout ce qui y avait rapport; et dans toute l'étendue du royaume, pour raison des mêmes marchandises destinées pour la provision de cette ville, et des droits attribués sur ces marchandises aux jurés-vendeurs de marée, et à l'adjudicataire général des fermes, lesquels avaient leurs causes commises en cette chambre.

Cette juridiction a été supprimée à la révolution, ainsi que tous les tribunaux d'exception.

MARÉE (halle à la), aux halles, en face de l'ancien pilori. Des lettres patentes du 21 août 1784 ordonnèrent sa translation sur l'emplacement de l'ancienne cour des Miracles, près le Petits-Carreaux. Elle vient d'être reconstruite.

MARENGO (place de). *V.* PLACE DE L'ORATOIRE.

MARENGO (barrière de). *Voy.* BARRIÈRES au mot CHARENTON.

MAREUX (théâtre). Il était établi rue St.-Antoine, près de la place Baudoyer. Avant la révolution, il n'était ouvert qu'à des sociétés particulières. Il devint public lorsque l'on compta dans Paris jusqu'à trente-six théâtres. Heureusement supprimé avec cette foule d'entreprises subalternes qui nuisaient à l'art, bien loin de le servir, on en a fait un magasin.

MARGUERITE (église paroissiale Ste.-), rue St.-Bernard, n°s 28 et 30, 8e arrond., Q. du Faubourg-St.-Antoine. Cette église fut dans l'origine une chapelle, fondée en 1623 par Antoine Fayet, curé de St.-Paul. En 1634, elle fut déclarée succursale de l'église; elle conserva ce titre jusqu'en 1712, époque à laquelle le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'érigea en paroisse.

MARGUERITE-ST.-ANTOINE (place Ste.-), rue St.-Bernard, en face de l'église paroissiale Ste.-Marguerite, 8e arrond., Q. du Faubourg-St.-Antoine.

MARGUERITE (quai de la Reine-). *V.* QUAI MALAQUAIS.

MARGUERITE (Filles-de-Ste.-). *V.* FILLES-DE-NOTRE-DAME-DES-VERTUS.

MARGOT (le Clos-). *V.* RUE ST.-CLAUDE au Marais.

MARIE (pont). Il est établi sur le bras septentrional de la Seine, et communique du quai des Ormes à l'île des Ormes, 9ᵉ arrond., Q. de l'Ile-St.-Louis. Selon Sauval, il y avait dans cet endroit, en 1361, un pont de bois nommé le *pont de Fust* (bois) *d'emprès St.-Bernard-aux-Barrès*. Le pont Marie fut commencé en 1614, achevé et couvert de cinquante maisons en 1635. En 1658 les eaux renversèrent les deux arches les plus voisines de l'île, et vingt-deux maisons qui étaient dessus. Cet événement, arrivé entre minuit et une heure, coûta la vie à plus de cinquante personnes. Les arches furent rétablies, mais on n'y éleva plus de maisons. Les vingt-huit maisons qui restaient ne furent démolies qu'à l'époque de la révolution.

MARIE (barrière Ste.-). *V.* BARRIÈRES.

MARIE-ÉGYPTIENNE (chapelle de Ste.-), située au coin de la rue Montmartre et de la rue Ste.-Marie-Égyptienne, laquelle, ainsi que la chapelle, s'est appelée depuis, par corruption, rue de la *Jussienne*. En 1660, le curé de St.-Germain-l'Auxerrois fit effacer d'un vitrage de cette chapelle une peinture, faite depuis 300 ans, qui représentait Ste. Marie, assise dans un bateau, et retroussant sa robe jusqu'aux genoux devant un batelier; on lisait au-dessous de cette scandaleuse peinture cette pieuse explication : *comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage.* Il existait depuis long-temps un procès entre le titulaire de cette chapelle et le curé de St.-Eustache, lorsque la révolution arriva, qui termina le différent. Cette chapelle avait été convertie en un corps-de-garde ; c'est aujourd'hui une maison particulière.

MARIE-MÈRE-DE-DIEU (les religieux serfs de Ste.-). *V.* BLANCS-MANTEAUX.

MARIE-A-CHAILLOT. (couvent de Ste.-). *V.* VISITATION.

MARIES (place des Trois-). Elle est située entre les quais de l'École, de la Mégisserie, et les rues St.-Germain-l'Auxerrois et des Prêtres-St.-Germain-l'Auxerrois. Au 14ᵉ siècle, elle se nommait *place au Foin*, parce qu'elle était en face du port au Foin; au 17ᵉ siècle, *place du Pont-Neuf*, du nom du pont dont elle est voisine. Son nouveau nom vient d'une enseigne connue dès 1564.

MARINE (église Ste.-). Elle était située impasse Ste.-Ma-

rine, 9ᵉ arrond., Q. de la Cité. Elle servait de paroisse à l'archevêché. Il n'en reste plus maintenant que les murs où l'on a placé une raffinerie de sucre.

MARINE *et des colonies* (hôtel du ministère de la), rue Royale, n° 2, et rue St.-Florentin, n° 1, 1ᵉʳ arrond., Q. des Tuileries. Il fut construit en 1760, sur les dessins de Gabriel, en même temps que l'hôtel qui est en face. C'était autrefois le Garde-Meuble de la couronne. *V*. PLACE LOUIS XV.

MARLE (fontaine de), rue Salle-au-Comte, entre les nᵒˢ 16 et 18, 6ᵉ arrond., Q. des Lombards. Elle fut bâtie au 15ᵉ siècle sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Dampmartin, qui devint la propriété du chancelier de Marle. Celui-ci fit construire en 1418 cette fontaine, à laquelle il donna son nom. Elle fut réparée en 1606. Elle est enclavée dans une maison; sa décoration, fort simple, se compose de deux dauphins, entre lesquels est une tête de fleuve; au-dessous est une coquille. Elle est alimentée par les pompes Notre-Dame et de Chaillot.

MARMITE (cour de la). *V*. PASSAGES.

MARMOUTIER (collége de). Il était situé rue St.-Jacques. Il avait été fondé, en 1328, par Geoffroi-Duplessis, qui donna sa maison aux étudians de l'abbaye de Marmoutier. En 1637 ce collége fut abandonné, et l'abbé de Marmoutier le vendit aux jésuites, qui agrandirent leur collége de *Clermont*, nommé d epuis *Louis-le-Grand*.

MARTHE (les Filles-de-Ste.-). En 1719 cette communauté vint s'établir rue de la Muette, n° 10, 8ᵉ arrond., Q. Popincourt. Elles furent supprimées en 1790. Leur maison est maintenant occupée par les sœurs de St.-François et de Ste.-Claire.

MARTIALE (église St.-). Elle était située rue St.-Éloi, 9ᵉ arrond., Q. de la Cité. Bâtie par St.-Eloi, sous le roi Dagobert, érigée en paroisse vers l'an 1107, elle fut démolie en 1722; un presbytère fut élevé sur son emplacement.

MARTIN (église St.-). Elle était située faubourg St.-Marcel, n° 4, au coin de la rue des Francs-Bourgeois, 12ᵉ arr. Q. St.-Marcel. C'était dans l'origine une chapelle qui fut érigée en paroisse en 1200. Elle a été démolie sous le règne de l'empereur Napoléon.

MARTIN-DES-CHAMPS (prieuré royal ou abbaye de St.-). Qu'il y ait eu ou non une église ou une chapelle de ce nom à



Paris, au 6e ou au 7e siècle, il est prouvé, par les documens les plus certains, que les Normands, dans l'une de leurs invasions, détruisirent une église de St.-Martin, que Henri Ier fit reconstruire à peu près sur le même emplacement. On l'appela St.-Martin-des-Champs parce qu'elle était située hors la ville, et au milieu des champs. Desservie d'abord par des chanoines réguliers, elle fut donnée en 1079 aux religieux de Clugny, et prit alors le titre de prieuré. En 1130 on l'entoura de murs et on la fortifia de tourelles. Le cloître, commencé en 1702, fut achevé en 1720. Les bâtimens de ce monastère, supprimé en 1790, sont occupés maintenant par le Conservatoire des arts et métiers.

MARTIN (la cour St.-). C'était anciennement le lieu de sépulture des morts de la paroisse St.-Nicolas-des-Champs, qui n'était primitivement qu'une simple chapelle, construite proche le monastère de St.-Martin-des-Champs, et sur son terrein.

MARTIN (marché St.-). Il n'existe plus ; il avait été construit en 1765 sur une partie du territoire de l'abbaye de St.-Martin-des-Champs. En 1816 l'ouverture du marché de l'Abbaye-St.-Martin-des-Champs le fit supprimer.

MARTIN (marché de l'Abbaye-St.-). Ce marché, qui est un des plus beaux de la capitale, est situé sur l'emplacement qu'occupaient les jardins de l'ancienne abbaye St.-Martin, entre les rues du Vertbois, de la Croix, et l'ancien marché S.-Martin. La première pierre fut posée le 15 août 1811 ; il a été achevé sous la direction de M. Peyre, neveu. Il se compose de deux grands corps de halle de 184 pieds de long sur 61 de large.

MARTIN (fontaine du marché de l'Abbaye-St.-). Cette jolie fontaine est placée au milieu du nouveau marché. On la doit à M. Gois, fils. Elle consiste en une vaste coupe, que supporte un groupe en bronze composé de trois enfans chargés des divers attributs de la chasse, de la pêche et du jardinage. Elle est alimentée par la pompe de Chaillot.

MARTIN (fontaine de l'ancien marché St.-). Elle est placée au milieu de l'ancien marché dont elle porte le nom. Elle a été construite en 1806. C'est une simple borne, qui reçoit ses eaux de la pompe à feu de Chaillot.

MARTIN (fontaine St.-), rue S.-Martin, au coin de la rue

du Vertbois, 6e arrond. Q. St.-Martin-des-Champs. Cette fontaine, qui fut bâtie au commencement du 18e siècle, est adossée à une tour qui faisait autrefois partie du mur d'enceinte de l'abbaye St.-Martin-des-Champs. Elle se compose d'un soubassement qui supporte deux pilastres chargés de bossages ornés de stalactites et de vermiculés, et surmontés d'un piédestal qui porte un cartouche avec des ailes ; une conque marine couronne le cartouche. Une table, destinée à recevoir une inscription, et un cadre représentant un vaisseau, occupent la façade. L'eau jaillit d'un macaron en bronze. Cette fontaine est alimentée par la pompe Notre-Dame.

MARTIN (porte St.-), 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin. Sous le roi Dagobert la porte qui servait d'entrée à la ville de ce côté, était située à peu près à la hauteur de la rue Neuve-St.-Merry ; sous Philippe-Auguste on la recula jusqu'à la rue Grenier-Saint-Lazare ; et sous Charles V et Charles VI, jusqu'à la rue Neuve-St.-Denis. Sous Louis XIII elle fut placée à l'endroit où nous voyons aujourd'hui l'arc de triomphe élevé, en 1674, à la gloire de Louis XIV, sur les dessins de Pierre Bullet, élève de François Blondel, à qui l'on doit la porte St.-Denis. La porte St.-Martin, bien inférieure en élégance et en richesse au chef-d'œuvre de Blondel, est cependant un monument remarquable. Elle a 54 pieds de haut sur autant de large. On la franchit par trois ouvertures, dont l'une, celle du milieu, est beaucoup plus grande que les deux autres. Son architecture est en bossages rustiques vermiculés, avec des bas-reliefs dans les tympans, et un grand entablement dorique, surmonté d'un attique. Les bas-reliefs représentent, du côté de la ville, la prise de Besançon et la triple alliance ; et, du côté du faubourg, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ils ont été exécutés par Desjardins, Marsy, Le Hongre et Legros.

MARTIN (théâtre de la Porte-St.-), boulevard St.-Martin, près la porte St.-Martin, 5e arrond., Q. de la Porte-St.-Martin. Il a été bâti en 1781, en soixante-quinze jours, sur les dessins de Lenoir, dit *le Romain*, pour remplacer la salle de l'Opéra, qui venait d'être détruite par un incendie. L'Opéra occupa cette nouvelle salle jusqu'en 1794 qu'il fut transféré rue de Richelieu.

Ce théâtre provisoire n'avait été construit qu'en charpente ;



il a été réparé, il y a plusieurs années, par M. Debret. Livré à diverses époques à des entrepreneurs qui l'avaient successivement abandonné, et fermé même pendant quelque temps, il a été rouvert en 1815. Son répertoire se compose de ballets d'action, de mélodrames et de vaudevilles.

MARTIN (boulevard St.-). Il commence au boulevard du Temple, et finit à la porte St.-Martin. On commença à le tracer, ainsi que tous les boulevards du nord, en 1536. On le planta de 1668 à 1705.

MARTIN (barrière St.-). *V.* BARRIÈRES.

MARTYRS (barrière des). *V.* BARRIÈRES.

MARTYRS (chemin de ronde de la barrière des). Il conduit de la barrière des Martyrs à la barrière Montmartre, 2[e] arrond., Q. de la Chaussée-d'Antin.

MASQUE DE FER. *V.* BASTILLE.

MASQUES. Ils sont depuis long-temps en usage à Paris. Avant de servir aux plaisirs décens, ils ont servi au crime et à la plus scandaleuse immoralité. Les seigneurs et les dames de la cour de Charles VI s'en servirent pour se livrer impunément aux écarts de la plus crapuleuse débauche, dans l'abbaye de St.-Denis. Sous les règnes suivans, on les employa pour commettre des vols, et pour aller, sans risque d'être reconnu, jouer aux jeux de hasard. Le 26 novembre 1535, le parlement ordonna à ses huissiers d'enlever tous les masques qui se trouveraient dans les boutiques. Il en défendit la fabrication et la vente.

Sous François I[er] les dames adoptèrent l'usage des masques pour conserver la fraicheur de leur teint. Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, portait un masque lorsqu'elle fut arrêtée, au mois d'août 1582, par les archers de son frère. Elle avait fui de Paris pour aller joindre en Gascogne Henri IV son mari.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne portaient presque tous un masque sur le théâtre.

Les masques dont se servaient les dames, sous le règne de Louis XIV, étaient de velours noir. Ils se ployaient en deux. On les assujétissait par une petite verge de fil d'archal, terminée par un bouton de verre, et qui était fixée à l'ouverture

pratiquée à l'endroit de la bouche. Cette verge pouvait entrer dans la bouche de la personne masquée, et l'on changeait ainsi le timbre de sa voix. Les masques étaient doublés de taffetas blanc. Cet usage cessa sous la régence.

MATERNITÉ (hospice de la), rue de la Bourbe, n° 3, et rue d'Enfer, n° 74, 12e arrond., Q. de l'Observatoire. L'un de ces bâtimens (celui de la Bourbe) est l'ancienne abbaye de Port-Royal, construit de 1646 à 1648, sur les dessins de Lepautre; les enfans trouvés y trouvent des nourrices, soit dans l'intérieur même de l'hospice, soit à la campagne. La maison de la rue d'Enfer, appelée autrefois *l'institution* ou *le noviciat des religieux de la congrégation de l'Oratoire*, et bâtie de 1650 à 1657, est destinée aux femmes grosses et en couches.

MATHURINS, ou *Religieux-de-la-Sainte-Trinité-de-la-rédemption-des-Captifs,* rue des Mathurins, n° 10, 11e arrond., Q. de la Sorbonne. Jean de Matha et Felix de Valois avaient institué cet ordre en 1198, pour la délivrance des Croisés pris par les infidèles. Formés d'abord en province, sur les confins du Valois, les Mathurins vinrent s'établir à Paris au commencement du 13e siècle. Le bâtiment qu'on leur donna était un hôpital ou aumônerie, appelé St.-Benoît, sous le titre de St.-Mathurin. Les religieux de la Trinité ajoutèrent ce dernier nom à celui qu'ils portaient déjà, et le communiquèrent à la rue dans laquelle ils habitaient.

Le cloître des Mathurins fut rebâti en 1219. En 1619, on abattit le portail de l'église; il fut reconstruit en 1729, sur l'emplacement de deux étaux de boucher et d'une halle au parchemin. Cette halle appartenait à l'Université depuis 1291; la chambre syndicale des libraires y avait été établie depuis 1679 jusqu'en 1726.

Jusqu'en 1764, l'Université avait tenu ses séances dans une salle de cette maison; elle l'avait quittée à cette époque pour aller occuper le collége Louis-le-Grand.

On remarquait autrefois au bout du cloître de ce couvent, une tombe plate, sur laquelle étaient représentés deux hommes avec cette inscription sur la muraille :

« Ci-dessous gisent Léger du Moussel et Olivier Bourgeois,
» jadis clercs-écoliers, étudians en l'Université de Paris, *exé-*



» *cutés à la justice du roi notre sire*, par le prévôt de Paris, » l'an 1407, le 26e jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés; lesquels, à la poursuite de l'Université, furent restitués » et amenés au parvis de Notre-Dame, et rendus à l'évêque de » Paris comme clercs, et au recteur et aux députés de l'Uni- » versité comme suppôts d'icelle, à très-grande solennité, et » là en ce lieu-ci furent amenés, pour être mis en sépulture, » l'an 1408, le 16e jour de mai, et furent lesdits prévôt et son » lieutenant démis de leurs offices, à ladite poursuite, comme » plus à plein appert par lettres-patentes et instrumens sur ce » cas. *Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. Amen.* »

Au style de cette inscription on juge aisement qu'elle fut faite long-temps après l'événement dont il s'agit. On la fit sans doute dans la suite pour consacrer, d'une manière encore plus éclatante, l'un des triomphes du clergé et de l'Université sur la justice séculière.

Mais voici l'épitaphe latine qu'on plaça dans le temps sur la tombe des deux écoliers :

« Hic subtùs jacent *Leodegarius du Moussel* de Normandiâ, » et *Olivarius Bourgeois* de Britanniâ, oriundi, clerici scola- » res, quondam ducti ad justitiam sæcularem, ubi obierunt, » restituti honorifice, et hic sepulti. Anno Domini 1408, die » 16 mensis maii. »

Ci-dessous gisent Léger du Moussel, originaire de Normandie, et Olivier Bourgeois, de Bretagne, clers-écoliers, conduits autrefois à la justice séculière qui les fit mourir, rendus ensuite honorablement, et enterrés dans cet endroit, l'an du Seigneur 1408, le 16e jour du mois de mai.

Cette lutte, souvent renouvelée, des priviléges du clergé et de l'Université contre la suprématie royale, nous donne une juste idée de l'esprit de ces temps déplorables. Ce conflit de droits opposés, ce chaos de prétentions favorables à l'orgueilleuse puissance de quelques corps, et si funeste à l'intérêt de tous, n'étonnait personne; personne ne pouvait se rendre compte de ses droits et de ses devoirs. Quel cas les citoyens pouvaient-ils faire de l'autorité du prince quand ils la voyaient si ouvertement méprisée par ceux-là même qui auraient dù être les premiers à la défendre?

Guillaume de Tignonville, le prévôt, fut, non-seulement destitué de sa charge, mais on l'obligea même d'aller en cérémonie avec tous ses archers, prendre les corps des deux écoliers au gibet de Montfaucon, de les détacher lui-même, de les baiser à la bouche, devant tous les assistans, et de les conduire ensuite jusqu'à Notre-Dame.

Ainsi un fonctionnaire public était puni de la manière la plus infâme par une autorité ou du moins à la poursuite d'une autorité qu'il ne devait ni ne pouvait reconnaître, pour avoir fait son devoir! car les deux écoliers méritaient la corde. On est révolté de cet excès d'insolence du clergé. Mais que dire de l'Université? Voilà une *fille aînée du roi* bien ingrate et bien peu respectueuse envers son père! Disons aussi que de tels excès n'ont guère eu lieu que sous des princes aussi faibles que Charles VI. L'Université, le clergé même pliaient devant un roi qui voulait être le maître.

L'ordre des Mathurins fut supprimé en 1790. Leur couvent est maintenant une maison particulière.

MATHURINES (religieuses). C'était un couvent de filles, de l'ordre de la Trinité, établi d'abord, en 1703, près du cloître St.-Marcel; peu de temps après au faubourg St.-Jacques, à côté de l'Observatoire; en 1707, dans la rue du Faubourg-St.-Antoine, et en 1713, rue de Reuilly. Les Mathurines recevaient de jeunes pensionnaires, et se chargeaient de l'instruction gratuite des pauvres filles du faubourg St.-Antoine. Elles furent supprimées à l'époque de la révolution.

MAUBERT (place). Elle commence rues de la Bucherie et des Grands-Degrés, et finit rues de Bièvre et des Noyers, 12e arrond., Q. Saint-Jacques. Elle existe depuis l'an 1225. On commença à y bâtir au commencement de ce siècle. Aubert, second abbé de Ste.-Geneviève, lui donna, dit-on, son nom; il avait permis, au 12e siècle, qu'on établit sur cette place, qui était dans sa censive, des étaux de boucherie.

MAUBERT (marché de la place), place Maubert, 12e arrond., Q. St.-Jacques. Ce marché, qui était peut-être le plus sale de tout Paris, a été remplacé, il y a quelques années, par un nouveau marché construit sur l'emplacement de l'ancienne

église des Carmes, et qui se tient tous les jours. On y vend du pain, des fruits, des légumes et des herbages.

MAUBERT (fontaine du marché de la place). Elle est située au milieu de l'ancien marché. Elle s'appelait autrefois fontaine des Carmes. Elle est alimentée par la pompe Notre-Dame.

MAUBUÉ (fontaine). Au coin de la rue Maubué et de la rue St.-Martin, n° 48, 7e arrond., Q. St.-Martin. C'est une des plus anciennes de Paris; on croit qu'elle existait au commencement du 14e siècle. Elle a été reconstruite en 1733. Elle se compose d'un avant-corps qui a la forme d'un piédestal oblong. Sa base est ornée d'un vase qu'entourent des roseaux et des conques marines; au-dessus règne une table destinée à recevoir une inscription. L'eau coule par une ouverture pratiquée dans les flancs du vase. Elle est alimentée par les pompes de Chaillot et Notre-Dame.

MAUR (fontaine au Regard-St.-), rue St.-Maur, 6e arrond., Q. du Temple. Bâtie au commencement du 17e siècle, elle était alors hors de la ville. Elle se compose d'un pavillon carré, surmonté par un dôme; un soubassement et un étage orné de pilastres angulaires et de refends, forment le pavillon. Entre les pilastres, du côté de la rue, on a pratiqué une porte qui sert d'entrée pour l'inspection des eaux, qui viennent de Belleville. L'eau coule d'une borne placée à côté de cette porte.

MAURES (cour des), rue St.-Honoré, n° 210, 2e arrond., Q. du Palais-Royal.

MAUVOISIN (clos). Il faisait partie de la seigneurie de Garlande. C'est sur son emplacement que sont bâties les rues Galande, des Trois-Portes, des Rats et du Fouarre.

MAZARINE (bibliothèque). *V*. BIBLIOTHÈQUE.

MAZAS (place). Un brave colonel, tué à la bataille d'Austerlitz, lui a donné son nom. Elle est située en face le pont d'Austerlitz, entre le quai de la Rapée et la rue de la Contrescarpe, 8e arrond., Q. des Quinze-Vingts.

MAZAS (marché). Il est établi sur la place du même nom. On y vend du charbon de terre.

MÉDAILLES (monnaie des), rue Guénégaud, n° 8, 10e arrondissement, Q. de la Monnaie. Cet établissement renferme

une collection complète de tous les carrés et poinçons des médailles et jetons frappés en France depuis l'avénement de François I[er] au trône, et dont les épreuves sont déposées à la bibliothèque de la rue de Richelieu. Ce cabinet est ouvert tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi.

MÉDARD (cimetière St.-), fameux par le tombeau du diacre Pâris. La foule se pressait autour de ce tombeau. De jeunes filles y éprouvèrent des convulsions. François Pâris, fils d'un conseiller au parlement de Paris, avait abandonné à son frère tout ce qui lui revenait de la succession paternelle. Il se retira dans une maison du faubourg St.-Marcel. Simple diacre, il ne reçut point, par humilité, la prêtrise; la prière et les aumônes occupèrent tous ses instans. Tous les pauvres du quartier étaient l'objet de ses soins. Il mourut le 1[er] mai 1727. Les jansénistes, dont il avait partagé les opinions, étaient alors cruellement persécutés. Ils honorèrent Pâris comme un saint. Le petit cimetière de St.-Médard fut visité par tous ceux qui l'avaient connu. Son corps avait été déposé au milieu de ce cimetière; sa tombe en pierre s'élevait d'environ un pied au-dessus du sol. L'affluence fut bientôt considérable. Depuis 1727 jusqu'en 1731, on ne parlait que des miracles opérés sur le tombeau et par l'intercession du bienheureux Pâris. On se bornait à prier le nouveau saint, à se coucher sur sa tombe, à recueillir avec une religieuse avidité la terre qui l'environnait. Quelques jeunes filles s'étaient fait remarquer par les convulsions qu'elles éprouvaient ou feignaient d'éprouver. Les convulsions devinrent contagieuses, et de jeunes garçons en furent atteints. On date le premier miracle de septembre 1727. Les jésuites comparèrent doctement ce miracle à ceux de l'Ante-Christ et des magiciens de Pharaon. Aux miracles succédèrent les prophéties. Les convulsions devinrent plus fréquentes, et bientôt elles furent accompagnées du plus atroce appareil; l'imagination s'indigne de ces excès qu'elles ne peut concevoir. Les convulsionnaires reçurent bientôt une organisation, des chefs, des réglemens, et se divisèrent en plusieurs sectes. Il fallait attaquer ces fanatiques par l'arme irrésistible du ridicule. Le gouvernement, alors sous l'influence absolue des jésuites, employa la violence.

Le cimetière St.-Médard fut fermé par ordonnance du 27 janvier 1732. Le culte du diacre Pâris fut défendu par l'archevêque de Paris. Plusieurs convulsionnaires furent arrêtés ; quelques chefs furent mis à la Bastille. Mais le mal avait pris une telle intensité qu'il se forma plusieurs associations de convulsionnaires dans différens quartiers.

Tel est l'inévitable effet des persécutions. Elles irritent le fanatisme, et lui créent des prosélites nouveaux et plus ardens. Les emprisonnemens n'avaient pas effrayé les convulsionnaires; ils avaient encore des réunions dans Paris en 1759. Une de ces assemblées se tenait à l'Estrapade, chez Froissard de Préauval, ancien mousquetaire. Elle était présidée par Marie Chapelle, dit Frère Jacob, Job. Il était le poète de la secte, et il composait des cantiques. Froissard de Préauval fut enfermé à St.-Lazare le 15 octobre 1758, et Marie Chapelle fut mis à la Bastille l'année suivante. Les débats sur la bulle *unigenitus*, les bulles de confessions et les feuilles eccélésiastiques firent oublier ces convulsionnaires et leur farouche fanatisme. *V.* CONVULSIONNAIRES.

MÉDARD (église St.-), rue Mouffetard, 12e arrond., Q. St.-Marcel.

L'endroit où cette église est bâtie était anciennement un bourg qui portait le même nom, et qui était dans la censive de *St.-Pierre-et-St.-Paul,* depuis l'abbaye Ste.-Geneviève. La fondation de cette église remonte à une haute antiquité. Elle fut agrandie en 1586. Le maître autel a été depuis plusieurs années reconstruit à la romaine, sur les dessins de M. Petit-Radel, qui dirigea la construction de la nouvelle chapelle de la Vierge en 1784.

Olivier Patru, célèbre avocat, et le savant Pierre Nicole, l'auteur des *Essais de morale*, furent enterrés dans cette église, qui est maintenant la troisième succursale de la paroisse St.-Étienne-du-Mont.

MÉDECINE (académie royale de). C'est une institution fondée en 1820 par le roi Louis XVIII. Son importance et sa nouveauté nous commandent d'entrer dans quelques détails.

Cette académie, établie à Paris pour tout le royaume, est spécialement instituée pour répondre aux demandes du gouver-

nement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et principalement sur les épidémies, les maladies particulières à certains pays, les épizooties, les différens cas de médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, tant internes qu'externes, les eaux minérales naturelles ou factices, etc. Elle est en outre chargée de continuer les travaux de la société royale de médecine et de l'académie royale de chirurgie; elle s'occupe de tous les objets d'étude et de recherches qui peuvent contribuer aux progrès des différentes branches de l'art de guérir. En conséquence tous les registres et papiers ayant appartenu à la société royale de médecine ou à l'académie royale de chirurgie, et relatifs à leurs travaux, ont été remis à la nouvelle académie et déposés dans ses archives.

L'académie royale de médecine est divisée en trois sections, une de médecine, une de chirurgie et une de pharmacie. Elle est composée d'honoraires, de titulaires, d'associés et d'adjoints. Il y a trente honoraires dans la section de médecine, vingt dans la section de chirurgie et dix dans la section de pharmacie, tous pris hors de la classe des titulaires, choisis par voie d'élection. Indépendamment de ces honoraires élus, tout titulaire âgé de soixante ans accomplis peut devenir, de droit, honoraire, sous la seule condition d'en faire la demande par écrit. Les titulaires sont au nombre de quarante-cinq dans la section de médecine, de vingt-cinq dans la section de chirurgie, et de quinze dans la section de pharmacie. Cinq titulaires de la section de médecine sont nécessairement choisis parmi les médecins vétérinaires.

Il y a trois classes d'associés : des associés libres, des associés ordinaires, et des associés étrangers. Le nombre des associés libres est de trente; ils sont choisis parmi les personnes qui cultivent avec succès les sciences accessoires à la médecine, ou qui ont contribué d'une manière quelconque à leurs progrès, ou enfin qui, dans les divers établissemens consacrés au soulagement de l'humanité, l'ont servie avec zèle et distinction. Ils doivent résider à Paris.

Les associés ordinaires sont au nombre de quatre-vingts,

dont vingt seulement résidant à Paris : ils sont pris parmi les médecins, les chirurgiens, les pharmaciens, et les savans du royaume, qui se sont fait connaître d'une manière avantageuse, soit par leurs écrits, soit par leurs succès dans la pratique ou dans l'enseignement.

Le nombre des associés étrangers est fixé à trente : ils sont choisis parmi les médecins, chirurgiens, pharmaciens, et savans étrangers, les plus célèbres. Les associés de toutes les classes appartiennent au corps de l'académie, et ne sont attachés à aucune section en particulier. Les adjoints sont choisis de préférence parmi les médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens qui ont présenté ou envoyé à l'académie des observations ou des mémoires, et qui ont montré le plus de zèle pour contribuer à ses travaux. Ceux qui résident à Paris prennent le titre *d'adjoints résidens;* ceux qui résident dans les départemens ou à l'étranger prennent le titre *d'adjoints correspondans*. Le nombre des adjoints peut égaler celui des titulaires de la section à laquelle ils sont attachés : le nombre des correspondans est indéterminé.

Chacune des trois sections de l'académie élit ses membres honoraires, ses membres titulaires et ses adjoints. Les associés sont élus par l'académie entière. Toutefois, l'élection des honoraires, titulaires et associés n'est difinitive que lorsqu'elle est approuvée par le roi; quant à l'élection des adjoints, elle doit être confirmée par l'académie entière.

L'académie s'assemble ou en corps ou par section. Les séances générales se tiennent une fois tous les trois mois, et les séances des sections deux fois chaque mois. Las séances générales ont pour objet, d'une part, l'administration et les affaires générales de l'académie, et de l'autre, les matières de science dont la discussion exige le concours de toutes les sections. Les séances des sections sont consacrées aux objets de science et d'étude dont chacune d'elles doit spécialement s'occuper. Lorsqu'il se rencontre des matières qui intéressent à la fois deux sections, ces deux sections se réunissent pour les discuter en commun. Ces mêmes matières sont toujours renvoyées à des commissions mixtes. Les honoraires et les titulaires d'une sec-

tion assistent, quand ils veulent, aux séances des deux autres sections. Les associés et les adjoints peuvent assister à toutes les séances, soit générales soit de section.

Indépendamment de ses séances privées, soit génerales, soit particulières, l'académie tient annuellement trois séances publiques, une pour chacune de ses sections. Ces séances sont principalement destinées, 1° à rendre compte des travaux de la section qui occupe la séance; 2° à faire connaître, par des éloges ou des notices historiques, les membres que cette section a perdus; 3° à annoncer les sujets de prix qu'elle propose pour l'année courante; 4° enfin, à proclamer les noms de ceux qui ont remporté les prix proposés antérieurement.

Le bureau général de l'académie est composé d'un président d'honneur perpétuel, d'un président temporaire, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le premier médecin en titre du roi est, de droit, président d'honneur perpétuel de l'académie. Le président temporaire, le secrétaire et le trésorier sont élus par l'académie entière, et nécessairement choisis parmi les membres titulaires : ils peuvent être pris indifféremment dans l'une ou dans l'autre des trois sections. Le président ordinaire et le secrétaire sont en fonctions pendant une année, et le trésorier pendant cinq.

Le bureau particulier de chaque section est composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, tous choisis parmi les titulaires de cette section. Les présidens et secrétaires ne sont en fonctions que pendant une année.

L'académie a un conseil d'administration, composé du président d'honneur perpétuel, du président temporaire et du trésorier de l'académie, des présidens et des secrétaires des trois sections et du doyen de la faculté de médecine de Paris, lequel est toujours, de droit, membre de l'académie. Ce conseil est spécialement chargé d'administrer les affaires de l'académie, et de répartir entre les trois sections les matières dont chacune d'elles doit s'occuper. Il s'assemble une fois par semaine.

L'académie royale de médecine tient ses séances rue de Poitiers, 10e arrond., Q. du Faubourg-St.-Germain.

MÉDECINE (faculté de) *de l'académie de Paris*. La maison qu'occupait autrefois cette faculté était située rue de la Buche-

rie. Elle avait été bâtie en 1472 ; on y éleva en 1608 un théâtre qui fut rebâti en 1744. La faculté de médecine quitta cette maison pour aller s'établir dans le magnifique établissement fondé sous Louis XV et terminé sous Louis XVI. *V*. ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE.

La faculté de médecine, rétablie à la réorganisation du régime universitaire, fut supprimée en 1822 par une ordonnance du roi. Une autre ordonnance du roi, du 2 février 1823, l'a rétablie, mais avec une organisation nouvelle.

La faculté de médecine se compose de vingt-trois professeurs chargés des diverses parties de l'enseignement. Trente-six agrégés, dont un tiers en stage et deux tiers en exercice, et un nombre indéterminé d'agrégés libres, y sont attachés. Les agrégés en exercice sont appelés à suppléer les professeurs en cas d'empêchement, à les assister pour les appels, et à faire partie des juris d'examen et de thèse, sans toutefois pouvoir s'y trouver en majorité : ils ont, dans l'instruction publique, le même rang que les suppléans de droit. Le grade d'agrégé n'est conféré qu'à des docteurs en médecine ou en chirurgie, âgés de vingt-cinq ans. La durée du stage est de trois ans, celle de l'exercice de six ans ; ceux qui l'ont terminé deviennent agrégés libres. Les seuls agrégés dans le ressort de la faculté de Paris peuvent être autorisés par le grand-maitre à faire des cours particuliers. Ceux d'entre eux qui ont atteint l'âge exigé sont, de droit, candidats pour les places de professeurs qui viennent à vaquer.

Le doyen est chef de la faculté : il est chargé, sous l'autorité du recteur de l'académie, de diriger l'administration et la police, et d'assurer l'exécution des réglemens ; il ordonnance les dépenses conformément au budjet annuel; il convoque et préside l'assemblée de la faculté, formée de tous les professeurs titulaires. Celle-ci lui adjoint tous les ans deux de ses membres, à l'effet de le seconder dans ses fonctions, de le remplacer en cas d'empêchement, et de lui donner leurs avis pour tout ce qui concerne l'administration.

Un bibliothécaire, un conservateur des cabinets, un chef des travaux anatomiques ; des préparateurs et des aides de chimie et de pharmacie, des chefs de clinique, un jardinier en chef du jardin botanique, des prosecteurs, des aides d'anatomie, sont

attachés à la faculté, les trois premiers comme fonctionnaires, les autres comme employés.

Toutes les fois qu'il y a à pourvoir à une place de professeur, trois candidats sont présentés par l'assemblée de la faculté, trois par le conseil académique, les uns et les autres pris dans les agrégés; le grand-maître fait la nomination parmi ces candidats.

Le doyen est nommé pour cinq ans, par le grand-maître, parmi les professeurs de la faculté. Ses fonctions sont révocables. Les professeurs et les agrégés ne peuvent être révoqués de leurs fonctions que conformément aux règles établies pour les membres de l'Université.

Les chaires de la faculté sont divisées ainsi qu'il suit : 1° *Anatomie*, 2° *physiologie*, 3° *chimie médicale*, 4° *physique médicale*, 5° *histoire naturelle médicale*, 6° *pharmacologie*, 7° *hygiène*, 8° *pathologie médicale*, 10° *opérations et appareils*, 11° *thérapeutique et matière médicale*, 12° *médecine légale*, 13° *accouchemens, maladies des femmes en couche et des enfans nouveau-nés*.

Deux professeurs sont attachés à la chaire de *pathologie chirurgicale*, deux à la chaire de *pathologie médicale*, et un seul à chacune des autres. Indépendamment des cours que nous venons d'indiquer, quatre professeurs sont chargés de la clinique médicale, et un de la clinique des accouchemens.

Les cours doivent être faits complétement chaque année. Les études des élèves sont attestées par des inscriptions prises une à une, tous les trois mois, pendant la première quinzaine de chaque trimestre. Nul ne peut être admis à prendre des inscriptions s'il ne produit, 1° son acte de naissance; 2° un certificat de bonne conduite et de bonnes mœurs, délivré par le maire de sa commune et confirmé par le préfet; 3° le diplôme de bachelier-ès-lettres et celui de bachelier-ès-sciences; 4° et, s'il est mineur, le consentement de ses parens ou tuteurs à ce qu'il suive les cours de la faculté.

MÉDECINE (place de l'école de), rues de l'École-de-Médecine et de l'Observance, 11e arrond., Q. de l'École-de-Médecine. Elle se nommait autrefois des *Cordeliers*, parce qu'elle

était près du couvent de ce nom. Lorsqu'on démolit ce couvent, elle prit le nom qu'elle porte maintenant.

MÉDECINE (société de). Cette société, qui prit dans l'origine le nom de société pour l'épizootie, avait été établie par arrêt du conseil, le 29 avril 1776. Dissoute à la révolution, une autre fut établie à la faculté de médecine. Celle-ci continua les travaux de l'ancienne société et de l'académie de chirurgie. Elle correspondit comme elles avec les médecins et chirurgiens de la France et de l'étranger sur tout ce qui intéressait l'art de guérir. L'académie royale de médecine l'a remplacée dans ses diverses attributions.

MÉDECINE ET CHIRURGIE (école de), rue de l'École-de-Médecine, n° 14, 11e arrond., Q. de l'École-de-Médecine. Ce beau monument, de l'architecture la plus élégante, la plus pure et la plus noble, fut commencé sous le règne de Louis XV, et terminé sous celui de Louis XVI, sur les dessins de Gondouin, architecte du roi. Il occupe l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne. La façade est décorée d'un péristyle d'ordre ionique, à quatre rangs de colonnes, surmonté d'un étage qui contient la bibliothèque et le cabanet d'anatomie. Un bas-relief de trente-un pieds de longueur orne cette façade. La décoration de la cour est répétée aux extrémités de la façade ; mais les arcades sont rétranchées dans la largeur de la cour, pour en laisser voir le fond à travers quatre rangs de colonnes. Au fond de la cour est un péristyle de six colonnes corinthiennes, couronné d'un fronton décoré de sculpture. Cet établissement renferme la plus riche collection d'instrumens de chirurgie et d'anatomie. La bibliothèque est ouverte trois fois par semaine.

MÉDECINE-PRATIQUE (société de). Elle s'assemble, le premier vendredi de chaque mois, dans une des salles de la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville. Elle se réunissait autrefois à l'Oratoire, rue St.-Honoré.

MÉDICIS (colonne de). *V.* COLONNE.

MÉGISSERIE (quai de la). Il commence au Pont-au-Change et à la place du Châtelet, et finit au Pont-Neuf et à la place des Trois-Maries, arrond., 4e Q. du Louvre. Il fut construit sous

le règne de Charles V, en 1369, et reconstruit en 1520. On le continua alors jusque près du Louvre, et on lui donna le nom de quai de la *Sannerie*, parce qu'il était voisin du Grenier à sel. Le marché à la volaille s'étant établi sur la partie de ce quai qui s'étend depuis la place du Châtelet jusqu'à l'abreuvoir Pépin, cette partie prit le nom de *Vallée de Misère*, ou la *Poulaillerie;* l'autre partie prit le nom de la *Mégisserie*, parce qu'elle était occupée par des mégissiers. Ce dernier nom est resté à tout le quai, qu'on appelle aussi quai de la *Ferraille*, à cause des marchands de vieille ferraille qui y étalent le long du parapet.

MÉNAGES (hospice des), rue de la Chaise, n° 28, 10e arrond., Q. St.-Thomas-d'Aquin. C'était, avant la révolution, l'hôpital des *Petites-Maisons*, ainsi nommé parce qu'il est composé de plusieurs petits bâtimens séparés. Il est maintenant ouvert aux indigens mariés; l'un doit avoir au moins soixante et dix ans, et l'autre soixante. Cet hospice occupe l'emplacement de l'ancienne *Maladrerie-St.-Germain*, detruite en 1544. Les Petites-Maisons furent fondées en 1557.

MENDIANS. Ils obstruaient jadis les rues, les portes des églises et les promenades. Grâce aux soins d'une administration plus éclairée, des secours sont assurés aux indigens infirmes, des travaux aux indigens valides. On trouve encore cependant beaucoup de mendians, surtout le lundi, jour où ils vont de boutique en boutique recevoir le tribut périodique des marchands qui attachent à une bonne œuvre le bonheur de la semaine qui commence.

MENDIANS (les quatre ordre). C'étaient les Dominicains, les Cordeliers, les Carmes et les Augustins. Ils commencèrent à se former et à s'établir sous le règne de Louis-le-Gros.

« Mettez-vous en état, dit St. Paul, de n'avoir besoin de » personne, et travaillez de vos propres mains ainsi que nous » l'avons ordonné.... Nous n'avons mangé gratuitement le pain » de personne; mais nous avons travaillé de nos mains jour et » nuit, avec peine et fatigue, pour n'être à charge à aucun de » vous.... Nous avons déclaré que celui qui ne veut point tra- » vailler, ne doit pas manger. »

Les bons pères Dominicains, Augustins, Carmes et Corde-

liers ne furent jamais de l'avis de St. Paul. Ils mangèrent tranquillement le pain du peuple, sans s'embarrasser autrement des *épîtres aux Thessaliens et aux Corinthiens*. Ne rien donner et demander toujours, telle était la première base de leurs règles. C'était un moyen assuré de faire fortune. Aussi devinrent-ils puissamment riches. En voici une preuve remarquable.

Saint-Foix rapporte que Louis XIV, jugeant que les dépenses, faites en bâtimens par les religieux mendians, soit pour la décoration de leurs monastères, soit pour augmenter leurs revenus, étaient contraires à la sainteté de leurs règles et à la police de l'état, leur défendit, par déclaration du 5 septembre 1684, sous peine de privation de leurs priviléges, d'entreprendre aucun bâtiment dont la dépense excédât la somme de quinze mille livres, sans en avoir obtenu la permission par lettres-patentes signées de sa main, contresignées par un des secrétaires d'état, scellées du grand sceau, et enregistrées au parlement avec les formalités accoutumées; et à l'égard des bâtimens dont la dépense serait au-dessus de trois mille livres, et au-dessous de quinze mille, il leur fut défendu de les entreprendre sans en avoir eu auparavant la permission par un arrêt du parlement.

Les religieux mendians possédaient à Paris une foule de propriétés.

« N'est-il pas bien singulier, dit ailleurs Saint-Foix, qu'on nous demande l'aumône pour bâtir des maisons qu'on nous louera le plus cher qu'on pourra, et dont les revenus ne peuvent servir qu'à augmenter le nombre des célibataires en diminution de la population et des forces de l'état? Lorsqu'on commande les paysans de cinq ou six villages pour faire ou réparer un grand chemin, si soixante ou quatre-vingts religieux mendians de la ville la plus proche s'offraient pour cette corvée, quelle vénération ne s'attireraient-ils pas? Il me semble que de pareilles œuvres seraient plus méritoires que de se promener nu-jambes dans la ville. »

Ce qu'écrivait St.-Foix était le cri général. L'assemblée constituante fit justice de tous ces fainéans sacrés.

St. François et St. Bonaventure recommandaient le travail à leurs frères. « Je travaillais de mes mains, dit St. François dans

» son testament; je veux continuer de travailler, et je veux » fermement que tous les frères s'appliquent à quelque travail » honnête, et que ceux qui ne savent pas travailler l'apprennent. » Ces sages avis ont été bientôt oubliés, et les religieux mendians ne se bornèrent pas à violer le précepte du travail qui leur était inspiré par l'exemple et les ordres de leurs fondateurs; ils mirent tout en usage pour s'enrichir par d'abondantes aumônes. Corneille de la Pierre, dans ses commentaires sur l'Ecriture-Sainte, rapporte qu'un moine, vraiment zélé pour le bien de ses frères, soutenait et prêchait que le bon gibier avait été créé pour les religieux, et que si les perdreaux, les faisans, les ortolans pouvaient parler, ils s'écrieraient: *Serviteurs de Dieu, soyons mangés par vous, afin que notre substance, incorporée à la vôtre, ressuscite un jour dans la gloire, et n'aille pas en enfer avec celle des impies.* Tous ces ordres, au moins inutiles, ont été supprimés en 1790.

Voyez le nom particulier de chacun de ces ordres.

MENILMONTANT (abattoir de). Il est situé entre les rues Popincourt, des Amandiers, St.-Maur et Saint-Amboise. On commença à le construire en 1810, sous la direction de M. Happe, architecte.

MENILMONTANT (barrière de). *V.* BARRIÈRES.

MENILMONTANT (chemin de la ronde de la barrière de). Il conduit de la barrière de Menilmontant à celle des Trois-Couronnes, 6e arrond., Q. du Temple.

MENUISIERS. Ils formaient, avant la révolution, une communauté à laquelle Charles VI avait donné des statuts. Ces statuts furent modifiés en 1744, par lettres patentes enregistrées au parlement en 1761. L'apprentissage des menuisiers était de six ans; le brevet coûtait 24 livres; la maitrise 500; leur patron était Ste Anne; le bureau était quai de la Mégisserie.

Parmi les nouveaux réglemens que cette communauté avait reçus en 1744, nous avons remarqué ceux-ci:

« Tous les ouvrages dudit métier doivent être bien et dûment faits, de bon bois, sain, sec, loyal, sans aubier, nœuds, » ni piqûre de vers. »

« Que ceux qui seront trouvés pécher par quelques-uns de » ces vices, seront saisis et confisqués, et que ceux qui se trou- » veront assemblés d'un assez grand nombre de défauts prohi- » bés, pour être estimés de nulle valeur, seront brûlés devant » la porte de l'ouvrier qui les aura faits, et icelui condamné » en 100 livres d'amende pour la première fois, et en plus » grande peine en cas de récidive, etc. »

Les ouvrages des menuisiers d'à présent sont faits sans doute avec bien plus de goût et d'élégance que ceux des menuisiers d'autrefois; mais il faut avouer que les réglemens que nous venons de citer pourraient leur être souvent appliqués avec justice.

Tout le monde peut remarquer la solidité des boiseries faites depuis long-temps; peu de nos boiseries modernes résisteront à une si longue épreuve du temps. Il ne faut pas en accuser seulement les menuisiers, il faut s'en prendre aussi à ceux qui les font travailler. Ceux-ci, en général, dans les constructions de toute espèce, ont l'air de ne bâtir que pour eux, et de ne s'occuper nullement de leurs héritiers.

MENUS-PLAISIRS (hôtel des), rue Bergère, n° 2, 2° arrond., Q. du Faubourg-Montmartre, résidence de l'intendant des fêtes et cérémonies publiques, de l'administration et des bureaux de l'intendance.

L'entrée des classes de l'école royale de chant et de déclamation est rue Poissonnière, dans la partie des bâtimens du même hôtel appelés jadis *magasins des Menus-Plaisirs*. L'école royale de chant et de déclamation s'appela jusqu'en 1817 *Conservatoire de Musique*. On enseigne dans cette école toutes les parties de l'art musical et de la déclamation théâtrale. L'art musical peut s'apprendre; mais le meilleur des professeurs ne peut transmettre ni sa voix ni son goût. Quant à la déclamation, elle s'enseigne bien moins encore. On naît acteur; on peut tout au plus recevoir quelques traditions nécessaires au jeu scénique. Mais l'âme, mais la chaleur, mais l'intelligence ne s'acquièrent pas par l'étude; quand on les a reçues du ciel, et qu'on veut absolument être comédien, il faut monter hardiment sur la scène; c'est là qu'on se perfectionne; voilà la seule école qu'il faille suivre. Aucun acteur tant soit peu remar-

quable, ne s'est formé au Conservatoire. S'il a déployé sur la scène quelque talent, il l'avait avant d'être entré dans cette école. A quoi sert donc le Conservatoire? A former pour les théâtres de province une foule de malheureux acteurs qui feraient mieux de tenir l'aiguille, la lime ou le marteau que leur auraient transmis leurs pères.

MENUS-PLAISIRS (théâtre des), établi dans le même hôtel pour les exercices publics des élèves du Conservatoire. Après l'incendie de l'Opéra en 1781, il avait été destiné aux représentations suspendues par l'effet de ce triste événement. L'exiguité de la scène ne permettait pas tous les développemens nécessaires à un genre de spectacle si pompeux. Le public abandonna ce spectacle qui fut de nouveau suspendu jusqu'à ce que la nouvelle salle eût été construite. C'était celle du boulevard St.-Martin.

MERCI (collége de la), rue des Sept-Voies, n° 9, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques. Nicolas Barrière, procureur général de l'ordre de la Merci, avait fondé ce collége en 1515, sur une partie de l'emplacement de l'hôtel d'Albret. Dans le 18ᵉ siècle, les religieux de la Merci en firent un hospice. C'est maintenant un terrain qu'occupe un marbrier.

MERCI (église et couvent des religieux, ou de N.-D.-de-la-Rédemption-des-Captifs-de-la-). Cette église et ce couvent étaient situés rue du Chaume, au coin de la rue de Braque. Ils tiraient leur origine d'un hôpital et d'une chapelle fondés en cet endroit, en 1348, par Arnoul de Braque. En 1618 les religieux de la Merci ou de la *Miséricorde* y furent introduits. Cet ordre avait été institué en 1218 à Barcelone. C'était, dans l'origine, une congrégation de gentilshommes qui avaient consacré une partie de leurs biens pour le rachat des captifs, et que l'on appelait *les confrères de la Congrégation-de-N.-D.-de-Miséricorde*. Ils joignaient aux trois vœux ordinaires de religion, celui de sacrifier leurs biens, leur liberté et leur vie même, pour le rachat des captifs. Grégoire IX approuva cet ordre en 1230, et, en 1234, le mit sous la règle de St. Augustin. Par la suite on n'y admit plus que des ecclésiastiques. Ce couvent fut supprimé en 1790 et démoli quelques années après.

C'est maintenant encore un terrain vide, principalement occupé par un marchand de charbon de terre.

MERCIERS. Ce nom est synonyme de celui de *marchand;* il est tiré du mot latin *merx*, qui signifie toute espèce de marchandises, de denrées, dont on peut faire commerce. Le corps des merciers était le troisième des six corps marchands ; c'était le plus considérable, et on l'avait, en quelque sorte, divisé en vingt classes. On distinguait les négocians ou marchands en gros; les marchands d'étoffes de soie brochées en or et en argent; ceux qui faisaient le commerce de dorure et de galons; les marchands de fer, de modes, de toiles, de dentelles, de soieries, de lainages, etc. Charles VI avait établi ce corps ; il lui donna des statuts en 1407 et 1412. A la tête du corps de la mercerie, étaient sept maîtres et gardes préposés pour la conservation de ses priviléges et de sa police. Les gardes merciers en charge avaient le droit de porter la robe consulaire dans les cérémonies publiques où ils étaient appelés. Pour être reçu marchand dans ce corps, il fallait être né Français, avoir fait apprentissage pendant trois ans, et servi les maîtres pendant trois autres années en qualité de garçon. La maîtrise coûtait 1000 liv.; le bureau était situé rue Quincampoix.

Presque toutes les marchandises dont se composait cette branche de commerce étaient jadis importées de l'étranger. De nos jours la France, pour satisfaire aux besoins de la mercerie en général, n'a plus recours qu'à ses fabriques indigènes. Elle fournit à l'étranger la plus grande partie des objets qu'elle en recevait autrefois.

MERCURIALES. On appelle ainsi les harangues sur les devoirs des magistrats, prononcées par le procureur général ou l'un des avocats généraux à la première audience de l'année judiciaire. Cet usage, qui avait été aboli pendant la révolution, a été rétabli par Napoléon, lors de l'institution des cours impériales. La même cérémonie a lieu pour les tribunaux civils de première instance.

MÉRIDIENS DE PARIS. Il y avait autrefois peu de places, de grandes rues, de palais, où l'on n'eût pris soin de tracer des lignes méridiennes. Le méridien du jardin du Palais-Royal est

maintenant le seul qui fixe l'attention du public. Un verre placé sur la lumière d'un petit canon posé sur une borne royale y met le feu à midi.

MERRI (cloître St.-). Il tourne autour de l'église St.-Merri, de la rue de la Verrerie à la rue St.-Martin, 7ᵉ arrrond., Q. Ste.-Avoye. Il était anciennement fermé des deux côtés. C'est maintenant une rue nommée rue du Cloître-St.-Merri.

MERRI (église paroissiale St.-), rue St.-Martin, 7ᵉ arrond., Q. Ste.-Avoye. C'était dans l'origine une petite chapelle placée sous l'invocation de St. Pierre, et qui subsistait dès le 6ᵉ siècle; au 9ᵉ, la translation du corps de St. Merri ou Méderic dans cette chapelle, exigea la formation d'un petit clergé, et au 10ᵉ siècle la chapelle devint une église. Elle fut rebâtie en 1200 et en 1520. C'est à l'occasion de cette église que St.-Foix rapporte le trait suivant.

Sous le règne de Charles-le-Bel, en 1323, Jourdain de l'Isle, gentilhomme de Périgord, qui avait épousé la nièce du pape Jean XXII, ayant tué d'une façon barbare deux huissiers qui étaient allés lui signifier un arrêt du parlement, fut pris et condamné à être pendu. Le lendemain de l'exécution, le curé de St.-Merri écrivit à Jean XXII : « Très-Saint-Père, dès que » je sus que le mari de votre nièce allait être exécuté, j'as- » semblai notre chapitre, et je représentai qu'il convenait de » profiter de cette occasion pour vous marquer notre très- » respectueux attachement, et notre très-profonde vénéra- » tion. A peine votre neveu était-il pendu, qu'avec grand lu- » minaire, nous allâmes le prendre à la potence, et nous le » fîmes porter dans notre église, où nous l'avons enterré ho- » norablement et *gratis*. Saint-Père, nous continuons de vous » demander très-humblement votre sainte et paternelle bené- » diction.

» J. THOMAS, *chevecier.* »

On doit faire moins d'attention à la simplicité ou au ridicule de cette lettre, ajoute St.-Foix, qu'à la justice de ces temps-là. La protection ne sauvait point les criminels; et les grands exemples, disait-on, sont les plus nécessaires.

St.-Foix a rapporté ce fait d'une manière inexacte. Jourdain,



seigneur de l'Isle-en-Gascogne, n'avait pas tué deux huissiers, mais seulement battu un sergent qui exploitait dans ses terres avec les marques de l'autorité royale; et Charles IV, en faisant traîner sur la claie et pendre Jourdain, pour avoir battu un sergent, vengea plutôt son autorité qu'il ne satisfit à la justice.

MERRI (la Barre St.-). *V.* RUE DU CLOÎTRE-SAINT-MERRI.

MESSAGERS *de l'Université*. L'Université, dans sa première institution, avait établi des messagers qui se chargeaient d'aller chercher dans les provinces, et de conduire à Paris les jeunes gens qui voulaient venir y étudier; il s'était établi de cette manière une correspondance assez réglée entre les écoliers et leurs familles. Le public prit confiance dans ces messagers, et leur accorda la même confiance que les écoliers et le recteur. Alors l'Université exploita cette entreprise à son propre compte, et en retira des bénéfices considérables. Elle en conserva le privilége exclusif jusqu'en 1576, que Henri III établit des messagers royaux dans les villes et les lieux où il y avait des siéges ressortissans des cours des aides et de parlement, en leur accordant les mêmes priviléges dont jouissaient les messagers de l'Université, c'est-à-dire, l'exemption de péage dû au roi et aux seigneurs sur les fiefs desquels ils passaient, l'exemption de tutelle, de curatelle, etc. L'Université se plaignit de cette institution nouvelle, et obtint que les messagers royaux ne pourraient porter que les sacs et papiers de justice. En 1632, Louis XIII permit, par une déclaration, que les courriers du roi portassent les lettres des particuliers avec les dépêches du gouvernement, mais seulement deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Enfin Louis XIV, en affermant les postes et messageries royales, avec défense à tous les messagers du royaume de porter aucune lettre, fit tomber les messageries de l'Université, et lui enleva la plus forte branche de ses revenus. Les remontrances de l'Université, qui se trouvait, par la suppression de ce privilége, hors d'état de soutenir l'instruction gratuite, ne furent écoutées qu'en 1719 par le régent qui fit accorder à l'Université le vingt-huitième effectif du bail général des postes et messageries tant royales que de l'Université. Les messagers de l'Université furent donc conservés; mais ces offices perdirent leurs priviléges en 1778.

On distinguait deux sortes de messagers ; les grands, appelés *archi-nuntii*, et les petits, *nuntii volantes.* Les grands seuls jouissaient des priviléges et immunités de l'Université. Tous formaient une confrérie sous le nom de St.-Charlemagne. Ils étaient appelés aux processions du recteur qui conférait ces charges qui coûtaient à peu près 600 livres.

MESSAGERIES ROYALES (les), rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 12, et rue Montmartre, 3e arr., Q. du Mail. Cette entreprise exploite toutes les grandes routes de France ; elle exécute et garantit le transport de l'argent, des effets et des marchandises, et se charge du mouvement des effets de commerce sur Paris et les départemens.

MESSE ROUGE. De tout temps le parlement consacra sa rentrée par une messe célébrée le 12 novembre, et appelée messe rouge parce que le parlement y assistait en robes rouges.

C'était la communauté des procureurs qui en faisait la dépense. Cette messe se célèbre actuellement dans la grande salle des Pas-Perdus.

MESMES (hôtel de), rue Ste.-Avoie, n° 57. Il a été construit par Pierre Lescot. Son architecture est noble et sévère. Law y avait établi la compagnie du Missisipi. Il est occupé maintenant par les bureaux de la mairie du 7e arrond., et par un fabricant de cire à cacheter.

MESTIERS (livre des). Ce recueil, qui contient les réglemens de police des associations ou confréries des métiers, fut fait par le prévôt de Paris, Etienne de Boilyeau, sous le règne de St.-Louis. Ce livre, déposé jadis à la chambre des comptes, est maintenant aux archives du royaume, ancien hôtel Soubise, rue du Chaume.

MESTRE-DE-CAMP. C'était le titre que l'on donnait au colonel de cavalerie, sans doute pour le distinguer davantage du colonel-général qui était à la tête de la cavalerie.

MESTRE-DE-CAMP-GENÉRAL. C'était la seconde charge de la cavalerie. En l'absence du colonel-général, il avait la même autorité et la même inspection que lui. Il y avait encore le mestre-de-camp-général des dragons ; il avait le même rang que le mestre-de-camp-général de la cavalerie. Ces grades, sup-



primés à la révolution, n'ont point été rétablis. On en a partagé les fonctions entre les généraux-inspecteurs.

MÉTROPOLITAINE (église). *V.* NOTRE-DAME.

MICHEL (chapelle St.-). Jusqu'en 1782, cette chapelle exista dans la cour du Palais, vis-à-vis de la Ste.-Chapelle, rue de la Barillerie, n° 20. Il paraît qu'elle était d'une haute antiquité; car, dès le 12ᵉ siècle, elle est appelé *Ecclesia Sancti-Michaelis de Plateâ*, église de St.-Michel de la Place. Philippe-Auguste y fut baptisé en 1165. Ce prince y fonda dans la suite une confrérie de pélerins qui auraient fait un voyage au mont St.-Michel.

MICHEL (collége St.-) ou de CHANAC. Il était situé rue de Bièvre, 12ᵉ arrond., Q. St.-Jacques. Guillaume de Chanac, évêque de Paris, l'avait fondé, en 1402, en l'honneur de St.-Michel. Ce collége s'appelait également de *Chanac*, de *Pompadour* et de *St.-Michel*. Le nom de *Pompadour* lui avait été donné soit parce que Guillaume de Chanac était de la maison de Pompadour, soit parce que cette dernière maison hérita par alliance des biens de la maison de Chanac.

C'est dans le collége de St.-Michel que le fameux Dubois, cardinal, archevêque de Cambrai, premier ministre sous la régence, vint de Brive-la-Gaillarde pour continuer ses études.

MICHEL (les Filles-de-St.-), rue des Postes, n° 38, 12ᵉ arr., Q. de l'Observatoire. Ces religieuses, établies en cet endroit, le 3 avril 1724, par le cardinal de Noailles, et supprimées en 1790, se nommaient aussi les religieuses de Notre-Dame-de-Charité. Elles s'étaient vouées à l'instruction des jeunes personnes, et des filles pénitentes logées dans des bâtimens séparés de ceux des religieuses. Cette institution s'est formée de nouveau; elle est maintenant rue St.-Jacques, n° 193.

Les pères de la Foi ont placé dans la maison de la rue des Postes un de leurs principaux monastères. Ces nouveaux moines, introduits en France depuis quelques années, sont, dit-on, les anciens jésuites, dont le nom seul est changé.

MICHEL (pont St.-), sur le petit bras de la Seine. Il communique du quai des Orfèvres et de la rue du Marché-Neuf aux quais Bignon et des Augustins, 11ᵉ arr., Q. du Palais-de-Justice. On ne commença à construire un pont en cet endroit qu'en 1378;

il fut terminé en 1387. Renversé en 1407 par une inondation, on le rebâtit en pierre, et on l'appela le *Petit-Pont*, le *Petit-Pont-Neuf*, le *Pont-Neuf*, et enfin *St.-Michel*, du nom d'une chapelle située près du Palais. Les glaces emportèrent ce pont en 1547; on le reconstruisit, mais seulement en bois, et il ne put résister à une nouvelle inondation arrivée en 1616; c'est alors qu'on le rebâtit en pierre, tel qu'on le voit aujourd'hui. On permit d'y élever trente-deux maisons; mais les propriétaires durent payer les frais de la construction du pont. Ces maisons ont été démolies de nos jours. Le pont St.-Michel est large, bien construit, mais peu élégant; et, malgré les réparations qu'on a faites aux rampes, elles sont encore beaucoup trop rapides.

MICHEL (place du Pont-St.-). Elle est située entre le pont St.-Michel, le quai des Augustins, les rues St.-André-des-Arts et de la Huchette, 11ᵉ arrond., Q. de l'Ecole-de-Médecine.

MICHEL (place St.-), entre la rue de La Harpe et celle des Francs-Bourgeois, 11ᵉ arrond., quartiers de la Sorbonne et de l'Ecole-de-Médecine. En 1394, elle prit le nom de la porte dont elle était voisine. (*V.* PORTE D'ENFER.) Il y avait autrefois sur cette place une boucherie, un marché aux légumes, au pain, des fiacres, des chaises à porteur et des brouettes. Les fiacres seuls y sont restés.

MICHEL (porte St.-). *V.* PORTE D'ENFER.

MICHEL (marché St.-), rue d'Enfer, près le jardin du Luxembourg, 11ᵉ arr., quartiers du Luxembourg et de la Sorbonne. On y vend tous les jours des fourrages.

MIGNON (collége), rue Mignon, n° 2, 11ᵉ arrond., Q. de l'Ecole-de-Médecine. Ce collége, qui portait aussi le nom de Grandmont, avait été fondé en 1343, par Jean Mignon, archidiacre de Blois en l'église de Chartres, et maître des comptes à Paris, pour douze boursiers de sa famille. En 1584, Henri III l'avait donné à l'abbé de Grandmont, en échange du prieuré que les religieux de Grandmont possédaient à Vincennes, et qu'ils cédèrent aux Minimes. Le collége Mignon, rebâti en 1747 et 1748, devint, quelques années après, une maison particulière. Il sert maintenant de dépôt au trésor royal.

MIGNON (l'hôpital Jean-). Cet hôpital, qui n'existe plus, avait

été fondé par Jean Mignon, pour vingt-cinq femmes malades. Il était situé rue des Poitevins, 11e arrond., Q. de l'Ecole-de-Médecine.

MINÉRALOGIE-DOCIMATIQUE (école de). *V.* HÔTEL DE LA MONNAIE.

MINES (conseil et école des). Établi dans l'origine rue de l'Université, nº 61, il fut transféré depuis rue d'Enfer, nº 34. Le cardinal de Fleury avait projeté cet utile établissement. Il fut mis à exécution par un arrêt du conseil du 19 mars 1783. Le conseil transmet au ministre tout ce qui concerne les mines, usines, salines et carrières. Il a sous sa direction des ingénieurs et des écoles pratiques. La collection de minéralogie, qui occupe une partie des salles de l'école, est très-curieuse; le public y est admis les lundis et jeudis.

MINES (Musée royal des), hôtel des Monnaies, 10e arrond., Q. de la Monnaie.

Ce musée se compose du cabinet que M. B. G. Sage a mis soixante ans à former pour servir à l'instruction des élèves de l'École royale des Mines. Des armoires placées à l'extérieur de l'amphithéâtre renferment tout ce qui est connu en minéralogie. La galerie octogone qui couronne l'amphithéâtre contient de grands échantillons de différens genres de minéraux. Une des galeries latérales est occupée par des échantillons de minéraux de France, rangés par département. La nouvelle galerie transversale contient les modèles de fourneaux et des machines employées à l'exploitation des mines, et une collection de pétrifications très-rares. Dans la troisième galerie sont les minéraux de France, dont les essais et les produits sont classés dans un cabinet particulier.

Le salon du musée des mines a été décoré d'après les dessins de M. Antoine, architecte; les sculptures sont de M. Gois, les peintures de M. Renou, les camayeux de M. Forti.

La durée des cours de minéralogie est de cinq mois, à dater de novembre; ils sont ouverts les lundis, mercredis et vendredis à midi. Le public est admis au Musée tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à deux, excepté les dimanches et autres jours fériés.

MINÉRALOGIE (cabinet de), rue d'Enfer, hôtel Vendôme, n° 34, 12e arrond., Q. de l'Observatoire. Il se compose, 1° des productions minérales de la France, classées par département; 2° des principales substances minérales exotiques. Il est ouvert au public les lundis et jeudis, depuis onze heures jusqu'à trois, et tous les jours aux étrangers et aux personnes qui veulent étudier.

MINIMES (les), rue de la Chaussée-des-Minimes, n° 6, 8e arrond., Q. du Marais. En 1436, François Martotillo, connu depuis sous le nom de St.-François-de-Paule, institua dans la Calabre l'ordre des Minimes, sous le nom d'Ermites de St.-François-d'Assise. En 1482, Louis XI, agité par les terreurs de la mort, et espérant obtenir sa guérison par les prières de Martotillo, le fit venir en France avec quelques-uns de ses religieux. Charles VIII protégea aussi les Minimes, et leur fit bâtir un couvent où Martotillo mourut le 2 avril 1507. Il fut canonisé par Léon X, le 1er mai 1519. En 1483, Anne de Bretagne donna aux disciples de François-de-Paule, lesquels avaient pris par humilité le nom de *Minimes*, c'est-à-dire, les plus petits des hommes, son hôtel de Nigeon (*V.* l'art. suivant). Henri III fonda pour eux un autre monastère dans le bois de Vincennes, le 27 octobre 1585, pour remplacer les religieux de Grandmont, que ce prince avait établis au collége Mignon, l'année précédente, et auxquels il avait substitué des hiéronimites, et ensuite des cordeliers. Les Minimes qui déjà occupaient un monastère à Chaillot, et un autre à Vincennes, achetèrent en 1611 une partie des jardins de l'ancien palais des Tournelles; la succession d'un chanoine de l'église de Paris, qui était entré dans leur ordre, les avait mis en état de faire cette acquisition. Marie de Médicis leur rendit l'argent qu'ils avaient dépensé, et, par ses libéralités, les mit en état de faire bâtir leur nouveau couvent. L'église, achevée en 1630, fut démolie en 1798 pour la prolongation de la rue de la Chaussée-des-Minimes. Ces religieux avaient été supprimés à l'époque de la révolution. Leur couvent est maintenant une caserne de gendarmerie.

MINIMES *de Nigeon*, *de Chaillot*, appelés vulgairement les *Bons-Hommes*. Ce couvent, qui fut compris dans Paris lors de la dernière enceinte formée sous Louis XVI, avait été

fondé par Anne de Bretagne, qui donna aux Minimes une maison de plaisance nommée l'hôtel de Bretagne, dit Nigeon. Ce couvent a été supprimé en 1790. Une partie a été démolie et convertie en un chemin qui rend moins rude la pente de la côte dite des Bons-Hommes.

MIRABEAU (hôtel), rue de Seine, faubourg St.-Germain, n° 6, 10e arrond., Q. de la Monnaie. Il doit son nom au marquis de Mirabeau, l'un des chefs des économistes, et père du fameux orateur de l'assemblée constituante. La reine Marguerite, première femme de Henri IV, mourut, en 1615, dans un palais situé sur l'emplacement de cet hôtel. L'hôtel Mirabeau est maintenant occupé par un libraire.

MIRACLES (cour des), située entre l'impasse de l'Étoile et les rues Damiette et des Forges, 5e arrond., Q. Bonne-Nouvelle. On trouvait anciennement des *cours de miracles* dans presque tous les quartiers de Paris. C'était là que se rassemblaient le soir les vagabonds, qui, après avoir arraché des secours à la commisération publique par l'appareil de leurs feintes blessures, venaient s'y réjouir aux dépens des dupes qu'ils avaient faites.

MIRAMIONNES. *V.* FILLES-DE-STE.-GENEVIÈVE.

MIROIRS. L'Italie a été long-temps en possession de nous les fournir. On n'a commencé à en fabriquer en France que sous le règne de Henri III; l'usage en était devenu très-commun. Les dames, sous le règne de Louis XIV, en portaient presque toujours à la main. Sous le règne de Louis XV, elles les avaient dans leurs poches, à côté de la boite à mouches. De nos jours cet usage ne s'est conservé que parmi quelques élégans, fats sans physionomie, qui appartiennent à tous les lieux et à tous les temps, et dont les mœurs et le caractère n'ont rien de particulier à l'époque où nous vivons.

MIROITIERS. Ce sont ceux qui mettent les glaces au teint pour en faire des miroirs. Ils formaient autrefois une communauté dont les statuts étaient de 1581. Leur apprentissage était de cinq ans; le brevet coûtait 50 liv., la maitrise 600, avec chef d'œuvre; leur patron était St. Jean-Porte-Latine et St. Clair leur bureau était placé impasse Ste.-Marine.

MISSIONS ÉTRANGÈRES (séminaire des), rue du Bac, n° 120, 10ᵉ arrond., Q. de St.-Thomas-d'Aquin.

MISSION (séminaire de la), *des Bons-Enfans* ou *de St.-Firmin*, rue St.-Victor, nᵒˢ 66 et 68, 12ᵉ arrond., Q. du Jardin-des-Plantes ou Jardin-du-Roi. Ce séminaire fut fondé en 1624. C'était d'abord un collége; il n'est devenu séminaire que lorsque la congrégation de la mission y fut réunie. Il fut supprimé en 1790. Les bâtimens sont occupés par l'Institution royale des Jeunes Aveugles. Calvin et le vertueux Vincent de Paule ont habité cette maison.

MODES. *V.* L'INTRODUCTION.

MOEURS *de Paris*. *V.* L'INTRODUCTION.

MOLIÈRE (théâtre). Il est situé rue St.-Martin, entre les nᵒˢ 105 et 107. Il fut établi en 1792 par M. Boursault, entrepreneur des jeux. La décoration intérieure de la salle était d'un luxe inconnu jusqu'alors; le fond des loges était orné de glaces. Ce théâtre changea souvent de répertoire et d'acteurs. Les *Variétés-Étrangères* y furent établies pendant quelques années. Il fut compris dans la suppression ordonnée par le décret impérial du 8 août 1807. On y donne maintenant des bals pendant le carnaval.

MONASTÈRES. On comptait autrefois dans la ville, faubourgs, banlieue et diocèse de Paris, cent quatre vingt-quatre monastères ou communautés séculières ou régulières!... Paris, à lui seul, en renfermait cent vingt-quatre!.... Tout en conservant pour notre religion le saint respect qui lui est dû, on peut se permettre de croire que sur ces cent vingt-quatre monastères, il y en avait au moins cent vingt-quatre de trop. Des manufactures ont remplacé les couvens : l'état et la religion y ont gagné.

MONCEAUX (barrière de). *V.* BARRIÈRES.

MONCEAUX (chemin de ronde de la barrière de). Il est hors des murs, à cause du jardin de Monceaux. Il conduit de la barrière du même nom à celle de Courcelles, 1ᵉʳ arrond., Q. du Roule.

MONCEAUX (jardin de), rue de Chartres, n° 4, faubourg du Roule, 1ᵉʳ arrond., Q. du Roule. Il fut exécuté en 1778 par Carmontel, pour le duc d'Orléans. Il est dans le genre anglais.



On y a construit des ruines gothiques et grecques, de beaux péristyles, des bains décorés de statues, des obélisques égyptiens. Cette propriété a été rendue à M. le duc d'Orléans actuellement vivant.

MONNAIES (hôtel des), quai Conti, n° 11, 10° arrond., Q. de la Monnaie. Cet édifice fut commencé en 1771, sous la direction de l'architecte Antoine, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Conti, lequel avait remplacé l'hôtel de Nesles. La façade principale est décorée de six colonnes ioniques au-dessus d'un soubassement de cinq arcades ornées de refends. L'édifice est couronné par un grand entablement. L'avant-corps est surmonté d'un attique, devant lequel sont six figures isolées représentant la Loi, la Prudence, la Force, le Commerce, l'Abondance et la Paix, par Pigale, Monchi et Lecomte.

Une galerie règne au pourtour de la cour principale. Quatre colonnes d'ordre toscan soutiennent la voûte surbaissée de la salle des balanciers. A droite de la cour est la salle du laminage. La décoration intérieure est d'ordre ionique sur un soubassement. Cet hôtel renferme, outre les ateliers, les bureaux de l'administration, les appartemens des principaux administrateurs. L'entrée du bureau de garantie des matières d'or et d'argent est rue Guénégaud, à côté de la Monnaie des médailles.

En 803, la livre fut composée de vingt sous. Charlemagne fut le premier qui fit diviser une livre pesant d'argent en vingt pièces qu'on appela *sous*, et le *sou* fut divisé en douze pièces qu'on appela *deniers*. Les deniers ont été d'argent fin jusqu'au règne de Philippe Ier. En 1103, on y mêla un tiers de cuivre, moitié dix ans après, les deux tiers sous Philippe-le-Bel, les trois-quarts sous Philippe de Valois. L'altération progressive fut telle, que vingt sous, qui faisaient avant Philippe Ier une livre réelle d'argent, n'en contiennent pas aujourd'hui un quart d'once. Vingt-quatre livres de pain blanc coûtaient un denier sous Charlemagne. Le marc d'argent, qui, au commencement du règne de Philippe-le-Bel, était à cinquante-cinq sous six deniers tournois, fut porté, en 1305, à huit livres dix sous par le conseil de deux Florentins.

Les premiers louis ont été fabriqués en 1640, sous l'adminis-

tration de Claude de Bullion. Ce surintendant invita plusieurs grands seigneurs à dîner, et fit servir au dessert trois bassins remplis de nouveaux louis. Il les engagea poliment à en prendre autant qu'ils voudraient. Les trois bassins furent vidés à l'instant; et les convives, délirant de joie, sortirent de l'hôtel avec tant de précipitation, qu'ils oublièrent leurs carrosses qui les suivirent à vide. Tel est l'effet d'une première jouissance inattendue. Les courtisans sont restés fidèles à cette première inclination; mais le monceau d'or de la trésorerie ne leur fait plus oublier leurs carrosses.

MONNAIES (l'ancien hôtel des) était situé dans la rue qui porte encore le nom de la Vieille-Monnaie; sa principale entrée, et une autre entrée de service fort étroite, donnaient dans la rue Thibaud-aux-Dés. Une partie des rues Neuve-Boucher et Etienne a été bâtie sur l'emplacement de cet hôtel.

MONNAIES (cour des). Elle fut l'unique pour toute la France jusqu'en 1704. Louis XIV en créa une autre à Lyon, qui partageait la juridiction du royaume avec celle de Paris. Cette cour était composée d'un premier président, de huit présidens, de trente-cinq conseillers, d'un procureur général, de deux avocats généraux, d'un greffier en chef, de deux substituts, de dix-sept huissiers, y compris le premier. Un édit du mois de juin 1635 y avait ajouté un prévôt général, trois exempts, un greffier, quarante archers et un trompette. Le prévôt faisait juger les procès pour contraventions, et ne prenait séance qu'après le dernier conseiller; il n'avait pas voix délibérative. Les offices d'assesseur et de procureur créés par l'édit de juillet 1639, furent dévolus aux substituts par un autre édit du mois de mars 1645. Les officiers de la cour des Monnaies faisaient le service par semestre, à l'exception du premier président, du procureur général et du greffier en chef, qui étaient toujours de service, conformément à l'édit d'octobre 1647.

Un autre édit de mars 1719 accordait la noblesse au premier chef, aux officiers de la cour des Monnaies de Paris. Cette cour avait le dépôt de tous les poids originaux de la France, sur lesquels ceux des autres villes de France étaient étalonnés. Un conseiller délégué à cet effet faisait marquer chaque année, du poinçon du roi, tous les poids publics. La cour des Mon-

naies prenait rang après la cour des Aides; les présidens portaient la toge de velours noir; les conseillers, gens du roi, et greffier en chef, la toge de soie.

MONNAIES (prévôté générale des). Cette autre juridiction avait un prévôt général, cinq lieutenans, un assesseur, un procureur du roi, substitut du procureur général de la cour des Monnaies, un huissier audiencier, douze exempts, un guidon, cent trente cavaliers-archers. Un commissaire des guerres était chargé de la police spéciale de cette compagnie. Les archers, divisés en brigades, exploitaient dans tout le royaume. Ils surveillaient la fabrication et l'émission de la fausse monnaie, et le commerce des matières d'or et d'argent. Le prévôt général et ses lieutenans connaissaient, jusqu'à sentence définitive, des cas prévôtaux, même des duels, comme les prévôts des maréchaux; le siége était dans l'enclos du Palais. Les procureurs au parlement postulaient à cette juridiction.

Ces tribunaux d'exception ont été supprimés en 1790, et leurs attributions ont été dévolues aux tribunaux ordinaires.

MONNAIE (quai de la). *V.* QUAI CONTI.

MONSIEUR (bibliothèque de). *V.* BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL, *au mot* BIBLIOTHÈQUES.

MONUMENS FRANÇAIS (musée des), rue des Petits-Augustins, faubourg St.-Germain, n° 16, 4e arrond., Q. de la Monnaie, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins. Les tombeaux, les statues et autres objets qui intéressaient l'histoire des arts, avaient été recueillis avec soin, et classés dans le plus grand ordre dans les bâtimens de ce monastère. Chaque siècle occupait une salle spéciale, et dont la forme rappelait le goût du temps. Les tombeaux de quelques grands hommes, celui d'Héloïse et d'Abeilard, étaient placés dans le jardin.

Ce musée a été supprimé depuis 1815; les tombeaux les plus remarquables ont été placés dans des églises ou au cimetière du Père-Lachaise. L'école royale des Beaux-Arts a été établie dans le même local en 1820. La description raisonnée des monumens que renfermait ce précieux musée, formant un volume in-8°, rédigé par M. Alexandre Lenoir, qui en avait été directeur depuis la fondation, sera consulté avec succès par les

savans et les curieux. De puissantes considérations ont dû provoquer la suppression d'un établissement si utile. Il n'entre point dans notre plan d'en examiner les motifs et les résultats.

MONSIEUR (théâtre de). *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, avait accordé à une compagnie le privilége d'établir à Paris un théâtre sous son nom et sous sa protection. Ce brevet fut confirmé par un arrêt du conseil d'état. Molière avait obtenu un semblable privilége, et son théâtre avait été ouvert aussi sous le nom de *Monsieur*.

Le répertoire du théâtre moderne, dont nous rendons compte, se composait d'opéras italiens, et d'opéras français, parodiés sur la musique italienne. Ce théâtre fut ouvert aux Tuileries, le 26 janvier 1789; il y resta jusqu'au 3 novembre 1790, et fut transféré, en 1791, dans la nouvelle salle Feydeau, dont il prit le nom. *V.* OPÉRA-COMIQUE.

MONT-LOUIS. *V.* CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE.

MONTAIGU (collége de), rue des Sept-Voies, n° 26, 12° arrond., Q. St.-Jacques. Il avait été fondé en 1314 par Gilles Aicelin, archevêque de Rouen, de la maison de Montaigu. Il fut agrandi en 1388 par le cardinal Pierre de Montaigu, évêque de Laon, neveu de l'archevêque.

Suivant des statuts établis vers la fin du 15° siècle, par Jean Standoncht, alors principal de ce collége, les boursiers devaient faire toujours maigre, et même jeûner pendant tout le cours de leurs études, à l'exception d'un petit morceau de pain qu'on leur donnait à déjeûner; ils ne goûtaient pas, et ne faisaient le soir qu'une légère collation, avec une pomme ou un petit morceau de fromage. On ne pouvait mieux mettre en pratique le précepte qu'il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger. Le sévère Jean Standoncht avait promulgué par austérité de mœurs, des statuts que ses successeurs s'empressèrent de suivre par avarice. Les écoliers de Montaigu suivirent cet agréable régime jusqu'en 1744. Enfin le parlement qui ne voyait pas de motif bien péremptoire pour que les écoliers observassent un jeûne si rigoureux, tandis que probablement le principal et les professeurs dînaient et soupaient



amplement; le parlement, dis-je, fit paraître un arrêt par lequel il fut permis aux écoliers de ne pas mourir de faim.

Le collége de Montaigu était un des dix grands colléges de l'Université de Paris. Il resta en plein exercice jusqu'à l'époque de la révolution, où il fut supprimé. Depuis 1792, les bâtimens sont occupés par une prison et un hôpital militaires.

MONTAIGU (prison de). *V.* l'article précédent.

MONTÉBELLO (quai de). *V.* QUAI BIGNON.

MONTESQUIEU (galeries). Elles furent construites en 1811. Elles communiquent du Cloître-St.-Honoré à la rue Montesquieu, qui leur a donné son nom, et à la rue Croix-des-Petits-Champs, 4e arrond., Q. de la Banque-de-France.

MONTHOLON (place). Elle est située au milieu de la rue Montholon, à la jonction des rues Papillon et Ribouté, 2e arrond., Q. du Faubourg-Montmartre.

MONTJOIE. C'était anciennement, comme nous l'avons dit à l'article *Héraults d'Armes*, le nom du roi d'armes de France, et en même temps le cri de guerre de nos rois. On croit que ce mot vient de *moult joie*, c'est à dire *grande joie ;* d'autres le font venir de *mon joie*, au lieu de *ma joie*.

MONT-PARNASSE (barrière du). *V.* BARRIÈRES.

MONT-PARNASSE (boulevard du). Il commence rue de Sèvres et finit rue d'Enfer; il dépend à la fois du 10e arrond., Q. St.-Thomas d'Aquin, et du 11e, Q. du Luxembourg. La butte du *Mont-Parnasse* lui a donné le nom qu'il porte. Il a été planté en 1761, ainsi que tous les autres boulevards qui sont au midi.

MONT-PARNASSE (chemin de ronde de la barrière du). Il conduit de la barrière du Mont-Parnasse à celle du Maine, 11e arrond., Q. du Luxembourg.

MONT-PARNASSE (théâtre de la barrière du). C'est l'un des théâtres dits de la banlieue, qui sont sous la direction de M. Sevestre, ancien acteur du Vaudeville. Le répertoire du théâtre du Mont-Parnasse se compose de vaudevilles, de variétés, de pièces des divers théâtres des boulevards.

Ces théâtres de la banlieue ne peuvent être considérés que comme des théâtres d'essai; peu d'acteurs y sont spécialement

attachés. Le plus grand nombre d'entre eux sont des amateurs, des élèves qui veulent s'exercer, et quelques comédiens momentanément sans emploi.

MONT-DE-PIÉTÉ. Fondé en faveur de l'hôpital général, par lettres-patentes du 9 décembre 1777, il fut établi dans des maisons qui appartenaient à cet hôpital. La loi du 16 vendémiaire an 5 avait conféré aux hospices de Paris la propriété du Mont-de-Piété. Le 8 ventôse de la même année, la commission administrative des hospices arrêta ainsi son organisation définive : 1° que le Mont-de-Piété serait administré par la commission des hospices ; 2° qu'elle s'adjoindrait cinq administrateurs faisant chacun cent mille francs de fonds, représentant dix actions ; 3° qu'il devait créer mille actions de 10,000 francs chacune, ou cinq mille de 20,000 fr. ; 4° que les actions produiraient cinq pour cent d'intérêt, et que les actionnaires jouiraient en outre de la moitié des bénéfices ; 5° que l'autre moitié appartiendrait aux hospices. Ces clauses, approuvées le 3 prairial an 5 par le Directoire exécutif, furent converties en acte de société le 2 messidor an 5. Il fut alloué à tous les administrateurs un droit de présence de 15 fr. par jour. Cette rétribution avait formé le traitement des administrateurs jusqu'au 1er fructidor an 12.

Par délibération du 12 prairial an 7, il fut décidé que les arrérages de la dette du Mont-de-Piété seraient payés sur les produits du Mont-de-Piété avant aucun partage de bénéfice.

L'administration des hospices avait fait déposer depuis, à la caisse du Mont-de-Piété, presque tous ses revenus, sous la condition d'un intérêt. Un décret impérial, du 8 thermidor an 13, a ordonné la clôture des maisons de prêt à Paris, et réorganisé l'établissement sur de nouvelles bases. Ce nouveau réglement porte : 1° que les actions du Mont-de-Piété seront remboursées sans délai ; 2° que le Mont-de-Piété sera administré sous l'autorité du ministre de l'intérieur, et celle du préfet du département de la Seine, par le conseil d'administration établi par le décret du 25 messidor an 12, et conformément au réglement annexé au décret ; 3° que les délibérations du conseil seront soumises au ministre de l'intérieur par le préfet du département.

Telle est l'organisation du Mont-de-Piété. Les vastes magasins



de cet utile établissement reçoivent chaque année plus d'un million de nantissement qui absorbent une somme de plus de dix-huit millions de prêt, tellement divisés, que les trois-quarts ne s'élèvent point par article au-delà de trois à douze francs.

Le nombre des engagemens est d'environ trois mille par jour. Les registres de l'administration prouvent que les dégagemens sont plus nombreux la veille des fêtes.

Les objets engagés ne sont mis en vente que plus de treize mois après le dépôt.

Les bureaux de l'administration générale et les grands magasins sont établis rue des Blancs-Manteaux, n° 18, et rue du Paradis, n° 7, 7e arrond., Q. du Mont-de-Piété.

Une succursale a été établie rue des Petits-Augustins, faubourg St.-Germain, n° 20.

MONT-DE-PIÉTÉ (passage du). *V.* PASSAGES.

MONTMARTRE. *V.* RUE MONTMARTRE.

MONTMARTRE (abattoir). Il est situé entre les rues Rochechouart, de la Tour-d'Auvergne, des Martyrs, et les murs de Paris, 2e arrond., Q. du Faubourg-Montmartre. Il a été construit sur les dessins de M. Poidevin, architecte. Il contient quatre bergeries et quatre bouveries.

MONTMARTRE (barrière). *V.* BARRIÈRES.

MONTMARTRE (boulevard). On le traça en 1536; on commença à le planter en 1668, il fut achevé en 1705, avec les autres boulevards du nord. Il commence rues Montmartre et du Faubourg-Montmartre, et finit rues Richelieu et Grange-Batelière, 2e arrond. Les numéros pairs dépendent du Q. de la Chaussée-d'Antin, les numéros impairs du Q. Feydeau.

MONTMARTRE (chemin de ronde de la barrière). Il va de la barrière Montmartre à la barrière Blanche, 2e arrond., Q. de la Chaussée-d'Antin.

MONTMARTRE (cimetière) ou *Champ-du-Repos*, au nord de Paris, entre les barrières de Clichy et de Rochechouart. Ce cimetière est le premier qui ait été ouvert depuis la suppression des cimetières intérieurs. Il occupe l'emplacement d'une ancienne carrière de plâtre. La grande fosse commune est au fond de la vallée, à gauche. Trois collines s'élèvent dans son

enceinte; la plus considérable est à droite en entrant; c'est une continuation de la grande colline de Montmartre; la seconde est à gauche, c'est la moins étendue; elle ne sert qu'à supporter le mur de clôture. La troisième est au fond de la vallée, et fait face à la porte d'entrée. On remarque dans ce cimetière les tombeaux de St.-Lambert, auteur du poème *des Saisons* et du *Catéchisme universel;* de Legouvé, aimable auteur du *Mérite des Femmes;* de Dazincourt, acteur de la Comédie-Française, et directeur des spectacles de la cour, sous l'empereur Napoléon, etc.

MONTMARTRE (fontaine de la rue), entre les nos 166 et 168, 3e arr., Q. Montmartre. Elle est adossée à une maison de la rue Montmartre. Elle fut construite en 1717, et consiste en un avant-corps, surmonté d'un fronton triangulaire, et dont les pieds droits sont ornés de congélations. Le milieu se divise en trois tables d'inégale dimension; au bas est un robinet. Cette fontaine est alimentée par les pompes Notre-Dame et de Chaillot.

MONTMARTRE (porte). Lorsque Philippe-Auguste fit construire son mur d'enceinte, on plaça de ce côté de la ville, entre la rue du Jour et la rue Plâtrière ou J.-J. Rousseau, une porte qu'on nomma d'abord également porte Montmartre et St.-Eustache, parce qu'elle était voisine de l'église de ce nom; en 1380 cette porte fut démolie et reconstruite à la hauteur de la rue Neuve-St.-Eustache et de la rue des Fossés-Montmartre (qui doit son nom aux fossés d'enceinte en face desquels elle était située). En 1633, cette seconde porte fut abattue; et, quelques années après, on en plaça une autre entre la fontaine et la rue des Jeûneurs. Cette dernière porte, démolie en 1700, ne fut pas reconstruite.

MONTRES-HORLOGES. On les nommait ainsi dans l'origine. L'usage s'en introduisit sous le règne de Henri IV. Elles étaient très-volumineuses; on les portait sur la poitrine, soutenues par un cordon. Leur forme changea sous Louis XIV.

MONTREUIL (barrière de). *V* BARRIÈRES.

MONTREUIL (chemin de ronde de la barrière de); il va de la barrière de Montreuil à celle de Fontarabie, 8e arrond., Q. du Faubourg-St.-Antoine.



MORE (la cour du). En 1606 on appelait ainsi la rue du *More* ou du *Maure*, située entre la rue Beaubourg et la rue St.-Martin, 7e arrond., Q. Ste.-Avoye. *V.* RUE DU MAURE.

MORGUE (la), rue du Marché-Neuf, n° 21, près le pont St.-Michel, 9e arrond., Q. de la Cité. On nomme ainsi l'endroit où l'on expose les corps inconnus, afin qu'on puisse les reconnaitre et les réclamer. La Morgue était autrefois située dans l'enceinte du Grand-Châtelet. La nouvelle Morgue, qu'on nomme aussi *Basse-Geôle*, fut construite en 1804.

MORLAND (place), entre les quais Morland et des Célestins, 9e arrond., Q. de l'Arsenal.

Aucun monument, aucune inscription ne rappelle l'honorable étymologie du nom de cette place. Ce nom fut celui d'un colonel de chasseurs de la garde impériale, tué à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1805.

MORLAND (quai). Il commence pont d'Austerlitz et rue de la Contrescarpe, et finit pont de Grammont et rue de Sully. Il se nommait autrefois quai du Mail, à cause d'un jeu de Mail qui y fut détruit vers le milieu du 18e siècle. (*V.*, pour l'étymologie de son nouveau nom, l'article précédent.)

MOSAIQUE (école de), dans les bâtimens de la *Sorbonne;* institution nouvelle dirigée par M. Belloni.

MOSAIQUE (manufacture royale de), rue de l'École-de-Médecine, n° 11, 11e arrond., Q. de l'École-de-Médecine. Cet établissement occupe une partie de l'ancien couvent des Cordeliers. On y exécute tous les genres de mosaïque, depuis la moindre miniature jusqu'à la copie des grands tableaux, ainsi que des incrustations à la manière de Florence. La salle d'exposition des ouvrages est ouverte au public tous les samedis de midi à quatre heures.

MOTHE-PIQUET (avenue la). Elle commence rue Grenelle St.-Germain, et finit aux murs de clôture de Paris, 10e arrond., Q. des Invalides. On a donné à cette avenue le nom du brave La Mothe-Piquet, lieutenant-général des armées navales de France, l'un des plus habiles marins du 18e siècle, qui se couvrit surtout de gloire dans la guerre maritime que la France soutint contre l'Angleterre, lors de l'émancipation des États-Unis d'Amérique.

MOULINS (barrière des Deux-). *V.* BARRIÈRES.

MOULINS (carrefour de la Butte-des-). Il est formé à la rencontre des rues des Moulins, l'Évêque, des Orties et des Moineaux, 2e arrond., Q. du Palais-Royal. *V.* RUE DES MOULINS.

MOUSQUETAIRES. Ils formaient deux des compagnies d'ordonnance qui faisaient partie de la maison du roi. En 1622 Louis XIII avait institué la 1re compagnie, dite des mousquetaires gris, pour le suivre partout, même à la chasse. Ils s'appelaient alors les grands mousquetaires, et ils étaient choisis parmi la jeune noblesse. En 1660, Mazarin donna à Louis XIV la compagnie qu'il avait pour sa garde ordinaire; Louis XIV en fit une seconde compagnie de mousquetaires; cette compagnie était à pied; le roi la mit à cheval en 1663, s'en fit capitaine, ainsi qu'il l'était déja de la première, en 1665, et l'égala en tout à la première, avec cette seule différence que la première avait la préséance sur la seconde, et que les officiers de la première commandaient les officiers de la seconde à grade égal. Il fut aussi ordonné alors que la première aurait des chevaux blancs ou gris, et la seconde des chevaux noirs; de là leurs noms différens. Chaque compagnie était composée de deux cents hommes. En temps de guerre on recevait des surnuméraires qui avaient la paye tant qu'ils faisaient le service; mais, la guerre finie, ils ne l'avaient plus, et attendaient leur rang pour entrer en paye.

Les mousquetaires, dans leur organisation primitive, devaient servir à pied et à cheval. A l'armée les deux compagnies campaient dans le quartier du roi, et près de son logis. L'uniforme des deux compagnies était écarlate, bordé d'or pour la première, d'argent pour la seconde.

Lors de la seconde rentrée de Louis XVIII en France, on rétablit un moment les mousquetaires; mais on fut bientôt obligé de les supprimer. On vit qu'ils n'étaient, comme avant la révolution, qu'un objet de dépense sans aucune utilité.

MOUSQUETAIRES-GRIS (hôtel des). *V.* MARCHÉ BOULAINVILLIERS.

MOUSQUETAIRES-NOIRS (hôtel des). *V.* HOSPICE DES QUINZE-VINGTS.

MOUFFETARD (barrière de). *V.* BARRIÈRES.

MURS D'ENCEINTE. Il paraît certain que Paris, alors

renfermé dans l'ile de la Seine ou de la Cité, eut une encei
murée et fortifiée. Mais les historiens ne sont pas d'accord
l'époque de la construction de ce premier mur d'enceinte.
ne le sont pas davantage sur le second. On présume
Louis VI ou le Gros, obligé de se défendre contre ses gra
vassaux et contre les ennemis extérieurs, fit clore d'un
fortifié les faubourgs du Nord et du Midi. Ce n'est en
là qu'une présomption très-controversée; mais on est fixé
l'étendue et la formation de la troisième enceinte, à laqu
on a donné avec raison le nom d' *enceinte de Philippe-*
guste. Ce fut en 1190 qu'il ordonna aux Parisiens de ferm
ville par une forte muraille garnie de tourelles et de portes
mur d'enceinte de la partie septentrionale, commencé en
se dirigeait de la rive droite de la Seine près le pont des
où se trouvait une tour qui a très-long-temps porté le no
tour qui fait le coin, traversait l'emplacement du Louvre, c
vait la direction de l'Oratoire St.-Honoré. En face du p
de cette église était une porte appelée porte St.-Honoré. Le
décrivant toujours une ligne courbe, s'étendait entre les
de Grenelle et d'Orléans jusqu'au carrefour que forme ma
nant la jonction des rues de Grenelle, Sartines, J.-J.-Rou
Coquillière; là s'ouvrait la porte appelée successivemen
haigue ou Bohême, Au-Coquillier ou Coquillière. De cette
le mur se prolongeait entre les rues J.-J.-Rousseau et du
Charles V fit bâtir dans la suite, entre le mur d'enceinte
Eustache, une maison avec écurie et jardin, qu'on nom
jour du roi; c'est sur cet emplacement qu'a été percée
du Jour.

Parvenu à la rue Montmartre, le mur était coupé par la
Montmartre ou porte St.-Eustache. Cette porte était située
droit où se trouvent les maisons n[os] 15 et 32. Le mur con
derrière le côté septentrional de la rue Mauconseil, tra
la rue Française, autrefois rue de Bourgogne. A l'ang
forme cette rue s'élevait la porte St.-Denis ou porte au P
Un impasse en face de la rue Mauconseil, entre les
et 218, en a conservé le nom. Le mur allait aboutir à
méridional de la rue Grenier-St.-Lazare, et arrivait à
St.-Martin, où se trouvait une poterne appelée porte de
Huidelon. Le mur traversait l'emplacement des rues M

le-Comte, Geoffroy-Langevin, et venait aboutir à la rue Ste.-Avoye, et de là dans la rue du Chaume, à l'angle de la rue de Paradis. Là s'ouvrait la porte de Braque, Porte-Neuve, ou Poterne-Neuve. De là, suivant la direction de la rue de Paradis, il passait devant l'église et le couvent des Blancs-Manteaux, et venait aboutir à la rue Vieille-du-Temple, entre les rues des Francs-Bourgeois et des Rosiers. On appelait Porte ou Poterne-Barbette l'issue qui se trouvait sur ce point.

De là le mur de clôture traversait les emplacemens qui séparaient la rue Vieille-du-Temple et la rue Culture-Ste.-Catherine, aboutissait à l'église Ste.-Catherine-du-val-des-Ecoliers, ujourd'hui marché Ste.-Catherine, et se prolongeait jusqu'à ı porte Baudet ou Baudoyer. Puis, s'avançant jusqu'à l'endroit ı a été bâtie depuis l'église St.-Louis-et-St.-Paul, il traversait :nclos du couvent de l'Ave-Maria, la rue des Barrés où l'on ait bâti depuis la fausse poterne St.-Paul, et se terminait à rive droite de la Seine. Ce point était défendu par une tour-:lle, et l'on y éleva dans la suite la porte Barbette-sur-l'Yaue. :s travaux du mur de l'enceinte méridionale commencèrent 1208. Ce mur se prolongeait entre des vignes, et les clos de ron, des Arênes, jusqu'à la porte Bordelle ou de St.-Marcel, ıtourait ensuite le clos de Ste.-Geneviève, des Jacobins, la rte d'Enfer ou de St.-Michel, jusqu'au château de Haute-.ille et le clos Bruneau, la porte St.-Germain, la porte de ssy, situé entre la rue St.-André-des-Arts et la rue Con-scarpe, et longeant l'enceinte extérieure de l'Abbaye-St.-rmain-des-Prés et le Petit-Pré-aux-Clercs, se terminait à la r de Nesle, au point où a été construit depuis le quai de la ›nnaie, entre la rue Guénégaud et le palais de l'Institut.

Cette troisième enceinte comprenait à ses extrémités des vi-›bles, des terres en culture; des tours rondes s'élevaient de tance en distance. Les plus considérables étaient aux extré-:és, sur les deux rives de la Seine. L'enceinte, déjà très-andie lors de l'avénement de François Ier au trône, prit :ore plus d'accroissement sous les règnes suivans.

L'enceinte que nous voyons aujourd'hui fut ordonnée dans :térêt des fermiers-généraux, qui, sous le prétexte vrai supposé d'empêcher la contrebande, obtinrent du ministre

Calonne l'autorisation de faire construire une vaste muraille. Les travaux commencèrent, au mois de mai 1784, du côté de l'hôpital de la Salpêtrière. La partie méridionale fut terminée en 1786. La nouvelle muraille se prolongea au-delà des villages de Chaillot, du Roule, de Monceaux, de Clichy. Mais la résistance des habitans obligea les entrepreneurs à s'écarter de la ligne qui leur avait été tracée, et à faire un angle rentrant entre les barrières de Clichy et de Rochechouart. Un simple citoyen, le fils du peintre Restout, voulut s'opposer à la continuation des travaux du côté de Picpus, travaux dont l'exécution usurpait ses propriétés; il ne fut point écouté. Les portes des barrières ont été construites avec plus de magnificence que de goût par l'architecte Ledoux. Les propylées sont au nombre de cinquante-quatre. Les frais énormes de ces fastueuses constructions effrayèrent le successeur de Calonne. Le 8 novembre 1787, ce ministre-prélat (de Brienne, archevêque de Toulouse), visita la muraille. Dans un premier transport de colère, il résolut de la faire démolir, et d'en vendre les matériaux; mais il se borna à provoquer l'arrêt du conseil du 25 du même mois, qui suspendit les travaux.

En 1791, les portes d'entrée furent supprimées; plusieurs barrières avaient été incendiées en 1789. Le Directoire, sou prétexte d'assurer la portion des nouveaux droits d'entrée, fi réparer les barrières. Les murailles ont été achevées sous l gouvernement de Bonaparte.

Le nombre des barrières construites aux propylées était d soixante; mais plusieurs ont été murées. On n'en compte qu cinquante-six ouvertes.

L'étendue de l'enceinte actuelle de Paris, en y comprenan les faubourgs, est d'environ huit lieues.

Nous avons indiqué l'architecture de chaque barrière à le nom.

MUNICIPALITÉ *de Paris*. Elle succéda à l'assemblée des éle teurs. En 1789, cette assemblée avait remplacé le prévôt des ma chands et les échevins. Le procureur-général de la municipali de Paris eut une grande influence sur plusieurs événemens de révolution. Lorsque Paris fut divisé en douze arrondissemen chacun fut d'abord administré par une municipalité spécial

à laquelle on substitua ensuite un seul maire et ses adjoints. *V*. MAIRE DE PARIS.

MUSÉE (le). Il est placé dans la grande galerie méridionale du Louvre. Pendant vingt ans la victoire avait enrichi ce temple des arts des plus rares chefs-d'œuvre de la peinture, et des morceaux les plus précieux de la sculpture antique. Des revers inouis, en ouvrant aux ennemis de la France les portes de sa capitale, nous ravirent une partie de ces glorieux trophées; Mais, malgré les pertes qu'elle a essuyées, la grande galerie du Musée renferme encore la plus nombreuse et la plus belle collection de tableaux que l'on connaisse. On y compte encore plus de quatorze cents tableaux des écoles française, flamande, allemande, hollandaise et italienne, outre un nombre considérable de dessins des grands maîtres, qui sont placés dans la galerie d'Apollon.

On monte aux galeries du Musée par un magnifique escalier construit sur les dessins de M. Fontaine. Il est composé de quatre rampes; deux conduisent à la galerie d'Apollon, et les autres à la grande salle d'exposition, vulgairement appelée le *salon*. La grande galerie semble être divisée en neuf parties, par des arcs que soutiennent des colonnes et des piliers corinthiens, dont les chapiteaux et les embases sont de bronze doré. Des glaces, des candelabres, des autels, des vases antiques, sont placés dans les entre-pilastres; douze bustes des peintres anciens les plus célèbres ornent aussi cette galerie, dont l'aspect étonne et enchante à la fois. C'est dans cette grande galerie que le 1er avril 1810, l'empereur Napoléon célébra son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise.

Les vingt-deux salles du rez-de-Chaussée, sont occupées par le musée des antiques. On y compte plus de neuf cents morceaux antiques de différens genres.

Ces salles ont reçu divers noms ; on les distingue ainsi qu'il suit : *le Vestibule, l'arcade de l'entrée de la salle des Empereurs, — des Empereurs romains, — des Saisons, — de la Paix, — des Romains, — des Centaures ; — l'arcade de l'entrée de la salle de Diane, — de Diane, — du Tibre ; — l'arcade de l'entrée de la salle du Gladiateur, — du Gladiateur, — de Pallas, — de Melpomène, — d'Isis ou des monumens*

égyptiens, — *de Psyché*; — *l'arcade qui conduit à la salle d'Haruspice*, — *d'Haruspice*, — *d'Hercule et Télèphe*, — *de Médée*; — *le corridor ou salle de Pan*, — *des Cariatides*, (anciennement la salle des Suisses; c'est là que furent exposés Henri IV, assassiné en 1610, et le duc de Berri, assassiné en 1820.)

MUSÉUM *d'histoire naturelle*. C'est ainsi qu'un décret du 10 juin 1798 nomma le jardin royal des Plantes, formé en 1635 et successivement agrandi jusqu'à nos jours. Ce magnifique établissement, le plus beau de ce genre, sans contredit, qui soit en Europe, est situé entre la rue du Jardin-du-Roi, la Seine, et les rues de Seine et Buffon, 12ᵉ arrond., Q. du Jardin-du-Roi. Il se compose d'un jardin de botanique avec des serres chaudes et des serres tempérées; de plusieurs galeries où l'on trouve la plus riche collection des trois règnes de la nature; d'une ménagerie; d'une bibliothèque d'histoire naturelle, d'un amphithéâtre pour les cours. Le cabinet d'histoire naturelle est ouvert au public les mardis et vendredis, et la ménagerie les mardis, vendredis et dimanches. L'illustre Buffon en fut le véritable fondateur, et le premier directeur sous le nom d'intendant du Jardin-du-Roi.

MUSÉUM (place du); elle commence rue du Carrousel, et finit rue Fromenteau, 4ᵉ arrond., Q. du Louvre. Cette place, sur laquelle le *Musée* a son entrée, porta, depuis 1806 jusqu'en 1814, le nom d'Austerlitz, en mémoire de l'immortelle bataille de ce nom gagnée par Napoléon sur les empereurs de Russie et d'Autriche, le 11 frimaire an XIV (2 décembre 1805).

MUSÉUM (quai du). *V.* QUAI DU LOUVRE.

FIN DU PREMIER VOLUME.

...its des grands maîtres, avaient isolé-
...sacrées.
...nq Codes régissent la France : le Code
...asse est rigoureusement exécuté ; le Code
...l, le Code des locataires, le Code de la
...se sont des objets de respect et presque de
le ...nd, bien plus utile, rece-
...iou ...n aussi honorable accueil.
...es à ne plus nous occuper
...*lmanach des Gourmands*,
...ns *le Code* les lois, les élé-
...s applications de la science :
...l'Almanach, contenté d'ef-
...r ...te matière ; nous en avons,
le ... toute la substance.
...uit ...une longue suite d'observa-
...et de travaux, le *Code Gourmand* va de-
le complément indispensable de toute édu-
libérale. L'adolescent et le vieillard, le
...t la simplicité y puiseront ces enseigne-
...utiles qui peuvent souvent remplacer l'ex-
...ce, et l'étude en sera d'autant plus aimable,
... charme du sujet assure les rapides pro-
...ue nous osons promettre aux Lecteurs.
...prévoyant que les législateurs politiques, et
...x de prévenir les obscures interprétations
...mmentateurs, nous avons appuyé notre
...d'aphorismes, d'exemples, d'applications,
...tés spéciaux. Dans cette importante partie
...re ouvrage, tous les points délicats et su-
...onteste se trouvent éclaircis ; jaloux enfin de

... autorité. ... l'honneur

La Table des matières, imprimée ci-dessous, mettra le lecteur à portée d'apprécier le plan et la division de notre utile travail.

TABLE.

